This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

LE XVIe SIÈCLE ET LES VALOIS

D'APRÈS

LES DOCUMENTS INÉDITS DU BRITISH MUSEUM

ET DU RECORD OFFICE.

EXTRAIT

DES ARCHIVES DES MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

TOMES V ET VII. — DEUXIÈME SÉRIE.

LE XVIe SIÈCLE ET LES VALOIS

D'APRÈS

LES DOCUMENTS INÉDITS DU BRITISH MUSEUM

ET DU RECORD OFFICE,

PAR M. LE COMTE H. DE LA FERRIÈRE,

MEMBRE NON RÉSIDANT DU COMITÉ NATIONAL DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXIX.

LE XVIe SIÈCLE ET LES VALOIS

D'APRÈS

LES DOCUMENTS INÉDITS DU BRITISH MUSEUM ET DU RECORD OFFICE.

I.

A diverses époques, le Gouvernement français a jugé utile de faire faire des recherches dans les diverses collections de l'Angleterre pour y découvrir et copier les documents qui se rattachent à notre propre histoire.

La plus ancienne de ces missions comme date et la plus importante sans contredit est celle qui fut confiée à M. de Brequigny en 1764; il séjourna à Londres deux ans et demi, aidé des six copistes qu'il avait emmenés. Les pièces historiques qu'il a rapportées ont formé la collection qui a gardé son nom. C'est de cette collection que M. Champollion-Figeac a tiré deux volumes pour les *Documents inédits sur l'histoire de France*. Cette publication s'est malheureusement arrêtée à l'année 1515.

M. Francisque Michel, envoyé en 1833 à Londres par M. de Salvandy, s'est livré de préférence à l'étude de l'ancienne littérature de la France. Deux rapports de lui ont paru en 1833 et 1837 et fournissent de précieuses indications sur le moyen âge. Depuis il a publié successivement les chroniques anglo-normandes et la chronique des ducs de Normandie, par Benoît, trouvère du XIIe siècle.

M. Delpit, envoyé également à Londres, nous a donné le résultat de ses recherches. J'y ai relevé la mention de 50 pièces historiques relatives à l'histoire du XVIe siècle.

Tout récemment, M. Paul Meyer, si compétent pour tout ce qui tient à la philologie, a résumé, dans les Archives des missions, ses savantes et curieuses recherches[1]; mais il s'est renfermé dans la littérature du moyen âge.

Brequigny a pris pour point de départ l'année 1066, l'année de la conquête, et s'est arrêté à l'année 1702.

Pour ce long espace de temps, qui comprend près de huit siècles, il a rapporté de Londres 3,127 copies.

Si nous passons aux détails, Brequigny a emprunté à la collection dite *cottonienne* 1,486 pièces et quelques-unes seulement à la collection *harléienne*.

Pour nous en tenir au XVIe siècle, sa collection se subdivise ainsi :

Pour le règne de Louis XII, de 1500 à 1515, 60 pièces;

Pour François Ier, 459 pièces;

Pour Henri II, 15 pièces;

Pour les trois fils de Catherine de Médicis, 358 pièces;

Enfin, pour Henri IV, de 1589 à 1600, 80 pièces.

Voilà son vrai bilan; mais, depuis la mission de Brequigny, que d'acquisitions, que de donations sont venues accroître les richesses du *British Museum!* C'est un terrain d'alluvion qui reçoit toujours et ne rend rien. Cet exposé m'a semblé indispensable pour dégager le passé de la tâche que j'ai à remplir, et pour bien déterminer le point de départ de mes propres recherches.

La nouvelle mission qui m'est confiée a pour but d'inventorier toutes les pièces historiques qui se rapportent à notre histoire nationale de l'année 1500 à l'année 1610; en d'autres termes, mon travail comprend tout le XVIe siècle et le règne entier de Henri IV.

Afin de ne pas m'exposer à copier des documents déjà recueillis par Brequigny, j'ai fait préalablement le dépouillement, pièce par pièce, de toute la partie du XVIe siècle. Mais je n'avais pas seulement à passer en revue les anciennes collections fouillées par Brequigny pour y glaner tout ce qu'il avait laissé de côté, j'avais encore à rechercher tous les documents que le *British Museum*

[1] Voir t. IV des *Archives des missions*, 2e série.

a pu acquérir depuis Brequigny, ou qui lui sont venus par des donations; puis enfin j'avais à faire le dépouillement d'une collection plus importante, restée en dehors des précédentes recherches, je veux parler de celle des *State papers;* elle doit sa création à la reine Élisabeth qui y a réuni tous les papiers d'État du règne de Henri VIII. Cette immense collection ne remonte pas au delà de l'année 1500, et se subdivise ainsi :

Domestic, c'est-à-dire tout ce qui regarde spécialement l'Angleterre, embrassant la politique et l'administration intérieure du pays;

Foreign, c'est-à-dire tout ce qui concerne les pays étrangers, avec des subdivisions pour chaque État.

Dans la période qui s'étend de 1500 à 1600, la France, à elle seule, compte cent trente-quatre volumes in-folio de 500 à 1,000 pages.

Le premier volume ne remonte pas au delà de l'année 1527.

Le second commence avec l'année 1528.

Sept volumes sont consacrés à la fin du règne de François Ier; sept autres au règne de Henri II.

Les règnes de François II, de Charles IX et de Henri III remplissent à eux seuls quatre-vingt-trois volumes; c'est l'histoire détaillée de nos troubles civils et de nos guerres religieuses.

Enfin, trente volumes sont consacrés au règne de Henri IV, de 1589 à l'année 1600.

A côté de la collection spéciale à la France, il y a celle de chacun des pays voisins; l'on peut y puiser des matériaux pour notre propre histoire, au XVIe siècle.

L'Écosse, dont les destinées ont été si longtemps liées aux nôtres, compte soixante-six volumes, rien que pour le XVIe siècle;

L'Espagne, pour cette même époque, trente-cinq volumes;

Le Portugal, trois volumes, de 1522 à 1560;

Les Flandres, trente-cinq volumes;

Venise, deux volumes à partir de 1487;

La Suisse, un seul volume, de 1544 à 1616;

La Savoie, un volume;

La Russie, deux volumes;

La Suède, deux volumes, mais seulement à partir de l'année 1536;

La Prusse, un volume.

Si du XVIe siècle je passe au XVIIe, le nombre des volumes augmente encore. De l'année 1600 à l'année 1688, j'en ai compté cent soixante-treize, rien que pour la France.

Durant de longues années, il n'était pas permis de faire des recherches dans la collection des *State papers;* aujourd'hui cette interdiction est levée et une vaste salle mise à la disposition des travailleurs.

C'est à la bienveillance de lord Russel que je dois la communication de tous les papiers d'État relatifs à la France. On a fait plus pour moi, on m'a autorisé à travailler dans le propre cabinet de M. Hamilton, employé supérieur des archives, auquel on doit la publication des papiers d'État de l'Irlande; c'était une bonne fortune, car il m'a aidé de son expérience et de ses conseils.

En Angleterre, les révolutions n'ont pas, comme en France, dispersé les archives. Tout a été religieusement conservé, et grâce à cette division par État et par ordre chronologique, on peut suivre pas à pas, jour par jour, la marche des événements [1].

Voici d'abord un certain nombre de lettres de Louis XII adressées à Isabelle de Castille et à Ferdinand d'Aragon.

(11 avril 1498.) Louis XII annonce à Isabelle, reine de Castille, la mort du roi Charles VIII, décédé samedi dernier, vers une heure du soir (écrit à Escures) [2].

Dans une lettre datée du 23 février 1500, il avertit Ferdinand, roi d'Aragon, qu'il a appris, par le sieur de la Guiche, la maladie de la reine Isabelle et sa guérison. Il le remercie de ce qu'il a écrit à ceux de Gênes. — Il espère bientôt les réduire à l'obéissance. — Il lui demande la délivrance des pauvres prisonniers français retenus en ses galères [3].

(Grenoble, avril 1500.) Il annonce au roi Ferdinand l'arrivée de l'évêque de Pamiers qu'il envoie pour certaines affaires de son neveu le duc de Nemours [4].

[1] Depuis mon travail commencé, cette division si simple, si favorable aux recherches, a été remplacée par une autre classification. On a réuni par règne tous les papiers d'État, à leur date et sans distinction de provenance. Désormais, les recherches spéciales exigeront une grande perte de temps et offriront de grandes difficultés.

[2] British Museum. Collection Egerton, vol. 743, fol. 8. (Original signé.)

[3] *Ibid.* fol. 9. (Original signé.)

[4] *Ibid.* fol. 18. (Original signé.)

(Milan, 4 mai 1500.) Il fait part au roi Ferdinand de ses bons succès contre les Vénitiens [1].

(Milan, 10 juillet 1500.) Il écrit au roi Ferdinand pour réclamer un galion appartenant au bâtard de Savoie, et dont il exige la restitution [2].

(Blois, 19 septembre 1506.) Il recommande au roi Ferdinand le comte de Canopse [3].

(13 septembre 1510.) Il fait entendre par son ambassadeur ses intentions au roi d'Aragon et, « quoy qu'on luy aye dict, il espere et attend de luy ayde et amitié, comme d'ung frere loyal on doibt attendre [4]. »

Passons en revue une série de lettres de Louis XII sans date, mais toutes écrites de Blois :

(21 septembre.) Il remercie le roi Ferdinand de vouloir restituer à la famille Caraffa ses biens, châteaux et seigneuries au royaume de Naples [5].

Nous donnons en entier la lettre suivante :

Trés-hault et trés-excellent prince,

Nostre trés-cher et trés-amé frere, cousin et allié, Fernand par la grace de Dieu roy d'Aragon, des deux Siciles et de Jerusalem, Loys par icelle mesme grace roy de France, duc de Milan, seigneur de Gennes, par le gentilhomme vostre faulconnier porteur de ceste, avons receu les lectres que vous avez escriptes, ensemble le beau faulcon blanc que par luy nous avez envoyé; de quoy tant et si affectueusement que faire pouvons vous remercions, car ce nous a esté et est singulierement plaisant tant par la beauté et estrangeté du dict faulcon, que aussy il nous vient de vous et de vostre main; vous priant au surplus nous escripre et faire sçavoir s'il y a chose en nostre royaulme où vous prinsiez plaisir; priant Dieu, nostre trés-cher et trés-amé frere et cousin et allié, qu'il vous veuille tenir en sa trés-saincte et digne garde.

Escript à Bloys, le XXVIe jour de septembre.

Vostre bon frere,

LOYS.

ROBERTET [6].

[1] Collection Egerton, vol. 743.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.* fol. 15.

(Blois, 23 février.) Il prie le roi Ferdinand de restituer à Sébastien Riz, fils de Michel Riz, maître des requêtes de son hôtel, ce qui lui appartient du chef de son père, au royaume de Naples [1].

(Blois, 28 août.) Il recommande au roi Ferdinand le sieur don Pedro, fils de la comtesse de Saluces, pour lequel la reine avait envoyé devers lui le sieur d'Oigny, et le prie de le pourvoir d'un bon évêché en Castille [2].

(Paris, 28 mars.) Il écrit au roi Ferdinand à l'occasion du mariage de la princesse de Falcone et de son cousin, son grand écuyer; il le prie de parachever le plus tôt possible le mariage [3].

(Plessis-lès-Tours, 27 juillet.) Il demande au roi d'Aragon la libre vente des draps qui se font en Languedoc et ailleurs en France, en considération de ce qu'il a accordé la même franchise à ceux de Perpignan [4].

Citons encore trois dernières lettres de Louis XII à Ferdinand d'Aragon (toutes trois sont autographes).

— Il lui envoie Estienne Petit, trésorier de son épargne, et le prie de le croire entièrement [5].

— Il a reçu ses lettres écrites de Salamanque; il le remercie bien fort des grandes offres qu'il lui fait et le prie de demeurer toujours en ce bon propos.

— Il a connu par ses lettres son bon vouloir; il l'en remercie, promet la réciprocité et charge l'évêque d'Albi de le lui dire.

Viennent ensuite des lettres adressées par Louis XII à Charles d'Amboise, maréchal et amiral de France, son lieutenant général par delà les monts.

(Blois, 5 juillet 1509.) Le roi lui donne avis que l'empereur Maximilien lui demande à emprunter 50,000 écus, lui promettant pour garantie de remettre en ses mains le château de Vérone. Il prie M. de Chaumont de surveiller de près cette affaire, et se plaint de ce qu'on lui emprunte toujours de l'argent [6].

(Blois, 18 juillet 1509.) Le roi renouvelle ses recommanda-

[1] Collection Egerton, vol. 743. (Original signé.)

[2] *Ibid.* (Original signé.) C'est la souche des Faucons de Ris qui ont donné trois présidents au parlement de Normandie.

[3] Collection Egerton, vol. 743, fol. 19. (Original signé.)

[4] *Ibid.* fol. 23. (Original signé.)

[5] *Ibid.* fol. 23. (Original signé.)

[6] *Ibid.* vol. 24,206.

tions au sieur de Chaumont; il l'engage à vivre du mieux qu'il pourra avec les gens de l'empereur, et à se méfier des pratiques et de la malveillance du pape Jules II qui « est deliberé de lui faire le plus de mal possible [1]. »

L'année suivante, nouvelle lettre de Louis XII à M. de Chaumont :

Il lui écrit de Blois (8 février) de bien se garder de se laisser amuser par des pourparlers de la part de l'ennemi; il l'exhorte à surveiller les entreprises du pape et des Vénitiens, « vous advisant, ajoute-t-il, que si vous pouvez rebouter le pape et gaagner la reputation sur luy, il ne fera de ceste année chose qui vaille [2]. »

Voici maintenant quelques lettres d'Anne de Beaujeu, la fille de Louis XI :

(Montbason, 22 mars 1490.) Elle écrit à la reine de Castille qu'elle espère une bonne paix par le moyen de l'ambassadeur qui lui a remis ses lettres; elle s'y emploiera de son mieux [3].

(Bourges, 21 avril 1490.) Elle recommande au roi d'Aragon le sieur d'Avaugour, afin qu'il soit mis en possession de terres et de seigneuries à lui léguées dans le royaume de Naples.

(1500.) Expédition par la chambre des comptes de Moulins des lettres par lesquelles Anne de France, duchesse du Bourbonnois et d'Auvergne, entend parachever l'hôpital Saint-Gilles commencé par le duc, son époux, dans le faubourg de Moulins dit le faubourg d'Allier; le pape a concédé plusieurs pardons à ceux qui le visiteront ou lui donneront de leurs biens; Anne de Beaujeu aumône 50 livres tournois de rente au dit hôpital, laquelle rente sera remise entre les mains des maîtres de la confrérie établie au dit Hôtel-Dieu, et appelée la confrérie de charité [4].

Brequigny a peu laissé derrière lui pour le règne de François Ier; mais il nous reste la ressource de faire quelques emprunts à la collection Egerton.

(8 juin 1521.) Lettre du sieur Aspanos à François Ier; il lui rend compte des opérations faites devant la ville de la Corogne; il ne peut lui donner des nouvelles de Perpignan [5].

[1] Collection Egerton, vol. 24,206.
[2] *Ibid.* vol. 743, fol. 25.
[3] *Ibid.* vol. 743, fol. 25.
[4] *Ibid.* vol. 15, fol. 103.
[5] *Ibid.* vol. 26,512. (Original signé.)

(Rome, 25 juin 1521.) Lettre du sieur de Carpy; il engage François Ier à envoyer sur-le-champ un homme exprès à l'assemblée qui se fait à Calais. Le saint-père est tout plein d'ennui, les affaires du roi sont vues du meilleur œil [1].

Lettre de Charles d'Orléans et de sa sœur Madeleine au grand maître, M. de Montmorency, pour lui recommander Laure Tabourin de la feue reine, oublié en l'État : il leur apprend à danser, et n'a jamais si bien dansé qu'il a fait depuis trois jours; il est bon homme et prend beaucoup de peine pour leur donner plaisir. « Le bailly a dict que vous envoyez de l'argent pour avoir des habillemens, ne l'obliez pas, car nous en avons bien besoing. Le bailly de Troyes m'a dict que le roy demandoit s'il y avoit des raisins à Bloys que les luy envoie.

« Vos bons mary et femme,

« CHARLES, MAGDELENE [2]. »

(1525.) Lettre de Louise de Savoie à Charles-Quint, écrite peu de jours après la bataille de Pavie :

Après avoir entendu la fortune du roi, son fils, elle a loué Dieu de ce qu'il est tombé en mains du prince de ce monde où elle l'aime le mieux, « esperant, ajoute-t-elle, que vostre grandeur ne vous fera point oublier la prochaineté du sang entre luy et vous [3]. »

(Greenwich, 29 avril 1537.) Lettre du cardinal Wolsey au grand maître, M. de Montmorency; il a parlé au roi d'Angleterre de ses pensions et de celles de l'amiral; il l'engage à avoir patience [4].

(Yerre-le-Chasteau, 30 juin 1544.) Lettre de François Ier à M. de Matignon; il l'engage à faire publier dans le pays de Normandie les provisions octroyées pour tirer vins et autres vivres hors du royaume [5].

(1544.) Lettre d'Éléonore, reine de France, à François Ier; elle lui mande que Charles-Quint a témoigné contentement de ce qu'il voulait demeurer en amitié avec lui; il l'assure de sa réciprocité,

[1] Alberto Pio, comte de Carpy, ambassadeur de l'empereur Maximilien à la cour de Rome.

[2] Collection Egerton, *Miscell. Letters*, vol. 10, fol. 53. (Original signé.)

[3] Collection Egerton, vol. 18,741. (Autographe.)

[4] *Ibid.* vol. 12. (Autographe.)

[5] *Ibid.* vol. 5, fol. 1.

et qu'il procurera amitié entre le roi d'Angleterre et lui. Il saura l'intention de l'empereur touchant le mariage de M. d'Orléans, son fils, et fera tout ce qu'il pourra pour son service [1].

(Worms, le 29 juillet 1545.) Lettre de Charles-Quint à François Ier.

Trés-cher et bien amé cousin et allié,

Nous avons receu vos lettres par le premier president de Rouen et entendu ce qu'il nous a dit de vostre part touchant les affaires de nos cousins et cousine les sieurs et dame d'Allebrecht (Albret), et retournant devers vous, n'avons voulu delaisser vous respondre ces deux motz et certifier comme pour vostre respect et l'amitié que nous desirons tenir avec nos ditz cousins et cousine ensuivrons ce que nous luy avons dit.

CHARLES.

Nous sommes amené, par cette lettre de Charles-Quint, à parler de Marguerite d'Angoulême : dès qu'il s'agit d'elle, la curiosité s'éveille, recueille avidement tout ce qui peut éclairer sa vie; il n'y a pas de miette à dédaigner quand il s'agit d'une pareille femme, l'ange gardien, la bonne pensée du roi son frère.

C'est une bonne fortune de pouvoir donner ici quelques lettres de cette princesse, qui viendront se joindre à celles que M. Génin a publiées pour la Société de l'histoire de France.

La première est datée du 15 mai 1528 et adressée au cardinal Wolsey.

Monsieur mon bon frere,

La bonne lectre que vous m'avez escripte me donne occasion de penser que les miennes ne vous sont desplaisantes, qui me fera par elles continuer me ramentavoir et recommander à vostre bonne grace comme à celluy que je tiens le vray moyen du bien de toute la chrestienté et le seur lien de l'amitié des deux princes du monde où elle est plus necessaire pour la conserver; de quoy, suis seure, n'avez besoing d'estre incité, mais loué des effetz dont vous rendez obligés tous ceux de ceste maison dont le sieur de Moreth vous dira toutes nouvelles qui me gardera; remettant le tout sur luy, vous en faire redicte, sinon que Madame [2] m'a commandé ne craindre point à vous escripre que je suis

[1] Collection Egerton, vol. 21,404. (Autographe.)

[2] Louise de Savoie, sa mère.

grosse de quatre mois, ce que je n'ose croire; mais si Dieu me fait tant de grace d'avoir un filz, ce sera pour perpetuer l'affection du roy de Navarre et de moy devers vous, car aprés ma mort je l'auray heritier de l'amour et obligeance que au roy vostre maistre et à vous porte.

La plus que toute vostre bonne sœur et fille,

MARGUERITE [1].

Monsieur de Matignon,

J'ay entendu que madame de Laroche est allée vous voir pour mettre fin à ses affaires, et vous prieray me faire ce plaisir de l'en bientost mettre hors, luy servant de mary et de pere, en sorte qu'elle n'ait affaire qui l'empesche et retarde de venir par devers moy, quant je la manderay; ce que je espere faire bientost, car je l'ay retenue pour l'une de mes saiges femmes. Je suis asseurée que ceste miraculeuse nouvelle vous sera bien agreable comme à celuy que je sçay participera de l'ayse de tous mes bons amys, et, en ce bon endroict, je prieray Nostre Seigneur, Monsieur de Matignon, vous donner le parfaict contentement que vous veudrois desirer.

La toute vostre,

MARGUERITE [2].

Mademoiselle de Caulmont ma mye,

Je ne vous sçaurois dire l'ennuy que j'ay de la paresse de M. de Jarnac et de la longueur qu'il vous tient en ce mariage qui seroit juste occasion de le rompre, si n'estoit que je suis seure que à grant poyne trouveriez-vous jamais belle fille qui vous soit si obeissante ni tant plus selon vostre esprit et de M. de Caulmont vostre filz que vous sera, car je croy que Dieu l'a faite pour vous deux; par quoy, mademoiselle de Caulmont, puisque les choses en sont si avant, je vous vouldrois bien prier et conseiller comme la meilleure amye que vous aurez jamais de vouloir encores attendre pour ung mois seulement, car, à ce que j'ay entendu, M. de Jarnac aura bien trouvé dedans le dit temps l'argent de son premier payement. Je lui escripts une lettre en laquelle je lui declare que si dedans le temps il voit qu'il ne puisse faire son argent, que je vous conseille dés à present prendre party ailleurs, car je suis seure que sans le retardement que je vous ay donné, M. de Caulmont fust maintenant marié. J'espere avoir bientost sa response si, dedans le dit temps, il pourra faire son argent ou non, et s'il me respond qu'il ne le peult faire, je vous

[1] British Museum; Cotonn. Vespas. F. vol. III, fol. 27. (Autographe.)
[2] Collection Egerton, vol. 9.

donneray à cognoistre que je n'ay point chaumé (cessé) de penser pour vous et M. de Caulmont, lequel ne pourra faillir d'avoir femme qui soit agreable à vous et à luy. Il est vray, si cellui-cy se peult faire, je pense que ce seroit encore celuy qui vous donnera le plus de contentement, qui me fera encores vous prier vouloir attendre pour ung mois dedans lequel nous aurons la response de M. de Jarnac, et je suis seure avec l'aide de Nostre Seigneur que vous trouverez le conseil que je vous donne estre venu de celle qui vous sera à jamais

Vostre meilleure amye,

MARGUERITE [1].

Mademoiselle de Caulmont,

Le juge maige de Perigueux est porteur de la presente; il n'est besoing que je la face plus longue que vous prier le vouloir croire de ce qu'il vous dira de par moy, et vous tient toute asseurée qu'il n'adjoutera ni diminuera rien en ce que je l'ay chargé de vous dire, et quant il iroit pour ung affaire qui me porteroit de tout mon bien, je ne vouldrois lui donner lettre, sinon pour le faire croire, car je me fie totalement en luy; mais pour ce qu'il est impossible que l'on sceut assez dire l'affection que j'ay en l'affaire dont il vous parlera, je mettray ici que jamais je n'auray patience jusqu'à ce qu'il soit accomply, et ne penseray point estre aymée de ceulx à qui il tiendra, qui sera l'endroit où, suppliant le Createur, mademoiselle de Caulmont, vous donner sa très-sainte grace. Escript au Mont-de-Marsan, le XVIIe jour d'aoust.

Vostre bonne amye,

MARGUERITE [2].

Mademoiselle de Caulmont,

Sans l'esperance que j'ay d'aller faire Noel au Mont-de-Marsan, où le roy de Navarre avoit envie de me mener, et n'attendre de jour en jour que le beau temps pour me faire partir, j'eusse bien voulu, pour l'envie que j'ay de vous voir, que vous eussiez fait la feste en cette compagnie; mais le temps a esté si maulvais que je n'ay sceu partir, et si eusse bien craint de vous faire mettre par les chemins, qui sont fort mal aisés et dangereulx. Ce printemps, il fera beau aller, et je espere que nous aurons occasion de nous veoir, car si la feste de vostre filz se fait, comme les propos qui sont convenus m'en donnent bonne esperance, je ne permettray que toutes les bonnes cheres se facent sans moy. Vous verrez, par les lettres de madame la seneschale, ce que luy en a esté

[1] Collection Egerton, *Lett. and. papers*, vol. 9.

[2] Collection Egerton, *Misc. Lett. and papers*, vol. 9, fol. 92.

escript, qui me semble estre si bon commencement, que la fin ne peut prendre que bonne issue; et vous asseure, mademoiselle de Caulmont, que c'est une chose que je desire bien, ainsi que vous dira le porteur que je vous envoie pour vous dire de mes nouvelles et me rapporter des vostres, qui ne seront jamais meilleures que pour vous et vos enfans de tout mon cœur le desire.

La toute vostre,

MARGUERITE [1].

Passons à Henri II : Brequigny, nous l'avons dit tout d'abord, n'a rapporté de Londres que quinze pièces historiques pour un règne de douze ans, durant lequel la couronne d'Angleterre a passé successivement d'Édouard VI à Marie Tudor, et de Marie à Élisabeth; nous allons tenter d'y suppléer, en nous aidant des dépêches des ambassadeurs anglais.

La chasse était la grande occupation de Henri II; la cour menait cette vie errante dont les ambassadeurs vénitiens se plaignent déjà du temps de François Ier. Sir John Masone, l'ambassadeur d'Angleterre, renouvelle les mêmes plaintes : la chasse lui fait perdre ses jours d'audience; il est réduit à suivre le roi de château en château, de forêt en forêt; il trouve pourtant le temps de recueillir les nouvelles du jour. Chemin faisant, il nous raconte les couches de lady Fleming, qui, un instant, disputa Henri II à Diane de Poitiers; puis le renvoi de la mère et de l'enfant en Écosse. Sir John Masone était du voyage de Rouen, en 1550, lorsque Henri II y fit son entrée; il nous en décrit les magnificences, et surtout il n'oublie pas de mentionner les honneurs rendus à la reine d'Écosse, Marie de Guise, venue en France à cette même époque.

L'année suivante, le marquis de Northampton, envoyé extraordinaire d'Édouard VI, vint trouver Henri II en Bretagne; mais auparavant il fut invité à visiter les enfants de France à Blois. Dans une lettre au conseil d'Angleterre, il raconte cette visite : des chevaux lui ont été envoyés pour lui et sa suite; on l'a conduit au château où il a été reçu en grande cérémonie par le gouverneur; puis on l'a amené en présence du dauphin; celui-ci l'a embrassé; il a été également embrassé par le duc d'Orléans et les deux jeunes princesses ses sœurs. Ravi de cet accueil, il ne

[1] Collection Egerton, vol. 9, fol. 33. (Original signé.)

peut s'empêcher de dire qu'il n'a rien vu de plus aimable que cette jeune cour.

C'est à Anet, la résidence de la duchesse de Valentinois, que se traitaient toutes les affaires d'État.

Dans le mois de mars 1553, sir William Pickering y fut reçu par Henri II; il venait offrir la médiation d'Édouard VI entre la France et l'empereur. La réception officielle terminée, il fut conduit dans une splendide galerie, où Diane de Poitiers avait fait préparer une collation; puis la favorite le promena partout, lui montrant avec orgueil les magnificences de cette somptueuse demeure, dont, selon lui, il est impossible de se faire une idée. Nous le croyons sans peine, puisque l'enchanteur était Philibert de l'Orme.

C'est ici que viennent naturellement se placer toutes les lettres de la duchesse de Valentinois. Quelques-unes appartiennent au règne de Charles IX; mais il vaut mieux publier cette correspondance d'ensemble. Aux lettres que possède le *British Museum*, nous joindrons celles que nous avons recueillies dans les archives de Modène [1].

Nous commençons cette nouvelle série par une lettre écrite par Diane de Poitiers à l'un de ses hommes d'affaires, nommé Hautemont; cette lettre fera bien ressortir ce qu'il y avait d'âpre avidité dans cette femme, qui considéra toujours sa beauté comme un capital dont elle fit un placement à long terme. Placées presque en regard des lettres de Marguerite d'Angoulême, les lettres de Diane de Poitiers n'en feront que plus contraste comme sécheresse et froideur de cœur.

Jehan Hautemont,

J'ay receu l'argent que Catherine et vous m'ayez envoié; mettez peyne de vostre cousté de mes autres revenuz, car de celui que m'avez envoié, j'en devois la plus grande partie, ainsi que pouvez veoir par le memoire que je vous envoye. Au demourant, je suis bien ayse de ce que tout mon mesnage se porte bien; faites bien le tout mettre en ordre, car j'ay esperance que je iray faire ung voyage ce mois-ci à Ennet; aultrement ne fauldrez d'aller jusqu'à Paris sçavoir comme mes affaires qui sont là se portent; sçachez si l'homme que sçavez est à son affaire, et me mandez à

[1] Aucune de ces lettres n'a pris place dans le recueil si curieux des *Lettres de Diane de Poitiers*, récemment publié par M. Guiffrey.

quoy fait soings, sans faire semblant que je m'en enquiers. Mandez-moy aussy quel bien il peut avoir et ne faites *semblant à personne au monde du don que le roy m'a faict.* Mandez le plustost que vous pourrez response de ce que je vous mande à motz couverts par la poste ; mais faites diligence et me mandez nouvelles de tous nos autres affaires, priant Dieu vous donner ce que desirez. De Chenonceau, ce XXII septembre.

La toute vostre,

DIANNE de Poytiers [1].

À MONSIEUR LE DUC DE FERRARE.

Monsieur,

La suffisance de ce porteur me gardera de vous escrire aultres nouvelles, si n'est que je suys bien fort ayse de ce que j'ay veu que vos afferes se portent beaucoup myeulx qu'elles ne faisoient cy devant, et vous peus asseurer, Monsieur, que ce ne sera jamés si bien que je le souhaitte, et qu'en ce que je cognoitray toucher vostre service, je m'y employeray de byen bon cueur, et come vous cognoytrés par effet quant il vous plera me fere cest honeur. Sur ce, je presenteray mes trés humbles recomendacions à vostre bonne grace, pryant Dieu, Monsieur, vous doner une santé bone et longue vye.

Votre trés-humble et trés-obeissante,

DYANNE de Poytiers [2].

À MONSIEUR LE DUC DE FERRARE.

Monsieur,

Je receu les letres qu'il vous a pleu m'escrire, et antandu par ycelle tant de bone volunté que me portés, que je ne saurés assés heumblement remertier, et mesmes de ce que monsieur vostre ambassadeur m'a fet antandre. Je vous suplye de croire que les choses que vous toucheront, je me tiendré heureuse de vous povoir fere servisse; et pour ce, Monsieur, que vous antanderés par monsieur le cardinal de Lorraine de la bonne volunté du roy, je ne vous en feré longue letre, si n'est vous presanter mes heumbles recomandacions à vostre bonne grasse, comme selle que veult demeurer,

Votre heumble à vous fere servisse,

DIANNE de Poytiers [3].

[1] British Museum. Collection Egerton. (Original signé.)
[2] Archives de Modène.
[3] *Ibid.*

À MONSIEUR LE DUC DE FERRARE.

Monsieur,

Je n'ay point voullu perdre l'occasion de ceste despesche sans l'accompagner de ceste presente pour vous remercier toujours, Monsieur, de la bonne souvenance qu'il vous plaist avoir de moy, me faisant part, par toutes les despesches que vous faites par de çà, de vos bonnes nouvelles; vous suppliant, Monsieur, de croyre que n'en departirez jamés à personne qui de meilleur cœur desire vous faire plaisir et service que moy.

Je ay toujours tasché et tascheray le vous monstrer plus par effect que par parolles, me remetant du surplus à ce que vous entendrez par la despesche que presentement vous est envoyé. Je ne vous feray plus long descours que de mes humbles et affectionnés remercimens que je vous supplye, Monsieur, de recevoir dans bon cueur que je prie Dieu, Monsieur, vous donne et santé trés bonne et longue vie.

Votre plus humble obeissante servante,

DIANNE de Poytiers [1].

À MONSIEUR LE DUC DE FERRARE.

Monsieur,

Je suys byen ayse que se pourteur, quy vous est sy bon mynystre, s'an va par devers vous pour myeux vous fere antandre la parfete bonne geryson de M. votre fys et le grant deplesir que toute sete compagnye resent de son inconvenyant; car depuys le plus grant jusque au moyndre chescun ont pourtagié grant penne et prynsipallement la magesté du roy, quy fyt byen connestre comme il estyme, s'eytant veu la grande demontranse quy l'an fyt, que sela vous fera sy vous plest pancer et croyre la fiance quy l'a an vous et quy veut heuser (user) vers vous comme de personne syenne, et sy vous plest le prandre de bone part les chouses que tous seux quy se dyse vos parans et vos serviteurs vous conseille, il me samble, Monsieur, que vous ne vous an trouverés mal, comme tous vous bons amys et servyteurs le vous conseille; et vous suplye de croyre de ma part, Monsieur, que an se quy là touche vostre servyse, j'ay jamés fet plus que mon propre, comme vous dira si sufisant pourteur, que je vous suplye de le croire de ma part comme une des personne de ce reaume quy plus partyssype à ce quy vous touche, vous suplyant me tenyr pour

[1] Archives de Modène.

tyelle (telle) au vostre bonne grase, an la quelle il vous plera tenyr pour jamés,

Votre plus heumble à vous fere servise,

DIANNE de Poytiers [1].

À MONSIEUR LE DUC DE FERRARE.

Monsieur,

Encores que je ne vous escrive souvent, je vous suplye m'estymer qu'en aucune chose j'aye jamés changé ne dymynué l'afection que j'ay eue et auray toute ma vye de vous fere plesyr et servysse aussy tel que à persone du monde, comme j'ay toujours dit à monsieur votre ambassadeur mesmes, dernyerement à Villiers Costeretz, quy me feit cest honeur de me venir vysyter de vostre part, et come j'ay pryé aussy le conte Teophyle present porteur de vous tesmoigner pour moy, lequel s'en va là pour porter ceste bonne novelle de la paix dont je m'asseure, Monsieur, que vous serez bien ayse. Je prye Dieu qu'yl la veille longtemps maintenyr au contentement de ses deux grands roys et bien universel de la crestienté, et parce que par luy vous serez averty de toutes choses je ne feray cete cy plus longue, si ce n'est de presenter mes trés-humbles recommandations à vos bonne graces, et pryer Dieu qu'il vous donne autant de bonne vie et longue que vous en desyre celle quy demeurera à jamais (1559)

Votre trés-humble et obeissante servante,

DIANNE de Poytiers [2].

À MONSIEUR LE DUC DE FERRARE.

Monsieur,

J'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre dont je ne vous sçaurois assés humblement remercier de la bonne souvenance que avez de moy que me faict bien congnoistre que je suis en vostre bonne grace. Ce que je desire bien fort de feire chouse que la puysse toujours meriter, que me sera chouse fort agreable, quand je auray le pouvoir ainsy que je le desire. Ce pourteur m'a faict entendre votre vollunté et pouvés estre asseuré, Monsieur, que en tout ce que je vous pouray fere servise, je le feray du meilleur de mon cueur, ainsy que je vous feray toujours

[1] Archives de Modène.
[2] *Ibid.*

congnoistre en recepuant quelque commandement de vous; que sera la fin, aprés m'estre recommandée bien humblement à vostre bonne grace, pryant le Createur vous doner, Monsieur, trés-bonne et longue vye.

A Paris, ce XXIe de juin (1559).

Votre byen humble à vous obeir,

DIANNE de Poytiers[1].

À MADAME LA CONNESTABLE.

Madame,

Estant venue en ce lieu pour mon procés, je n'ay pas voulu faillir d'envoier par devers vous pour sçavoir comment vous vous portez, et aussi si avez point sceu des nouvelles de M. le connestable, car l'on tient pour certain en ceste ville que M. de Guise a gagné le pourtereau d'Orleans et aultres forteresses. Je vouldrois bien que Dieu lui feist la grace de venir à bout de toute ceste affaire, pour donner repos et paix à ce pauvre royaulme; et au surplus, Madame, je vous avise que je suis deslogée d'Anet sans trompette, car j'en despartis environ sur les quatre heures du soir, monstée à cheval, ayant la pluie sur le dos jusques à quatre heures du matin, dont je me suis ung peu trouvé mal, mais Dieu mercy ça n'a rien esté et je me porte bien maintenant. Je me delibere de partir de ce lieu aprés demain, et avant je n'ay voulu partir que je n'entende de vos nouvelles, lesquelles je pric Dieu qu'elles soient bonnes, me recommandant de bien bon cœur à vos bonnes graces.

De Paris, ce XIe jour de fevrier 1563. (De sa main.) Madame, si avez affaire de mon servyce, commandez et vous serez obeye. Votre trés-heumble à jamais obeissante,

DIANNE de Poytiers[2].

À MONSIEUR DE MATIGNON.

Mon cousin,

Vous m'avez fayt grand plaisir de me avoir mandé de vos nouvelles, et ne puis vous fere long discours de celles de par de çà, car je suis en aussi grande peyne de vous en mander, comme vous estes de m'advertir de celles de delà; il me suffit de vous asseurer que là où vous aurez affaire de moy que vous me trouverez toujours à vostre comman-

[1] Archives de Modène.

[2] British Museum. Collection Egerton.

dement d'aussy bon cueur que je prye Dieu, mon cousin, vous donner ce que plus desirez.

De Paris, ce XIX may 1563.

Vostre bonne cousine et amye,

DIANNE de Poytiers [1].

Revenons au règne de Henri II. L'année 1551 fut marquee par un événement dont la portée pouvait être bien grave : nous voulons parler de la fuite du prieur de Capoue, Léon Strozzi; c'était le frère de Pierre Strozzi, qui, plus tard, à la suite de la glorieuse défense de Sienne, devint maréchal de France. Les deux frères étaient les cousins de Catherine de Médicis; tous deux, chassés de Florence, s'étaient attachés au service de la France.

Léon Strozzi commandait les galères du roi, il était rentré avec sa flotte à Toulon, et de là devait se porter à la rencontre de la flotte de Doria. Au moment où on attendait tant de ses services, il quitte son commandement, et avec une seule de ses galères fait voile pour Malte; avant de prendre la fuite, de sa propre autorité il avait fait mettre à mort un certain Jehan Baptiste Corse. Nous avons retrouvé, dans le volume II de la collection Egerton, le rapport du procureur du roi, chargé d'instruire cette ténébreuse affaire. Il ne sera pas sans intérêt d'en donner ici un extrait :

« Le procureur du roy veut et entend prouver que Jehan Baptiste Corse a esté prins et arresté par le prieur de Capoue à Saint-Victor lez Marseille, là où il n'a aucune juridiction. Le prieur l'a fait amener de nuit, lié, garotté, sur l'une de ses galeres, laquelle estoit au port de Marseille, et l'a fait enchaisner en la chambre de pouppe; puis la dite galere sortit du port le matin en suivant et s'en alla au port de Toulon.

« Le dit jour Baptiste Corse a esté tourmenté pour lui faire dire par force ce que bon a semblé au prieur.

« Plus que huit jours aprés, le prieur est retourné à Toulon avec ses galeres, et ung jour aprés il en est sorti et est venu aux isles d'If, là où le dit Jehan Baptiste fut tué d'ung coup de poignard qu'on lui porta du costé dextre au costé du flanc, aprés avoir reçu ung coup de maillet sur la teste; puis ils prirent deux mascles d'artillerie, les attacherent au col du dit Jehan Baptiste et iceluy jeterent à la mer [2]. »

[1] Collection Egerton, *Miscell. papers.*

[2] British Museum. Collection Egerton, vol. 2.

A la nouvelle de la fuite du prieur de Capoue, Catherine de Médicis éprouva les plus vives inquiétudes : c'est elle qui avait attiré à la cour les deux frères Strozzi ; elle en redoutait le contre-coup pour sa propre situation, et, pour apaiser la colère de Henri II, elle ne crut mieux faire que de s'adresser au connétable de Montmorency.

« Mon compere, le grand ennui et desplaisir que j'ay eu de la faulte du prieur est aussi nouveau comme le premier jour, et tant plus je pense à me l'oster, tant plus il m'augmente. J'ay supplyé le roy de me permettre qu'il s'en vienne justifier, non pas qu'il merite que le roy fasse riens pour luy, car il n'y en a pas qui cognoisse plus sa faulte que moy, ni qui lui en veuille plus de mal, mais pour l'amour de son service j'en dis cecy, qu'il s'en vienne justifier, et aprés que le roy en dispose comme il lui plaira; car de moy, vous sçavez, mon compere, de quelle affection j'aime le roy et son service, tant que je n'auray jamais regard qu'à cela, et si je pensois qu'il dust trouver cecy maulvais, j'aimerois mieux estre morte que de l'en supplyer. »

C'est bien là le vrai caractère de Catherine de Médicis : pour se maintenir auprès de Henri II, dans la situation pourtant toute secondaire que Diane de Poitiers lui avait faite, elle était prête à tout sacrifier, parents et amis. Un sourire, une parole affectueuse du maître, c'était toute son ambition ; elle fut enfin récompensée de tant d'abnégation : l'année suivante, pour la première fois, elle toucha un instant à ce pouvoir qu'elle convoitait ardemment ; elle fut nommée régente, en l'absence du roi allant à l'armée, mais en partage d'autorité avec le cardinal de Bourbon. Nous avons copié, au *British Museum*, quelques lettres d'elle écrites à cette époque; elle y fait preuve d'intelligence et d'activité, multipliant les ordres pour faire rentrer dans les caisses de l'État les sommes que nécessitait la guerre, ayant l'œil ouvert sur toutes les menées de l'étranger. A l'une de ces lettres est jointe la note suivante, que lui fit parvenir L'Aubespine, qui la tenait lui-même d'un agent secret envoyé à Inspruck; cette note mérite d'être citée ici, car elle nous raconte la fuite de Charles-Quint d'Inspruck (23 mai 1552).

« Le jeudi 6 de ce mois, l'empereur et le roy des Romains se sont enfuis d'Inspruck, et sortant ensemble à la minuit hors de leur logis. L'empereur ayant un baston à sa main et le roy des

Romains estant en peu devant l'empereur, se retourna en arriere pour voir quand il viendroit, lequel il vit venir en si pauvre estat, qu'il commença à plorer bien fort et s'en sont enfuis sans ordre, n'ayant ni armée, ni gardes[1]. »

Dans la collection Egerton, nous signalerons un certain nombre de lettres originales et de copies de lettres de Henri II, mais les unes ont été en partie publiées par Ribier dans son excellent recueil, les autres sont déjà en notre possession. Pour l'histoire de ce règne, nous sommes déjà bien riches; Vertot a édité les ambassades de MM. de Noailles, dont les originaux appartiennent aux archives du ministère des affaires étrangères, et tout récemment le regrettable M. Teulet, reprenant la tâche de Vertot, a publié les dépêches de Gilles de Noailles et résumé dans cinq gros volumes les relations politiques de la France et de l'Écosse.

Notre besogne est ainsi en partie simplifiée. Disons pourtant, chemin faisant, que le *British Museum* possède toutes les pièces qui ont rapport au mariage de François, dauphin de France, et de Marie Stuart[2].

On peut y lire le récit du voyage en France des députés du parlement d'Écosse, voyage périlleux, car une tempête dispersa la flotte qui les portait et coula bas plusieurs de leurs vaisseaux. C'est là, parmi ces pièces, que se trouve, à la date du 18 juin 1558, l'acte d'octroi des priviléges accordés aux Écossais par Henri II en faveur du mariage de Marie Stuart[3]; c'est là encore que se trouve la commission donnée par François II et Marie Stuart à Bothwell et deux autres seigneurs, pour s'entendre avec les commissaires anglais à l'effet d'échanger quelques prisonniers.

Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps au règne de Henri II; nous avons hâte d'arriver à celui d'Élisabeth d'Angleterre. Lorsque nous toucherons à cette époque, les documents inédits deviendront si nombreux, l'intérêt historique si grand, que nous ne pourrons nous défendre d'y consacrer une très-large part; pour relier entre eux tous ces lambeaux recueillis à diverses sources, nous serons obligé de nous faire pour un moment historien.

La paix avait été signée entre la France et l'Angleterre le 12 mars 1559, paix pleine de menaces dans l'avenir; car la promesse illu-

[1] British Museum. Collection Egerton, *Miscell. papers*, vol. 8, fol. 139.
[2] British Museum; Cott. Caligula, B. IX, fol. 33.
[3] *Ibid.* fol. 29.

soire de la restitution de Calais devait tôt ou tard servir de prétexte à de nouveaux conflits. Dans l'acte de ratification du traité conclu séparément avec l'Espagne, le jeune époux de Marie Stuart avait signé ainsi :

« Françoys, par la grace de Dieu roy d'Escosse, d'Angleterre et d'Irlande, dauphin de France. »

De son côté, Marie Stuart avait pris les armes d'Angleterre. L'orgueil d'Élisabeth avait dû en être singulièrement froissé.

De part et d'autre, il y avait déjà bien des causes de haine et de discordes, lorsque la mort de Henri II vint remettre tout en question.

Un nouveau règne commençait : les Guise, dont la sœur gouvernait l'Écosse, devenaient tout-puissants ; ils disposaient de toutes les forces de la France. Élisabeth, prudente et dissimulée, voulut voir venir, étudier la situation, préparer ses menées et ses moyens d'action ; elle se retrancha derrière les protestations de banal regret et de bon vouloir officiel ; on peut en juger par la première lettre qu'elle adressa au nouveau roi François II.

Trés-haut, trés-excellent et trés-puissant prince,

Nostre trés-cher et trés-amé frere et cousin, ayant pleu au Tout-Puissant de prendre à sa misericorde nostre bon frere le roy trés-chrestien, vostre feu pere, nous estant deliberez de nostre part que l'amitié de nagueres commencée ne s'amortie quant et luy, ains qu'elle continue en force et vigueur avecques vous qui lui estiez heritier aussy bien de la couronne que de ses amis, n'avons voulu en sorte quelconque obmettre occasion qui en pust rendre bon tesmoignage de nostre part ; pourtant avons ordonné nostre amé et feal conseiller monsieur Trockmorton que comme il y a jà bon temps residé ambassadeur auprés du roy vostre pere, ainsi il continue le mesme auprés de vous, comme personnage qui desjà vous est cogneu ; lequel nous esperons vous rendra entier contentement au bon office que nous lui avons commandé faire auprés de vous, s'il vous plaist l'avoir pour agreable en ceste charge, dont nous vous prions trés-affectueusement de le croire de ce que presentement et durant le temps qu'il y residera, il vous dira et fera entendre de nostre part, tout ainsy que vous feriez nous-mesme ; priant Dieu vous avoir en sa trés-sainte garde [1].

[1] Minute originale. (Record office, *Foreign Elisabeth*, vol. V.)

Voici la réponse que François II fit à cette lettre :

« Il a vu par le sieur de Maises, son pannetier ordinaire, les lettres qu'elle lui a écrites, et entendu par sa bouche la sage et prudente consolation qu'elle lui a adressée de la triste et lamentable fortune avenue en la personne du feu roi; il a bien eu besoin de la visitation de tous ses amis, il la remercie de la sienne, et proteste de son désir d'entretenir d'amicales relations. La confirmation des limites entre l'Angleterre et l'Écosse a été il y a quelque temps envoyée au sieur de Nouailles, son ambassadeur auprès de la reine; si elle n'était pas parvenue, il en fera expédier une autre.

« De Villiers Costeretz, le xxx aoust 1559[1]. »

En France, le nouveau règne avait déplacé toutes les situations : la faveur du connétable de Montmorency n'avait pas survécu à la mort de son maître; mais Élisabeth a des paroles doucereuses pour les disgraciés aussi bien que pour les nouveaux favoris. Le même jour (17 juillet 1559), elle écrit au connétable et au duc de Guise.

Voici d'abord la lettre adressée au connétable :

Trés-cher et trés-amé cousin,

Encores que toutes choses soient sujettes à mutation, touttefois la vraye amitié demeure toujours en son entier, qui nous induit à une disposition telle envers vous que avons toujours eue, et d'avoir la mesme opinion de nous à vostre endroict; s'il y a chose en quoy nous vous puissions faire plaisir, vous vous en tiendrez tout asseuré; comme nostre ambassadeur vous en recitera plus amplement[2].

Maintenant voici ce qu'elle écrit au duc de Guise :

Nostre trés-cher et trés-amé cousin,

Nous esperons que par mutation quelconque ne se changera l'amitié qui est fondée sur raison et honneur dont nous nous tenons tant asseurée, que des aultres aussi nous croyons le mesme; en quoy nous vous prions vous monstrer tel, comme celuy qui par vostre bon ordre et conseil pouvez beaucoup pour procurer l'heritage de nostre feu et trés-cher pere à nostre bon frere et sœur le present roy et royne; vous faisant de nostre

[1] Autographe. (Record office, *Elisabeth foreign*, vol. V.)

[2] Minute originale. (Record office, *State papers, France*, vol. XVIII.)

part bonne asseurance comme plus à plein avons chargé nostre loyal et bien amé serviteur M. de Trockmorton vous declarer[1].

Nous n'avons que la réponse du duc de Guise : elle est froide et mesurée; il remercie la reine de l'avoir fait visiter par le sieur de Mentes; le roi est très-sensible à sa démonstration d'amitié; il n'y aura pas de mutation d'amitié entre les deux royaumes. (De Villiers Costeretz, le 30 aoust 1559[2].)

Élisabeth se donne garde d'oublier la reine mère; a-t-elle deviné en elle la femme avec laquelle il lui faudra compter plus tard? la forme, le ton de la lettre l'indique presque :

Trés-haulte, trés-excellente princesse,

Nous prenons la hardiesse de vous dire au commencement, *si Deus nobiscum qui contra nos*. Pour plusieurs grandes occasions, nous avons grandement desiré vostre vraie conference, laquelle puisque ne se peult faire pour la distance des lieux, encores qu'elle se fait par mutuel accord d'esprit et de bon vouloir, de quoy vous prions aussy asseurement faire vostre compte de nostre part, comme si vous estiez continuellement en nostre compagnie. Nostre loyal M. de Trockmorton vous racontera l'affection que vous portons non-seulement pour le regard du degré du monde, mais aussi pour la vraye confession et sincerité de la religion chrestienne, qui sera l'endroit où prierons le Createur vous maintenir en sa grace et accroistre faveurs de sa sainte parole[3].

Comme il est prudent de tout ménager, il y a aussi une lettre pour le roi de Navarre, dans laquelle elle parle de son désir d'entrer en bonne amitié avec lui.

Élisabeth se montrait toujours très-gracieuse pour tous les Français qui venaient en Angleterre; le fils du connétable, Damville, ayant eu fort à se louer de l'accueil qu'il en avait reçu, voulut lui en témoigner sa reconnaissance; la lettre qu'il écrivit à ce sujet à Trockmorton, l'ambassadeur d'Angleterre, mérite d'être reproduite en entier; elle nous fournit des détails curieux sur le goût d'Élisabeth pour la musique :

[1] Minute originale. (Record office, *State papers, France*, vol. XVIII.)
[2] Original. (Vol. I, *Elisabeth foreign.*)
[3] Record office, *Foreign Elisabeth*, vol. V.

Monsieur de Trockmorton,

Estant dernierement en Angleterre prés la royne, vostre maistresse, je congneus le grand plaisir et delectation qu'elle prenoit pour la diversité des chansons en musique; sur quoy m'estant dés lors proposé la congratuler et lui complaire en cela, et des plus belles que je pourrois recouvrer en France, je vous envoye presentement jusques à une douzaine et des gaillardes que j'ay tirées des violons du roy, qu'elle trouvera à mon opinion fort bonnes et de grand plaisir; que je vous prie bien fort si le trouvez bon luy faire tenir de ma part, estant assez marry que je n'ay eu meilleur moyen de les lui envoyer plus tost pour les empeschemens que j'ay toujours eus depuis mon retour à l'entour du feu roy que Dieu absolve, durant sa blessure, et depuis que moy mesme suis tombé malade d'une fiebvre continue dont je ne suis encore quitte; et davantage je vous prie bien affectueusement faire entendre à la dite royne, vostre maistresse, que le plus grand bien qui me sauroit advenir et que je desirerois autant, est que je m'estimerois trés-heureux de pouvoir me trouver en lieu qui se pust faire paroistre l'extresme affection que je porte à son service, reserve touttefois ce que je dois à mon roy et mon prince naturel, lui presentant mes trés-humbles recommandations à toutes ses infinies bonnes graces, et je prie le Createur qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde.

D'Ecouen, XIII aoust 1559 [1].

Tous les historiens anglais s'accordent à nous le dire, l'avénement d'Élisabeth fut salué par d'universelles acclamations.

Les Anglais, sans doute, avec leur sens politique, avaient deviné tout d'abord celle qui devait ouvrir à leur nation des voies nouvelles, agrandir leur influence dans l'Europe, et prendre en main la cause du protestantisme qui leur semblait inséparable de leurs propres destinées.

Élisabeth est en avance sur tous les hommes d'État d'Angleterre ses contemporains; ceux qui viendront après elle n'auront qu'à suivre la route qu'elle leur a frayée.

Comme Pierre le Grand, comme Frédéric II, elle a légué ses idées à son peuple. La politique qu'elle inaugurait, et que l'Angleterre n'a que trop bien adoptée, peut se résumer en deux grands traits caractéristiques.

En premier lieu, appel pour la première fois à l'opinion de son peuple, à l'opinion de l'Europe, par un manifeste dirigé contre

[1] Record office, *State papers*, vol. XVII.

la politique de la France : c'est l'esprit d'examen de la réforme appelé sur les propres actes d'un gouvernement.

En second lieu, c'est le droit d'intervention hautement invoqué, d'abord en Écosse, plus tard en France, et érigé en dogme politique.

Ces deux grandes lignes de conduite une fois admises, nous verrons Élisabeth s'y maintenir inflexiblement. Le reste de son règne n'en sera plus que la logique et invariable conséquence.

Les événements qui vont suivre justifieront le jugement que nous ne craignons pas de porter sur sa politique.

Le 3 mars 1560, le conseil privé adresse à Élisabeth une déclaration collective touchant les attentats et les prétentions de la France. François II, Marie Stuart et les Guise y sont représentés comme des ennemis mortels. Il est juste et honorable de prêter aide et assistance aux Écossais et de chasser les Français hors de ce royaume[1].

Dès le 4 janvier dernier, ce résultat avait été prévu par notre habile ambassadeur M. de Noailles. Voici un extrait de sa dépêche apportée par le sieur de Croix :

« La royne d'Angleterre, depuis la venue de Lithington et de Robert Melvin devers elle, a resolu, avec deliberation de son conseil, d'employer toutes ses forces à secourir les rebelles d'Escosse contre le roy et à chasser et bannir tous les François sans toutesfois denonciation de guerre. »

Le traité de Bervick (13 février 1560) entre les lords de la congrégation et Élisabeth donna raison aux appréhensions si clairvoyantes de notre ambassadeur. C'était le dernier coup porté à l'influence française ; l'Écosse était à jamais livrée à l'Angleterre.

Ce fut à ce moment critique que M. de Seurre vint remplacer comme ambassadeur Gilles de Noailles.

Une lettre inédite du cardinal de Lorraine à sa sœur Marie de Guise, en date du 19 février 1560, va bien éclairer la situation :

« Le roi a fait tout ce qu'il a pu pour la secourir ; le temps contraire a ramené le marquis d'Elbeuf son frère, et tout son équipage, à Dieppe. Le roi a cherché à empêcher que la reine d'An-

[1] Record office, *State papers, Elisabeth*, vol. II.

gleterre n'entrât en jalousie, afin qu'elle ne se laissât pas aller à secourir les rebelles d'Écosse; elle a répondu favorablement à l'ambassadeur, mais sous main elle agit — *il y a du poison caché.* — D'accord avec les rebelles, elle empêchera que le roi ne soit roi absolu là bas, empêchant que d'Elbeuf ni nul autre secours n'y passe; elle a trente navires en mer à cet effet; dans cette situation on ne peut tenter de faire passer d'Elbeuf; c'est par la voie de la Flandre que cette lettre est portée; il demande une réponse pour être édifié sur les affaires d'Écosse, les préparatifs des Anglais, et leurs moyens de s'opposer au passage des secours. De la prise du château de Lislebourg dépend le succès; si le roi n'écrit point, c'est pour éviter le danger que sa lettre soit prise. Pour sûreté, le double de cette lettre est envoyé par une autre voie.

« De Vendosme. »

Il demande à Marie de Guise par post-scriptum si on peut la secourir par la voie de Dumbarton; il l'engage à faire revenir le sieur de la Brosse par l'Angleterre, afin qu'il les puisse renseigner sur beaucoup de choses[1].

De jour en jour, la situation devenait plus grave; une lettre de l'évêque d'Amiens, Nicolas de Pellevé, nous fait bien connaître l'étendue et les progrès du mal; nous la donnons en entier, malgré sa longueur :

Monseigneur,

Par les despesches du sieur de Montignac et celle que l'on a donnée à Octavian, laquelle il a baillée à ung marinier pour la crainte qu'il avoit, ainsi qu'il nous a mandé de Donbarre, d'estre surpris, j'estime que serez bien averty des affaires de pardeçà, avec ceste despesche : l'on a eu peine d'entretenir les bons par la voie que l'on pensoit leur estre plus agreable et meilleure, et aux aultres l'on a usé de tous moyens possibles pour les separer et leur donner esperance de retourner en la bonne grace de leurs souverains, et ont esté meslés toutes les pratiques dont l'on s'est peu adviser; neantmoins leur malice a toujours esté pardessus, et nommement la demande de veoir les François hors de ce royaulme et demolir le petit Leith : leur repentance suivoit de bien prés le peché, sans la pratique des Anglois qui estoit la seule occasion qui nous mouvoit de les rechercher par doulceur et persuader à l'obeissance, où la reine douairière a usé de tous les remedes, voires jusques à leur en promettre

[1] British Museum; Cott. Caligula, B. IX.

particulierement recompense; et pour faire incliner le duc[1] en cette opinion et le mettre en suspicion de l'aultre part, l'on print occasion de son blanc sceellé qui vous a esté envoyé pour l'induire à se recognoistre, ce qui n'a point esté entendu par l'ambassadeur, encores que on mandast la fin pourquoi on le faisoit. Brief, nous sommes accommodés de toutes conditions de personnes, aux bons leur promettant la justice pour n'estre pas foulés par le retour des grands, et aux aultres, aultres moyens pour les diviser. Je sçay bien qu'il y en a bon nombre de rebelles, mais celluy des bons est aussi bien grand, et vous asseure qu'il y a beaucoup de gens de bien. Il y a des eveschés qui ne sont point gastez et entre autres celui de Ross, pour lequel vous escript la royne. Depuis le bruit de la venue des Anglois, cela a suscité beaucoup d'ennemis et d'envies aux rebelles, et la royne n'a point trouvé mauvais que aulcuns ayent temporisé, qui ne pouvoient resister pour estre auprés de la force des aultres, et lettres particulieres ni proclamations publiques ne defaillent chascun jour. Vous ne jugerez qu'il y eust difference aux villes de France pour le faict de la religion à la façon de Edimbourg, tant à la predication que au service de l'eglise, et qu'on fait toujours continuer parmi les bandes françoises, et monsieur de Martigues y aura reputation en maintenant l'ordre qu'il a commencé, encores que la justice soit trés-necessaire pour cest effet. L'on a toujours retardé toutes choses, attendant le temps plus opportun et mesmes la publication de la citation du duc. Monseigneur, je ne vous eusse dit ce propos attendant la venue de M. de La Brosse vers vous, qui vous en saurra dire toutes choses plus particulierement et mieulx qu'il ne se peult escrire, n'eust esté qu'il m'a semblé par la lettre qu'avez escript à la royne madame vostre sœur et principallement par celle qui nous a esté escripte du costé d'Angleterre, que l'on n'eust point recherché le moyen assez ample de reconciliation des ditz rebelles; nous n'avons rien eu tant devant les yeux que d'eviter toutes les suspicions et moyens qui tendoient à l'ouverture de la guerre, ou si l'on est contraint d'entrer, nous esperons que si l'on est assailly, il y a moyen de se defendre; ce qui est plus necessaire, c'est l'argent pour ne toucher au magazin des vivres. M. de La Brosse vous rendra trop bon compte de la fortification, et semble à ceux qui en peuvent bien juger que avec l'aide de Dieu vous devez en demeurer en repos, comme nous avons fait entendre par l'advis qu'avons envoyé par le sieur de Montignac. La grande despense qu'ilz porteront en Angleterre les ennuiera et la pauvreté qu'ilz en ressentiront les humiliera aussy. La noblesse n'avoit jamais esté si riche, le pays ne peult porter longuement une grande armée, et principallement en ceste saison. M. de La Brosse vous avoit fait requeste pour son nepveu pour ung office de conseiller. Il a donné

[1] Le duc d'Arran.

à entendre que l'expedition n'estoit encore faite, et vous supplie en avoir souvenance. Quant à la santé de la royne madame vostre sœur, elle me semble meilleure qu'elle n'a esté, le cœur et la force lui croissent avec les affaires.

De Edimbourg, le XXVII mars 1560[1].

A la lettre de l'évêque d'Amiens était jointe une lettre de Marie de Lorraine à ses frères; la voici :

« C'est la quatrième dépêche qu'elle envoie depuis la réception des trois lettres, l'une du 19, l'autre du 23 passé, et l'autre du 27, par lesquelles on lui mande les préparatifs faits pour le passage du marquis d'Elbeuf. Elle a avisé ses frères journellement des déportements de la reine d'Angleterre, des forces qu'elle a sur la frontière et qui augmentent d'heure en heure; rien n'a été oublié pour ramener les rebelles à l'obéissance; la nécessité d'argent est grande; on se maintiendra le plus longtemps qu'on pourra; elle regrette beaucoup que les lettres de l'ambassadeur, la plupart chiffrées, aient été prises[2]. »

Une lettre de M. d'Oysel nous montre à quelle extrémité l'armée française en était venue :

« La nécessité est très-grande parmi nos gens, mais le courage ne faut pas. On leur prête huit ou dix sous par semaine; au delà de ce temps, force sera d'avoir recours à nos vivres; ils pourront nous faire vivre deux mois : du pain raisonnablement, fort peu de vin et de breuvage du pays; un peu de chair salée et du poisson. Toutes diligences sont faites pour les fortifications du petit Leith, Il ne reste que deux milliers de poudre sur six envoyés; de l'artillerie suffisamment pour les places qu'ils tiennent, mais mal montée[3]. »

Que faisaient les Guise pour soutenir leur sœur et détourner Élisabeth de la voie où elle était engagée? Une lettre du cardinal de Lorraine à sa sœur va nous le dire :

« Le roi d'Espagne n'a pu ôter à Élisabeth la jalousie qui la travaille; il lui a fait entendre qu'il ne souffrirait plus qu'elle donnât faveur aux rebelles, ni qu'elle entreprît aucune chose au préjudice des droits et autorité du roi et de la reine votre fille.

[1] Original signé. (British Museum; Cott. Caligula, B. IX, fol. 90.)
[2] Original signé. (British Museum; Cott. Caligula, B. IX.)
[3] *Id. ibid.*

L'évêque de Valence a été lui représenter que le roi ne recherchait que l'obéissance de ses sujets et ferait rentrer ses forces, dès que les choses seraient rétablies; elle a fait passer par son ambassadeur des articles si honteux que nous croyons qu'elle s'assurait bien que nous n'en ferions rien et qu'elle passerait outre à sa délibération. Le roi d'Espagne lui envoie le sieur de Clayon *qui lui parlera de grosses dents,* lui annonçant qu'il entend secourir le roi, ce qui ne nous empêche pas de préparer l'armée du roi; mais elle ne sera prête qu'en juillet. Il envoie 6,000 livres par le porteur. »

C'est ici que le cardinal fait allusion à la conjuration d'Amboise :

« Depuis quinze ou vingt jours aulcuns malheureux ont essayé de mettre à fin une conjuration qu'ilz avoient faite pour tuer le roy, tout cela fondé sur la religion, dont aulcuns des principaux ont esté prins et punis; mais tant plus que nous allons en avant, et plus trouvons-nous que ceste conspiration a longue queue, ayant esté de longue main appuyée par aulcuns grands qui se sont trouvés bien trompés, car Nostre Seigneur a bien sceu defendre sa cause. C'est quasi le mesme train qu'ont pris vos rebelles.

« De Marmoustiers, ce 9 avril 1560 [1]. »

De son côté, François de Guise écrivait à sa sœur le même jour : sa lettre fut interceptée par les Anglais, mais elle reproduit en partie celle du cardinal, et la fin seule mérite d'être citée :

« Si vous voyez les choses au mauvais chemin que nous craignons, le mieulx que vous puissiez faire pour rompre cette furie, c'est d'accorder avec les rebelles, les laissant vivre comme ils sont, pourvu qu'ils demeurent en l'obeissance du roy et de la royne vostre fille, leur donnant esperance que se comportant doulcement en la dite obeissance, vous ferez que l'on retirera de delà cy aprés la plus grande partie des François qui y sont. Il n'y a en cest endroit, Madame, si necessaire à faire que de gagner temps, et ne seroit point mauvais que, pour mieux disposer et advertir vos peuples, vous fassiez par petits livrets publier que les Anglois ont accordé avec les rebelles de les faire reduire en leur obeissance. »

A l'aide de ces diverses lettres nous avons montré à quelles extrémités les affaires d'Écosse se trouvaient réduites.

[1] Original signé. (British Museum; Cott. Caligula, B. IX, f° 97 et 98.)

Maintenant il nous reste à voir Élisabeth aux prises avec notre nouvel ambassadeur, M. de Seurre. M. Teulet, dans son beau livre *les Relations de la France avec l'Écosse*, a publié un extrait du long factum des lords de la congrégation, factum inspiré par la politique anglaise, invoquant les mêmes griefs, se servant des mêmes armes. Nous allons y joindre quelques extraits des mémoires et répliques échangés des deux côtés.

Élisabeth, dans sa proclamation, dans son appel à l'opinion de l'Europe, avait rejeté sur les Guise toute la responsabilité des événements [1] :

« Tout ne provient que de l'ambitieuse volonté des principaux de la maison de Guise, lesquelz depuis nagueres se sont emparés du gouvernement de la couronne de France, et cela pendant la minorité du roy et de la royne d'Escosse, et à l'exclusion des princes du sang royal auxquelz doibt appartenir le gouvernement du royaulme. »

Ce manifeste, elle le fait lire en place publique, conviant le peuple à son de trompe; elle le fait traduire en français, elle le fait passer et répandre en France, et cela au moment où les passions religieuses étaient en pleine ébullition, où le sang avait déjà coulé.

Voilà ce qu'il faut noter, voilà le côté tout nouveau de cette politique que, la première, elle introduit en Europe.

Pour répondre à ces attaques, le roi se décida à envoyer en mission Monluc, évêque de Valence. Si la reine d'Angleterre le laissait pénétrer jusqu'en Écosse, il était chargé de proposer aux rebelles de rentrer dans l'obéissance, offrant de retirer la plus grande partie de l'armée française [2].

Monluc était un esprit souple, conciliant, assez porté à adopter les opinions nouvelles. Le choix était fait pour plaire à Élisabeth et la ramener à plus de modération ; mais ni lui ni M. de Seurre ne purent obtenir aucune concession. Lorsqu'ils déposèrent entre ses mains leur protestation où ils se plaignaient du scandale donné à l'Europe par ces lectures en place publique d'un manifeste injurieux pour le roi de France, Élisabeth se borna à répondre qu'il

[1] Cette proclamation a été imprimée dans les mémoires de Condé, t. I.

[2] M. Louis Paris a publié, dans les *Négociations sous François II*, le long et curieux récit de la mission de l'évêque de Valence, et nous y renvoyons.

était trop tard, que son armée était entrée en Écosse, et déjà devant Leith [1].

M. de Seurre ne s'en tint pas là : le 20 avril suivant il protesta de nouveau en ces termes :

« La reine d'Angleterre a dressé une forte armée et sur mer et sur terre, comme si elle craignait une invasion en son royaume. Le roi lui a offert d'être arbitre entre lui et les rebelles écossais. Elle a demandé, condition inacceptable, le retour des Français d'Écosse, envoyé une armée sur la frontière; elle a violé le territoire écossais. La mission de l'évêque de Valence, chargé de paroles de paix, de conciliation et d'apaisement, n'a pas réussi à éteindre cette jalousie; celle de M. de Glayon n'a pas empêché la marche des troupes sur la frontière d'Écosse. Il ne reste plus à M. de Seurre qu'à protester au nom de son maître, comme il proteste encore contre l'infraction des traités [2]. »

Élisabeth réplique le jour même : que le dauphin et la reine d'Écosse ont pris le titre de roi et reine d'Angleterre en plusieurs écrits; que partout au logis de la reine d'Écosse les armes d'Angleterre sont ajoutées à celles d'Écosse; elle se plaint de ce qu'on n'a pu trouver un quatrième otage, du mois de mars au mois d'avril suivant, question d'honneur pour sa majesté, violation d'un traité juré; elle récapitule les griefs des Écossais contre l'administration française, le pillage des populations, les riches abbayes données aux Français, la monnaie de France abaissée pour le gain de quelques particuliers et imposée de force [3].

Laissons pour un moment l'Écosse, retournons en arrière et voyons comment, de son côté, procédait en France l'homme de confiance d'Élisabeth, son ambassadeur Trockmorton, le grand agitateur de l'époque. « Il sera bon, écrivait-il à la reine sa maîtresse (le 6 avril 1560), par le moyen des marchands, de répandre la proclamation de votre majesté à travers la Bretagne et la Normandie, afin d'exciter encore plus le peuple contre la maison de Guise [4]. »

Voilà bien un excellent moyen d'agiter le menu peuple; mais il

[1] La protestation de nos ambassadeurs a été imprimée dans le tome Ier des *Mémoires de Condé*. Nous n'avons pas à la reproduire.

[2] Original signé. (Cott. Caligula, B. IX.)

[3] Minute originale raturée et corrigée. (British Museum; Caligula, B. IX, vol. 19.)

[4] *Kalendar of State papers.*

faut en même temps jeter la division parmi les grands, parmi les princes du sang. Le même jour, Trockmorton envoie au roi de Navarre la proclamation d'Élisabeth et il l'accompagne de cette lettre [1].

Sire,

Ayant receu ces jours passés d'Angleterre une proclamation que la royne ma maistresse a fait publier en son royaulme contenant la declaration de son intention sur l'observation de l'amitié avec ce royaulme et celuy d'Escosse et la raison qui la fait mettre en ceste deffense, j'ay eu aussi charge de par sa majesté de vous la communiquer, ne voulant sa majesté vous celer, Sire, ce qu'elle a fait expedier en cest endroict, et ne voyant aultre moyen d'executer ma dite commission, vostre majesté estant si fort esloignée de ces quartiers, ni entendant aulcune chose de vostre approche, pour n'y plus differer plus longuement, j'ay bien voulu le faire par la presente et avec icelle vous envoyer, Sire, le double de la dite proclamation en françois, comme elle a esté imprimée en Angleterre si comme en anglois; vous osant bien dire au demourant, Sire, que sa majesté n'entend aultre à l'endroict du roy son bon frere ni son royaulme que toute amitié et mutuelle intelligence; ains là où aulcuns maladvisez auront cherché l'agitation de la republique chrestienne, et en particulier machiné nouvelles inventions contre sa majesté, ses pays et royaulme, elle se montrera si vertueuse que, Dieu aidant, sa majesté ne recepvra au moins, ne meritera aulcune blasme, ni deshonneur (la chose bien entendue), d'avoir tellement procedé et ainsi poursuivi jusques à l'execution de ses entreprises dont, Sire, sa majesté vous prie de vouloir juger comme à la verité de la cause, à l'exigence du cas, et à son honneur sur lesquelz tous princes se doivent fonder, appartient, autant que je prie le Tout-Puissant vous avoir en sa sainte et digne garde.

A Amboise, ce 15 avril 1560 [2].

Cette fois la clairvoyance de l'habile diplomate fut en défaut. Il avait mal choisi le moment: la conspiration d'Amboise venait d'échouer, le roi de Navarre avait tout intérêt à ménager les Guise, et, pour déjouer tous les soupçons, il adressa au cardinal de Lorraine la lettre de Trockmorton et la réponse qu'il lui faisait; c'était le meilleur gage de son dévouement. Le cardinal transmit les deux lettres à Trockmorton sans y joindre aucune réflexion. A

[1] *Kalendar of State papers*, 1858-1859, *foreign*, p. 509.

[2] Copie du temps. (Record office, *State papers*, *France*, vol. XVII.)

quoi bon! La lettre du roi de Navarre n'en disait-elle pas assez? La voici :

Monsieur l'ambassadeur,

J'ay receu ce soir une lettre escripte à Amboise, et pour n'avoir aulcune connoissance de vous, je ne puis d'asseurance sçavoir si elle est par vous escripte et à mon adresse ou non; mais ce qui me donne conjecture qu'elle vient de vostre part, c'est que au commencement de vostre lettre vous m'escrivez que vous avez ces jours passés receu d'Angleterre une proclamation que la royne vostre maistresse a fait publier en son royaulme, laquelle aussi vous m'avez envoiée. Je ne puis assez presumer à quelles enseignes, ne à quelle fin, encore que je m'esbahis-je plus du contenu en la dite proclamation; la tournure de laquelle visiblement demonstre que les princes du sang l'ont appelée à leur ayde et secours, et parce que j'ay cest honneur d'estre le premier prince du sang et le plus proche parent du roy mon seigneur, je n'ay peu moins faire que de m'en ressentir, et vous prier, Monsieur l'ambassadeur, faire entendre à la royne vostre maistresse que je n'ay et n'auray jamais d'aultre volonté que celle du roy mon seigneur, chose qui m'est commune avec les aultres princes de vieux sang comme estant tous unanimes en ceste deliberation, qui me fera par vous la prier de nous mettre plus en ses escripts et proclamations, qui ne lui pourront de rien servir et à nous beaucoup nuire et prejudicier pour le soupçon de quelque secrete intelligence qui par là peut naistre et croistre en l'esprit du roy mon seigneur; lequel jusques icy ne nous a donné aulcune occasion de ce faire, mais au contraire s'est toujours accommodé à nous donner et à chacun de nous entier contentement en toutes choses que nous lui avons requises et demandées; et quand aulcun de nous auroit quelquefois argumenté de quelque legere occurence non entierement satisfaite ou contente, comme il peut parfois advenir en une si grande monarchie comme est celle de France, si est que nous ne la vouldrions pourtant pas aller rechercher pour en avoir la raison, mais aurions nostre recours à celuy seul qui a le cœur des rois et reines en sa main et qui les incline où bon lui semble par le conseil de sa seule volonté. En ceste intention et desir, je veux finir aprés avoir prié le Sauveur du monde, Monsieur l'ambassadeur, vous donner ce que bien lui sçaurez demander.

De Pau, ce vi[e] jour de may 1560. Vostre bon amy,

ANTHOINE [1].

[1] Copie de l'original. (Record office, *State papers, France*, vol. XVII.) A cette occasion, le roi de Navarre écrivit de sa main à François II; cette curieuse lettre, où il proteste de son dévouement, a été imprimée par M. Louis Paris dans les *Négociations sous François II.*

Élisabeth ne se contentait pas des nouvelles fréquentes que lui transmettait son ambassadeur, dont l'activité fiévreuse ne se ralentissait pas; elle avait en outre sur le continent de nombreux espions. Il nous a semblé curieux de citer en entier un rapport d'un de ces agents secrets; il est du 3 mai 1560.

Parti de Jersey pour aller à Brest, il raconte qu'il a vu un grand navire, nommé *le Grand Henry,* auquel travaillaient quatre ou cinq cents ouvriers, espérant l'apprêter dans quinze jours; il en a vu un autre, nommé *la Maîtresse,* déjà accoutré, et deux autres grands navires, *le Lion* et *le Léopard,* apprêtés en grande diligence et qui seront prêts dans quinze jours; il y a aussi devant la ville de Brest quarante navires de toutes forces appareillés pour la guerre. De l'autre côté de Brest, au banc de Pradon, soixante navires apprêtés aussi pour la guerre. Le prince de Mantoue est attendu à Brest avec nombre d'Italiens, ainsi que M. d'Étampes avec une grosse bande et M. de Brissac venant d'Anjou.

Quelques-uns disaient que le roi d'Espagne devait venir et que le roi lui ferait présent de ces trois grands navires dessus dits, et que le roi d'Espagne ferait descente en Écosse et en Angleterre; que déjà il avait envoyé quarante galères à la Rochelle.

Un jour et demi après, l'espion s'en alla à Canques, où il vit vingt navires de grand port tous prêts; puis il alla à Morlaix, où il apprit que quatre ou cinq navires de la Rochelle étaient retenus pour porter des vivres à Brest; puis il vint à Saint-Brieuc et se trouvait à Saint-Malo le 13 mai, où il vit huit cents hommes de guerre et trente navires tout prêts pour aller à Terre-Neuve et n'attendant que le bon vent, et six grands navires pour porter des victuailles à Brest; puis il vint à Cancale, où il trouva cinq navires prêts pour Terre-Neuve avec ceux de Saint-Malo; puis vint à Coutances le 19 mai, où M. de Bouillon, gouverneur de Normandie, était attendu depuis quatre jours pour revisiter la ville et les quartiers environ. De Coutances, l'espion retourna à Jersey le 23 mai[1].

Revenons à Trockmorton : le jour même où il écrivait au roi de Navarre, il prévenait le cardinal de Lorraine qu'il venait de recevoir une lettre de sa maîtresse. C'était une réponse à l'une des dernières communications de M. de Seurre : la reine avait voulu la remettre à M. de Seurre; mais celui-ci avait refusé de la rece-

[1] Copie du temps. (Record office, *State papers, France,* vol. XVIII.)

voir. Elle était pourtant conçue en termes pacifiques; car il n'a pas tenu à la reine que les choses soient venues où elles en sont. La faute en est à ceux qui ont conseillé les injures qu'elle a subies. Trockmorton en terminant demandait au cardinal les moyens de faire entendre au roi ce que sa maîtresse lui avait donné charge de lui dire[1].

A cette lettre le cardinal de Lorraine répondit le 11 mai suivant :

Monsieur l'ambassadeur,

J'ay receu vostre lettre du IX de ce mois, à laquelle il n'est grande response, d'autant qu'estant briefve, comme elle est, je ne puis que bonnement l'entendre, et quant à ce que vous avez à faire entendre au roy, de la part de la royne vostre maistresse, vous en ferez suivant la charge que vous avez, ainsy que vous adviserez, et aurez à toute heure de sa majesté la bonne et gracieuse audience que vous avez accoustumé, quand vous voudrez; priant Dieu, Monsieur l'ambassadeur, vous donner ce que desirez.

De Chinon, le XIe jour de may 1560.

Vostre bon amy,

LE CARDINAL DE LORRAINE[2].

Trockmorton crut devoir répliquer par une lettre adressée aux deux frères, le duc de Guise et le cardinal :

Monseigneur,

J'ay receu la lectre que vous et monseigneur le cardinal m'avez escripte le onziesme de ce mois, responsive à la mienne du IX, que vous presenta mon secretaire; et pour autant que m'escripvez qu'estant la mienne briefve, vous ne la pourrez que bonnement entendre, pour vous lever de ceste peyne et vous faire entendre plus au long ce qu'avois en charge de declarer au roy, puisque vous m'en donnez le choix de faire comme j'adviseray, j'ay bien voulu suivant ma charge (estant à cause de ma maladie detenu de ne la pouvoir aller faire moy-mesme) d'envoyer ces deux gentilz hommes, serviteurs de la royne, estans en service avec moy, comme sçavez, vers vous, pour vous faire plus ample declaration de ce que porte ma commission, vous priant de les croire comme à moy-mesme et d'en aprés le faire entendre à sa majesté.

Amboise, le XIIIe jour de may 1560[3].

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XV.
[2] Copie du temps. (Record office, *State papers, France*, vol. XVIII.)
[3] *Id. ibid.*

Le cardinal de Lorraine mit fin à cette polémique par une dernière lettre écrite le 15 mai :

Monsieur l'ambassadeur,

Je receus hier par ces deux porteurs les lettres que m'escripvez, lesquels aussy me monstrerent un escript en françois qu'ilz me lurent tout de long, et leur ayant demandé à me le laisser, ilz ne le voulurent, disant qu'ilz avoient charge de me le bailler en latin, comme presentement ilz ont fait. Aprés que je l'auray fait veoir au roy et au conseil, je vous en diray mon advis à la premiere veue, remettant cependant à Dieu la conduite de tous les differens qui sont entre sa majesté et la royne vostre maistresse; car estant si juste juge que nous le cognoissons tous, il fera toujours cognoistre l'intention de sa dite majesté en ce fait, laquelle y procede toujours avec son accoustumé desir de garder et entretenir la paix et repos publicq, mesmement à l'endroict de la dite royne vostre maistresse, et n'ayant pour ceste heure aultre chose à vous dire, je prie Dieu, Monsieur l'ambassadeur, qu'il vous ayt en sa sainte guarde.

De Saint-Maur-des Fossés, ce xve jour de may 1560.

Vostre bon amy,

LE CARDINAL DE LORRAINE [1].

Nous touchons au triste dénoûment de la guerre d'Écosse. L'effort des Anglais et des Écossais réunis était venu, il est vrai, se briser contre les remparts de Leith, l'énergie de d'Oysel et la bravoure des assiégés; mais la famine pouvait venir à bout de cette résistance désespérée : la garnison était réduite à six onces de pain pour chaque homme et à un peu de saumon salé. Les secours de France risquaient fort d'arriver trop tard; on ne les attendait que pour le mois d'août. Telle était la vraie situation des choses, lorsqu'Élisabeth, qui avait fait connaître au gouvernement français son désir de traiter, prit la résolution d'envoyer Cécil en Écosse, en lui adjoignant le docteur Wotton. Cécil avait conseillé la guerre; c'était à lui d'en finir par un traité. Il n'accepta cette mission qu'avec répugnance, car son avenir politique en était l'enjeu. De son côté, François II s'était rendu au désir exprimé par Élisabeth et avait dépêché M. de Randan[2], auquel devait se joindre l'évêque de Valence.

[1] Copie du temps. (Record office, *State papers, France*, vol. XVIII.)

[2] M. de La Rochefoucault, gentilhomme de la chambre du roi et chevalier de l'ordre. La lettre qu'il était chargé de remettre à Élisabeth était signée par François II et datée de Chenonceau. (Forbes, *State papers*, vol. Ier, p. 319.)

Le lieu choisi pour la première entrevue fut Newcastle. A cet effet, le duc de Norfolk envoya un sauf-conduit à M. de Randan et à l'évêque de Valence pour l'aller et le retour[1].

Nous connaissons l'étendue des pouvoirs donnés par Élisabeth à Cécil, et nous les résumons ainsi : évacuation de l'Écosse par les Anglais et les Français; un nombre très-limité de Français sera autorisé à occuper quelques places d'Écosse; la restitution de Calais sera soulevée, mais sans trop y insister; on réclamera l'abandon par Marie Stuart des armes d'Angleterre et une renonciation formelle à la couronne d'Angleterre.

Le point difficile de la mission, c'était la reconnaissance du traité passé entre les lords de la congrégation et Élisabeth. La première entrevue à Newcastle n'amena aucun résultat. On s'ajourna à Édimbourg; c'est à ce moment que le parti français allait perdre celle qui en était l'âme. Marie de Guise se mourait à Édimbourg. Quelle fin d'existence pour celle qui fut un instant l'orgueil et l'honneur de la cour de France! Elle est là sur son lit de mort, entourée de ses ennemis, à demi-prisonnière de lord Erskine qui n'a pu lui refuser cette misérable hospitalité; l'hydropisie a envahi son corps, paralysé ses membres; mais la tête est vivante; l'énergie de sa race la soutient. A ses adversaires qui l'entourent, elle conseille la concorde; elle ne fait entendre que des paroles de miséricorde et de pardon; un ministre calviniste lui avait offert son ministère; mais elle demande et reçoit les derniers sacrements, et meurt en bonne catholique comme elle avait vécu. Devant ce lit de mort, il n'y eut, il faut le dire, que du respect; cette femme avait su s'attirer l'estime, commander l'admiration. Un seul homme jeta l'insulte à cette mourante, un seul, ce fut Knox.

Avant d'entrer en pourparlers, l'évêque de Valence et M. de Randan tentèrent de faire parvenir une lettre aux assiégés de Leith; mais elle fut interceptée, et nous l'avons retrouvée dans les papiers relatifs à la France. En voici l'analyse; elle est datée d'Édimbourg le 17 juin :

« Ils leur annoncent leur arrivée en Écosse. A Berwick, ils ont appris la mort de la reine régente. Ils ont prié le secrétaire Cécil et le doyen de Cantorbéry, députés par la reine d'Angleterre, de permettre aux assiégés de sortir du lieu où ils sont pour commu-

[1] British Museum; Cott. Caligula, B. IX, f° 127.

niquer avec eux et procéder à la négociation d'un accord. Ils ont refusé ce point comme contraire aux lois de la guerre. Ils ont proposé de faire sortir l'évêque d'Amiens, à condition qu'il promettrait, en cas de non-accord, de subir le même sort que les assiégés. On a concédé de traiter sans ceux qui sont assiégés; on leur communiquera la négociation par lettres ouvertes. On a pensé qu'une trêve jusqu'à samedi soir ne serait pas préjudiciable, les priant de la ratifier. Le roi et la reine se portent bien[1]. »

La conférence s'ouvrit donc le 19 juin. Voici le résumé du débat qui s'engagea entre nos ambassadeurs et les commissaires anglais : sur les griefs d'avoir porté le titre et armoiries de ce royaume contre la volonté de la reine d'Angleterre, messieurs de Valence et de Randan déclarent n'avoir pas reçu de pouvoirs nécessaires pour débattre ce point. Ils promettent l'abandon des armes dans l'avenir, et la réformation de toutes les lettres contenant le titre et les armoiries d'Angleterre. Ils offrent de composer les affaires d'Écosse avec les Écossais par tous moyens raisonnables, et autres différends avec les Anglais. Ils offrent de renvoyer les soldats français, de démolir le petit Leith; quant à Dumbarton et l'Isle aux Chevaux, le nombre des soldats qui y sont sera diminué. Enfin, cesseront d'un côté et d'autre tous appareils de mer; aucun nouveau navire ne passera en Écosse. M. de Randan et l'évêque de Valence s'obligeaient personnellement à l'observance de ce dernier article[2].

Cécil se montra d'abord très-coulant; il avait hâte d'en finir, et les commissaires français semblant favorables aux demandes des Écossais, la paix paraissait assurée, lorsqu'une lettre d'Élisabeth à Cécil vint tout remettre en question. Encouragée par l'état précaire de la France, elle voulait maintenant obtenir des avantages beaucoup plus importants : revenant sur les termes de son premier pouvoir, elle intimait l'ordre à Cécil d'obtenir une reconnaissance formelle du droit qu'elle avait eu de traiter avec les Écossais; elle ne se contentait plus de la renonciation de Marie Stuart à la couronne d'Angleterre; elle voulait que cet abandon fût nettement formulé dans une proclamation; enfin elle demandait que le roi d'Espagne fût pris pour arbitre pour la restitution de Calais et pour une indemnité d'un demi-million de souverains. En cas de

[1] Original signé. (Record office, *State papers, France*, vol. XVIII.)
[2] Copie du temps. (*Ibid.*)

refus des Français, rupture de la conférence et ordre à Norfolk de marcher sur Berwick.

Cécil avait appris par des avis venus de Leith que la situation de la garnison n'était pas aussi désespérée qu'on pouvait le croire; la pêche du saumon était venue en aide aux assiégés et avait ainsi augmenté leurs ressources.

A la demande inattendue de Calais, Randan refusa tout net : qui avait pris Calais ne pouvait le rendre. Il se prononça avec non moins de fermeté contre la reconnaissance du droit que voulait s'attribuer Élisabeth d'avoir traité avec les Écossais.

Si nous entrons dans tous ces détails, c'est que ce point historique est resté obscur, ainsi que l'a remarqué avec tant de justesse M. Louis Paris, dans les *Négociations sous François II*. Les historiens anglais ont eu intérêt à le présenter sous un jour tout favorable à leur cause, et les historiens français l'ont généralement passé sous silence, faute de documents originaux [1].

Reprenons la suite de la négociation : nos ambassadeurs voulurent traiter séparément avec les Anglais. Les comprendre dans un seul et même traité avec les Écossais, cela n'était pas admissible; c'eût été prendre Élisabeth pour juge et partie entre le roi de France et ses sujets.

Les commissaires se séparèrent donc. Cécil allait donner l'ordre à Norfolk de marcher en avant et annoncer à Élisabeth la rupture des conférences, lorsque, voyant l'occasion de paix lui échapper, il se ravisa et envoya un message à Randan et à l'évêque de Valence.

On se revit donc, et, éludant le point difficile, on y substitua une clause assez vague par laquelle le roi de France et Marie Stuart s'engageaient à remplir leurs engagements envers les Écossais. On se borna à laisser à Élisabeth l'ombre d'un droit d'intervention en cas de non-exécution des engagements pris avec l'Écosse. Randan consentit à cette sorte de compromis; la paix fut conclue, et le traité de Lislebourg enfin signé.

Il était temps, car à ce dernier moment arrivait une nouvelle lettre d'Élisabeth, plus exigeante encore. Il paraît certain, et c'est un historien anglais qui nous en fait l'aveu [2], qu'elle venait de recevoir la proposition des chefs protestants de lui livrer quelques villes

[1] Documents inédits, *Négociations sous François II*, p. 465.
[2] Fronde, *History of England*, t. VII, p. 261.

de Normandie et de Bretagne, et, dans son désir ardent de reprendre Calais, elle avait prêté l'oreille à cette promesse tentante.

Le 14 juillet 1560, une nouvelle convention fut passée entre l'évêque de Valence et les députés anglais pour l'embarquement des troupes françaises; il était dit que, pour éviter les nouveaux désordres survenus depuis huit jours et dont aucune réparation n'avait été donnée, les Anglais laisseraient quatre enseignes de gens à pied et quelques gens à cheval pour servir d'escorte jusqu'à ce que l'embarquement fût effectué[1].

Trockmorton était bien servi par son gouvernement. Le premier, il reçut la nouvelle de la conclusion de la paix, et, le 14 juillet, il écrivait au cardinal de Lorraine :

Monseigneur,

Il me vient d'arriver tout maintenant ung courrier d'Angleterre qui m'apporte lettres des seigneurs du conseil privé de la royne ma maistresse, par lesquelles j'entends que l'accord de paix est conclu et arresté entre les commissaires des deux costés le VI de ce mois, dont la grande affection que j'y ay toujours portée et pour la joye inestimable que j'en ay conceue n'ay voulu faillir d'en advertir le roy et la royne et vous en toute diligence par ce porteur, vous priant, Monsieur, de le faire sçavoir à leurs majestés, estimant qu'elles n'en aient encores rien entendu.

De Paris, 14 juillet 1560[2].

A cette lettre est joint l'accusé de réception par le cardinal de Lorraine avec ses remercîments.

Voyons maintenant comment cette paix fut exécutée, et commençons par une lettre du chevalier de Seurre à Cécil, à la date du 28 août :

« Il a vu l'honneur qu'il a plu à sa majesté lui faire; il l'en remercie humblement, flatté qu'elle ait si bonne souvenance de lui; il est bien aise qu'il ait reçu lettres du sieur de Trockmorton; il n'aura sans doute pas failli à lui faire entendre la provision qu'il a eue d'envoyer trois de ses gens par tous les ports de France, suivant laquelle le roi son maître lui a commandé d'en faire autant;

[1] Original signé par l'évêque de Valence. (British Museum; Cott. Caligula, B. IX, f° 117.)

[2] Record office, *State papers, France*, vol. XVIII.

il a attendu, pour ne pas ennuyer sa majesté, que cela ait été exécuté en France, d'autant que la reine d'Angleterre avait demandé que la France commençât la première à désarmer.

« Il lui demande d'expédier une pareille commission pour Portsmouth et autres endroits.

« Il lui rappelle la demande de restitution des navires et des marchandises prises (de Londres)[1]. »

Trockmorton, de son côté, écrivait, le 1er septembre, au cardinal de Lorraine :

Monseigneur,

J'ay receu lettres ce matin de la royne ma maistresse et avec icelles une commission pour demander et recepvoir des majestés du roy et royne sa compagne la ratification de ce dernier traité fait en Escosse; en quoy la dicte dame ma maistresse a usé de tant de diligence sur la cognoissance de la volonté du roy son bon frere pour la maniere de la dicte ratification, affin qu'il ne soit rien obmis en cest endroit pour sa part, et de moy comme à ce le plus enclein, si que à l'office que j'espere bien appartient, je n'ay voullu faillir incontinent vous en advertir par la presente, et par mesme moyen vous prier me faire sçavoir quand il plaira à sa majesté me donner accés pour la cause sus dicte, et de tant le plus tost pour ce que le jour limité au dict traité pour bailler les dictes ratifications s'approche fort, estant le quatriesme jour de ce mois, et aussi j'entends que le roy desloge de Fontainebleau dans un jour ou deux, et pourtant vous prie, Monsieur, me faire entendre par ce gentilhomme la response de sa majesté et de vous, tant sur ce point comme du lieu que la dicte ratification se pourra faire; priant Dieu, etc.

De Melun, ce 1er jour de septembre 1560[2].

Cette audience, tant de fois sollicitée, fut enfin fixée au 15 septembre. L'ambassadeur se rendit à Fontainebleau, où François II le reçut, ayant auprès de lui la reine mère, Catherine de Médicis, Marie Stuart et MM. de Guise. Trockmorton s'attendait à ce que la prestation du serment de François II aurait lieu ce jour-là, à l'effet de ratifier solennellement le dernier traité. Il n'en fut rien. Le chancelier répondit qu'il y avait deux traités, tous deux, il est vrai, en date du 6 juillet, mais parfaitement distincts : le premier avait

[1] Original signé. (Record office, *State papers, France*, vol. XVIII.)
[2] Copie du temps.

été passé avec la noblesse et le peuple d'Écosse, et on y avait pris l'engagement de réunir les États le 10 juillet dernier et d'élire des députés et notables personnages pour prêter l'obéissance qu'ils devaient à leur roi et reine.

Le second traité avait été passé avec les députés de la reine d'Angleterre, et les envoyés français s'étaient engagés, au nom du roi et de la reine de France, à accorder et à maintenir toutes les choses stipulées dans le traité passé avec les Écossais.

L'ordre adopté devait donc être suivi ; les Écossais devaient d'abord exécuter ce qu'ils avaient promis, ce qu'ils n'avaient point fait encore, le roi et la reine de France attendant leur soumission.

Ratifier le traité avec la reine d'Angleterre n'était possible qu'après l'exécution des engagements jusqu'à ce jour non remplis par les Écossais[1].

Ainsi que le remarque avec justesse M. Louis Paris, Élisabeth put comprendre alors la vraie raison qui avait porté les plénipotentiaires français à séparer, dans le traité, ce qui la regardait directement.

Trockmorton répliqua sur l'heure que le traité conclu entre la France et l'Angleterre ne pouvait dépendre de l'observation ou de l'inobservation de celui passé avec les Écossais, et, quoi qu'il arrivât de ce côté-là, il ne pouvait y avoir de prétexte plausible pour violer des conventions sincèrement échangées.

Mais, en dépit de ses instances, il ne put rien obtenir et en fut réduit à demander au chancelier copie de sa déclaration[2].

Elle lui fut remise le lendemain, et la lettre de L'Aubespine, qui l'accompagnait, mérite d'être citée :

Monsieur,

Je vous envoye par ce porteur la response que le roy et la royne font à la royne d'Angleterre, vostre maistresse, aux deux lettres que vous présentastes hier de sa part, que j'eusse baillée à vostre secretaire si la royne eust esté hors du lit; mais il faut pardonner aux dames quand elles dorment au matin, mesmement aux femmes grosses comme nous pen-

[1] Nous nous servons de la pièce originale copiée par nous au Record office, *State papers, France*, vol. XIX.

[2] Nous en avons donné l'analyse exacte; il est inutile de reproduire ce long factum qui fait partie, comme toutes les autres pièces, du volume XIX, Record office, *State papers, France*.

sons qu'est nostre maistresse. Si vous avez au surplus affaire de moy en quelque chose, vous me trouverez à vostre commandement, priant Dieu, Monsieur, vous donner longue vie.

De Saint-Germain-en-Laye[1].

Trockmorton, dans sa réponse du même jour, a bien soin de dire qu'il fera part à la reine d'Angleterre de l'état de grossesse où se trouve Marie Stuart, et il l'assure à l'avance de la joie qu'elle en recevra[2].

La lettre du roi et de la reine de France que L'Aubespine remit à Trockmorton n'était pas faite pour satisfaire Élisabeth.

Le roi François II protestait vaguement du désir de maintenir les bonnes relations entre les deux couronnes et du désir d'arriver à une ratification du traité de Lislebourg; il espérait qu'Élisabeth prendrait en bonne part ces nouveaux retards et les raisons qui les avaient motivés[3].

Marie Stuart, de sa propre main, ajoutait quelques paroles d'amitié pour Élisabeth : « Vous pouvez vous asseurer, lui disait-elle, que de nostre part nous procederons toujours avec l'affection naturelle que la proximité du sang nous commande, et la tenacité du devoir que requiert une parfaite et droite intention pour la correspondance que nous en esperons de votre part[4]. »

Élisabeth fut outrée de cette réponse et sa réplique ne se fit pas attendre; elle porte la date du 25 septembre[5].

Elle fait l'historique de la négociation de MM. de Randan et de Valence; elle rappelle l'oppression des Écossais, la mauvaise administration des mauvais ministres de France en Écosse; elle rappelle la levée du siége de Leith que les Français purent librement

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XIX.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] M. Louis Paris, dans les *Négociations sous François II*, a donné une longue lettre de notre ambassadeur, M. de Seurre, au roi, à la date du 24 septembre 1560. Il raconte les conversations qu'il a eues avec Cécil et Wotton et fait pressentir la réponse d'Élisabeth, à demi indiquée par les observations des deux hommes d'État anglais. Il raconte également l'audience qu'Élisabeth lui donna cinq ou six jours plus tard. Nous renvoyons donc à cette curieuse dépêche qui complète et explique la politique d'Élisabeth. (Documents inédits, Louis Paris, *Négociations sous François II*, p. 355.)

évacuer, la manière dont on se conduisit avec eux, les assistant pour leur retour en France de vivres, d'argent, de navires; elle rappelle l'audience accordée à MM. de Randan et de Valence, à Richmont, la permission qu'on leur donna de rentrer en France sans stipuler l'obligation du retour, les mêmes faveurs accordées à M. de La Brosse et à l'évêque d'Amiens, Nicolas de Pellevé, qui s'étaient engagés à faire payer ce qui était dû à la reine d'Angleterre, dans le délai de vingt jours, ou à se reconstituer prisonniers; rien n'a été soldé, pas même le transport des troupes, et MM. de La Brosse et de Pellevé sont restés en France.

Le 27 août, elle a envoyé des lettres scellées afin de requérir la ratification du roi de France, hautement promise, ainsi qu'en fait foi la correspondance échangée entre son ambassadeur et le cardinal de Lorraine.

Elle rappelle le refus de faire rentrer en Angleterre MM. de Randan et de Valence.

Enfin, elle termine par une menace ironique. Elle compte bien que son frère le roi de France et la reine seront mieux conseillés par les États qui se rassemblent au mois de décembre prochain, de la manière dont on doit traiter avec une alliée et voisine. Elle en espère pour le peuple de France plus de repos et de tranquillité, et, pour le peuple d'Écosse, le retour à son ancien gouvernement, sans passer de nouveau par l'oppression de l'étranger.

Cette déclaration, elle la communiquera en France à tous les hommes de quelque autorité qui sont intéressés au maintien de la paix; elle la communiquera au roi d'Espagne qui lui a demandé à tant de reprises cette pacification qu'on dénie aujourd'hui[1].

Les Guise se trouvaient à bout de voies : la guerre d'Écosse avait épuisé le trésor; l'amour-propre national était froissé par la déplorable issue de cette guerre malencontreuse; on ne comprenait que trop que notre influence en Écosse était à jamais perdue; les questions religieuses aigrissaient les esprits; la Normandie, sous l'excitation journalière des Anglais, se tournait du côté des idées nouvelles.

C'est à ce moment que l'idée d'un concile national fut jetée en avant.

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XIX.

Catherine de Médicis, écartée du conseil jusqu'au jour de la conjuration d'Amboise, y avait repris de l'ascendant, et, de sa nature, portée aux voies obliques des transactions, elle poussait vivement à la réunion de ce concile national, moyen d'arriver plus promptement à un concile général tant de fois promis, tant de fois différé.

Philippe II s'en alarma: il vit là une grande déviation à l'autorité du pape, un danger pour ses propres États, et dépêcha en France don Antonio de Tolède pour détourner de la voie où ils s'étaient engagés et les Guise et Catherine de Médicis. M. Louis Paris a publié la réponse de François II aux ouvertures de don Antonio[1]. Le *British Museum* en possède également une copie où, sous une autre forme et en des termes différents, sont présentés les mêmes arguments; ce qui nous dispense de les reproduire ici. D'ailleurs, cette réponse peut se résumer dans cette seule phrase : « L'unique remède est dans une réforme qui ôteroit prétexte aux protestants. » Voilà le langage que la gravité de la situation arrachait aux Guise[2].

On peut juger de l'état des esprits par l'article premier des articles dressés par la noblesse de Touraine, pour présenter au roi, lors de l'ouverture des États généraux.

« Qu'il plaise à sa majesté que la religion soit reformée selon la vraie parole de l'Evangile de Dieu, sans qu'on y adjouste ou diminue aulcune chose, puisque c'est la vraie touche par laquelle toutes choses doivent être esprouvées. (Tours, 26 octobre.) » Et la conclusion, c'était la demande d'un concile libre[3].

Ici les documents viennent à nous manquer. Il y a une lacune dans tous les recueils anglais de cette époque. Nous n'avons pu rien retrouver sur les derniers mois du règne de François II; nous n'avons relevé que cette simple note de Cécil à M. Morton : « Nous sommes tout troublés par divers rapports d'étranges procédures de delà, tendantes à l'exaltation et à la grandeur de la maison de Guise[4]. »

Plus tard, lorsque nous aurons à rendre compte des archives

[1] *Négociations sous François II.*
[2] En voici l'indication : British Museum, n° 18,741.
[3] Record office, *State papers, France*, vol. XIX.
[4] British Museum ; Cott. Caligula, B. IX.

secrètes de Vienne, nous reviendrons sur le règne et les derniers moments de François II : les lettres de Chantonnay à Marguerite de Parme nous fourniront les détails les plus curieux, les plus circonstanciés; ce sera une curieuse page à ajouter à l'histoire de France.

Un nouveau roi montait sur le trône. Ainsi qu'elle l'avait fait à la mort de Henri II, Élisabeth envoya en France un ambassadeur extraordinaire, le comte de Bedford, l'un de ses conseillers privés. L'étiquette des cours le voulait ainsi : il était d'usage de protester de son amitié, de son désir de conserver la paix, sauf à ne pas tenir le lendemain les promesses échangées. Cet ambassadeur emportait de nombreuses lettres de sa souveraine; il y en avait pour le connétable, pour le roi de Navarre et Rénée de Ferrare; il y en avait aussi pour François de Guise et le cardinal de Lorraine, les ennemis de la veille.

Nous avons eu sous les yeux toutes les réponses qui y furent faites[1]; elles se ressemblent toutes et nous n'en détacherons qu'une seule, celle de François de Guise : « Il remercie la reine d'Angleterre de l'accueil fait à ses frères passant par son royaume, des preuves d'amitié qu'elle a données au cardinal de Lorraine et de sa volonté bien affectionnée pour la reine d'Écosse, sa nièce, dont celle-ci est très-reconnaissante. Réservé le devoir qu'il doit à ses souverains, il lui offre ses services.

« De Corbeil, le 27 mars 1561[2]. »

Voilà le côté officiel de la situation; il nous reste à rechercher ce qui se passait en dessous, ce qui se cachait derrière ces belles phrases. Un historien anglais moderne, un érudit, dont le témoignage ne peut être suspect, a très-justement défini la politique du gouvernement d'Élisabeth à cette époque : intervention secrète dans les affaires des autres États, dans le but d'exciter chez eux des troubles intérieurs[3]. En d'autres termes, Élisabeth pratiquait cette maxime qu'un État agité intérieurement n'est pas très-disposé à inquiéter ses voisins. L'historien anglais rapporte l'initiative de cette politique à Trockmorton. Nous admettons, comme lui,

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XX.

[2] *Ibid.*

[3] « A covert interference in the affairs of foreign states for the purpose of exciting internal disturbances. » (Stevenson, *Kalendar of State papers foreign*, 1861, 1862; préface.)

que cet ambassadeur était un esprit actif, délié, intelligent, peu scrupuleux sur l'emploi des moyens, en un mot, le meilleur agent de Cécil; mais, selon nous, Trockmorton n'était qu'un habile instrument; la pensée dirigeante, c'était Élisabeth. Cette politique d'immixtion dans les États voisins, c'est bien la sienne.

Voyons maintenant à l'œuvre les agents d'Élisabeth :

Le comte de Bedford avait pour mission de nouer d'intimes relations avec le roi de Navarre, le prince de Condé et Coligny; d'empêcher à tout prix la réunion d'un concile général, et d'entraver le mariage de Marie Stuart avec un prince étranger. Il était porteur pour elle d'une lettre autographe d'Élisabeth, qui l'engageait, en raison de sa jeunesse et des vicissitudes de la destinée, à entretenir avec elle des relations amicales. L'Écosse était maintenant en paix, bien gouvernée et bien unie. De part et d'autre, il fallait oublier le passé, et des dissentiments que seule avait amenés l'alliance avec la France. Si ces communications étaient bien reçues, Élisabeth se montrerait généreuse et n'insisterait pas rigoureusement sur ses droits; mais si Marie Stuart fermait l'oreille à ces propositions, la faute en retomberait sur elle, et Bedford avait ordre de demander l'immédiate ratification du traité de Lislebourg.

De ce côté, la mission de Bedford n'eut aucun résultat, Marie Stuart échappant toujours par des prétextes plausibles à la demande de ratification. A Trockmorton revint la tâche de venir à bout de cette résistance.

Restait la question du concile général que le comte de Bedford devait traiter avec Catherine de Médicis; mais il ne put obtenir directement qu'elle refusât d'y prendre part. Il essaya alors d'arriver à ce but par une voie détournée.

Il y avait à la cour de France un savant italien, nommé Emmanuel Tremelius, qui de juif s'était fait catholique, et de catholique protestant; obligé, par cette dernière apostasie, de quitter l'Italie, il avait, durant un certain temps, résidé à Oxford; puis, à l'avénement de Marie Tudor, forcé de quitter l'Angleterre, il s'était réfugié en Allemagne et était devenu professeur d'hébreu à Heidelberg; en dernier lieu, il s'était fixé à Metz où il avait servi la cause de la réforme par une active propagande. Ce Tremelius avait donc des relations toutes faites en Allemagne, et, ce qui importait essentiellement, il était tenu pour un homme d'une grande

habileté dans cet art de la diplomatie où les Italiens du XVIe siècle étaient passés maîtres[1].

Ce fut sur lui que le comte de Bedford et Trockmorton jetèrent les yeux pour l'envoyer auprès des princes protestants d'Allemagne. Les instructions qu'il emportait vont bien nous faire connaître le but de cette mission sur laquelle les deux ambassadeurs n'avaient pas même consulté la reine Élisabeth, comptant à l'avance sur son approbation; car il s'agissait, par l'intermédiaire et la pression de l'Allemagne, d'arracher à Catherine un refus d'assister au concile de Trente[2].

« Lesditz ambassadeurs ayant traité, entre autres choses, du faict de la religion avec le roy de France, la royne sa mere, le roy de Navarre et autres du privé conseil de France, et aussi fait mention du concile denoncé à Trente que le pape pretend d'y tenir, ayant à ceste cause sollicité le royaulme de France de l'accepter et aultant en faisant le roy d'Espagne et l'empereur, ilz ne trouvent aucun moyen plus seur et plus certain d'empescher que ledit royaulme de France ne s'y accorde que si messieurs les princes et villes du saint empire de la confession d'Augsbourg, tous de commun accord, voulsissent envoyer quelque saige ambassadeur en France le plus tost qu'ilz pourront, lequel puisse par vives raisons remonstrer la qualité dudit concile, comme estant publié par l'autorité du pape seul, en une ville episcopale, et sans que nul qui n'ait le caractere du pape n'y soit admis, et aultres choses semblables par où il est bien loin d'un concile libre.

« Par quoy les ditz ambassadeurs exhortent le royaulme de France à ne le recognoistre pour concile, ains le rejeter comme moyen inventé pour exciter en la chrestienté beaucoup de troubles et de dissensions, et aussi declarer que, pour quant à ceulx de la part desquelz ils sont delegués, ils sont deliberés de protester à l'encontre, et touttefois veullent bien qu'on sçache que ce n'est pas à dire pourtant qu'ilz veulent rejeter les vrais moyens de commu-

[1] « Invenimus Emmanuelem Tremellium jam dudum in Anglia ob singularem ejus prudentiam, pietatem et doctrinam nobis non modo notum, et jam in negotio evangelii pro civitate Metensi laborantem. »

Lettre écrite par Trockmorton et le comte de Bedford aux princes et électeurs de la confession d'Augsbourg. (Record office, *State papers, France*, vol. XX.)

[2] Lettre en latin de Bedford et de Trockmorton aux princes d'Allemagne. (Record office, *State papers, France*, vol. XX.)

niquer de la doctrine, ains qu'ilz l'ont toujours fort desiré, et en sont encore de present fort desireux.

« De sorte que mesme quand la France eust à vouloir de tenir un concile national libre comme il appartient, encores que ce fust en France, ilz y envoyeront leurs hommes sçavants pour y assister et communiquer leurs avis et determiner de commun accord ce que le Saint Esprit et Escriptures par eux en détermineroient.

« Et pour ce que le temps approche auquel faut que, si ceux de France l'acceptent, ilz envoyent leur clergé, il est necessaire d'envoyer les ditz ambassadeurs incontinent sans nulle dilation, affin que ce ne soit trop tard.

« A Fontainebleau, le XXIIe fevrier 1561[1]. »

Pour ne pas séparer ce qui tient à cette mission passée sous silence par la plupart des historiens, ajoutons que Tremelius, au retour d'Allemagne, vint trouver le roi à Villers-Cotterets. C'était au moment du départ de la cour pour Reims (nous le savons par une lettre à Trockmorton); il ne put la suivre, faute de logement, et se trouva obligé de précéder le roi à Reims et de l'y attendre. Là, il obtint une audience par le moyen du roi de Navarre, présenta les lettres des princes d'Allemagne et renouvela de vive voix leurs observations. La veille du couronnement, le roi de Navarre lui dit qu'il avait donné ordre à son secrétaire de répondre, en son nom, aux princes d'Allemagne et que le roi leur ferait également une réponse.

En terminant, Tremelius ajoutait : qu'il attendait les lettres promises pour voir si la fin répondrait aux promesses; qu'il avait renouvelé le projet de confédération avec l'Allemagne et l'Angleterre proposé tout récemment au Louvre; mais qu'il n'en voyait nulle résolution. « Par quoy, afin que les enfans de lumiere ne soient pas moins prudens à la tuition de la verité que sont les enfans de tenebres, il estoit d'advis que la royne d'Angleterre fist ung à ung solliciter les princes d'Allemagne secretement; sans cela l'empereur y mettroit obstacle[2]. »

Le comte de Bedford n'ayant fait qu'effleurer les questions, Trockmorton les reprit une à une et se remit à l'œuvre.

Marie Stuart avait toujours éludé avec beaucoup d'habileté

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XX.
[2] Lettre à Trockmorton. (*Ibid.*)

toutes les ouvertures à elle faites à l'occasion du traité de Lislebourg. De guerre lasse (le 12 avril) [1], Trockmorton s'adresse au cardinal de Lorraine :

« Il lui rappelle que le comte de Bedford étant venu demander la ratification du dernier accord fait à Lislebourg en Écosse, la reine d'Écosse répondit que, pour n'avoir auprès d'elle les gens de son conseil d'Écosse, elle ne pouvait satisfaire à la reine d'Angleterre sur ce point. Or maintenant que son frère lord James est arrivé auprès d'elle, et qu'elle aura pu par lui savoir l'état de son royaume et prendre l'avis de son conseil, ce serait le moment de ratifier ce que les commissaires députés ont accordé; il demande un jour pour en communiquer avec elle.

« Paris, ce XIIIe jour d'avril [2]. »

Marie Stuart se chargea de la réponse; le 22 avril, elle lui écrivit de Nancy, qu'étant sur son partement elle ne pourra lui répondre qu'à Reims où elle va au sacre du roi. Du reste, lord James est venu auprès d'elle sans charge ni commission [3].

Le 13 mai, Trockmorton revient à la charge; il rappelle au cardinal de Lorraine que la réponse, qui devait lui être faite, a été remise au voyage de Reims; étant malade à ne pouvoir quitter son lit, il a envoyé, pour le représenter, un gentilhomme qui a charge de demander et de recevoir une ratification [4]. Le 17 mai, le cardinal lui répond que la reine Marie Stuart n'a pu venir à Reims, à cause de la maladie où elle est maintenant, et qui l'a retenue à Joinville. Elle se trouvera à Villers-Cotterets, lorsque sa santé le lui permettra, et l'ambassadeur pourra venir ou envoyer pour avoir solution de cette affaire, à laquelle elle peut seule répondre. Il faut donc qu'à l'avenir l'ambassadeur s'adresse à la reine d'Écosse et non à lui, qui voudrait avoir bien moyen de lui faire plaisir (de Reims [5]).

Le 10 juin (1561), Marie Stuart rentrait à Paris où se trouvait la cour; le duc d'Orléans, le roi de Navarre, le prince de Condé, et grand nombre de gentilhommes s'étaient portés à sa rencontre et

[1] 12 avril 1561. (Record office, *State papers, France*, vol. XX.)

[2] Copie du temps. (*Ibid.*)

[3] *Id. ibid.*

[4] *Id. ibid.* Cette lettre a été reproduite par le prince Labanoff. (*Lettres de Marie Stuart*, t. I, p. 94.)

[5] Copie du temps. (Record office, *State papers, France*, vol. XX.)

lui avaient fait escorte d'honneur. La reine Catherine et le jeune roi ne s'étaient pas montrés moins empressés et l'avaient accompagnée jusqu'à son logis. Trockmorton ayant demandé une audience, elle lui fut accordée le 18 juin. L'ambassadeur, après lui avoir exprimé la part prise par sa maîtresse à sa mauvaise santé, reprit l'historique de la négociation, et lui renouvela la demande de ratification du traité de Lislebourg. Marie Stuart répondit que sa santé n'était pas encore très-bonne; qu'elle regrettait de ne pouvoir rien faire sans l'avis de son conseil; qu'il y avait à agir ainsi un motif de convenance qu'il voudrait bien apprécier; qu'elle se disposait à partir, et par la voie de Calais où le roi avait mis des vaisseaux à sa disposition, et qu'elle comptait sur le bon vouloir de sa sœur.

Nous ne nous arrêterons pas à la longue réplique de Trockmorton; il y mêla toutes les questions de religion si brûlantes alors, allant jusqu'à lui rappeler que Marie de Guise avait gouverné l'Écosse paisiblement jusqu'au moment où elle avait voulu faire violence aux consciences. Marie Stuart lui répondit qu'elle ne désirait pas connaître d'autre religion que celle où elle avait été élevée, qu'elle avait entendu bien souvent le cardinal de Lorraine, prélat d'une si grande autorité, parler de ces questions, et qu'elle n'avait pas de raison pour changer d'opinion. Trockmorton lui opposa que le cardinal lui avait avoué qu'il y avait de grands abus et erreurs dans l'Église, et beaucoup de désordres dans le clergé, et qu'il en désirait la réformation. Elle répondit qu'elle n'était pas de celles qui changeaient chaque année de religion, et l'entretien en resta là [1].

Les relations étaient assez froides entre les deux cours de France et d'Angleterre; Élisabeth se plaignant que M. de Seurre n'avait pas reçu de nouveaux pouvoirs, à l'avénement du roi; Charles IX, tout en répondant à ce grief, observa que cela ne lui avait pas semblé nécessaire, étant chose qui, entre princes, ne se fait jamais; mais que, puisqu'il y avait doute, il l'accréditait officiellement avec commandement « de ne faire autre office sinon tendant à la mutuelle amitié des deux cours [2]. »

Les dépêches devenaient rares de gouvernement à gouverne-

[1] Record office, *State papers.*

[2] Original signé en date du 30 avril 1561. (Record office, *State papers, France*, vol. XX.)

ment; nous mentionnerons pourtant deux lettres de M. de Seurre à Cécil. Dans l'une, il lui annonce que le roi son maître fait poursuivre en ce moment la réformation des finances et surtout les larcins des superintendants; que plusieurs se sont sauvés avec les sommes volées dans l'espoir de trouver un refuge en Angleterre, et il demande leur extradition [1].

Dans la seconde lettre, il lui annonce le départ de la reine d'Écosse sur deux galères du roi; elle est suivie, pour lui faire honneur, par plusieurs seigneurs et gentilshommes, entre autres par le grand prieur de France, un de ses oncles, et par M. de Damville, second fils du connétable. Ils ont le désir de revenir par l'Angleterre pour voir la reine et le pays, et demandent des passe-ports. Leur suite sera de quarante personnes : vingt-cinq avec le grand prieur, quinze avec M. de Damville [2].

Nous n'avons rien voulu laisser de côté de ce qui regardait Marie Stuart. Disons qu'elle eut une dernière entrevue à Dampierre avec Trockmorton, peu de temps avant son départ, et que Catherine de Médicis appuya les raisons qu'elle avait alléguées pour ne pas ratifier le traité de Lislebourg, sans avoir pris avis de son conseil d'Écosse.

C'est ici le lieu d'examiner les rapports de Trockmorton avec les chefs protestants. Le 24 avril, Coligny et lui se virent dans une maison isolée à trois lieues de Fontainebleau : c'est l'amiral qui, par une lettre écrite la veille, avait fixé ce lieu de rendez-vous. Il parla le premier et appela l'attention de l'ambassadeur sur trois points : le mariage de Marie Stuart avec le prince d'Espagne, qu'il fallait empêcher à tout prix; les tentatives faites alors pour ramener Élisabeth au catholicisme et que favorisait Leicester, espérant par là servir ses projets de mariage; enfin, la réunion d'un concile national décidée la veille par Catherine de Médicis et son conseil. La réponse était facile : le mariage de Marie Stuart avec le prince d'Espagne excitait chez Élisabeth les mêmes appréhensions que chez Catherine de Médicis; quant aux projets de Leicester, Trockmorton leur était le plus opposé, et quant à la réunion du concile national, il pouvait promettre avec quelque assurance d'affermir dans cette pensée Catherine de Médicis par

[1] Lettre du 15 août. (Record office, *State papers, France*, vol. XX.)
[2] *Id. ibid.*

l'intermédiaire des princes allemands, puisque tout récemment il venait de réclamer cette intervention. Coligny, tout en révélant ce qui s'était passé au conseil, exigea de Trockmorton une profonde discrétion. Élisabeth seule devait en être instruite; car il n'avait que trop d'ennemis, et on ne manquerait pas de lui reprocher de livrer ainsi les secrets d'État[1]. Trockmorton rendit compte de cette conversation dans la longue dépêche que nous venons d'analyser, et sans doute Élisabeth crut y voir un indice des nouvelles dispositions de la reine mère, car voici ce qu'elle lui écrit :

« Ce qui nous a rendu fort contente est que nostre ambassadeur nous a advertie d'une singuliere inclination et grande envie qu'il a trouvée en vous de faire qu'il y ait une reformation des abus au faict de la religion, qui ont tenu jusqu'ici le monde aveuglé, et qu'il y ait une union establie par toute la chrestienté; à quoy nous n'avons voulu faillir que de vous asseurer d'une pareille volonté de nous envers la mesme chose, et vous promettre aussy de nostre costé tous les bons moyens que y pourrons faire pour la faire advancer, ainsy comme nous avons commandé à nostre ambassadeur vous en asseurer plus amplement, auquel nous avons commandé vous dire de nostre part quelques autres choses davantaige, non-seulement qui concernent ceste affaire, mais qui touchent aussi vostre particulier, qui vous servira de tesmoignage plus certain de nostre particuliere amitié et affection en vostre endroict[2]. »

Semblable lettre fut écrite par Élisabeth au roi de Navarre; elle l'engageait à poursuivre l'abolition des abus « par lesquels jusques icy l'honneur en Dieu a esté foulé, et à ne pas se laisser transporter par la persuasion de ceux de ceans qui voudroient le contraire[3]. »

Cette correspondance, cet échange d'idées sur les questions religieuses, c'est la préface du colloque de Poissy; mais, avant de déterminer la part qu'y prit l'Angleterre, cherchons à établir par quelques lettres l'état des esprits et la vraie situation de nos provinces.

Une lettre de l'évêque d'Orléans, Morvilliers, à son neveu l'é-

[1] *Kalendar of State papers.*
[2] Record office, *State papers, France,* vol. XX.
[3] *Ibid.*

vêque de Rennes, envoyé vers l'empereur, renferme de curieuses confidences :

« Je vous ay escrit au commencement de ce mois ce qui se presentoit, et ce me semble depuis un an toujours mesme argument : emotions, troubles et seditions par tous les endroits de ce royaulme, et selon que le peuple est excité par malins esprits, ce feu s'allume, puis il s'apaise, et aprés se rallume, maintenant en ung lieu, aprés en ung autre; et où il y a plus de corruption et de licence, voit-on aussy les efforts plus tragiques. En plusieurs villes, le peuple a usurpé l'office du magistrat, car il s'est fait juge de ceulx qui introduisoient nouvelle forme de religion et en a tué et massacré avec grand scandale ; en d'autres lieux, la nouvelle secte est plus puissante et en plus grand nombre; elle veut commander et au magistrat et au reste du peuple. Tous les parlemens sont occupés à cela ; on essaye par tous les moyens de donner quelque ordre, mais il y a grande difficulté. (21 mars 1561 [1].) »

Voilà la version catholique. Laissons parler un protestant zélé, ce même Tremelius envoyé en mission auprès des princes d'Allemagne. Dans une lettre à Trockmorton, écrite presque à la même date, nous lisons :

« A Toulouse, l'on commence à brusler et à martyriser en diverses sortes tous les membres de Jesus-Christ. A Angers, les prestres, les moines et gouverneurs du chasteau, ayant conspiré ensemble, ont fait ung amas d'armes et aussy d'hommes de guerre ; ils ont des maisons où on leur enseigne à manier les armes contre les fideles qu'ilz appellent *Huguenots*. Le roy de Navarre est prevenu et a promis d'y remedier [2]. »

Ainsi, de part et d'autre, des plaintes, des récriminations, des préparatifs secrets, annonce certaine de la guerre civile qui s'approche. Pour l'écarter, Catherine avait usé de tous les moyens : de l'amnistie d'abord en décembre, puis de l'édit de janvier ; elle s'était maintenue habilement entre les exigences de Philippe II, poussant aux voies de la répression, et les idées de tolérance que lui conseillait L'Hospital; elle avait prêté l'oreille aux insinuations de Condé, du cardinal de Châtillon, de l'évêque de Valence, d'Élisabeth et aux conseils de Trockmorton lui-même; malgré

[1] Entièrement de sa main. (*Miscell. Letters*, Egerton, vol. IX.)
[2] Record office, *State papers, France*, vol. XX.

les représentations violentes de Chantonnay, l'ambassadeur d'Espagne, elle avait, sous toutes les formes, cherché la transaction, le moyen d'en finir avec les troubles civils par l'apaisement des passions religieuses. L'idée d'un concile national, elle l'avait prise aux Guise, lorsqu'ils gouvernaient sous le nom de François II; c'était une diversion, un expédient pour gagner du temps, et maintenant le colloque de Poissy n'était qu'une déviation du premier projet; elle allait mettre en présence les ministres protestants et nos prélats de France, les appeler à délibérer sur les questions qui divisaient, qui passionnaient les esprits. La religion pour elle n'était qu'au second plan; c'était le côté politique de cette tentative qui l'avait séduite; elle avait cru y entrevoir la possibilité d'une conciliation. Vaine expérience! vaine tentative! Des deux côtés, les prétentions étaient trop absolues. Il faut avoir passé par une longue série de calamités, pour qu'on sente la nécessité d'une transaction. Lorsque les armes, soit lassitude, soit découragement, tombent des mains des partis extrêmes, le rôle des politiques commence; mais l'on en était bien loin alors. Il fallait quinze ans de guerres, de troubles civils pour en arriver là.

On a tant écrit sur le colloque de Poissy, on en a déduit les causes et le but de tant de manières diverses, allant jusqu'à y voir un habile moyen inventé par le cardinal de Lorraine pour séparer les luthériens et les calvinistes[1] et profiter de leurs divisions, que nous nous bornerons à passer en revue diverses lettres qui prouvent que l'Angleterre n'y jouait pas le jeu de MM. de Guise.

D'abord, voici la note remise par Catherine de Médicis aux théologiens de Paris arrivés à Saint-Germain; elle leur explique bien la pensée du colloque :

« Il semble qu'il seroit bon de proposer les points principaux qui nous ont separés les uns des autres :

« Le premier, c'est l'usage des images;

« Le deuxiesme, c'est l'administration du saint sacrement de baptesme;

« Le troisiesme, du saint sacrement de la sainte communion;

« Le quatriesme, du sacrifice de la messe;

« Le cinquiesme, de l'imposition des mains et vocation des ministres;

[1] Michelet, *Histoire de France*, t. IX, p. 253.

« Le sixiesme (si l'on voit qu'il y ait esperance d'accord), entrer en la doctrine. Sur lesquels points il faudroit adviser les raisons pour lesquelles les dits separés font difficulté de revenir avec nous; et surtout faut voir en quelle maniere l'Eglise primitive en a usé, afin de regarder si l'on pourroit trouver quelque moyen pour parvenir à une bonne union avec l'approbation de nostre saint-pere. »

Trockmorton était le confident, le conseiller des ministres appelés au colloque. On s'était servi de lui pour faire venir d'Angleterre des livres de liturgie de l'église anglicane, puis pour décider le ministre de Sault [1] à passer en France; c'est donc à lui que sont adressées toutes les lettres d'un des plus actifs lieutenants de Théodore de Bèze, de Nicolas des Gallards [2]. Cette correspondance que nous avons recueillie va nous faire connaître les préliminaires du colloque.

Voici la première lettre de des Gallards à Trockmorton :

« Il ne doit pas ignorer la requeste qu'ilz ont presentée au roy pour estre *ouys*, et qu'il plaise au roy, à la royne mere, aux princes du sang que leurs parties ne soient pas leurs juges;

« Que les differens soient jugés par la parole de Dieu contenue au vieil et nouveau Testament;

« Que les deux secretaires soient eslus de chaque part, qui chaque jour se communiqueront leurs causes de disputes.

« Dimanche dernier, il fut deliberé sur leur requeste; leurs conditions ont esté trouvées equitables, et on a accordé qu'ils seroient *ouys*.

« Mais, refusant les prelats pour juges, ils ont esté obligés de demander en quelle maniere ils seroient *ouys*. La response n'est pas encore venue.

« Nos adversaires, ajoute-t-il, se voient empeschés et voient bien que leur estat ne peut durer; ils voudroient bien nous estonner par menaces ou nous abuser par finesses; mais nous ne sommes deliberés de ceder sans montrer tout debvoir. Nous avons beaucoup d'ennemis, mais Dieu maintiendra sa cause; nous ne

[1] Il habitait Londres en qualité de pasteur des Français réfugiés en une caverne. Ce fut là sans doute où il connut Trockmorton. (Voy. *France protestante*, 7e partie, p. 244.)

[2] Original signé. (Record office, *State papers, France*, vol. XXI.)

sommes pas destitués d'amis qui veillent pour nous. Je vous en diray davantage en allant vous voir[1]. »

Le 8 septembre, des Gallards reprend la plume et écrit à Trockmorton :

On leur a accordé aujourd'hui même que les ecclésiastiques ne seraient point leurs juges, et qu'il plût au roi, à la reine, aux princes de présider cette dispute. « Demain, avec le plaisir de Dieu, nous irons avec le roy et les princes à Poissy, où sont les prelats, puis nous retournerons en ce lieu mesme sur le soir avec le roy. Ce jour mesme sont venus les docteurs de Sorbonne, tendant en sens contraire à ce que ne fussions ouys; mais ilz n'ont pas obtenu ce qu'ilz demandoient. Pour demain, il n'y pourra encore avoir que l'entrée, avec quelque harangue et presentation de nostre confession de foi, et ne doute point que les prelats ne demandent terme pour respondre. M. Martyr est à Bry-Conte-Robert, à demi-journée de Paris; celui qui l'estoit allé querir est icy et nous l'amenera mercredi. Voilà où nous en sommes; quand il y aura davantage, je vous le feray sçavoir.

« De Saint-Germain en Laye, ce VIII septembre 1561[2]. »

Le 10 septembre, nouvelle lettre à l'ambassadeur anglais. Il lui raconte ce qui s'est passé :

« S'ils n'ont pas obtenu toutes les conditions demandées, du moins ils en ont obtenu de tolérables. Hier, ils ont été entendus par le roi, la reine mère, le roi de Navarre et le conseil. Bèze a pris la parole sur la nécessité d'établir la vraie religion. Il a été violemment interrompu au moment où, en parlant de la présence réelle, il a dit qu'il n'était pas nécessaire que le Christ descendît du ciel pour participer avec nous. Le cardinal de Tournon a admonesté le roi de persévérer en la religion de ses pères. Nous

[1] M. Bourquelot, dans les notes au journal de Claude Haton (p. 154), a donné la liste des ministres protestants députés au colloque, et il s'est servi des nos 309 et 643 du fonds Dupuy et du n° 1031.

Voici la liste donnée par Nicolas des Gallards dans une lettre à Trockmorton : Théodore de Bèze, Nicolas des Gallards, Augustin Marlorat, François de Morel, François de Saint-Paul, Jean Merlin, Jean de la Tour (ou de la Cour) de l'Espine, Nicolas Follion, Jean Mallot, Claude Boissière, Françoys Boquin, et Pierre Martyr, « qui entra aussy avec nous mardy. Combien qu'ilz nous ont faict grandes difficultés. » (Record office.)

[2] Original. (Record office, *State papers, France*, vol. XXI.)

sommes là douze ministres, et vingt assesseurs envoyés par les églises réformées.

« De Saint-Germain [1]. »

Trockmorton était également en correspondance habituelle avec les autres ministres. Voici une lettre de lui à de Sault, qu'il avait fait venir d'Angleterre :

« Je vous retourne la harangue de M. de Beze, vous remerciant tous deux d'icelle et vous singulierement de la bonne affection et envie qu'avez que la royne nostre maistresse soit au vray advertie; » et il terminait ainsi : « Je vous prie me faire sçavoir par ce porteur l'estrange definition qu'a faite le cardinal de Lorraine de l'Eglise, dont vous parlez dans vostre lettre, et aussy de ce qui est conclu entre vous autres pour respondre au dit cardinal [2]. »

Cette réponse, que demandait Trockmorton, des Gallards la lui adresse le 6 octobre suivant :

Monsieur,

Je vous envoye nostre escrit, que je n'eus loisir hier de revoir sur-le-champ, pour l'empeschement qui m'estoit survenu et pour ce qu'à l'heure mesme il me falloit trouver chez M. le prince de Condé. Quant au premier escrit, nous en avions accordé tous ensemble avec les deputés dont je vous ay escript les noms, qui ne nous en firent gueres de difficulté. Ilz reserverent seulement de le communiquer aux evesques, et n'ayant pu obtenir leur consentement, ilz retournerent le lendemain, essayant s'ilz nous pourroient faire changer quelque chose, et surtout pour y mettre quelques termes ambigus pour faire penser que nous accordions tellement la presence du Christ en la Cene, que son corps fust attaché ou enclos au pain. Sur quoy nous vinsmes sur le second escript, qui est de mesme substance que le premier, et touttefois ilz se tenoient toujours sur ces termes, que c'estoit pour induire les prelats à quelque accord, prenant charge de leur communiquer et faire leur devoir pour les amener à raison. Nous, de nostre part, voyant telle maniere, dismes aussi que nous ne voulions faire resolution sans communiquer aux nostres, et devions le lendemain retourner ensemble, et de jour en jour avons attendu ; mais nous voyons qu'ilz ne cherchent aultre moyen que de tout rompre, et ne nous veulent plus escouter; qui plus est, ilz se complaignent de nos collocuteurs, comme s'ilz avoient passé leur charge. Si ne departirons-nous point, au plaisir de Dieu, que nous ne voyons

[1] Record office, *State papers*, *France*, vol. XXI.
[2] *Ibid.*

autre fin. Dieu nous la donne bonne, auquel je supplie, Monsieur, vous avoir en sa sainte garde, me recommandant humblement à la vostre.

De Saint-Germain en Laye, le ve jour d'octobre 1861 [1].

La correspondance continue, et les ministres avaient sans doute à se plaindre de la trop grande facilité de l'un d'eux; car voici ce qu'écrit des Gallards le 12 octobre :

Monsieur,

Je vous remercie humblement de ce qu'il vous a plu m'escripre, afin de nous donner garde. Le personnage est allé faire la reverence au cardinal, comme j'ay esté adverty, ains pouvez penser si c'est sans communiquer de belles choses, ne sans advancer sa belle reformation. Nous craignons beaucoup plus les moyenneurs qui sont tiedes en divers façons que les ennemis ouverts, qui se montrent en front et chauds ; mais nous esperons que Dieu descouvrira le tout, et que ceulx qui veulent servir à deux maistres se trouveront destitués de l'ung et de l'aultre. Ceulx qui m'avoient dit avoir veu Vergerius [2] se sont trompés, car c'est un Allemand nommé Vergetius. Le dit Balduing [3] m'a dit que les princes allemands qui ont tenu leurs journées à Lunebourg doivent ici envoier ung ambassadeur, nous pensons bien que ce sera pour tout brouiller; mais nous esperons que Nostre Seigneur ne defaudra aux siens. Il est assez puissant pour resister à toutes sortes d'ennemys. Nous attendions aujourd'hui ouyr MM. les evesques, qui doivent apporter leurs canons et decisions; mais ilz sont si empeschez qu'ilz n'en peuvent venir à bout; il faut bien dire que c'est quelque grand œuvre. Ils remettent le tout à mercredi prochain. Cela me garde de vous en mander rien de nouveau, parce que je n'en sais pas davantage.

Je prie Nostre Seigneur vous avoir toujours en sa sainte protection et vous maintenir en sa grace, me recommandant humblement à la vostre.

De Saint-Germain en Laye [4].

Une lettre sans signature adressée à Trockmorton, le même jour, ajoute quelques détails :

Monseigneur l'ambassadeur,

Quant aux affaires de cette court, nostre jeune roy garde le lit ma-

[1] Autographe. (Record office, *State papers, France*, vol. XXI.)

[2] Paolo Vergerio, ancien évêque de Capo d'Istria, luthérien ardent. (V. *Lettres de Calvin*, t. II, p. 422.)

[3] Sans doute Beaudoin, suivant Calvin, trois ou quatre fois apostat de Jésus-Christ. (*Ibid.* p. 423.)

[4] Autographe. (Record office, *State papers, France*, vol. XXI.)

lade d'une dissenterie depuis huit jours avec quelque fievre. Les prelats et les ministres ne conferent plus, et comme je voy se disputeront sans rien resoudre, comme a toujours esté mon advis, et est presque toujours advenu en semblables assemblées. Les protestans prennent maintenant des temples de tous costés, dont ils abattent les images et ostent les peintures pour y faire prescher et faire leurs prieres. A Blois ils ont pris Saint-Solene, et ainsi d'autres ailleurs. L'on presche tous les jours dans la maison du roy, chez la royne de Navarre et le prince de Condé, et firent nopces la semaine passée à Argenteuil, du second fils de Rohan et de Brabançon, niepce de madame d'Estampes, à la mode de l'eglise de Geneve, où se trouverent beaucoup de grands seigneurs et de grandes dames, tellement que je prevoy grande mutation future, selon que les affaires s'achemineront. Monsieur le legat a presenté ses facultez pour aider faire des expeditions; mais entendant qu'on a deliberé ne recevoir en France desormais aucunes bulles ou aultres lettres de Rome, sans l'approbation du roy et l'attache de son sceau, il s'est fort refroidy, et voudroit, si je ne me trompe, estre encores à Rome, se complaignant qu'il faille ces façons commencer à luy.

Le pape ne levera plus d'annates en France, et l'on mande commissions aux officiers pour saisir les premiers revenus de benefice, à mesure qu'ilz vacqueront. Le mareschal de Brissac a esté fort malade et durant sa maladie a resigné le gouvernement de Picardie au prince de Condé. L'on dit qu'il y a quelque remuement au pays bas de Flandres.

A Saint-Germain-en-Laye [1].

Le lendemain, la même main inconnue écrit à Trockmorton :

« Un medecin du roy nommé M. Valeran, son grand amy, lui a dit hier en pleine cour, *quod rex periculosè ægrotaverat,* mais qu'il commençoit à se bien porter; il garde encore le lit.

« Les prelats assemblés à Poissy, leurs canons achevés, viendront les presenter jeudy au roy et à la royne et demander congé.

« Le cardinal de Lorraine fait imprimer son oration à Paris, chez Guillaume Morel, imprimeur pour le roy en grec, et sera achevé quelque jour de cette semaine.

« Le voyage de l'evesque d'Auxerre en Espagne se refroidit fort et l'on dit qu'il est rompu. Ils commencent à se remuer en pays bas pour la religion. Ils demandent temples. La duchesse de Parme en a escript au roy d'Espagne.

« Saint-Germain [2]. »

[1] Record office, *State papers, France,* vol. XXI.
[2] *Ibid.*

Enfin une lettre de des Gallards à l'évêque de Londres, en date du 29 octobre, nous fournit ces derniers détails :

« Leurs adversaires n'ont point répondu sur les articles dont il avait été convenu.

« Il y a eu entre eux violentes controverses.

« Leurs canons achevés, ils les ont remis au roi.

« La victoire, de l'avis du peuple, est de leur côté.

« Les évêques partis, ils pensaient partir aussi; mais ils on été prévenus que Satan et ses ministres méditaient quelques embûches contre les églises.

« Tous les ministres, à l'exception de Pierre Martyr, sont retournés à leurs églises.

« De Bèze et lui restent par ordre de la reine et le conseil des princes (*ex principum consilio atque reginæ jussu*).

« Ils espèrent que leur séjour sera profitable. »

Dans un post-scriptum, il annonce l'arrivée d'Allemagne de plusieurs ministres[1]. « Il faut se méfier des tumultes populaires qu'on n'excite que trop contre eux[2]. »

Le 27 novembre, Pierre Martyr quittait la cour; Charles IX, au départ, lui avait remis 200 écus pour son voyage; de Paris, il prit la route de Zurich; on lui avait donné quelques gentilshommes pour lui faire escorte[3].

Nous avons épuisé tout ce que le *Record office* possède de documents sur le colloque de Poissy. Avant de reprendre le cours des événements, arrêtons-nous à un incident qui se produisit alors et qui nous semble mériter l'attention. Un écrivain catholique, un chanoine de Lyon, connu par un libelle singulier, *La Généalogie et fin des Huguenaux*, Gabriel de Saconay, choisit ce moment pour donner une nouvelle édition du livre de Henri VIII, l'*Assertion des sept sacrements contre Luther*[4], et il l'accompagna d'une préface injurieuse pour le feu roi et pour Anne de Boleyn qu'il traitait de Jézabel. De nombreux exemplaires en furent envoyés aux libraires de Paris. Calvin, qui avait l'œil toujours fixé sur la France, le

[1] Voir *Lettres de Calvin*, t. II, p. 428; de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 615-616.

[2] Autographe. (Record office, *State papers, France*, vol. XXI.)

[3] Record office.

[4] *Regis Angliæ Henrici hujus nominis octavi assertio septem sacramentorum adversus Martinum Lutherum*. Lyon, sub scudo Veneto.

premier en eut connaissance et sur-le-champ en avertit l'ambassadeur d'Angleterre. Nous n'avons retrouvé que la lettre de Trockmorton en réponse à celle de Calvin. Voici en quels termes il le remercie :

Monsieur,

« Par la lettre que je vous ay escripte du 12 aoust, je vous ay adverty que j'avois escript à la royne ma maistresse sur le fait du livre que m'envoyastes dont j'attendois sa response, affin de proceder avec ce prince comme appartiendroit. J'ay bien voulu vous advertir maintenant que j'ay reçu telle response de sa majesté, et ay sur ce faict plainte au roy, à la reyne sa mere et aultres de son conseil, leur ayant baillé le mesme livre pour la verification de l'affaire, lesquelz m'ont fait response, et puisque le dit livre sera en diligence supprimé, et le chanoine autheur d'iceluy puyny pour servir d'exemple à tous aultres, de ne user de semblable audace; ce que sortant effect, sera occasion avec l'ayde de Dieu de tant plus faire augmenter et conformer la bonne amitié et mutuelle intelligence entre leurs majestez si bien établies, leur donnant loisir de vaquer à l'advancement de la gloire de Dieu par toutes leurs obeissances, qui a esté par trop empesché par les malices des temps et inimitiés entre les princes pour faulte de la vray cognoissance d'icelle. Monsieur, par la lettre que j'ay receue maintement de la royne ma maistresse, sa majesté me commande de vous remercier bien fort de la part du bon office et soing qu'avez faict et eu en cest endroict, et de vous asseurer que, quand l'occasion s'en presentera pour mettre en execution le desir qu'elle a de vous faire ressentir combien sa majesté desire s'acquitter envers vous au regard du grand zele qu'avez trés-bien manifesté lui porter pour le bien de son service, vous trouverez sa majesté plus prompte en effect qu'en ceremonies à le vous recognoistre, et ce mesme desir trouverez en moy à vous faire tout le service que sçauriez penser, d'aussi bon cueur, comme aprés m'estre de trés-bonne affection recommandé à vostre bonne grace, je prierai l'Eternel vous donner en trés-saincte et longue vie.

De Paris, le XVIII septembre 1561 [1].

Nicolas des Gallards intervint dans ce démêlé, mais à titre de conseil officieux [2] : « Je suis bien de votre advis, écrivait-il (7 septembre) à Trockmorton. Quant à la poursuite de Saconay, qu'elle se fasse au nom du roy et par son procureur; mais s'il y a quel-

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXI.
[2] *Ibid.* f° 169.

qu'un en vostre nom qui poursuive l'expedition de l'affaire, je crains bien qu'elle ne reste là. »

A cela Trockmorton répondit : « Je voy que l'opinion de M. de Beze et la vostre est que Saconay fust appelé et livré en procés pour son livre, je ne suis point de cet advis; mais advoue plustost que le roy comme bon frere et allié de sa majesté face supprimer le livre et punisse l'editeur, l'auteur de sa folie, comme chose que la bonne amitié entre leurs majestez ne peut endurer. Il se trouve quelques fautes aucunes fois, lesquelles se remedient et se reparent plus pertinemment par silence que par procés. Comme vous ne l'ignorez pas, plusieurs sages faiseurs de lois ont esté de cet advis, et je repute ceste affaire de telle nature. »

Il demanda donc à la reine mère la suppression du livre. Élisabeth s'était montrée si courroucée de cet outrage fait à la mémoire de son père et de sa mère, que Catherine de Médicis se crut obligée d'en écrire à Trockmorton. Voici sa lettre :

Monsieur l'ambassadeur,

Je pense que vous en avez bien entendu comme incontinent aprés que vous m'eustes parlé dernierement de certains endroitz contenus en la preface faite au livre du feu roy Henry d'Angleterre, sur l'assertion des sept sacremens contre Martin Luther, j'escripvis au seneschal de Lyon qu'il ordonnast bien expressement à l'autheur de la dite preface de reformer les ditz endroitz qui estoient offensifs de la memoire du dit defunt roy, et davantage qu'il fist trés-expresses defenses au libraire qui avoit fait imprimer le dit livre de n'en vendre et exposer en vente et aussy de n'en envoyer hors du royaulme, jusqu'à ce que la dite reformation eust esté faite et qu'il me l'eust envoyée, pour la veoir et puis aprés lui en mander mon intention. Ce que le dit seneschal a bien et duement executé, ainsi qu'il appert par son procés verbal et aussy pour la correction et reformation faicte des ditz pointz que je vous envoie, afin que vous voiez le tout et me faictes sçavoir s'il y aura chose qui vous semble avoir d'autre provision et correction, pour laquelle vous pouvez estre asseuré que je feray tousjours faire, comme en toutes choses qui concernent la royne d'Angleterre ma bonne seur ou les siens, tout ce qui se peut desirer et requerir entre bons et seurs amys; priant Dieu, Monsieur l'ambassadeur, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Saint-Germain-en-Laye, le huitiesme jour d'octobre 1561[1].

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXI.

Nous croyons devoir publier ce procès-verbal dont parle la reine mère dans sa lettre :

Nous Guillaume de Gadaigne, baron de Saint-Victor, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, seneschal de Lyon, et lieutenant pour sa majesté au gouvernement de Lyonnois, sçavoir faisons que nous, ayant receu les lettres missives du dit seigneur soussignées par sa majesté et scellées de son cachet, à nous adressans en date du xve jour de septembre, l'an present MVLXI, par lesquelles nous est mandé exhiber et defendre au libraire qui a imprimé certain livre intitulé : *Regis Angliæ Henrici hujus nominis octavi assertio septem sacramentorum adversus Martinum Lutherum*, avec une preface de M. Gabriel de Saconay, de vendre, ni exposer en vente, ni encore en pays estrangers pour y estre vendu le dit livre, jusques à ce que la dite preface aura esté reformée en certains endroitz plus à plein declarez par les dites lettres, sur peine de confiscation de tous les ditz livres, et de punition corporelle, avons ce jourd'huy, vingt-troisiesme des ditz mois et an, mandé venir par devant nous Guillaume Roville, marchant libraire demeurant à Lyon, sous le nom duquel on dit le dit livre avoir esté imprimé, et pareillement avons mandé venir le dit M. Gabriel Saconay, auxquels comparans par devant nous, avons fait entendre la volonté du roy, leur exhibant les dites lettres et d'icelles faisant lecture, suivant lesquelles avons prohibé et defendu au dit Roville de vendre ou exposer en vente, ni envoier dehors pour vendre ce dit livre par luy ou par interposite personne, sur les peines contenues ez dites lettres, jusques à ce que la dite préface aura esté réformée ez III^xx^, IIII^x^ et IIII^xx^, IIIe feuilletz d'icelles. Et avons enjouint au dit de Saconay, suivant la volonté du dit seigneur, de reformer la dite preface ez ditz endroitz et de supprimer ou bien changer ce qui semble offenser la memoire du dit feu roy Henry, huitiesme d'Angleterre, en ce qu'il parle du repudiement de sa premiere femme, et dict au dit IIII^xx^ feuillet qu'il a fait divorce tout à un coup aveq sa femme legitime et l'Esglise, espouse de Dieu, et au commencement du IIII^xx^, IIIe, que la tache et macule d'heresie dure encore par le jourd'huy en son royaulme et que sa nouvel Jesabel avoit enfin porté la peine qu'elle avoit justement meritée, en sorte que la royne d'Angleterre à present regnant se puisse tenir pour contente et satisfaite. Lequel M. Gabriel de Saconay nous a dict et respondu qu'il obeira à la volonté de sa majesté, et quant au dit Roville libraire, il nous a dict et respondu que veritablement il a imprimé ou faict imprimer le dit livre, et a promis, moyennant son serment et sur les peines à lui indictes, qu'il ne vendra ni exposera en vente, et n'enverra dehors pour vendre, ni aultrement publier le dit par luy, ni interposite personne en quelque sorte que ce soit, jusques à ce que la dite preface ait esté reformée selon et suivant la volonté de sa majesté ;

desquelles deffenses, promesses et autres choses nous avons octroyé lettres aux ditz de Saconay et Roville et autres qu'il appartiendra, pour s'en servir en temps et lieu que de raison. Fait l'an et jour sus ditz.

De Guadaigne. (Original[1].)

En terminant, disons que ce livre avait eu un si grand succès de scandale, que depuis sa suppression on en saisit chez un seul libraire de Paris 800 exemplaires. Les défenses de le propager étaient si sévères, que pour la vente d'un seul exemplaire on était passible d'une forte amende et de la prison. Élisabeth certes devait se trouver largement satisfaite.

Sortons pour un moment de ces luttes, de ces discussions religieuses et voyons, en passant, où en était le goût des hommes de l'époque pour les objets d'art et les choses antiques. Jean Vergetius avait indiqué à Élisabeth des médailles apportées en France par un marchand italien, et que ses créanciers avaient saisies. Il ajoutait qu'elles étaient assez belles pour que ces deux grands princes, Henri VIII et François Ier, en eussent donné un grand prix, s'ils les avaient vues. Élisabeth ne voulut pas le croire sur parole, et avant de les acheter voulut les examiner.

Voici la quittance de garantie donnée par Trockmorton[2] :

Je, Nicolas Trockmorton, ambassadeur pour la royne d'Angleterre en France, chevalier et gentilhomme de la chambre de la dite royne, confesse avoir eu et receu de Guillaume Mullot, marchand bourgeois de Paris, douze effigies de douze empereurs romains de cuivre de Corinthe, estant dans une petite cassette couverte de cuir bleu doré, doublé de velours rouge, pour icelles envoyer et faire veoir à la dite royne d'Angleterre; lesquelles douze effigies d'empereurs je promets rendre au dit Mullot ou au porteur de la presente en mesme estat que les ay receues, dans deux mois prochains, ou pour lui payer comptant la somme de six cens escus d'or sol dans le dit temps de deux mois.

De Paris, le XIXe jour de septembre 1561[3].

Il ressort des diverses dépêches de Trockmorton que Catherine de Médicis se montrait de plus en plus favorable aux choses de la religion, mais que, d'un autre côté, le roi de Navarre, séduit par

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXI.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.* vol. XXII.

les promesses de Chantonnay qui lui laissait entrevoir la possibilité de la restitution de ses États, s'était rapproché des Guise, de Montmorency, de Saint-André, et, s'unissant définitivement à eux, était devenu l'adversaire des idées nouvelles. La voie des transactions était épuisée, c'était désormais aux armes à en décider. Condé se retira à Orléans; et voici en quels termes Coligny annonce à Cécil leur résolution et leur prise d'armes :

« Le prince de Condé depesche le sieur de Sechelles vers la royne d'Angleterre pour lui faire entendre les legitimes et necessaires occasions qui l'ont contraint de venir en ce lieu avec ceux de sa compagnie pour maintenir l'honneur de Dieu, la liberté et auctorité de la royne contre la violence de ceux qui tiennent leurs majestez environnées de leurs armes et reduites en une honteuse captivité, et avec cela veulent exterminer tous ceux qui veullent purement servir Dieu. Il m'a semblé, ajoute-t-il, ne devoir faillir ceste occasion d'escrire pour vous prier de faire tous les bons offices qu'il vous sera possible vers sa majesté pour favoriser la cause de Dieu que nous soustenons, comme nous l'attendons de vostre vertu et pieté.

« D'Orleans, ce XI avril 1562[1]. »

Trockmorton dès ce moment-là avait eu envie de se retirer à Orléans; mais ni Coligny ni Condé n'avaient été de cet avis, et, le 21 avril, l'amiral lui écrivait :

Monsieur,

J'ay receu la lettre que m'avez escripte par ce gentilhomme present porteur, par laquelle j'ay esté bien aise d'entendre que vous n'ayez pas pris la peine de venir en ce lieu, tant parce que je sçay bien que vous estes necessaire là où vous estes, que aussy parce que vostre venue eust engendré une trop grande jalousie non seulement contre nous, mais aussi contre la royne vostre maistresse, que nous ne doubtons point avoir trés-grand zele et devotion au service de Dieu et à l'advancement de sa gloire, comme par toutes ses actions et ses bons effectz elle a toujours fait paroistre.

D'Orleans, le 21 avril 1562.

Élisabeth crut un moment avoir assez d'influence sur l'esprit de

[1] Record office, *State papers France*, vol. XXVIII.

Catherine de Médicis pour la retirer des mains de ceux qui l'entouraient; elle en était restée à l'idée que son ambassadeur lui avait fait concevoir des bonnes dispositions de la reine mère; mais celle-ci avait été plus habile que Trockmorton; son langage s'était nécessairement ressenti des circonstances où elle s'était trouvée. L'avenir était si incertain, qu'il fallait des deux côtés se réserver des intelligences, se ménager des appuis. Trockmorton s'y était laissé prendre : Élisabeth, qui ne connaissait encore que fort imparfaitement Catherine de Médicis, lui fit passer cette note, sorte de résumé des causes qui selon elle avaient amené la situation actuelle :

« Nous pensons que si les differens entre les princes de Condé et de Guise eussent esté composés aprés la mort du feu roy, ces troubles ne fussent advenus; tellement que nous estimons de vray ces troubles estre entre eux deux et leurs adherens, ne voyant à quelle raison le roy doit y estre partie, si ce n'est que la royne mere et le roy de Navarre les voulussent faire pour aulcuns respectz à moy inconneus.

« Cette querelle particuliere en engendrera une generale. Nous sommes trés marrye de voir que la grande force de l'une des parties ait attiré la royne mere et quelques autres craignant le present danger de prester à iceluy parti l'autorité du nom du roy son fils. »

Elle considère la dernière venue du duc de Guise comme la cause de tous les maux; elle rappelle qu'après la mort du roi Henri la maison de Guise, sous le prétexte de la reine d'Écosse, occasionna des troubles et en Écosse et en Angleterre.

Elle rappelle encore la bonne amitié qui régna entre les deux cours au commencement du règne de Charles IX.

Elle est contrainte de remettre son jugement et avis jusqu'à plus ample connaissance des progrès et humeurs des deux partis.

Elle est réduite, en vue des dangers qui menacent la chrétienté, d'avoir un soin naturel pour son particulier et pourvoir à sa sûreté particulière [1].

Cette dernière phrase aurait pu être calquée sur son manifeste au moment de la guerre d'Écosse; pour elle pourvoir à sa sûreté, c'était intervenir.

Des deux côtés on s'adressait à Élisabeth : la reine mère et le roi de Navarre lui envoyaient le comte de Bussy; Condé et Coligny,

[1] Record office, *State papers*, *France*, vol. XXII.

nous venons de le dire, lui envoyaient M. de Séchelles : ce dernier était un gentilhomme picard qui avait beaucoup souffert pour la cause de la réforme, et Trockmorton recommandait de le recevoir d'une manière toute particulière; car le bon accueil qui lui serait fait augmenterait de beaucoup le crédit d'Élisabeth en France; il ajoutait qu'il emportait une lettre pour M. de Foix, notre ambassadeur, qu'on supposait assez favorable à ceux d'Orléans, mais qu'il ne s'en servirait que de l'avis de la reine [1].

En France, on en était encore aux pourparlers, on s'observait, et toute voie de conciliation ne semblait pas fermée. Élisabeth se décida à envoyer M. de Sidney en mission; le 10 mai, elle en avertit le prince de Condé :

« Elle a envoyé Henri Sidney, president de son conseil au pays de Galles, devers le roy de France et la royne sa mere, pour leur faire entendre en quelle maniere ces querelles et controverses d'entre vous se pourroient composer sans effusion de sang. Elle le prie d'y avoir toute confiance, sa principale intention est l'honneur de Dieu; secondement le repos de son bon frere le roy de France en son jeune aage; enfin le bien du prince de Condé et de sa maison.

« De Wesminster, le x mai 1562 [2]. »

Le rôle de Sidney était difficile : il devait insinuer à la reine mère qu'Élisabeth offrait sincèrement sa médiation sans distinction de parti, ne se proposant d'autre profit que l'apaisement des troubles. Cette mission n'avait pas grande chance de succès. Pour Élisabeth, elle n'était peut-être qu'un moyen habile de masquer ses propres convoitises, ses propres desseins.

A ces ouvertures de médiation, voici la réponse que fit Coligny :

« Il a vu la bonne volonté qu'a la royne d'Angleterre d'apaiser les troubles de ce royaulme, et la bonne demonstration qu'elle fait pour le roy et pour ceux qui sont ici. De leur costé, ils n'ont tendu à autre but qu'à voir le repos establi en ce royaulme, comme on a pu clairement en juger par le manifeste du prince de Condé.

« Tant s'en fault pour luy qu'il ne recherche les moyens de pacification, que tout le monde sçait à quel debvoir il s'est toujours mis; mais de tant plus on a essaié de faciliter les choses, de tant

[1] Dépêche de Trockmorton. (Record office, *State papers, France*, vol. XXII.)
[2] Record office, *State papers, France*, vol. XXII.

moins ceux qui en sont les autheurs y ont voulu entendre. Il remercie la royne de ses bons offices pour la pacification et l'engage à y perseverer.

« D'Orleans, ce xx mai 1562 [1]. »

Sidney fut reçu par la reine mère le 8 mai, mais il n'en obtint rien; elle lui parla des secours qu'elle attendait de Savoie et d'Espagne, ajoutant que si le prince de Condé et l'amiral n'acceptaient pas les conditions qu'elle leur avait fait proposer, le roi y procéderait par la force, lassé de subir de pareils outrages à son autorité.

Le 18 mai Sidney quittait la France. Trockmorton s'attendait à cet échec : dans l'une de ses lettres à Élisabeth, il lui fait comprendre que sa médiation était inutile, car la jalousie contre elle du duc de Guise, du connétable et du roi de Navarre n'allait qu'en croissant; ils étaient en méfiance et d'elle et de son ambassadeur [2].

Catherine de Médicis n'était pas si opposée à une transaction que Trockmorton pouvait le présumer, seulement elle entendait traiter par elle-même. Une dépêche de Trockmorton à Élisabeth entre dans les plus minutieux détails sur les préliminaires de l'entrevue de Beaugency. A ce titre, nous la reproduisons :

« Le 2 juin au soir, la reine mère l'a fait mander à Vincennes; elle lui a annoncé que le lendemain le roi de Navarre devait voir le prince de Condé, et qu'il y a grand espoir de paix; elle le prie de l'écrire à la reine sa bonne sœur; elle lui annonce son départ pour Étampes.

« Le 3 juin au matin elle quitta Vincennes et arriva à la nuit à Étampes, où elle attendait l'évêque d'Orléans et de L'Aubespine, son secrétaire.

« Le 4 juin, accompagnée de M. de Randan, de M. Sansac, de M. d'Escars, de deux cents chevaux et de trois cents hommes de pied, elle vint à Thoury où devait se rendre le prince de Condé, suivi seulement de cent chevaux et de cent hommes de pied. Cette différence de forces était une sorte d'hommage rendu à la reine mère. Le duc de Guise et le connétable tenaient leur camp à Longjumeau.

[1] Record office, *State papers*, *France*, vol. XXIII.
[2] *Ibid.*

« Le 6 juin, le duc de Guise et le connétable se rendirent de Longjumeau à Montlhéry, et l'on se prépara à l'entrevue; mais il y avait de grands obstacles, nous dit Trockmorton, comme entre Pompée et César. Et à cet endroit il se plaint de l'insolence des Parisiens, qui ne veulent pas de paix, sans le retrait de l'édit de janvier.

« Le roi et le duc d'Orléans, ajoute-t il, restent au bois de Vincennes, où l'on attend le prince de la Roche-sur-Yon, le chancelier et le maréchal de Brissac. Philippe Strozzi les garde avec deux cents chevaux et trois cents hommes de pied [1]. »

Une seconde dépêche de Trockmorton à Élisabeth complète celle-ci :

« La conférence a été limitée à trois jours. Le roi de Navarre a proposé neuf articles, l'annulation de l'édit de janvier, la reddition des places, le bannissement des ministres.

« Le prince de Condé a protesté de son désir de paix et de repos pour le royaume. Il a récriminé contre la maison de Guise, demandé à conférer avec MM. D'Andelot et l'amiral. La reine est retournée à Étampes, les princes à Orléans.

« Le 11, le 12, le 13, la reine et le roi de Navarre séjournèrent à Étampes. Le 14 juin, la reine quitta Étampes; le 15, elle était rentrée au bois de Vincennes.

« Ce jour là même (15 juin) un message fut envoyé par le roi de Navarre, de Beaugency, pour annoncer à la reine la proposition d'une nouvelle entrevue. Elle proposa de partir de Vincennes le 22 juin, étant souffrante et obligée de faire la route en litière. Au jour indiqué, elle se rendit à Étampes pour la nouvelle entrevue [2]. »

Un avertissement envoyé d'Orléans à Trockmorton, le 22 juin, va bien nous renseigner sur cette seconde entrevue :

Monseigneur,

La reyne disna mercredi à Montlhery et coucha à Estampes, jeudi disna à Angerville et coucha à Arthenay où elle sejourna vendredi tout le jour, et là l'allerent trouver Madame la princesse de Condé et madame de Crussol. Le samedi matin, Madame la princesse retourna icy, mais madame de Crussol demeura avec la reyne. Vendredi se partit d'icy Monsieur le prince et s'en alla camper à deux lieues d'icy en ung lieu nommé le *Vieux Soulz dun*

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXIII.
[2] *Ibid.* vol. XXIV.

deçà la riviere de Loire. Ses adversaires sont à deux lieues prés de lui et n'y a nulle riviere qui les puisse empescher de combattre; touttefois il y a force vignes entre les deux camps qui donnent quelque avantage aux nostres qui sont plus forts d'infanterie que de cavalerie. Vendredi aprés midi le roy de Navarre et Monsieur le prince doivent parlementer, et se trouva le roy de Navarre le premier au lieu designé, là où ayant sejourné quelque temps s'en retourna, tellement que le prince y venant, trouva qu'il s'en estoit jà retourné; mais le jour en suivant ilz parlementerent ensemble de bon matin. Le mesme jour qui fut le samedi la reyne partit d'Arthenay et s'en alla loger à l'abbaye de Saint-Simon qui est à deux lieues de chascun camp. Là l'allerent trouver hier le roy de Navarre et Monsieur le prince et parlementerent ensemble et s'en y doivent encores aujourd'hui retourner. A tous les colloques ne s'est trouvé aucun chevalier de l'ordre ni d'ung costé ni de l'aultre; on a quasi espoir que la paix se fera. Touttefois je ne vouldroys point trop fier, car les choses sont tellement embrouillées d'ung costé et d'aultre qu'il sera fort difficile à les demesler. Tous les jours quelques uns passent de l'aultre camp au nostre, mais cela n'est pas chose de grande importance. J'ay peur que tant de colloques ne tendent qu'à decepvoir les nostres, mais Dieu pourvoiera partout.

Ce lundi 22 juin [1].

Un instant on crut si bien à la paix, que le duc de Guise écrivit au cardinal de Lorraine, le 25 juin :

Je vous envoie ce porteur en diligence pour vous advertir que tout fut yer accordé et puis vous dire que le commencement est l'honneur de Dieu, service du roy, bien et repos de ce royaulme. Ce porteur est suffisant et n'auront nos chers cardinaux que par cette lettre, comme aussi le mareschal de Brissac qui cognoistra qu'il y en a qui sont bien loing de leurs desseings.

Conclusion, la religion reformée, en nous conduisant et tenant bon, s'en va à veau l'eau et les amiraux mal autant qu'est de possible. Toutes nos forces nous demeurent entierement, les leurs rompues, les villes rendues, sans parler ni de presches et administration des sacremens à leur mode. Ces bons seigneurs croiront s'il leur plaist ce porteur de ce qu'il leur dira de la part des trois de leurs meilleurs amys, et baise la main.

De Beaugency, ce xxve jour de juing [2].

Mais cette paix annoncée par le duc de Guise, et un moment

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXIII.
[2] *Ibid.*

conclue, fut presque aussitôt rompue : Catherine de Médicis déclara aux princes qu'elle ne voulait plus en France ni prêches ni ministres. « Les choses sont en pire état que jamais, » écrivait Trockmorton à la reine Élisabeth, le 12 juin. La guerre civile allait donc recommencer, plus violente, plus ardente que jamais : la ville de Blois fut prise d'assaut par le connétable et le maréchal Saint-André; puis viendra le tour de Bourges et de Rouen, et la sanglante bataille de Dreux fermera cette triste et fatale année.

Cette partie de l'histoire est si connue de tous que nous nous en tiendrons aux documents propres à éclairer les négociations qui furent pratiquées alors entre les chefs protestants et Élisabeth et qui aboutirent à la remise du Havre entre les mains des Anglais.

Le 12 juillet, Trockmorton écrivait à Cécil : « Si la reine notre maîtresse veut secourir d'argent le prince de Condé, la meilleure garantie de la dette sera le Havre[1]. » Le 23 juillet, il écrivait de nouveau : « Si la reine veut aider le prince de Condé, défendre les places de Normandie qu'occupent les protestants, ou les prendre pour elle, le moment en est venu et sans perdre de temps[2]. »

Le 15 avril, le vidame de Chartres (Jean de Ferrières), prévenant le duc d'Aumale, s'était mis en possession du Havre; appelé à Orléans par Coligny, il avait laissé le Havre dans les mains de Beauvoir (Jean de la Fin). Puis, sur un nouvel ordre de l'amiral, il s'était embarqué à Dieppe, et au mois de juillet se trouvait en Angleterre avec une mission secrète pour Élisabeth. Notre nouvel ambassadeur Paul de Foix surveillait toutes ces menées : « Jean de Ferrieres et de la Haye, écrivait-il à Catherine de Médicis, sont logés au chasteau de Greenvich où est la royne et s'y tiennent cachés, de sorte qu'ilz ne se sont jamais laissés voir en public et vont trouver la dicte dame par galleries en lieux couverts, afin de n'estre recognus ni veus de personne. »

C'est à ce moment que Catherine de Médicis se décida à envoyer M. de Vieilleville en Angleterre pour détourner Élisabeth de cette alliance avec les protestants dont la ville du Havre devait être la garantie.

[1] *Foreign papers Elisabeth*, p. 157.
[2] *Ibid.* p. 175.

Nous allons donner ici le récit des propos tenus entre la reine et M. de Vieilleville :

« L'ambassadeur arriva à Londres le mardi cinq aoust sur les cinq heures du soir; la royne le reçut le lendemain en sa chambre. Elle fit ouvrir les lettres de leurs majestés par son secretaire Cecil et les lut elle mesme tout au long, et aprés l'avoir retiré à part avec M. de Vieilleville commença à lui dire qu'elle avoit esté advertie par son ambassadeur Trockmorton que la royne mere du roy l'avoit remercié des bons offices qu'elle essayoit de faire pour apaiser les troubles qui sont en France, que son ambassadeur lui avoit fait entendre que c'estoit une des causes par lesquelles on envoioit M. de Vieilleville; mais qu'il devoit lui tenir d'autres propos qu'elle entendroit volontiers. Vieilleville la remercia de ses bonnes intentions et de l'envoi du sieur Sidney. Elle lui respondit qu'elle avoit envoyé le sieur de Sidney, non pour faire offre d'aide de gens de guerre, mais pour essayer d'amener quelque bon accord avec le prince de Condé et le duc de Guise; touttefois que l'on avoit mis à nonchalloir et mespris ses offices, en quoy disoit-elle : « Je me courrouceray contre la royne mere, d'ung courroux « touttefois procedant de bonne amitié et pourtant aisé à apaiser, « car si elle eust voulu prendre le moyen que je luy offrois, les « maulx et calamitez en France ne fussent pas venus si avant, et le « bon laboureur arrache de bonne heure les mauvaises herbes « qui viennent en son sème, affin que, devenant grandes, elles ne « suffocquent le grain; » qu'elle esperoit que son intervention seroit agreable pour deux raisons, au duc de Guise pour l'amitié qu'elle porte à la royne d'Escosse; du costé de M. le prince de Condé, pour estre de mesme religion que luy; qu'on n'avoit eu aucun esgard en France à ses bonnes intentions, et qu'elle estoit restée en telle indignation et de ce refus et des cruautés et meurtres qui se commettoient en France, qu'elle avoit plustost besoin de purgation pour vuider sa colere que de la veue du sieur de Vieilleville. L'ambassadeur lui respondit que la royne n'estoit pas dans l'intention de refuser la vue des deux seigneurs qu'elle se proposoit de lui envoyer pour moyenner un bon accord; mais qu'elle pouvoit lui confier à lui ce qu'elle se proposoit de dire à la royne par leur entremise, ou que mesme encore il avoit charge de les emmener avec lui et qu'ils seroient bien reçus.

« La royne respondit qu'elle vouloit prendre aussi bien haleine que

la royne mere et qu'elle en delibereroit, et changea de propos, s'informant du roy, s'il n'alloit point au camp. L'ambassadeur lui respondit que le roy prenoit tous les jours et force de corps et vigueur d'esprit, que le roy de Navarre estoit arrivé en la cour le jour qu'il en estoit party, et que le bruit estoit qu'il accompagneroit le roy et la royne pour les emmener à Amboise où estoit M. le duc d'Anjou, affin que le roy et Messieurs fussent tous ensemble et pour esviter le mauvais air qui estoit à Paris et lieux circonvoisins à cause de la peste; — à quoy la royne repliqua : que les bons marchands ne tenoient pas toute leur marchandise en ung lieu, de peur des inconveniens, et en haussant la voix, que si elle estoit mere d'ung si grand roy elle ne le laisseroit pas aller ainsy par les armées, de peur qu'il n'en prist quelque effroi, mais que la royne mere estoit plus aisée, et se laissoit plus facilement mener, et aussi que l'on vouloit apprendre de bonne heure au roy le mestier de la guerre en lieu touttefois trop pitoyable pour lui et ses subjets; qu'elle se gardoit de se marier pour ce qu'elle craignoit d'estre trop craintive et soigneuse du danger de ses enfans; qu'elle pensoit que la royne mere faisoit toutes choses trés-saigement, estant d'ung jugement, trés-bon pris de ces bons et aigus entendemens d'Italie, où les nostres (disoit-elle) sont trop tards et trop phlegmatiques. Elle rappela au sieur de Vieilleville son ancienne ambassade du temps du roi Henry II, et lui parla de l'amitié du roi François Ier et d'Henry VIII son pere[1]. »

Durant ce temps la négociation entre le vidame de Chartres et Élisabeth marchait toujours : parmi les documents nombreux qui nous en parlent, nous avons rencontré cette note qui a son importance, car elle est adressée à Élisabeth par le vidame et M. de la Haye :

« Ils supplient sa majesté qu'en outre des sûretés il soit fait une réserve pour le cas où Monsieur le prince et l'amiral viendraient aux mains de leurs ennemis.

« Ce cas échéant, ils demandent que sa majesté promette de ne faire accord sans le consentement de M. le prince, et s'engage également à ne pas recevoir Calais de la main de leurs ennemis sans s'en entendre avec le prince de Condé. »

Maintenant voici la copie des articles passés entre la reine et le

[1] Note originale du temps. (British Museum, Egerton, 742, f° 19 et suiv.)

vidame, telle qu'elle fut adressée à Adrien Poynings, capitaine de Portsmouth :

« M. le vidame s'en ira à Postmeu (*sic*) et de là ou s'en reviendra icy ou ira à quelque maison de quelque seigneur ou gentilhomme voisin pour n'en bouger jusqu'à ce que tous les articles qui s'en suivent soient accomplis :

« 1° Le dict sieur vidame donnera ordre que, sitost que le sieur Adrien Poynings arrivera devant la ville du Havre, que la principale tour qui est assise dans la dicte ville à l'entrée du Havre avecques toute l'artillerie et munition à elle appartenante sera delivrée en possession de telz capitaines ou soldatz que le dit sieur Adrien assignera, qui se fera en telle sorte que les ditz capitaines ou soldatz en auront paisible possession et en seront maistres.

« *Item.* Que le jour que le dict sieur Adrien et les soldatz anglois seront descendus en terre, ilz auront baillé entre leurs mains autant de boulevars et fortz de la dicte ville que le temps avant la nuit le souffrira.

« *Item.* Le jour suivant que les gens de sa majesté seront entrez en la dicte ville, les soldatz ne se mesleront aucunement de la garde d'aucun boulevard, murailles, plate-forme, forteresse, artillerie, ou d'aucune autre chose appartenant à la defense de la dicte ville, ains permettront les Anglois de avoir entierement la possession et en user à volonté.

« *Item.* Que toute l'artillerie et munition appartenans au roy, estans pour la defense de la dite ville, seront delivrez par inventaire au dict sieur Adrien ou à celuy lequel il assignera, et ce estre faict dans XXIIII heures aprés l'arrivée du sieur Adrien.

« *Item.* Que tous les soldatz françois qui sont dedans la ville partiront d'icelle dedans deux jours aprés l'entrée des soldatz anglois (si elle ne soit assiegée) pour aller secourir Rouen ou faire quelque autre entreprise, ou en cas qu'ilz ne pourront partir à cause de telle siege, de le faire aussitost qu'ilz pourront, et s'en ira aussi avec eux quelque nombre des Anglois si ainsi sera jugé necessaire du lieutenant de sa majesté ou du dict sieur Adrien, à la volonté desquelz le tout sera remis de force. Sa majesté promettra faire le mesme bon traitement aux habitans de la ville, qu'elle faict ordinairement à ses propres subjetz; et eux, si elle le voudra, lui feront serment de mesme fidelité. »

Il fallait aux yeux de l'Europe essayer de justifier l'occupation

du Havre, au moment où l'on était en pleine paix avec la France. Déjà nous avons vu Élisabeth à l'œuvre, lorsqu'il s'agissait de l'Écosse; il ne sera pas d'un moindre intérêt de connaître les arguments dont elle va se servir pour soutenir une mauvaise cause. Nous donnons en entier cette étrange proclamation [1].

Elizabeth, par la grace de Dieu royne d'Angleterre, de France, de Irlande, defenderesse de la foy chrestienne, à tous tant Anglois que François, qui ces presentes lettres verront ou oyront, salut. Comme depuis peu de temps en ça plusieurs lamentables doleances et plainctes nous ayant esté faictes par une grande multitude des subiectz de nostre bon frere le roy trés-chrestien, habitans en Normandye, dont il appert manifestement qu'ilz se trouvent en grandes et pitoyables extremités à raison des cruelles persecutions dont l'on use et qu'on adressera contre eulx, par voye d'une grande force de gens de guerre louée et amassée en la duchye de Normandye par le duc d'Aumale et ses adherans de la maison de Guyse, pour les ruiner et sacager et les constraindre de delaisser la pure religion, les persecuter en leurs corps et biens, comme desià ilz ont faict en plusieurs endroictz et lieux; consyderant aussi (comme piteusement ilz remonstrent) que le roy leur souverain et la royne sa mere ne peuvent presentement les secourir et defendre en leur obeyssance, à raison que la dicte maison de Guyse et leurs adherans se sont emparez de la superiorité du gouvernement en tout affaires d'Estat et militaires au dict royaulme, ne voulant permettre aux dictz peuples de vivre selon les edictz du dict pays en la liberté de leurs consciences envers Dieu et le roy leur souverain; sur ce leur souvenant, comment puis nagueres nous aydasmes à delivrer le peuple et subiectz de la royne d'Escosse, estant lors en la mesme misere et adversité par la semblable persecution d'icelle maison de Guyse, du danger, destruction et ruyne, les conservant par tel moyen à l'obeyssance de leur royne de la quelle presentement elle jouyt. Ilz nous ont requis avecques toute humilité et pitoyable lamentations à grosses larmes, comme le prince qui est en bonne amityé avecques le roy leur souverain et proche voysin au dit pays; et pour l'amour que nous portons et debvons au dict roy en ce sien jeune aage et fascheux temps, et pour le regard que comme princes chrestiens, debvons avoir à la conservation du sang des chrestiens et de tant plus tost estant les plus prochains à nostre royaulme, de vouloir solliciter de moyenner quelque fin de heureuse yssue de ces cruelles et sanguinolentes persecutions, et cependant de faire transporter vers eux quelques bon nombres de noz subgectz soubz la conduicte de quelques fideles, asseu-

[1] Elle n'a aucun rapport avec celle imprimée dans les Mémoires de Condé.

rées, discretes personnes et d'honneur, pour la conservation d'aucunes de leurs villes maritimes et autres adiacentes, et peuples d'icelles, ensemble pour sauver leurs vies et libertés de ruyne, submission et totalle desolation. Ce consideré (bien que pensasmes nous deporter du tout, de nous y entremesler) avons esté mue de solliciter premierement par tous bons moyen dont nous sommes peu adviser, que ces persecutions faictes par la maison de Guyse cessassent. Et les ayant trouvez à ce peu inclinans, et entendant aussi pour vray que le dict peuple de Normandye, principalement les habitans de Rouen, Dieppe, de Havre de Grace sont en danger evident d'estre en brief du tout destruictz par force, si à tempz ilz ne sont secouruz de quelque ayde, et que l'occasion de leur persecution n'est pour autre chose, sinon qu'ilz cherchent conserver leur consciences libres au faict de la religion, selon qu'il a esté ordonné par le roy en son edict faict et publié au moys de janvier dernier : nous, avecques bonnes et sinceres intentions envers le roy nostre bon frere (lequel nous sçavons que, à raison de son jeune aage, ne peult contenir et empescher ses subiectz de se ruyner et destruire les uns les aultres), avons ordonné et commandé d'ayder et deffendre icelles villes, et toutes autres qu'ilz pourront, de confusion et desolation, et conserver toutz les subiectz du dict roy *es dictz lieux*, de quelque qualité qu'ilz soyent, en leurs vies, libertés, biens et possessions, contre ceulx qui par violence les vouldront envahir en leurs demeurances. Et pour ample declaration de ce que dessus, avons faict mettre en escript ceste nostre intension, laquelle estant scellée de notre scel, avons baillée à nostre lieutenant pour estre par luy ou par ses commiz monstrée et manifestée à tous subgectz du dict seigneur roy qui ont requis ou requerront nostre ayde, faveur et secours. Auxquelz nous promettons en parolles de prince chrestien que n'entendons, ne voulons souffrir que aucun de nos subgectz, armé ou sans armes, nuyse ou offense aucune personne dedans icelles villes qui requerront nostre ayde; ains à leur possible les soustiendront et maintiendront en leurs habitations, vies, libertés, biens et possessions. Et quant à nous, cependant, nous ne oublirons de leur solliciter et procurer tout bon moyen de repos, paix, liberté et delivrance de la violance de la dicte maison de Guyse ou d'aucuns adherans d'icelle. Donné à nostre maison de Hampton court, le 27e jour de septembre l'an 1562, et de nostre reigne le quatriesme[1].

Cette proclamation est du 27 septembre; le lendemain, le capitaine de Portsmouth annonçait au conseil de la reine l'embarquement des troupes. Les chefs protestants en pressaient l'envoi dans

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXV. (Minute originale.)

leurs dépêches; une lettre de Briquemault à Élisabeth, en date du 25 septembre, nous en est un curieux témoignage.

Madame,

Estant venu icy de la part de monseigneur le prince de Condé pour recepvoir monsieur le comte de Warvyic avec l'armée de vostre majesté, et voyant les choses longues et que nous sommes sur le poinct de faire tous noz efforts, je me suys advisé d'envoyer vers vostre majesté pour entendre sur ce son bon plaisir et voulonté. La saison s'advance et commencera bien tost à passer; par quoy je supplyray trés-humblement à vostre majesté, au nom de mon dit seigneur le prince, qu'il luy plaise que selon le bon desir, zelle et affection portée par icelle à la parolle de Dieu, pour la conservation aussy de ses fidelles, vouloir que le plus diligemment que faire se pourra, nous puyssions estre secouruz de sa part, sy à temps que les vostres puyssent avoir part à la victoire que j'espere que Dieu nous donnera par l'assemble de toutes noz forces qui se fait presentement. J'envoye à vostre dite majesté les lettres de son ambassadeur en France. Je prye Dieu, Madame, qu'il vous donne, en trés-bonne santé, trés-heureuse et trés-longue vye.

A Dieppe, le xxve septembre 1562[1].

Une lettre du vidame de Chartres à Cécil annonce le départ de la flotte anglaise et nous renseigne sur la situation de la Normandie.

Monsieur,

Je pense que ceste nuit passée les navires sont arrivés au Havre neuf, car le vent propre a continué plus de vingt-quatre heures, dont j'envoie ce gentilhomme devers vous pour vous ramentavoir quelques choses qui sont necessaires tant pour Dieppe que pour les nostres qui sont au Havre. Je vous prie y donner ordre. Je cognois par la lettre qui m'estoit escrite de Dieppe, que vous ne donneriez pas secours à Rouen; je vous prie pour le moins secourir Dieppe promtement et de façon que le peuple qui y est soit conservé et la royne ait l'honneur de n'avoir pas contemné Dieppe qui s'est attendue estre preservée sous sa main. Monsieur, je ne vous puis escrire l'affliction d'esprit que ressens, voyant que la preservation de la Normandie, qui estoit le principal but de l'esperance que nous avions en la royne, ne s'en suit point. Je vous prie remonstrer continuellement à sa majesté qu'elle ne se doit contenter d'avoir eu ce qu'elle

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXV.

eust sceu le plus desirer en France pour sa satisfaction et de son peuple, mais qu'elle en doit user et employer les forces que Dieu lui a données pour l'establissement de l'Evangile en France, car c'est la certaine voie de la ruine du siege de l'Antechrist; si elle ne le fait, Dieu s'offensera de sa trepidité et lui soustraira des graces qu'il lui a faictes et d'aultres qu'il lui a preparées. Monsieur, je vous escris de rechef que Dieu m'a donné sçavoir chose qui peut grandement augmenter les forces et la volonté d'un prince pour entreprendre la protection de son Evangile, si vous disposez la volonté de la royne à faire ce qui est de sa vocation royale, tellement que je n'aye occasion d'estre tenté de desespoir de voir *jacturam honoris et bonorum esse sine fructu.* Je espere avec l'aide de Dieu faire chose si grande pour son service qu'elle ne se peut estimer. Aussi si vous ne me donnez quelque bonne consolation, *ego deficio sub onere*, et suis assailly de diverses tentations. Monsieur, je vous prie avoir pitié de moy et prier Dieu pour moy; je me recommande humblement à vostre bonne grace et prieres.

Vostre trés-humble et affligé et triste *usque ad mortem*[1].

Dans cette lettre il y a du remords, une sorte de honte se fait jour. Le vidame de Chartres reconnaît presque qu'il a failli à l'honneur, à ce qu'il devait à son pays. Morvilliers, ne l'oublions pas, qui commandait à Rouen, en apprenant le traité passé avec les Anglais, avait résigné son commandement, leur donnant à tous une leçon de patriotisme. De leur côté, Condé et l'amiral (nous le savons par une lettre de Trockmorton à Élisabeth) représentent à l'ambassadeur anglais que ce serait une tache d'infamie sur leurs noms, s'ils n'avaient introduit les Anglais en Normandie que dans le seul but d'y occuper certaines villes à leur plaisir et à leur convenance, et ils demandent à la reine de soutenir leur cause comme la sienne propre. Avec une prescience que les événements justifieront, Trockmorton ne craint pas de dire à sa maîtresse que si elle n'a en vue que ses propres intérêts, le jour où les partis se mettront d'accord, toutes les forces de la France se retourneront contre elle[2].

Nous allons donner ici un document plus étrange : c'est la justification de la remise du Havre aux Anglais par M. de Beauvoir. Et à qui l'adresse-t-il? A la reine mère, à Catherine de Médicis :

« Leur but ne tend qu'à deux points : le premier à la gloire de

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXV. (Autographe.)

[2] Lettre de Trockmorton à Élisabeth, 24 septembre. (Record office, *State papers, France*, vol. XXV.)

Dieu, le second à la délivrance et sûreté de la minorité du roi, » et il ajoute : « Les protestations de la royne d'Angleterre vous en rendront telle foy que vous en demeurerez satisfaicte. Il est certain, Madame, que si, au lieu d'adoucir le courroux que vous pourriez de prime face concevoir contre nous, vous vous y aigrissez davantage, à la persuasion de ceux qui, aprés avoir ruyné en partie vostre royaulme, ne cesseroient, s'il estoit en leur puissance, de destruire celuy de Jesus-Christ, c'est le plus court chemin que vous pourriez choisir pour les asseurer en leur desir qui est d'hasarder la domination de vos majestez, plus tost qu'ilz ne detruisent l'église de Dieu[1]. »

On fit répondre le jeune roi Charles IX à cette lettre. On essaya par la douceur de ramener et le vidame de Chartres et Beauvoir. C'est à cette lettre du jeune roi que répond Beauvoir :

« Il a reçu la lettre qu'il a plu au roi lui écrire, et loue Dieu de reconnaître que sa majesté ne lui en veut pas tant et au vidame son frère qu'il avait entendu par la déposition de Roche Brune.

« Il regrette pour la liberté de sa conscience de faire chose qui mécontente sa majesté. Si les conseils de M. le vidame et de ceux qui sont fidèles eussent eu autant de vigueur envers le roi que les conseils de ceux qui ne regardent que leur grandeur particulière, il y a longtemps que la France serait en repos.

« Il s'en remet sur la nécessité des temps de la hardiesse de son langage.

« Il eût pu faire son procès à l'Espagnol qu'il tient prisonnier, sans l'honneur qu'il a d'être serviteur du roi. C'est une marque de plus de son respect et de son désir de rester fidèle[2]. »

L'armée royale était devant Rouen. Briquemault s'adresse à Cécil pour obtenir les secours promis et dont dépend le salut de la ville assiégée :

Monseigneur,

Aprés que j'ay entendu le zele et l'affection que portez à notre cause, je n'ay voulu faillir de vous faire ce mot exprés pour vous supplier trés-humblement d'estre cause que la royne face diligence et secours à ceux de

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXV.
[2] *Ibid.* vol. XXIX.

Rouen et aussi à ceux qu'il a dejà pleu à sa majesté d'envoyer de deçà, pour ce que nos ennemis qui ont assiegé Rouen s'efforcent tant qu'ilz peuvent de l'emporter avant que les secours soient venuz, tant de vostre part, que de celle de M. le prince; et d'autant que les secours d'Angleterre doivent estre les plus prochains, suivant l'ordonnance que l'on nous a dict y avoir faict la royne, je vous supplieray, de rechef, vouloir estre cause qu'il ne se perde point de temps, non-seulement pour faire venir ce qu'il est ordonné, mais, s'il est possible, de faire renforcer, et nous vous en aurons perpetuelle obligation. Je suis icy envoyé de la part de M. le prince de Condé pour recevoir, servir et adresser, en tout ce qui me sera possible, M. le comte de Warvick et aultres, qu'il plaira à la royne envoyer de deçà. Il y a moyen bien à propos et facile de secourir ceux de Rouen, si nous avons les forces comme je l'ay donné à entendre à M. D'Ormezan qui l'a trouvé bon, comme je crois qu'il vous aura fait entendre, qui sera l'endroit où me recommandant humblement à vostre bonne grace, je prieray Dieu, Monsieur, qu'il vous donne trés-bonne vie et longue.

De Dieppe, le VIII octobre 1562[1].

Voici encore une lettre du même jour :

Il attend à chaque heure qu'il arrive du Havre ou d'Angleterre un moyen de secourir ceux de Rouen; on le peut aisément et sans danger.

Comme relation d'État à État, jamais situation ne s'était présentée sous un aspect aussi singulier : Élisabeth faisait occuper nos villes et elle avait en France deux ambassadeurs. L'un, il est vrai, Trockmorton, avait été pris ou plutôt s'était laissé prendre très-volontairement par les troupes protestantes et résidait à Orléans; mais l'autre, Smith, son successeur, tenait sa charge d'ambassadeur et réclamait pour les empêchements que les marchands anglais se plaignaient de rencontrer en France, exactement comme si on était en pleine paix. Une lettre de Paul de Foix à Cécil est curieuse à ce point de vue, et nous la donnons :

« Il est marry des empeschemens qu'il pretend estre donnés aux marchands angloys en France, mais plus marry de l'occasion que l'on donne aux François par deçà d'avoir opinion, et presque certaine asseurance que la royne d'Angleterre s'est armée pour se saisir et emparer de quelques villes en Normandie contre son serment et traité de paix et les promesses faites à M. de Vieilleville. »

« Je dis cela, continue-t-il, afin que cognoissiez que lesditz empes-

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXV. (Original.)

chemens procedent de la royne vostre maistresse. Tant y a que j'ay entendu par les lettres que m'a escriptes la royne mere du roy, que les dites choses se font contre le gré et volonté du roy. L'intention du roy est restée la mesme ; il ne demande qu'une chose ; c'est que la bonne volonté de la royne d'Angleterre soit esgale à la sienne.

« Londres, 2 octobre 1562 [1]. »

Le siége de Rouen continuait. L'ardeur de la défense égalait celle de l'offensive. Le 15 octobre, Briquemault, qui était à Dieppe, fit ce nouvel appel à Élisabeth :

Madame,

Je ne sçay comme il nous seroit possible de vous remercier et louer assez humblement du bon et fidele vouloir qu'il a pleu à vostre majesté demonstrer par effect en envoyant par deçà le secours de vos forces qui y sont arrivées, pour restablir et remettre sus le pur service de Dieu et redimer de l'oppression ung jeune prince affligé comme est notre roy en son bas aage, lequel on voit environné et forcé d'ennemis qui ne cherchent, par leurs deportemens, que s'aggrandir des ruines d'iceluy premierement et aprés de ses voisins. Par où vostre intention si saincte ne peut estre que grandement approuvée par tous les princes et potentats chrestiens, voires ceux qui n'auroient aucune cognoissance du vray Dieu que nous adorons, si est-ce qu'ilz loueront hautement vostre entreprise quand ilz auront entendu la rage debordée, et plus qu'inhumaine des ennemis de Dieu et de nostre prince. A quoy vostre majesté veult employer les moyens que l'Eternel luy a mis en mains pour rabaisser une telle cruauté qui se commet et augmente de jour en jour en ce royaulme, ainsy que plus au long et particulierement vostre majesté pourra entendre du sieur de Charme, affin que je ne vous ennuie de plus longue lettre. Ce neanmoins pour ce qu'il a pleu à M. le prince m'envoyer en ce pays pour de sa part donner ordre à ce que je verrois estre expedient pour le progrés du dessein de la sainte association, j'ay bien osé escrire la presente à vostre majesté pour l'advertir et supplier trés-humblement, au nom de mon dit seigneur et de toute sa compaignie, de vouloir, au plus tost qu'il sera possible, envoyer le reste des forces dont vostre majesté a deliberé d'aider à telle entreprise; car il est necessairement besoin d'avoir vostre secours pour l'extremité où se trouvent ceux de Rouen, qui ont eu dejà assaut, et les ennemis continuent de les battre et assaillir avec la plus grande furie dont ils se peuvent adviser; et s'il vous plaist, Madame, nous se-

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXV. (Autographe.)

courir promptement, nous esperons, avec les forces que mene mon dit seigneur le prince qui s'approche et avec les vostres, que nous pourrons voir en brief une bonne issue de cette querelle à la gloire de Dieu, à la seureté de l'estat de nostre roy, et au contentement des saints desirs de vostre majesté, dont louange nous en demeurera eternellement envers tous peuples et nations, et remuneration en Nostre Seigneur Jesus-Christ, duquel vostre majesté a entrepris la defense de ses membres offensez.

Madame, je supplie le Createur vous accroistre en toutes ses benedictions.

De Dieppe, le xve jour d'octobre 1562 [1].

Rouen succombait le 26 octobre; mais la mort du roi de Navarre allait déplacer toutes les situations : Condé devenant premier prince du sang, à lui revenait de droit la haute suprématie dans le gouvernement. Élisabeth le comprit et, craignant qu'il ne vînt à se laisser prendre aux avances qui lui seraient sans doute faites, elle lui écrivit presque sur-le-champ :

« Puisqu'il a pleu à Dieu tout-puissant de rappeler de ceste vie vostre bon frere feu le roy de Navarre, de l'ame duquel Dieu veuille avoir mercy, nous sommes resjouis que la place que le dict feu roy tenoit pour le roy trés-chrestien nostre bon frere en son jeune aage soit, comme il semble par la Providence divine, venue par nature et ordre à vous, ne doutant point que comme dés le commencement de ces troubles, avez cherché d'avoir la personne du roy trés-chrestien et de la royne sa mere en pleine liberté, et avec ce royaulme gouverné selon les lois et ordonnances d'icelluy; ainsi veuilliez maintenant, sur cette presente augmentation d'autorité à vous devolue, persister en ce mesme propos et dresser toutes vos actions à l'honneur de Dieu tout-puissant, et au bien du roy et de son royaulme; en quoy nostre assistance ne vous fauldra point, et nous vous advisons en bon escient d'avoir bon esgard de n'escouter à ceulx qui feront aucunes raisons ou persuations de decliner de l'asseurée et stable conjonction de voz fideles et approuvés amis et bons serviteurs de ce royaulme, comme nous jugeons que monsieur l'*admiral et ceux de sa maison sont;* car nous pensons asseurement que quiconques qu'ilz soient, qui vouldront ce faire, ne veulent user leurs raisons à autre fin que à vostre ruyne et destruction, et ce nous *estimons icy non sens raison.*

[1] Record office, *State papers, France,* vol. XXV. (Original.)

Pour le reste, nous vous prions donner credit à nostre feal serviteur Nicolas Trockmorton qui sçait nostre intention en toutes nos affaires avec vous[1]. »

Elle ne s'en tint pas là : elle chargea son ambassadeur Smith de bien se renseigner, et sur les secrètes dispositions du prince de Condé, et sur les propositions qui lui viendraient. Smith s'adressa à Trockmorton, mieux placé que tout autre pour connaître les secrètes visées du prince ; il avait vécu si longtemps dans son intimité, lors de son séjour à Orléans, et avait dû, sans aucun doute, s'entretenir avec lui des éventualités de l'avenir. En effet, Trockmorton put répondre aux questions de Smith :

« Je suis, lui dit-il, quelquefois entré en propos avec luy des moyens de remedier aux maux de ce royaulme, à quoy je ne l'ay trouvé jamais, sinon bien disposé et prest à entendre d'une pacification seure et raisonnable : aprés la reception de vostre lettre, je suis entré plus avant en ce propos avec ledit prince que je n'avois fait jusques avant; mais je puis vous asseurer que, depuis la mort du roy de Navarre, je le trouve si disposé à remettre ce royaulme à repos et si esloigné d'user de force et de violence, qu'il differe d'employer la force qu'il a, et, encores qu'il soit provoqué autant qu'il est possible par ceux qui sont dedans Corbeil, il s'abstient d'user d'hostilités, et il m'a dict, que puisque Dieu l'avoit appelé au rang et degré qu'il tient, qu'il se sentiroit à jamais coupable envers Dieu et les hommes, s'il ne se mettoit à tout debvoir de faire cesser les troubles et calamités; que s'il plaisoit à la royne mere s'y emploier selon la puissance qu'elle y a, toutes choses seroient bientost reduites, et quant à l'autorité de ladite dame, tant s'en faut qu'il pretende lui en rien diminuer, que plustost il desire l'augmenter avec ung commandement plus grand et plus asseuré qu'elle n'a eu du temps du feu roy de Navarre, *ajoutant que ce qu'il a fait n'a esté que par son commandement,* n'a esté que pour le regard de son service et pour la conservation de son autorité, et *n'a esté par luy entrepris que par son commandement.* Et pour vous en dire du vray, et ce que j'en pense et ay cogneu jusqu'icy, je ne me suis jamais trouvé en compagnie plus affectionnée à sa majesté que est celle-cy[2]. »

Y avait-il de la sincérité dans ce désir exprimé par Élisabeth

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXVII. (Minute originale.)
[2] *Ibid.* vol. XXVI.

d'arriver à la pacification de la France? Nous en doutons; ce qu'elle cherchait plutôt, c'était à bien sonder les intentions des deux partis pour ne pas les laisser traiter sans elle et en dehors d'elle.

Mais les choses n'étaient pas encore arrivées à ce degré d'apaisement qui pouvait faire présager une paix prochaine. Condé avait fait sa jonction avec les Allemands amenés par D'Andelot, et au moment de s'approcher encore plus près de Paris, il écrivait à Leicester :

Monsieur le comte,

Ce m'a esté un trés-grand plaisir que d'avoir entendu de voz nouvelles par la lettre que m'avez escripte du VI de ce mois, et plus encore de la bonne asseurance par laquelle je vous retrouve disposé à vous emploier en la cause que soutenons à l'encontre des ennemis de l'Evangile, usurpateurs de l'autorité du roy et perturbateurs du repos public, de quoy je ne veux oublier de vous en rendre le digne remerciment que vous meritez; de plus vous dire que, si l'incommodité des passages nous ont jusqu'icy empesché de recevoir lettres l'un de l'aultre, j'espere, maintenant que Dieu me fait la grace d'estre en la campagne, et à huit ou neuf heures de Paris, si bien pourvoir à rendre les chemins libres, que les moyens nous seront aisés, non seulement de nous visiter par lettres, mais encore, s'il plaist à Dieu, de bientost nous entrevoir. Cependant, d'autant que c'est à ce coup qu'il nous faut à bon escient esvertuer de rompre les desseins et entreprises de nos ennemis, où je m'attends de recevoir de la royne vostre maistresse l'un des meilleurs secours, ainsi que dejà elle a fort bien demonstré par un trés-bon commencement, je vous prieray de vostre part, Monsieur le comte, tenir la main envers sa majesté, qu'elle continue un tel et si saint voulloir, si que, de brief, les hommes et l'argent que nous en attendons puissent bientost arriver; lui faisant particulierement entendre le besoin que nous en avons et l'utilité qui en proviendra, ainsi que je m'asseure que vous voudrez bien volontiers faire, qui me gardera de vous en faire plus longue persuasion, et aprés m'estre de bon cœur recommandé à vostre bonne grace, je prieray Dieu vous donner, selon le cœur, avec sa sainte grace ce que plus desirez.

Escript au camp du Plessis, ce XXIe jour de novembre 1562 [1].

Le 28 novembre, l'armée protestante vint pour ainsi dire insulter Paris. Une escarmouche s'engagea aux environs des boulevards Saint-Victor. Catherine de Médicis, voulant attendre les troupes espagnoles promises par Philippe II et qui se trouvèrent

[1] Autographe. (Record office, *State papers, France*, vol. XXVI.)

à la bataille de Dreux, entama de nouveau les pourparlers. C'était là une des grandes inquiétudes de la reine d'Angleterre; elle envoyait courrier sur courrier pour savoir où en étaient les choses, redoutant toujours de ne pas être comprise dans le traité. Ces appréhensions se font jour dans une lettre du vidame de Chartres et de M. de La Haye au prince de Condé; elle est datée du 14 décembre :

Monseigneur,

La peine où nous sommes est indicible pour n'avoir de voz nouvelles, vu le mescontentement qu'a sa majesté de n'avoir communication de voz affaires ni par de là, par la voie de son ambassadeur, ni par deçà, par la nostre, comme il est raisonnable qu'il se face suivant les accords qu'elle asseure garder de sa part, continuant à la demonstration de la bonne volonté qu'elle porte à la defense de vostre cause, de laquelle on ne la peut desmouvoir par quelques offres et conditions avantageuses qu'on eust sceu lui presenter d'ailleurs; s'asseurant aussi sa majesté que vous ferez le semblable en son endroit et que vous ne conclurez rien en cette cause, qui lui est commune avec vous, sans l'en advertir; par quoy, Monsieur, nous vous supplions trés-humblement de bien peser cecy et garder de tout vostre pouvoir la faveur de telz amys pour les inconveniens que doit prevoir tout homme qui considere combien les choses qu'on pense le plus souvent bien asseurées sont sujettes à mutation. Nous vous en avons par plusieurs fois escript et bien au long, et mesmement par une derniere despesche envoiée de Caen. Monseigneur, nous vous supplions penser en quel ennui peuvent estre ceux qui sont icy de vostre part[1].

C'est sans doute à ces inquiétudes d'Élisabeth que Condé répond, le 16 décembre; lettre curieuse, car elle nous dira tout ce qui s'est passé dans cette dernière tentative de paix ; curieuse aussi comme date, car elle ne précède que de deux jours la bataille de Dreux :

Madame,

J'ay receu avec trés-grand contentement les deux lettres qu'il a pleu à vostre majesté m'escrire, tant du seiziesme du passé et de l'aultre du present; je vous despesche ce porteur pour vous faire incontinent et bien au long entendre ce qui s'est passé en l'abouchement qui est, ces jours passés, intervenu prés de Paris entre la royne mere et moy. Noz adversaires, desquelz ne procede que deguisement de verité, ayant en main

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXVII.

toutes commodités et ministres propres pour executer toutes leurs volontez, n'auront pas failli, usant de leur artifice accoustumé, de peindre ce faict de faulses coulleurs, et faire servir à leurs passions et avantages cette negociation de paix; laquelle, Madame, vous pourrez entendre au vray et simplement comme elle s'est passée par le discours que je envoie prestement, lequel vous demonstrera au doigt et à l'œil en quel devoir je me suis mis et me suis condescendu à toutes les plus douces et raisonnables conditions dont je me suis pu adviser pour essayer mettre une bonne forme et seure paix en ce royaulme et l'exempter des calamitez dont il est affligé, n'ayant demandé que la liberté des consciences avec la conservation de l'honneur et la seureté des biens et personnes de ceux qui s'y sont employés en cette cause, sans avoir regard aux avantages que je pouvois lors avoir sur mes ennemis, pour le desir que j'avois de parvenir à cet effet; sans aussi avoir voulu faire instance du lieu qui de droit m'appartient en ce royaulme et qu'on ne me peut tollir, et qui servoit du moins à justifier davantage mes actions, à descouvrir la malice de noz ennemis et le but de leurs mauvaises intentions, et à nous esmouvoir de poursuivre de tout nostre pouvoir ceux qui n'ont d'autre fin presente que la ruyne de l'eglise de Dieu et de la religion de tous ceux qui en font profession et generalement de tous les subjectz au roy; en quoy j'espere qu'avec l'aide de sa majesté divine et de la vostre m'employer tellement, sans m'arrester desormais à parlemens et negociations, que, malgré eux, Dieu sera servy par tout ce royaulme, et ses serviteurs exempts de leurs violences et cruautés; vous suppliant, au reste, trés-humblement, Madame, rejeter la faute que vous n'avez plus souvent de mes nouvelles sur l'incommodité et difficulté des chemins et passages, ensemble vouloir croire que je n'eusse jamais entierement conclu aucune chose en ce fait, sans premierement n'avoir adverty vostre majesté, pour, sur ce, suivre vostre conseil, et où si aprés telle negociation interviendroit, à quoy touttefois je suis resolu de n'acceder aucunement, si aultre chose ils ne vouloient mettre en avant; cette lettre vous servira, Madame, de gage et d'asseurance, que je ne concluray jamais rien, sans en avoir vostre advis, ni accorderay chose qui vous touche sans vostre consentement, bien deliberé de me conduire toujours par le conseil de M. l'admiral et de ceux de sa maison et les cognoistre les plus gens de bien et plus affectionnez qui soient en ce royaulme; aussi d'adjouter foy à tout ce que me fera entendre Nicolas Trockmorton de vostre part, duquel j'ay entendu ce que vous lui aviez donné charge de me dire, et qui vous fera entendre ma response. En tel endroit, je supplieray l'infinie bonté de Dieu vous conserver, Madame, en trés-parfaite santé.

Du camp de Saint-Arnoul, le seiziesme de decembre 1562 [1].

[1] Lettre originale et chiffrée.

Cette paix n'avait donc pu aboutir ; les négociations avaient été pourtant poussées assez avant pour que l'ambassadeur d'Angleterre, redoutant toujours d'être mis de côté, se crût obligé de formuler dans une note les conditions exigées par la reine sa maîtresse et qui ne pouvaient avoir chance d'être acceptées. Faisons-les connaître, car rien de ce qui touche à ce conflit ne doit rester dans l'ombre :

Les demandes de monseigneur le prince de Condé touchant la religion et aultres raisonables requestes estant accordées, l'ambassadeur de la royne d'Angleterre, suivant la bonne volonté, intention et desirs que la dite royne sa maistresse a de vivre en paix et en repos avec tous ses voysins et principalement avec son bon frere le roy trés-chrestien, ayant esté souventes foys en disputte et debat, avec la royne sa mere et messieurs de son conseil, de la rupture du traicté dernierement faict au chasteau de Cambresis, diverses choses estant alleguées, tant d'un costé que de l'aultre. Affin que les affaires de la royne sa maistresse ne puissent empescher la paix universelle du royaulme de France, et que tous doubtes, querelles et debats entre le dit roy et royne de la rupture dudit traicté, et tous occasions de guerre cessent et soient totalement ostées, et que, doresnavant, les dits roy et royne et leurs subjects puissent vivre sans avoir quelque suspicion l'ung de l'aultre,

Dict et propose que la meilleure voye que se peult trouver est que chacun prince ait le sien, et par ainsi demande que la ville de Calais et le païs adiacent qui appartient à la royne sa maistresse, la quelle la dite dame pretend, pour diverses raisons, luy estre à present doné, la restitucion de la quelle est suspendue quatre ans encores, et certains moys par le contenu dudit traicté, soit rendu incontinent à la dite royne.

Laquelle chose ne doibt estre au dict roy ny an son counseil estrange, veu qu'oultre les raisons alleguées par la dite royne, les doubtes, suspicions et querelles que ce traicté du temps passé a apportés, et au temps à venir pourra apporter, seroient par adventure occasion de grande guerre entre les dits royaulmes. Et que la dite ville de Calais, en considerant toutes choses, est au dit roy plus domaigable que profittable, tant à rayson des grans frais et despences qu'il faict necessairement pour le garder, que pour le peu de profict qu'il en tire.

Pour ce que la dite ville est hors de tous cours de marchandise de France, et que la mesme ville est tant necessaire aux subiects de la dite royne pour leur traffique en païs de Flandres et Brabant, de sorte que la detenir est plustost empeschement à la commodité des Angloys que proffict ou commodité aux Françoys.

Et, oultre cela, ledit ambassadeur demande 55 mille escus au soleil,

tant pour le domage et degast de ladite ville et havre de Calais, depuis le temps du dict traicté, comme pour les despenses faictes en fortifiant la ville du Havre de Grace en ces guerres, ou au moins autant que par les commissaires à ce deputés, sera adjugé raysonable.

Lesquelles choses accordées et faictes, ledit ambassadeur dict et promest que la royne sa maistresse fera retirer toutes ses forces et rendra au dit roy la ville du Havre de Grace, et entrera en telle et tant ferme amitié et accords avec son bon frere le dit roy et sa bonne soeur la royne sa mere, que les dits roy et royne et son conseil sçauront raisonablement demander.

Signé de la main du dict ambassadeur et donné és mains de la royne.

Donné au boys de Vincennes, le dixiesme de decembre 1562.

Nous voilà à la journée de Dreux. La gravure, bien des fois, nous a représenté le choc des deux armées; chaque historien est venu à son tour nous raconter les diverses fortunes de la sanglante journée. Chaque parti s'est attribué la victoire. Tout dernièrement nous retrouvions en Russie le récit qu'en donnait Charles IX au duc de Savoie. C'était là la version catholique. Le *Record office*[1] possède le récit de la bataille adressé par Coligny à Élisabeth et signé de lui. L'éditeur des mémoires de Condé, qui a imprimé ce même récit, ne l'attribuait à l'amiral qu'avec une certaine hésitation. Aujourd'hui nous apportons une certitude. Il nous a donc semblé utile de publier ici cette pièce historique telle qu'elle fut adressée par Coligny; elle a l'avantage de compléter par quelques détails nouveaux le discours déjà imprimé[2].

Du 19 de decembre 1562.

Monseigneur le prince de Condé, aprés avoir presenté aux ennemis de Dieu et du roy tous honestes moyens et convenables au lieu et degré qu'il tient en ce royaulme, pour faire une bonne et sainte paix, ou bien pour definir tous ces troubles par l'issue d'une bataille, en la quelle il a tousiours esperé que Dieu luy ayderoit pour une si juste querelle; finalement, ce iourd'uy, XIX de decembre, voyant que ses ennemis avec toutes leurs forces estoyent campez à deux petites lieues françoises, prés de luy, pour l'empescher de se ioindre aux Angloys, s'est resolu de les assaillir et combattre, combien qu'ils eussent jusques à cent enseignes d'infanterie recueillie d'Allemagne, Suisse, Espagne et di-

[1] *State papers, France*, vol. XXVIII.

[2] *Mémoires de Condé*, t. IV.

vers lieux de ce royaulme, avec trente pieces d'artillerie, et qu'ils eussent pour leur prochaine retraitte la ville de Dreux, et le village de Frion avec une riviere à leur dos, et un bois en flanc pour leur defense. Ainsi donc sur ceste deliberation, le dit seigneur prince estant party de son camp environ les huit heures du matin, aprés avoir choisy ses ennemis le mieux à propos que le lieu le permettoit, donna dedans si courageusement que de la premiere charge il gagna six pieces d'artillerie, rompit leur infanterie et cavallerie et print prisonnier monseigneur le conestable, aprés avoir tué une grande partie des Suisses. La deuxiesme charge ne fut moins furieuse, et est certain que si l'infanterie françoise et allemande eust aussi bien faict son debvoir, comme elle s'y porta laschement, et si les reitres eussent peu mieux entendre ce qu'on ne leur pouvoyt dire que par truchement, qui ne se presente tousiours à la necessité, l'entiere victoire estoyt entre les mains du dit seigneur prince par troys et quatre foys. Mais, au lieu d'ung tel bien, la volonté de Dieu, qui dispose de toutes choses selon sa sagesse incomprehensible, fut telle, que le dit seigneur prince, ayant faict en la meslée tout le debvoir d'ung prince trés-vaillant et trés-magnanime, ne peut estre secouru d'ung cheval fraiz au lieu du sien blessé en une espaule d'une harquebousade, et, par ce moyen, tumba entre les mains des ennemis qui le prindrent captif, sain et sauf au demourant, graces à Dieu, hormis un petit coup en un doy de la main droicte. Cela estoit pour non seulement empescher le cours de la victoire, mais aussi la tourner en une pitoyable desconfiture, come de faict l'armée en fut esbranlée, qui fut cause que l'artillerie conquise ne se put garder. Mais ce nonobstant, par une singuliere grace de Dieu, M. l'admiral, suyvant la charge que le dit seigneur prince luy avoit donnée de commander à l'armée en son absence, rallia soubdain tant de cavallerie françoise et allemande, que, voyant approcher pour la troisiesme charge troys gros bataillons que le dit conestable avoit dés le commencement reservez expressement pour le dernier effort de ceste bataille, il leur feit teste de telle sorte, qu'aprés avoir longuement combattu avec la plus grande fermeté qu'il est possible, il rechassa les ennemis si avant que la pluspart de leur bagage versa dans la riviere, et leur fuyte en suyvit si grande, qu'il y en eut qui porterent iusques à Paris les nouvelles de la bataille perdue pour eulx. Et là, avec plusieurs aultres gentilshommes, fut tué et puis despouillé le mareschal Sainct-André, l'ung des chefs du triumvirat, et monseigneur de Monbron, fils du dit conestable. Quant au seigneur de Guise, on pensa longuement qu'il fust blessé mortellement en deux endroits; mais despuis on a sceu le contraire, et qu'on avoit prins pour luy le grand prieur son frere. Monseigneur d'Aumale y a esté blessé en une espaule, ou, comme les aultres rapportent, en ung bras, qui luy a esté rompu. Monseigneur de Nevers, pour certain, a la cuisse

rompue au dessus du genouil, en grand danger de sa personne. Le comte de Charny et le seigneur de Pienes y sont fort blessez. Desbordes, lieutenant du dit seigneur de Nevers, à ce qu'on nous affirme, tué sur le champ. La Brosse aussy, chevalier de l'ordre et le premier autheur du massacre de Vassy, y est mort pour certain, et son fils fort blessé. Les seigneurs de Beauvais et de Rochefort, chevaliers de l'ordre, avec plusieurs chefs, lieutenans et hommes d'armes, prisoniers iusques au nombre de cent et plus, les quels n'avons encor recognus; de sorte que, pour verité, il leur estoit malaisé de souffrir une plus grande perte, si leur armée n'eust esté entierement ruinée. De nostre costé, la captivité du dit seigneur prince nous est un grand meschef, combien qu'il soit en la puissance de Dieu (comme nous esperons) d'en tirer l'occasion de quelque grand bien, estans maintenant les principaux autheurs de ces troubles, ou morts ou aultrement eslongnez de sa maiesté. Oultre cela, nous avons perdu quelques capitaines d'infanterie et quelques gentilshomes, mais en fort petit nombre, Dieu mercy, de soldats, sans comparaison beaucoup moins que noz ennemis, et nul de noz principaux chefs n'a esté seulement navré, hormis le seigneur de Mouy, qui a esté blessé au visage et faict prisonnier. Sur cela, estant la nuict presques close, nous nous contentasmes de ce que dessus, et nous retirasmes à leur veue et en bataille, au son de la trompette, avec trois canons que nous y avions amenez. Par ainsi leur est demeuré le camp (auquel nous les allasmes assaillir), comme aussi à nous le nostre, du quel nous estions partis, et s'ils ont prins nostre chef d'armée, aussi tenons nous le leur prisonnier. Il y a ce seul poinct d'avantage pour eulx, que nous leur avons laissé, à cause de la nuict et par faulte de chevaux, quatre pieces d'artillerie de campagne. Mais nous estimons cela par trop recompensé par la perte qu'ils ont faicte de tant de grands seigneurs et capitaines; de sorte qu'il faut confesser que Dieu a gouverné l'issue de cette bataille, ainsy que toutes aultres choses, avec une equalité et proportion trés-admirable, affin que ce royaulme ne soyt du tout ruiné par soy mesmes. Voilà tout le discours de ceste iournée.

Du xx du dit moys.

Le lendemain xx du dit moys, au matin, monseigneur l'admiral marcha vers ce qui estoit resté de leur camp, et se presenta pour les tirer de leur fort, où, voyant qu'il n'y avoit heure de les assaillir, il se retira pour adviser ce qui est de faire, estant tout prest de poursuivre vifvement l'entreprise. Et combien que soyons partis en bataille devant leurs yeux, en deliberation de leur courir sus, s'ils nous approchoient, si n'ont ils iamais eu le courage de faire seulement semblant de nous charger iusques à present, si que nous esperons, moyennant la grace de Dieu et le se-

cours des fideles et vrays alliez de la couronne de France, non seulement ne perdre courage, mais aussy nous conduire tellement, qu'en brief ces troubles prendront quelque heureuse fin, à la ruyne des ennemis de Dieu et soulagement de tout l'estat de ce royaulme.

Le 22 décembre, Coligny, dans une nouvelle lettre à Élisabeth, revient sur le récit de la bataille. Il explique à la reine la situation et lui demande de nouveaux secours :

Madame,

Sinon qu'il nous fault recevoir patiemment tout ce qu'il playt à Dieu nous envoyer et nous conformer en toutes choses à sa saincte volunté, je desirerois bien d'avoir ung meilleur subgect pour escrire à votre maiesté que celuy qui se presente, qui est que le XIXe de ce moys, M. le prince de Condé, desirant mestre une fin aux troubles et desolations qui sont en ce royaulme, approcha de si prez noz ennemis que, sans regarder à l'advantage du lieu et au nombre de gens de pied et d'artillerie qu'ilz avoient, il leur donna la bataille, en laquelle Dieu a permis qu'il ayt esté pris; mais ce a esté avec si grande perte et ruyne de leur cavallerie, que la plus grand part de leurs chefs et principaux capitaines ont esté prins, tuez et blessez, et la nostre, qui est demeurée entiere et qui a faict l'execution sans avoir perdu plus de quatre vingts ou cent chevaux, est en ceste resolution de poursuyvre l'entreprise presente de tout son pouvoir et de toutes ses forces. Et par ce, Madame, que M. le prince vous a faict cy devant entendre son intention, et que nous avons tous telle asseurance en la vertu et bonté de vostre maiesté, au zele que vous avez tousiours demonstré avoir à l'advancement de la gloire de Dieu, et aux graces que Dieu a mises en vous, dont nous avons assez de cognoissance et experience, je n'ai voullu faillir de vous supplier trés-humblement, Madame, de vouloir, maintenant que la necessité et l'occasion s'y presentent, nous vouloir donner le secours qui nous est necessaire, selon que vous entendrez de M. de Briquemault; lequel il plaira à vostre maiesté ouyr et le croire de ce qu'il vous dira, tant de ma part que de toute ceste compagnie, qui esperons que, par vostre bon moyen et avec l'ayde de Dieu, qui marchera devant nous pour combatre pour sa querelle, l'yssue en sera si heureuse, que il sera servy par tout ce royaulme, et le roy obey de tous ses subgectz, avec ung repos et tranquillité publique. Or, d'autant, Madame, que vous entendez assez la justice de nostre cause, et avez faict paroistre tousiours de quelle affection vous avez favorisé ce qui touche l'honneur et le service de Dieu, je ne m'estendray en plus long propos, craignant d'annuyer vostre maiesté par ceste lettre, mais bien suplieray l'infinie bonté de Dieu vous vouloir

conserver, Madame, en trés-parfaicte santé et prosperité et bencir toutes vos actions.

Du camp à Anneau, ce XXIIe de decembre 1562[1].

Une lettre de Coligny à Montgomméry, à la date du 28 décembre, ajoute encore quelques détails au récit de la bataille de Dreux :

Monsieur de Montgommery,

J'ay esté trés-ayse d'avoir entendu de vos nouvelles par ce porteur, et mesmes comment vous avez remis Dieppe soubz l'obeissance et service de Dieu et du roy. Au reste, je ne vous feray autre discours de ce qui est survenu à la journée que M. le prince a donnée, par ce que de ceste heure vous aurez esté bien au long informé par Aubervilliers, par lequel vous avez entendu comment nostre infanterie a esté desfaicte, sans avoir voulu combattre; mais quant à nostre cavallerye, qui a fait seulle l'execution, elle est entiere et d'anviron quatre mille chevaulx, n'en ayant pas perdu plus de soixante à la dite journée, bien deliberés de poursuivre nostre si juste querelle. Et si avons plus d'occasion d'estre redoubtez de noz ennemys, qu'ilz n'en ont eu de nous assaillir desormais ou de nous attendre, les quelz, à ce que j'ay peu à ce matin entendre, rompent leur camp. Nous avons deliberé de refraischir nos reisters huit ou dix jours seulement, pour incontinant aprés vous aller joindre et les Anglois; et partant, je vous prie bien fort, Monsieur de Montgommery, affin de nous pouvoir myeulx resouldre, nous vouloir mander au plus tost de quelle force et secours nous pouvons faire estat de leur part, et s'ilz ne sont pas deliberez de trouver le moyen de passer de çà la riviere et s'emparer de quelque lieu où nous les puissions aller trouver; à quoy je ne faildray, avec l'aide de Dieu, aussi tost que je auray eu de voz nouvelles, et sçaurois par vous leur resolution. Vous priant de diligenter toutes choses, leur donner les moyens de passer de deçà et les tenir en bonne volunté, estant plus besoing que jamais de nous tenir prestz pour faire bien tost quelque operation, et mettre fin à ces troubles et violances dont usent nos ennemys, qui ayment mieulx nager au sang de la noblesse et de tant de subiectz du roy, que de condescendre à si doulces et raisonnables conditions de paix comme celles que vous avez veues. Je nè veulx aussi obmettre à vous dire qu'il sera bon d'advertir, tant en Angleterre que en Normandye, qu'on n'adjouste aucune foy au seing de M. le prince, estant en captivité, car vous sçavez comme, suyvant leurs artifices acoustumez, ilz sçauront bien en abuser et supposer lettres; aussi qu'ilz ne peuvent myeulx entendre son intention que par ceulx

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XVXIII.

qu'il a tenus et tient pour ses principaulx amys et serviteurs. Il reste à me recommander bien affectueusement à vos bonnes graces, priant Dieu vous tenir, Monsieur de Montgommery, en sa trés-sainte et digne garde et protection, et voulloir begnir toutes vos actions.

Du camp à Avaret, le vingt-huitiesme jour de decembre [1].

Suivons maintenant le mouvement de retraite de Coligny : il a ramené ses troupes au midi de la Loire, fait rentrer le reste de son infanterie dans Orléans et échelonné sa cavalerie sur les bords du Cher; mais l'argent manque et les besoins de secours sont grands; la princesse de Condé, Éléonore de Roye, écrit de sa main à Élisabeth.

Madame,

Oultre ce que vous verrez par la lettre que mon oncle mon sieur d'Andelot vous escript le besoing que nous avons de votre prompte faveur et bon secours, affin d'empescher le cours des desseigns des ennemys de Dieu et de son evangille et inquietations du repos publicq de la France, si je ne me puis contenir d'accompagner sa depesche de cette moyenne lette et par icelle trés-humblement supplier vostre majesté, Madame, considerer l'affliction en laquelle si tristement ie me retrouve, voiant aujourd'huy la chose de ce monde que plus j'estime et honnore, si indignement traictée, comme est Monsieur mon mary detenu captif entre les mains de ceulx qui, au lieu de le recognoistre pour tel qu'il est en ce royaulme, usurpent violantement ce que le droict et la nature justement devoyoit et s'efforcent triumpher de luy, chose qui ne m'est moins dure à penser que grandement insupportable. Sans la grace que Dieu me faict de representer devant mes yeulx que telles visitations viennent de sa main et que c'est le signe dont il remarque les siens, je ne sçay que je ferois. Or combien qu'il l'ayt voulu par ce moyen esprover mesme en la defense de sa saincte querelle, si ne nous a-t-il pas deffendu, que nous n'ayons quelques recours aux moyens humains, pourvu qu'ilz soient fondez sur sa grace. Et pour cette cause, Madame, prenant pitié d'une princesse tant esplorée pour l'ennuy que justement elle reçoit de la prison d'un prince son mary, lequel il vous a pleu de tant favoriser, que de le juger digne de votre bonne grace par les vertueux tesmoignaiges que vous luy avez si ouvertement faict declairer en la poursuitte de cette cause, qu'il vous plaise en cette urgente necessité de monstrer combien la varietté des conditions de prosperité ou d'adversité ne vous peuvent eschanger vos sainctes affections, et promptement secourir celluy qui pour la gloire de nostre Dieu

[1] Record office, *State papers*, *France*, vol. XXIX.

et pour fidellement conserver l'estat de son roy est à present captif de ceulx qui, pour parvenir à leurs desseigns, seroient bien aises d'abattre ung tel rampart de cette couronne, pour puis aprés, faisant plus facilement la bresche, entrer dedans la place; vous suppliant trés-humblement, Madame, m'excuser si j'en parle de telle vehemence et de tant obliger Monsieur mon mary qu'il puisse quelque jour avoir le moyen de vous faire paroistre par ses services que l'ingratitude et mescongnoissance n'eurent onques part en son cœur; et de moy, Madame, ne pouvant pour cette heure autre chose, je supplieray le Createur vous continuer en parfaicte santé trés-longue et contente vie salvant vos bonnes graces de mes trés-humbles recommandations.

Escript à Orleans, ce 6e jour de janvier 1562 [1].

Pour rendre plus efficaces les demandes d'Éléonore de Roye, Coligny y joint une lettre (12 janvier 1563) où il revient encore sur son premier récit de la bataille de Dreux :

Madame,

J'ay ci devant adverty vostre majesté de l'estat auquel se retrouvent les affaires de deçà, et quelle a été l'issue de la bataille que le prince de Condé a donnée, en laquelle nostre infanterie a esté desfaite sans combattre. Nostre cavalerie, qui seule a fait l'execution que vostre majesté a pu entendre, est entiere et resolue de revoir bientost les ennemis de Dieu et de ce pauvre royaulme, lesquelz ont plus d'occasion de nous redoubter desormais que de nous assaillir ou de nous attendre, de sorte que nous n'arrestons plus icy que pour rafraischir nos reistres de quelque peu de temps; et parce que, Madame, nous avons nostre principale esperance en vostre ayde et secours aprés Dieu, lequel vous sçavez trop bien vous avoir constitué en ce haut degré et vous avoir donné sa cognoissance et mis le glaive en la main pour subvenir à ceux qui sont injustement opprimés, pour defendre la religion et vous opposer à ceulx qui veullent abolir son vray et pur service, comme est le devoir de tous les princes et potentatz de la terre, entre lesquelz vous tenez un si grand lieu, toute ceste compaignie requiert l'ayde de vostre majesté et vous supplie trés-humblement, Madame, suivant le zele que vous avez demonstré avoir à l'advancement de la gloire de Dieu et en outre à la conservation et liberté du roy et de ce pauvre royaulme, de vouloir employer vostre puissance pour la defense de la cause de Dieu et d'une si juste querelle et avec si bonne occasion d'empescher que son eglise soit ruinée en ce royaulme, dont nous vous demeurerons à jamais tous redevables et obligés, vous

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXIX. (Autographe.)

advisant quant à nos necessitez que nous avons à present peu de gens de pied, de sorte que nous aurions besoin qu'il pleust à vostre majesté en faire passer le meilleur nombre et en la plus grande diligence que vous pourrez, et ensemble nous secourir d'argent. L'offre qu'il vous a pleu faire à M. le prince de Condé et à nous pour employer au payement de nos reistres auxquelz nous avons respondu d'ung mois oultre ce qui leur est deu du passé, attendant qu'ilz aient nouvelles du dit prince qui est detenu captif dont nous aurons moyen cy et là de leur en faire sçavoir, pour leur donner meilleur courage; à ceste cause nous supplions tous en oultre trés-humblement vostre majesté qu'il vous plaise sur ce faire entendre votre intention incontinent et ce secours qu'il vous plaira nous faire, et le temps auquel nous pourrons nous en asseurer, à ce que par là nous puissions prendre resolution de ce que nous avons à faire, nous aller joindre avec nos gens, soit pour prendre autre dessein; sur ce, suppliant l'infinie bonté de Dieu conserver vostre majesté en trés-parfaicte santé et prosperité et benir et conduire tous ses actions à sa gloire.

Du camp de Meun, ce XIIe jour de janvier 1563 [1].

A ces demandes de secours, et aux lettres de l'amiral lui annonçant la prise du prince de Condé, Élisabeth ne répondit que le 20 janvier. Elle avait sans doute voulu gagner du temps; maintenant elle cherche un plausible moyen d'échapper à de nouveaux emprunts. Les raisons qu'elle met en avant sont bonnes à noter : « Elle espère en la paix qui se négocie par l'entremise de la reine mère. Ce n'est qu'en cas de rupture qu'elle veut bien faire toucher au Havre les sommes promises au prince de Condé, mais à condition d'un nouveau contrat. » Nous donnerons en entier cette lettre, qui peint bien celle qui fit durer si longtemps la guerre d'Irlande, faute de verser à temps les sommes nécessaires.

Voici d'abord sa réponse à la princesse de Condé :

Madame,

J'ay receu vos lettres du VI de ce mois, et comme ne peulx je que grandement me condouloir de l'infortune qui est tombée sur le prince de Condé vostre mary, le jour de la bataille, ains touttefois suis fort bien ayse d'entendre que Dieu en sa providence ait tellement moderé l'issue de la dite journée, qu'il n'est demeuré à l'ennemy juste occasion de s'en triompher, bien que par les discours qu'il tient, il tasche de persuader le monde la victoire avoir esté de son costé et d'aultant qu'il se monstre

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXIX. (Lettre chiffrée de Coligny.)

neanmoins si obstiné qu'il ne veult entendre à aucun raisonnable accord, ains poursuit de toutes ses forces ses premiers desseins, je ne doubte que Dieu à la fin, de sa bonté infinie, y mettra telle fin que desirez, estant la cause vraiment sienne. Vous priant cependant, Madame, vous y consoler en toute bonne esperance, comme j'espere que vous faictes, en vous asseurant aussi que cet accident du sieur prince n'a en rien rapetissé nostre faveur envers luy, ains que je me y tiens tant plus ferme et deliberée à lui donner secours et à ses associés par tous les bons moyens que je le pourray faire, comme bien amplement ay donné cognoistre à M. le vidame de Chartres, et aux sieurs de Briquemault et de la Haye ici estans, et aussi par mes lettres escrites presentement à M. l'admiral, priant Dieu, Madame ma bonne cousine, vous avoir en sa sainte garde et vous faire jouissant de ce que plus desirez.

26 janvier 1563 [1].

Maintenant donnons sa réponse à l'amiral de Coligny :

Trés-cher et trés-amé cousin,

Ayant receu vos lettres du second de ce moys, combien que soyons bien marrye de l'infortune que a porté la bataille *de la prinse du prince votre chief, toutes fois* nous nous resjouyssons que vous, qui estez la seconde personne aprés luy, avecquez plusieurs aultres de vos associez chiefs de vos compaignies, soyez si bien eschappez de gens de l'aultre costé dont tant des chiefs des principaulx furent alors desconfitz, morts et prins. Et comme il appert par vos lettres que vous vous soyez retiré devers Orleans seullement pour rafraischir vos reisters et sur ce proposez de revisiter vos ennemis, en la quelle chose desirez d'estre adverty de nostre intention, *quelle ayde ou secours vous pouvez esperer* de nous, affin que puissiez prendre resolution de ce que auriez à faire, soit *de vous joindre avecquez nos forces ou d'entreprendre quelque aultre desseing*, en quoy, *avons esté fort sollicitée par vos amis icy auprés de nous de prendre une favorable resolution.* Et pour autant que desirons fort que ceste cause qu'avez entre les mains puisse prosperer à l'honneur de Dieu et au bien du roy, de son royaulme, et au repos de la chrestienté, il nous a semblé estre chose convenable *de ne delayer notre response, ains de communiquer à vous ce que* avons consideré en toute ceste matiere selon l'occasion que avons pour le present. Depuis la recepte de vos lettres du deuxiesme de ce moys, nous sommes certainement advertye par lettres de nos ministres en France que le roy s'en est allé à Chartres devers la royne sa mere, et que les choses se trouvent en grande apparence d'accord par le grand travail de la dite royne et les moyens que faict instamment le conestable, et *qu'il y a bonne apparence* qu'on vous concedera plusieurs

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXIX. (Minute originale.)

poincts favorables envers vous, lesquelz ont esté tousiours par cy devant impugné, mesmement par les conseillers de parlement de Parys. Si que par les advertisemens qui nous furent escripts quatre ou cinq jours aprés vostres lettres et apporté à nous avec bon credit, nous avons occasion de surseoir ou pour le moins changer telle part de nostre resolution que autrement la matiere nous eust peu donner occasion de faire. Et pour ceste cause sommes maintenant constrainte pour le present de prendre la resolution qui s'en suit.

S'il est vray que pouvez faire avoir tel accord qui puisse estre à l'honneur de Dieu et la seureté de vous mesmes et de vos associez, nous en serons fort bien contente, moyennant que aussy il y ait consideration de nous, comment il nous pourra estre satisfait de nos justes et raisonables demandes, à celle fin que, par faulte de ce, le discord entre nous et ce royaulme là n'apporte une presente guerre plus domageable pour le dit royaulme que l'on debvroit soubhaiter pour l'estat d'icelluy, et dont nous sçavons que tant vous que tous autres de bon jugement debvriez pour plusieus respectz avoir bonne consideration. Et ainsi faisant, nous sommes bien contente vous faire bailler une certaine somme d'argent en Normandye, pour ayder à payer les frais de vostre armée. Et si ainsi, soit que le traicté qui se manye à ceste heure à Chartres viendra à telle issue que vos adversaires ne vouldront condescendre à vos raisonables conditions pour mettre fin à ces guerres cruelles, lors en ce cas, plus tost que vous et vos associez, par faulte de secours, tombiés en dangier, nous vous asseurons que, non seullement vous fairons faire prompt payment de certaine somme d'argent qu'avons promise au dit prince de Condé, mais aussy, sur ung nouveau appointement raisonable à estre faict et accordé entre nous et vous et vos associez durant la captivité du dit prince, nous vous concederons telle ayde et secours, ou par argent ou par gens, ou par l'un et l'aultre, qu'on trouvera raisonable et convenable pour nous et nostre Estat de vous octroyer. Et pour ce nous desirons bien fort que, selon le succés que auront les choses qui sont mis en avant au dit tractement, nous puissions estre advertye de vous par deux ou trois voyes pour le plus seur, de ce que trouverez le plus expediant pour conduire la cause à une bonne fin, sans aucunement prolonguer et differer le temps qui nuit et empesche le plus les causes des affaires semblables à ceulx cy et engendre charges importables. Et vous asseurons que ne voulons faire delay (aprés avoir receu nouvelles de vous et votre advertissement) à ce que dessus on trouvera pour nous convenable de faire, à promptement conduire à bonne fin la cause commune.

20 janvier 1563[1].

Ici vient se placer une nouvelle lettre de Coligny, lettre plus

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXIX. (Minute originale.)

importante encore, car elle précise les conditions échangées entre Élisabeth et les chefs protestants.

Madame,

Depuis la prinse de M. le prince de Condé, j'ay envoyé trois despesches à vostre majesté, pour la tenir advertie de l'estat des affaires de deçà, suivant le grand desir que j'ay toujours eu avec ceste compagnie de vous faire entendre entierement toutes nos principales actions, comme il est trés-raisonnable, si la difficulté des chemins et passages ne nous empeschoit trop souvent; or, maintenant, avec la commodité de ce porteur je n'ay voulu faillir d'escripre la presente à vostre majesté pour l'advertir comme le dit prince, encores qu'il soit estroitement observé et gardé, a eu moyen de nous faire sçavoir si ouvertement de ses bonnes nouvelles que, au lieu de recevoir consolation de nous en sa captivité, au contraire il nous renforce le courage et nous faict assez cognoistre le zele et ferme affection qu'il a à la vraie religion, nous ayant asseurement mandé que, quoiqu'il puisse advenir, il ne consentira jamais à chose qui soit contre le service de Dieu et la liberté des consciences, ni qui offense la justice de nostre cause, usant par mesme moyen d'une instante et affectionnée priere et requeste à tous ceux qui lui ont assisté en une si saincte et louable entreprise de ne le vouloir abandonner, ni la cause de Dieu avec luy; ce qu'il m'a semblé ne devoir faillir de faire entendre à vostre majesté et la suppliant trés-humblement avec toute cette compaignie de vouloir pourchasser la delivrance du dit prince et embrasser cette dite cause durant mesme la minorité de nostre jeune roy; laquelle touche non seulement sa liberté et celle de son royaulme et des consciences, mais aussi et principalement le service de Dieu; employant pour ung si bon effect et une si saincte entreprise les grands moyens que Dieu vous a mis en mains, suivant le vray devoir des roys et princes de la terre, entre lesquelz vous tenez un si grand lieu, qui est de maintenir la religion et subvenir aux opprimés, selon aussi la parfaite fiance que toute cette compaignie a en vostre constance et pieté, dont nous attendons, aprés Dieu, nostre principale ayde et secours; cognoissant en vous une vertu et assistance divine et que Dieu vous a choisie et reservée en ce temps et vous presente ceste occasion pour, par vostre moyen, redresser et restablir son pur service et abolir l'idolatrie par toute la chrestienté et mesme en ce royaulme, comme font assez de foi vos precedentes actions et tant d'effects de vostre vertu et religion aussy grands et louables, que on ait vus en princes et princesses, dont il soit memoire; voyant vostre majesté partout demonstrer si evidemment n'avoir autre but proposé que l'advancement de la gloire de Dieu, de sorte que nous avons pris tous ceste ferme asseurance que, ni la captivité du dit prince de Condé, ni les faultes que l'on nous pourroit objecter, ni la debilité ou domination de

nos forces, ni tous les efforts de Satan, ni les ruses et artifices de nos ennemis n'auront ceste puissance sur nous que de ne rien diminuer ni refroidir de ce bon zele et affection que nous avons assez demonstrée avoir, plustost y adjouteroient; et pour nous rendre bon et ample compte de l'estat en quoy se trouvent nos affaires, ensemble de nos necessitez, je vous diray, Madame, que suivant le traité de l'association, vostre majesté a pu voir m'ayant toujours le prince de Condé nommé et donné la charge de commander à ceste armée et compagnie depuis sa prise, tous ceux de ceste dite armée, tant estrangers que de ce royaulme, m'ont accepté et reconnu pour chef, et parce que les estrangers me demanderent aprés la bataille de se rafraischir, je les ay mis en trois villes sur la riviere du Cher que j'ay pris assez prés de noz ennemis, lesquelz, parce qu'ilz faisoient contenance de venir assieger Orleans, ayant passé le pont de Beaugency, partie de leur armée, pour se mettre dans un des faubourgs nommé le Potereau, je me rapprochay d'eux, ce qui leur fit changer de dessein et repasser le pont; de sorte que pour achever, peu aprés, de refreschir nos ditz reystres, je les ay mis depuis en autres garnisons au-dessus d'Orleans de çà et de là la riviere pour la tenir libre; et j'ay esté contrainct de prendre au nez de nos ennemis quelques villes par force où sont logés maintenant nos diz reistres et nostre cavalerie qui sont au nombre de quatre mille chevaux et plus, deliberés de bien combattre quand on les voudra employer. Tout ce que nous craignons est que nos reistres prennent ung mescontentement du retardement de leur payement de leur mois qui leur sera deu, à la fin de celui-ci, se montant à chascun mois, tant pour eux que pour leurs gens de pied allemans, six vingt mille livres que nous nous estions asseurés tant sur le premier offre qu'il a pleu à vostre majesté faire si liberalement à M. le prince de Condé et à ceste compagnie, que sur les soixante mille escus d'outre plus dont le dit prince de Condé vous a requis par M. de Briquemault; ce qui nous fait tous supplier trés-humblement sa majesté de nous faire ceste grace de vouloir mettre à execution ce que nous avons toujours attendu et esperé de vostre bonté, afin de pouvoir mener à une si heureuse fin cette sainte entreprise, et que, suivant vostre intention, l'evangile puisse avoir cours en ce royaulme, et qu'il soit delivré de la violence et tyrannie dont il est oppressé; et pour cet effect il vous plaise vouloir faire tenir les dites sommes prestes au Havre où nous les irons prendre et nous joindre à vos gens, pour de là aller parachever sous la confiance de ce bon Dieu et par vostre bon advis ce qui se trouvera estre convenable; vous suppliant trés-humblement vouloir aussi escripre une lettre au mareschal de Hessen pour continuer de bien s'employer en ceste cause et pour la liberté du prince de Condé. Au reste, Madame, je ne veux omettre de vous dire qu'on est en termes de quelque abouchement entre le prince de Condé et le connestable mis en avant pour pourchasser le

moyen d'accord et pacification, lequel advenant, je ne fauldray d'en advertir incontinent et particulierement vostre majesté, *vous asseurant que, de mon consentement, jamais ne sera rien en ce fait sans vous y comprendre et que premierement n'en soyez advertie pour sur ce avoir vostre avis;* et encores que les choses ayent esté bien avant devant Paris, je vous puis dire en verité, Madame, que nostre intention estoit d'arrester premierement le point de la religion pour lequel nous avons pris les armes legitimement et pour faire cognoistre de quel esprit nous sommes menés, pour, puis aprés, vous advertir de tout, en sçavoir vostre advis et mettre en avant ce qui vous touche, chose qui par là est assez aisée à cognoistre que mesmes le prince de Condé ne fist aucune mention du degré qui lui appartient en ce royaulme, ni d'autres choses que par mesme moyen il estoit necessaire de vuider premier que de arrester une bonne et seure paix; et quant à ce que j'ay entendu, Madame, que vostre ambassadeur M. Trockmorton, auquel j'ay toujours cogneu ung grand zele au service de Dieu et au vostre, a escript lui avoir esté *dict par le prince de Condé qu'il n'avoit point de traité avec vostre majesté*, je n'ay entendu tenir ung tel propos à M. le prince de Condé, bien que le dit ambassadeur a dit quelque fois que vous n'aviez point de traité avec nous, mais bien avec les subjectz de Normandie, ainsi que luy mesme pourra dire et s'en ressouvenir estant à present de retour auprés de vostre majesté, et adjousta davantage qu'il n'avoit point charge et instruction pour negocier avec nous; sur quoy je lui fis entendre que je m'asseurois que l'intention de vostre majesté estoit que, pourvu que l'evangile fust presché en ce royaulme et qu'il y eust liberté de conscience, ensemble que vostre droit vous fust bien gardé et demeurast en son entier, que vous seriez bien ayse de veoir ces troubles pacifiés par ung bon accord, comme il appert assez par vostre protestation; vous suppliant trés-humblement croire, Madame, que nous estimons vostre vertu et grandeur et toutes vos actions si louables et memorables que nous ne ferions une si grande faulte que d'oublier la bonté dont vous nous avez usé en la defense de ceste cause de Dieu et pour la liberté du roy et de ce royaulme; comme j'ay prié M. le vidame et le sieur de Briquemault et de la Haye vous faire entendre ensemble ce qu'il semble necessaire que vostre majesté fasse, s'il lui plaist, pour le recouvrement de la liberté du prince de Condé; lesquelz je vous prie trés-humblement croire ce qu'ilz vous diront de ma part comme moy mesme qui, sur ce, supplieray le bon Dieu conserver vostre majesté en trés-parfaicte santé et prosperité et benir vos actions.

D'Orleans, ce vingt-quatriesme janvier.

Vostre trés-humble et trés-obeissant serviteur.

CHASTILLON[1].

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXIX. (Original signé.)

Ainsi que nous venons de le voir par la lettre de l'amiral, les reîtres, mal payés, mécontents et travaillés sous main, menaçaient de se retirer; Coligny se décida alors à aller au-devant de cet argent si long à passer le détroit, et, reprenant le projet interrompu par la bataille de Dreux, il se dirigea par la Beauce vers la Normandie. Ce n'était ni l'avis de Briquemault, ni l'avis du vidame de Chartres alors à Londres, qui auraient voulu que l'amiral se retirât à Lyon avec sa cavalerie[1], laissant D'Andelot à Orléans.

L'amiral quitta cette ville le 1er février; il avait prévenu la reine d'Angleterre de son dessein par une lettre écrite le 29 janvier :

Madame,

Je n'ay volu faillir de advertir incontinent vostre majesté par ce porteur, comme ce jourd'huy j'ay pris resolution avec le mareschal de Hessen, les reitmeisters et reisters, de les mener en Normandye, leur ayant donné asseurance de là leur faire recevoir par le moyen et bon ayde de vostre majesté leur payement; du quel ceste compaignie s'est entierement asseurée sur vostre bonté et sur les promesses et offres qu'il a pleu à vostre majesté faire si liberalement à le prince de Condé et à nous, ayant tousjours tenu ce secours indubitable et d'autant plus certayn, que, depuys que Dieu vous a mis le sceptre en la mayn, chascun a veu que vous avez embrassé ceste cause de Dieu avec une ferveur si chrestienne et des deportemens si memorables que nous ne pourrions jamais penser que aucune mutation ou artifice humayn vous sçust desmouvoir de ceste bonne voulunté et saincte intention; advisant au reste vostre majesté, Madame, que j'ay faict condescendre les reistres à laisser tous leur baguages et empeschemens en ceste ville (chose non auparavant ouye), de sorte que de dans le dix ou douziesme de ce moys de febvrier prochain au plus tard avec l'aide de Dieu nous serons bien prés du Havre de Grasse, en bonne deliberation et resolution de nous employer par vostre advis et soubz la confiance de nostre bon Dieu, en ce qui se trovera à estre convenable, aprés que les reistres auront receu leur payement qui leur est deu de troys moys se montant, chascun moys, six vingtz mil livres, comme j'ay ci devant faict entendre à vostre majesté; la quelle seullement je supplieray sur ce trés-humblement, Madame, vouloir mettre en consideration combien cela ymporteroyt, non seulement à moy, à toute ceste compaignie et à tous les fideles de ce royaulme, mais aussy de quelle consequence ce qui en adviendroit par aprés seroit pour toute l'eglise chrestienne, en-

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXIX.

semble pour le recouvrement de la liberté de le prince de Condé, si les ayant mené iusquez là, il y avoyt faulte de leur dict payement et que nostre attente fust frustrée, chose que nous asseurons que Dieu et vostre majesté ne permettra point. Il me reste donques à vous tenir advertie, Madame, de l'estat en quoy se retrouvent nos affayres qui est tel, que le prince de Condé continue de se deporter en sa captivité constamment et vertueusement, comme nous cognoissons par toutes les nouvelles que nous avons de nos ennemys faisant courir le bruit de venir assieger ceste ville où, si ilz s'adressent, ilz y trouveront des gens si bien deliberez de les recevoir que, avec l'ayde de Dieu, ilz n'y gagneront que de la honte et confusion, et y ay laissé M. D'Andelot mon frere pour la garder. Nous venons maintenant estre advertiz de Lyon de M. de Soubize, comme le baron des Adrez ayant esté practiqué par M. de Nemours avoit comploté de faire entrer quelque gendarmerie et gens de pied de M. de Nemours dedans Rommans, ville du Daulphyné, dont il a esté empesché par le sieur de Mouvans et par la noblesse du pays, qui se sont saisiz de sa personne et le ont mené prisonnier à Valance pour le envoyer en Languedoc devers mon frere, nagueres cardinal de Chastillon, et M. Crussol, qui ont presque delivré le dict pays de Languedoc de la tyrannie des ennemys de Dieu et du roy, afin de le faire punir et servir d'example aux autres deserteurs de Dieu, de leur debvoir et de la patrie. Sur ce voyant le dict M. de Nemours son entreprise faillie et aussy que beaucoup de gens de guerre estoient sortys de Lyon pour y faire entrer des vivres, a volu surprendre le dict Lyon par escalade, mais il a esté repoussé vivement avec meurtre de ses gens et la dicte ville pourveue de vivres pour plus de troys moys; de sorte que le Lyonnois et Daulphiné sont aujourd'huy conservé du grand dangier ou ilz estoient par les menées de nos ennemys. C'est tout ce que je feray entendre pour le present à vostre majesté, pour ne l'ennuyer de longue lettre, la suppliant trés-humblement d'avoir si bonne souvenance de le prince de Condé et de toute ceste compaignie, que nous ressentions le secours et la faveur de vostre bonté et grandeur autant que l'occasion, la necessité presente et la justice de ceste cause le requierent. Sur ce faisant requeste à Dieu conserver vostre majesté, Madame, en trés-parfaite santé et prosperité, et benyr toutes vous actions. Je ne veulx aussy obmettre à vous dire, Madame, que M. de Guyse a faict escrire une lettre signé du roy, de la royne mere et de quelques princes adressant aux princes de l'empire et une autre au mareschal de Hessen et reitmesters, que pareillement le dict sieur de Guyse a contraint jusques aux petits princes estans en bas aage de signer, pour declarer que toute ceste compaignie est rebelle et seditieuse.

Orleans, ce XXIX janvier 1562-1563 [1].

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXIX.

Transportons-nous maintenant en Normandie à la suite de l'amiral : dans les premiers jours de février, il avait placé son camp à Dives; mais ses besoins d'argent devinrent si grands que, craignant l'humeur inconstante des reîtres, il se décida à envoyer Téligny en Angleterre pour presser l'envoi des secours attendus, lui donnant charge de passer par le Havre, d'y voir le comte de Warwick et d'en obtenir la remise d'une somme d'argent dont la reine d'Angleterre lui annonçait l'envoi. Voici d'abord la lettre que Téligny remit au comte de Warwick de la part de Coligny :

Monsieur,

Ayant entendu par les lettres que j'ay receues *de* ce soir de la royne d'Angleterre, que de ceste heure il y avoit au Havre de Grace une bonne somme d'argent, la quelle sa majesté a envoyée par cy devant pour nous ayder à payer nos gens de guerre, j'ay bien voulu vous pryer de nous vouloir tenir la dite somme d'aultant que je vous puys asseurer qu'elle nous faict grande faulte; car sy nos reistres estoient payez, je reguarderoys à ne perdre point temps, les voyant de sy bonne volunté comme ilz sont; mais jusques à ce qu'ilz ayent eu leur payement, je ne les puys pas employer comme je vouldroys bien. Sur quoy, je vous veulx bien advertir que sa dite majesté n'a pas escript à moy seulement qu'il y avoit bonne somme d'argent au dit Havre pour nous ayder à payer nos gens de guerre, ains mesmes à M. le mareschal de Hesse, dont il pourra trouver tant plus estrange que l'on differe tant à payer ses gens; et aussy, Monsieur, pour ce que, sur ce que j'ay mandé à M. de Beauvoir des gens de guerre françoys que je vouldroys tirer du Havre, il m'a faict entendre que, en tout, il ne s'en pouvoit pas tirer d'hommes portant armes plus de troys à quatre cens, combien que je luy aye mandé de n'en laisser pas ung derriere. Je vous ay bien voulu remonstrer là dessus que, sy vous ne me baillez de ceulx de vostre nation que jusques au nombre de cinq cens, comme vous avez dict au dit sieur de Beauvoir et au gentilhomme que j'ay envoyé devers vous, je ne me trouveroys pas avoir suffisant nombre de gens de pied pour tenir *ferme d'armes* soyt en campagne ou au siege de quelque place, ny mesmes pour accompagnier l'artillerye; par quoy, je vous prie, Monsieur, ayant esguard à cela que vous m'en aydiez de plus grand nombre. Et me semble, *veu* celuy que vous avez dedans le Havre, que quant vous m'accommoderiez de deux mil hommes de vostre nation pour le present, la place demeurera encores plus que pourveue de la garnison necessaire pour la garder. Et vous entendez trés-bien combien il importe que j'ay en nostre armée suffisant nombre de gens de pied, et m'asseure que vous seriez bien marry que, à faulte de choses dont vous

nous puissiez accommoder, nous demeurassions courts en execution de nos entreprises. *Ce* que je vous prie pareillement de vouloir considerer au secours des pouldres que vous nous envoyerez et nous en ayder de la plus grande quantité que vous pourrez, car les quatre milliers que vous avez accordé, c'est bien peu, d'aultant que ce n'est rien d'avoir l'artillerye, sy l'on n'a de quoy l'employer. Et aussy, Monsieur, pour ce que beaucoup de gentilshommes de nostre armée sont demeuré desgarniz de lances, vous nous feriez grand plaisir de nous en envoyer deux ou troys cens de celles qui sont au magasin du Havre, où elles ne servent de rien. Voilà toutes les choses desquelles nostre armée a besoing d'estre secourue par vous; au reste je vous puys asseurer que jamais gens n'eurent meilleure volunté de bien s'employer, parquoy ce seroit grand dommage que par faulte des choses necessaires ilz ne puissent monstrer leur affection. Et sur ce, me recommandant bien affectueusement à vostre bonne grace, je supplye le Createur,

Monsieur, qu'il vous donne bonne et longue vie.

De Dyves, ce XIIIe jour de febvrier 1562 [1].

Téligny emportait une lettre de Coligny pour Cécil, une autre pour le conseil d'Angleterre, une troisième pour la reine; enfin une lettre plus pressante encore pour Trockmorton, cet infatigable champion de leur cause. Dans cette dernière, l'amiral lui faisait connaître tous les besoins de son armée, lui demandant et de la poudre et des canons pour le siége de Caen. Toutes ces lettres se ressemblent; en des termes différents, ce sont les mêmes instances pour obtenir cet argent toujours promis et toujours retenu par la parcimonieuse Élisabeth. Nous ne donnerons ici que la lettre adressée à Trockmorton :

Monsieur de Throckmorton,

J'ay receu la lettre que m'avez escripte par le sieur de Bois le Conte, et en oultre j'ay entendu de luy ce que luy avez donné charge de me dire. Et pour vous dire verité je suis en grande peine de ce que je me trouve *deceu* de l'esperance que j'avois de recevoir la somme entiere de cent mil escuz; laquelle j'ai desià asseuré à M. le mareschal de Hessen et mes reistres estre preste; car encores qu'ilz se soient condescenduz à faire ce que il ne se trouve gueres qu'autres de leur nation ayent faict, si est ce, M. de Throthmorton, que vous avez tant d'experience des choses de ce monde que vous n'estes pas à congnoistre *l'humeur* de ceste nation et combien il leur fault *pour* manquer de promesse, aprez mesmement les avoyr faict

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXX. (Autographe.)

si longuement temporiser et reduict à faire ce que chascun a veu. Au reste je vous ay desià envoyé par le sieur de Mongreville le contract et ratification que m'avez envoyés par le baron de Montandre, signés et scellés des principaulx de ceste compagnie et association. Maintenant je vous envoye le tresorier Bertrand commis et estably par monseigneur le prince à recevoir tous deniers generalement servant à ceste cause, le quel nous avons approuvé et confirmé, pour ce mesme effect approuvons et confirmons par la presente en tant qu'en nous est, en l'absence de mon dit seigneur le prince et durant sa detention, luy *avons* donné charge et l'authorisons pour recevoir la dite somme de cent mil escuz à nous octroyez par la royne vostre maistresse, suyvant le dict contract et ratification, et pour cest effect luy ayant baillé deux blancz signez; et au cas que vous ne vous contenteriez de la presente et que vouldriez avoir autre pouvoir, je vous promectz incontinant d'en faire expedier autre, tel que vous adviserez estre requis pour vostre seureté; vous priant que telles difficultés ne retardent aucunement les affaires qui se presentent, aux quelles vous me trouverez tousiours prest de satisfaire. Quant au nombre de pouldres et canonz, il ne me semble estre suffisant pour l'affaire que nous avons et qui se *presentent* qui n'en requiert pas moins que vingt milliers, et si est besoing d'avoir pour le moins encores deux canons, que je vous prie bien fort, M. de Throckmorton, estre moyen qu'ilz me soient envoyé, sans que cela retarde ce qui peult estre desià prest, et mectre en consideration l'importance de ceste place et combien diligence et prompte execution y est requise, aprés la quelle je ne fauldray de renvoyer les dits canons. Je ne fauldray aussy de faire tout le bon *accueil* et bon traitement dont je me pourray adviser aux gentilhommiez et soldatz qui viendront soubz la charge de M. de Pellam, et aurez soing de les accommoder comme il est trop raisonnable pour beaucoup de regardz et respectz. Quant aux battaux pour transporter ce que j'attens de delà, je suis aprés tous les jours pour en faire charger de grains, affin de les envoyer au Havre, de sorte qu'il y en aura assez par icy; nous ne laisserons neant moins d'y donner tout le meilleur ordre que nous pourrons. Il me reste à vous dire, M. de Throckmorton, que je vous attends en fort bonne devotion pour entendre de vous ce qu'il a pleu à la royne vostre maistresse vous donner charge de me faire entendre de sa part, vous asseurant que vous n'avez point plus grand desir de me voir que j'ay de vous voir. Sur ce, me recommandant affectueusement à vostre bonne grace, aprés avoyr suplié nostre bon Dieu vous donner, M. de Throckmorton, en santé bonne et longue vie.

De Caen, ce XXIIIe febvrier 1562 [1].

Si l'amiral avait pu par sa présence rétablir les affaires de son

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXX.

parti en Normandie, il n'en était pas de même à Orléans. Tout était prêt pour l'assaut, lorsqu'une catastrophe inattendue vint changer la face des choses. Le 18 février, vers le coucher du soleil, le duc de Guise était frappé de trois balles. L'ambassadeur anglais, Smith, dans une longue lettre à Élisabeth, lui fait part de tous les bruits qui courent : « L'assassin est âgé de 19 ans, natif de Saintonge; il est venu dans le dessein de tuer le duc, à l'instigation de Soubise, actuellement à Lyon. C'est Soubise qui l'a adressé à l'amiral, avant qu'il passât en Normandie; l'amiral lui a remis trois cents écus. On dit encore qu'il a été confirmé dans son dessein par Théodore de Bèze[1]. » Puis venant à parler du duc, il ajoute :

« Il est plaint par tous ceux qui l'entourent; on admire son courage, sa patience, son énergie à supporter une cruelle incision. »

Pour son ennemi mort, Smith n'a que des paroles d'admiration : il le tient pour le plus grand capitaine de la France et peut-être de la chrétienté; il rappelle ses grandes qualités militaires, sa courtoisie habituelle, son éloquence, sa générosité pour les jeunes gentilshommes, pour ses soldats.

C'est à Caen que Coligny apprend à la fois la blessure et la mort du duc de Guise. Immédiatement il en fait part à Élisabeth; sa lettre est brève et sans réflexion :

Madame,

Le sieur de Bricquemault m'estant venu trouver en ce lieu, j'ay entendu par luy beaucoup de bons, honestes et gratieux propoz, qu'il vous a pleu luy tenir. Et semblablement le sieur de Trockmorton, estant venu icy, m'a declaré la creance de la quelle j'ay veu par la lettre qu'il m'a baillée de la part de vostre majesté, que vous l'aviez chargé *envers* moy. Mais pour le present je ne m'estendray à vous faire plus ample responce sur ce que l'ung et l'autre m'a faict entendre, et employeray seullement la presente pour advertir vostre majesté comment j'ay eu ce jourd'huy des lettres de mon frere, M. D'Andelot, par les quelles il m'escript que le XXIIIIe de ce moys le duc de Guyse mourut de la blessure d'une pistolle qu'il avoyt eue peu auparavant; comme j'estime, Madame, que vous ayez jà entendu, et m'estant venue maintenant la nouvelle de telle mort, je n'ay voulu faillir de la vous mander incontinant, comme j'ay intention de

[1] Lettre écrite de Blois, le 26 février, par Smith, à la reine Élisabeth. (Record office, *State papers, France*, vol. XXIX.)

vous tenir advertye de toutes les aultres nouvelles d'importance que j'apprendray, par cy aprés, et à tant,

Madame, je supplye le Createur qu'il donne à vostre majesté très-longue vie en continuelle prosperité.

De Caen, ce dernier jour de febvrier 1562 [1].

En quelques mois, que de morts, que de vicissitudes, que de coups de théâtre! Le roi de Navarre et Saint-André avaient ouvert cette marche funèbre; le grand prieur, François de Guise et le duc d'Aumale les avaient suivis à bien peu de distance. Des six frères de cette puissante maison de Guise, qui un instant avaient tenu la fortune de la France en leurs mains, que restait-il? Le marquis d'Elbeuf resserré étroitement par Coligny dans le château de Caen, son seul refuge, et qui demain sera son prisonnier; le cardinal de Lorraine absent de France et siégeant au concile de Trente; le cardinal de Guise, le moins capable des six frères; le connétable était prisonnier à Orléans, Condé l'était à Paris. L'hiver s'annonçait rude et sombre, le blé manquait, la peste ravageait les provinces, le jeune roi Charles IX avait fui devant elle. L'empereur menaçait Metz, Toul et Verdun, ces conquêtes de Henri II; Philippe II, d'après des dépêches interceptées, semblait favorable à cette entreprise; Soubise était maître de Lyon, le Poitou se révoltait, la Guyenne s'agitait, la Normandie était sur le point d'échapper à la France; Warwick écrivait à Élisabeth : « En ayant en vos mains Caen, le Havre et Dieppe, vous êtes maîtresse de toute la Normandie [2]. » La paix pour Catherine de Médicis était donc devenue une nécessité. Le moment était propice : Coligny était absent, et Condé, fatigué de sa prison, aspirant à cette première place où sa naissance l'appelait, et se trouvant pour le moment seul maître de la situation, ne devait se montrer ni trop difficile ni trop absolu.

Le 3 mars, Smith, attentif à tout ce qui pouvait se passer en dehors de lui, écrit à Warwick : « La princesse de Condé est sortie d'Orléans et a passé quatre heures en conférence avec la reine mère. Ici (il était à Blois), on parle beaucoup de paix, et croyez-le bien, ajoutait-il, ils désirent conclure par eux-mêmes, et par tous les moyens; le but est de réunir toutes leurs forces contre le Havre et contre vous [3]. »

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXX. (Autographe.)

[2] Record office, *State papers*. (V. Forbes, *S. State papers Elisabeth*, t. II, p. 345.)

[3] Record office, *State papers, France*, vol. XXXI.

Smith avait vu juste et bien deviné. Le 8 mars, Condé instruisait la reine Élisabeth de la négociation déjà commencée : « Je n'ay pas voulu oublier, lui dit-il, incontinent que l'on a commencé à entamer quelque propos d'entrer en une pacification des troubles, de satisfaire à la promesse faite de ma part à vostre majesté de soudain vous en tenir advertie. » Puis, venant à l'entrevue ménagée entre lui et le connétable, il demande à la reine de faire connaître au roi de France combien elle est affectionnée à leur cause, et que nulle autre occasion ne l'a menée à les favoriser. Il la tiendra par son ambassadeur au courant de la négociation.

Pour parler vrai, la restitution de Calais avait été la principale condition du secours qu'Élisabeth leur avait donné, et lui dire que la religion seule l'avait déterminée à les assister devait profondément la blesser. Condé, ainsi qu'il l'avait promis, informa l'ambassadeur anglais des suites de la négociation. Sa lettre est vague, embarrassée : « Il veut rendre la reine participante du bien et consolation qui se prépare pour eux; il proteste de son dévouement et de sa reconnaissance, et finit par dire que puisqu'il a pris les armes pour la gloire de Dieu et la conservation des édits du roi, il ne s'en départira point qu'il ne voie le service de Dieu établi, le roi obéi et ses sujets en repos et liberté de conscience[1]. »

Cette lettre était du 11 mars; le 12, la paix était arrêtée; le 19, elle était signée à Amboise.

Voici une note du temps que l'on a réunie aux deux lettres de Condé :

« La paix est faite, à condition que chascun vivra à sa liberté, et on donnera les lieux où les catholiques feront leurs presches, et autres pour la part de ceux de la nouvelle religion.

« Le roy et la royne sont dejà dedans Orleans, et le prince de Condé et le connestable sont hors de prison.

« Le prince de Condé gouvernera avec le cardinal de Bourbon son frere.

« Le connestable demeurera en son office.

« Celui qui tua M. de Guise n'est encores despesché, et a declaré par ci-devant qu'ils estoient une cinquantaine qui avoient entrepris de mettre à mort le roy, la royne et ses enfans, ceux de la maison de Guise et quelques autres capitaines catholiques.

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXXI.

« Le grand prieur, frere dudit monseigneur de Guise, est mort, et n'est encores donné l'estat. Le marquis d'Elbeuf fut fait prisonnier au chasteau de Caen (en Normandie), où il s'estoit retiré pour la seureté de sa personne, pour ce que le capitaine qui estoit dedans ledit chasteau le rendit par appointement à M. l'admiral.

« L'on *deschassera tous estrangers hors du royaulme de France.*

« Le mareschal de Montmorency est grand maistre, au lieu de feu M. le duc de Guise; le sieur D'Andelot est mareschal en la place dudit sieur de Montmorency.

« Le sieur admiral demeurera au dit estat avec M. Damville qui avoit esté pourvu durant les troubles[1]. »

Dans le préambule de l'édit d'Amboise, L'Hospital, qui le rédigea, désigne parmi les personnes qui ont conseillé le roi M. D'Andelot; aussi est-ce à ce dernier que Smith adresse, le 13 mars, la lettre qui va suivre et qui est une véritable protestation :

Monseigneur,

Quelle necessité, quel danger vous a fait condescendre à des choses si dangereuses :

1° Vous vous confessez vivre par misericorde, non pas par justice de vostre cause; car le roy n'advoue pas cela qu'avez fait, et qu'on pensoit que ce fust la premiere chose sur laquelle vous fassiez vostre but;

2° Tel accord que vous faites à cette heure, combien est-il seur, tesmoings Paris, Bourges, Rouen, Tours, Troyes, Sens et Blois, et toutes autres villes, lesquelles ont reçu l'evangile et puis aprés sont és mains des papistes?

3° Puisque vostre force est autant ou par dessus plus grande par voz amis et estrangers, que par ceux de vostre nation, s'ilz vous peuvent depouiller de cet ayde, ce qu'ilz vous feront aprés, l'on le peult aisement cognoistre et comme ils vous pourront plus facilement et plus raisonablement depouiller, que de vous faire monstrer vous mesmes ingrats envers ceux qui vous ont en vostre necessité secouru, lesquelz une fois tastant vostre ingratitude, pensez-vous qu'ilz vous veulent aider aprés?

4° Regardez d'où procedent ces articles : les jours de devant le premier parlement en l'isle, furent au conseil la royne, les cardinaux de Bourbon, de Ferrare et de Guise, ducs d'Aumale, d'Estampes, mareschal Brissac, Laubespine et Fresnes, secretaires, et non plus; sinon que l'ambassadeur d'Espagne y fut de conseil avec eux une heure, les autres bien huit heures, jusqu'au temps qu'ils vous avoient brassé les beaux articles,

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXXI.

et pensez-vous que ceux là desirent vostre profit ou paix, et de laisser l'evangile avoir lieu, et non de vous attraper s'ils peuvent par quelque moyen et couleur, puisqu'ils sont en desespoir le faire par force?

Et, Monseigneur, je pense que vous n'ignorez pas qu'ilz ont semé le bruit partout et de la bouche de la royne, que Merey qui a tué d'ung coup de harquebaze le duc de Guise, l'a confessé l'avoir fait par le commandement de M. l'admiral, vostre frere, et de vous, et par l'exhortation de Theodore de Beze, et qu'il avoit charge de vous mesme de tuer la royne et le roy, le cardinal de Ferrare et je ne sçais quel autre; et que pensez-vous estre cela, sinon un preparatif, que si quelqu'un de la suite des Guise vous fisse aûtant à l'ung de vous, tout le monde jugera cela bien faict et juste, et digne de vengeance et de punition, et ce que la maison de Guise souhaitera plus, c'est vous separer de vos amis et alliés lesquelz vous ont jusqu'à ceste heure defendus, et de vous sacrifier l'ung aprés l'autre, soit par force ou par trahison.

Il me semble que vous ne deviez haster tant, ni faire accord sans vos confederé aucunement, laquelle chose a esté prejudiciable aux empereurs et rois, et en outre cela, je conseilleray que vous, ni M. l'admiral vostre frere, vous vous trouviez ensemble en ung lieu, jusques au temps que vous aurez mieux esprouvé ce que tiendra ceste nouvelle paix, aprés ung tel coup donné au principal de leur faction. Considerez qu'avez affaire aux romains et papistes et gens qui voient la ruine de leur royaulme papal si cela que pretendez sortiroit en bon effect, et qui n'ont pas plus de conscience de la mort d'ung homme que les anciens persecuteurs des chrestiens osoient se permettre contre l'Eglise, comme ilz ont bien monstré par toute la France, quand par pardons et abolitions ilz ont gagné d'estre superieurs. Monsieur, je n'ay pas escript cecy parce que je me pense plus sage ou plus advisé que vous, mais pour la descharge de mon office et bon amour que je porte envers vous, vostre maison et vostre religion, vous priant vous souvenir de celuy qui disoit: « Soyez sobres et ayez souvenance de ne fier trop, » et aussy je prie à Dieu vous donner cela que vous desirez à sa gloire.

Du XIIII mars 1563 [1].

Jusqu'à ce moment, nous avons vu agir seul le prince de Condé. Coligny était en Normandie; il prenait des villes, il s'y établissait. C'est le 12 mars que la paix est arrêtée. Coligny a reçu, nous en avons la preuve, le mémoire que Condé a présenté à la reine et qui a été un des éléments de la pacification. Le 16 mars, il écrit de Caen deux lettres, l'une à Élisabeth, l'autre à Cécil.

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXXI. (Copie du temps.)

La lettre à Élisabeth, portée par le sieur du Châtellier, a pour but de la renseigner sur les occurrences qui se présentent, et de lui notifier les conditions acceptées de part et d'autre. Il n'est pas besoin de faire ressortir l'importance de cette lettre, car rien de ce qui peut mettre en son vrai jour le rôle de Coligny à ce moment décisif ne doit être laissé de côté :

Madame,

Je vous avoys faict une bien simple despesche, laquelle je m'attendoys de vous envoyer par le sieur de Beauvoir, l'ayant communiquée au sieur de Trockmorton; mais ainsy que je vouloys mettre la dite despesche par chemyn, nouvelle occasion est survenue, par laquelle il a fallu changer ce desseing, et estant ledit sieur de Beauvoir demeuré au Havre de Grace, pour y satisfaire à la charge qu'il y a, j'ay advisé d'envoyer en son lieu devers vostre majesté le sieur du Chastellier present porteur bien amplement instruit de toutes les occurrences qui s'offrent à faire entendre à vostre dicte majesté de nostre costé, la supplyant, à ceste cause, très-humblement de le vouloir ouyr et croir comme moy mesmes, en ce qu'il luy dira de ma part. A quoy je n'adiousteray rien par la presente, si non que je prye le Createur,

Madame, qu'il maintienne vostre majesté en trés-longue vye, avecques continuelle prosperité.

De Caen, ce XVIe de mars 1562.

Vostre trés-humble et trés-obeissant serviteur,

CHASTILLON.

Maintenant voici la lettre de Coligny à Cécil; tous les termes en sont mesurés :

Monsieur Cecile,

Puis que par les lettres que M. de Telligni m'a dernierement apportées de vous, je voy que vous portez sy grande affection à nostre querelle, que vous ressentez en vous mesmes une sympathie avecques nous, tout ainsy, comme sy vous estiez en nostre compagnye, j'en prens d'aultant plus grande asseurance que nos affaires avec la royne vostre maistresse en seront beaucoup plus favorisé; car je ne suys pas à sçavoir combien vous pouvez au lieu que vous tenez envers le service de sa majesté; parquoy, puys que vostre affection est telle que me le mandez, je n'ay à vous prier sy non de la continuer en la demonstrant par les bons offices que vous avez moien de faire pour nous. Ce que faisant (combien que l'obligation m'en sera commune avecques ung infiny nombre de gens de bien), sy est que je la reputeroys comme particuliere à moy mesmes. Au reste,

M. Cecile, le sieur Du Chastellier, present porteur, vous dira toutes aultres occurrences de nostre costé, suyvant la charge que je luy en ay donné, vous pryant en ceste cause de le croir comme moy mesmes, qui me voys en cest endroict recommandé de bonne cueur à vostre bonne grace, et supplye le Createur, M. Cecile, qu'il vous donne bonne et longue vie.

De Caen, ce XVIe de mars 1562.

Votre entierement bon et bien parfaict amy,

CHASTILLON.

La paix est définitivement signée à Amboise, le 19 mars. Coligny l'annonce à Élisabeth en ces termes :

Madame,

J'ay ce jourd'huy receu une lettre de monseigneur le prince de Condé, par laquelle il m'advertit comment toutes choses sont concluttes ou arrestées pour la paciffication des troubles de ce royaulme, synon qu'il reste de prendre une resolution sur ce qui touche vostre faict, puys aussy de l'authorité qu'il aura. Et quant au contenu aux articles de ce traité, il ne m'eschoit vous en dire autre chose, Madame, synon qu'ilz sont à peu prés suyvant ceulx desquelz je vous ay envoyé une copie par le sieur Du Chastellier. Au surplus, sur ceste occasion, je n'ay voulu faillir avecques la lettre que mon dit seigneur le prince vous escript, de vous faire aussy la presente, pour supplier trés-humblement vostre majesté de croire que, quand on sera sur la deliberation de ce qui touche vostre faict, Madame, laquelle on me mande avoir esté remise et differée, jusques à ce que je me trouve au conseil où l'on advisera de ce point, je ne fauldray point de m'acquitter de mon debvoir, suyvant la promesse que j'ay faicte à vostre majesté,

Et à tant,

Madame, je supplye le Createur qu'il luy doint en trés-bonne et continuelle prosperité et santé trés-longue vie.

De Brou, ce XXIe jour de mars 1562[1].

CHASTILLON.

La lettre du prince de Condé, dont parle Coligny, doit nécessairement suivre celle-ci :

Madame,

Je croy que vous aurez de ceste heure receu la lettre que je vous ay dernierement escripte, et par icelle entendu les preparatifs qui se dressoient pour la pacification de ces troubles (et pour ce que ce commandement a esté fort vivement poursuyvy par la royne, comme chose à quoy

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXXI. (Autographe.)

sa majesté ne pouvoit assez tost à son gré voir une fin heureuse et plus desirée). Je n'ay voullu faillir suivant ma promesse d'advertir incontinant la vostre, comme ayant esté pressé d'y vacquer, et ne m'estant honnestement licite de refuser à y entendre ou retarder l'effect d'une tant saincte et necessaire negociation, nous avons resolu sur le point de la religion le contenu aux articles que je vous ay envoyez, par le benefice des quelz la pure doctrine est sans viollence tellement enracinée en ce royaulme que, si la malice des hommes ne s'oppose pas à la volonté de Dieu, nous esperons qu'en peu de temps chascun verra l'accroissement du fruit qui en proviendra à son honneur et gloire, et au repos et seuretté des consciences et bien de tous les pauvres subiectz de la France. Et des jà, Madame, je vous puis bien asseurer que, pour la jouissance d'ung si grand bien, nous craignons plus tost faulte des ministres pour le distribuer que des lieux et endroictz pour le recevoir. Mais d'aultant que ordinairement ce grand Dieu suscite des moissonneurs selon que la moisson est grande, aussi nous nous asseurons tant sur sa providence et qu'il sçaura bien pourvoir à tout. Et combien que la principalle occasion qui nous a faict prandre les armes soit pour cest effect maintenant levée, si est ce que nous aurons tousiours retenu l'arrest de tout le negoce jusques à l'arrivée de monsieur l'admiral, ayant supplié la royne ne trouver mauvais si, sans le consentement de luy et des seigneurs qui sont en sa compagnie, je ne pouvoys rien accepter ny conclure; au quel temps j'ay remys à parler ce que touchoit le bien de voz affaires particulieres, m'ayant toutesfois obligé cependant d'en entamer et ouvrir quelques propoz à sa majesté, et principalement de l'obligation que je ressentois de la faveur et du secours que vous avez tant liberalement conferé pour la conservation de l'estat et auctorité du roy son filz, vostre bon frere, qui n'est seullement que pour applanir le chemyn, et rendre d'une part et d'autre les choses moins difficiles, ains plus aysées et facilles; d'aultant qu'ayant communiqué avec luy qui entend trés-bien ce qui sainement en cela se peult faire, tous ensemble nous tenions la main en ce que la fidelité de nostre devoir pourra permettre de conseiller à sa majesté ce qui se devra legitimement octroyer, où de ma part je vous supplie trés-humblement, Madame, d'estimer que je n'obmettray chose en quoy conscienscieusement je me puisse employer de ce qui se peult attendre d'un loyal subject à son roy et à vous, Madame, trés-affectionné serviteur, qui, aprés avoir salué vostre bonne grace de ses trés humbles recommandations, supplie le Createur conserver vostre majesté longuement saine et heureuse.

Escript à Orleans, le XVIIe jour de mars 1562.

Vostre trés-humble et trés-obeissant serviteur.

LOUIS DE BOURBON.

Il nous reste à examiner comment Élisabeth reçut ces diverses communications. Sa première lettre est pour Coligny; elle répond le 26 mars :

Monsieur,

Par le sieur Du Chastellier avons receu la lettre que vous nous avez escripte de Caen du XXI du present, qui arriva ici le XXV; lequel nous a renouvelé icelle asseurance de vostre integrité et faculté envers l'observation de toutes choses par ci devant accordées entre nous et le prince de Condé, qu'avons auparavant entendu par le sieur de Trockmorton, à son retour; vray est que vous estimons des plus heureux d'estre par vostre vertu et constance si bien renommé d'un chascun. Ce que pensons veritablement, ne trouverez de peu de profit au dit prince et à vous mesme, voulant avancer la commune cause de la pure religion et vous conserver des dangers de vos ennemis, si par mesme moyen avez bon esgard de nous obliger, par l'observation des conventions en nostre endroict, d'avoir ainsi tenu la main à vostre juste cause, comme entendons faire en ce qu'elle sera juste et raisonnable, ne voulant faire plus longue lettre, ains vous rementavoir que nulz accidents passés ne sont tant esloignés qu'ilz ne retournent bien souvent accompagnez de plus grands dangers [1].

Voici sa réponse à Condé :

Monsieur,

Par un gentilhomme nommé le sieur De Chastellier, envoyé par M. l'admiral le XXV de ce mois, nous avons receu vos lettres du XVIII et entendons par icelles qu'estiez lors entré en propos de paix et pacification avec intention de la conduire à quelque bonne fin à l'honneur de Dieu, l'advancement de son Evangile et au repos d'iceluy royaulme, nous priant aussi faire cognoistre au roy nostre bon frere quelle occasion nous a mue vous favoriser en vos affaires.

Pour response, combien que depuis l'heure il pourroit estre advenu quelque alteration en la continuation de vos dites encommencées intentions; si est-ce que pour vous confirmer nostre grande affection que de cette pacification sorte effect à vostre honneur et seureté, ne doubtons point que par toutes nos actions et consultations n'ayez pu veoir que avons toujours approuvé, voires au possible cherché que vous et tous autres subjetz du roy (mesmes ceux qui pour le fait de religion se sont trouvés

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXXI. (Minute originale.)

en peine) puissiez librement vivre en repos desiré; en quoy entendions par mesme moyen que la pacification se fist par telle meure et bonne deliberations pour la durée d'icelle à vostre profit et seureté, qu'estant desarmés n'ayez à craindre le danger qui, sous main et par faux semblant, se pourroit brasser à vostre desavantage, vous advisant que serons trés-aise d'entendre qu'auriez ainsi par bonnes conditions conduit vos actions à bon port, dont vous souhaitons ce fruit en honneur desiré.

Nous ne doutons aucunement de vostre esgard *aux conventions passées entre nous et vous*, encores qu'esperons (moyennant la grace de Dieu) maintenir nos actions contre tous evenemens, comme entendons faire, voulant aussi d'une vraie et sincere amitié vous adviser de craindre *se repentir de trop maladvisée et inconsiderée haste en la cause que pretendez avancer*, et *par là oublier et vous mesme, vos amis et conjointz qui vous ont favorisés et soutenus en vos plus grandes necessités, et, entre autres, ceux qui pour vostre bien se sont mis en telle despense et peine.* Nous vous estimons, Prince d'honneur, recognoissant et saige pour conduire ung tel affaire, mesmes qui vous touche de si prés, tant en seureté comme en honneur; ce qui nous fait finalement esperer et asseurer que, en la conclusion de cest affaire, respondrez à l'expectation et attente de tous les biens affectionnez de la chrestienté.

Quant au dernier point, ce que vous demandez se peut bien voir par noz actions dés le commencement en soulageant et gardant de violence les persecutés tant de là comme de çà, ce que eux-mesmes peuvent suffisamment tesmoigner. A tant, nostre bon cousin, ne voulons faire pour ceste heure plus longue lettre que pour souhaiter l'honneur qui vous est deu, en la faveur de l'Eternel, et au contentement de voz meilleurs amys, entre lesquelz meritons par bonnes occasions estre reputez, comme entendant continuer, n'ayant occasion au contraire; de quoy, *pour l'exemp'e qui en pourra estre au monde*, en serions plus que trés-marrye. Priant Dieu, etc.[1]

L'irritation perce dans cette réponse : Élisabeth ne s'oublie pas jusqu'à traiter Condé de misérable, ainsi qu'elle l'appelle dans une lettre à Calvin, mais, faisant allusion à son ingratitude, lorsqu'elle dit que pour l'*exemple du monde elle en sera marrie*, n'est-ce pas plus encore? Le reproche, sous cette forme si digne, n'est-il pas aussi sanglant? Élisabeth ménage moins ses expressions dans une lettre à Smith, en lui adressant un extrait de son traité avec Condé; elle explique à quelles conditions a été faite la remise du Havre; elle rappelle que le prince de Condé s'est engagé par

[1] Record office, *State papers*, *France*, vol. XXXI. (Minute originale.)

un article spécial à ne rien faire à son préjudice, article signé de lui, de l'amiral et d'autres encore, comme l'extrait en fait foi; elle rappelle encore que ce traité a été confirmé par un nouvel accord passé entre l'amiral et elle, au mois de février dernier, à Caen, dont elle en envoie une copie.

L'amiral avait été au-devant de cette attaque directe, et sa lettre à M. de Beauvoir, en date du 3 avril, qui va suivre, prouve qu'il n'entendit se séparer en rien de Condé dans la conclusion du traité de paix :

« Au regard de ce que vous me mandez par vos premieres lettres que les Anglois sont entrés en une merveilleuse defiance de ce *qae la paix a esté faite en mon absence et sans avoir esté parlé de la royne d'Angleterre,* sur cela je vous respondray qu'il n'a esté rien accordé que l'ambassadeur de la dite dame n'eust esté appelé et pour ceste occasion fut envoyé querir, pour se trouver à la court pour lui en parler. Suivant cela, l'on a despesché M. de Briquemault pour aller en Angleterre vers sa majesté pour lui faire entendre comme toutes choses ont esté accordées, et estime qu'elle trouvera que les choses ont esté bien conduites, et quant à ce qu'ils disent que l'article porte qu'on fera *sortir les estrangers,* cela ne s'entend pas pour eulx; car quand j'ay esté de retour de mon voyage de Normandie, j'en ay mesmes parlé au dit ambassadeur qui a trouvé les ditz accords bien bons, d'autant que la royne d'Angleterre m'a toujours mandé que surtout nous fissions la paix. Sur ce je prieray le Createur, M. de Beauvoir, vous donner bonne et longue vie.

« D'Orleans, ce IIIe jour d'avril 1563[1]. »

Le 8 avril, le prince de Condé, écrivant également à Beauvoir, le remercie de lui avoir fait connaître les dispositions des Anglais, et il ajoute : « Toutes choses se portent bien par de çà, et espere qu'elles se porteront mieulx tous les jours[2]. »

Assistons maintenant à l'entrée de Catherine de Médicis à Orléans. Une lettre du 11 avril va nous la décrire :

« La royne entra le premier jour du dit mois avec le prince de Condé et le cardinal de Bourbon, et les susdits la mirent entre eulx deux. Avant marchoient le conestable, Montpensier,

[1] Record office, *State papers, France,* vol. XXXI. (Copie du temps).
[2] *Ibid.*

Bourdillon, Sipierre et autres; marchoient aprés la royne le chancellier et l'amyral, et descendirent où logeoit le roy; aulcunes ceremonies n'ont esté faictes. Le Prince donna à disner au connestable, à son frere et à Montpensier et aultres; l'admiral au chancelier, Brulart et aultres. Ceux de la ville visiterent la royne, toutesfois peu de compagnie; ilz lui presenterent du vin et des fruits; ilz acceptèrent Sipierre pour gouverneur; les six compagnies de Gascons et Provenceaulx qu'ilz avoyent, les firent sortir le matin, et leur noblesse est toute despartye et retourné chascun en sa maison. La ville est toute ruinée et ne la recognoist on plus; leurs fortifications ont esté toutes vues et bien considerés et on conclud que, si Guise reschappoit, il leur eust donné l'estraincte. Ici demeurent le conestable et Sipierre pour donner ordre à tout. La royne sortit hors incontinent, et ce matin part pour aller à Blois. Elle voulloit mener le Prince avecques elle; mais il s'est excusé et a promis aller aprés ce soir dormir à Blois, demain à Amboise où elle fera la Pasques. L'on dit qu'elle retournera à Orleans pour y faire passer le roy. Ils iront à Fontainebleau où ilz pourront sejourner tout le moys de may. »

Le premier acte de cette grande tragédie est terminé. Élisabeth n'a eu qu'un but : occuper le Havre pour obtenir Calais. Catherine, elle, a voulu garder Calais et reprendre le Havre. Ce mot, qu'elle a fait insérer dans le traité d'Amboise, l'*expulsion des étrangers de France*, et que Coligny, dans la lettre que nous venons de citer, déclare ne pas s'appliquer aux Anglais, Catherine en a bien compris la portée; elle ne l'y a fait entrer que pour lui donner, plus tard, son véritable sens. *Chasser les Anglais* du Havre, voilà ce qu'elle a voulu! Voilà pourquoi elle a fait la paix! A ce moment critique, elle s'est montrée Française, et ce sera sa force; aussi dans ce duel engagé entre ces deux femmes, Élisabeth et Catherine, et dont le Havre est l'enjeu, c'est la *Florentine*, comme l'appelait Élisabeth, qui aura le dessus.

LE XVIe SIÈCLE ET LES VALOIS,

D'APRÈS

LES DOCUMENTS INÉDITS DU BRITISH MUSEUM

ET DU RECORD OFFICE.

II.

Dans le premier chapitre, je me suis arrêté à la paix d'Amboise; j'ai cherché à en déterminer les motifs, les nécessités, les conséquences; avant de suivre Catherine de Médicis sous les murs du Havre, il me reste à la voir aux prises avec les ambassadeurs anglais, Smith et Middlemore, ce dernier plus spécialement chargé d'agir sur l'esprit de Condé, rôle qu'il avait déjà joué auprès de Coligny.

La cour, après avoir séjourné à Chenonceaux, à Chambord et à Blois, avait pris le chemin de Fontainebleau; c'est de Dampierre, le 30 avril, que Charles IX annonce la conclusion de la paix à la reine Élisabeth et la met en demeure de lui restituer le

Havre. Cette dépêche est le point de départ des nouvelles négociations :

Très-haute, très-excellente et très-puissante princesse, nostre très-chere et et très-aimée sœur et cousine, salut, amour et fraternelle dilection. Vous aurez, de ceste heure, entendu par le s^r de Foix, nostre conseiller et ambassadeur residant près de vostre personne, comme il a pleu à l'infinye bonté et misericorde de Dieu, après avoir visité cestuy nostre royaume d'une guerre intestine et cruelle et de ce qui en deppend de maulx et calamitez, nous consoler d'une paix et pacification, qui *se* va tellement establissant et fortifiant entre noz subjectz, de quelque qualité qu'ilz soient, que nous avons grande occasion de louer et remercier de tout nostre cœur celluy qui nous est distributeur d'un sy grant benefice, et qui a estandu sur nous sa main gracieuse et favorable à nostre besoing, chose dont nous nous asseurons que vous avez receu l'une des meilleures parties de l'ayse et de plaisir, pour le desir et affection que vous avez tousiours monstré avoir à la pacification de nostre Estat; et pour ce que, par la declaration que vous avez faict publier des causes qui vous ont meue, durant les dicts troubles, à prendre les armes, et à faire entrer de vos gens dedans aucunes de noz places et portz maritimes, et semblablement, par ce que vous en avez declaré au dict s^r de Foix, nostre ambassadeur, et nous en avez faict dire par le vostre resident près de nous, vous nous avez ordinairement faict entendre que vostre intention n'estoit aultre que de sincerement procedder en cest affaire et nous conserver et preserver les dictes places, sans vouloir rien usurper, ny vous aproprier à nostre preiudice, en attendant le recouvrement de nostre liberté, la reconciliation des estatz de nostre dict royaume et l'establissement d'une bonne paix et pacification entre noz subiectz. Nous avons bien voullu, pour la parfaicte assurence que nous avons tousiours prise en vostre foy et parolle, vous faire entendre par la presente que toutes choses sont, de ceste heure, à l'estat que vous avez monstré le desirer, tant pour le regard de nostre personne, que pour la reconciliation de nos peuples et pacification de tous nos dictz subiectz, et, à ceste cause, vous prions et requerons que, proceddant envers nous avec la sincerité que vous avez publiée par vos escriptz, declairée à nostre dict ambassadeur et qui nous a esté confirmée par le vostre, vous veuillez faire remettre en noz mains la ville de Havre et forteresse de nostre ville francoyse de Grace, saisye et occupée par les vostres durant les dicts troubles, avec les vaisseaux, artillerie, pouldres, boulletz et munitions qui se sont trouvées dedans, lors qu'ilz sont entrez; en quoy faisant, vous ferez en la cause du pupille œuvre digne de vostre grandeur et vertus, et à jamais recommandable, et qui nous obligera de le recongnoistre envers vous par tous ces bons et fraternelz offices que

vous pouvez attendre de vostre meilleur frere et plus seur et parfait amy, selon que nous escripvons à nostre dict ambassadeur le vous dire et declairer de ma part plus particulierement, dont et de ce qu'il vous redira de par nous sur ce que dessus, nous vous prions le croire, comme vous vouldriez faire nostre propre personne.

Escript à Dampierre, le dernier jour d'avril 1563.

Vostre bon frere et cousin,

CHARLES[1].

Elisabeth répondait le 7 mai :

Très-haut et excellent prince, par vostre ambassadeur residant près de nous, nous avons receu vos lettres du dernier d'avril, par lesquelles, oultre ce que nous y donnez à entendre de la paciffication, dont avec vous remercions de tout nostre cœur Dieu tout puissant, qui vous a si gracieusement ramené vos subjectz, estant desjà par un long espace de temps et en maniere lamentable separez de vous, vous y declarez aussi que, par ceste pacification, toutes choses sont, de ceste heure, en l'estat que avons desiré, si que vous vouldriez que nous fissions remettre en voz mains la ville, havre et forteresse de la ville francoise de Grace. Pour reponse à cecy, voyant que prenez les argumens de ceste demande, tant de une declaration que fismes publier au mois de septembre dernier, contenant les justes causes qui nous esmurent de prendre les armes, comme sur certains rapports à vous faitz, tant par nostre ambassadeur residant près de vous, comme par le vostre icy près de nous, il nous a semblé bon et convenable de toucher chascun des points, et touttefois, pour ce que nous ne voudrions que nostre lettre fust trop longue, ni encores que vous et ceulx qui gouvernent vos affaires feussiez de nous mal satisfaictz, nous avons donné charge aussi à nostre ambassadeur, comme le cas requerra, le vous expliquer plus largement, auquel vous prions donner ferme creance. Premierement, nostre declaration en la forme que l'avons faict publier, estant icelle escripte tant en latin que en anglois, contient plusieurs causes qui nous ont contrainte de prendre les armes, dont aucunes tendoient particulierement à la preservation de vostre personne et au bien public de vostre royaume, et aucunes autres au regard que nous avons à nostre seureté et nommement à nostre droict en la ville de Calais; et touchant celles qui touchent seulement à vous, nous ne voulons pour ceste heure ni escrire ni faire dispute, mais quant à celles qui concernent nous mesmes, nous avons à alleguer que, par nostre declaration, estant bien consideré, il appert clairement par motz

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XXXII. (Original.)

exprès que nous appercevons en ces troubles juste cause de douter que nostre droit au faict de la restitution de Calais ne fust esloigné, et pour ce nous y certifiasmes qu'il nous convenoit d'en prendre en ces troubles bon esgard, car telz sont nos mots exprès en nostre declaration, comme il se peult voir tant en latin, comme en anglois, et combien que icelle nostre declaration fut après mise en francois en diverse maniere et publiée par impression, et comme on pourroit croire et penser par commandement et ordre de M. le prince de Condé, en quoy on a plus varié de nostre exemplaire qu'il n'estoit convenable; touttefois, ès mesmes copies francoises, la sentence contient le mesme propos, et que, quant à nostre declaration, nous ne pouvons veoir comme icelle ait esté si droitement considerée et prisée, comme en tel cas il est bien requis; et quant à la maniere de parler, comme nostre ambassadeur a usé en vostre endroit, notant que nostre intention n'estoit autre que de prendre sincerement en ceste affaire et de conserver les places pour vous jusqu'au recouvrement de vostre liberté, la reconciliation des estatz de vostre royaume et le restablissement d'une bonne paix entre vos subjetz, nous ne nions point que tousjours lui donnasmes en charge de dire que nostre intention estoit de proceder sincerement et de conserver les places pour vous, mais avec cela lui baillasmes en mandement aussi de faire mention de nostre desir et intention que raison nous fust faicte en ce dont, à bon droit, nous avions cause de nous plaindre, et pour autant que souventefois en parlant les paroles se passent legerement, et estant generales, l'on les peult interpreter en sens divers, nous lui mandasmes expressement de faire mention de nostre clair et present droit qu'avons à Calais, et savons qu'il le fit, non seulement en propos tenus en devisant avec le cardinal de Ferrare, mais aussi par escript à la Royne vostre mere, ce qu'on ne peut nier, et pour temoins de ce vous requerrons de permettre à nostre ambassadeur, en presence de vostre mere et de vostre conseil, monstrer le double du dict escript. Quant aux advertissemens que vostre ambassadeur vous a faitz de nous, nostre intention est telle qu'il vous a escript, mais bien voulons affirmer que pensant qu'il ne voudra nier que, dès le commencement, par plusieurs fois, lui ayant, tant par nous mesme que par plusieurs de nostre conseil, donné à cognoistre nostre droit d'avoir restitution prealablement faicte du dict Calais, et pour oultre prouver que tousjours nostre intention estoit de demander la restitution de Calais, auparavant que nous avons faict armer aucuns de nos soldatz, nous avons pour temoins plusieurs de vostre nation et de vos bien aimés serviteurs, ce qu'on ne peut nier, desquels nous ne voulons icy faire escript, afin de ne vous molester avec plus longue lettre, si qu'il peut apparoistre quelle raison nous a meue de tenir nos gens au dict Havre de Grace, dont aussi nous pensons que le sieur de Briquemault peut amplement declarer nostre intention, vous asseurant que, ayant restitution de nostre

ville, nostre desir n'est que de vivre en la meilleure paix qu'on pourra mettre en avant pour le bien et profit de chascun de nous[1].

C'est dans une pensée de conciliation que Condé et Coligny avaient envoyé en Angleterre Briquemault, le plus dévoué champion de leur cause; Condé l'avait tout particulièrement recommandé à Cécil :

Monsieur Cecile, vous entendrez par le sieur de Briquemault, present porteur, les causes pour lesquelles nous l'avons depesché vers la Royne vostre maistresse, ce qui me gardera vous en faire plus long discours; mais seulement je vous diray que vous n'avez faict et ne ferez jamais plaisir à Prince qui desire plus s'en ressentir que je feray toute ma vie, comme de ce vous assurera plus amplement le dict s^r de Briquemault, auquel j'ay donné ceste charge, et dont je vous prie le croyre, et de toutes aultres choses qu'il vous dira de ma part, me recommandant sur ce de bon cœur à vostre bonne grace, je prye Dieu, monsieur Cecile, qu'il vous donne ce que desirez.

D'Orleans, ce premier jour d'avril 1562[2] (1563).

Pour se rendre à Londres, Briquemault était allé s'embarquer au Havre et toutes les défiances des Anglais s'en étaient éveillées, car il avait eu une entrevue avec le Rhingrave qui, placé à Montivilliers, tenait la garnison anglaise en respect; pourtant son passage par le Havre avait un but avoué : il était porteur d'une lettre de Coligny au comte de Warwick, gouverneur du Havre. Dans cette lettre Coligny revient sur les préliminaires de la paix d'Amboise :

Monsieur, pour ce que j'ay entendu qu'il a esté faict arrest sur quelques navyres qui sont de present au Havre de Grace, que les marchans du dict lieu ont faict apprester, equipper et victualler pour faire le dict voyaige du Bresil et de la terre neuve, et que, pour ce faire, ilz ont frayez beaucoup de deniers qu'ilz ont empruntez de plusieurs personnes à interetz pour avoir achepté les dicts victualles et autres choses qui leur estoient necessaires à double par les incommoditez qui sont de present en ce pays là, et estant empeschez de partir et faire leurs voyaiges, cela seroit cause entierement de toute leur ruyne, pour s'estre engagez de tous costés; avecques ce qu'ilz ont desjà souffert et porté par les inconvenyens des guerres passées, et pour ce, Monsieur, que je voy qu'il y a grande pitié et desolation en eulx, je vous prieray bien fort de tant

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XXXII. (Minute originale.)
[2] *Record office, State papers, France*, vol. XXXII.

qu'il m'est possible de ne les empescher point de faire leurs dicts voyaiges et trafiq de marchandises, d'aultant mesmes que la royne d'Angleterre, par les accordz qui ont esté faictz avecques elle, a promys de les laisser trafiquer et faire voyaige, comme ilz avoient acoustumé, et de ne les y empescher en sorte que soit; et au regard de ce que j'entends qu'il y a ung article dedans le traité de paix, dont vous estiez mal *content* qui porte : « que les estrangers sortiront hors de ce royaulme, cela ne s'entend point pour la royne d'Angleterre, car mesmes monsieur le prince de Condé ne voulut point qu'il fust parlé de sa Majesté que, premierement que je ne fusse de retour du voyage que j'ay fays dernierement en Normandye, pour scavoir en quel estat estoient les affaires, et quel langaige m'avoit tenu monsieur de Trocqmorton, et quant je fuz arrivé l'on envoya querir l'ambassadeur de sa dicte Majesté pour luy communiquer comme toutes choses se passoient par le dict traité de paix, et mesmes de ce qui touchoit les faictz de sa dicte Majesté, ce qu'on luy donna à entendre, oultre ne fust rien conclud que, premierement elle n'en fust advertye; et pour ce faire, l'on a depesché monsieur de Briquemault, qui doit passer par le dict Havre de Grace, et duquel vous scaurez ce qu'il a à dire à sa dicte Majesté touchant ce faict, esperant que vous en decouvrirez suffisant temoignage. Pourquoy je vous prieray encores d'avoir pitié de ces pauvres gens et leur permettre qu'ilz puissent faire leurs voyaiges, d'aultant que la saison se passe, et vous ferez beaucoup pour eulx. Je me recommande bien affectionnement à vostre bonne grace et supplieray le Createur.

Monsieur, vous donner très-bonne et très-longue vye.

De Chastillon, le xj^e jour d'avril 1563[1].

Précisons les termes du message de Condé et de Coligny : « Aujourd'hui que la tyrannie de la maison de Guise est écartée, » Briquemault demandera, en leur nom, à la reine de vouloir bien, aux termes de sa protestation, rendre le Havre au roi de France et, pour la restitution de Calais, ratifier de nouveau le traité de Cateau-Cambrésis; d'autres otages seront envoyés de France pour garantie de la restitution de Calais, au temps fixé par le traité[2].

Élisabeth refusa d'abord de voir Briquemault, ne voulant plus avoir aucun rapport avec le prince de Condé; si le roi de France avait adressé un message pour elle, elle désirait qu'il lui fût présenté par l'ambassadeur, Paul de Foix, et quand celui-ci se rendit à son désir, elle ne put s'empêcher de traiter le prince de Condé

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XXXII. (Original.)

[2] *Record office, State papers, France*, vol. XXXII.

de traître, d'inconstant, de vilain parjure. — De Foix lui ayant demandé de formuler ses prétentions, d'abord elle s'y refusa, puis elle se réserva de les faire connaître par l'intermédiaire de Thomas Smith, puis enfin elle consentit à recevoir Briquemault; mais, de prime abord, elle lui dit que son droit sur Calais était si notoire, qu'elle ne voulait ni otages, ni autre satisfaction, qu'elle voulait Calais, qu'il lui était dû et que jusque-là elle garderait le Havre. Briquemault lui ayant offert des bons de garantie qui resteraient entre les mains des princes étrangers jusqu'à la restitution de Calais, elle répondit de nouveau qu'elle n'évacuerait pas le Havre qu'elle ne fût rentrée dans ses droits, et qu'elle ne donnerait pas d'autre réponse. Briquemault ne lui cacha pas que, s'il rentrait en France sans de meilleures paroles, elle devait s'attendre à la guerre; il lui représenta que les défenses du Havre étaient imparfaites sur plus d'un point et que la place n'était vraiment pas tenable. C'est dans une lettre à Warwick qu'Élisabeth relève cette menace de Briquemault, et elle se hâte de dire « qu'elle n'en a pas tenu compte, car elle connaît ces vieilles habitudes de vanterie des Français; aussi l'a-t-elle renvoyé sans aucun espoir d'arrangement, à moins que Calais ne lui soit rendu[1]. »

Les conseillers d'Élisabeth n'avaient pas la même confiance et ne lui avaient pas ménagé les avertissements : Maitland lui avait écrit de Chenonceaux, le 17 avril, « que la reine mère et tous ceux qui avaient en main les affaires de l'État étaient disposés à traiter à l'amiable; qu'on la mettrait en demeure de retirer ses forces du Havre; que, si elle s'y refusait, elle donnerait à penser que c'était pour tout autre motif que pour le bien de la religion, et que les princes de la Germanie et les autres protestants pourraient concevoir une mauvaise idée de ses procédés; il lui faisait part des préparatifs de guerre menés avec une grande hâte et du départ du maréchal de Brissac pour la Normandie, où les Suisses ne tarderaient pas à le rejoindre[2]. » Middlemore, dans une lettre à Cécil, du 19 avril, n'avait pas été moins explicite : « Ces gens-là sont décidés à la guerre, et le prince de Condé lui a dit que, si la reine persistait dans son opiniâtreté et ne voulait pas rendre le Havre, elle aurait la guerre[3]. »

[1] *Kalendar of State papers*, 1563. (Lettre d'Élisabeth à Warwick.)
[2] *Kalendar of State papers*, 1563.
[3] *Ibid.*

Voici une lettre de Smith à Cécil qui nous peint au vif la situation et n'épargne guère le prince de Condé :

Monsieur, j'ai reçu vos lettres du 24 mars et 13 avril; j'y ai répondu par mes lettres à sa Majesté et celles remises pour vous à Bartlow, mon serviteur, parti d'ici en poste, le 2 avril. J'ai reçu vos nouvelles lettres par lord Lethington [1]. Tout ce qui tient à l'amiral et à la paix est expliqué ou par mes lettres, ou par les dernières dépêches que j'adresse aux lords du conseil. Lord Lethington n'a pas rencontré M. Briquemault en route, mais il a rencontré Bartlow à Abbeville, et Briquemault est parti d'Orléans deux jours après Bartlow, ce qui fait supposer que Briquemault a pris la route du Havre. J'admets que lord Lethington est bien l'homme que vous me dites, mais sa Majesté est si résolue à demander Calais, les Français si opiniâtres dans leur refus, qu'il ne veut pas s'immiscer dans l'affaire, à moins d'une ouverture des Français. Son idée serait de déléguer, de chaque côté, des commissaires; il vient, à ce qu'il dit, pour traiter des affaires particulières de sa maîtresse (Marie Stuart) en ce moment assez mauvaises, par suite de la mort du duc de Guise et de l'absence du cardinal de Lorraine; il passe presque tout son temps avec le cardinal de Guise. J'attends maintenant des instructions sur ce que vous avez fait, sur ce que vous voulez faire, sur ce que je dois dire et à qui, et si vous voulez que je me mèle de ces affaires après M. Briquemault. Croyez-moi, il faut procéder par gradation : d'abord ce que vous voulez que je fasse en premier lieu; puis, si je ne réussis pas, ce que je dois faire ensuite, et je vous prie de me le dire sans parler grec, ou comme l'oracle de Nostradamus, pour que je puisse bien comprendre ce que vous voulez; je n'ai qu'un gros esprit et je ne puis deviner les énigmes. Il n'y a pas homme qui soit capable de rendre compte de l'état actuel de la France; toutes choses sont brouillées et plus ambiguës que jamais; le prince de Condé est remis en sa pleine autorité; pourtant beaucoup de ceux qui ont tant fait pour lui ont peur qu'il ne devienne un nouveau roi de Navarre; les hommes les plus zélés pour la religion ont pris de l'aigreur contre lui: ils craignent que bientôt toutes choses ne soient pires que par le passé (*quia nunc prodit causam religionis*, comme ils disent), à cause de son indifférence et froideur pour les bonnes et saintes choses; lui aussi il se met à s'affoler des femmes, à l'exemple des autres; d'ici à peu de temps, sans aucun doute, il se déclarera hostile à Dieu, à nous et à lui-même; étant gagné par les papistes, il ne tardera pas à se joindre à Baal; c'est ce qui montre bien que l'appui d'un homme est peu de chose quand tout repose sur lui, et cependant tout

[1] Ambassadeur de Marie Stuart.

n'est pas désespéré jusqu'à ce que nous voyons ce qui se fera à l'assemblée qui doit se tenir à Fontainebleau; jusqu'à ce moment-là, tout est en suspens. Ainsi que je l'ai écrit, il est inutile d'envoyer aucun messager pour traiter, soit avec l'amiral, soit avec d'Andelot, puisque Middlemore est ici et qu'il ne quitte pas le prince de Condé. Vous jugerez par ses lettres du bien qu'il y a fait; aujourd'hui tout doit être traité directement avec la Reine mère et le prince de Condé; tous les autres disent qu'ils ne peuvent rien, et, à la vérité, ils ont assez à faire pour ne pas se compromettre, et s'ils tentent quelque chose pour vous, ce ne sera qu'autant qu'ils le pourront en toute sécurité. S'il faut avoir la guerre, et si vous la voulez, vous ferez bien d'envoyer immédiatement quelque homme habile pour traiter avec les Reistres dont vous aurez besoin; leurs meilleurs capitaines et les ingénieurs italiens sont disposés à vous servir; déjà ils m'ont fait des offres, mais je ne pouvais rien décider sans une commission de vous, et en cela Middlemore pourra être utile. Malgré tout ce qu'on prétend et dont on se vante, les Français ne sont pas prêts pour la guerre, ni pour le moment, ni pour un temps rapproché; j'en suis sûr et je vous en ai déjà fait connaître les causes; je ne crois même pas qu'ils puissent rester en paix entre eux. L'ambassadeur d'Espagne me dit toujours que son maître, tant qu'il ne s'agissait que de rébellion contre l'autorité royale ou de défendre la religion, était prêt à assister le Roi, mais qu'aujourd'hui, en présence d'un conflit entre les deux couronnes pour la possession de Calais et du Havre, il ne veut pas s'en mêler et n'ira pas briser sa vieille ligue avec l'Angleterre pour aucune nouvelle alliance; vous saurez bien, soit par notre ambassadeur en Espagne, soit directement, démêler ce que le Roi Catholique prétend faire; si on peut gagner quelque chose sur lui, cela refroidira les Français, et nous mettra dans une meilleure position; s'il n'y avait pas de plus sage que moi, je ne demanderais pas à présent Calais, mais je le prendrais, *si in vobis esset maculata virtus;* jamais il n'y eut une telle opportunité; mais de tout ceci, j'ai déjà assez écrit. Je vous prie de me dépêcher un de mes hommes aussitôt que possible, car j'ai autant d'envie d'avoir des nouvelles d'Angleterre que vous désirez en avoir des miennes [1].

Depuis le départ de Briquemault de Londres, Paul de Foix soumit à Élisabeth de nouvelles propositions; mais elle lui opposa de nouveaux refus; les choses s'aggravaient donc de plus en plus. Middlemore, dans un entretien avec Condé, l'ayant menacé, au nom de la reine, sa maîtresse, de la publication de tout ce qui

[1] *Record office, State papers, France,* vol. XXXIII. (Traduction.)

s'était passé entre elle et eux, le prince répliqua qu'il le verrait avec plaisir, car il n'avait jamais consenti à ce que la reine gardât le Havre jusqu'à la restitution de Calais; un blanc-seing, il est vrai, avait été donné, mais les ministres de la reine ayant introduit cet article-là de force, il n'en avait rien su et n'y avait pas consenti. C'est à ce moment que Smith se décida à demander à la reine mère une nouvelle audience, prétextant de son désir d'arriver à une conciliation. Pour son entrée en matière, il revint sur la mission de Briquemault; la reine, sa maîtresse, avait trouvé étrange que, quittant Orléans en avril, il ne fût arrivé que trois semaines après un courrier d'ambassade parti le même jour; d'ailleurs, il n'était porteur d'aucune lettre ni du roi ni de la reine. — Sur ce Catherine répondit qu'elle connaissait bien le départ de Briquemault, mais qu'il n'avait été envoyé ni par elle ni par le roi, mais bien par le prince de Condé et l'amiral; elle insinua que les chefs protestants l'encourageaient beaucoup à agir contre le Havre. — Smith lui répliqua que tout cela lui semblait étrange; qu'elle n'en était pas à ignorer les demandes de la reine, sa maîtresse. — Catherine répondit que Briquemault n'avait été trouver la reine d'Angleterre que pour lui rappeler sa protestation et sa promesse; que, lorsque cette protestation lui fut communiquée à Rouen, il y était dit que, du moment que les sujets du roi feraient un accord pour la religion, elle retirerait ses troupes du Havre. — Il expliqua que la reine avait voulu dire seulement qu'elle ne s'approprierait rien, mais qu'elle entendait garder le Havre, comme un gage, jusqu'à ce qu'elle fût en possession de ses droits stipulés par le dernier traité. Avant de renvoyer Smith, Catherine déclara que, si les Anglais ne voulaient rien au delà du traité de Cateau-Cambrésis, ils seraient bientôt satisfaits, la restitution de Calais n'étant obligatoire que dans huit ans; mais Smith insistait pour une remise immédiate et, la discussion se prolongeant, il mit en avant l'idée d'un arbitrage, ce qui valait mieux que de recourir à la force. Catherine se défendit de vouloir en appeler à la force, mais il vit bien qu'elle ne voulait que gagner du temps. En la quittant, il alla rendre visite à la princesse de Condé; elle se plaignit vivement de ce qu'il était bruit à la cour des propos injurieux que la reine Élisabeth avait tenus sur le prince. — Smith ayant insisté pour en connaître la source, elle lui dit que la reine mère avait montré au prince une lettre offensante pour lui et pour elle, écrite à une dame

de la cour, et que Briquemault, à son retour d'Angleterre, avait confirmé tous ces bruits. Sur ces entrefaites, le prince entra dans l'appartement, et l'entretien continua. Condé, à plusieurs reprises, manifesta le regret qu'il éprouvait de ce que la reine eût de lui une mauvaise opinion; il donnerait beaucoup pour que l'Angleterre et la France fussent amies. — Smith lui demandant pourquoi l'amiral ne venait pas à la cour, le prince répondit que la reine mère craignait que quelque homme d'armes ne déchargeât son pistolet sur lui. — Smith faisant observer encore que la duchesse de Guise voulait poursuivre l'amiral, Condé dit que cela était vrai. — Smith remarqua qu'il était soucieux et comme un homme qui a sa pensée ailleurs [1].

A la suite de cet entretien avec Smith et peu de jours après, Condé, écrivant à Catherine de Médicis, ne se montre guère favorable à Élisabeth :

Madame, je receus hier au soir bien tard lettres du sieur de la Jurée, par lesquelles il me mande comme les Angloys continuent à demonstrer de quelle mauvaise volonté ilz sont touchés, par la diligence qu'ilz font d'essayer à surprendre de voz vaisseaulx et que, s'il plaisoit à vostre Majesté luy permectre de faire le semblable sur eulx, pour seulement arrester les leurs, sans autrement y toucher, il n'obmectra rien de ce qu'il pensera devoir estre executé pour le bien de vostre service. Sur quoy il vous plaira m'en mander vostre bon plaisir, afin de luy en donner incontinent advis. Touttefois, Madame, je ne veux oublier à vous dire que l'ambassadeur d'Angleterre m'a mandé qu'il avoit envie de me venir trouver en ce lieu pour parler à moy, tellement que je l'attends ce matin à disner. Je scauray ce qu'il me vouldra proposer de nouveau, et s'il a autres moyens en main que ceux qu'il a desjà mys en avant et qu'il me les veuille declairer, je ne fauldray, suivant ce qu'il me descouvrira, d'en tenir soudain vostre Majesté advertie.

Saint-Germain-en-Laye, ce XVIIJe jour de may 1563 [2].

Smith se rendit à Saint-Germain au jour indiqué; il emmenait avec lui M. de la Haye et M. Stuart; ce jour-là, le jeune roi, la reine mère et le chancelier étaient à Paris; il n'y avait à Saint-Germain que Condé, M. d'Andelot et leur train. L'entretien eut

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XXXIII.

[2] Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, *Documents français*, vol. CCXXXIX, pièce n° 1, f° 1.

lieu avant dîner, et tout en se promenant dans le parc; la princesse de Condé y assistait. Smith dit qu'il venait pour savoir au juste quelle voie on voulait suivre : « Voulait-on marcher sur le Havre et avoir la guerre, ou bien, par d'amiables moyens, voulait-on faire droit aux justes réclamations de la reine, sa maîtresse, ce qui semblait résulter des dernières paroles de la reine mère? En ce cas, il valait mieux que le prince et ceux de la religion s'en réservassent l'honneur que de le laisser à ceux de l'autre faction. » — Le prince, avec cette facilité de parole que Smith ne put s'empêcher d'admirer, répondit qu'il n'y avait pas de place assez forte pour résister à tout l'effort du royaume, que ce n'était qu'une question de temps, que si ce n'était dans un mois, ce serait dans deux, dans trois, dans douze, s'il le fallait, pour en venir à bout, car on était décidé à employer *le verd et le sec.* — Smith répliqua qu'ils n'étaient pas intimidés par leurs forces, qu'ils les attendaient depuis sept mois, que ce n'était pas pour détourner la guerre qu'il était venu, mais que, si réellement on voulait s'accommoder, il valait mieux en avoir l'honneur que de le laisser aux papistes. Cet entretien eut lieu avant dîner, et quand ils rentrèrent, comme il se reprenait, la princesse y mit fin en appelant le prince à la prière. Après le repas, ils se mirent à causer dans l'embrasure d'une fenêtre; d'Andelot, entrant à ce moment, vint s'asseoir auprès d'eux, et, sur l'invitation du prince, M. de Grammont se joignit à eux. Résumant son premier entretien avec Smith, au dévouement duquel il rendit hommage, Condé leur fit connaître que la reine Élisabeth voulait la remise immédiate de Calais, que, faute d'y faire droit, elle entendait garder le Havre. D'Andelot, prenant la parole (et il l'a facile et éloquente, remarque Smith), s'attacha à faire ressortir quel honneur reviendrait à la reine si, restant fidèle à sa promesse, elle montrait ainsi qu'elle n'avait eu pour but que la cause de la religion : Les contrats intervenus pour le Havre n'avaient eu qu'un seul objet, l'argent qu'on leur prêtait; l'article pour le Havre leur avait été arraché de force. Est-ce que jamais des sujets peuvent donner les villes de leur prince? Aujourd'hui, après cette paix, tous les Français doivent aide et assistance à leur roi pour rentrer dans ce qui lui appartient, et il y a là des embarras et des dangers pour la reine Élisabeth. — Smith, dans sa réponse, qui se ressentit de son animation, protesta d'abord de son zèle pour la religion; sa conduite passée en

était le meilleur témoignage; puis, venant à discuter, il leur déclara que, si l'on arrivait à un accord, à la paix, sans employer la force, toutes les actions particulières seraient à jamais passées sous silence et couvertes sous le manteau de l'affection et de l'amitié; mais que, si on en venait à la guerre, la reine, comme c'est l'usage maintenant, publierait son apologie et sa défense. Là-dessus le prince appela M. de la Haye, et l'interpellant : — « Qu'en dites-vous? monsieur l'ambassadeur déclare que, si nous allons au Havre, la reine, sa maîtresse, fera imprimer tous nos contrats et écrits concernant cette ville et prouvera qu'il n'y a pas eu d'articles mis de force. — Monseigneur, s'écria la Haye, à Dieu ne plaise qu'on en arrive là; pour l'amour de Dieu, cherchez une autre voie; ne réduisons pas cette bonne reine à cette extrémité; nous serions entièrement perdus et déshonorés pour jamais. » — Smith, se tournant vers le prince, dit que s'il y avait là un papiste il ne voudrait pas avoir dit cela pour dix mille couronnes; ni la reine, ni le cardinal ne pourraient jamais, avec toute leur puissance et leur astuce, lui faire avouer qu'il y avait eu un contrat, comme le prince a bien pu en juger par ses actions et par ses réponses du dernier jour au conseil, et pourtant il en a la copie avec les noms et les sceaux; si l'on en vient à la force, ils ont déjà le Havre, et s'ils prennent Calais, toute la Normandie et la Picardie, ce sera de bonne prise et bien à eux; puis, dans une chaude péroraison, rappelant les bienfaits de la reine, les dangers qu'elle avait courus pour les avoir secourus, il dit que si le prince devait marcher contre eux, il en serait navré : « Laissez cela aux Guisards, ajouta-t-il, laissez cela aux papistes; s'ils n'en retirent pas assez de honte, à nous le blâme; s'ils sont traités par nous comme ils doivent l'être, vous en recueillerez tout le fruit; ils seront plus faibles et vous plus forts; mais si la guerre s'ensuit, voilà ce qui arrivera : d'abord on révèlera au monde entier ce qui s'est passé entre la reine et vous; la reine gardera de vous une mauvaise opinion; notre alliance et amitié pour vous se changera en haine et en discorde, au grand plaisir des Papistes; ce sera la ruine complète de la religion en France et l'affaiblissement de notre ligue commune pour la cause de l'Évangile; le monde rira de vous et vous méprisera avec raison. » — Condé, se tournant vers d'Andelot : « Mon oncle, lui dit-il, monsieur l'ambassadeur ne s'était pas si avancé contre nous avant dîner, quand nous n'étions que lui et moi. » Puis il dit

à Smith . « Nous sommes plus d'accord, lorsque nous ne sommes que nous deux; nous reconnaissons pour vrai ce que vous dites, et que vous n'êtes mû que par la véritable amitié et affection que vous portez à la religion et à nous; dites-nous donc votre avis sur ce que nous devons faire pour satisfaire votre maîtresse; si je devais donner ma vie, j'y suis prêt, et j'y suis obligé. » — Smith répondit que le prince avait commis deux grandes fautes; il pouvait lui dire comme cet ancien : *Vincere scis, Annibal, victoriâ uti nescis;* il était beaucoup plus fort que ses adversaires, et, à la première proposition de paix, il s'était soumis et avait reçu des lois de ses ennemis. L'autre faute, c'était quand il avait dépêché un envoyé à la reine sans lui faire remettre une lettre de crédit. Si la reine avait accepté les offres de Briquemault, quelle autorité avait-il pour les ratifier? — « Aucune, reprit le prince; Briquemault n'était porteur que des lettres de l'amiral et des miennes sans pouvoir ratifier. — Qu'avez-vous fait alors, répliqua Smith, si ce n'est tenter la reine pour savoir ce qu'elle répondrait. On dit : *Non tentabis Dominum Deum tuum.* Dieu n'aime pas à être tenté, et les grands princes non plus; mais la reine est d'un grand esprit, d'une haute intelligence; elle sait bien de quelle valeur, de quel poids sont les choses qui lui sont présentées, et elle a dit nettement ce qu'elle a sur le cœur, ainsi que Briquemault a pu en rendre témoignage; elle tient plus à vous qu'à aucun prince de la terre et serait fâchée de s'unir à quelque autre parti. » Enfin, tout en louant la dernière attitude de Condé, il finit en l'exhortant à prendre en main la cause et les droits de la reine, rappelant ce qui a été dernièrement fait en faveur du duc de Savoie. Sur ces paroles, le prince se leva et dit à d'Andelot : — « Vous le voyez, monsieur l'ambassadeur et moi nous nous quittons bons amis. » — Après un moment de réflexion, d'Andelot lui dit : « Monsieur l'ambassadeur a bien parlé; il sera bon d'y penser. » L'entretien se termina ainsi très-amicalement, Condé promettant à l'ambassadeur d'en référer à la reine mère et le priant de retarder son courrier jusqu'à sa réponse [1].

Quelques jours auparavant, Middlemore avait, de son côté, agi auprès de Coligny. Depuis son départ d'Orléans, l'amiral s'était retiré à Châtillon; dans toutes ces tentatives de négociations, il s'était tenu dans l'ombre et s'était effacé. Nous n'avons retrouvé

[1] *Record office, State papers, France,* vol. XXXII.

qu'une seule lettre de lui à la reine Élisabeth, à la date du 10 avril 1563 :

Madame, j'ay receu la lettre qu'il a pleu à vostre Majesté m'escrire par le s^r du Chastellier, par lequel aussi j'ay entendu beaucoup de gratieux et honnestes propos, qu'il vous a pleu luy tenir de moy, dont je me sens grandement heureux et content et mettray peine, Dieu aydant, que vous n'aurez point occasion de perdre ceste bonne opinion que vous avez, et pour ce, Madame, que je ne doubte point que vostre Majesté ne puisse bien juger qu'il nous a faillu emprunter grands deniers pour les frais qu'il convint faire pour ces guerres, et que pour en estre aucunement remboursé, j'avoy à donner plusieurs assignations sur la vente qui se debvoit faire des prises admenées au Havre de Grace par Francoys le Clerc, et neantmoings j'ay entendu qu'on n'en peult obtenir main-levée de messieurs de vostre conseil. Je supplie très-humblement vostre Majesté commander que raison nous soit faicte, car, de ce que aucuns Flamands vouloient reclamer les dictes prises, il se prouvera assez du contraire par deux memoyres que j'envoye presentement au s^r de Briquemault, auquel j'escripts d'en informer plus particulierement vostre Majesté. Aussi je la supplie de commander qu'il ne me soit point mys d'empeschement à la vente d'aucuns bledz, cildres et autres vivres que j'avoys envoyés dernierement au Havre, moy estant à Caen, et sur ce je supplieray le Createur.

Madame, vous donner en toute prosperité très-heureuse et très-longue vye.

De Chastillon, ce xvj^e jour d'avril 1563[1].

Nous retrouvons Coligny le 11 mai à Essone; sur l'invitation de la reine il se préparait à se rendre à la cour. Ce fut là que Condé vint le trouver en compagnie de Middlemore; il voulait continuer sa route, mais tous ses amis le supplièrent de n'en rien faire; on parlait d'une prise de corps secrètement obtenue contre lui, à l'occasion de la mort du duc de Guise; on méditait de la mettre à exécution à un moment favorable, et s'il résistait, sa mort était inévitable; se rendant à ces avis il rebroussa chemin et retourna à Châtillon. C'est donc à Essone, le 12 mai, que Middlemore eut avec lui l'entretien que nous allons reproduire.

Prenant le premier la parole, Middlemore lui exprima combien les offres portées par Briquemault avaient été désagréables à la reine; combien peu elle s'attendait de la part du prince et de la

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XXXII. (Original.)

sienne à des offres si contraires à leurs promesses, contrats et lettres et qu'elle avait juste cause (s'ils ne s'acquittaient pas autrement de leurs promesses qu'ils n'avaient fait jusqu'ici) et de dire et de croire qu'elle avait comblé de bienfaits de bien ingrates personnes, et que cette forfaiture la forcerait peut-être de faire ce que lui et d'autres regretteraient fort avant peu. — A son tour, l'amiral se plaignit des procédés dont la reine avait usé à son égard; il savait qu'elle avait dit de lui qu'il était le plus faux, le plus déshonnête des hommes, et qu'elle voulait déclarer hautement que leur intention n'était pas d'établir la religion, mais de renverser le roi et de se faire des rois et des maîtres souverains. A ces récriminations Middlemore répliqua que ces propos n'avaient pour but que de mettre la division entre la reine, sa maîtresse, et le prince et lui; que, si elle était offensée, elle avait juste cause de l'être. — L'amiral répondit qu'elle n'aurait plus de griefs légitimes, si son argent lui était rendu et son droit sur Calais garanti; que ce qu'il avait dit pour le respect des clauses de ce traité, Dieu seul et la reine mère pouvaient en être juges; qu'il n'avait jamais varié, qu'il s'en était hautement déclaré, enfin qu'il n'avait jamais promis par lettres ou autrement à la reine qu'elle pourrait garder le Havre jusqu'à la restitution de Calais, et que, si la reine avait une lettre de lui en ce sens à montrer, il serait heureux de la voir. — Middlemore lui opposant le contrat passé pour l'occupation du Havre, l'amiral protesta qu'il en ignorait les termes, qu'il ne l'avait jamais vu avant son voyage en Normandie, lorsque Throckmorton le lui communiqua, et que si, avant d'en signer la confirmation il avait pu croire que l'on y eût inséré autre clause que l'assurance donnée à la reine du remboursement de l'argent qu'elle avait prêté ou prêterait, et que l'aide et le secours qu'elle avait donné ou donnerait porterait préjudice à son droit sur Calais, que Dieu ne le bénisse jamais. Il ajouta que la Haye lui avait écrit à Orléans, peu après que le traité fut passé en Angleterre, qu'on lui avait promis de lui rendre le contrat quand il le voudrait, et qu'ainsi il le lui enverrait, parce qu'on lui avait nettement répondu qu'on ne pouvait s'en servir et qu'il ne pouvait tenir lieu d'un contrat signé par lui (l'amiral); puis protestant de son dévouement envers la reine, il pria Middlemore d'inviter sa maîtresse, puisqu'elle avait l'assurance de rentrer dans Calais, au terme spécifié dans le traite, à s'y tenir, sans se jeter dans une

guerre douteuse; bien que la place du Havre fût très-forte, elle risquait de la perdre, s'ils y employaient vigoureusement leurs forces, ce qu'il cherche et cherchera de tout son pouvoir à empêcher. — Middlemore revenant à la clause du contrat, l'amiral lui fit observer que c'était le plus mauvais des arguments, car nul d'entre eux ne pouvait rien donner, rien promettre au détriment des droits du roi [1].

L'entretien en resta là : par la double déclaration du prince et de l'amiral, il est bien acquis que la clause qui permettait à Élisabeth de garder le Havre jusqu'à la remise de Calais avait été intercalée de force par ses ministres dans la convention intervenue entre eux et le vidame de Chartres et de la Haye; en outre le prince et l'amiral reconnaissent, tous deux, n'avoir aucun droit pour céder ou promettre une ville appartenant au roi leur souverain. Le seul point vraiment étrange, c'est celui qui concerne le contrat passé pour la remise du Havre aux Anglais; l'amiral déclare ne l'avoir jamais vu avant son voyage en Normandie, et pourtant il le ratifie sans le lire et le fait ratifier par tous les seigneurs de sa suite, pour obtenir l'argent destiné aux reîtres, et c'est après cette ratification que Throckmorton le lui met sous les yeux.

Jusqu'ici la politique de Catherine avait eu le dessus; la mission de Briquemault avait échoué, elle s'y attendait et le désirait ainsi; à son retour en France, lorsqu'il vint lui en rendre compte, il eut la bonhomie de lui dire que, s'il avait eu un pouvoir officiel, il aurait pu faire à Élisabeth des offres qu'à coup sûr elle aurait acceptées et qui l'auraient amenée à consentir qu'on ne rendît Calais qu'à l'expiration des huit ans fixés par le traité : — « Quelles offres, demanda-t-elle? — Il suffisait, dit-il, de donner pour otages le duc d'Anjou, le roi de Navarre ou le duc de Guise. » — Catherine ne put réprimer un sourire. — « Qu'importe, ajouta Briquemault, la qualité des otages, si votre Majesté est décidée à exécuter le traité. — Je ne vous chargerai pas, à coup sûr, répliqua-t-elle, de donner de pareils otages, je m'en garderai bien. » — Briquemault lui représentant la difficulté de reprendre le Havre : « Eh bien! puisqu'il ne dépend pas de vous que nous ayons une bonne composition, allez votre chemin, lui dit-elle, retournez chez vous, vous avez besoin de repos, et nous, nous ne perdrons pas notre temps [2].

[1] *Kalendar of State papers*, 1563.
[2] *Ibid.*

Les chefs protestants n'étaient pas tous décidés à prendre part à la guerre contre les Anglais; d'Andelot pour s'excuser prétextait une indisposition[1]; il fallait les y amener en surexcitant leur patriotisme, il fallait mettre une dernière fois la reine Élisabeth en demeure de rendre le Havre; c'est sur son opiniâtreté, sur sa colère peut-être, que Catherine comptait pour vaincre les derniers scrupules de Condé et de ses amis. Pour cette nouvelle mission, elle jeta les yeux sur d'Alluye[2], un des secrétaires de ses commandements. Si l'on en croit Middlemore, il était un peu jeune pour une si grosse affaire, c'est son insignifiance comme caractère qui l'avait fait désigner, et Marie Stuart, parlant de lui à l'ambassadeur Randolph, disait ironiquement que c'etait un jeune homme sans barbe[3].

D'Alluye partit le 22 mai, il passa par Chantilly pour voir le connétable, le prince de Condé ayant manifesté le désir qu'il s'y arrêtât une nuit. Dans ce retard apporté à la mission de d'Alluye, il y avait un autre calcul; Condé voulait obtenir de la reine mère que la Haye lui fût adjoint. Catherine s'y prêta de bonne grâce; cela d'ailleurs rentrait dans ses vues, car le refus d'Élisabeth, dont elle était certaine à l'avance, en passant par la bouche de la Haye n'en serait que plus grave; c'était le moyen d'en finir avec les indécisions, les perplexités de Condé que Smith signale et dont il s'applaudit : « Le 23 de ce mois, écrit-il à Cécil, le prince a envoyé monsieur de Grammont auprès de la reine pour lui dire qu'il veut quitter la cour. — Elle a répondu qu'elle le suivra, qu'elle ne peut rien sans lui. — Grammont ayant répliqué que le séjour du roi à Paris était cause que le prince ne s'y rendait pas, car il craignait un attentat sur sa personne : — S'il a cette crainte, a repris Catherine, demandez au chancelier pourquoi le roi et moi nous sommes restés si longtemps à Paris. — Le chancelier a répondu que c'était uniquement pour obtenir de l'argent des Parisiens, et Catherine a offert de se rendre soit à Vincennes, soit à Madrid, soit à Saint-Germain[4]. » Middlemore signale également à Cécil les variations de Condé : « Tout dernièrement il lui avait dit que s'il n'avait pas encore reçu ses lettres de lieutenant

[1] Bibliothèque de Rouen, fonds Leber.
[2] *Kalendar of State papers*, 1563.
[3] Florimond Robertet, baron d'Alluye.
[4] *Kalendar of State papers*, 1563.

général, c'était parce qu'il ne voulait pas commander les troupes destinées à marcher contre les Anglais, et maintenant il annonce hautement qu'il sera le chef de l'armée du Havre[1]. »

Entrons dans quelques détails sur la mission de d'Alluye : ses offres en réalité ne différaient pas de celles de Briquemault, seulement il avait l'autorité qui manquait à celui-ci, il pouvait parler au nom du roi, offrir de grands personnages pour otages, à l'exception pourtant des frères du roi. Le 3 juin il eut sa première audience, il réclama tout d'abord la restitution du Havre. — Élisabeth répondit qu'elle y consentirait, mais à une condition. — D'Alluye ayant demandé laquelle : — « Mon droit sur Calais, » reprit-elle. — D'Alluye objectant que le roi voulait bien rendre Calais, mais à l'époque fixée par le traité, elle répliqua que sa demande était conforme aux termes du traité, et proposa que des commissaires fussent désignés et que leur conférence eût lieu à Calais; le Havre serait rendu d'après leur décision; mais d'Alluye exigea que le Havre fût rendu préalablement, et sur ce il se retira. Le mécontentement de Cécil perce dans la dépêche où il rend compte à Smith de cette audience : « D'Alluye jusqu'ici n'a fait preuve, dit-il, que de fierté et d'ignorance[2]. » Ce n'était que trop vrai, les manières hautaines de d'Alluye étaient peu propres à faciliter une conciliation; mais n'était-ce pas le motif du choix de Catherine?

A sa première audience, d'Alluye avait paru désireux d'entrer en conférence avec quelques membres du conseil pour s'expliquer plus hardiment avec eux et en obtenir une plus franche réponse; lord Northampton, le lord amiral, M. Wotton et Cécil furent désignés et jour pris pour le lendemain. Lethington, l'envoyé de Marie Stuart, qui venait prendre congé de la reine Élisabeth, fit route avec nos ambassadeurs; s'ouvrant à lui, ils lui dirent que, si la reine voulait bien leur déclarer qu'elle était disposée à rendre le Havre, aussitôt qu'une assurance pour le traité de Cateau-Cambrésis serait donnée, ils s'engageraient à envoyer, dans les huit jours qui suivraient, les noms des commissaires français désignés pour s'aboucher avec les leurs. Lethington ayant fait part confidentiellement à Cécil de cette communication, celui-ci proposa cette variante : « Aussitôt que les commissaires se seraient entendus sur la difficulté de

[1] *Kalendar of State papers*, 1563.
[2] *Ibid.*

Calais. » L'intervention de Lethington, acceptée de part et d'autre, n'amena aucun résultat. D'Alluye, après avoir paru consentir à ce que l'on envoyât les noms des commissaires français, changea d'avis et déclara qu'il n'avait pour mission que de réclamer le Havre et qu'il désirait que la reine répondît par un oui ou par un non. Élisabeth rendit compte elle-même à Smith de la mission de d'Alluye, elle ne lui cacha pas que de la Haye l'avait suppliée de faire un accord dans l'intérêt du prince de Condé et en vue de certains motifs particuliers, lui remontrant que, si les princes d'Allemagne et elle s'entendaient avec Condé, ce serait un grand bien pour les affaires de la religion, mais que voyant que les envoyés français n'avaient aucun pouvoir pour traiter, ni aucune assurance à lui promettre, elle leur avait donné congé et ne le regrettait pas; elle allait envoyer en France sir Thomas Dannet pour demander, en son nom, Calais, puisque les envoyés français n'étaient venus que pour réclamer le Havre[1]. La première nouvelle de l'insuccès de l'ambassade de d'Alluye fut apportée en France le 8 juin par notre ambassadeur du Croc, qui revenait d'Écosse : « La reine Élisabeth avait dû dire à d'Alluye que ce n'était, ni pour cause de la religion, ni par respect pour aucune personne, ni pour aider le roi, qu'elle avait pris le Havre, mais que c'était la revanche de Calais, et qu'elle garderait cette place jusqu'à la fin. » Ces paroles étaient trop bien dans le jeu de Catherine pour qu'elle ne les fît pas publier partout et surtout parmi ceux de la religion. Les clairvoyants du parti y voyaient pourtant plus de malice que de vérité[2].

Au moment où Catherine, exploitant si habilement le sentiment d'indignation patriotique soulevé par les paroles d'Élisabeth, croyait enfin toucher au but et n'avoir plus qu'à pousser ce cri de guerre que la nation entière allait répéter avec elle, un événement inattendu faillit détourner Condé de la voie où elle l'avait engagé. Le 9 juin, au matin, le roi était venu du bois de Vincennes pour assister le lendemain à la procession de la Fête-Dieu, et avait passé la nuit à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; la cérémonie terminée sur les sept heures du soir, il rentrait en compagnie de la reine et du prince de Condé; arrivé à la porte Saint-Antoine, il la trouva occupée par six cents Parisiens bien armés et à cheval; ils

[1] *Kalendar of State papers*, 1563. — *Record office, State papers.*
[2] Lettre de Middlemore à Cécil, *Kalendar of State papers*, 1563.

étaient là pour faire un mauvais parti au prince et à sa suite, mais, reconnaissant le roi, ils ouvrirent leurs rangs pour le laisser passer et se séparèrent en deux bandes. La princesse de Condé suivait en coche à peu de distance, elle fut assaillie par eux et ne dut son salut qu'à la vitesse de ses chevaux; les gentilshommes qui l'accompagnaient leur criaient que ce n'était pas la princesse qui était dans le coche, mais les filles de la reine; sans rien écouter, ils tuèrent le capitaine Coupé à la portière du coche et firent cinq ou six prisonniers[1]. Le prince s'en montra exaspéré, attribuant ce guet-apens à la maison de Guise; il déclara, en plein conseil, qu'il ne mettrait plus le pied à la cour, tant que les Guise y resteraient[2]. Accablée par ce nouveau coup, Catherine de Médicis écrivait à la duchesse de Savoie : « Madame, quand je pense estre hors de ces troubles, je crois qu'il semble qu'il y a je ne scays quel malheur qui nous y remet, encore que j'espere y donner si bon ordre que, avant qu'ils commencent plus grands, je leur couperay le chemin, car j'ay avec moy tous les princes du sang et monsieur le connestable qui ne jure à present que la foy qu'il me doibt, et disant le prince de Condé qu'il ne veult que m'obeir et ne rien troubler, et de l'aultre costé ceulx de Guise qui me monstrent fort ressentir l'obligation qu'ils m'ont, j'espere apaiser ceci par la bonne justice que j'en feray et ne fauldray vous advertir comment les choses passeront[3]. »

C'est d'Alluye qui allait venir en aide à Catherine et lui permettre de tout raccommoder; arrivé à la cour, le 16 juin, il affirma qu'Élisabeth avait bien tenu les paroles rapportées par du Croc. Catherine reprit donc tout le terrain un instant perdu, et le succès de sa politique peut se mesurer à la violence du langage de Middlemore. « L'inconstance et la faiblesse du prince de Condé sont si grandes, écrit-il à Cécil, il a si bien oublié Dieu et son propre honneur qu'il s'est laissé entraîner par la reine mère à marcher contre sa Majesté au Havre, et maintenant c'est lui par dessus tous qui a pris à tâche de persuader à ceux de la religion de trouver bon, juste et légitime qu'il y aille, et qui les sollicite le plus de servir dans cette guerre contre sa Majesté. Le 17, il a dit hautement que la reine mère voulait l'avoir avec elle et qu'il irait

[1] *Kalendar of State papers, France*, 1563, p. 417.
[2] *Ibid.*
[3] Archives de Turin.

et que tous ceux de son parti devaient s'y préparer. Condé, si maltraité par Middlemore et qui n'était pas à ignorer tous les méchants propos tenus contre lui à la cour d'Élisabeth, écrivait le 31 mai à Cécil pour s'en plaindre amèrement; sa lettre appartient à l'histoire de ces tristes démêlés :

Monsieur le secretaire, puisque par le passé vous avez tant et si ouvertement faict paroistre le zelle et l'affection que vous portez à l'honneur de Dieu, et à la conservation et defence en general de son Eglise, et à moy une particuliere bonne volunté, ainsi que par les lettres de monsieur de la Haye, conseiller du roy monseigneur et maistre des requestes ordinaires de son hostel, estant par deslà, et, depuis son retour, par sa bouche j'ay pu entendre, je ne me puis persuader que une tant bonne amitié, procedant d'une si saincte occasion et logée dans ung cerveau si solide et constant, puisse jamais estre esbranlée ou souffrir alteration par quelques faulx rapports que l'on s'efforce de vous faire, ny que mes ennemys ossassent artificieusement semer, car estant nourry, comme vous estes, de si long main au maniement des grandes affaires, vous n'ignorez point combien les grands sont subjectz à une infinité de calumnies, pourquoy, de ma part, je ne trouve point estrange, d'autant que si Dieu m'a appellé et faict naistre en ce rang, il ne m'a voulu exempter de ceste condition, mais il me desplaist grandement que telles impostures parviennent aux oreilles de ceulx dont je recongnois avoir receu beaucoup de plaisirs, comme de la Royne vostre maistresse. Toutes fois, combien que ordinairement la verité ayt esté puissante par la vivacité de ses rayons de penetrer avecques le temps l'obscurité des plus espesses mensonges, si n'ay je peu avoir ceste patience d'en attendre l'evenement, ains estant adverty de la sinistre oppinion que l'on essaye d'imprimer de moy en la fantaisie de la dicte Dame, deschiffrant mes actions et deportemens au grand desavantage de ma reputation, je n'ay voulu faillir de redespecher soudain iceluy s^r de la Haye vers sa Majesté et l'accompagnier de la presente, par la quelle je vous prieray, Monsieur le secretaire, que s'il vous reste encore quelque scentille (*sic*) de ceste premiere amitié vers moy, vous la demonstrez en cest endroict, affin que, le dict sieur de la Haye faisant entendre à la dicte Dame la pureté de mon cœur et le meilleur de mes intentions, vous luy assistez tellement de vostre credit et faveur envers elle que, de son contentement, il m'en rapporte le gré et la satisfaction que j'en attendz et desire; et pour ce que, pour y parvenir, il s'en va très-bien instruit de toutes choses, les quelles je luy ay prié vous descouvrir par le menu, je ne vous en feray icy autre ni plus ample discours, en me remettant sur sa suffisance, après vous avoir prié luy adjouster semblable foy et creance

que vous feriez à moy mesmes, je supplieray le Createur vous donner, Monsieur le secretaire, avecquez sa saincte grace ce que plus desirez.

Escript au Bour de Vincennes, le dernier jour de may 1563[1].

Condé fit plus encore, il tenta une dernière démarche de conciliation auprès d'Élisabeth, et un historien anglais moderne[2] lui rend cette justice qu'il écrivit une noble lettre; on en jugera :

Madame, après avoir veu les lettres qu'il a pleu à vostre Majesté m'escrire par les sieurs Dannet et de la Haie, et entendu d'eulx bien au long ce qu'ilz avoient charge de me dire de vostre part, sur la pacification du different qui se presente entre le roy monseigneur et vous, j'ay pensé (veu la consequence grande que peult attirer après soy une telle division) qu'il estoit trop meilleur rechercher les moiens de venir à une amiable composition, que de tenter le hasard d'un triste evenement des armes, qui a esté occasion que, sur la proposition que m'a faicte le dict sieur Dannet, je luy en ay mis en avant une autre, qui ne me semble moins raisonnable pour la conservation de l'un et de l'autre estat de voz Majestez que très-propre pour satisfaire à ce que vos subiectz pourroient objecter de leur interestz publicq, qui est que, s'il plaist à vostre Majesté envoier pouvoir et tant m'honorer que de voulloir que je requiere, en vostre nom, au Roy mon dict seigneur, que, lors qu'il sera parvenu en aage de majorité, il ratifie et approuve, face ratiffier et approuver tant par la Royne sa mere, les princes du sang, seigneurs de son conseil privé, et par toutes ses courts de parlement le contenu au traicté de Cambresia, je m'efforceray y rendre tout devoir, et mettre autant que je pourray pour luy faire trouver bon, m'estant advis que, ce faisant, tous soubçons et mauvaises opinions seront effacées, les antiennes amitiéz seront d'autant plus confirmées et renouées que nos voisins (qui n'attendent autre plaisir que d'estre spectateurs de nostre commung malheur) perdront l'esperance de profiter de noz despouilles; et avecque ce, Madame, vostre Majesté ne sera aucunement blasmée en la sincerité de vos actions, quand chacun congnoistra que la gloire de Dieu, et l'affection de secourir le roy, vostre bon frere, ont esté la seule cause de vous faire prendre les armes. En quoy l'obligation de ceulx qui ont receu le fruict augmentera davantage le cours de vostre reputation; et moy particulierement m'en tiendray plus estroitement vostre attenu, pour en tous aultres endroicts m'employer à vous faire service du mesme cueur que je supplie ce bon Dieu vous donner, Madame, en heureuse prosperité ce que trop mieulx scaurez desirer.

Escript à Saint-Prix, le xxvj[e] jour de juing 1563[3].

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XXXIII. (Original.)

[2] Froude, *History of Elizabeth.*

[3] *Record office, State papers, France*, vol. XXXIII. (Original.)

Coligny fut mis également en demeure par Smith de lui venir en aide; nous avons retrouvé sa réponse; elle trahit l'impuissance où il était d'agir d'une manière efficace :

« Monsieur, j'ay receu la lettre que m'avez escripte par le sieur de Middlemore, present porteur, et entendu de luy les propos que vous luy avez donné charge de me dire touchant les choses qui sont passées entre vostre nation et la nostre pour quelque temps en ça, et le desir que vous avez que nous demeurions en bonne paix les ungs avecques les autres, et aussi est-ce une chose grandement à desirer de tous gens de bien et, pour laquelle obtenir, tous ceulx, qui sont en lieu de pouvoir servir, se doibvent employer, comme je veoy que vous estes disposé de faire de vostre costé, vous priant de croire que, aussi du mien, je m'emploieray volontiers à cela par tous les moyens que j'en pourray avoir, ainsi que j'ay prié le dict sieur de Middlemore vous dire plus amplement, suivant ce que je luy ay communiqué, auquel porteur m'en remettant, je me recommanderay en cest endroict de bien bon cœur à vostre bonne grace et supplieray le Createur, Monsieur, qu'il vous donne bonne et longue vie.

De Chastillon, le IIJe jour de juillet 1563[1].

Grâce à l'opiniâtreté d'Élisabeth, et à son refus si dédaigneux, Catherine avait donc repris toute son influence sur Condé; elle avait rendu à d'Andelot sa charge de colonel, enfin elle avait ramené à elle le connétable en flattant son désir d'omnipotence et en lui confiant tous ses pouvoirs : « C'est le connétable, écrit Smith à Cécil, qui fait tout maintenant, le roi et la reine lui ont tout remis entre les mains, il se montre beaucoup plus traitable pour les choses de la religion, et sur ces matières il y aurait plus d'avantage à traiter avec lui et son fils, le maréchal de Montmorency, qu'avec le prince de Condé[2]. » Élisabeth, si clairvoyante d'habitude, se faisait une fausse idée de la situation présente de la France : il y avait de nouvelles influences dont elle ne se rendait pas compte; les anciennes pratiques de Throckmorton n'étaient plus de mise; l'amiral n'avait plus d'autorité, et Smith, en lui envoyant de nouveau Middlemore à Châtillon pour le presser d'agir en faveur des droits de l'Angleterre, faisait fausse route, le courant n'allait plus de ce côté. Dans la pensée de Catherine, la guerre était décidée;

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XXXIV. (Copie.)
[2] *Kalendar of State papers*, 1563.

avant de partir pour le Havre, elle avait réconcilié le duc de Nemours et le prince de Condé. Toutes ces grosses affaires menées à bonne fin, le 28 juin, la cour quitta Paris; le 1er juillet, elle était à Mantes où elle séjourna trois ou quatre jours; le 5 juillet, elle était à Gaillon où le jeune roi manda l'ambassadeur d'Angleterre; la lettre qu'il lui adressa est presque une menace :

Avant l'expedition du recouvrement de ma ville francoise de Havre-de-Grace, je desire bien vous veoir et faire entendre aucunes choses; j'ay advisé vous depescher ce gentilhomme present porteur, vous priant partir pour vous rendre la part que je seray et me venir trouver le plus tost que vous pourrez, priant Dieu, Monsieur l'ambassadeur, de vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Gaillon, le vj' jour de juillet 1563[1].

En quittant Gaillon, le 15 juillet, Smith se rendit à Rouen, il put y voir passer les troupes qui de tous les points de la France marchaient sur le Havre, et lorsque les autres ambassadeurs furent mandés à Louviers, lui seul ne reçut pas de lettre de convocation. La fierté d'Élisabeth s'était bien refroidie, ses exigences bien amoindries: les instructions secrètes données à Dannet, qu'elle venait d'envoyer, en témoignent : en désespoir de cause, elle en était venue à dire que, si on lui garantissait de lui remettre Calais au terme fixé par le traité, elle préférerait encore cette solution à la guerre qui semblait imminente. Ces offres faites à temps auraient peut-être été agréées, surtout appuyées par Condé; mais ce n'est pas dans ces moments décisifs qu'il faut passer par les lenteurs, les finesses de la diplomatie, se laissant arracher une à une de tardives concessions, il faut savoir trancher dans le vif. Sans se rebuter, sans paraître se ressentir de l'affront qu'il venait de subir, Smith fit remettre à la reine mère de nouvelles propositions; elles diffèrent peu de celles proposées par Condé dans sa dernière lettre à Élisabeth, et les voici sans en rien retrancher :

Pour ce que les deux princes sont d'accord des principaulx poinctz qui mettent fin à ceste guerre qui commence à s'esmouvoir, c'est-à-dire, la royne d'Angleterre de relascher sa demande d'avoir Calais incontinent rendu, et d'attendre les huict ans complectz, selon le contenu du traité du Chateau en Cambreisis, et de rendre maintenant le Havre es mains

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XXXIV.

du roy, pourveu qu'elle puisse estre asseurée, qu'au bout des VIII ans elle aura son droit de Calais sans cavillation ou delay, et sans qu'elle soit alors contraincte d'entrer en nouvelle guerre; et d'autre part, le roy très-chrestien est content de tenir le dict traité, et rendre Calais au temps par le dict traicté prefixé, et de donner bonnes asseurances. Ces principaulx pointz, comme dict est, accordés, l'ambassadeur d'Angleterre estime la paix estre desjà faicte en effect et ne doubte point que Dieu, qui a incliné les cœurs de ces deux princes jusques à ce, achevera tant bien le reste, à sa gloire et repos de toute la chrestienté; car il n'y a nul empeschement à ceste heure, sinon la meffiance que la royne d'Angleterre et son peuple a que, au bout du dict temps, il se fera quelque cavillation ou delay controuvé par mauvais gens, ennemis de la paix, qui alors persuaderont le roy à non observer le dict traicté.

Pour remedier à cela, par commandement du roy et de la royne, monsieur le prince de Condé a communiqué avec l'ambassadeur d'Angleterre, et a faict certains offres, selon ce qui est contenu en ung escript signé de la main du dict ambassadeur, lesquelz offres le dict ambassadeur a trouvez bons et raysonables, mais, à son opinion, non pas suffisants, et pour achever ceste bonne œuvre, a mis en avant ung offre par le commandement de la royne sa souveraine; c'est-à-dire que commissaires soient nommés des deux parts, lesquelz accorderont ensemble de telles asseurances qui debveront contenter la dicte royne d'Angleterre, ce que la royne sa maistresse estime la plus courte et briefve voye. Cest offre Monsieur a rejecté, comme occasion de prolonger le temps. Toutesfois le dict ambassadeur entend, que non-seulement les offres de monsieur le Prince, mais aussy cest offre cy du dict ambassadeur, furent trouvés bons par le roy, la royne, et son conseil à Gaillon, le quinziesme de ce mois, quand il fut devant eulx, et sur cela il a envoyé en Angleterre pour avoir commissaires, telz qu'il plaira à sa souveraine envoyer, avec pouvoir tres-ample de traicter et conclure.

Les aultres articles, lesquelz le dict ambassadeur a mis en avant à monsieur le Prince, il n'a pas ce faict du commandement ou commission de sa maistresse, mais seulement du grand zele et desir qu'il a de trouver le moyen que le plustost la paix soit faicte et conclue; et sont telz articles qu'il a entendu avoir esté, les aucuns offerts, les aultres traictez en Angleterre entre messieurs du conseil d'Angleterre et ceulx qui ont esté là, sçavoir : messieurs de Bricquemault, d'Alluye, de Foix et Lethington, pour plus amplement asseurer la dicte royne et oster toutes doubtes : à scavoir, que six hostages soient donnez pour la reddition de Calais, lesquelz la dicte royne choisira des meilleures maisons de France, exceptez les freres du roy très-chrestien, et ceulx qui sont de son conseil privé; que quelques princes estrangers, comme le roy d'Espaigne, ou quelque prince d'Allemagne, soient aussi obligez, ou par

bons et suffisans hostages de leurs propres subjectz, ou par leur escript obligatoire, ou quelques bonnes villes, comme Anvers et Bruges, Francfort et Ausbourg, ou que le roy d'Espagne, ou quelqu'un des princes protestans, telz que la royne nommera, soient faictz parties dans le dict traicté avec la royne; et que le roy soit obligé à eulx, comme à la royne, pour tenir le dict traicté; que certaines villes de France, comme Paris, Rouen, Dieppe, Brest, Nantes, la Rochelle et Bourdeaulx s'obligent en une grosse somme de deniers, que le roy tiendra le dict traicté de Cambresis touchant la redition de Calais. Et pour ce que ces articles ont esté offertz et traictez entre ceulx cy-dessus nommés, le dict ambassadeur pense que tous ces articles, ou quelque partie d'iceulx, ou semblables seront en demande, quand on viendra à specifier ou particularizer les asseurances, et pour ceste raison il les a mis en avant à monsieur le Prince, pour veoir combien d'iceulx il en trouvera bons, lesquelz tous il a rejectez, comme impossibles et deraisonables. Toutefoys à celuy qui a l'intention de garder sa foy et tenir sa promesse, il n'y a danger quelles asseurances il donne, pour asseurer et oster tout soubçon de ceulx qui ne desirent aultre chose que de vivre en paix, et sans doubte de querelle à l'advenir. Quant à la demande de l'argent presté et les frais de ceste guerre, et fortification du Havre, monsieur le prince de Condé a pris sur luy de respondre à la royne d'Angleterre, et la satisfaire, et pourtant n'a voulu que soit mis en l'escript par le dict ambassadeur alors signé.

Il accompagna cette note de cette lettre à la reine :

Madame, suivant vostre commandement, j'ay mis cy-dessus en escript tout au long les aultres articles qui furent traictéz entre monsieur le Prince et moy, oultre ceulx qui sont specifiez en l'escript signé de ma main, desquelz articles vostre Majesté pourra penser, cependant que nous aurons response d'Angleterre, selon que m'avez dict, pour plustost parvenir à la conclusion de la paix, et ainsi je prie Dieu, qui est le vray autheur de paix, de vous donner ce que vous desirez à sa gloire.

De Rouen, le XVIIJe jour de juillet 1563[1].

Il ne s'en tint pas là, il écrivit une nouvelle lettre au prince de Condé :

Incontinent que nostre courrier fut arrivé en la court d'Angleterre, il fust sur le champ aussi depesché avec peu de mots que la Royne, ma souveraine, vous remercie bien fort de la peine que avez pour accorder

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XXXIV. (Copie du temps.)

ces differens d'entre les deux princes, et pour ce que la commission, pour estre escripte et scellée, demandera par adventure le traict d'un jour ou deux, la Royne l'a voulu retourner incontinent et me certifie de cela et, pour ce, je vous prie, Monsieur, faites tant qu'il me soit donné logis en quelque lieu près de la court et pour celui ou ceulx qui seront soumis avec moy en ceste commission, desquelz j'attends de jour en jour et scay bien qu'il n'y aura nul empeschement, sinon la mer, laquelle a empesché mon courrier un jour par le calme, et si vous semble bon, vu que aux principaux pointz nous sommes d'accord et qu'il est continuellement deliberé d'avoir paix, de quoy je vous asseure de la part de ma souveraine, sur mon honneur et foy, et ne refuseray le serment s'il m'est requis, il m'est advis que c'est un œuvre digne d'un chrestien de faire abstinence de guerre tant d'un costé que de l'aultre, cependant, qu'on besoigne de mettre en perfection cet accord et traité pour saulver les vies de beaucoup d'hommes qui, par adventure, seroient en danger, et s'il vous plaist faire tant envers la Royne qu'elle commande ceste abstinence et estre fin de vostre costé, j'escriprai à monsieur de Warwick et entreprendray qu'elle sera entretenue et ainsi, Monsieur, je me recommande à vous, priant Dieu qu'il vous ait en sa saincte et digne garde.

De Rouen, ce xxiij^e^ juillet 1563[1].

Ces lettres de chaque jour, ces demandes réitérées témoignent du peu d'espoir que conservait Smith; le 18 juillet il avait écrit à Cécil : « Si la reine, notre maîtresse, m'avait remis plein pouvoir, j'aurais pu traiter de la paix; il faut m'adresser les dernières intentions de la reine sans termes ambigus, et que j'aie toute autorité pour conclure. » Mais à l'heure présente, le plus difficile c'était de faire arriver ces propositions jusqu'à Catherine; depuis qu'elle avait reçu Smith à Gaillon, elle le tenait à distance, elle était devenue invisible, et lorsque Smith s'appuyant sur le prince de Condé lui fait demander un logement près de la cour[2], afin d'avoir plus de facilités pour négocier, elle le lui assigne à Valmont, à deux lieues de Fécamp, où elle était venue avec le jeune roi pour suivre les opérations du siége, et elle le laisse là, bien décidée à ne pas lui donner audience, et rien ne la détournera de son but : Briquemault, venu en toute hâte et porteur des lettres de l'amiral, qui la suppliait d'accepter les dernières propositions de

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XXXIV. (Copie du temps.)
[2] *Ibid.*

paix, ne sera pas plus écouté; à ce moment elle se montre vraiment Française.

A bout de voies et d'expédients, n'ayant plus qu'une confiance médiocre dans l'habileté de ses ambassadeurs, trahie par Condé, et n'ayant rien à attendre de Coligny, Élisabeth jeta les yeux sur Throckmorton pour l'envoyer en France, et encore ne put-elle se décider à lui donner plein pouvoir; dans de minutieuses instructions, elle indique les points où il peut céder, ceux qu'elle réserve; c'est sur la situation du Havre qu'il doit régler ses concessions; jeu dangereux dans de pareilles extrémités. Throckmorton arriva à Rouen le 26 juillet; Smith en informe Catherine et lui demande une audience; elle lui répond le même jour, et d'un ton de hauteur qui annonce les représailles qu'elle médite déjà contre l'homme qui naguère a troublé la France :

Monsieur l'ambassadeur, j'ay sceu par vostre lettre la venue du sieur de Trogmorton avec pouvoir de la Royne vostre maistresse, et me desplaist grandement qu'elle en ait faict ceste election, pour scavoir maintenant les mauvais offices qu'il a faictz en ce royaume, pendant qu'il y a esté, ne pouvant, pour ceste cause, riens esperer de bon de sa venue, ayant pour souspicion deliberé envoyer ung homme près de luy pour observer ses actions, attendu que j'ay adverty les sieurs du conseil du Roy, monsieur mon filz, qui sont au camp, de sa dicte venue et, à leur advis, si nous le devions recepvoir à ceste negociation; cependant il pourra vous trouver en lieu où vous estes, et là, je lui feray et à vous scavoir ce qu'il aura à faire, priant Dieu vous donner ce que desirez.

De Fescamp, le xxvj[e] jour de juillet 1563.

CATERINE[1].

Une pareille lettre aurait dû décourager Smith, mais il revient à la charge, et le 27 juillet, la veille de la reddition du Havre, il adresse une nouvelle lettre à Catherine, où il parle de la paix comme si elle était possible encore.

Madame, après mes très-humbles recommandations, la paix estant si preste à se faire qu'il n'a fallu quasi rien, sinon autorité et pouvoir de traiter et conclure, lequel pouvoir, par l'accord et commendement de vostre Majesté, j'ay envoyé querir; puisque maintenant il est venu à

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XXXIV. (Copie.)

vostre Majesté, tout ce temps passé a esté si bien incliné à faire la paix, je vous supplie, Madame, très-affectueusement que la personne de celuy qui est venu et l'apporte, combien qu'il soit autrement par adventure à vous par quelque soupçon mal agreable, n'empesche point de parachever si bon œuvre et tant de biens à ces deux royaumes. Voilà, Madame, d'un costé vous avez proposé paix, amitié, concorde, amour et union d'esprit de ces deux royaumes, repos quasi de toute la chrestienté, de l'autre guerre, discussion, ravage et troublement on ne sait de combien de pays et royaumes, car la guerre amene guerre et enveloppe le plus souvent les circonvoisins qui, dès le commencement, n'avoient à faire, puisqu'on vous offre ce que vous demandez avec amitié, paix et concorde, et sans la mort d'une seule personne, il me semble certes un malheureux conseiller qui vous conseillera plustost d'hasarder voz gens et respandre tant de sang chrestien, de mespriser vos prochains princes, de mettre en danger tant de gens pour la gagner, s'il estoit certain que la ville seroit gagnée; si vous estes en doute qu'on ne va pas de bonne foi avec vostre Majesté, je vous prie, Madame, que la mauvaise suspicion que avez contre le sieur de Throckmorton ne poise plus que la bonne volonté à la paix et concorde qu'avez toujours experimentée en moy; je me fais fort qu'il se rangera à la raison et accordera à tout cela qui ne sera point deraisonable; faut-il tant estimer la qualité des personnes qui ne sont que instruments? Vous plaist-il, Madame, sitost qu'il sera possible que nous soyons ouys et que vous assignez lieu et temps. J'espere en Dieu que nous ferons cela qui sera au contentement de voz Majestez; je prie Dieu vous donner ce que vous desirez à sa gloire.

De Vallemont, le xxvij[e] juillet 1563.

Middlemore, qui avait rejoint Smith à Valmont, ne se faisait aucune illusion sur la situation du Havre, car il écrivait à Cécil le 26 juillet : « La meilleure confirmation de ces tristes nouvelles, c'est que la reine mère ne veut pas recevoir notre ambassadeur, craignant qu'il n'ait pouvoir de s'accorder avec elle avant la prise du Havre; le connétable a dû dire que, dans trois jours, il mettra la place aux mains du roi; le secours viendra trop tard; la place ne compte plus que mille soldats. »

Throckmorton étant arrivé le 27 à Valmont, le lendemain Smith insista de nouveau pour avoir une audience. Voici la réponse ironique de Catherine :

Monsieur l'ambassadeur, vostre homme present porteur m'a trouvé preste à monter à cheval pour aller au camp, m'ayant monsieur le con-

nestable escript que le comte de Warwick estoit en termes de luy rendre la place, ce que estant faict, je vous advertiray de mes nouvelles et feray scavoir ce que aurez à faire, priant Dieu, Monsieur l'ambassadeur, vous donner ce que desirez.

De Fescamp, ce xxviij^e jour de juillet 1563[1].

Revenons en arrière et voyons comment le siége du Havre avait été mené : une partie de la responsabilité de la défaite revient de droit à Élisabeth : il en fut de cette guerre comme il en sera de celle de l'Irlande et de toutes celles qu'elle entreprit depuis. Sa parcimonie ne lui permit jamais de profiter des occasions favorables, elle ne sut jamais se résigner à un grand sacrifice, à un vigoureux et décisif effort. Le temps ne lui avait certes pas manqué : depuis huit mois elle occupait le Havre, et si la défense se montra si insuffisante, ce n'est pas faute d'instructions, les dépêches se croisaient avec les dépêches; ce n'est pas faute de surveillance, les commissaires extraordinaires passaient et repassaient la mer; l'habile ingénieur italien, Ubaldino, qui avait servi longtemps en France, dirigeait les travaux, et Portinary, non moins renommé en Angleterre comme ingénieur, était venu le seconder. Le comte de Warwick, frère cadet de lord Robert Dudley, commandait l'armée d'occupation, bien jeune, il est vrai, pour une si lourde responsabilité et ayant dû ce poste plutôt à la faveur de son frère qu'à l'autorité de son expérience. Élisabeth lui avait adjoint sir Poulet, Pelham, Denys et le jeune Tremaine qui disputait son cœur et sa faveur à Dudley; mais faute de prévoyance, de bonne direction ou d'argent, rien ne venait à temps, ni les vivres, ni les renforts, ni les armes. Depuis les premiers jours de l'occupation, il n'y eut jamais de pionniers en nombre suffisant pour mettre la place en état de défense; les canons en fer envoyés d'Angleterre étaient inservables, et nous voyons dans un rapport de Portinary qu'il n'y avait pas une de leurs batteries qui ne pût être facilement démontée en quelques heures. Un régime de fer avait exaspéré les habitants; aux complots Warwick avait répondu en faisant le vide autour de lui, en chassant de la ville cette malheureuse population qui avait appelé les Anglais en libérateurs. Dieppe et le château de Tancarville, un instant aux mains

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XXXIV. (Copie du temps.)

des envahisseurs, étaient revenus en celles des Français; le cercle d'investissement s'était peu à peu resserré, et la garnison, renfermée dans ses murailles, ne pouvait plus tirer ses vivres que par mer.

Il faudrait un gros volume pour reproduire toutes les dépêches échangées entre Warwick[1], la reine Élisabeth et ses conseillers; nous nous bornerons à quelques citations. Voici une lettre du 18 mai 1563 qui nous fait bien connaître les moyens de résistance de la place; elle est adressée par le comité de défense du Havre aux lords du conseil privé :

Nous espérons que nous serons bien renseignés sur la force de nos ennemis, mais nous croyons que nous sommes, grâce à Dieu, en état de leur résister, vous priant de donner des instructions, afin que nos demandes d'hommes, d'argent, de vivres et de munitions soient satisfaites à temps; nous pourrons ainsi et de notre mieux nous défendre : *un large fossé nous protége contre toute attaque; nos forces se trouvant divisées par le port en deux parties, cette situation exige nécessairement un plus grand nombre de pionniers et de soldats que nous n'avons*, puisque l'on travaille aux chaussées à l'entrée de cette ville et que notre tour de garde revient toutes les quatre nuits, ce qui est trop de fatigue pour chacun des membres du comité de défense. Nous sommes bien satisfaits de l'arrivée de M. Portinary; par ses avis et sous sa direction, nous fortifions une partie de la vieille ville selon les plans que nous envoyons ci-inclus[2]. Ces travaux marcheront aussi vite que possible avec l'assistance de tout ce que nous avons de monde, de telle sorte que nous avons bon espoir que nos défenses seront bientôt complètes, et à l'abri de toute surprise, dans quatorze jours d'ici. Les soldats font l'offre d'une journée gratuite de leur travail et le reste sera fait au meilleur marché possible. Nous n'avons plus que six cents pionniers ordinaires en état de se servir de la bêche et du panier, ainsi qu'il résulte de l'inspection faite par sir Portinary; c'est pourquoi nous vous prions de nous envoyer bientôt non-seulement des pionniers avec des outils pour eux et pour ceux qui travailleront aux fortifications, lorsque besoin en sera, mais aussi le nombre supplémentaire de soldats que nous avons ci-devant réclamé; avec ce renfort nous ferons de notre mieux, nous ne vous demanderons plus rien, jusqu'à ce que nous soyons réduits à de plus grandes extrémités. Nos nouvelles défenses, quelle que soit leur étendue, protégeront la plus grande partie de la ville, les deux positions pouvant s'aider récipro-

[1] Voy. *La Normandie à l'étranger;* nous les avons en partie publiées.
[2] *Record office, State papers, France.*

quement. C'est à la dernière *clabauderie* de Paris que nous devons sans doute que les Français ne se soient pas approchés, néanmoins leurs forces restent les mêmes, et plusieurs de leurs compagnies ont déjà pris position près de nous; ce qui s'ensuivra, nous le verrons bientôt par la manière dont se conduira le Rhingrave à son retour de la cour, d'où on l'attend chaque jour; on nous assure que les galères viennent d'arriver de Marseille, et que ceux de Rouen, Quillebeuf, Honfleur et Fécamp ont préparé tous les vaisseaux en état de servir sur cette rivière et à la tête de la Seine[1].

A la fin de mai, à son retour de la cour, le Rhingrave reprit le commandement de l'armée d'investissement; il y eut divers combats, diverses escarmouches, et dans celle du 27, l'une des plus meurtrières, périt le jeune Tremaine que regretta si vivement Élisabeth, et dont Marie Stuart elle-même fait l'éloge[2]. Durant tout le mois de juin, Warwick eut à soutenir de fréquentes attaques, et dans toutes ses lettres il se plaint de l'insuffisance des vivres: « l'eau fraîche manque, la garnison est réduite à boire du vin; il en résulte, les têtes s'échauffant, de graves désordres[3]. »

Le 28 juin, Brissac amena les Suisses et l'investissement de la place fut complet; mais un plus grand danger menaçait les Anglais, la peste s'était déclarée, et le jour même de l'arrivée de Brissac, soixante-dix-sept soldats succombaient. Warwick évaluait la perte de son armée à cinq cents hommes par semaine. Les privations, le manque de vivres ajoutant encore à l'horreur du fléau, il écrivait le 5 juillet, à son frère, sir Robert Dudley, et à Cécil :

L'ennemi, contre notre attente, a ouvert une tranchée à travers le marais; la nuit passée, il a dressé une batterie à cent vingt pas de la place. Ce matin il a déjà tiré sur nos défenses, ainsi on voit bien qu'ils ne perdront ni temps, ni occasion favorable; ils ont un grand nombre de pionniers, hommes ou femmes, qui travaillent sans relâche, et nous, nous en sommes complétement dépourvus, la violence de la peste nous affaiblissant chaque jour; nous espérons que vous en prendrez telle considération et de tous nos autres besoins, que l'ennemi ne pourra pas obtenir l'avantage qu'il espère[4].

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XXXIII. (Traduction.)
[2] *Kalendar of State papers*, 1563, p. 415.
[3] *Kalendar of State papers.*
[4] *Record office, State papers, France*, vol. XXXIII. (Traduction.)

Le même jour, le comité de défense adressait une dépêche plus détaillée :

Le nombre des soldats est tellement diminué que les douze cents hommes de Suffolk et de Norfolk, desquels cinq cents ne sont pas encore arrivés, ne sont pas suffisants pour compléter les compagnies, sans parler d'un grand nombre de malades et d'invalides; quant aux pionniers, il n'en reste que soixante capables de servir, et nous en avons grand'faute en ce moment; quant au rétablissement de l'écluse entre le château et la jetée et de l'autre écluse dans la ville, et quant à la construction des moulins à vent projetée par M. Flemyng, nous n'en avons ni le loisir ni le moyen, étant contraints, par l'approche de l'ennemi, d'aller au plus pressé; d'ailleurs nous n'en serions pas capables, faute de bras; encore une fois, nous vous prions de nous assister de temps en temps de soldats et de travailleurs. La nuit passée, l'ennemi a terminé une tranchée commencée deux ou trois nuits auparavant à travers le marais, d'où les arquebuses peuvent atteindre jusqu'au boulevard Sainte-Adresse; cette même nuit, ils ont conduit cette tranchée jusqu'au bord de la mer; ils ont dressé également une batterie à cent vingt pas environ du nouveau fort; vous pouvez ainsi vous rendre compte des points de leur attaque. Ils ont au moins deux ou trois mille pionniers et un grand nombre de femmes venues de la campagne pour apporter des fagots et de la terre; aussi espèrent-ils faire grande besogne en peu de temps[1].

Chantonnay, l'ambassadeur d'Espagne, peu favorable au succès de nos armes, n'avait pas très-bonne opinion de l'habileté des défenseurs du Havre : « Enfin la pusillanimité de s Anglois, écrivait-il, et leur peu d'experience pour maintenir et venir à chief de ce qu'ils ont inconsidereement entreprins, a baillé le chemin aux Francois d'avancer leur besoigne, plus que eux mêmes n'y cuidoient ni esperoient, car une grande partie de ce qu'ils pensoient gaigner à grand payne et perte de beaulcoup de gens, leur a esté habandonné sans combattre[2]. »

Du 11 au 15 juillet, la situation des assiégés s'était encore aggravée : « Depuis le départ de M. Fischer, écrivait Warwick au conseil privé, les ennemis, non-seulement ont tiré sur le clocher et l'ont rendu inservable, mais, deux jours durant, ils ont dirigé du rivage un feu violent contre le boulevard Sainte-Adresse; la

[1] *Record office, State papers, France,* vol. XXXIII.
[2] Archives de Vienne. Voy. *Mémoires de Condé,* t. II, p. 170.

nuit dernière ils ont terminé une tranchée qui va de leur batterie à l'angle du boulevard Sainte-Adresse, et ils y ont placé leurs paniers, et la prochaine nuit sans doute ils y viendront en force et attaqueront le flanc du boulevard en face du château. La même nuit nos hommes ont, de leur côté, commencé une tranchée qui va de l'écluse au bord de la mer pour protéger le château et le port, mais il est à douter qu'ils puissent y parvenir par manque de bras. Malgré le secours qui nous est venu de 640 hommes, nous n'avons plus que 1,200 soldats valides; hier il y a eu une escarmouche sur le bord de la mer du côté de la jetée, mais l'ennemi a déployé de telles forces qu'il a fallu se retirer[1]. »

Du 19 au 24 juillet, nouveaux progrès des Français : « Les forces de l'ennemi, écrivait Warwick, se sont tellement augmentées, que nous avons été forcés d'abandonner notre tranchée devant l'écluse du port; ce matin elle a été détruite par leurs boulets, et nous n'avons guère l'espoir de conserver longtemps le port; toute notre défense sera reportée au delà du boulevard Lagrange, entre cette place et le nouveau fort; si nous avions eu les soldats et pionniers promis à sir Hugues Poulet, nous n'en serions pas réduits à cette extrémité, mais nous ferons en sorte de garder la ville jusqu'à ce que l'amiral vienne à nous; si les secours qu'il amène ne sont pas en nombre suffisant pour déloger l'ennemi, ils seront inutiles[2]. »

Une dernière lettre de Warwick nous fournit de nouveaux détails sur les progrès de nos armes et sur les négociations qui, déjà entamées avec le maréchal de camp Richelieu, amenèrent cette fois la reddition de la place : « L'ennemi a pratiqué, écrit-il, deux grandes brèches dont l'accès est facile, il s'est approché du nouveau fort jusqu'aux fossés, et eu égard au petit nombre d'hommes qui nous restent pour leur défense (et encore ce sont des recrues), eu égard au grand nombre de vieux et vaillants soldats que nous avons perdus, aucun vaisseau n'étant signalé, j'ai cru devoir, en me conformant à la depêche de votre Majesté du 21 juillet, envoyer une lettre au Rhingrave, dont la copie est ici incluse; il m'a répondu le lendemain et je joins sa lettre à la mienne. Après l'avoir reçue, j'ai fait partir M. Pelham avec une lettre de créance et des instruc-

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XXXIII.
[2] *Ibid.*

tions pour tâcher de pénétrer, autant que possible, les dispositions du connétable. J'ai cru entrevoir qu'il n'a aucune intention de traiter de la paix, mais qu'il voudra bien traiter de la reddition de cette misérable ville. Comme je m'y attendais, il a refusé de toucher à ce qui regarde la paix; mais si je veux accepter une raisonnable composition et leur envoyer demain cinq ou six gentilshommes pour s'entendre sur les différents points, il est disposé à traiter. En conséquence, sir Hugues Poulet, sir Maurice Denys et ledit Pelham, accompagnés de quelques autres gentilshommes, se sont rendus auprès de lui, et à la seconde entrevue ils ont arrêté les articles que j'envoie à votre Majesté. Quoiqu'ils ne soient pas aussi honorables que j'aurais voulu, dans la situation où nous étions, ils sont encore meilleurs que je ne pouvais espérer, et je ne doute pas que votre Majesté ne les prenne en bonne part. La brèche du château était si grande, si facile d'accès, qu'encore que nous eussions repoussé un assaut, la brèche étant de nouveau élargie par le feu de leurs batteries, la place devait tomber en leur pouvoir avant la composition; ainsi nous étions réduits à faire du mieux que nous pouvions; il y avait d'ailleurs une autre brèche au boulevard Sainte-Adresse, soixante hommes y pouvaient passer de front aussi facilement que sur un terrain plat, et elle ne présentait pas plus d'obstacles que si les murs du château n'avaient pas été jetés bas; la courtine, entièrement abattue, ne pouvait plus permettre à nos hommes de défendre la brèche; nul homme ne pouvait s'y maintenir sans danger de mort. Notre farine et notre biscuit étaient épuisés, la boisson en peu d'abondance et nos soldats sur le point de se mutiner; ainsi nous espérons que votre Majesté ne sera pas mécontente, car nous n'avions plus que deux heures pour répondre aux offres du connétable. Maintenant nous attendons un prompt envoi de vaisseaux anglais et français qui sont près d'ici, et je prie Dieu accorder à votre Majesté un long et prospère règne[1]. »

La flotte de l'amiral Clinton, retenue à Portsmouth par des vents contraires, prit enfin la mer le 30 juillet; mais, lorsqu'elle arriva en vue du Havre, la place était déjà entre les mains des Français. L'amiral Clinton va nous raconter ce dernier épisode du siége du Havre; sa lettre est adressée aux lords du conseil privé :

[1] *Record office, State papers, France.* (Traduction.)

« Messieurs, vous avez été avertis, j'en suis sûr, de l'appointement du Havre; je serais bien aise de connaître le bon plaisir de sa Majesté pour ce qu'il me reste à faire; j'ai laissé les vaisseaux *le Philippe-et-Marie, le Lion, le Sakar* et deux galères avec huit transports, à M. Winter, dans la rade du Havre, pour se joindre à ceux qu'il avait sous son commandement pour le transport des hommes et de tout ce que nous avons à amener de par delà, et j'ai laissé M. Holstock pour assister M. Winter. De mon côté, avec *l'Élisabeth, le Jonas* et *la Vittoria,* je suis arrivé ici ce soir, et d'après les avis du vice-chambellan, j'ai dépêché un nombre suffisant de vaisseaux qui se trouvaient ici, pour se rendre au Havre et prendre tout ce qui doit être emmené. »

Maintenant voici comment il raconte son arrivée au Havre : « Je suis arrivé hier à une heure de l'après-midi et j'en suis reparti à deux heures du matin, trouvant lord Warwick à bord d'un vaisseau et prêt à partir. A mon arrivée, Édouard Horsey est venu me trouver avec M. de Lignerolles, de la part du roi, de la reine et du connétable pour me visiter et m'offrir tout ce qui pourrait être à ma commodité; il m'a dit que le roi désirait que j'allasse le trouver, et il m'a communiqué l'appointement du Havre; je lui ai dit que la plaie de cette mortelle épidémie avait fait pour eux (je le pensais ainsi) plus que toutes les forces de la France n'auraient pu faire, car si la mortalité n'avait pas dévoré nos capitaines et nos soldats en si grand nombre, l'on n'aurait pas eu cet avantage sur nous, ni approché si près de la ville; mais ce qui était le plus en évidence, c'était le noble courage du lord lieutenant et la vaillance de ses soldats; elle avait été aussi loin qu'il est donné à des hommes de pouvoir faire, ayant lutté contre cette misérable peste et toutes les forces de la France, et autant j'étais réjoui du noble courage dont ont fait preuve mes compatriotes, autant j'étais attristé de la fortune que les Français ont eue de recouvrer cette place. Je l'ai chargé de présenter l'expression de mes honorables sentiments au roi, à la reine et au connétable pour leur courtois message et l'offre qu'ils m'avaient faite, mais ayant charge, par le commandement de sa Majesté, des vaisseaux et de mes hommes, je ne pouvais quitter mon bord, et sur cela nous nous sommes séparés.

« Après l'arrivée d'Édouard Horsey et de ce dit Français auprès de moi, ne sachant pas à ce moment-là où était lord Warwick,

j'envoyai William Drury avec un trompette au Havre pour parler au dit lord de ma part, et à son débarquement le prince de Condé, et divers autres gentilshommes qui se trouvaient là, ont usé avec lui d'une véritable courtoisie, lui offrant un cheval pour se rendre à la ville et un gentilhomme pour l'accompagner; ils lui ont déclaré que lord Warwick était déjà embarqué. Je me suis empressé de vous faire connaître tout cela, priant vos seigneurs de me faire parvenir les nouveaux ordres de sa Majesté[1]. »

Chantonnay a raconté dans ses curieuses lettres l'entrée de Catherine au Havre : « Elle mena loger le roy en une maison où M. le connestable se tenoit d'avant le siege, et furent voir la grosse tour dans laquelle les Francois estoient, et semblablement les tranchées, artillerie et tout l'ordre du camp, combien que la peste fust effectivement au Havre[2]. »

Voir de ses propres yeux cette flotte anglaise qui amenait six mille hommes de renfort, des canons, des armes, des vivres, la voir recevoir à son bord ces soldats affamés, qui allaient porter en Angleterre ce terrible fléau qui, durant trois mois, dépeupla Londres, certes il y avait là de quoi flatter l'orgueil de Catherine et c'était bien la revanche de l'évacuation forcée de l'Écosse. Cette victoire, préparée par elle, obtenue en dépit des obstacles semés sur sa route, c'était l'affermissement de son autorité; c'était la conservation à jamais de Calais, et Chantonnay a bien soin de le dire : « En recouvrant le Havre par force, les François pretendent qu'ils sont entierement quittes et les Anglois deschus de leurs pretentions du traité de Cateau-Cambresis[3]. » Enfin c'était la défaite morale du parti protestant qui se montra si peu français durant cette grande lutte entre la France et l'Angleterre, et ce que dit Chantonnay sur ce point s'accorde avec les dépêches de Middlemore : « L'admiral a fait tout ce qu'il a peu par escript et remontrance à la royne, afin que l'on ne suivit l'entreprinse du Havre, disant qu'on n'y feroit riens, et qu'il falloit mieulx d'aller, par aultre moyen, avecques la royne d'Angleterre, puisqu'elle avoit si bien assisté le roy et ses subjectz, et qu'encores qu'on print le dict Havre, le royaulme de France ne seroit pourtant pour venir en repos[4]. »

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XXXIV. (Traduction.)
[2] Archives de Vienne. Voy. *Mémoires de Condé*, t. II.
[3] Archives de Vienne. Voy. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 171.
[4] *Ibid.*

C'est à Valmont où il était resté que Smith apprit à la fois la reddition du Havre et la blessure de Warwick, et sur cette nouvelle, le 31 juillet, il demanda au connétable un passe-port pour un serviteur de Robert Dudley, venu dernièrement au Havre, afin qu'il pût lui rendre compte de l'état de son frère; le connétable lui répondit le même jour qu'il avait envoyé ce gentilhomme au Havre, encore que M. le comte de Warwick en fût parti, afin qu'il pût voir M. Poulet, le maréchal et le trésorier qui y étaient encore, pour savoir la vérité sur la blessure du comte de Warwick, et il ajouta : « La reyne vous prie de vous trouver mardi prochain à Estelan, où le roy s'en va, afin qu'elle puisse entendre ce que vous avez à lui dire, vous asseurant que j'ay usé et fait faire tout le plus honneste traitement que j'ay pu au dict sieur comte et à tous ceux qui se sont trouvés dedans [1]. »

Du Havre, la cour vint donc à Estelan, maison du maréchal de Brissac, et peu distante de Caudebec, mais Catherine n'y reçut pas Smith, et elle lui écrivit de Caudebec :

Monsieur l'ambassadeur, le temps et les occasions ont empesché que je ne vous ay veu si tost que vous desiriez, et aussi que ce n'eust esté en lieu à propos; à ceste heure que nous sommes arrivez icy, où touttefois je ne seray longuement, si vous voulez bien venir me trouver, j'entendray très-volontiers ce que avez à me dire, et feray cependant donner ordre à vostre logis à Caudebec, ainsi que j'escripts presentement au controleur Dumas vous faire plus amplement entendre de ma part, priant Dieu, Monsieur l'ambassadeur, vous avoir en sa saincte garde [2].

Cette entrevue annoncée n'eut pas lieu, et Smith ayant demandé à Catherine des passe-ports pour plusieurs des serviteurs de Throckmorton, qui était retenu, par son ordre, à Rouen, jusqu'à ce que nos otages, alors prisonniers à Londres, fussent remis en liberté, Catherine lui répondit d'Yvetot, le 4 août :

Monsieur l'ambassadeur, j'ay receu vostre lettre par ce porteur et veu ce que m'avez escript pour le sieur de Trockmorton, lequel j'estime estre de present à Rouen, et pour ce que le Roy, monsieur mon filz, et moy, faisons compte d'y estre dedans huit jours, il sera tout à temps de regarder ce qu'il desire, priant Dieu, Monsieur, vous donner ce que desirez [3].

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XXXIV. (Copie.)
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

Throckmorton, que nous avons laissé à Valmont avec Smith, était retourné à Rouen le 4 août; mais, dès le lendemain, Carrouges lui intimait l'ordre de ne pas quitter son logis, et le contrôleur des postes, Dumas, était chargé de le surveiller; des Suisses mis dans son logis interdisaient sévèrement toute communication avec lui, soit du dedans, soit du dehors [1].

Voici dans quels termes il se plaint au connétable :

Monsieur le connestable, la reprinse du Havre faicte naguiere par le roy (la quelle est advenue plus tost ou du tout autrement que la royne ma maistresse ne l'attendoit) ou bien quelque autre accident a donné occasion (comme je pense) au roy, à la royne, sa mere, et à vous qui estes de son conseil, de rejecter et ne tenir compte de ma legation, qui ensemble avec son ambassadeur resident icy, avois pouvoir suffisant, devant que la dicte ville fust prinst, pour accorder et conclure une bonne paix entre les deux Majestés et leurs royaulmes; mais, par ce que les choses sont depuis succedées autrement que l'expectation de la royne, ma maistresse, estoit lors, je n'avoys plus de commission pour negocier icy avec sa Majesté touchant cela ny toute aultre chose. Sur quoy, par le moyen de nostre ambassadeur resident, je feis demander à leurs Majestés congé et passeport pour m'en retourner en Angleterre; mais voylà bien au contraire de mon desseinct, je fuz incontinent detenu prisonnier (comme vous scavez) et commis en sauvegarde, en laquelle je continue encore pour cest'heure, qui est (ce me semble) une chose bien contraire et differente au traictement de vostre ambassadeur qui est en Angleterre, et aussy aultrement que l'on n'a faict à monsieur d'Alluye, quand il y fut envoyé dernierement. A ung grand personnage qui a si bon jugement et consideration de toutes choses, Monsieur, comme vous avez, il ne m'est point besoing d'user de grand discours pour vous dire combien le traictement que j'ay receu par de çà touche l'honneur du roy, qui sera par cy après une occasion à tout le monde de penser que l'immunité et privilege des ambassadeurs sera violé et non observé en ce royaulme, où tousjours par le passé ilz ont receu tant d'honneur, faveur et seureté, comme en quelque autre pays que ce soit. J'ay entendu par nostre ambassadeur resident et aussy par les propos que monsieur du Mas m'a tenuz depuis nagueres que l'occasion de mon arrest et estroicte garde par deçà procede soubs pretexte du traictement de vos hostages qui sont en Angleterre. En quoy faisant, il appert qu'il y a beaucoup plus de passion et affection, que de indifference pour bien peser les choses, car vos hostages sont d'autre qualité que moy qui suys ambassadeur, qui (oultre le commun privilege que j'ay par icelle) ay esté

[1] Lettre de Middlemore à Cécil, *Kalendar of State papers*, 1563.

soubz le seing et scel de vostre ambassadeur, monsieur de Foix, asseuré d'aller et retourner sans aulcun destourbier ou empeschement. Oultre vos hostaiges, par la fuite qu'ilz ont voulu faire hors d'Angleterre (au contraire des sermens et promesses qu'ilz avoient faictz à la royne, ma maistresse), ont donné occasion pour se meffier d'eulx, et d'estre traictez de sorte qu'ilz n'eschappent de rechef sans sceu. Combien que je vous asseure, quand je partis d'Angleterre, leur traictement n'estoit point si rigoureux que monsieur de la Salle me l'a donné à entendre. Ce que sera depuis advenu à vostre ambassadeur ou à vos hostaiges, je n'en scay rien; mais je pense bien que l'arrest qu'on faict de moy par deçà ne sera aulcunement cause d'amender leur traictement par delà, le quel pour mon particulier je leur souhaitte aussi bon que vous ou eulx mesmes le vouldront demander, pourveu tousjours que cela ne porte aucun prejudice à la royne, ma maistresse. Et par ce que les choses sont aujourd'huy en plus durs termes entre leurs Majestez que je ne les desire, s'il plaist au roy, à la royne sa mere, ou à vous, me faire entendre par quelque argument suffisant et probable vostre disposition pour composer amyablement les differentz qui sont entre leurs Majestez, et aussy par le mesme moyen me permettre d'en faire le rapport à la royne ma maistresse, je m'employeray non seulement le mieux que je puis pour y faire quelque chose de bon, mais aussi de vous faire apparoistre que j'ay esté à grand tort reputé (comme l'on m'a tenu) pour ung qui cherche de faire bresche ou divorse à l'amitié qui est entre leurs Majestéz et leurs royaulmes.

Monsieur, n'ayant aucune connoissance du voulloir de la royne, ma maistresse, et de ce que je debvroys aussy negocier icy par son commandement, je ne scay encore qu'en dire, ny quel fondement je doibz prendre pour y commencer qui fust ou agreable pour vous, ou seurté pour moy mesmes. Il vous plaira doncques me faire avoir liberté pour conferer avec nostre ambassadeur resident, et me faire tenir les lettres et pacquetz qui m'ont esté envoyés d'Angleterre, affin que par l'un et l'autre je puisse estre mieulx instruict comment je doibz proceder en ces affaires, et aussy de permettre au courrier qui sera venu (qui que ce soit) de s'en venir par devers moy. Davantaige je vous supply, Monsieur, de pourchasser envers le roy et la royne sa mere, pour me donner ung passeport d'envoyer en Angleterre pour advertir la royne, ma maistresse, où je suys et comment je suys traicté par le cappitaine de la Salle, par le moyen duquel je suys accommodé de tout ce que j'ay besoing avec toute autre faveur et courtoysie qu'ung prisonnier peult avoir, lequel on entend bien garder et seurement; mais pour vous dire la verité, je me passeroys bien avec moins de courtoysie et plus de liberté. J'ay prins la hardiesse, Monsieur, de vous escrire ceste lettre sur quelques propoz que m'a tenuz monsieur de la Salle de vostre part, aussy que par mesme

moyen veuillez faire entendre au roy et à la royne sa mere ce que je vous escris presentement[1].

A toutes les démarches faites en sa faveur, Catherine répondait invariablement qu'elle ne le remettrait en liberté que lorsque nos otages seraient libres; ils étaient au nombre de quatre : MM. de Mouy, de Palaiseau, de la Ferté-Fresnay, Duprat de Nantouillet; nous avons retrouvé leur requête datée du 26 août; ils demandaient à être envoyés hors de la ville, la peste qui décimait Londres sévissant surtout dans le quartier qui entourait la Tour. Remarquons, en passant, que cette permission de sortir de la Tour fut en même temps demandée par lady Grey, qui, à ce moment, y était aussi enfermée[2].

Le 12 août le roi fit son entrée à Rouen; Catherine l'y avait amené pour proclamer sa majorité; mais ce n'était pas le seul but qu'elle poursuivait, elle voulait faire prononcer par le chancelier de l'Hospital la déchéance du droit des Anglais sur Calais, et, par un nouvel édit confirmatif de celui d'Amboise, ordonner le désarmement général et les mesures jugées nécessaires pour la pacification du royaume. C'est au palais de justice de Rouen, le 18, entre neuf et dix heures du matin, qu'eut lieu cette cérémonie, rehaussée par l'éclat d'une récente victoire.

Après les deux discours du roi et de l'Hospital, une cause fut plaidee pour la forme, puis la cour rentra à l'abbaye de Saint-Ouen et ce fut là que Catherine et le jeune roi reçurent l'ambassadeur d'Élisabeth. Quelques heures auparavant on venait de proclamer la déchéance du droit des Anglais sur Calais; le choix du jour était singulièrement significatif[3]. Prenant la première la parole, Catherine dit à Smith qu'il était libre de se rendre à Paris avec les autres ambassadeurs pour y attendre le roi; que Throckmorton n'aurait sa liberté que lorsque les otages français auraient la leur. — Smith lui rappela qu'à Gaillon tout semblait disposé pour un accord, mais elle ne prêta pas l'oreille à cette ouverture et se borna à dire qu'elle espérait que, lorsque la reine, sa maîtresse, aurait un peu réfléchi, elle reconnaîtrait qu'ils avaient raison, et que la paix s'ensuivrait. — Le lendemain, Smith eut une nouvelle au-

[1] *Record office, State papers, France,* vol. XXXV. (Original.)

[2] *Record office, State papers, France,* vol. XXXIV.

[3] Voir Recueil de ce que le roi Charles IX a dict en sa court de parlement de Rouen déclarant sa majorité. Rouen, Martin Mégissier, 1563.

dience. De prime abord il dit que la reine trouvait étrange que Throckmorton, au mépris de sa qualité d'ambassadeur, fût gardé comme un prisonnier; s'il était tel que la reine le dépeignait, il vaudrait mieux le laisser aller en Angleterre. — Catherine répliqua que la reine Élisabeth les avait trompés; qu'elle n'avait pas tenu ses promesses, et que, si elle avait perdu le Havre, c'était bien fait. — A cette rude apostrophe, Smith faisant observer que, si des commissaires avaient été choisis des deux côtés, comme cela avait un instant paru admis à Gaillon, toutes difficultés auraient pu être aplanies, Catherine reprit : « A quoi bon des commissaires, à présent que les Anglais ont perdu tout leur droit sur Calais? » — Smith lui objecta encore qu'à Gaillon, en présence de tout le conseil, elle avait admis qu'un plénipotentiaire lui serait adjoint pour traiter définitivement de la paix, et que, pour cette mission, Throckmorton avait un passe-port signé de M. de Foix. — La reine répondit qu'il était vrai qu'elle avait admis cette adjonction d'un ambassadeur, mais que depuis elle avait changé d'idée; qu'elle ne voulait à aucun prix de cet homme qui avait fait tant de mal; qu'après avoir été l'instigateur principal de l'occupation du Havre, il était venu sans sauf-conduit, et que puisque la reine Élisabeth retenait nos otages, elle le retiendra; que d'ailleurs il n'était pas prisonnier; qu'il était traité honnêtement et comme un gentilhomme; que si elle le gardait, c'est qu'il était si haï qu'elle n'avait pas envie qu'il y eût un attentat contre sa personne; qu'il était si remuant qu'elle craignait toujours qu'il n'excitât encore quelque sédition dans le royaume. Le connétable prit à partie Smith; il l'engagea à se rendre à Paris, lui promettant également que Throckmorton serait bien traité. — Smith réclamant de nouveau sa liberté, le connétable nia qu'il fût en prison; il était dans une maison honnête et on usait envers lui de tous les égards désirables. Smith insistant, le connétable ajouta que Throckmorton avait agité tout le royaume et que, depuis son retour, il avait envoyé des émissaires dans le camp; qu'on avait trouvé sur eux des lettres chiffrées; qu'il voulait entrer dans la ville assiégée et qu'ainsi, par ses pratiques, il avait perdu toutes les immunités d'un ambassadeur. — Smith nia que Throckmorton eût envoyé des lettres au Havre [1].

[1] Lettre de Smith, *Kalendar of State papers*, 1563, p. 504. Chantonnay fait mention dans ses lettres des menées de Throckmorton et confirme le dire du connétable. (Voy. *Mémoires de Condé*.)

Chantonnay parle longuement dans ses lettres du séjour de la cour à Rouen; elles ont été imprimées dans les *Mémoires de Condé*, nous n'avons donc pas à les reproduire ici; mais nous compléterons son récit par une lettre de lui au cardinal Granvelle; elle est inédite et datée du 17 août :

Le prince de Condé et le cardinal de Chastillon arriverent à Rouen le lendemain de l'entrée du roy, suivis de plus de cinq cens chevaux, car tous ceux de la faction des huguenots sortirent en mules et chevaux de louage; ilz ont fait vives instances d'avoir presches en ce lieu, ce qui ne fut accordé.

La faute de tout cecy est à la reine qui n'acheve de se declarer du tout de l'un des costés, et comme le connestable, qui est tout aveugle sur la grandeur de sa maison et du prince de Condé qui en est comme dependant, qui ne bride ni contredit au cardinal[1], lequel est plus brave et insolent qu'il ne fut oncques, et montre tant qu'il peut que le pouvoir et credit de ceste cour est entierement en ceulx de sa maison, il n'y a homme qui sceut persuader à la reine, sinon qu'il est bien entretenir les protestans et catholiques en ce royaume, pour ce qu'il lui semble que ceste division a esté cause de la conservation de son autorité, et est persuadée jusqu'à aujourd'hui que M. de Guise se vouloit emparer de ce royaume, chose absurde. Vray est que, par autre part, l'on pourroit dire que si elle doit monstrer faveur pour le present, ce doit estre plus tost aux protestans que aux catholiques, pour endormir les huguenots, jusqu'à ce qu'on se soit saisi de Lyon et de toutes les autres places; touttefois c'est grand chose de voir toute ceste cour remplie et farcie d'huguenots, je dis à vingt pour un catholique, et toutes les dames sur lesquelles la reine doit avoir plus particulier commandement, dissimulent aulcunement. Nommement samedy, vigiles de Nostre Dame, le Rhingrave donna un banquet en sa galere aux dames de la cour qui avoient envie de la voir, et fut le service de chair, tout publiquement, combien qu'en ceste ville il y a assez bon moyen de recouvrer poissons.

Quelquefois la reyne a de bons traits contre le prince de Condé et tous les autres; s'il y avoit continuation, mais cela est en ce qui touche l'autorité du roy, et non la religion.

En l'absence du cardinal de Bourbon, le cardinal de Chastillon preside le conseil, où il n'est question que de requestes particulieres.

Le connestable vint à dire au conseil que le roy d'Espagne ne devoit pas être ennuyé de la prise du Havre, et de façon telle que l'on eust pu

[1] Le cardinal de Châtillon.

dire qu'il avoit certaine connoissance du mescontentement du dict roy à cet esgard. Il lui en parlera aujourd'huy et lui rappelera ce qu'a faict le Roy son maistre; c'est chose estrange de ceulx de par deçà, mesmes des gens de sens, comme est le connestable qui reçoit les congratulations de ceste victoire, comme si tout avoit esté conduit par luy, y estant arrivé à point, comme l'on dit communement, pour y mettre les ecueulles au pain, car tout le cas estoit dressé avant qu'il arriva, et le travail qui s'est fait, au fort de la besogne, a esté du mareschal de Bordillon et autres qui estoient mieux pour porter la peine que le dict connestable, lequel aujourd'huy se montre tout confus en ses negociations, qu'il advient ordinairement que celuy qui a parlé tout le jour avec luy ne scauroit tirer aucune conclusion ni resolution de son dire.

Le cardinal de Bourbon fit l'office du jour de Nostre Dame; le roy n'y alla point de ce jour-là, il prit medecine. La royne fut à la messe, mais le cardinal de Chastillon ne l'accompagna ni aux vespres, après lesquelles le cardinal de Bourbon donna à souper à la royne et aux dames, et quant l'on se vint asseoir à table, subit que la royne eut pris sa place, le cardinal de Chastillon prit incontinent la sienne au plat prochain avec une merveilleuse presomption, comme il fut remarqué de tous et s'apperçut-on que le cardinal de Bourbon en fut fasché, lequel prit par la main le cardinal de Guise et la lui serra, montrant l'autre qui fut remarqué par aulcuns, comme par tache de son outrecuidance; ce faict, s'advancerent les deux et s'assit le dict cardinal de Bourbon au-dessus et fit asseoir le cardinal de Guise à costé de luy, au-dessus de celuy de Chastillon; après cela s'assirent les princesses, le connestable et autres seigneurs à la mesme table, et d'autres jeunes gentilzhommes selon que le respect est petit par deçà, entre autres un frere de Rambouillet, lequel Rambouillet, pour les bons services faits en Allemagne, est maintenant chevalier de l'ordre, et tous les enfans du connestable.

Le cardinal de Chastillon, depuis qu'il est en court, n'a pas fait semblant d'entendre messe, quoique la royne veuille soutenir le contraire.

L'amiral a escrit à M. de Savoie, lui demandant d'aller vivre à Coligny, qui est une bourgade moitié du comté de Bourgogne et moitié du comté de Bresse. La partie dans le comté de Bourgogne appartient à l'amiral, cela lui seroit fort à propos, pour n'estre loin de Geneve, ni des Suisses, ni trop esloigné d'Allemagne, mais ce seroit un mauvais voisin au comté de Bourgogne.

Le chancelier, quand on lui parla de ses secretaires, a dit clairement à la reine qu'il estoit vieux, malsain et prest à se retirer, qu'il en auroit envie; la reine l'a assuré que ce n'estoit pas pour cela et qu'on n'avoit pas envie de sa retraite; s'il eust parlé en ces termes avant qu'on fist le traité devant Orleans, je crois qu'il eust esté pris au mot, car le connestable

estoit fort mal content de luy, mais arrivant à Amboise après sa prison, le connestable incontinent commença à faire chere au dict chancelier et furent grands amis. Le retour du cardinal de Chastillon ne luy aura pas nui pour la bonne intelligence qu'il a avec Mme de Savoye, de laquelle le dict chancelier est ancien serviteur et plus confident aujourdhuy que oncques [1].

Chantonnay reprit le chemin de Paris le 19 août; voici une nouvelle lettre de lui, datée du jour même de son départ, et qui également n'a pas été imprimée dans les *Mémoires de Condé :*

L'acte de la majorité du roy s'est fait à Rouen, pour despit du parlement de Paris, et pour lui retrancher de son autorité et preeminence, car autrement, c'est à Paris que cet acte se doit faire, mais le chancelier ni la reine n'aiment le dict parlement, ni la ville, parce qu'elle n'a pas trouvé bonnes leurs actions, et dit-on qu'ils sont rebelles, et contredisent à tous coups les ordonnances du roy; l'on ne cessera que l'on ne desarme Paris, et crains qu'à la longue le roy, oubliant le service receu ou ne le coignoissant, et ne s'en souvenant, aussi ceulx qui en ont esté soutenus et les ont mis à la danse, non seulement n'en sauront gré, mais en feront très-mauvais payement, et la dicte ville n'en attend pas moins.

L'on commence à interpreter ici (Rouen) l'edit du roy touchant les armes, que ce n'est que pour le menu peuple et non pour les principaux bourgeois. Trockmorton est parti ce matin, au point du jour, avec très-bonne garde; on le fait conduire au donjon du bois de Vincennes [2].

Dans une nouvelle lettre du 28 août, Chantonnay annonce au cardinal Granvelle l'arrestation de Smith, mené prisonnier à Melun, et il lui dit : « Il fault bien que l'on aye eu nouvelle que l'on ait pris celui de France residant en Angleterre pour contre eschange de l'arrest de Throckmorton. » Le 8 septembre, Smith annonce lui-même son emprisonnement à Throckmorton : il a été mené dans le château de Melun, et sans plus de liberté que lui; il a pour gardien M. de Mauvissière qui commandait à Tancarville et fut mené prisonnier au Havre; toutes les lettres qu'il reçoit sont consignées entre les mains de M. de la Verberie; le 7, il a écrit au connétable, pour qu'il sache bien que, s'il reste enfermé ainsi qu'il est, tout accord est impossible. On ne le garda pas

[1] Archives de Vienne, *Lettres de Chantonnay.*
[2] *Ibid.*

longtemps à Melun; le 13 septembre, il écrivait à Throckmorton que, le 9, il avait été conduit à Paris, et qu'il comptait ce jour-là aller à Poissy. Le 14, il eut une audience de Catherine, à laquelle assistèrent la duchesse de Ferrare et la jeune Marguerite de Valois. Avec une assurance que les événements passés étaient loin de lui donner, il dit que, puisque les apparences de paix de part et d'autre se montraient favorables, il n'y avait plus qu'à nommer des commissaires, et il désigna Throckmorton, qui était sur les lieux. — La reine se récria, rappelant tous ses vieux griefs contre lui. — Smith protesta contre ces accusations et fit de sa liberté une question d'honneur. — La reine répliqua qu'elle en aviserait avec le conseil. Le 16, Smith revint à la cour, et le chancelier lui renouvela toutes les plaintes articulées contre Throckmorton; pourtant la réponse fut plus favorable : le roi consentait à ce qu'il fût un des commissaires appointés pour traiter et à ce qu'il fût remis en liberté, s'il promettait de ne pas sortir du royaume sans sa permission; MM. de Lansac, de L'Aubespine et de Limoges seraient les commissaires désignés, et l'on traiterait a la cour de France. Smith, dans une nouvelle entrevue avec le connétable, au sujet de ces dernières propositions, fit quelques objections : la cour devant aller à Lyon, ce n'était pas un métier d'ambassadeur de la suivre et de courir après la paix, et il demanda qu'on désignât Paris pour le lieu de la conférence, le connétable lui proposant une trêve, si l'on ne pouvait arriver à la paix, il répliqua que c'était l'office d'un capitaine de négocier une trêve, et non celui d'un ambassadeur. Des deux envoyés anglais, le moins patient c'était Throckmorton; il avait souvent maille à partir avec les rudes Gascons qui le gardaient[1]. Le connétable ayant ses trois fils à dîner à Saint-Germain, le 1er octobre, et l'ayant invité, l'entretien tourna si mal qu'il le fit ramener le soir dans sa prison; aussi se vengeait-il en peignant sous les plus tristes couleurs l'état de la France : « L'Angleterre, écrit-il, n'a rien à craindre d'une invasion; les revenus de la couronne sont appauvris, spoliés, leur crédit est mort depuis la dernière guerre; tant que l'ambassadeur de France à Londres ne sera pas traité comme il l'est lui-même, on n'obtiendra rien de ces gens-là, et il restera prisonnier. »

[1] *Kalendar of State papers*, 1563.

Une rivalité sourde existait entre lui et Smith; elle perce dans leurs dépêches : Smith se plaint de n'avoir reçu aucune instruction depuis le 12 août. A l'entendre, Throckmorton est mieux traité; mécontent d'être mis au second rang, il rappelle ses services passés et la haute position qu'il a toujours tenue [1].

La discussion ne portait plus que sur un point : enverrait-on une nouvelle commission à Smith et à Throckmorton? C'est ce que voulaient Catherine et ses conseillers, car accepter Throckmorton comme ambassadeur, c'était se déjuger, se condamner; mais c'était aussi ce que repoussait celui-ci, car c'était lui enlever sa qualité d'ambassadeur; il admettait bien qu'on donnât de nouvelles instructions à Smith et à lui, mais non pas une nouvelle commission [2].

La fin d'octobre et les premiers jours de novembre se passèrent en inutiles pourparlers. Catherine finit par consentir à ce que Throckmorton fût admis comme ambassadeur, à condition qu'il prît l'engagement de ne pas quitter la France. De son côté Smith donna l'assurance que la reine, sa maîtresse, l'avait autorisé à ordonner, en son nom, à Throckmorton de rester jusqu'à ce que la négociation fût terminée d'une manière ou d'une autre, et il se porta fort pour son obéissance [3]. Sur cette réponse, le 8 novembre, Throckmorton fut conduit à Meaux, sous la garde de M. de Lignerolles et d'une bande d'arquebusiers; le 9, il dîna à Monceaux, où il trouva Smith, et après dîner, ils furent tous deux conduits devant le roi. Smith, tout d'abord, prétendit que Throckmorton était sans aucun droit retenu prisonnier, ce que celui-ci soutint également. — Catherine répondit qu'elle entendait que cette déclaration fût renouvelée devant le conseil, ce qu'ils firent; puis ils se retirèrent, et le conseil en ayant délibéré, le connétable déclara que Throckmorton avait été pris légitimement en temps de guerre. La discussion, sans faire un pas, se prolongea jusqu'au moment où M. de Mauvissière les reconduisit à Villemare, à une demi-lieue de Meaux. Le lendemain, M. de Mauvissière et de Florence, secrétaire de l'ambassade française à Londres, vinrent leur signifier que, s'ils n'avaient pas d'autre résolution à mettre en avant, Throckmorton serait reconduit à Saint-Germain;

[1] *Kalendar of State papers*, 1563.
[2] *Ibid.*
[3] *Record office, State papers, France*, vol. XXXVIII.

pourtant, par concession, ils furent ramenés le lendemain à Meaux, où ils dînèrent avec le connétable dans l'hôtel de M. d'Oisel. La discussion se reprit sur la captivité de Throckmorton, et sans plus de résultat que la veille. Lorsqu'il vit qu'il allait reprendre la route de Saint-Germain, Throckmorton demanda à être conduit à Paris, voulant y consulter pour sa santé. Mauvissière trouvait cette demande raisonnable; mais, sur le refus de la reine, avec vingt archers, il escorta l'ambassadeur jusqu'à sa vieille prison de Saint-Germain; il y rentra encore plus aigri, se plaignant dans chacune de ses lettres de l'affaiblissement de sa santé, des maux qu'il endurait, priant Smith de le laisser désormais en repos et de ne plus le fatiguer de ces éternelles redites, refusant désormais de prendre part à la négociation [1].

Sur ces entrefaites arrivèrent de nouvelles instructions d'Élisabeth; elle cédait sur un point et leur envoyait à la fois leur ancienne commission et une nouvelle, s'en rapportant à leur discrétion pour s'en servir. Tout semblait donc prêt pour entrer en négociation. Le 5 décembre, Smith et Throckmorton furent conduits au Louvre et admis au conseil; le roi et la reine y siégeaient. Smith demanda que Throckmorton lui fût adjoint et exhiba son sauf-conduit; mais Catherine fit observer qu'on revenait toujours sur ce qui avait été débattu; néanmoins, elle en délibéra avec le conseil; mais la réponse donnée par le chancelier fut négative. Throckmorton demanda alors, puisqu'on ne voulait pas l'admettre comme plénipotentiaire, qu'on le laissât s'en retourner. Cette demande parut les étonner; la reine, ayant prié Smith de la répéter, le conseil, après en avoir de nouveau délibéré, persista dans son dire, et ces longues discussions n'ayant amené aucun résultat, dans la nuit, Throckmorton reprit de nouveau la route de Saint-Germain. C'est à ce moment qu'un nouvel envoyé d'Élisabeth, Somers, arriva à Paris. MM. de Champ et Mauvissière vinrent aussitôt demander à Smith si vraiment Somers avait pouvoir de traiter; sur sa réponse un peu vague et sur le désir qu'il manifesta de traiter particulièrement avec L'Aubespine, la reine fit savoir à Smith qu'elle entendait négocier seule et qu'elle le recevrait au Louvre, le vendredi 5 décembre, ce qui, en effet, eut lieu. Elle lui dit en commençant qu'elle se plaisait à reconnaître qu'il s'était tou-

[1] Lettre du 23 novembre, *Kalendar of State papers*, 1563.

jours montré plus raisonnable que Throckmorton. Encouragé par ces paroles, Smith lui offrit d'entrer en négociation; elle lui demanda s'il en avait le pouvoir; et, sur son affirmation, elle le pria de le lui montrer; il répondit qu'il ne l'avait point apporté, que traiter à lui seul lui semblait une trop lourde charge; mais qu'il était prêt à lui faire connaître officieusement ses propres impressions, ce qu'elle accepta : il proposa d'abord de ratifier le traité de Cateau-Cambrésis. « Par quels moyens, reprit-elle, puisque vous avez perdu votre droit sur Calais. — Que faire alors, lui dit Smith, si personne ne veut céder? » — Elle insinua qu'elle regrettait que ni le roi ni le duc d'Orléans ne fussent assez âgés pour épouser Élisabeth et en finir ainsi avec tous ces troubles. En le recevant, elle n'avait pas eu d'autre but que de mettre en avant ce projet, auquel elle reviendra; sur ces paroles, elle rompit l'entretien pour ne le reprendre qu'en présence du chancelier, du connétable, de L'Aubespine et du secrétaire d'État Bourdin. Smith renouvela ses propositions, que tous repoussèrent; comme dernier moyen, le connétable proposa de nouveau de se contenter d'une trêve, si on ne pouvait s'entendre sur la paix.

Le 11 décembre suivant, Smith et Somers eurent une seconde conférence à l'hôtel de Villeroy avec L'Aubespine, mais sans que l'accord pût faire un pas; les jours suivants, de nouvelles conférences n'eurent pas plus de succès. A la fin de décembre, Élisabeth écrivait à Challoner, son ambassadeur en Espagne, que les matières à débattre étaient encore indéterminées; que Throckmorton continuait à être prisonnier; qu'elle n'entendait rien accorder qui pût préjudicier à ses droits sur Calais; que, fatiguée des procédés insolents et si peu raisonnables des Français, elle était décidée à faire dire par son ambassadeur au roi de France que, voyant la reine sa mère et ses conseillers si peu disposés à prêter l'oreille à des raisons si justes et si modérées, elle ne voulait plus s'entremettre dans tout cela et qu'elle pourvoirait autrement à ses intérêts[1].

Coligny était de retour à la cour, il avait repris sa place au conseil; Smith, en désespoir de cause, vint le trouver au logis du cardinal de Châtillon et lui demanda de s'expliquer sur deux points : l'argent qu'on leur avait prêté et l'emprisonnement de

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XXXIV.

Throckmorton si dévoué à leur cause. L'amiral reconnut que la reine avait sauvé leurs vies et qu'ils lui étaient redevables de la liberté de conscience; mais retenir le Havre, ainsi qu'elle l'avait fait, c'était là une querelle particulière, et ils ne pouvaient agir à l'encontre du roi et de son conseil. Quant à Throckmorton, il était venu en France la guerre étant déjà déclarée; il était donc retenu à bon droit prisonnier; l'amiral ajouta qu'ayant sur les bras l'affaire des Guise, il ne pouvait se mêler de rien, et quant aux sommes prêtées (il en limitait le chiffre à 100,000 couronnes), la reine, aussitôt la paix faite, en serait remboursée [1].

Si l'obstination d'Élisabeth était grande, celle de Catherine ne lui cédait en rien, et elle avait l'avantage de s'appuyer sur le sentiment national et d'y puiser sa force.

La misère en Angleterre était affreuse : « Il faut en finir et traiter avec notre ennemi raisonnablement, écrivait sir John Mason à Cécil; il faut céder à cette nécessité *et non ponere rumores ante salutem* [2]. » Le 28 janvier, Smith écrivait que la France était disposée à la paix, mais que vouloir obtenir la ratification du traité de Cateau-Cambrésis, c'était peine perdue [3]. Élisabeth fut forcée de se rendre à l'évidence; mais pour sauvegarder sa dignité, au lieu de répondre à Smith, elle écrivit à Throckmorton, qui avait des pouvoirs indépendants de ceux de son collègue, et elle l'invita à voir la reine mère, comme de lui-même, et à lui demander si elle voulait consentir à la paix, sous la réserve des droits des deux nations. Ainsi, par la force des choses, Élisabeth arrivait sur le terrain que la France avait choisi et dans les termes précédemment offerts. Catherine voulut bien recevoir Throckmorton; laissons-lui raconter elle-même cette entrevue à M. de Foix :

Sur la priere du sieur Trockmorton et dans le desir de la conciliation, l'ayant fait venir aux Bonshommes près de ceste ville, où je me trouvay le matin de si bonne heure, que je luy donnay le loisir et commodité, estant seul avecques moy en ung jardin où je le promenay, de me dire durant plus de deux grosses heures tout ce qu'il voulut, attendant de luy quelque ouverture pour venir à ce bien qu'il dit tant utile et necessaire non moins à sa maistresse qu'à nous; mais ce qu'il me dit fut seulement qu'il voit comme nous en avons besoin des deux costés et que, si

[1] *Kalendar of State papers*, 1564, 1565.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

je voulois lui faire entendre en quels termes estoit la dicte negociation de paix et lui permettre qu'il escrivist par delà à sa maistresse, il esperoit bonne response. — Sur ce je lui répondis : « Nous ne demandons riens que la liberté de quatre pauvres gentilzhommes detenuz par delà sans raison et libres de leur foy et promesse, comme ilz sont, et qu'il sembloit qu'il n'y avoit plus de difficulté que ceste là, car quant au demourant toutes choses estoient bien et en bon chemin, ayant Dieu separé les deux royaumes d'une si belle borne et tant large fossé qu'il ne falloit pas avoir crainte de s'offenser l'un l'aultre. » — Il entra là dessus à me dire que c'estoient ostages baillés pour une somme de cinq cens mille escus, avecques laquelle il s'asseuroit que l'on ne feroit pas difficulté de les renvoyer et par ce moyen la paix seroit à faire, d'aultant que, pour le surplus des articles, nous estions dejà d'accord et insista fort sur ce point, disant que c'est peu de chose à ung roy de France que une telle somme pour acheminer ung si grand bien et esviter une guerre, mesmement en ce temps que les affaires du dict royaume ne sont pas en si bon estat que nous pensions pour assez de raisons que luy et beaucoup d'aultres cognoissoient, touchant, en passant, la tempeste qui y a tant fait de mal, laquelle il n'estime estre du tout apaisée, tant pour la diversité d'opinions qui sont ès esprits des subgetz, que d'aucunes querelles particulieres. — A quoi je respondis : quant au public, que, graces à Dieu, la conciliation commencoit a estre parmi les peuples et l'obeissance telle des subjetz, accommodés comme nous les avions fait, que n'y voyons rien à craindre; du particulier, que le Roy, mon dict filz, y avoit pourveu de telle sorte que, à contentement de l'un et de l'aultre, il avoit mis du temps entre deux pour leur en faire avoir la raison avecques plus de commodité, et quant à ce qui regardoit le dehors, nous avions telle amitié et alliance avecques le Roy Catholique et recevions de luy tant de bonnes paroles et de telles démonstrations de bienveillance que nous faisions plus tost estat d'estre fortifiés et aydés de luy en nos affaires que troublés, aussi que nous scavions bien que nostre amitié ne luy estoit moins utile et necessaire que la sienne à nous, de façon que nous avions de ceste costé-là l'esprit assez reposé, ne voyant pas que d'ailleurs il y ait prince en la chrestienté qui ayt occasion, sinon de nous aymer, et pour bien dire, de chercher d'avoir la bonne grace d'un si grand roy et d'ung royaume si puissant que cestuy-ci, plein de bons subgetz et si affectionnez qu'ils se demonstrent en tout et partout contre l'opinion et la volonté peut-estre de ceulx qui ont voulu cy-devant se prevaloir de l'affliction, dont il a pleu à Dieu nous visiter ès années passées; et quant à bailler de l'argent pour ravoir les ditz gentilzhommes, ce seroit retourner à la premiere intention de sa dicte maistresse, qui n'a jamais autre chose demandé que de demourer aux termes du traité de Chasteau-Cambresis, dont nous nous garderons bien, estant tant resolus, comme par son in-

fraction notoire et manifeste, elle avoit du tout perdu Callais et tout ce qu'elle pouvoit pretendre en vertu du dict traité, et que mesme j'avois esté blasmée par ceulx du conseil du Roy, mon dict filz, d'avoir moy seule (ainsi le pouvois-je dire) consenty que, en la negociation traitée entre noz deputés et l'ambassadeur Smith, present le secretaire Somer, on eust accordé que de sa dicte maistresse feussent reservez les droits, disant que je faisois revivre une querelle du tout esteinte et resolue par la dicte infraction. — Sur quoy le dict Trockmorton voulut mettre en avant celle d'Escosse faite par moy à cause des armoiries, et retourna sur les remonstrances jà tant dites, à quoy je luy sceu fort bien respondre, et quant à l'argent, s'il en falloit demander, il faudroit que premierement sa dicte maistresse nous rendist quatre millions, lesquelz nous avoit fait despendre pour la chasser de nostre dict royaume depuis la pacification faite avec nos subjetz. — Il dit que sa maistresse en avoit despendu plus de deux millions et n'avoit envoyé ces gens en ce royaume que, à la requeste et grande poursuite de nos subjetz, et pour le service du roy, ainsi qu'il se verroit par les traités et contrats qui en avoient esté passés avec eulx qui leur avoient toujours fait entendre que nous le desirions ainsi; mais je luy nie très bien cet article et dis que ce avoit esté contre nostre sceu et à nostre très grand regret, dont j'estois bien asseurée et que mesmes monsieur l'admiral avoit declaré en plein conseil, que jamais n'avoit consenti de laisser entrer aucuns Anglois ès places de ce royaume; comme ce point se disputa assez et beaucoup d'autres et pour conclusion ne s'ouvrit aucune chose particuliere pour avancer plus avant ceste affaire, seulement me priant que je veuille luy permettre qu'il escrivist à sa maistresse, ce qu'il feroit de si bonne sorte, qu'il en pourroit sortir quelque fruit, et encore qu'il ne voyoit rien de nouveau, si est-ce que, pour mettre tout devoir de nostre costé, je ne l'en voulus pas refuser, et lui dis que j'en parlerois au conseil du Roy, mon filz, et après luy ferois scavoir ce qu'il en seroit arresté, lequel, n'y ayant trouvé aucun inconvenient, a esté cause que je luy en manday qu'il fist sa depesche que je feray tenir au dict ambassadeur Smith pour l'envoyer par delà; sur ce je feray fin, priant Dieu, Monsieur de Foix, vous avoir en sa saincte garde[1].

Throckmorton écrivait, le 12 février, à L'Aubespine qu'à la suite de son audience il s'était de son mieux employé pour la pacification et que, si sa Majesté voulait le recevoir de nouveau, il lui ferait entendre en quels termes étaient les choses en Angleterre. Bourdin, en l'absence de L'Aubespine, lui répondit que leurs Majestés, étant sur le partement de Fontainebleau, auraient pour

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XXXVI. (Copie.)

agréable de lui donner l'audience demandée et d'envoyer un coche pour l'amener plus commodément en ce lieu.

Voici quelles furent les conditions proposées par Throckmorton : que la paix serait faite avec réserve réciproque des droits; que les quatre otages actuellement en Angleterre seraient remis en leur première liberté, en faisant serment et promesse de ne quitter le royaume sans le congé de la reine; que lui, Throckmorton, serait mis en pleine liberté pour s'en aller hors de ce royaume, sans arrêt ni empêchement, « toutes et quantes fois qu'il plairoit à la reine sa maîtresse le rappeler; » que le roi pourrait, à son bon plaisir, révoquer tous ou quelques-uns des otages qui sont en Angleterre et qu'ils auraient permission de s'en revenir, pourvu que, devant qu'ils demandassent leur congé ou retournassent en France, le roi en envoyât quatre autres, ou autant qu'il en voudrait révoquer, lesquels seraient personnages suffisants de qualité et de biens pour succéder aux autres, et feraient les dits otages serment et promesse qu'ils ne s'en iraient hors du royaume sans le congé de la reine[1].

Tout le mois de février se passa en d'interminables conférences. L'argent exigé par Élisabeth pour la liberté des otages était devenu la grosse difficulté: les Français ne voulaient pas payer les 500,000 couronnes exigibles en vertu du traité; un gentilhomme, nommé la Halle, donna l'idée d'offrir une certaine somme à lord Robert Dudley; c'était prendre Élisabeth par son côté faible; la reine mère proposa d'y ajouter quelque riche joyau de la couronne de France; mais on en revint à une offre plus sérieuse, et le cardinal de Lorraine, tout récemment rentré à la cour, dit en particulier à Throckmorton qu'on payerait 120,000 couronnes pour les otages, ni plus ni moins. Remarquons, en passant, que le prince de Condé et tous ceux qui, dans le conseil, étaient les obligés d'Élisabeth étaient les plus opposés à une concession et voulaient la guerre. Throckmorton fit part à Élisabeth de l'offre des 120,000 couronnes; elle aimait à marchander; elle l'invita à demander d'abord 400,000 couronnes, avec pouvoir de se rabattre à 300,000; enfin, s'il n'y avait pas moyen d'arracher cette somme aux Français, elle se limita à 200,000 couronnes. Sir John Somers était retourné à Londres; il en rapporta cette réponse qui, délivrée

[1] *Record office, State papers, France.*

dans la forme ordinaire des messages d'État, avait toute l'apparence d'un ultimatum; les deux ambassadeurs ne croyaient donc pas avoir pouvoir de traiter au-dessous de 200,000 couronnes; mais Somers avait emporté un pli cacheté qu'il ne devait remettre qu'à la dernière extrémité [1].

La cour de France était à Troyes quand Somers arriva; Smith et Throckmorton y étaient venus de leur côté; en dépit de leur rivalité et de leur mauvaise intelligence, ils devaient s'employer à la même négociation. Aussitôt qu'il eut reçu la première dépêche, Smith alla trouver la reine mère; mais repoussant un pareil chiffre, elle lui dit que la reprise du Havre lui avait coûté un million de couronnes, qu'elle n'avait pas *barguiné* pour la somme à payer à Élisabeth, mais qu'elle ne donnerait que 120,000 couronnes ou rien. C'était bien décidé; elle quittait Troyes le lendemain, et, si on n'acceptait pas d'ici là son offre, tout était rompu. Smith revint faire part à Throckmorton de cette réponse; leur embarras était grand, lorsque Somers leur vint en aide en exhibant le second pouvoir qui leur permettait cette dernière et humiliante concession. Sans perdre une minute, ils envoyèrent prier Bourdin, le secrétaire de la reine, de venir les trouver; mais, avant qu'il ne se rendît à leur appel, il se passa une étrange scène : lorsque le pli cacheté fut rompu, Throckmorton ne fut plus maître de lui; la colère le prit, et, avec une violence inouïe, il reprocha à Smith d'avoir révélé à la reine mère le secret du second pouvoir. — Smith s'en défendit : comment pouvait-il révéler un secret qu'il ignorait? Mais Throckmorton ne voulut rien entendre. Avoir passé cinq années à intriguer, à conspirer, pour aboutir à cette honte, à cette confusion (c'est un historien anglais qui fait cet aveu [2]), il ne pouvait s'y résigner de sang froid; sa tête n'était plus à lui. Dans une de ses dépêches, Smith raconte cette querelle : Throckmorton l'a traité de traître, de coquin, il l'a menacé de sa dague. Il avait en effet tiré son poignard, et des menaces on en serait venu aux coups, si Somers ne s'était jeté entre eux. De son côté, Throckmorton, rendant compte à Cécil de cette altercation, écrit que Smith a un peu surfait et son danger et son courage.

Bourdin se rendit à l'appel des deux ambassadeurs, et la paix

[1] *Record office, State papers, France.*
[2] Froude, *History of England*, t. XIII.

fut conclue. Les termes en étaient simples : les droits des deux nations étaient réservés, et le traité ni confirmé, ni déclaré nul; les otages devaient être remis en liberté, et le gouvernement français s'engageait à payer pour eux 120,000 couronnes; la liberté du commerce était admise entre les sujets des deux nations[1]. Il ne restait plus à Élisabeth qu'a réclamer du prince de Condé les sommes qu'elle lui avait avancées; c'est Smith qu'elle chargea de cette difficile rentrée.

Un historien anglais moderne, que nous avons souvent cité, juge sévèrement la politique d'Élisabeth : à l'entendre, elle avait fait la folie de s'engager dans cettte malheureuse guerre avec la seule nation qui, depuis la querelle d'Henri VIII avec la papauté, s'était montrée sympathique à l'Angleterre, et il porte sur la France d'alors un jugement que nous croyons devoir reproduire, ne serait-ce que pour faire apprécier ce qu'on pensait à l'étranger de Catherine et de son gouvernement : « La politique de la France, nous dit Froude, était disposée à être modérée, nationale, anti-espagnole et anti-papale; enfin, elle était alors tout ce que le gouvernement anglais pouvait désirer qu'elle fût; la paix était dans l'absolue nécessité des choses[2]. »

Une fois la paix signée, le 12 avril, Throckmorton étant venu complimenter Catherine, elle lui demanda, ainsi qu'à Smith, s'ils voulaient l'accompagner à l'église pour rendre grâces à Dieu; ils acceptèrent, et Throckmorton prenant la gauche du roi, Smith la droite de la reine, ils se rendirent à la cathédrale où le *Te Deum* fut chanté en grande pompe et où officia l'évêque de Troyes; ils ramenèrent le roi à son logis dans le même ordre, et toute cette nuit-là il y eut dans la ville grandes sonneries de cloches, décharges de mousqueterie et nombreux feux de joie[3]. Le lendemain, Throckmorton prit congé de Catherine et du roi; l'entretien fut long et amical : Catherine revint sur son thème favori, le mariage de Charles IX et de la reine; elle se lamenta de ce qu'Élisabeth en était si éloignée; elle chercha à savoir de lui si elle consentirait à envoyer lord Robert Dudley pour recevoir le serment du roi. — Throckmorton répondit qu'il ne connaissait pas ses intentions. Elle insista pour qu'il fût l'interprète de son désir à cet

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XXXIV.
[2] Froude, *History of England*, t. XIII, p. 58.
[3] *Kalendar of State papers*, 1564-1565.

égard[1]. En quittant la cour, Throckmorton se présenta au logis de Condé pour lui rappeler la dette que réclamait Élisabeth; mais il ne fut pas reçu, le prince ayant prétexté un accès de fièvre. Le lendemain, il reprit la route de Paris, non plus en prisonnier, mais avec une garde d'honneur. Des deux côtés, on était revenu aux bons procédés : le 23 avril, jour où la paix fut proclamée à Paris, le prévôt des marchands et les notables de la ville vinrent au logis de Throckmorton et, suivant l'usage, lui apportèrent des confitures et des épices[2]. Le 27, il dîna avec M. de Gonnor, et de leur entretien nous ne relèverons que cette phrase bonne à noter : « Gonnor ayant dit à Throckmorton que, si la reine sa maîtresse et la reine mère du roi s'entendaient bien, l'autorité du pape pourrait être bien diminuée en France et en Angleterre[3], Throckmorton répondit que tout ce que ferait le roi de France pour restreindre l'autorité du pape serait bien vu en Angleterre. » Lorsqu'ils se séparèrent, Gonnor remit à Throckmorton une chaîne d'or du poids de 1,400 onces, et, le 9 mai, lorsqu'il reçut son passe-port pour retourner à Londres, Catherine l'accompagna d'une lettre fort gracieuse; aussi, lorsque M. de Gonnor vint à Londres porter la rançon de nos otages, fut-il reçu avec la plus grande pompe; son train se composait de cent vingt chevaux, et il avait amené soixante gentilshommes, parmi lesquels son neveu, le fils du maréchal de Brissac. Élisabeth, le 13 juin, rend compte à Smith de la réception qu'elle lui a faite : elle l'a eu à dîner avec M. de Foix; ils ont assisté à des courses à la bague, à une chasse, et, dans la prairie de Richemont, en face de la porte du château, ils ont tué trois cerfs; elle les mènera demain à Hamptoncourt pour voir le palais et chasser dans le parc.

Lord Hunsdon, qui apportait l'ordre de la Jarretière à Charles IX, ne fut pas moins bien traité en France; il n'avait pas un train aussi considérable que M. de Gonnor; il emmenait sir Robert Rich, sir Georges Speke et neuf autres gentilshommes. A son arrivée à Boulogne, le canon tira; à Amiens, M. de Mauvissière lui remit les lettres du roi et de la reine, et à Paris, ce fut le maréchal de Montmorency qui lui en fit les honneurs[4].

[1] *Kalendar of State papers*, 1564, 1565.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

Au plus fort de leur lutte, Catherine et Élisabeth furent toujours d'accord sur un seul point : la crainte que leur causait le projet de mariage de don Carlos et de Marie Stuart. Le cardinal de Lorraine, dans son entrevue à Inspruck avec l'empereur Ferdinand, lui avait parlé pour sa nièce de l'archiduc Charles; mais alors Marie Stuart visait plus haut; à ce prétendant sans couronne et qui n'avait que la cape et l'épée, elle préférait don Carlos ou Charles IX resté, quoique bien jeune encore, sous le charme de sa beauté. C'est Lethington qui avait secrètement conduit les négociations pour le mariage avec don Carlos par l'intermédiaire de l'évêque d'Aquila, ambassadeur d'Espagne à Londres. Philippe II s'y était montré favorable, et, si les ouvertures venaient de personnes sûres et autorisées, il avait invité son ambassadeur à y donner suite; mais ne se départant pas de ses habitudes d'astucieuse prudence, il avait recommandé d'agir avec une extrême réserve dans le choix des agents, car si les Français en avaient vent, ils feraient tout pour y mettre obstacle, et Élisabeth et les hérétiques d'Angleterre ne seraient pas disposés à voir de telles pratiques d'un bon œil; il ne repoussait pas d'une manière absolue le mariage avec l'archiduc; il l'acceptait, en cas de non-réussite de la négociation pour don Carlos; mais, à aucun prix, il ne voulait de l'alliance de Charles IX et de Marie Stuart[1]. Les recommandations de Philippe II sont justifiées par les défiances de la cour de France. Smith fait part de craintes qui lui ont été exprimées du mariage de don Carlos et de Marie Stuart et des observations qui lui ont été faites sur le préjudice qui en résulterait pour l'Angleterre.

Throckmorton, dans une lettre du 1er novembre, fait également part à Cécil des inquiétudes de la France et de sa jalousie; il y revient dans une lettre à Élisabeth du 26 novembre, où il insiste sur le mécontentement qu'inspire à la reine mère et à ses conseillers la reprise de ce projet, et se faisant l'écho d'un bruit qui courait alors et qui se reproduira, il parle incidemment de l'offre qu'aurait faite le sultan à Charles IX d'une de ses filles qui, en l'épousant, deviendrait chrétienne[2].

Pour plus de clarté, jusqu'ici nous avons cru devoir suivre, sans interruption, les négociations qui amenèrent enfin la paix signée

[1] Lettre de l'évêque d'Aquila, archives de Simancas.
[2] *Kalendar of State papers*, 1563.

à Troyes: maintenant, revenons sur nos pas et voyons quelles difficultés Catherine eut à surmonter avant d'entreprendre son grand voyage à travers la France; elles furent nombreuses et provenaient de causes bien diverses. Nous nous arrêterons aux deux principales : la réception des actes du concile, et la requête des Guise contre l'amiral. Commençons par le concile : Morvilliers, évêque d'Orléans, écrivant à son neveu, a précisé dans quels termes le cardinal de Lorraine demandait au roi la réception du concile : « Bien desiroit-il que, comme il est permis à ceux de la nouvelle religion suivre la doctrine de leurs ministres, que les catholiques pussent aussi, en toute liberté, observer la doctrine qui leur est baillée de l'Église [1]. » A côté de cette interprétation, où se fait jour un certain esprit de liberté et de tolérance, nous placerons une note secrète adressée à Élisabeth :

La royne, à ce caresme prenant, envoya querir quelques presidens et conseillers et advocatz et procureurs du roy du parlement de Paris pour oyr leurs raisons en ce qui avoit esté decidé au concile. Doncques le premier lundy de caresme, monsieur le cardinal de Lorraine presenta au Conseil les decisions du dict concile avec plusieurs belles remonstrances du bien et proffit qui viendroit à ce royaume, si elles estoient observées, suppliant le roy de les vouloir signer, faire publier et observer, suivant ce que toujours il avoit dit par tous ses edits et mesmement par le dernier fait sur la pacification des troubles, attendant le concile general ou national, et devant que les avoir presentés au Conseil; il avoit si bien attiré la reyne par ses doulces paroles que, sans vouloir autrement entendre à consequence, elle vouloit que les dictes decisions fussent signées et passées, car le dict cardinal luy avoit premierement persuadé que, tant s'en faut que cela prejudiciast aux affaires de ce royaume, qu'au contraire ce seroit luy porter le repos tant necessaire et desiré, oultre que ce seroit un service agreable à Dieu, et ne feroit en rien enfreindre l'edit de la pacification de la paix, ni molester ceulx de la religion prétendue reformée, mais seroit seulement pour les catholiques alterés de scavoir la fin et resolution du dict concile.

Davantage, pour ne laisser en arriere aucune occasion qui pust aider à cela, il luy donna une crainte et frayeur que nous aurions la guerre civile ou dehors, si cela ne se faisoit; que quant à la civile, elle estoit toute asseurée; et quant à celle du dehors, le roy d'Espagne, le pape et tous les potentatz d'Italie nous en menacoient, ce qui effraya la reyne qu'elle vouloit à toute force que cela se fist, mais plusieurs du Conseil

[1] *Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 339.

s'y opposerent, mesmement M. le chancelier, et mesmes les deputés de la court du parlement, qui estoient les presidens de Thou, Seguier, Harlay et Prevost, et les conseillers Vielle et de Dieu et les advocats et procureurs du roy ayant veu lesquelles décisions, dirent qu'elles n'estoient sainctes, justes ni raisonnables, ains estoient exorbitantes et contre l'autorité du roy, bien du royaume, et privilege de l'eglise gallicane.

M. le chancelier enfonça bien plus avant, et remonstrant au sieur cardinal quel prejudice cela portoit à ce royaume, ils entrerent en paroles qui furent aigres, et bref le dict chancelier luy dit qu'il sembloit que ce que les siens n'avoient peu faire par les armes, il le vouloit faire par paroles obliques. Sur quoy, le dict cardinal exposa au chancelier que c'estoit sa coustume de s'opposer toujours à ce qui avoit esté par les siens proposé pour le bien de la France, et qu'il ne recognoissoit le bien qu'il avoit receu de luy et des siens, adjoutant par deux fois le mot d'ingrat.

A quoy, le sieur chancelier repliqua qu'il n'avoit jamais receu aucun bien du sieur cardinal, ni des siens, et qu'ilz n'eussent esté payés longtemps paravant, car tout ce qu'il avoit eu d'eulx, après leur avoir fait beaucoup de service, estoit un estat de maistre des requestes extraordinaires qu'on donnoit en ce temps là aux laquais, et qu'il ne tenoit le rang de chancelier que de la reyne et dit bien cet autre mot qu'il ne vouloit payer ses dettes aux depends du roy son maistre, et après plusieurs autres piques ils se separerent; depuis on n'a plus rien accordé touchant les dictes decisions et dit-on que la determination en est encore remise, jusqu'à ce que on aura seu comment le roy d'Espagne se gouvernera, pour tirer toujours les choses en longueur, et cependant les affaires pourront prendre quelque meilleure voye, car mesmes ceux qui sont le plus affectionnez au party de la papauté trouvent les dictes decisions prejudiciables à l'autorité du roy, aux droits de l'eglise gallicane, et au repos de la France [1].

Voyons maintenant ce qui advint de la requête portée contre l'amiral par la maison de Guise. Catherine va nous le dire dans une lettre à la duchesse de Savoie :

Madame de Guise a demandé que le roy mon filz et moy jugions seuls, comme verrez par ce que je vous envoye, et le roy mon filz, de son propre mouvement, sans que personne luy en dist ryen, a donné l'arrest tel que verrez, si bien que tout son Conseil a dist que Dieu le faisoit parler et se sont arrestés à ce qu'il en a ordonné, comme au ju-

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XXXVI. Voy. *Mémoires de Condé*, t. V, p. 50. Voy. Lettre du nonce Prosper de Sainte-Croix.

gement de Salomon. Dieu le fist parler aussi en celui-ci, car, sans cet arrest, je pense que vous nous eussiez veu encores aux armes et par ceci tout est suspendu, au contentement des deux parties, et nous n'avons plus rien qui nous arreste que les Anglois[1].

Les choses étaient-elles aussi en repos que Catherine veut bien le dire? Ce qui nous en fait douter, c'est la violence de langage des ministres qui assistèrent au synode des trois provinces de Brie, Champagne et Picardie, tenu à la Ferté-sous-Jouarre, le 24 avril: ils étaient au nombre de soixante-cinq tant ministres que surveillants, et furent présidés par Chaudieu. Il est juste de rappeler qu'ils traitèrent de calomnieux le compte rendu qui en parut alors et qu'ils l'attribuèrent à un ministre révoqué nommé Denise. Nous y lisons ce qui suit : « Des lettres ayant été envoyées de tous côtés à cette assemblée, on en lut d'abord une de Bèze qui invitait les ministres à se tenir sur leurs gardes, car les prêtres ramassaient de l'argent pour déraciner la vérité; on disait tenir de bonne source que le cardinal de Lorraine et la reine mère voulaient garder le roi à Lyon, jusqu'au moment où le duc de Savoie attaquerait Genève, et qu'après, Lyon et le Dauphiné seraient remis sous l'obéissance, ainsi qu'Orléans l'avait été; on disait encore qu'un édit général d'extermination serait proclamé contre les protestants. Chaudieu déclara que jamais les églises n'auraient la paix, tant que la reine mère gouvernerait, et qu'il n'y avait pas en France de magistrats légaux; Perocel prétendit que la reine mère avait écrit des lettres fort dures à l'amiral, se disant avertie que ceux de la nouvelle religion voulaient recommencer les troubles, mais qu'elle s'y opposerait de tout son pouvoir, en s'aidant de ses alliés, leur attribuant ainsi ce qu'elle méditait elle-même. L'assemblée, avant de se séparer, pria son président de recommander leur cause au prince de Condé et de ne pas perdre courage[2]. »

C'est à Lyon que lord Hunsdon, qui portait à Charles IX l'ordre de la Jarretière, rejoignit la cour. Le 22 juin, Smith l'attendait à l'Arbresle, et le duc de Nevers vint à sa rencontre entre l'Arbresle et Lyon; il se rendit droit à la cour, où il trouva réunis le roi, la reine mère et la princesse Marguerite. Le cardinal de

[1] Archives de Turin. (Autographe.)

[2] *Record office, State papers, France*, vol. XXXIII. *Kalendar of State papers*, 1564-1565. Réponse des ministres, *ibid.*

Bourbon lui présenta le jeune Henri de Béarn, son neveu, qu'il embrassa, et ce fut le prince de la Roche-sur-Yon qui le conduisit à son logis. Le lendemain, il eut une conférence avec le connétable, L'Aubespine et Bourdin pour s'entendre sur l'ordre à suivre pour la remise de la Jarretière. Le connétable lui dit que la cérémonie aurait lieu dans l'église Saint-Jean, la plus vieille de Lyon, la seule où il n'y avait pas d'images et où il n'y avait pas de livres, car on y chantait de mémoire; il lui promit qu'on ne dirait pas de messe. Le connétable connaissait sans doute les instructions très-étroites données à Hunsdon, auquel on recommandait, dans le cas où il serait obligé d'assister à la cérémonie dans une église, de ne donner aucune marque d'approbation [1].

Le samedi 24, Hunsdon fut conduit à la cathédrale par le prince de la Roche-sur-Yon, Smith par le duc de Nevers; le roi était déjà dans le chœur; à leur venue il se leva, et ils le conduisirent à l'autel; il prêta serment sur une bible; puis les trompettes sonnèrent et on entonna le *Te Deum*. De l'église, les ambassadeurs accompagnèrent le roi à son logis et furent seuls admis à sa table; après le dîner, le roi rentra dans sa chambre, ils l'y suivirent, et en présence du chancelier, des princes du sang et de toute la cour, Smith prononça une harangue en latin, à laquelle le chancelier répondit aussi en latin. Le roi, ayant prêté serment entre les mains de Smith, fut habillé du costume de l'ordre et ramené à l'église par Hunsdon qui en était également revêtu; la remise de la Jarretière eut lieu dans les formes voulues, puis la cérémonie terminée, ils rentrèrent pour le souper; Hunsdon fut seul admis à la table du roi. Après souper, les ambassadeurs furent conduits dans la barque royale, où les attendaient la reine mère, la princesse Marguerite et la duchesse de Guise, et les divertissements commencèrent. Dans son curieux récit, Hunsdon nous parle de trois dames de la maison de la reine mère qui chantèrent d'une façon vraiment charmante. Le 25, les ambassadeurs soupèrent chez le cardinal de Guise, à l'hôtel du banquier Bonvisi, où se trouva madame de Guise; après souper ils revinrent à la cour où le roi et sa jeune sœur, la princesse Marguerite, dansèrent; enfin le lendemain, ils dînèrent chez le maréchal de Vieilleville, à son hôtel, et le soir, soupèrent avec le roi et la reine dans une grande halle.

[1] *Kalendar of State papers*, 1564-1565.

La peste sévissait alors à Lyon d'une manière terrible; Smith nous en fait un lamentable récit; il se plaint de ce que l'on y fait trop de sermons, et qu'il y a trop de monde à les entendre, jusqu'à cinq ou six mille personnes [1].

Les craintes que les protestants avaient conçues de l'arrivée du duc de Savoie, et qui s'étaient fait jour dans le synode de la Ferté-sous-Jouarre, ne se réalisèrent pas; l'édit pour la religion fut confirmé à Lyon et Smith put écrire à Élisabeth que, grâce à cette publication, tout se pacifiait dans le royaume. Le 2 août, il était à Vienne; c'est de cette ville qu'il annonce à Cécil la mort de la princesse de Condé, et le départ du duc de Savoie retourné seul le 30 juillet, dans ses États, la duchesse restant encore avec la cour à Roussillon où était également venu le duc de Ferrare. Le 22 août, il écrit de Valence que la cour se dispose à prendre la route d'Avignon. Ce jour-là il a une audience du roi et de la reine. Le 4 octobre, nous le retrouvons à Avignon, où il entretient Cécil des bruits du moment : « Le mariage de la reine d'Écosse est la grande préoccupation; on parle à la fois pour elle de lord Robert Dudley, du comte de Warwick, et surtout du prince d'Espagne. D'autres voudraient la marier, soit avec le comte d'Arran, soit avec le jeune duc de Guise; mais ce dernier mariage rendrait cette maison trop puissante et la reine mère ne s'en soucie pas; on commence à s'inquiéter des prétentions du fils de lord Lennox. »

Le 18 octobre, Smith fut reçu par la reine mère : l'entretien ne porta que sur des questions de commerce et de piraterie. Dans une lettre du même jour à Cécil, il annonce que le roi a obtenu une certaine liberté de religion pour les sujets du pape, et il ajoute : « Le chancelier soutient les huguenots, mais il y a à la cour d'autres conseillers qui ne manquent pas de montrer au roi sur son passage toutes les églises ravagées par eux durant la dernière guerre. Les religionnaires se plaignent de Damville; dans son gouvernement il exerce de grandes cruautés contre les ministres; la plus grande partie du Dauphiné a passé au protestantisme; dans chaque ville il y a des ministres; il en est de même en Languedoc, à Montpellier et à Nîmes [2]. »

[1] *Kalendar of State papers*, 1564-1565.
[2] *Kalendar of State papers*, 1564-1565. *Record office, State papers, France.*

La cour poursuivant sa route, le roi entra à Marseille le 6 novembre. Le 8, Smith fut de nouveau reçu en audience; il n'avait qu'à faire connaître le désir manifesté par Élisabeth de désigner elle-même, dans son entourage, celui que le roi ferait chevalier de son ordre; la reine et le roi lui répondirent naturellement qu'ils s'en remettaient à son bon plaisir, mais ce fut l'occasion pour Catherine de lui demander (question délicate) quand la reine Élisabeth se marierait, et pourquoi elle n'épousait pas lord Robert Dudley; un peu embarrassé, Smith répondit à la première question qu'il n'en savait rien, mais que, si elle avait voulu épouser lord Robert, il y a longtemps que cela serait fait, puisque le parlement, à plusieurs reprises, l'avait invitée à se marier, lui laissant le choix de son époux. Le roi et la reine insistant pour avoir plus de détails, il s'y refusa, et ne pouvant vaincre sa réserve, la reine lui dit qu'elle voyait bien qu'il aimait lord Robert, ce dont il ne se défendit pas[1].

De Marseille, la cour vint à Arles, à Nîmes, à Montpellier; dans les lettres que Smith date de toutes ces villes, rien qui mérite une citation; c'est de Toulouse, le 1er janvier, qu'il parle à Cécil du conflit qui venait de s'élever à Paris entre le maréchal de Montmorency et le cardinal de Lorraine. Le cardinal étant entré dans Paris avec une nombreuse escorte d'hommes d'armes, Montmorency voulut la faire désarmer, mais il s'y prit un peu trop rudement, il l'avoue lui-même dans une lettre au duc de Montpensier; il s'ensuivit une vraie mêlée, où le sang coula; le cardinal effrayé se retira à Meudon, et de Meudon au château de Fleury, près Fontainebleau. Ce conflit a eu les honneurs de tant de récits imprimés, dans lesquels, de part et d'autre, on s'attaque et on se justifie, que nous ne croyons pas devoir nous y arrêter; bornons-nous à dire que le cardinal exhiba une permission de la reine qui l'autorisait à se faire suivre de gens armés[2].

Dans une longue lettre, écrite le 10 avril à Cécil, Smith est moins sobre de détails : « Le 15 mars, l'amiral et M. d'Andelot ont eu une conférence à Vendôme avec la reine de Navarre. Le prince de Condé a fait enlever mademoiselle de Limeuil, sa maîtresse, de la prison où elle était retenue à Tournon, et maintenant

[1] *Kalendar of State papers*, 1564-1565.
[2] *Ibid.*

il l'a avec lui[1]. » Tout en racontant cette galante aventure, Smith, peut-être avec un peu de malice, parle d'un ordre bien tardivement donné, qui interdisait à tout gentilhomme *de causer* avec les filles de la reine, excepté en la présence de la reine, ou de la princesse de la Roche-sur-Yon; mais, à côté de cette mesure de rigueur, il énumère les beaux présents faits par le roi et la reine à toutes les filles d'honneur : chacune d'elles a reçu de la reine cinq robes d'apparat, et du roi une; l'une de ces robes est en toile d'or, aussi vante-t-on à l'avance les magnificences de la prochaine entrevue de Bayonne[2]; puis il défile de nouveau son chapelet de nouvelles : « Le 19 mars, les vivres venant à manquer, la cour a quitté Toulouse et pris la route de Bordeaux, par Montauban et Agen; le mariage du prince de Mantoue et de la duchesse de Nevers a été célébré à Paris avec grande pompe; les fêtes ont duré huit jours; le 1er avril, le roi est entré à Bordeaux, mais en coche et incognito; l'entrée solennelle a eu lieu le 9, avec un grand déploiement de forces militaires; deux mille hommes et quatre enseignes d'arquebusiers ont précédé et suivi le roi. »

C'est le vendredi, 13 avril, que Catherine, d'une manière officielle, allait s'ouvrir à Smith du projet de mariage de Charles IX avec Élisabeth; déjà, durant le séjour de la cour à Toulouse, elle lui en avait vaguement parlé, et sa confidente habituelle, madame de Crussol, sous sa dictée sans doute, avait écrit à la reine d'Angleterre une de ces lettres qui, par leurs réticences calculées, préparent habilement les voies :

Madame, je desirerois bien fort avoir cet honneur de vous faire quelque service, estant auprès de la Royne ma maistresse, je dirois volontiers quelque bon office pour l'entretenement de la parfaite amitié qui est entre vous deux, mais il me semble qu'il n'en est pas besoin, d'autant qu'elle vous aime et estime comme la plus parfaite seur et amie qu'elle ait au monde, et qui estime autant les dons de grace et bonnes perfections que Dieu a mis en vous, et plust à Dieu que, aussi souvent, Madame, que l'on est en propos de vous, vos Majestez eussent ce bien d'estre ensemble, afin de jouir plus parfaitement de ce fruit d'amitié qui se nourrit entre vous deux, là où de ceste heure il me semble qu'il ne se

[1] C'est à Dijon, à la fin de mai, qu'Isabelle de Limeuil se trouva mal durant une audience solennelle; emportée dans la chambre voisine, elle y accoucha d'un fils.

[2] *Record office, State papers, France*, vol. XLVIII.

il représenta d'abord que Paul de Foix ayant déjà transmis la réponse faite à la proposition de mariage, cette communication le dispensait d'y revenir. Le roi l'ayant prié de la lui rappeler, il dit que la reine, sa maîtresse, dans une affaire de telle importance, aussi bien par égard pour les personnes qui l'avaient déjà sollicitée, que pour éviter les représentations de son peuple et de sa noblesse, avait pensé qu'il était nécessaire de laisser toutes les opinions se produire et de prendre de bons avis, mais que son intention était « de cheminer de bon pied, » puis il lut la réponse officielle que voici :

Comme ce mariage est en soy très-honorable, ainsi n'est la royne si deraisonable de ne penser luy debvoir estre agreable et complaire.

Et combien que l'inequalité de voz ages, Syre, peult beaucoup à detourner son affection de ce mariage, sy est-ce, qu'estant rapportées tant d'illustres vertus, accompaignées d'une disposition et naturel plein de bonté, sa Majesté ne peult estre esmeue de refuser ung tel mariage, pourveu que toutes aultres choses qui necessairement en dependent et y appartiennent n'y soyent trouvées repugnantes.

Et affin que votre Majesté ne soit plus longuement tenue en suspens sur cest affaire, sa Majesté vous asseure, Syre, qu'elle ne laissera partir d'avecques elles quelques ungs de ses nobles (de l'authorité et advis desquelz sa Majesté entendt user en ce negoce), avant qu'elle soit resolue de toutes les difficultez qui, sur ceste deliberation, se pourront naistre; et lors sur ce vous fera respondre clairement, apertement et franchement.

Après cette lecture, Somers s'assit, et Smith, prenant à son tour la parole, se dit porteur du même message. — La reine mère, se tournant vers le roi, lui dit : « Voilà très-bonne réponse. — Oui, madame, répondit le roi. — La reine reprit : Les choses sont en bon chemin, et si notre projet se réalise, je voudrais que la reine votre maîtresse sût bien comment mon fils et moi nous lui rendrons d'honneur; pour ma part, je veux la mieux traiter qu'aucune de mes filles ne l'a été, et le roi mon fils ne lui rendra pas moins d'honneur; mais puisque votre maîtresse veut consulter sa noblesse, c'est une si sage reine que je ne puis que l'approuver, et mon fils et moi nous ne pouvons qu'avoir contentement de sa réponse. » Avant de se séparer, la reine ayant demandé à quelle époque elle pourrait connaître la résolution définitive de la reine d'Angleterre, Smith répondit que ce serait au moment de la rentrée du roi à Paris. — Elle lui fit observer, qu'étant à peu près sûre qu'à l'occasion

de son entrevue avec sa fille, la reine d'Espagne, des ouvertures lui seraient faites pour le roi son fils, « *car il est recherché de tous côtés,* » elle comptait bien que la reine ne perdrait pas de temps. — Smith répliqua que sa maîtresse, étant maintenant décidée à se marier, un mois perdu serait plus pour elle que deux ans pour le roi son fils. — « C'est vrai, ajouta la reine. » — Sur ce, Somers promit qu'avant quatre mois le roi aurait la réponse[1].

Il est important de remarquer que Catherine, en s'approchant de Bayonne, cherche à rassurer les protestants; durant son séjour à Mont-de-Marsan, elle réunit, le 23 mai, les membres du Conseil, les princes du sang et les chevaliers de l'ordre, elle leur dit qu'on faisait courir le bruit que le roi voulait retirer l'édit de pacification, mais que le roi et elle étaient décidés à le maintenir jusqu'au bout, et qu'à cet égard, s'ils savaient quelque chose, elle les priait de le lui révéler; tous répondirent qu'ils ne savaient rien[2].

De son côté, Philippe II se défend de toute pensée politique dans l'entrevue de la reine Élisabeth et de la reine mère. Un ambassadeur de Danemark, venant d'Espagne et passant par Bayonne, dit à Smith que le roi d'Espagne avait envoyé des lettres au roi son maître et aux autres princes pour bien spécifier les motifs de l'entrevue; qu'elle aurait lieu, plutôt pour satisfaire au désir qu'avait la reine mère de voir sa fille, que sur sa propre recherche, et qu'il pouvait les assurer qu'aucune négociation ne serait entamée qui pût porter préjudice à aucun prince, n'importe de quelle religion il fût[3].

Le plus gros événement du moment, c'était sans contredit le mariage de Marie Stuart avec Darnley; le cardinal de Guise, madame de Guise et l'ambassadeur d'Écosse, écrit Smith, depuis qu'ils l'ont appris, sont dans l'angoisse[4].

Une fois Smith à Bayonne, nous espérions trouver dans ses dépêches quelques particularités, quelques appréciations nouvelles sur ce qui se passa dans cette célèbre entrevue; mais au lieu de cela il nous parle des fêtes, dont le récit nous a été tant de fois raconté, des toilettes des demoiselles de la suite de la reine d'Espagne, écra-

[1] *Record office, State papers, France.*
[2] *Kalendar of State papers*, 1564-1565.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

sant par leur richesse celles des plus grandes dames de la cour de France; il s'étend longuement sur l'arrivée des ambassadeurs des diverses nations, des dîners qu'il fait en leur compagnie et en celle du Rhingrave et du président de Flandres. De tous les nouveaux venus, celui qui attirait le plus les regards, c'était l'ambassadeur turc, Polonais de nation et chrétien; le baron de La Garde l'avait accompagné et, le 18 juin, le roi dîna avec lui à un endroit nommé Saint-Léonard, non loin de Bayonne. Le bruit courait que Philippe II était venu déguisé jusqu'à Fontarabie, mais qu'à la nouvelle de l'arrivée de l'ambassadeur turc, il avait repris la route de Madrid. Du reste, cet ambassadeur ne fit qu'un court séjour à la cour et prit congé de Charles IX le 27 juin. Qu'était-il venu faire à Bayonne? Les versions étaient diverses; était-ce pour offrir à Charles IX une des filles du sultan, qui serait devenue chrétienne et aurait apporté une dot assez forte pour payer toutes les dettes du roi? Était-ce plutôt, au nom du roi d'Alger, pour réclamer une somme de 50,000 couronnes remise aux mains du baron de La Garde et de Pétremol, lorsqu'ils étaient tous deux à Constantinople. Quant aux offres de mariage dont s'était flattée Catherine dans son dernier entretien avec Smith, il en était aussi vaguement question, mais rien de précis; tantôt on mariait le jeune roi avec la fille de l'empereur Maximilien, tantôt avec l'infante de Portugal. Dans les longs récits de Smith, une particularité est pourtant bonne à mentionner : le 2 juillet, lorsque la reine d'Espagne prit congé, le duc d'Albe remit à Charles IX un écrit cacheté de la part de Philippe II, et sur une question du roi, il répondit qu'il avait charge de ne le lui remettre qu'au moment de son départ. Le roi et la reine, ajoute Smith, en ont paru très-troublés. Il est un point sur lequel Smith s'accorde avec un historien du temps, la Popelinière; c'est la vague inquiétude que conçurent alors les chefs protestants; ils avaient la ferme conviction qu'entre le pape, la reine d'Écosse et le roi d'Espagne, par le moyen de leurs ambassadeurs, il s'était tramé, arrêté quelque chose contre eux[1]. Jeanne d'Albret, le prince de Portien, l'amiral, Condé, Gramont, la Rochefoucauld se réunirent à Cognac pour tenir conseil et parer au danger qu'ils semblaient redouter[2]. Le fait est qu'une certaine

[1] *Kalendar of State papers*, 1564-1565.
[2] *Ibid.*

agitation religieuse s'était manifestée dans plusieurs villes : à Tours, le sang avait coulé; à Lyon, un gentilhomme protestant et un ministre avaient été massacrés, le jour de Saint-Pierre, par le peuple qui, ce jour-là, dansait dans les rues. Il semble que de part et d'autre on se prépare à la lutte; on se ménage des alliés; ainsi, le 21 juillet, la cour étant à Montauban, les capitaines des Suisses et des Grisons viennent renouveler leur ligue avec la France. Nous avons dit avec quelle stupeur la nouvelle du mariage de Marie Stuart avec Darnley avait été reçue par la maison de Guise; c'était une difficulté, une complication de plus. Le 30 juin, Charles IX, étant encore à Bayonne, s'en était expliqué dans une lettre à Élisabeth, et tout d'abord il avait pris la défense de Marie Stuart « qui ne pouvoit mieux ni plus sagement faire que de suivre en cela le bon conseil de ses sujets, » et il avait supplié Élisabeth de le tenir pour agréable [1].

C'est par une lettre d'Élisabeth à Smith que nous savons l'accueil qu'elle fit à la requête de Charles IX : « La reine sa sœur n'a tenu aucun compte de ce qu'elle-même et ses meilleurs amis lui avaient conseillé; mais elle n'admet pas d'intervention entre elles deux; elle a envoyé un gentilhomme en Écosse; ses demandes sont raisonnables et elle ne doute pas du succès de la négociation [2]. »

L'entrevue de Bayonne, nous ne le voyons que trop par les lettres de Smith, portait déjà ses fruits; les défiances étaient devenues réciproques. Au moment de l'entrée de la cour à Angoulême, le bruit se répandit que les chefs protestants avaient levé un grand nombre d'hommes d'armes, et que, renouvelant l'entreprise d'Amboise, ils voulaient venir à la cour. La Rochefoucauld, en apprenant ces bruits, protesta contre de pareilles calomnies. Cette déclaration ne rassura pas Catherine; elle n'entra dans le château de Cognac qu'avec une très-forte escorte, et donna l'ordre d'armer immédiatement trois ou quatre nouvelles compagnies pour escorter la cour.

Smith insiste sur le triste spectacle qu'offre le Languedoc et la Guyenne entre les mains de Damville et de Monluc [3]. De la Rochelle il écrit de nouveau, le 18 septembre, que, dans toutes les

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XXXVIII.
[2] *Kalendar of State papers*, 1564-1565.
[3] *Ibid.*

villes où le roi séjourne, tout est mis en œuvre pour rétablir l'autorité des papistes et abattre celle des huguenots. De la Rochelle le roi s'étant dirigé sur Nantes, le 21 septembre Condé rejoignit la cour à Niort, suivi de près par le cardinal de Guise et le marquis d'Elbeuf qui, le 29 septembre, vinrent à Champigny, château du duc de Montpensier; Condé refusa d'y entrer. Smith remarque qu'il portait les couleurs de la sœur du duc de Longueville, et quelques jours plus tard, il annonce que le mariage est conclu, et que la princesse est de la religion, et a toujours eu le prêche chez elle. Rien n'échappe à ses yeux; chemin faisant, il donne des ordres pour acheter les livres nouveaux imprimés à Paris, et parmi eux, un *Récit de la guerre de Hongrie*, un *Récit de la guerre de Malte*, un autre libelle intitulé *la guerre cardinale* et qui traite de la lutte entre les gens du cardinal dans le pays messin et le comte de Salcedo; enfin, deux autres livres contenant tout ce qui a été fait en France pour la cause de la religion sous les rois Henri II, François II et Charles IX jusqu'au dernier séjour de la cour à Bordeaux [1].

De Nantes, nouvelle lettre de Smith; il revient sur ce qu'il a déjà dit des pratiques de Catherine pour détruire la vraie religion; il affirme que depuis Bayonne, dans chaque ville qu'ils ont traversée, il y a plus de huguenots que de papistes, que le plus grand nombre des villes sont de la religion, et que, le jour même de l'entrée du roi à Nantes (le 11 octobre), il a assisté au prêche où se trouvaient bien deux mille personnes, dont un grand nombre de gentilshommes et de dames nobles; le ministre a été très-éloquent et se nomme Pérocel [2]; enfin, dans une dernière lettre à Leicester, il lui mande que le roi a mis des gouverneurs papistes dans toutes les villes; que le nonce du pape exige que le cardinal de Châtillon qui est à la cour ne porte plus le chapeau et les insignes de cardinal, mais que le connétable y est opposé et a pris parti pour son neveu contre le pape [3].

La cour passe huit jours à Blois, Smith l'y suit, et dans ses lettres il insiste de nouveau sur les craintes qu'éprouvent les protestants, de la suppression de l'édit; s'il en était ainsi, ils seraient forcés de recourir aux armes. A côté de ces bruits vagues, il nous

[1] *Kalendar of State papers*, 1565.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

signale un violent conflit qui venait de s'élever : la reine de Navarre, la duchesse de Ferrare, le prince de Condé ayant fait prêcher un de leurs ministres dans la résidence royale, le cardinal de Bourbon a pris à partie Jeanne d'Albret et lui a reproché d'enfreindre les édits. Pour sa défense, elle a allégué la permission qu'elle avait obtenue du roi à Lyon; la reine mère est intervenue dans le débat et a de nouveau autorisé le prêche, mais à condition qu'ils n'y ameneraient que leur suite. Montgommery étant venu à Blois ainsi que d'autres chefs protestants, de grandes précautions, ajoute Smith, ont été prises; des chevaliers de l'ordre sont allés visiter chaque maison de la ville pour s'informer de ceux qui y logeaient, d'où ils venaient et où ils allaient; ce qui n'empêchait pas la cour de passer tout son temps en fêtes : « ce ne sont ici, nous dit-il, que chasses et momeries[1]. »

Le 13 décembre, tous les gros bagages partent pour Saint-Germain, et les grands dogues et les taureaux anglais, avec une nombreuse escorte, prennent la même route; de son côté la cour part pour Moulins. C'est dans cette ville que le roi avait convoqué pour le mois de janvier les princes, les grands officiers de la couronne et les chevaliers de l'ordre. Deux grosses affaires étaient pendantes : la querelle du maréchal de Montmorency et du cardinal de Lorraine, et la poursuite des Guise contre Coligny. Un rapport secret nous fournit quelques détails sur ce dernier conflit, et nous l'analysons :

Le cardinal arriva à Moulins le 9 janvier; il fut immédiatement reçu par le roi et la reine qui lui firent bon accueil; le lendemain 10, qui fut le samedi, il se trouva au Conseil.

La reine prit la parole et lui dit que tout le Conseil était d'avis que l'on ne pouvait pourvoir aux affaires du royaume, que premièrement l'on n'eût apaisé les querelles particulières, et qu'il y en avait deux principales : l'une engagée entre lui et le maréchal de Montmorency, et l'autre pour l'homicide commis en la personne de son frère, le duc de Guise, et qu'elle et le Conseil le priaient d'amener cette affaire à bonne composition; que l'amiral se soumettait à toute raison, et que partout où il serait besoin il affirmerait par serment qu'il n'était nullement coupable de ce meurtre. Le cardinal, après avoir protesté de son désir de faire tout devoir

[1] *Kalendar of State papers*, 1565.

pour la prospérité des affaires, et comme homme d'Église et pour son honneur et celui de sa maison, réclama bonne justice, et se tournant vers le roi, il lui rappela qu'il avait l'honneur d'être de son sang, et se tournant vers la reine : « Et vous, madame, savez très-bien que j'ay aussi cet honneur d'estre vostre parent; vous, monsieur le prince de Condé, et vous, monsieur le cardinal de Bourbon, estes mes cousins; vous, monsieur de Montpensier, m'estes bien proche parent; vous, monsieur de Nevers et monsieur de Longueville, avez épousé mes nièces, » par quoi il les adjura de garder son honneur comme le leur. Quant à la mort de son frère le duc de Guise, eu égard à sa profession et n'étant que tuteur honoraire de ses enfants, il ne devait rien répondre, sinon qu'il ferait toute sa vie ce qui lui serait possible pour qu'un tel acte ne restât impuni; il ne s'agissait ici ni de la voie des armes ni d'un combat, il y avait homicide manifeste, il demandait justice, renvoi au parlement de Paris, n'ayant ni haine ni désir de vengeance contre l'amiral et désirant qu'il en sortît justifié.

Le roi protesta qu'il ne le forcerait jamais de faire un accord à son désavantage; sur ce, le cardinal se retira. Le Conseil décida que, pour éviter tout malheur, le cardinal serait remis à la garde de l'amiral et l'amiral à la sienne; que l'on prendrait d'ici à deux jours les noms de tous ceux qui étaient à leur suite; enfin, que l'on manderait à la cour le maréchal de Montmoreucy; que l'on inviterait MM. d'Aumale et d'Elbeuf à ne pas venir à la cour que ces deux différends ne fussent accordés; que le roi entendait que tout cela fût jugé; enfin que madame de Guise remettrait les informations et autres pièces à produire en cette cause, et adresserait au roi une demande de renvoi au parlement [1].

Au mois de février, la querelle entre les maisons de Guise et de Châtillon se reprit; le roi fit venir à Meaux madame de Guise, le cardinal de Lorraine et l'amiral, leur témoignant le singulier désir qu'il avait, pour plusieurs grandes raisons, d'y mettre une bonne fin. Le cardinal et la veuve du duc demandèrent délai pour production de pièces qui ne devaient être vues que de sa Majesté; depuis, la duchesse demanda à poursuivre devant le parlement et à y présenter les pièces soumises au roi, à quoi il se refusa, et fit assembler les princes de son sang, les chevaliers de l'ordre,

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLIII.

les conseillers de son Conseil pour juger l'affaire avec l'assistance de la reine sa mère. De part et d'autre, on s'en remit à son jugement, et l'amiral, ayant affirmé de nouveau, comme devant Dieu, qu'il n'avait fait, ni fait faire, ni approuvé le dit homicide, le roi le déclara innocent[1].

Pour cette fin de l'année 1566, rien à signaler dans les dépêches des ambassadeurs : M. de Foix avait été remplacé à Londres par Bochetel de la Forest; c'est à celui-ci que Charles IX écrit, le 25 mai, à l'occasion d'un certain sieur de Savigny, qui se disait bâtard du roi de Navarre et prétendait n'être venu en Angleterre que pour appeler au combat un gentilhomme avec lequel il prétextait avoir querelle, mais en réalité, il n'avait quitté la France que pour une infinité de méfaits; et le roi demandait son extradition, ainsi que celle du receveur général d'Agen, nommé le Macon, sieur de Bel Assise, qui avait emporté 50,000 écus de sa recette[2].

Nous touchons à l'année 1567, année grosse d'événements et si tristement marquée par la reprise de nos guerres religieuses, la mort de Darnley et les troubles d'Écosse; elle s'était d'abord annoncée sous de meilleures espérances : le roi, écrivait-on, le 14 février, a fait son carnaval à Paris avec de brillantes mascarades[3]. Les défiances de Catherine étaient déjà éveillées, quelques-unes de ses lettres au connétable en témoignent; elles ne semblent pourtant justifiées que par des renseignements encore très-vagues, très-incomplets. La mort de Darnley fut comme la première menace des orages à venir. Voici en quels termes Catherine annonce cette triste fin au connétable : « C'est grand heur pour la reine ma fille d'en estre debarrassée, encores que ce jeune fu (fou) n'a pas ayté roy longtemps; s'il eust esté plus sage, je croy qu'il fust encore en vie. » Maintenant voici la lettre officielle que Charles IX adressa, à cette occasion, à Élisabeth :

Très haulte et très excellente princesse, très chere et très amée seur et cousine, l'inconvenient advenu en Escosse est cause que nous envoyons presentement par delà le sieur du Croc[4], nostre conseiller et

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLIII.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Dans une lettre du 17 octobre 1566, à la reine Catherine de Médicis, Ducroc disait : « Monseigneur le cardinal de Lorraine m'a escrit que le Roy et vostre

maistre d'hostel ordinaire, présent porteur, pour consoler en ceste affliction nostre très chere et très amée seur la reyne d'Escosse et resider auprès d'elle nostre ambassadeur, ainsi qu'il vous fera entendre, l'ayant chargé aussi vous visiter, en passant, de nostre part et remercier de la demonstration que vous faites à la continuation de nostre mutuelle amitié, en laquelle nous vous prierons croire que vous ne trouverez jamais, de nostre costé, que toute correspondance, comme il vous fera plus au long entendre, dont vous le croirez, s'il vous plaist, comme vous feriez nous mesme qui prions Dieu, très haulte et très excellente princesse, nostre très chere et très amée seur, vous avoir en sa très saincte et digne garde.

Escript à Fontainebleau, viij^e jour de mars 1567[1].

Il est un indice qui aurait dû rendre Catherine plus clairvoyante sur les menées du parti protestant, c'était l'envoi d'un ambassadeur extraordinaire d'Élisabeth pour réclamer de nouveau Calais et l'exécution du traité de Cateau-Cambrésis. Une nouvelle prise d'armes pouvait seule favoriser ces persistantes prétentions. Avisé de cette ambassade, Charles IX écrit à l'ambassadeur Henri Norris que, comme il est retenu plus longtemps qu'il ne pensait à Monceaux, Smith et lui peuvent venir à Crécy, petite ville très-voisine de Monceaux, « où ils seront très-bien accommodés et logés[2]. » Cette nouvelle tentative d'Élisabeth pour rentrer dans Calais est peu connue, c'est ce qui nous engage à donner en entier la relation de l'entretien qui eut lieu entre Charles IX et les envoyés anglais.

Le sieur de Smith, envoyé de la royne d'Angleterre, accompagné du sir de Norris, ambassadeur de la dicte dame residant en France, vint le xxixe jour d'apvril mil cinq cent soixante sept trouver le roy à Saint-Maur, auquel il feit entendre que, veoyant la royne, sa maistresse, les huit ans passés dedans lesquels par le traisté dernierement faict au Chasteau Cambresis entre le feu roy Henry son pere et la dicte dame, Callays luy doibt estre rendu, elle avoit depesché le sieur de Winter, son

Majesté vouliez que je demeurasse ici deux mois plus qu'il n'avoyt esté commandé, et que pour ce faire, vous m'envoiriez de l'argent par mon fils. » Il est donc à croire qu'il revint en France, et qu'à la nouvelle du meurtre de Darnley il fut immédiatement renvoyé en Écosse; en effet, il n'y a pas une lettre de lui entre celle du 17 octobre 1566 et la dépêche du 19 mai 1567. Voy. Teulet, *Relations de la France et de l'Écosse*, t. II, p. 296.

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XL. (Original.)

[2] *Record office, State papers, France*, vol. XL.

vys admiral, et le dict Smyth aussy pour venir au dict Callais en demander la restitution, auquel lieu ils n'avoient trouvé personne qui les auroit ouis, de sorte que, suivant la charge qu'il avoit de sa dicte maistresse, il estoit passé oultre, et venu devers sa Majesté, la requerir, en vertu du dict traicté, de la restitution de la dicte place et ses appartenances, comme de chose juste et raisonnable.

La response du roy fut qu'il s'esbahissoit grandement de ceste demande, d'aultant qu'il avoit tousjours estimé et tenoit pour certain, veu les choses passées depuis le dict traité, qu'elle n'y avoit plus riens, et luy sembloit qu'il n'en falloit plus parler, mais seulement de l'entretenement de la bonne paix et amitié qui estoit entre eulx, en laquelle sa Majesté desiroit continuer, et faire congnoistre à la dicte dame, sa maistresse, l'envie qu'il a de luy demeurer bon et parfaict frere et amy; que neantmoins, s'il ne se contentoit de ceste responce, et en vouloit scavoir les raisons plus particulieres, il feroit entendre à son Conseil ce que le dict ambassadeur luy avoit dict, et luy mesmes, s'il vouloit, y seroit ouy, auquel on luy satisferoit plus amplement.

Là dessus se retirerent les dicts ambassadeurs, et ayant le roy communiqué aux princes de son sang, et seigneurs de son dict Conseil là assemblés, fut advisé d'entendre plus particulierement du dict sieur Smyth ce qu'il auroit à dire là dessus, le quel, retourné qu'il fut, commença à remonstrer que, par le dict traicté, le roy, comme successeur à ceste couronne, estoit tenu rendre la dicte ville de Callais, laquelle il avoit charge de sa Majesté de demander, et le sommer d'y satisfaire, et allegua plusieurs raisons pour conforter la dicte demande, toutes fondées sur le dict traicté, entre autres que, si on vouloit pretendre quelque innovation faicte au dict traicté, c'estoit du costé du roy que l'on y avoit commencé, allegant les armoyries d'Angleterre prises par la royne d'Escosse, vivant le roy François son mary, ce qu'il avoit toleré; aussy que sa dicte maistresse avoit plusieurs lettres interceptés, par où se verra que les cappitaines et gens de guerre françois qui estoient lors en Escosse n'avoient pas seullement charge de conserver le dict pais, mais d'entreprendre sur le royaume d'Angleterre, par où elle pretend que l'innovation premiere est du costé du roy.

Il luy fut respondu par monsieur le chancelier que, le dict traicté bien entendu, il se verroyt clairement qu'elle estoit descheue de ce qu'elle pretendoit au dict Callais, en ce qu'il porte que celuy qui commencera à attenter par armes est exclud et privé de tout droict; qu'il estoit clair et sans difficulté que se saisissant du Havre de Grace, elle estoit tombée en la peine du dict traité; que fonder l'innovation de nostre costé pour les armoyries prises par la dicte royne d'Escosse, c'estoit chose qui ne regardoit point le roy et ne le touchoit aulcunement; qu'il fauldroit qu'ils s'adressassent à elle, si raison y avoit, et encore quand il fauldroit

commencer de ce temps-là à regarder qui auroit failly le premier, il se trouveroit que ce seroit la dicte dame royne d'Angleterre, d'aultant que l'on scavoit bien le secours, faveur et assistance de gens, d'argent, artillerye et munitions qu'elle avoit envoyées au dict pays pour defendre les Escossois, lors ses subgects et désobeissans, et pour les quels chastier et remettre en obeissance, sa Majesté avoit envoyé ses forces par de là, et non à aultre occasion; en quoy ils furent empeschés par l'armée que y avoit par mer et par terre la dicte dame royne d'Angleterre, qui mesmes tint la ville du petit Lieth longuement assiegée, par où elle faisoit ouverte declaration d'hostilités, et contrairement au dict traicté, et par ce moyen perdoit le droict que le dict traicté de Cambresis lui laissoit sur le dict Callais. Quant aux dictes lettres interceptées, quant il y en auroit de ceste substance ou non, d'aultant que l'on scait que jamais le roy n'eut ceste intention, ce seroit ung fondement qui ne seroit assis que sur opinion, et le dict traicté parle clairement, quant il dict par armes, ainsy qu'il s'est veu que, du costé de la dicte dame royne d'Angleterre, elle a faict au dict pais d'Escosse et depuis au Havre de Grace, et à Roen mesmes, où beaucoup de ses subgects furent trouvés à la reprise de la dicte ville de Roen.

Pour davantage justifier au dict sieur de Smyth ce qui regarde le faict d'Escosse, sa Majesté vouloit que l'evesque de Valence luy touchast particulierement ce qu'il en scavoit, comme cellui qui y fust lors envoyé, et demeura par de là jusques à la resolution des choses, lequel declara que la principalle occasion, pour laquelle il y alla, estoit pour oster à la dicte dame royne d'Angleterre le souspecon qu'elle disoit avoir des forces de France, offrant, si elle vouloit en faire retirer ses gens, de faire revenir les François qui y estoient, après que l'obeissance y seroit rendue, y laissant seullement nombre suffisant et necessaire pour la garde des places fortes; mais, comme long temps auparavant elle avoit traicté avec les dicts Escossois tumultuans, elle ne voulut recepvoir aucune condition, jusques à ce que finallement elle les reduisit avecq la faveur des dicts Escossois, et l'armée grosse qu'elle y avoit, dedans le petit Liet, et les y tint assiegés l'espace de deux mois, et jusques au traicté qui y fut faict, par où ils furent contraincts de retourner et laisser le dict pays en la puissance des dicts rebelles, lequel traicté ne fut neantmoins point ratiffié par le dict roy François, d'aultant que les dicts Escossois devoyent envoier devers sa Majesté dedans certain temps après, ce qu'ils ne feirent, et ce pendant intervint son decès, de maniere que la dicte dame royne d'Angleterre, quant bien il luy pouvoit servir, ne s'en scauroit ayder, n'ayant pas esté approuvé du prince, par la mort duquel nous demeurons despourvus de ce qui concerne le dict royaume d'Escosse.

Le dict s^r de Smyth, laissant à part le dict faict d'Escosse, retournoit tousiours sur l'obligation du dict traicté de Cambresis, disant que le

roy ne se pouvoit raisonnablement excuser de la restitution de la dicte ville de Callais, d'aultant que ce que la dicte royne d'Angleterre avoit faict, s'impatronisant du dict Havre de Grace, n'avoit esté que pour le bien de ses affaires et le luy conserver es troubles dont son royaume estoit travaillé, faisant en cest endroit office que les princes amys doibvent à leurs voysins jeunes et en affliction, comme elle avoit assez declaré par plusieurs escripts qu'elle avoit faict publier, insistant tousiours à la dicte restitution et davantage à la peyne de cinq cens mil escus portés par le dict traicté, au cas de refus. A quoy luy fut repliqué, qu'elle avoit fort mal faict paroistre en l'execution de ceste sienne publication qu'elle eut ceste intention; car comme il eut pleu à Dieu pacifier ce royaume et ung chacun retourner en l'obeissance accoustumée du roy, elle avoit esté requise se departir du dict Havre et en retirer ses forces, pour lequel effect feurent envoyés plusieurs bons personnages devers elle; mais, au lieu d'y satisfaire, elle en feist sortir tous les François qui estoient dedans, renforça la garnison qu'elle y avoit de plus grand nombre d'hommes, d'artillerie et munitions presque incroyables, et telles de toutes armes, equipage, de chevaulx et autres provisions de vivres, qu'elle laissoit assez à penser qu'elle n'avoit pas seullement volonté de se contenter du dict Havre, mais d'estendre ses aisles plus avant, se laissant entendre qu'elle le gardoit seullement en attendant que l'on luy eust faict raison du dict Callais, faisant tacitement congnoistre par là qu'elle veoyoit bien du tout avoir perdu Callais, et vouloit faire ung nouveau du dict Havre, où elle s'opiniastra tellement que le roy fut contraint y envoyer une armée qui tint le dict Havre longuement assiegé, non pas trop estroitement, en esperance qu'elle se recongnoistroit, et les choses y passeroient plus doulcement, ce qui ne profita de rien, de sorte que sa Majesté y feist marcher monseigneur le connestable, et ses principaulx cappitaines en intention de les suivre en personne, mais il advança tellement l'affaire que ceulx de dedans qui estoient en nombre de plus de six mille hommes, se veoyant prestement d'estre forcés, s'accommoderent à le rendre, en quoy ils furent pour le respect de la dicte dame royne, de laquelle le roy a tousiours eu l'amitié en recommandation, gracieusement et favorablement traittés; par où tout le monde peult juger si elle a raison de venir à present demander Callais, qui est ung vrai heritage et patrimoyne de la couronne de France, que ce n'est du leur ni conquest faict sur eulx, mais chose remise en son ancienne et naturelle obeissance, fort esloignée d'eulx que Dieu a divinement séparés de nous, ayant voulu par le succès des choses, ainsy que dict est, cy dessus passées, oster toute occasion à l'advenir de querelle et guerre entre ces deux nations, et assurer le moyen de faire durer perpetuellement entre eulx la bonne paix et amitié qui y est, que sa Majesté desire conserver de sa part, encores qu'il

eust assez occasion de demander à la dicte royne recompence des grands frais et depenses qu'il a esté contraint de faire pour le recouvrement du dict Havre, et aultre dommage par luy soufferts, dont il ne veult faire à ce instant; mais à tout cela preferer l'amitié de la dicte dame, laquelle le roy s'assure, qu'ayant bien consideré toutes ces raisons, demeurra satisfaicte, et en non moins desir de conserver l'amitié et bonne intelligence de sa dicte Majesté.

Ne fut aussi oublié faire entendre au dict sieur Smith que le dict traicté porte que l'on ne pourra retirer, supporter ni favoriser les subgects l'ung de l'autre prince, sans contrevention du dict traicté, et que la dicte dame royne d'Angleterre scayt bien ce qu'elle a faict à l'endroict des Escossois, et aussy combien de François elle a retenus et recelés en son royaulme fugitifs et proscripts de ces royaumes, sans qu'elle les ayt jamais voulu rendre suivant le dict traicté, quelque instance et interpellation qui luy en ait esté faicte de la part de sa Majesté, qui sont toutes choses qui empirent sa cause, comme il est aysé à juger[1].

Au mois de juillet, dans une lettre de Catherine au connétable, commencent à se faire jour quelques craintes sur les mouvements des protestants, mais rien de précis; son attention semble se tourner du coté de l'Écosse. Le 16 juillet, Charles IX, alors à Écouen, annonce à Élisabeth que « pour le désir d'y voir plus de repos et de tranquillité et la reine de ce pays hors de l'affliction en laquelle elle est, » il y envoie M. de Lignerolles, gentilhomme de sa chambre, qui la visitera en passant[2]. En août, en septembre, même sécurité; notre ambassadeur en Angleterre, Bochetel de la Forest, écrit à Élisabeth que le roi et sa mère sont venus jusqu'à Saint-Quentin et Péronne, et maintenant s'en retournent vers la Champagne à la Fère en Tardenois, lieu qui est à monsieur le connétable, et de là à Marchais, maison du cardinal de Lorraine, où leurs Majestés verront les Suisses qui ci-devant ont esté levés, faisant compte d'estre de retour à Villiers-Cotteretz pour la Saint-Michel. « Leurs Majestez, depuis le partement de Compiegne, ont toujours passé leur temps en toutes sortes de chasses. La reine mere, ajoute-il, lui ayant donné l'ordre d'acheter quelques bestes d'emble et en ayant trouvé quatre, il prie sa Majesté de faire delivrer un passeport pour leur envoi en France[3]. »

Durant son séjour à Marchais, Charles IX écrit à Élisabeth

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XL. (Copie du temps.)
[2] *Record office, State papers, France*, vol. XL.
[3] *Record office, State papers, France*, vol. XLI.

pour la remercier de ses bonnes dispositions envers la reine d'Écosse; il a su par son ambassadeur Norris le remède qu'elle veut porter aux affaires de cette reine, chose qu'il a trouvé conforme à leur propre volonté, et, pour cet effet, il dépêche devers elle le sieur Pasquier, chevalier de l'ordre, qui lui en dira plus au long et qui a charge de s'accommoder et s'entendre avec elle sur ce qu'elle jugera être plus à propos[1]. Le cardinal de Lorraine y joint une lettre, il la remercie également et la loue « de vouloir montrer au monde combien de tels actes sont contraires à la loi de Dieu. » Il engage le duc de Châtellerault, qui s'en va en Écosse, à la visiter et à se concerter avec elle[2].

A la mi-septembre la cour était revenue à Monceaux, et sans que l'éveil en eût été donné, on apprit que Rosoy et Lagny étaient occupés et la route de Paris interceptée par les protestants. Escorté par les six mille Suisses entrés à Meaux dans la nuit du 27 septembre, le roi prit la route de Paris : cette marche était audacieuse; toutefois les protestants n'osèrent pas attaquer sérieusement l'armée royale, mais vinrent prendre position à Saint-Denis. Ce fut là que de nouveaux pourparlers eurent lieu; c'était dans le programme des guerres civiles. Voici comme ils sont racontés dans une note du temps : « Le 30 septembre furent envoyés d'abord en parlementaires le chancelier, le mareschal de Vieilleville, l'evesque d'Orleans; puis de nouveau le chancelier, le mareschal de Montmorency, M. de L'aubespine, l'evesque d'Orleans, puis encore l'evesque de Limoges et autres à Saint-Denys et Saint-Supplice; depuis le connestable y alla le 10 et le 11 d'octobre avec Morvilliers, l'evesque de Limoges et L'Aubespine, mais sa présence avança peu les affaires, estant entré en quelques parolles fascheuses, tant avec les princes qu'avec M. de Chastillon et son neveu, parcequ'il fut reproché au connestable, qu'à une assemblée faite à Paris devant le roy, il avoit dit que M. le Prince vouloit se faire couronner roy à Saint-Denys et se faire nommer Louis XIII. Le dernier parlement se fit le 26 octobre, où estoient pour le roy le mareschal de Montmorency, de Villars, L'Aubespine, l'evesque d'Orléans[3]. »

Nous n'avons pas à raconter la bataille de Saint-Denis, le récit en a été fait trop de fois; bornons-nous à dire que le *Record office*

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLI.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

en renferme un curieux dessin à la plume[1]. Pour les événements qui vont suivre nous nous servirons d'un document inédit dont voici le titre :

Brief discours comment à peu près sont passées les affaires de la guerre de France, principalement au camp de monseigneur le prince de Condé, duc d'Augnon et pair de France, depuis le commencement de descembre jusqu'au xve de feuvrier.

Le dict seigneur avec son armée, environ le commencement du dict moys de decembre, prend par force la ville de Pontz sur Yonne, distante de la ville de Sens environ deux lieues, pour donner passage aux compagnies qui luy venoient de la Guyenne, conduistes principalement par le seigneur de la Rochefoucault pour les joindre avec ses forces; les dictes compagnies pouvoient arriver à trois mille hommes de pied et deux mille chevaux, et amenerent avec eux six pieces d'artilleries prises à Orleans, entre les quelles y avoit deux doubles canons, une grande coulevrine et troys pieces de campagne avec leur equipage et munitions.

Au dict temps les ducs de Guise et Aumale qui estoient dedans la dicte ville de Sens avec grand nombre de cavallerie, sentant la dicte armée près d'eux, y s'en allèrent une nuit tirant le chemin de Troye, sans estre apperçus de leur ennemis, et de là à Verdun.

Peu de jours après fut prise la ville de Bray sur Seine, moitié par force, moitié par accord, car après avoir reçu quelques assaults se rendirent au s^r de Genlis, lieutenant de monseigneur le Prince en ceste affaire, par composition et payerent II v^c escus.

Il y en eut plusieurs d'une part et d'autre tués et blessés; entre y fut blessé le sieur de Corbouzon, frere du comte de Montgomery; les capitaines et soldats qui estoient dedans, conduits entre aultres par ung nommé Gombault, sorti avec le reste de ses soldats, bagues sauves, et luy et sa compagnie s'allerent remettre dedans la ville de Provins, laquelle ville fut prise miraculeusement, car la bresche n'estoit nullement raisonnable, mais ceulx qui estoient dedans, voyant la hardiesse et plus que temerité des assailans, se rendirent. La dicte ville est du duché de Nemours.

Justement après fut prise la ville de Nogent sur Seine, se voyant preste à estre forcée, et paya aussi quelque somme de deniers et munitions qui soulagerent grandement la dicte armée.

Monseigneur le Prince, au dict temps, vint loger au dict lieu de Bray, que fut le 7e du dict moys, au quel lieu vint madame la marquise de Rotelin, mere de la femme de mon dict seigneur le Prince pour traicter

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLI.

ou aviser à quelques moyens de la paix et ce pendant se faisoient plusieurs allées et venues par le susdict Gombault vers le Roy[1] pour accorder quelques articles de paix assez peu raisonnables, pour tous jours entretenir le dict s[r] Prince, soubs couleur de la dicte paix, encore qu'ils n'en eussent aucune volunté, ce qu'il pensoient ne devoir estre cogneu par le dict seigneur et sa compagnie; mais le dict sieur, qui n'a jamais eu faulte de leurs advertissemens, avoit descouvert par quelques moyens certains et par quelques courriers qui alloient et venoient ordinairement de Paris vers le cardinal de Lorraine et mareschal de Vielleville, comme ils les avertissoient ordinairement qu'ils fissent tout ce qu'il pourroient pour empescher la venue des Reisters du dict seigneur Prince, ce qu'ils esperoient bien certainement faire, comme ils avoient aussi assuré le Roy, et que ce pendant ils sçavoient bien comme il falloit traicter et entretenir les mareschaux en parlementant et leur faisant accroire de vouloir faire la paix. Là dessus, n'estant pour lors rien faist, se departit la dicte dame du dict lieu de Bray et s'en retourna vers la Royne.

Mon dict sieur le Prince tira son chemin droist vers la Brye pour de là aller en Champagne et Lorraine pour aller recevoir ses Reistres, des quels, au dict temps, il eut certaines nouvelles et de leur acheminement.

Au dict temps, monsieur de Clermont d'Amboyse se departit de la dicte compagnie sans dire adieu et avec assez peu d'occasions, pour raison de quoy n'y a acquist pas grand honneur et n'a esté sans s'en repentir. Le dict seigneur avoit réputation d'avoir auprès de soy de grands deniers, les quels il aymoit et vouloit garder, au moins ainsi qu'on disoit. Neanmoins son fils aisné est demeuré avec la dicte compagnie et de mon dict seigneur le Prince, et avec la plus part de la compagnie de son dict pere.

Je ne veux oublyer, ayant parlé de la marquise de Rothelin, comme quelques jours auparavant elle a esté prise en son chasteau de Blandis avec les petits enfans de mon dict seigneur le Prince qu'elle avoit avec elle en garde. La prise fut faiste par son neveu qui a espousé sa niece, fille du feu sieur de Gyé, seigneur d'Entraguez, assez villement, en quoy on peult accuser l'un et l'aultre, luy par ce que, quelques jours auparavant, il lui avoit escrit qu'il vouloit la venir voyr avec petite compagnie pour luy communiquer quelques affaires, à quoi elle prendroit bien plaisir, et que, à ceste cause, elle luy mandast s'il seroit le bien venu, comme elle fist, et aussi qu'elle avertist, quand il viendroit, ceulx de la porte de le laisser entrer; au dict temps il ne faillit de venir et fist avertir qu'il estoit à la porte, suivant ce qu'elle sçavoit, et la porte luy fut ouverte sans faire regarder quelle compagnie il pouvoit avoir avec luy. Il avoit avec luy tant de pied que de cheval bien troys cent personnes toutes cachées dedans les maisons, et luy, la porte ouverte, avec ceulx qui estoient les plus près de luy commença à assaillir, tuer et saccager les serviteurs de sa tante et ce pendant le reste y entra et se saisit du chasteau; estant

entré, la pilla et saccagea tout et ammena prisonniers la dicte dame et les petits enfans, entre aultre ung grand nombre des gens de bien et d'honneur qui s'estoient venus là dedans pour sauver leur vies et leurs biens, dont fut plus de dommage que à elle. Voilà la foy de son neveu, et le peu de diligence que telle dame a usé à garder une maison forte qu'elle pouvoit garder[1].

Ce fragment de journal s'arrête là. L'armée protestante, allant au-devant des Allemands, passa la Meuse à Saint-Mihiel et fit sa jonction, le 12 janvier 1568, à Pont-à-Mousson avec le prince Casimir, le second fils de l'électeur Palatin; il amenait six mille chevaux et trois mille hommes de pied. Vieilleville, qui avait tout fait pour arrêter l'invasion allemande, écrivait à Catherine de Médicis : « Vous aurez bientost ceste peste en vostre royaume, Dieu veuille qu'ils fassent un mauvais voyage. » Le duc d'Anjou mis à la tête de l'armée, malgré sa grande jeunesse, s'était porté à Troyes, puis, suivant l'armée protestante et inquiétant ses derrières, il était venu, le 16 février, se placer à Montereau pour y attendre le duc de Saxe et Bassompierre qui amenait les reîtres. Ne pas engager d'action décisive, gagner du temps et négocier, c'était le plan adopté par Catherine. Un des dangers de la situation, et dont elle tenait compte, c'était l'appui secret donné aux protestants par l'ambassadeur Norris, et, il faut bien le dire, par Cécil lui-même, en dépit des protestations de neutralité et de bon vouloir qu'Élisabeth affichait dans toutes ses lettres; nous en trouvons la preuve dans cette lettre de Coligny à Cécil datée de Montreuil-Bellay, le 7 janvier 1568 :

Monsieur, les grands et vertueulx et recommandables offices que vous avez faits jusques à ceste heure pour l'avancement de nostre cause et les effets qui s'en sont suivis, et dont nous nous ressentons à bon escient, nous rendoit un tesmoignage si certain et asseuré du zele et affection si singuliere qu'il a pleu à Dieu de mettre en vous en ce qui touche son honneur et gloire et la conservation des eglises qu'il a recueillies en ce royaume, oultre ce que nous en avons apprins par les lettres et depesches de monsieur le cardinal de Chastillon, que j'ay pensé que je vous ferois tort et à moy mesme si je voulois essayer d'augmenter une si bonne et sainte volonté par un discours de raisons, et que ce seroit aultant si je voulois adjouster de la chaleur au feu, de sorte que je me contenteray.

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLII. (Original.)

s'il vous plaist, de vous supplier seulement par ceste ci de vouloir entendre de l'estat de noz affaires de ce gentilhomme, présent porteur, oultre ce que vous en dira aussi en particulier monsieur le cardinal de Chastillon, et nous continuer la mesme et semblable volonté et faire comme vous avez toujours accoustumé et que nous avons toujours attendue et esperée de vous, et combien que vous soyez conduit à cela pour la cognoissance que vous avez de l'equité et justice de ceste cause, qui nous est commune avec tous les gens de bien, si ne laisseray-je pourtant, oultre le general, de vous remercier, en mon particulier, de ce que vous avez fait jusques à ceste heure. Ce sera de mesme affection que je desire estre recommandé bien affectueusement à voz bonnes graces, priant le Createur qu'en augmentant en vous, Monsieur, les siennes il vous maintienne tousjours en sa seure garde et protection[1].

Veut-on encore une preuve des menées secrètes des Anglais et de la sympathie qu'ils témoignaient aux réformés ? Voici ce qu'écrivait à Élisabeth un des chefs protestants (la lettre ne porte pas de signature) :

Madame, vostre Majesté a bien esté advertie des grandes troubles et esmotions qui sont pour le present en ce royaume et comment et quant, après avoir tenté tous moyens de paix et tolleré toutes les indignités du monde, nous avons esté contraincts et forcés prendre les armes, ne trouvant aultre esperance et moiens humains pour la seureté de nos personnes et biens et liberté de nos consciences, en quoy monseigneur le prince de Condé s'est porté si prudement et vertueusement, que la memoire de luy et de sa posterité en sera à jamais prisée et honorée entre les plus grands et vaillant princes de l'Europe, et d'aultant qu'il a eu telle confiance en moy qu'il m'a bien voulu envoyer en ceste ville et pais pour m'opposer aux complots et factions des ennemys de Dieu et du Roy et garantir la Guyenne des viollances et oppressions qu'ils y commetoient, ne voullant en rien defaillir à mon debvoir et me preparant de les aller joindre du plus prest pour les faire regenter du juste jugement que Dieu veult faire tomber sur leurs testes et dont je m'asseure en son assistance, de la quelle jà y m'a tellement fortiffié que je en ay taillé en pieces une bonne partie qui s'estoit osé mettre en campaigne, le reste s'estant reseré es villes où ils font semblant de voulloir soustenir, tellement que s'ilz s'oppiniastrent contre les forces que j'espere en brief y mener pour les assieger, il m'y conviendra gaster grand nombre de pouldre et munitions de guerre, desquelles encores que pour le present je en soye bien fourny, si est ce que je deliberé en faire un tel

[1] *Record office*, *State papers*, *France*, vol. XLII.

amas et magasin que je n'en puysse avoir faulte à l'advenir, où la guerre prendroit plus loung traict, et que la resistance seroit plus grande que n'y a apparance. A ceste cause j'ay envoié ung navire es terres de vostre subjection et dependence, Madame, pour y achapter les salpestres et aultres munitions nécessaires pour le faict de la guerre, ce que je supplie très-humblement vostre Majesté de permettre et octroyer aux gens que j'ay depesché à ceste fin, et en cest endroict favoriser la cause commune de toutes les eglises de l'Europe chrestienne, dont mon dict seigneur a entreprint la déffence et protection, et ce faisant fairez chose bonne et saincte et digne de vostre pieté et grandeur et conforme à la bonne affection que avez tous jours declairée porter à la gloire de Dieu et advancement du regne de son fils Jesus Christ; donc certiffiant et m'asseurant, Madame, qu'en recongnoissance d'un tel bien-faict, je ne fauldray d'aider et favoriser vos subjects et user envers eulx de toute cortoysie qu'il me sera possible de par deçà, et ne seray ingrat de leur departir des moiens et comodités qu'il a pleu à Dieu nous bailler, et en cest endroict je prieray le Createur.

Madame, preserver vostre Majesté en tout heur et prosperité pour vous employer à son honneur et gloire.

Vostre très-humble et obeissant serviteur à jamais [1].

Jusqu'ici nous avons vu Catherine, au nom du jeune roi, lutter seule contre les chefs protestants; mais un mouvement individuel de résistance commençait à se produire parmi les catholiques, et il est important de le signaler. A Chalon-sur-Saône, il s'établit une fraternité érigée en l'honneur *du benoist Saint-Esprit:* « Sous le bon plaisir de nostre roy nous avons fait, disent-ils, entre nous une fraternité qui s'appelera *Confrairie et Société des Catholiques,* » et ils ajoutent que, « si les personnes du roy et de ses freres estoient oppressées, de sorte qu'on n'eust pas avertissement de leurs volontés, ils promettent obeissance au chef qui sera eslu [2]. »

La paix devenait une nécessité, elle fut conclue dans le moment le plus favorable pour la cause royale, car la ville de Chartres, menacée par toutes les forces protestantes, n'avait plus qu'à capituler; arrêtée à Longjumeau, le 25 mars 1568, elle fut enregistrée au parlement de Paris en présence du roi, car sans cela « les mutins de ladite ville ne l'eussent permis. » L'édit d'Amboise était remis en vigueur; le prince de Condé et ses adhérents rétablis dans leurs biens et honneurs; le roi avançait les 100,000 écus

[1] *Record office, State papers, France,* vol. XLII.
[2] *Ibid.*

promis aux Allemands. De son côté, le prince de Condé fit publier la paix à Bonneval où il se trouvait le 30. Le dimanche suivant, à Orléans, la cène fut célébrée en un lieu appelé *la Grange du Bignon;* le prince de Condé y assista avec près de six mille personnes: le 10 avril, il partit sans suite avec sa femme pour sa maison de Valery. Coligny prit le chemin de Châtillon; les autres seigneurs s'étaient également retirés et avaient, en partant, baisé la main du roi; parmi eux se trouvait Montgomméry [1].

Charles IX annonce cet heureux résultat à Élisabeth :

Madame ma sœur, le sieur de Beaumont, chevalier de mon ordre, que j'envoye exprès devers vous pour vous visiter de nostre part et vous faire entendre comme il a plu a Dieu par sa bonté pacifier les troubles de mon royaulme, vous dira l'aise et le contentement que j'ay receu de ce que, quelques persuasions qu'on ait essayé de vous faire, vous estes demeuree ferme et constante en l'amitié que j'ay toujours connue en vous, dont j'auray bonne souvenance pour faire le semblable en vostre endroict, quand l'occasion se presentera, comme je donne charge au dict de Beaumont vous dire plus particulierement de ma part, qui me gardera, m'en remettant sur luy, de vous faire plus longue lettre, que de vous prier de croire ainsi que vous voudriez faire à ma propre personne, priant le Createur, Madame ma sœur, après avoir presente mes affectionnees recommandations a vostre bonne grace, vous donner bonne et longue vie [2].

M. Teulet, dans le livre qu'il a publié sur les relations de la France et de l'Écosse, a longuement énuméré les causes qui forcèrent Marie Stuart à se réfugier en Angleterre; nous ne pouvons qu'y renvoyer, nous contentant de publier les documents qui ont échappé à ses recherches.

Dans les instructions donnees par Marie Stuart a lord Fleming, le 30 mai 1568, nous lisons ceci : « Toucher un mot au dict seigneur roy des bagues et joiaulx de la dicte dame, qu'elle a esté advertye avoir este envoyez par les rebelles hors du pays pour vendre; et s'il se trouvoit y en avoir aucuns en France, que le roy veuille commander les arrester, et cependant faire deffendre à tous, quelz qu'ils soient, de n'en acheter, ny ne s'en mesler et entremettre aucunement [3]. »

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLII.
[2] *Ibid.*
[3] *Recueil des lettres de Marie Stuart*, par Labanoff, t. II, p. 85. (Original.)

Nous avons retrouvé une lettre de notre ambassadeur, Bochetel de la Forest, à Catherine de Médicis, dans laquelle il fait la description d'une partie des joyaux de la reine d'Écosse, qui en effet avaient été portés en Angleterre :

Madame, depuis la depesche de celuy que j'ay envoyé dernierement vers vostre Majesté, je me suis enquis particulierement de ces bagues de la reyne d'Escosse qui sont par deçà; j'ay sceu que les grosses perles, dont m'escripvoit une fois vostre Majesté, y sont, et comme on me les a specifiées, il y a six cordons, où elles sont enfilées comme patenostres, et oultre cela environ vingt-cinq à part et separées les unes des aultres encore plus belles et plus grosses que celles qui sont enfilées, la plupart comme noix muscades; elles n'ont pas esté trois jours icy qu'on les a fait apprecier par divers marchands, ceste reyne les voulant prendre pour la somme qu'elles seront evaluées; c'est à scavoir à la raison que les prendroit ung marchand qui voudroit gaigner dessus à les revendre. Elles ont premierement esté montrées à troys ou quatre orfevres et lapidaires de ceste ville qui les ont estimées à trois mille livres sterlins qui sont dix mille escus, s'offrant d'en bailler la dicte somme, si on vouloit; quelques marchans italiens, qui les ont vues après, les ont prisées jusques à douze mille escus qui est environ le prix, ainsi qu'on m'a dict, pour lequel ceste reyne les prendra; il y a ung Genevois qui les a veues après tous les autres qui les a estimées à seize mille escus, mais je pense qu'elles lui demeureront à douze; touttefois j'en scauray tout le vray dedans deux jours. Cependant je n'ay voulu faillir, Madame, d'advertir pronptement votre Majesté de ce qui en estoit venu jusqu'icy à ma cognoissance, m'estant bien doubté, dès le commencement, qu'on ne les laisseroit pas eschapper; le reste de ces bagues n'approche pas de la valeur des perles, et en ay ouy spécifier que une piece de licorne qui est bien mise en œuvre et fort enrichie.

Madame, je prie Dieu vous donner en très-parfaite santé très-longue et heureuse vie.

De Londres, ce VIIJe jour de may 1568.

Vostre très-humble serviteur et subject,

BOCHETEL [1].

Maintenant voici la lettre qu'écrivit Charles IX à Élisabeth, lorsqu'il apprit que Marie Stuart s'était réfugiée en Angleterre :

Madame ma sœur, ayant entendu que la reyne d'Escosse, ma belle-

[1] Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, documents français, vol. XCI, fol. 12.

sœur, s'est retirée en Angleterre pour recevoir de vous l'ayde, faveur, secours et amitié que une princesse affligée et poursuivie de ses subgets doit recevoir et esperer, j'ay bien voulu incontinent depescher le sieur de Montmorin [1] exprès devers vous pour vous advertir qu'estant reduicte en l'estat auquel elle est, j'ay esté bien ayse qu'elle se soit allée rendre entre voz mains, m'asseurant que, suivant ce que vous m'avez si devant mandé, qu'il falloit que les princes secourussent les uns les aultres pour réprimer et castier la temerité et rebellion de leurs subgetz, vous heuserez en son endroit de toute la douceur, clémence, bonté et bon trestement qu'elle se peult proumettre et asseurer d'une princesse telle que vous estes; de ma part je recevray tout ce que vous ferez pour elle et en sa faveur tout ainsi que s'il estoit fait pour ma propre personne, comme j'ay donné charge au dict de Montmorin de vous dire plus particulierement, qui me guardera, m'en remettant sur luy, de vous faire plus longue lettre que de vous prier le croire tout ainsi que vous voudriez faire moy mesme [2].

A côté de cette lettre de Charles IX nous placerons deux lettres écrites par Élisabeth à Catherine de Médicis, où, répondant à la lettre qu'elle lui avait adressée par Montmorin, elle lui parle longuement de Marie Stuart :

Très haulte princesse, ces jours passés, avons receu vos lettres par le sieur de Montmorin, présent porteur, et comme il nous fut fort desplaisant d'entendre, tant par icelles lettres et par ce que nous en dit le sieur de Montmorin, de l'indisposition de vostre personne, ainsi n'avons senti moins de plaisir par les nouvelles que nous avons eues depuis de vostre bonne convalescence et restitution à l'estat de vostre premiere santé, en la quelle nous prions l'Eternel vous vouloir longuement conserver, et quant à la charge que le sieur de Montmorin avoit receu de mon bon frere, le roy vostre filz, et de vous, de passer oultre devers la reyne d'Écosse, ainsi que nous aviez requise, luy avons donné un passeport, par lequel il a eu accès à elle et la commodité de se pouvoir amplement informer en quel estat se trouvent pour le présent ses affaires, dont ne doutons qu'il vous saura faire bonne déclaration, qui me garde de vous en dire icy plus avant, et prieray Dieu, très haulte princesse, vous avoir en sa garde.

Escript à nostre maison de Greenwic, le XXIXe jour de juin 1568.

ELISABETH [3].

[1] Il arriva à Londres le 3 juin 1568.

[2] *Record office, State papers, France*, vol. XLII. (Autographe.)

[3] *Record office, State papers, France*, vol. XLIII.

Voici la seconde lettre écrite le lendemain :

Madame, de la reyne d'Escosse j'ay pensé le mieulx moy mesme d'en escripre comme de telle personne qui venant en mes mains sera seure de sa vie et honneur, et quelque chose que vous en oirez au contraire, asseurez vous qu'il ne tiendra à moy que toute sa cause ne vienne à bonne fin. Je ne mets en oubli qu'elle est reyne, ni aussi ay-je oublié qu'elle est ma proche parente, ni de l'autre costé mettray-je en derriere les respects et considérations qui m'esmeuvent et contraignent de la traiter ni si solennellement, ni avec telle pompe qu'elle souhaiteroit, lesquelles plutost laisserois-je à vostre bon jugement d'en penser que souffriray à ma plume d'en escripre, seulement vous supplie, croyez que n'obmettray rien en son endroit que, avec son honneur, luy pourra conceder.

ELISABETH [1].

Dans sa réponse à Charles IX, écrite aussi de sa main et du même jour, elle ajoute : « Là où vous me faites récit du regard que j'ay toujours eu des princes au respect de leur subjets, et qu'ils se doibvent faire cognoistre comme leurs superieurs, à Dieu ne plaise, qu'onques fusse changée de ceste opinion, ferois trop contre moy mesme, chose qui seroit contre Dieu, contre nature, contre raison et contre fortune [2]. »

Les protestants avaient gardé la Rochelle, Montauban, Castres, Saverne, Albi, Milhaud; était-ce vraiment la paix que l'on avait signée à Longjumeau? Les ligues catholiques s'étendaient de province à province. L'Étoile, dans son journal, cite la sainte ligue de Champagne, signée le 26 juin 1568, et à laquelle avait adhéré l'évêque de Troyes. Le 11 juillet, la noblesse, le clergé et le tiers état du Maine et de l'Anjou établissent aussi leur confédération : « Nous jurons, disent-ils, dans leur acte d'association, de vivre et mourir en la religion catholique, et de nous secourir les uns les autres contre les rebelles et hérétiques sectaires de la nouvelle religion. » La liste des confédérés contenait quarante rôles [3]. Le 11 juillet, M. de Cadenet annonce au maréchal de Montmorency la mort de René de Savoie, sieur de Cipierre et second fils du comte de Tende, attaqué en son logis, à Fréjus, par trois cents hommes

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLIII. (Copie.)
[2] *Ibid.*
[3] Le *Record office* possède la liste originale, vol. XLIII.

de la compagnie de M. de Carces, sous les ordres du baron des Arcs; il se rendait à Nice pour saluer le duc de Savoie [1]. Coligny était à Noyers [2] avec le prince de Condé; c'est de là qu'il écrit à Cécil et qu'il lui envoie un gentilhomme pour lui faire connaître l'état des choses. Au *Record office*, se trouve également un mémoire dans lequel les protestants répondent « à beaucoup de propos qui se tiennent aujourd'hui par tout la chrétienté et principalement au royaume de France, » se demandant si les choses qui se font aujourd'hui au dit royaume ne sont pas pour exterminer les chefs de la religion ou plutôt toute la religion; à l'appui ils citent les paroles de M. de Martigues se vantant d'aller en Bretagne pour tuer M. d'Andelot; ils rappellent la mort de M. de Cipierre et des gentilshommes qui l'accompagnaient; enfin il est dit dans ce factum que Coligny a été averti par un chevalier de l'ordre et par un capitaine, qu'on les a sollicités pour le tuer [3]. Qu'y a-t-il de vrai dans ces violentes récriminations que de part et d'autre on se renvoie. Toujours est-il qu'avec de telles excitations une catastrophe était prochaine. Pour ne rien laisser de côté, mentionnons encore le rapport d'un agent secret, daté de Madrid le 9 août 1568 : il dit qu'il résulte d'une dépêche que « bon ordre a esté donné pour que la force demeure au roy partout pour attraper tous les principaulx reformés, leur oster le moyen de s'assembler, afin que, les ayant reduits par ce point, on puisse exterminer une telle vermine, ennemie de Dieu, du roy et de l'Estat, et n'en laisser un seul en ce royaume qui en soit entaché. » En attendant ce temps qui ne peut être long, il fait allusion à un propos tenu par le roi, il y a un mois, demandant presque à mains jointes à la reine de « regarder tous les moyens de ne le faire retourner à la guerre, car autrement il tenoit tout son royaume perdu, que ceux de la Rochelle ne demandoient que leurs anciens privileges, » et il ajoute que la reine a découvert qui lui avoit soufflé cette pensée, et a volonté de « retirer le roy de la servitude et le rendre roy absolu et netoyer ce royaume de la peste de ces pestiferés [4]. »

Effrayés des rapports qui leur venaient de tous les côtés, Condé et Coligny ne crurent pas prudent de rester à Noyers; le 23 août

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLIII.
[2] Château.
[3] *Record office, State papers, France*, vol. XLIII.
[4] *Ibid.*

ils partirent en toute hâte, assignant à tous leurs adhérents la Rochelle comme rendez-vous général. Au moment de son départ, Condé écrivit au roi pour lui exposer tous leurs griefs. Une copie de cette lettre est conservée au *Record office;* nous la donnons en entier; c'est la préface de cette nouvelle prise d'armes :

Sire, il me desplaist grandement que, en toutes les lettres et dépesches que j'ay envoyées à vostre Majesté depuis la publication de la paix, vous n'ayez peu veoir que plainctes et doléances et tant de tristes et lamentables subiects, et que, aujourd'huy, je suis encores constrainct de continuer de mesmes avec très-justes et très-nécessaires occasions, car si jamais un subject a peu justement se plaindre et condouloir à son roy comme à son souverayn prince et seigneur naturel, auquel il doit avoir recours après Dieu, et estre garanty et conservé contre toutes injures et violences, cela aujourd'huy a bien lieu à mon endroict et de tous vos autres subjects qui font profession de la religion réformée, les quels depuis long temps ont esté incessamment vexés et travaillés miserablement avec toutes severités et rigueurs, ce qu'ils ont souffert d'autant plus patiemment qu'ils ont toujours esperé que le temps leur apporteroit quelque soulagement de leurs maulx, esquels ils ont voulu esviter toutes les occasions de renouveller les troubles, ayant eu (graces à Dieu) des moyens en main pour repoulser telles violences, s'ilz eussent voulu. De quoy nous scavons, Sire, que la cause ne vous en peult estre imputée, comme aussi cela n'est-il jamais tombé en nostre penser, estant, vostre gentil naturel autant contraire et ennemy de telles façons de faire, que vostre vouloir et intention en sont esloignés, dont vous en avez rendu des si grandes et ouvertes démonstrations par toutes les dépesches qu'il vous a pleu m'envoyer, et encores dernierement par le language que vous tinstes à la royne, par lequel vous donnastes assez à cognoistre combien le renouvellement des troubles vous estoit odieux, la priant instamment de vouloir paciffier toutes choses et faire en sorte que on ne retournast jamais aux guerres cruelles, qui ne vous pouvoient apporter que une desolation et ruyne; mais, Sire, nous en imputons la cause à cest ennemy conjuré de vostre Estat, le cardinal de Lorraine et ses adhérens et complices, qui en sont les seuls autheurs et motifs par les practiques et menées des quels et par l'estroicte intelligence qu'ils ont avec l'Espagnol, les divisions et partialités ont continué depuis six ans entre vos subjects, les quelles ils nourrissent et entretiennent si soigneusement aujourd'huy par les meurtres et assasinats qui se commettent et s'exercent journellemant soubs leur adveu, par tous les endroicts de vostre royaume, à l'encontre de ceulx qui ne leur veuillent adherer, et qui ne sont de leur party et faction, en quoy ils abusent notoirement de vostre Majesté, de la quelle ils se sont saisis pour vous

faire executeur de vostre ruyne, mesme engageant vostre honneur et réputation, vous contraignant de violer et enfraindre la foy et seurté publique que vous avez jurée, pour servir d'exemple à tous vos subjects et à tous peuples de nations estrangeres de ne se fier jamais à vostre parolle, chose très-dangereuse et pernicieuse pour la conservation d'ung Estat, car que pourront dire ceulx qui ont entendu la prompte obeissance que nous vous avons incontinent rendue en posant les armes, en licenciant nos forces avecques la plus grande sollicitude et dilligence que nous avons peu, en nous retirant à nos maisons, exposant nos poitrines et estomachs nuds aux glaives et cousteaux de nos ennemis, soubs vostre seule promesse et parolle. Serat'il dict que vostre foy a servy d'ung fillet et piege pour surprendre et faire assassiner vos plus fidelles subjects et serviteurs, et que leur fidelle et prompte obeissance ait esté si mal recognue? Jusques à quand sera ce qu'on vous fera entretenir votre armée pour la seureté de vos ennemis couverts qui vous environnent, et pour exterminer vos plus affectionnés et obeissans subjects et serviteurs? Que diront aussi ceulx qui entendront que, depuis la paix, nous n'avons peu demeurer ni dormir en seureté en nos maisons, et que, pour esviter le péril et danger de nos vies et conserver nos personnes qui estoient continuellement espiées et aguettées, nous avons esté constraincts d'aller de maison à maison avec nos femmes et enfans entre les bras, et après nous estre retirés en ce lieu qui est près des confins de la France, qu'on y a envoyé par diverses fois des espions pour observer la hauteur des murailles et veoir les moyens de nous surprendre, et que maintenant, de peur de faillir et effectuer ung si mechant et malheureux desseing, on fait marcher et acheminer par de çà la plus part des forces qu'on a entretenues jusqu'à ceste heure pour cest effect, pour nous circuyr et environner, de sorte que nous sommes contrainct d'abandonner ce lieu et nous en aller comme matratz (*sic*) desemparés jusques à ce que Dieu nous face la grace de trouver quelque autre lieu de seureté et retraicte, et esviter la rage, furie et cruaulté du dict cardinal et de ses associés, ennemis conjurés de la maison de France, en la ruyne de la quelle ils ont de tout temps conspiré, et de tous ceulx qui peuvent s'opposer à leurs damnables entreprises pleines de sang et impietés. Se peult il trouver es histoires et chroniques qu'il est esté jamais commis une pareille lascheté, infidelité et desloyaulté entre les nations mesmes les plus barbares et infidelles de ce monde. Serat'il dict que l'on se soit ainsi joué de vostre foy et promesse sans que ceulx qui vous sont obligés de serment et fidelité se y soyent opposés? Serat'il dict qu'ung prestre, ung tigre et ung tyran avec ses ministres et pensionnaires du roy d'Espaigne vous ayent donné la loy et à tous les aultres princes, seigneurs et gentilshommes de ce royaume, et qu'ils vous ayent reduict à ceste extremité de vous deffaire vous mesmes? Jusques à quand sera

ce qu'on les laissera abuser de vostre patience, de vostre nom et autorité pour vous faire autheur de vostre ruyne ? Jusques à quand sera ce qu'on tiendra pour fidelles subjects et serviteurs ceulx qui ont, de toutz temps, affecté ceste couronne pour la partager avec l'estranger, qui ont voulu maintenir contre toute verité qu'ilz estoient issus du sang des légitimes roys de France, et qu'elle avoit esté usurpée par vos prédécesseurs sur leurs ancestres, qui ne désirent rien plus que d'affoiblir cest Estat par troubles et divisions, comme le seul souverain et plus expeditif moyen pour parvenir à leur desseing ? Jusques à quand tiendra t'on pour rébelles et desobeissant à vostre Majesté ceulx qui, volontairement et franchement, se soubmettent à l'estroicte et naturelle subjection qu'ils vous doibvent, qui n'ont rien à plus grand désir que de vous servir et obeyr, et vivre en paix soubs vostre authorité et obeissance de vos edicts et ordonnances ? Je vous ennuyrois d'une trop grande longueur, Sire, si je voulois poursuivre par la mesme ce qui se pourroit bien dire sur ce propos, lequel estant plus particulierement déduict par un requeste que j'ay donné charge à ce porteur vous présenter, je m'en remettray sur icelle et suppliray très-humblement vostre Majesté de la vouloir recevoir, entendre et considerer, comme venant de celuy qui est aussi affectionné à la grandeur de vostre Estat que le dict cardinal et ses associés en sont ennemis mortels, et qui ne désire rien plus que vivre et mourir en l'estroicte obeissance et subjection naturelle qu'il vous doibt.

Sire, je supplie le Createur qu'il vous ait tousjours en sa très-saincte garde, et donne parfaicte santé très-longue et très-heureuse vie.

Escript à Noyers, le xxij[e] jour d'aoust 1568.

Votre très-humble et très-obeissant subject et serviteur,

LOYS DE BOURBON[1].

Condé, après avoir confié sa femme et ses enfants aux Rochellois, alla se mettre à la tête de la noblesse poitevine ; il y fut bientôt rejoint par d'Andelot, qui avait réussi à passer la Loire non loin de Saumur, et par Jeanne d'Albret, qui lui amenait quatre ou cinq mille Gascons et son fils, le jeune Henri de Béarn. Le cardinal de Châtillon, réfugié en Normandie, put passer en Angleterre avec le vidame de Chartres, et tous deux, par leurs menées, soutinrent efficacement la cause protestante. Une lettre de Chatellier à Throckmorton va nous renseigner sur la situation des chefs protestants, sur leurs ressources, sur leurs espérances.

Monsieur, je scay que vous estes si bien adverty de l'estat de nos af-

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLIII. (Copie du temps.)

faires, tant par les bons amis et serviteurs, que votre vertu vous a acquis en ce royaume, que par les bons moyens de la royne, vostre maistresse, que, sans que je vous face plus long discours, vous aurez bien entendu, où la violence et infidelité de quelques uns des principaux ministres du roy, nostre maistre, nous a reduits, lesquels rompans la foy publique, et violans la paix, et tous les edicts de sa Majesté, nous ont tiré, pour la troisiesme fois, en une combustion civile; mais, comme Dieu a mis le bon droict de nostre costé, ayant faict et souffert tout ce que peuvent bons et loyaulx serviteurs et subjects pour rendre toute obeissance et service à leur roy et à leur maistre, nous esperons aussi, que pour défendre une si bonne et juste querelle, qui est celle que nous portons, il nous donnera couraige, vertu et force pour maintenir, tant que nos vies dureront, le service de nostre Dieu, l'auctorité, dignité et splendeur de la couronne de France, les vies, l'honneur et les biens de la meilleure part de la noblesse de ce royaume, et des plus fideles subjects du roy. Nous avons desjà de bonnes esperances par devers nous et un commencement qui nous en promet une bonne yssue, estans tous ceulx de la religion plains de couraige et de vigueur, et la royne de Navarre, et monsieur le Prince son fils declarés, monsieur le prince de Condé et monsieur l'admiral en ce pays, les armes à la main, et monsieur de la Rochefoucault en ceste ville, qui est bien l'une des meilleures et plus belles places de France, monsieur Dandelot en Bretaigne et monsieur le comte de Montgomery avecques luy, et des belles et grandes forces ensemble, les princes de l'Empire bien affectionnés à nostre conservation, et les Cantons evangelicques en Suysse en fort bonne volonté. Nous esperons, avec tout cela, estre les plus forts par la mer, et en avons bon commencement, grace à Dieu, au quel nous mettons toute nostre esperance et nostre force, et scaichant combien la faveur de la royne, vostre maistresse, nous peult seconder et ayder en telles extremités, et vos bons moyens envers sa Majesté, me souvenant très-bien de quel zele et affection je vous ay veu tousiours embrasser ceste querelle, j'ay pris ceste confiance avec vous, Monsieur, de vous en escrire ce mot, pour vous supplier très-humblement, et conjurer par toutes choses sainctes de vouloir bien faire entendre à sa Majesté l'equité de nostre cause, et la necessité extresme qui nous a tiré par les cheveulx et par la barbe pour la troisiesme fois aux armes, afin qu'en une querelle qui nous touche tous, puis que nous sommes membres d'un mesme corps et qui nous importe à tous universellement de tout ce que nous avons de plus precieux et cher, nous puissions trouver en sa Majesté toute la faveur, support et appuy que nous devons esperer et attendre d'une des plus religieuse chreptienne, et vertueuse princesse qui soit au monde; et pour ce que vous pourrez voir, et toucher au doigt et à l'œil, par les mémoires que vous porte ce porteur, nostre bon droict, et le tort de nos ennemys, je n'entreray avec vous en

plus longue persuasion, scaichant bien que je n'en puis avoir une meilleure, que la bonne volonté et l'affection que vous portez à l'avancement de l'honneur et service de Dieu, et au bien universel de son Eglise, et conservation de tant de gens de bien que vous vous obligerez à jamais, et finiray ceste lettre par mes très-humbles recommendations à vostre bonne grace, priant Dieu vous donner, Monsieur, en continuel accroissement des siennes très-sainctes très-heureuse et longue vie.

De la Rochelle, ce iij^me^ jour de septembre 1568.

Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

CHASTELLIER [1].

P. S. Monsieur, ce porteur s'en va pour recouvrer de la pouldre et quelques salpaistres dont nous avons très-grand besoing; s'il vous plaisoit luy en faire delivrer pour son argent, et mieux encores nous en envoyer une bonne et grande quantité; c'est une marchandise, de quoy nous nous ayderions bien et dont nous avons grande faulte, ce qui me fait vous prier de luy vouloir ayder de vostre faveur où il en aura besoing [2].

A l'exemple de Condé, le cardinal de Châtillon, en quittant la France, écrivit aussi au roi pour motiver sa fuite en Angleterre :

Sire, ayant eu plusieurs advertissemens, coup sur coup, des entreprises qui estoient resolues contre moy et des aguets qui se faisoient pour me surprendre au premier jour en ma maison par ceulx mesmes qu'on avoyt employés pour estre de la partye, et coignoissant que ceulx, qui se sont declarés de longue main mes ennemys et de tous les miens, avoient le glaive et la puissance en la main pour executer, quand ils vouldront, leur mauvaise volonté, j'ay esté contraint, à mon grand regret, quicter ma maison et ce royaulme où il y a long temps que j'ay eu cest honneur d'estre auprès des roys vos prédécesseurs, affin de conserver ma vie et me garantir de l'insolence et cruaulté de mes dicts ennemys et d'une sy dure et prochaine oppression, suppliant vostre Majesté, Sire, ne trouver mauvays, sy suyvant ce qui est naturel à tous hommes, j'ay cerché lieu de retraicte le plus proche et aisé que j'ay peu, pour la conservation de ma personne et pour esviter le danger, ensemble me faire ceste grace de croire que, en quelque lieu que je soys, je ne voudrois jamays faillir à ung seul point de l'obeissance, fidele subjection et loyaulté que je vous doy. Ma retraicte n'est point, pour déffiance que j'aye de vous et de votre gentil naturel enclin à toute vertu et droicture et desireux de la paix publique, mais seulement pour avoir moyen de vivre paisiblement sans

[1] Il fut tué à Jarnac.

[2] *Record office, State papers, France*, vol. XLIII. (Original.)

m'empescher d'aucune chose, sinon de servir à Dieu, et prier pour vostre bonne prosperité et santé, et de délivrer vostre royaulme des miseres, calamités et désolations où je prevoy qu'il va entrer au moyen de la passion de ceulx qui préferent le but de leurs desseings au bien de vos affaires et au repos et soulagement publicq, ayant ceste esperance en vostre bonté acoustumée, Sire, que vivant de cette façon, elle ne vouloit m'eslongner de sa bonne grace et aussy peu souffrir que ung sy ancien serviteur des roys vos prédécesseurs et vostre, pour fuir les troubles et cercher sa seureté et le repos en cest aage, soyt travaillé et mal traicté en ce qui luy appartient de sy long temps, de quoy je la supplye très-humblement et nostre S' de vous faire la grace de bien cognoistre ceulx qui ayment le bien et conservation de vostre couronne et Estat, ensemble vous vouloir donner,

Sire, en très-parfaicte santé, accroissement de tout heur et grandeur.

De Senarpont, le vme septembre 1568.

Votre très-humble et très-obeissant subject et serviteur,

Le cardinal DE CHASTILLON[1].

Arrivé à Londres, il en prévient le roi :

Sire, je n'ay voulu faillir, aussy tost que je suis arrivé en ceste, de vous faire entendre par le moyen de monsieur de la Forest, vostre ambassadeur, ce que desiä je vous escript du ve de ce moys, lors de mon embarquement, qui est que, à mon très-grand regret, j'ay esté contraint à l'aage où je suys d'abandonner ma maison, ma patrie et vostre royaulme où j'ay eu cest honneur d'estre tousjours auprès des roys bien traicté, affin de conserver ma vie et de me garantir de l'injure et oppression de ceulx qui, de tout temps, se sont demonstrés estre ennemys du repos public, et particulierement de toute ma maison, lesquels ont aujourd'huy la force et l'auctorité en la main pour exécuter à leur plaisir leur mauvaise volonté contre moy (comme ils en estoyent sur le point lors que je suys party). N'ayant point esté ma retraicte, Sire, pour deffiance que j'aye eu de vous et de votre bonté que avez tousjours assez faict paroistre vostre naturel estre désireux de la paix et tranquilité publicques, très esloigné de sang, cruaulté et injustice, et enclin à toute droicture et equité; mais pour esviter le danger et violence de mes dicts ennemys et pour avoir moyen durant les troubles et orages qu'ils veulent esmouvoir en vostre royaulme sy affligé et travaillé, de vivre icy paisiblement sans m'empescher, si non de prier Dieu pour vostre bonne prosperité et de vous donner ung bon et sain conseil tendant à l'avancement de sa gloire et au bien et repos de vostre Estat, suppliant vostre Majesté me faire cest honneur

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLIII. (Copie du temps.)

de croire que aucun desseing, intelligence ou pratique ne nous amene en ce pais, où je n'avoys jamais deliberé de vivre troys heures devant mon partement de ma maison et l'advertissement que j'eus d'y desloger soubdainement, et que je ne feray jamais faulte, en quelque lieu que je soys, à la fidele subjection et obeissance que je doy à vostre Majesté et à son service, et qu'à ceste cause il vous plaist, Sire, ne m'esloigner de vostre bonne grace, me continuer vos bontés royalles, de me vouloir tousjours tenir en vostre protection, sans adjuster foy à ceulx qui, par leur passion, vouldroient calumnier mes actions et faire trouver mauvais que j'aye cerché la seureté et conservation de ma personne et le repos en l'aage où je suys, par ce seulement qu'ils sont marris de ce que j'ai eschappé leurs mains sanguinaires. Au demeurant, Sire, pour ce peu de temps que je suys en ce pays, je ne puys vous en escrire aultre chose, si non qu'a cest heur d'estre aujourd'huy le plus paisible de la chretieneté. La royne a commencé à m'user de grande gracieuseté et hospitalité, m'ayant faict recevoir et accommoder en ceste ville de maison honorable à mon arriver.

Sire, je supplye l'infinie bonté de Dieu vous vouloir conserver en très-parfaicte santé longuement et heureusement. De Londres, ce XIIIJe de septembre 1568 [1].

Le même jour il écrivait à Catherine de Médicis :

Madame, aussy tost que je suys arrivé en ceste ville, je n'ay voulu faillir d'en tenir vostre Majesté advertie, et par moyen de monsr. l'ambassadeur vous faire de reschief entendre ce que je vous escripvois à mon embarquement, qui est que, à mon très-grand regret, j'ay en cest aage abandonné ma maison, ma patrie et ung royaulme où j'ay eu cest honneur d'avoir esté tousjours auprès des roys bien traicté, et que ma retraicte n'a point esté pour deffiance que j'aye de vous et de vostre bonté, Madame, mais pour conserver ma vie et me garantir de l'injure et oppression de ceulx que vous scavez estre ennemys fanatisés du repos publicq, et particulierement de toute ma maison, les quels ont aujourd'huy la force et puissance en main pour executer à leur plaisir leurs mauvaises volontés, suppliant au reste vostre Majesté, Madame, vouloir croire qu'aucun desseing, intelligence ou pratique ne m'ont conduit en ce pays, où troys heures devant le soubdain partement de ma maison je n'avoys jamays deliberé de venir, et que, en quelque lieu que je soys, vous ne trouverez que je soys autre que très-humble et très-fidele subject et serviteur de vostre Majesté et que, à ceste cause, il vous plaise continuer vos bonnes graces et bontés sur ung sy anciens serviteur des roys vos

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLIII. (Copie du temps.)

prédécesseurs et vostres, me tenir par tout soubz vostre protection et n'adiouster foy à ceulx qui par leur passion vouldroint me calumnier et mes actions qui ne seront jamais contre le service de vostre Majesté, ne pouvant, si non vous desirer, toute ma vie, tout bien, heur, grandeur et prosperité avec une paix, repos et tranquilité meilleure que celle qui est aujourd'huy en vostre royaulme, du quel il semble, Madame, qu'il n'y a celuy qui doibve trouver mauvays que je soys party pour une sy necessaire occasion et naturelle à tous hommes, comme est la seureté et conservation de ma personne et chercher le repos à l'aage où je suys, si non ceulx auxquels il desplaist que j'aye eschappé leurs mains sanglantes. Au demeurant, Madame, tout ce que je vous puys escrire de ce pays, depuys sy peu de temps que j'y suys entré, est que il a cest heur que, aujourd'huy, on y vit aussy doulcement et paisiblement qu'en aucun autre royaulme de la chretienneté. La royne m'a usé de ceste gracieuseté et hospitalité de me faire recevoir et accommoder de maison en ceste ville fort honorablement; elle est encore à son progrès, à vingt ou vingt cinq mil d'icy.

Madame, je supplye nostre Seigneur vous vouloir conserver en très-parfaicte santé et prosperité.

De Londres, ce xiij[e] de septembre 1568[1].

Il écrivait également à Cécil :

Monsieur, parce que ung homme qui a esté envoyé exprès par de çà de la part de ceulx de la Rochelle, m'est venu trouver depuis mon partement de la court, je n'ay voulu faillir incontinent le depescher vers vous avec ce porteur qui est à moy, pour vous prier affectueusement, d'aultant que l'affaire qui l'a amené requiert celerité pour les occasions qui se peuvent présenter de là où il est venu, telles que son retardement importeroit, luy vouloir donner si bonne et prompte expedition, suyvant l'affection que vous avez tousjours demonstrée avoir à l'advancement de l'honneur et service de Dieu, et à ce qui touche une cause si juste et nécessaire, comme est la nostre, que ceulx qui l'ont despesché vous les puissiez grandement obliger, et que de ma part je puisse cognoistre que la recomandation que je vous en fais ne luy aye esté inutile, ce que esperant de vostre bonté que vous vouldrez faire, je ne vous en diray davantage, si ce n'est pour vous prier de vouloir adjouster foy à ce que ce dict porteur vous en dira de ma part, ensemble de recevoir mes affectionnées recommandations à vostre bonne grace, après avoir supplié nostre Seigneur vous tenir, Monsieur, en sa très-sainte protection.

De la maison de Prassin, ce xxiij de septembre 1568[2].

[1] *Record office, State papers, France*, vol. LXIII. (Copie du temps.)

[2] *Record office, State papers, France*, vol. LXIII. (Original.)

Pour appuyer ces demandes de secours, il y joignit un long exposé de leurs griefs :

Monsieur, je vous envoye un abregé des déportemens tant des catholiques que de ceulx de la religion de la France depuis la paix derniere, lequel j'ay faict ce matin dresser, ayant entendu ce que vous me mandastez hyer par le s^r de Ringtsmil; il est ung peu long, mais il n'a peu estre basty sans quelque language, par ce qu'il contient plusieurs chefs et particularités pour le moins que l'ordre de la continuation des dicts comportemens y a esté aucunement observé, vous en recueillirez ce que bon vous semble, ce que verrez vous pouvoir servir, vous asseurant que ce qui y est contenu est bien veritable. Sur ce je me recommande affectueusement à vostre bonne grace et supplie nostre Seigneur vous vouloir conserver, Monsieur, et tenir en sa très-saincte protection.

De Sching, ce xxvij^e de septembre 1568.

Monsieur, par ce que je n'en ay point d'autre copie, je vous prie le me renvoyer d'icy à quelques jours, pour en prendre une, ou vous en faire une plus correcte, si vous en voulez avoir[1].

Les conseillers habituels de Catherine ne se dissimulaient pas la gravité de la situation, et Monluc, l'évêque de Valence, augurait mal de cette nouvelle guerre civile :

Le langage et menées des ennemis me font craindre, écrivait-il à Catherine, que ceste guerre sera la plus perilleuse qui fust jamais en cest royaume, par ce qu'il n'est plus question de catholiques ny huguenots, d'autant que les catholiques mesmes sont divisés, en partie unis avec les dicts huguenots, et tous les jours nous oyons dire qu'il y en a qui ont juré l'union, les uns, pour estre possedés ou de l'ambition ou de l'avarice, aultres, pour estre mal contents de leur fortune, cuident en changeant de maistre se pouvoir amender; mais la plus part se revolte soubs l'esperance d'un repos qu'on leur presente; c'est une chose fort plausible quant on leur dit : Ce n'est point contre le Roy, ny contre sa courone, mais c'est contre les infracteurs de l'edict de paix, adioustant que ceulx qui ont demandé la revocation du dict edict n'avoient ny pouvoir, ny moyen de faire semblable demande, et encore moins de faire aucune offre d'argent; ains au contraire estoient envoyés pour remonstrer la povreté du peuple, et que ce sont gens facsieux, qui ne mettront pas la main à la bourse et ont faict bon marché du sang des povres subiects du Roy, et scavoient bien qu'ils seroient du tout desadvoués; mais ce leur est

[1] *Record office, State papers, France*, vol. LXIII. (Original.)

tout un pour que, embarquant le Roy, il soit abandonné de la plus part mesmes des catholiques, attendu que c'est une guerre prinse hors du temps et necessité. Que si on avoit convoqué les Estats pour ouyr les plaintes du povre peuple et pour la reformation des abus que la guerre nous avoit apportées, il falloit commencer par là et reformer l'article de la religion pour le dernier; mais que les conseils du Roy ont bien monstré que leur but ne tendoit qu'à ramener la guerre, n'estant encore saouls de tant de sang espandu et de tant de pays ruinés; et quant à eulx, ils n'ont pris les armes que pour se défendre, estant advertis que l'on ne traictoit aux Estats que de la guerre, et de leur oster l'entier exercice de leur religion, pour la quelle ils ont combattu seize ans; et bien qu'ils eussent esté desfaicts par plusieurs fois, ils n'ont toutes fois rien voulu rabattre de la poursuite de la dicte religion, qu'on peult bien penser, qu'estant saisis de cent villes fortes (dont la moindre arrestera long temps ung camp royal), ils ne quitteront pas ce qu'ils ont acheté avec leur sang et avec la mort de plusieurs leurs parents et associés; que si les princes les abandonnent, ils n'auront pas faulte de conducteur; remonstrant aussy que le Roy envoye par de là quattre regimens qui ont commis en Auvergne et sur la riviere de Loire tant de meurtres execrables, tant de volleries, violé tant de femmes, que la memoire de tant de mechancetés suffira à attirer l'ire de Dieu sur tous ceulx du parti catholique; remonstrant aussi, qu'en lieux où ils commandent, ils se contentent d'une contribution pour entretenir leurs gens et au reste le paysan est en seureté, et pour sa personne et pour ses biens; au contraire nos paysans sont grevés tous les jours de nouvelles impositions, et se ne laissent pas moins d'estre frappés, et d'avoir leur vie et la chasteté de leurs femmes en continuels dangers, et qui pir est, quant on vient au traicté de paix, ceulx qui ont suivi leur parti sont declarés exempts de toutes impositions et tailles durant la guerre et les nostres sont contraints de payer les arrérages, jusques à quattre années, et ceulx qui ont voulu demourer en leurs maisons ont esté quittes en payant deux decimes et les aultres sont entierement despouillés de leurs biens, si qu'une grande partie sont contraincte honteusement mandier leur vie; concluant, comme dessus est dict, qu'ilz ne veullent faire la guerre au Roy, et au contraire ils ne prennent les armes que pour s'opposer à ceulx qui, pour leurs passions particulieres, veuillent (comme par les cheveux) attirer la ruine et désolation de ce royaume. Et que s'ils ne sont enfin assez forts pour se défendre, pour le moins le seront ils pour ruiner avec eux ceulx qui les auront vaincus. Voilà ce que j'ay peu recueillir vrayment de leurs remonstrances, et m'a t'on promis de me les monstrer par escript, avec les quelles ils attirent beaucoup de catholiques à leur party, aultres ont du tout levé le masque et tiennent que ceste couronne est à sa derniere fin, et que chacun tiendra pour luy et

pour les siens ce qu'il pourra usurper, et sont telles manieres de gens escoutés voulontiers en Languedoc et en Daulphiné. Qui faict que je supplie humblement vostre Majesté ne trouver mauvais, qu'avec la fidélité que je luy dois, et la liberté qu'on doibt permettre à un très-humble, ancien et experimenté serviteur, je luy remonstre: qu'il ne fault esperer que ceulx qui sont saisis de tant de belles et bonnes villes, les quitteront jusques par force, si l'on revoque l'edict, si ce n'est pour le moderer en partie, à quoy je croy qu'ils pourront consentir. Et d'aultant que les desseins mal fondés, et qui ne peuvent reussir, sont bien souvent cause qu'on ne peut faire ny paix, ny guerre, il est necessaire que le Roy prenne une bonne résolution ou d'accorder l'exercice de la dicte religion ou promptement secourir ses subiects, mesmes en ce pays, où il y a danger que plusieurs se revoltent les uns par force, les aultres practiqués d'une faulce esperance de repos, et singulierement le peuple qui est là reduit en une grande et estroicte necessité et povreté, disant se voir abandonné, et qu'on veuille faire la guerre avec telle longueur qu'on a faict pour le passé; il y a danger qu'il ne se trouve du party de ceulx qui sont plus industrieux et vigilants et plus unis que nous ne sommes, et de qui il pense estre plus gracieusement traicté. Quant est à moy je ne voys point de remede que de promptement les secourir, et que ce soit par aultres que ceulx qui ont accoustumé de faire office de volleurs cruels et inhumains; et non par des gens de guerre. Et quant sa Majesté sera résolue de faire la guerre (que sera toutes fois au regret de beaucoup de gens de bien), je la supplieray de prendre les moyens qui luy sont proposés pour la faire avec quelque diligence et soulagement de son povre peuple. Signé au dessouls. MONLUC, evesque de Valence[1].

Quelle conduite allait tenir l'Angleterre? Toutes ses sympathies étaient pour les réformés; c'était d'ailleurs une occasion pour elle de reprendre le Havre, et nous verrons qu'elle le tenta. L'ambassadeur Norris était bien le digne successeur de Throckmorton; c'était le même esprit d'intrigue; qu'on en juge par le message suivant délivré à la reine mère, au nom d'Élisabeth :

Il y a long temps, Sire, que la Royne, ma maistresse a, par plusieurs foys, consideré si elle vous debvoit envoyer dire ce présent message, que j'ay maintenant charge de vous dire; mais après avoir longuement consideré, les occasions qui s'accroissent de jour en jour l'ayant induicte à ce faire, sa Majesté ne se peult plus contenir, vous priant (pour ce que l'affaire est de grand consequence tant à vous, Sire, qu'à la Royne ma

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLII.

maistresse) que cecy puisse estre entendu, comme la matiere le requiert bien pesée, et y respondre pertinemment, et qu'il vous plaise considerer que sa Hautesse a, de long temps, revolu cecy en son esprit, et meurement deliberé avec ordre propre pour deduire actions entre roys et princes ayant peuple soubs leur charge, qui leur est commis de par Dieu, affin qu'il soit gouverné et preservé par tels princes qui sont en lien de bonne amytié, tant par ligues et traictés que par estre voisins, les quelles choses et semblables sa Majesté estime estre communes entre vous et elle; et pour ce que l'affaire est de telle importance, que (estant bien consideré et y ayant bien respondu) peult apporter grand honneur et repos à vous deulx, et à vos royaulmes, pays et subiects; et au contraire ne la considerant comme il appartient, et n'y ayant esgard, peut engendrer deshonneur à vous, et à sa Majesté et à ses pays et subiects, trouble et confusion; et aussi, pour ce que l'affaire touche vostre Estat de bien près, la Royne ma maistresse m'a donné charge, si ainsi vous plaist, de vous prier que ce mien message puisse estre declaré à vous, Sire, et à la Royne vostre mere, en présence de ceulx de vostre Conseil privé, affin que l'affaire soit consideré et pesé par eulx comme la cause le requiert. Vostre Majesté scait très-bien qu'aux derniers troubles, la Royne, ma maistresse, n'usa d'aultres termes envers vous, si non de vous offrir de son bon gré tels moyens qui vous sembleroient bons, affin d'amener le différent entre vos subiects à quelque bonne fin; et sa Majesté, Sire, vous donne à entendre que, sur son honneur, et comme elle est princesse, qu'elle n'eut jamais affaire avec vos subiects à ces derniers troubles, et ne monstra jamais aultre opinion qu'elle eust d'eux; mais qu'elle se mescontentoit de leurs entreprises, et reprenoit incessamment ce qu'il faisoient, tellement que vous pouvez bien penser que veu que, ce pendant que les troubles durerent, sa Majesté ne se mesla jamais, si non à vostre adventaige, combien qu'elle ne faict doubte que vous m'entendiez bien, si elle eust voulu, elle eust troublé aysement vostre Estat. Donc, Sire, veu qu'avez maintenant la superiorité sur tous vos subiects (comme de raison), si ainsi est *qu'elle se mesle maintenant en la cause qui est entre vous et vos subiects*, cela ne procedera d'aulcune parcialité envers vous, ou qu'elle veuille troubler aucunement vostre Estat, mais pour les occasions qui s'en suivent; premierement, pour le debvoir que sa Majesté doit à Dieu tout puissant, par la grace du quel elle est constituée Royne de royaulmes, pays et multitude de peuples, affin de les conserver à son honneur, et en fin d'en rendre compte, comme en pareil cas, Sire, il faut que vous faciez pour les vostres, et cela sans excuse quelconque; secondement, pour la sincere parfaicte amytié que sa Majesté a envers vous, son bon frere, le deshonneur et troubles du quel elle ne peult maintenant veoir, qu'elle ne cherche tous moyens pour y remédier en tout ce qu'il luy sera possible; tiercement, pour ce

que, naturellement et de droict elle a à considerer son Estat que Dieu, de sa bonté et divine grace sans l'avoir merité, ou sans aulcune pollice dont elle ait usé, a preservé au milleu du monde, comme en mer impetueuse, dont elle doibt remercier Dieu, aussi ne fault il pas qu'elle soit négligente d'employer telle ayde que Dieu luy a donné, tant par conseil, prudence et pouvoir, affin de conserver son dict Estat à son honneur; et pour ces troys causes, des quelles l'une d'icelle seroit suffisante, sa Majesté est incitée de vous dire, Sire, et à la Royne vostre mere, et à tous ceulx qui ont, par leur vocation soubs vous, interest en la police de vostre royaulme, qu'il vous plaise de pourveoir de présent remede aux choses qui s'ensuivent : premierement, on veoit et c'est notoire à un chacun, et pourtant lamentable, que tout ainsi que sa Hautesse ne le veult prouver aultrement que par les edicts du roy, qui sont à mespris par tous les lieux de vostre royaulme, contemnés et violés, et ce, non seulement par personnes privées, simples subiects en cachette, la malice des quelles ne peult estre soudainement apaisée après si grands troubles, mais aussi par gouverneurs de vos provinces, villes, chasteaux, ports de mer et aultres places, et communement par vos capitaines et soldats qui sont en guarnison; et combien qu'aulcun de vos subiects qui, par l'aucthorité de vos edicts, peuvent vivre en liberté de leurs consciences, ne sont du tout excusés, toute fois la rupture des dicts edicts, voir la rupture et mespris de Dieu le Créateur, qui dès le commencement, a defendu de tuer et repandre le sang, et autres tels crimes qui sont dampnables et publiquement commis, non pas seullement loing de vous, mais aussi en vostre principale ville près vostre personne, et par tels de vos subiects qui veullent estre estimés et font profession de la religion romaine. Et ce qu'est plus lamentable et horrible devant Dieu, qui veoit toutes choses, iceux meurtriers sont congneus d'un chacun estre maintenus, provoqués et recompensés par aulcuns qui ont grand credict et auctorité soubs vostre Majesté, chose fort dangereuse à un prince de souffrir, le quel fault qu'il rende compte à Dieu d'avoir mis en aucthorité tels officiers et ministres, et combien qu'il soit admonesté toutes fois, ne mect'-on peine dilligentement d'y remedier. Et quant aux horribles actes cy devant recités commis par vos dicts principaux ministres, si vous n'en avez la congnoissance, la Royne, ma maistresse, en est tant plus joyeuse, esperant que vous serez moins responsable devant Dieu, n'ayant congnoissance de telles choses, mais affin que vous soyez du tout innocent envers Dieu, la Royne, ma maistresse, estant touchée en sa conscience vous advertir et vous prier de considerer la division de vos subiects touchant l'opinion de leur religion, affin que vous estant ordonné roy par dessus tous vos subiects, de quelque profession qu'ils soient, vostre plaisir soit, selon le debvoir d'ung roy, donner audience tant qu'aux ungs qu'aux aultres, car sa Majesté ne

doubte pas (considerant vostre bon naturel et clémence divulgués par tout le monde à vostre grande louange), que si vous voulez ouyr differemment toutes les deux parties et prendre en vostre protection aussi bien l'un que l'aultre, tellement qu'ils puissent avoir libre accès à vostre Majesté et à la Royne, vostre mere, vous pourrez ouyr beaucoup plus de choses que ne faictes touchant horribles meurtres et saccagemens tant par feu et par l'espée, noyans ou estranglans vos dicts subiects, en manieres diverses, monstrueuses, brutalles, barbares, et horribles à ung chrestien d'entendre, et cecy exercé à toutes sortes d'hommes, femmes et enfans, et mesmes aux femmes grosses d'enfant, de toutes qualités, tant nobles que ignobles, riches que pauvres, car iacoit que sa Majesté oyt journellement les lamentations d'icelles cruaultés, non seullement hors de France, mais hors d'aultre pays, d'où tels rapports sont journellement mandés par escripts et par gens dignes de foy, marchands et aultres ses subiects traffiquans en France; et pourtant, Sire, s'il vous plaisoit faire inquisition par tous vos pays par personnes de bonne conscience et non passionnées, ni menées d'aucune faction, mais telles qui ayment le repos de leur pays, elle pense que vous trouverez vostre pays plus affoibly et desolé depuis la publication de vostre edict depuis six mois en çà, que en neuf auparavant tant en guerre civile que estrangiere. Et pourtant la Royne, ma maistresse, soubhaite que vous ne prestiez l'oreille à tels personnages, combien qu'ils soient vos conseillers ou autres, lays ou d'eglise, affin qu'ils vous persuadent que la multitude de ce peuple ainsi meurtry (tant grand soit il) soient mutins et rebelles et pourtant dignes d'estre meurtrys plus tost que preservés selon vos edicts, et que vous ne debvez ouyr leur cause en justice, mais permettre à un chacun les saccager, et pour ce qu'ils sont de religion contraire à la romaine, en aulcun poinct que c'est chose dispensable de les meurtrir; car nous n'ignorons point qu'il n'y ayt aulcuns personnages grans en authorité, les quels sont tellement transportés par leur ambition et sans charité chrestienne, que, affin de maintenir leur orgueil et arrogance, il ne leur chault d'abuser princes chrestiens par leurs mensonges et intention de leur faire destruire leurs bons et loyaux subiects, et ce soubs ombre d'accuser chacun d'heresie, et par ce moyen affoiblir l'Estat d'aucuns princes et le contraindre d'estre subject à aultres. Et sa Majesté vous requiert de bien bon coeur de penser cecy d'elle, que si elle n'estoit persuadée que vous estes ou pouvez estre abusé par aulcuns conseillers qui sont sans mercy, vous faisant accroire que plusieurs d'iceulx qui different de la religion romaine, vous estre subiects deloyaux (au nombre des quels nous ne comprenons pas les anabaptistes et aultres semblables), toutes fois elle pense que vous leur pouvez commander comme à vos plus loyaulx subiects, aultrement elle ne s'en mesleroit point; mais ainsi que sa Ma-

jesté a desià dict, la principale et premiere cause pourquoy elle s'en mesle est le soing qu'elle a de descharger sa conscience envers Dieu; la seconde, est l'amour qu'elle vous porte, Sire, comme à son bon frere, cherchant d'esviter le deshonneur qui s'accroist par toute la chrestienté, tant envers vostre pays, Sire, qu'envers vostre Majesté, et aussi les troubles qui s'en pourront ensuivre en vostre royaulme, souffrant l'oppression de vos loyaulx subiects sans l'avoir deservi. Pour conclusion, Sire, si ces premieres considerations ne vous semblent suffisantes, comme elle pense qu'elles seront, elle vous prie d'accepter cette derniere comme une chose si très-necessaire qu'elle ne la peult obmettre, mais déclarer pour son estat particulier. Et ne doibt aussi estre oublié pour le vostre, c'est que, si vous ne voulez traicter avec elle, comme ung prince doibt avec ung aultre pour l'amour du debvoir que vous deux debvez à Dieu, et pour l'amour que vous portez l'ung à l'aultre, estant alliés et voisins, pour son honneur et gloire, car si tel desordre n'est reformé effectuellement, c'est-à-dire les meurtres ordinaires de vos subiects innocens pour seullement professer la religion qui leur est permise d'exercer par vos edicts, mais au contraire avouer et maintenir ceulx qui les saccagent et meurdrissent, comme si c'estoit par l'ordonnance de l'Eglise de Rome, affin d'extirper tous ceulx qui ne consentent à la doctrine de Rome, la quelle est du tout contraire à la doctrine chrestienne, et déroge à la souveraineté de tous princes, sa Majesté veoit clerement, combien que ce soit par aventure bien tard, quel dangier est eminent tant à elle qu'à son Estat, et aussi elle ne faict nul doubte qu'aultres potentats et princes de la chretieneté consentans avec sa Majesté contre l'unité de l'evesque de Rome, verront evidemment combien il est leur necessaire de pourveoir promptement à tel dangier. Et quant à ce que sa Majesté en fera pour son asseurance, elle pensera estre deschargée devant Dieu, et pour son honneur vers vous, Sire, son bon frere et allié, ne faisant doubte que Dieu ne conduise l'événement, comme il a faict par cy devant, pour la preservation d'elle et de son Estat. Ainsi elle rapporte tout à l'honneur et gloire de Dieu sur toutes choses sans affection particuliere, d'ambition ou gain quy luy puisse advenir, ou par hayne ou courroux qu'elle ayt contre personne qui vive.

Henry Norreys[1].

Si ambiguës que fussent ces phrases, le mauvais vouloir des Anglais s'y faisait jour; ils n'attendaient qu'un moment favorable pour profiter de nos divisions. Déjà dans ce but des intelligences s'étaient nouées au Havre, et lorsque la conspiration sur laquelle

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLIV.

ils comptaient y fut découverte, leur flotte était en vue. Catherine de Médicis s'offensa des termes du message que lui avait remis Norris, mais elle enveloppa de miel sa remontrance.

Voici la réponse que lui adressa Élisabeth :

Quant je recepvis la derniere lettre, Madame, escripte de vostre main, je y veoiois ung présent d'amour et offre d'amitié telle, que plus ne se pourroit souhaiter, ne plus ne scay desirer pour accompaigner, laquelle si ne la puis avancer, si est ce que, au pis aller, la veux accompaigner par aussy bons moyens que me se pourront présenter en vostre endroit, et si vous preniez en bonne part quelques indices de mon soing de vostre santé quant la maladie vous fascha, je m'esbahis bien fort de vostre soupçon que semblez concevoir du message que dernierement mon ambassadeur vous fit de ma part, qui me semble ne porta le moindre tesmoignage de la grande solicitude qui me tenoit de l'affliction de vostre esprit, lequel ne se peut bonnement reposer, quand la France, qui vous est si chere, est divisée en tant de parties. Et pourtant j'estois fort estonnée que, d'une pensée si sincere et de mots si plains, deust sortir question, comme aussi le langage que l'Evesque monstra m'estoit estrange, tel que ne pense digne de ma plume, á qui je pense tant plus tost à pardonner pour avoir si bien usé de bonne memoire, en se souvenant si bien de sa lesson que dernierement il apprint, non que je crois que le roy ou vous lui fussiez m" d'escholle (comme vous supplie croire), mais je n'ignore, Madame, ne vous desplaise, de quelle boutique telles drogues sortoient. On parle souvent de moy comme les chasseurs qui divisent la peau du loup, premier que d'avoir le corps; mais il me chaut si peu d'eux et de leur malice que *rido nella manicha per udir le loro ciancie*, et veois qu'il fault qu'ilz payent le double pour avoir compté sans leur hoste, en faisant leur triomphe davant la victoire. Voyez, Madame, jusques où me tire la colere, me faisant esgarer du premier chemin que je prins, qui fust de vous prier croire que le roy, ne vous n'aurez oncques cause de m'accuser d'avoir failli en ceste bonne course que j'ay commencée, sans que je soye irritée par trop mauvais moyens, qui me toucheront en seureté ou en honneur, les quels ne se pourront faire sans que j'y respondé, car je ne suis si outrecuidante que je crois tellement de ce mien paisible gouvernement (dont en toute reverence je luy rende humbles graces à qui c'est deu) que la securité d'iceluy me face si endormie, que ne face provision pour quelque accident qui me pourra esveiller. Je ne suis de ces gens qui ouvrent la bouche en attendant que Dieu leur envoye à manger. Jà, à Dieu ne plaise, que je n'usasse les bons moyens que Dieu m'a donné pour obvier et aller au devant mes malheurs, comme j'espere que vous mesme, comme ma très-bonne sœur, me

souhaitez, à laquelle je me recommande, comme à qui tout bien avec longue santé je desire.

Votre bonne sœur et cousine,

ELISABETH [1].

Notre nouvel ambassadeur à Londres, Lamothe-Fénelon, se trouvait donc ainsi dans la même situation que Paul de Foix, en 1562; il se plaignait journellement de faits notoires d'intervention, mais nous nous bornerons à une seule citation :

L'ambassadeur de France désire que la Majesté de la Royne d'Angleterre luy face scavoir quelle satisfaction il pourra donner à leurs Majestés très-chrestiennes du voyage que le cappitaine m[r] Oynter[2] a faict à la Rochelle et de ce qu'il a secouru le prince de Condé de poudres, d'artillerie, de munitions de guerre et d'argent, là ou le dict ambassadeur, sur la parole de sa dicte Majesté, a nagueres escript au roy, son seigneur, qu'elle n'avoit envoyé le dict mestre Oynter ny ses navires que pour assurer la navigation de ses subiects.

Et qu'est ce qu'il respondra aussi à leurs Majestés très-chrestiennes sur ce que les prinses qui se font en mer, sur les subjects du roy, et les preneurs d'icelles se retirent es ports d'Angleterre et sortent des mesmes ports quant ils vont executer leurs entreprinses.

Que ayant le dict ambassadeur entendu par un poure marinier françoys avoir esté depesché commission de sa dicte Majesté au pays d'Ouest d'arrester touts les navires françoys qui y aborderont jusques à la valeur et concurrence de certaines prinses qu'aucungs Anglois et Irlandois se pleignent leur avoir esté faictes par les Bretons, des quelles ils disent n'avoir peu avoir justice en France, remonstre le dict ambassadeur que telles façons de procéder seroient contre l'ordre prescript par les trestés de paix, et dont est raysonnable que la dicte commission, si elle est depeschée, soyt revoquée, et qu'on ayt recours aux voyes ordinaires de la justice, comme en tel cas est acoustumé.

Qu'il a charge de supplier la Majesté de la dicte dame de faire envoyer à la royne d'Escoce, sa bonne soeur, la communication de tout ce qu'aulcungs Escouçoys ses subiects ont dict et produyt contre elle, affin que, pour son innocence et justification, elle leur responde au mesme lieu, où ils l'ont defferée, et que sa Majesté ne permette opprimer soubs son authorité l'honneur, la personne, ny l'Estat de ceste princesse, que

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLIV. (Copie du temps inédite. Voy. *Correspondance de Lamothe-Fénelon.*)

[2] Voy. *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, la lettre où il annonce le départ de la flotte de l'amiral Ointer, t. I, p. 44.

Dieu a envoyée à recours à elle, comme au plus prochain trone royal, qu'il a estably près de l'Escoce, pour reprimer semblables injures et injustices, quant elles adviendront, ayant le dict ambassadeur commandement de leurs Majestés très-chrestiennes de la pryer très-instamment qu'elle veuille si bien pourvoir au faict de la dicte royne d'Escoce, qu'elle n'ayt besoing d'aucung autre secours, que du sien, pour estre remise en son Estat et grandeur, comme la dicte royne d'Escoce leur a fait entendre que sa dicte Majesté le luy avoit promis; et ils esperent que, pour la compassion de sa necessité présante et pour l'obligation du prochein parantage, qui est entre elles deux, sa dicte Majesté l'accomplira, le quel secours s'ils voyoient deffaillir à la dicte dame, ils s'esforceroient, nonobstant leurs présans affaires, donner remede à ceulx de la dicte dame, et leur semble qu'il seroit bon pendant que sa dicte Majesté a icy dans son pays les principales personnes interessées en ceste cause, qu'elle ne permist qu'ils s'en retournassent, sans qu'elle heut accomodé le dict affaire, car ce ne sera que recommencement de troubles et de guerre, aussi tost qu'ils seront en leur pays.

Et qu'il plaise à sa Majesté faire trouver ce garçon, qui a donné moyen à la dicte dame de sortir hors de la prison où elle estoit, lequel aucungs ont enlevé, pendant qu'il estoit en ceste court, n'ayant merité le bon acte de bon et fidelle subiect qu'il a faict envers sa royne qu'il reçoive autre chose que faveur et bon trettement de touts les princes de la terre.

Qu'il soyt aussi le plaisir de sa dicte Majesté permettre que le dict ambassadeur puysse envoyer ses gens et paquets au Roy, son seigneur, avec semblable liberté qu'auparavant, sans sauf conduys, ny passeports, et que les ports et passaiges de ce royaulme soient de seur accès et ouverts aux subiectz du Roy, son dict seigneur, pour aller et venir en France.

Le dict ambassadeur supplye très-humblement la dicte dame, ne trouver mauvais qu'il la supplye touchant l'ambassadeur d'Espaigne par ce que telles personnes, pour rayson de la charge, luy sont en recommandation, qu'elle vueille avoir esgard à ce, que des puys le temps que Dieu a estably les roys, princes, potentats et republiques au monde, les ambassadeurs ont esté tous jours respectés et leurs personnes demeurées intactes; mesmes au milieu des plus aspres guerres l'on a eu esgard de ne toucher à eulx ny tretter leurs personnes que bien fort honorablement, et que c'est luy cy a esté accepté de sa Majesté pour ambassadeur du roy son meistre, sur les lettres de sa légation, non qu'il ayt prié ny faict prier d'en parler, mais qu'ainsi le requiert le pareil office, qu'ils ont tous deux par de çà et qu'il luy soit par sa dicte Majesté donné licence de le visiter une foys la septmaine, aulmoings en présence de ceulx qui sont commis à le garder,

Qu'il plaise à sa dicte Majesté mander à monsieur le marquis de Wincester de ne fere plus de difficulté de bailler au dict ambassadeur de France lettre d'exemption de l'impost du vin françois, quand il la luy envoyera demander pour telle quantité qu'il scait l'avoir tous jours octroyée aux autres ambassadeurs du Roy, ses prédécesseurs, les quels, dès le commencement, sont tous jours demeurés exempts du dict impost[1].

Pour justifier les craintes de notre ambassadeur il nous suffira d'indiquer en quels termes étaient les chefs protestants avec Cécil. Voici ce que lui écrivait le prince de Condé :

Monsieur Cecill, le plaisir et faveur que nous avons receu de vous à toutes occasions qui se sont cy devant presentées d'employer vostre crédit pour nous envers la royne d'Angleterre, nous ont faict espoir que, à coup et en ce temps, auquel il semble que tous les ennemys de la religion reformée ayant conjointement complotté et conjuré la ruyne d'icelle, vous continuerez ceste bonne affection et volunté envers nous, à quoy nous n'avons esté trompé, si ce n'est d'une chose, scavoir est : que nous ne pouvions ni devions, pour le peu de moyen que nous avons eu de prendre notre revanche du passé esperer la moindre partie des bons et favorables offices qu'il vous a pleu nous despartir envers sa Majesté pour obtenir le secours et assistance que nous luy avons demandé en ces derniers troubles, et dont monsieur de Stuard nous a faict bien particulierement et au long le récit. Dieu, qui est la rémuneration de telles et si sainctes œuvres, le vous rendra en son Paradis. De notre part nous vous prions croire qu'il ne se présentera onques occasion de recongnoistre ce plaisir faist si bien à propos que nous ne l'acceptions de la mesme franchise et affection, dont nous scavons que vous usez envers nous. Et sur ce, après vous avoir présenté ma très-affectionnée recommandation, je prieray le Createur vous tenir, Monsieur Cecill, en sa saincte garde.

De Thouars en Poitou, le dernier de decembre 1568.

Votre bien affectionné et obligé amy,

LOYS DE BOURBON[2].

Voici une lettre encore plus explicite de Jeanne d'Albret à Cécil (16 janvier 1569) :

Monsieur Cecil, si la haste de celuy que monsieur le Prince, mon

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLIV. (Note du temps.) Cette lettre est de la fin de décembre 1568.

[2] *Record office, State papers, France*, vol. XLIV. (Original.)

frere, et mon filz ont dernierement envoyé en Angleterre, le vent, la mer et le temps opportun qu'il avoit pour partir de ceste ville et s'embarquer m'eussent donné le loisir de mettre la main à la plume, comme à présent j'en ay la commodité par monsieur de Douet, présent porteur, je vous eusse fait entendre l'ayse, joye et contentement que nous avons receu de par deçà, et moy particulierement, du zele et affection duquel nous avons sceu et congneu par son tesmoignage que les plus grans de par delà, et vous entre les aultres, vous vous employez pour le bon secours et défense à la cause de la religion que nous soustenons et pour vous prier de croire que, pour la recoignoissance de voz bonnes volontés et offices, oultre ce que Dieu, qui est le chef de nostre cause et le grand rémunerateur, vous scaura bien rendre et récompenser le mérite de voz bonnes actions, je n'espargneray en ce monde chose qui soit en ma puissance pour vous faire cognoistre de combien j'ay en affection les personnes qui s'emploient pour la cause de Dieu, lequel je supplie, Monsieur Cecile, vous avoir en sa saincte garde.

Monsieur Cecil, nous qui sommes joints à ceste cause vous sommes bien fort obligés de la bonne volonté que portez, vous priant vous y employer tousjours de plus en plus, et en mon particulier croire que je désire recognoistre et de bon cœur vostre saincte affection; je vous prie aussi que je soye recommandée à vostre belle sœur[1] qui vint en France, et qui est une de mes bonnes amies.

Vostre bien bonne amie.

JEHANNE[2].

Maintenant voyons ce qu'on pensait en Allemagne de la prise d'armes des protestants; une lettre de l'empereur à elle seule va nous faire bien apprécier la disposition des esprits :

La Majesté Cesarée de l'Empereur, notre très-heureux maistre et souverain, a entendu très-volontiers ce que luy a esté dernierement rapporté par l'ambassadeur du très-chrestien Roy de France de la part du dict seigneur Roy, ayant esté bien fasché d'avoir entendu l'infortune au quel il avoit esté (pour la singuliere et fraternelle amitié qu'il luy porte), ayant au contraire eu byen agreable quant il a ouy dire au dict ambassadeur qu'il se porte bien mieulx, de quoy il se resjouist avec luy et luy désire à l'advenir très-bonne santé avec heureux succès de ses affaires.

Et quant à ce qu'a dict le dict ambassadeur de l'insolance de quelques subiects du dit Roy très-chrestien qui, outre leur desobeissance, ont contrevenu et violé non seulement les traictés, mais aussy les edicts publiés

[1] Une des quatre filles de sir Antony Kooke, précepteur d'Édouard VI.

[2] *Record office, State papers, France*, vol. XLV. (Original.)

en son royaulme, et mesme le prince de Condé, lequel jusques à present ne s'est presenté au dict Roy pour luy offrir le debvoir et service auquel il est tenu, mais au contraire, assisté de ses complices principaulx, s'est efforcé de practiquer nouvelles occasions de guerre; et que le dict Roy auroit esté contraint, pour telles esmeutes et odieuses entreprinses, s'armer contre le dict prince, ses associés et autres de leur religion, affin de les chasser hors de son royaulme et restablir et remettre en icelluy l'exercice de la seule religion catolique, sa dicte Majesté ne peult nier qu'aiant entendu cella, elle n'aist esté grandement estonnée, comme c'est une chose bien pitoiable de veoir un royaume si florissant tomber de recheff en la calamité de la quelle il s'estoit retiré depuis peu de temps avec grande peine, et qu'il est assez manifeste, non seulement par les exemples des anciens, mais par les modernes qui sont advenus de nostre temps en plusieurs lieux, combien les guerres civiles des princes et subiects ont été pernicieuses à toutes republiques. Et partant sa dicte Majesté Cesarée, comme Empereur de la chrestienté, amateur de la paix et repos publicq, désire ryen plus que de veoir toutes choses entretenues et conservées en bonne tranquillité et repos sans que le sang des chrestiens y soyt plus respandu, aians esté desià si travaillés par les armes et entreprinses des infideles qu'il n'est pas de besoing les augmenter et affliger davantage par guerres civiles.

Et pense veritablement sa dicte Majesté Cesarée, le Roy très-chrestien avoyr heu grandes et importantes occasions pour entrer en ceste nouvelle guerre avec ses subiects, et avoyr longuement consideré, avant que d'entreprendre une chose qui luy est d'une si grande importance, de sorte que sa dicte Majesté Cesarée pense que seroyt superflu d'alleguer les raisons d'une telle entreprinse et que l'on pourroit dire qu'elle vouldroyt donner la loy et prescripre les moiens de ce que se faict en son royaulme, toutes fois ne peult en tout celer ce qu'elle en scait et desire : c'est à scavoir, que sa dicte Majesté trouveroit expedient et très-utile que l'on usasse des moiens qui sont propres pour espargner le sang des chrestiens et remettre une bonne paix, et mutuelle amityé entre le Roy et ses subiects, affin que ce royaume estant restably en sa premiere tranquillité, le Roy fust soulagé des grandes peines et fascheries qui le travaillent, en quoy, si Sa Majesté Cesarée luy peult ayder et faire quelque bon offre, Elle sera tous jours preste de s'employer de bonne volonté; mais affin de ne rapporter particulierement en ce lieu les dangers et incommodités que les troubles de France peuvent apporter à toute la république chrestienne, qu'il seroyt toutes fois besoing de scavoyr, sa dicte Majesté Cesarée craint grandement que la guerre, laquelle on dict estre faicte contre les edicts nouveaux, lesquels premierement par les très-chrestiens roys de France Henry et François et depuis par le roy ont esté publiés touchant la religion, n'attire avec soy de

grands maulx, ruines et deplorations au royaulme de France, d'autant mesmes qu'en tous endroits, où le bruit a courru, l'on parle en mauvaise part tant du roy que de ses principaulx ministres et conseillers, dont il est facile de juger qu'oultre la royne d'Angleterre, de laquelle le dict roy a cogneu la volonté par la déclaration qu'en a faicte son ambassadeur, il y aura plusieurs aultres princes qui ne sont pas de petite condition, lesquels, non seulement de faveur et bonne volonté les favoriseront, mais aussy les aideront de tous les moiens qui seront en leur puissance pour la comuniaulté de la cause qui est entre eulx, emploieront pour eulx tous les moiens qui seront en leur puissance, cognoissans que la cause leur est commune avec eulx.

Et les hommes estant ainsy aigris et bandés, sa dicte Majesté Cesarée ne vouldroit point que le roy puisse esperer aucun service ou commodité de secours qu'il luy demande et faveur pour faire lever gens de guerre en Allemagne, quand il en sera besoing, ne génerallement de toutes les forces dont le dict roy penseroit maintenant s'aider.

Encores estre comme chose bien plus difficile que le dict roy très-chrestien en second lieu demande à sa dicte Majesté que, par son authorité, Elle empesche qu'il ne vienne d'Allemagne aucun secours de gens de chevall ou de pied pour favoriser ses subiects qui portent les armes contre luy, car sy sa dicte Majesté avecque toutte diligence et bonne volonté n'a peu empescher en l'année derniere, lors que l'occasion de la guerre estoit plus favorable, que plusieurs compaignies de gens de cheval et de pied ne soient sortys d'Allemagne pour aller secourir ceulx qui avoient prins les armes contre le dict roy, que pourroyt maintenant ferre sa dicte Majesté, ayant esté publiée et proposée une autre occasion qui est bien plus odieuse et que plusieurs pensent avoyr communauté avecques les subiects du dict roy, mais bien au contraire, si sa dicte Majesté s'oppose à ceux qui favorisent ses dicts subiects et leur défend de mener leurs troupes en France, il seroit à craindre qu'il ne fust accusé de ferre contre la liberté de la Germanie. Ainsi seroit chose qui ne seroyt point prouffitable au dict roy et qui mettroyt les subiects de sa dicte Majesté Cesarée en mauvaise opinion et le feroit soupsonner qu'elle seroit participante à ceste guerre, negligeant les choses que sa dicte Majesté avoyt à considerer en ceste occasion, lesquelles elle ne veult pas laisser passer ne faillir en ryen qui dépende du debvoyr de son Empire.

Pour ce que sa dicte Majesté a pensé qu'elle feroit chose digne de sa bonté et de la fraternelle amityé qu'elle porte au roy très-chrestien, si elle luy faisoyt entendre la grandeur et importance de ceste affaire avec son advis sur ce, aussy comme cella procede et vient d'un bon cœur amateur du dict roy très-chrestien et qui ha en singuliere recommandation la paix et commodité publique, semblablement sa dicte Majesté espere que le dict roy prendra ces choses en bonne part, comme aussy

elle désire infiniment que le dict roy puisse gouverner son royaume avec toutte tranquillité et tout le contentement qu'il desire.

Faict à Vienne, le xvij' jour d'octobre 1568[1].

De part et d'autre on cherchait à augmenter ses forces; mais si, à prix d'argent, on s'arrachait les Allemands, c'est encore sur les propres ressources de la France que l'on comptait le plus; le duc de Savoie fit à ce sujet une proposition dont une copie est venue au *Record office*, et dont voici l'analyse :

Il y a en France quatre-vingt-seize évêchés et seize archevêchés; il n'en veut prendre pour le moment que vingt et un : Paris, Meaux, Senlis, Beauvais, Amiens, Soissons, Noyon, Laon, Reims, Châlons, Langres, Troyes, Auxerre, Sens, Bourges, Orléans, Tours, Chartres, Évreux, Rouen, Lisieux.

On peut en tirer 42,000 hommes de pied combattants, sans toucher aux villes, ne prenant qu'un homme par village. François Ier en trouva plus de 4,000 rien que dans le diocèse de Paris, le plus petit de tous. Chaque village équipera, armera un homme, et payera 10 livres par mois pour la solde du dit homme qui n'aura plus à vivre *sur le bouhomme*. Les maires et marguilliers des villages avanceront le payement pour deux mois. Les villages par ce moyen seront quittes de nourrir les soldats qui passent. Le roi leur fera bailler des capitaines avec quelque nombre de vieux soldats pour les façonner[2].

Dans les premiers jours de janvier, les chefs protestants envoyèrent M. de Vezins en Allemagne et, comme il devait passer par Londres, le prince de Condé écrivit à Élisabeth pour lui rendre compte du progrès de leurs armes :

Madame, l'asseurance que j'ay que ne trouverez mauvais la hardiesse que je prends de vous faire le plus souvent qu'il m'est possible entendre des nouvelles de ceste guerre, à cette fin que vostre Majesté cognoisse que, graces à Dieu, nos affaires vont de bien en mieux, m'asseurant que prendrez plaisir à les voir prosperer, nous tenant pour tout asseurés que les faveurs que avez accoustumé de bailler à ceulx qui en ont besoin pour soustenir choses sainctes et bonnes nous seront accordées de vostre Majesté, la connaissance que vous avez de nostre innocence, de ce qui nous est mis à faulte contre nostre Roy, nous licenciera d'en faire long discours qui sera cause, Madame, que finiray ceste lettre pour supplier

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLIV. (Copie du temps.)

[2] *Record office, State papers, France*, vol. XLVI. (Copie du temps.)

très humblement vostre Majesté qu'il lui plaise tant nous favoriser que de vouloir voir ce que M. de Vezins vous dira de ma part, priant Dieu, Madame, vous tenir en sa saincte garde.

D'Angers, le 17e jour de janvier 1569.

LOUIS DE BOURBON[1].

Coligny remit aussi à Vezins une lettre pour Élisabeth :

Madame, encore que vostre Majesté aye esté amplement advertie de l'estat des affaires de par de çà par la dépesche que la royne de Navarre et messeigneurs les princes de Navarre et de Condé luy ont faicte par le sieur de Douay, et que depuis il ne soit pas survenu grand chose, si est-ce ce qu'estant le sieur de Vezins dépesché devers les princes en Alemaigne, je n'ay voulu faillir avecques ceste bonne occasion à faire ce mot de lettre à vostre Majesté pour la supplier très-humblement de vouloir avecques sa puissance considerer l'estat calamiteux de ce temps et y apporter les remedes telz qu'il a pleu à Dieu luy donner et, pour ce qu'elle pourra estre informée de ce qui se présente par le sieur de Vezins, je ne l'ennuieray point d'une plus longue lettre et supplieray seulement nostre Seigneur, Madame, donner à vostre Majesté en santé heureuse et très-longue vie, et l'avoir en sa saincte garde et protection.

De Niort, ce 17e de fevrier 1569.

Vostre très humble et très obeissant serviteur,

CHASTILLON[2].

C'est surtout auprès du marquis de Brandebourg que Vezins avait mission d'agir; il emportait deux lettres pour lui, l'une de d'Andelot, l'autre de Jeanne d'Albret; nous les avons copiées, il y a bien des années, aux archives de Berlin, et leur place est ici :

Monseigneur, encores que vous avez esté bien peu adverty de noz affaires, d'aultant que nos ennemys font coustume de publier et advancer toutes sortes de mensonges et calompnies à nostre desadvantage pour nous rendre odieux à tout le monde, et que par ce moien il pourroit estre parvenu jusques à vous beaucoup de choses bien esloignées de la verité, le sieur de Vezins, présent porteur, a esté dépesché vers vous pour le vous faire entendre au vray; il est gentilhomme aultant recommandable par ses vertus que par sa suffisance et fidelité qu'aultre qu'on eut peu choisir, et lequel le sçaura si bien faire tant pour y avoir bonne et ample instruction que pour avoir toujours esté présent à tout ce qui s'est faict

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLV. (Autographe.)

[2] *Record office, State papers, France*, vol. XLV. (Autographe.)

jusqu'icy que je ne m'estendray point à vous en faire le discours par ceste lettre, seulement je vous supplieray, Monseigneur, le vouloir croire de ce qu'il vous dira et y adjouster foy comme à moy-mesmes qui pour la fin presenteray mes très humbles recommandations à vostre bonne grace et prieray Dieu, Monseigneur, vous donner en toute prosperité très longue et très heureuse vie.

Escript à Nyort, le xxxe jour de janvier 1569.

Vostre très humble et obeissant serviteur,

ANDELOT [1].

Monsieur mon cousin, d'aultant que par la charge et instruction que monsieur le prince de Condé, mon frere, moy et mon filz le Prince avons doné au sieur de Vezins, gentilhomme d'honneur et de qualité et présent porteur que nous envoions devers vous et autres princes et seigneurs de la Germanie qui, par la grace de Dieu, portez le sainct et entier zele que nous avons commun avec vous à l'advancement de la gloire de Dieu et le regne de nostre Seigneur Jesus-Christ, vous entendrez bien particulierement et au vray l'estat des affaires que maintenant nous avons en main pour empescher les effetz de la conspiration que les plus grands princes et potentats de la chrestienté, qui sont encores sous le joug et servitude du pape, ont faict d'éneantir et ruyner generallement tous ceulx qui, par la grace de Dieu, sommes distraitz de l'Anté-Christ romain et l'avons abandonné pour suivre la pure doctrine de l'Evangille. Cela faira que, par ceste mienne lettre, je ne vous en feray autre recit, seulement vous prieray, Monsieur mon cousin, voir le dict sieur de Vezins et vouloir entendre de luy les moyens et remedes qu'il semble à ceste compagnie plus propres et asseurés pour s'opposer et resister magnanimement et constamment aux malheureuses et cruelles entreprises des conjurés ennemys de Dieu et traistres à ceste noble couronne, de laquelle ils ont receu tant de biens et honneurs. La conspiration et dessein desquelz avec leur ligue papistique ne tend pas à moins qu'à l'entier anéantissement du cours du saint Evangille de nostre Seigneur, seul Sauveur, et par leur insatiable ambition à la totale ruyne des vies, biens et estats de tous ceulx qui en font profession, sans nulz en excepter. Ainsi, Monsieur mon cousin, ayant ouy le dict sieur de Vezins et bien pesé et consideré sa charge, je vous prie faire, en ceste part, ce que nous esperons de vous en une si saincte et légitime cause, et vous fairez en cela une œuvre vraiment digne de chrestien, comme vous l'estes, très agreable à Dieu et honorable à nous et à vostre posterité à jamais. Vous ouyrez donc, s'il vous plaist, le sieur de Vezins, et le croirez comme vous vou-

[1] Archives de Berlin, original signé.

driez fayre moy-mesme qui supplie le Créateur vous donner, Monsieur mon cousin, honneur et longue vie.

De Nyort, le dernier jour de janvier 1569.

Vostre bien bonne amie,

JEHANNE[1].

Le mois de janvier ne fut marqué par aucun mouvement militaire important; des deux côtés on attendait l'arrivée des Allemands; on s'observait, on se préparait. Dans les premiers jours de février Coligny était à Niort; c'est de ce lieu que, de concert avec les deux princes de Condé et de Navarre il écrit au prince d'Orange :

Monsieur mon cousin, nous avons entendu que on a commencé vous tenir propos de paix et d'aultant que nous scavons au vray que c'est un moyen par lequel nos ennemis veulent empescher ou retarder le secours qu'il vous plaist nous donner, nous vous prions ne vous arrester à ces beaux langages que le cardinal de Lorraine et ses adherens font mettre en avant pour vous tromper et circumvenir, et vous acheminer le plus diligemment qu'il vous sera possible au passaige de la riviere de Loire, où estant nous aurons moyen de nous joindre avec vous pour nous rendre maistre de nos ennemis, et nous leur baillerons telle loy que nous vouldrons et que nous cognoissons estre nécessaire pour vivre cy-après en seureté et repos de conscience, vous priant, Monsieur mon cousin, croire qu'il n'y a aucun moyen d'y pourvoir que par une bonne et avantageuse victoire, et après ce que nous aurons reduit nos ennemis à tel point et exttremité qu'ilz puissent toucher au doigt qu'il n'y a moyen de nous pouvoir resister, ce qu'ilz sentiront et recognoistront tous en brief et aussitost que nous nous serons joints tous ensemble, et sur ce, faisant fin à la présente par mes bien humbles recommandations à vos bonnes graces et priant le Créateur vous tenir en sa saincte garde.

De Niort, le 10 fevrier 1569.

Vos plus affectionnez cousins,

HENRY, LOYS DE BOURBON.

Messeigneurs les Princes m'ont commandé de me signer à ce bout de lettre.

CHASTILLON[2].

[1] Archives de Berlin.

[2] *Record office, State papers, France*, vol. XLV. (Copie du temps.) Voy. Lettre écrite par les princes de Navarre et de Condé aux gentilshommes qui servent dans l'armée du prince d'Orange; appendice de l'*Histoire des princes de Condé* par le duc d'Aumale, t. II, p. 380.

Le même jour, Coligny, Condé et Henri de Navarre pressaient le duc des Deux-Ponts de hâter sa marche et de venir droit à la Loire :

Monsieur mon cousin, nous vous avons prié par plusieurs lettres et despesches vous en venir droict à la riviere de Loire pour favoriser nostre passage, et parce que nous sommes advertis que nos ennemis, sous pretexte de quelque propos de paix, taschent d'empescher ou retarder le secours qu'il vous plaist nous donner, nous avons bien voulu vous faire ceste recharge pour vous prier croire qu'il n'y a moyen d'acquerir seureté et repos que par une bonne advantageuse victoire, laquelle nos ennemis cognoissent bien ne pouvoir empescher, si Dieu nous fait la grace d'estre unis et joints ensemble; à ceste cause nous vous prions encores un coup vous approcher de la riviere de Loire, en tant de diligence, où ne fauldrons vous aller trouver et, esperant que ce sera en brief, nous ferons fin à la présente par nos humbles recommandations et priant Dieu vous avoir en sa saincte garde.

De Niort, le 11 fevrier 1569.

Vos affectionnez et parfaits amys,

HENRY, LOYS DE BOURBON.

Messeigneurs les Princes m'ont commandé me signer à ce bout.

CHASTILLON [1].

Le 19 février, nouvelle lettre de Coligny à Genlis datée de Saint-Maixent : il a reçu de ses nouvelles et le prie de continuer à écrire; on le tiendra au courant des événements [2].

Le plan de Condé et de Coligny c'était de gagner le Quercy et d'aller y chercher les Vicomtes, puisqu'ils ne voulaient pas venir à eux, afin de s'ouvrir tous ensemble le chemin de la haute Loire, où se ferait la jonction avec les Allemands; mais l'armée catholique, bien dirigée par Tavannes, et qui avait l'ordre de combattre à tout prix avant l'arrivée du duc des Deux-Ponts, les gagna de vitesse, s'empara de Châteauneuf, dans la nuit du 12 au 13 mars passa la Charente, et le 13 livra la bataille de Jarnac où Condé laissa sa vie.

Il en fut de cette bataille comme de celle de Dreux; chaque

[1] Nouvelle lettre du XX; *Record office, State papers, France,* vol. XLV. (Imprimée dans l'appendice de l'*Histoire des princes de Condé,* t. II, p. 382.)

[2] *Record office, State papers, France,* vol. XLV.

parti la raconta à sa manière; le duc d'Anjou en fit un long récit pour le roi, son frère, et pour la reine mère[1]. Voici la version protestante, et c'est Henri de Navarre qui nous la donne :

Messieurs mes cousins, ce mot de lettre sera seulement pour vous donner advis que, nos ennemis s'estant saisis d'un passage de riviere qui nous est grandement préjudiciable et voulant empescher qu'ilz y puissent dresser ponts et basteaux pour se rendre maistres du tout, comme c'estoit leur intention, ayant nos forces de cavalerie separées et sans aucun de nos gens de pied, ni nostre artillerie, nous fusmes chargés à l'improviste de toute leur armée, tant de Francois que d'estrangers qu'ilz ont avec eux, mais graces à Dieu, la perte n'a point esté si grande, comme nous scavons qu'ilz le disent et publient; nous ne serons du tout affoiblis, mais ce que nous regrettons le plus, c'est que monsieur le Prince, mon oncle, ayant esté fait prisonnier, a esté depuis par les ditz ennemis cruellement et inhumainement occis, et pour ce que nous ne faisons doubte que nos ditz ennemis ne fassent courir beaucoup de bruits qu'ilz nous ont deffaits et endommaigés beaucoup plus qu'ilz n'ont fait, et que cela pourroit apporter quelque effroi et estonnement à ceulx qui ont ceste volonté et ce desir de nous servir, nous vous avons incontinent dépesché ce porteur pour vous prier de n'adjouster foy aux bruits que nos ennemis feront courir, vous asseurant que nous avons envoié de bonnes et grandes forces pour vous joindre qui sont en aussi bonne volonté qu'elles feront paroistre de ne se departir et plus tost mourir tous, quoique tous les desastres du monde fussent tombés sur nos testes, que nous ne voyons le service de Dieu restabli en ce royaume, et seulement que vous usiez de la plus grande diligence que vous pourrez pour vous approcher de nous, comme nous nous asseurons bien que vous ferez, qui me gardera de vous faire plus longue lettre, priant Dieu, Messieurs mes cousins, vous tenir en sa saincte garde.

De Saint-Jean d'Angely, 17 mars 1569.

Vostre bon cousin et affectionné amy,

HENRY.

Monseigneur le Prince nous a commandé de mettre ici nos signatures.

CHASTILLON, ANDELOT.

Le comte de la Rochefoucault en eust fait autant, mais on l'a envoyé à la Rochelle[2].

[1] Le *Record office* en conserve une copie.

[2] *Record office, State papers, France*, vol. XLV. (Copie.)

Il fallait également rassurer Élisabeth sur les conséquences de la bataille de Jarnac; c'est Jeanne d'Albret qui s'en chargea :

Monsieur Cecill, je ne doubte nullement que noz ennemis ne facent publier partout avec le plus grand avantaige qu'ilz pourront tout le contraire de ce qui s'est passé à la rencontre faicte des deux armées le xiij de ce présent mois; mais desirant que les choses soient racontées au vray comme elles sont, ceste occasion a faict que mon filz et moy avons depesché devers la Royne, vostre souveraine, le sieur de Puch de Pardaillan, gentilhomme d'honneur et de qualité, et mareschal de camp de l'armée sous la conduite de mon dict filz, sur la suffisance duquel me remettant à vous discourir ce qui en est, pour l'asseurance que j'ay qu'il est digne de foy, je ne vous en feray pour ce regard ma lettre plus longue; bien vous prierai-je, Monsieur Cecill, que pour plus aisement obtenir le secours et assistance que nous requerons de sa Majesté en une si juste et légitime cause, que vous veuillez continuer la bonne affection que vous y portez et ne vous espargner à faire tout ce qu'il vous sera possible pour favoriser nostre demande de tous les moyens que je scais que vous avez, et dont je me suis desjà appercue en ce que nous avons eu à négocier envers sa dicte Majesté, esperant qu'oultre que vous ferez en cet endroict un fort bon office qui sera agreable à Dieu, pour la querelle duquel nous avons déliberé tant grans que petits n'espargner biens, ni vie que son pur service ne soit, selon sa saincte parole, maintenu et conservé en ce royaume, pour la liberté de noz consciences contre la mauvaise volonté et animosité des ennemis et perturbateurs du bien et repos d'iceluy, que le plaisir que vous nous ferez particulierement vous sera recogneu, s'offrant quelque bonne occasion, et lorsque me vouldrez emploier, d'aussi bon cueur que je supplie le Créateur, Monsieur Cecill, vous tenir en sa saincte garde.

De la Rochelle, ce xxj mars 1569.

De sa main : Je vous prie que mon filz, qui à ce commencement d'affaires a besoin d'avoir des amis, vous trouve tel que luy et moy vous serons, et vous prie asseurer tousjours à la royne, vostre maistresse, que, obligeant un tel serviteur comme mon filz, elle en tirera avec l'age et le temps quelque bon service.

JEHANNE [1].

De son côté le duc d'Anjou ayant annoncé sa victoire à Élisabeth, il y a intérêt à connaître la réponse qu'elle lui fit :

Monseigneur, deux jours passés, vos lettres faisant mention d'un escripteau qu'avons ensemble receu, nous ont esté baillées par l'ambassa-

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLV. (Autographe.)

deur icy résident, dont nous avez voulu faire entendre comment une victoire, le treiziesme jour de mars, a esté par vous gaignée sur le prince de Condé qui aussi y meurt, par laquelle il semble qu'on attend de nous une resjouissance. En premier lieu vous remercions de la bonne souvenance qu'aviez eue de nous, de nous en mander sitost des nouvelles en temps tant brouillé des grandes affaires dont, de necessité, la charge en est à vous; or nous nous en resjouirons en tant que pourrons cy après voir à l'œil que, par effusion de tant de sang chrestien, le roy nostre bon frere en pourra gaigner une parfaite obeissance à l'endroit de ses subjetz (comme de raison), tant de cœur que de corps, car autrement ces victoires nous semblent tant seulement se pouvoir ainsi nommer par titre et non par fait, ce qui nous est souvent venu en consideration, ayant esgard aux très miserables guerres civiles, auxquelles nous craignons qu'on est si soigneux plustost à faire des menées pour en nourrir et entretenir la haine civile, dont beaucoup de sang, non seulement de pauvres gens, mais aussi de ses propres et plus proches parens en soit espandu, que à pacifier les troubles et apaiser les différens et discordes, car autrement nous croyons que le roy nostre bon frere, ni la reyne sa mere eussent esté persuadés d'avoir accepté nos offres qui tendoient à en procurer un accord et pacification honorable entre ses subjets; au lieu de nous resjouir de telles victoires nous ne nous scaurons abstenir d'exprimer (tenant l'estat qu'avez) le regret qu'avons de voir les affaires de nostre bon frere tellement conduites et menées, qu'il en soit contraint de vous hasarder son plus proche et très cher frere, et d'employer vos printemps et verd age aux entreprises si dangereuses, que la victoire du quel costé qui vouldra, la perte, ruine et degast sera au sang de gens de vostre propre pays, et puisqu'on n'a voulu ensuivre ni accepter nostre bon avis, il fault que nous en remettions le remede à la providence de Dieu tout puissant, souhaitant du cœur tel accord, que en puisse jouir du repos nostre bon frere; à tant, nostre bon cousin, après vous avoir très affectueusement salué, nous prions le Créateur vous guider et vous avoir en sa saincte garde.

Donné à Westminster, le xvij d'avril 1569.

ELISABETH [1].

Coligny, craignant que M. de Pardaillan, envoyé après la bataille de Jarnac en Angleterre, ne pût facilement y parvenir, pour plus de sûreté fit partir peu après M. de Saint-Simon et le recommanda à Cécil :

Monsieur, encores que puis nagueres la royne de Navare et monsei-

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLV. (Minute originale.)

gneur le Prince son fils, ayant depesché par devers la Reyne, vostre maistresse, Mr de Pardaillan, par lequel sa Majesté aura esté advertie de l'estat de nos affaires, toutesfois le doubte que nous faisons que peut estre que la dicte dépesche ne soit si tost parvenue jusque à vous, comme nous désirons pour les perils, inconveniens et empeschemens qui peuvent advenir sur la mer, aussi qu'il est survenu nouvelles occurrences, dont nous asseurons que sa dicte Majesté sera très ayse d'estre advertie, nous n'avons voulu faillir de vous faire une recharge par Mr de Saint-Simon, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy. La suffisance et integrité du quel m'empesche de vous faire ceste plus longue, sinon pour vous prier de le vouloir croire de ce qu'il vous dira de ma part, comme vous voudriez faire moy mesmes, et pour me recommander bien affectueusement à vos bonnes graces, priant le Créateur vous donner,

Monsieur, avec les siennes très-sainctes, très-heureuse vie.

A , ce vij^e jour d'avril 1569.

Votre entierement bon et affectionné amy,

CHASTILLON [1]

De son côté, Henri de Navarre recommanda M. de Saint-Simon à Élisabeth :

Madame, ne voulant pas faillir de vous tenir souvent et au vray advertie de tout ce qui se passe entre nous et nos ennemys, et comme les affaires succedent de l'une et de l'autre part, la royne ma mere et moy et les principaulx seigneurs de ceste armée avons advisé de vous envoyer le sr de Saint-Symons, gentilhomme d'honneur et de qualité, présent porteur, bien instruit de l'estat de toutes choses survenues depuis l'expedition du sr de Pardaillan, lequel nous depeschames devers vous incontinent après la rencontre des deux armées qui fut le treiziesme jour du mois passé, vous suppliant bien humblement, Madame, le vouloir ouyr et croyre ce qu'il vous dira et remonstrera de nos parts, comme vouldriez faire moy mesmes, et nous continuer, en ceste saincte et legitime cause, commune à tous les potentats et peuples professeurs de l'Evangille, dont, Madame, vous estes, par la grace de Dieu, avec ceulx qui luy a pleu de mettre soubs vostre subjection et puissance, une partie bien principale, la faveur et bonne volunté que nous avons jusque icy trouvées en vous, pour nous opposer constamment aux desseigns des conjurés ennemys de nostre Dieu et du repos publicq de toute la chrestienté; et quant il vous plaira tirer de moy le service que je vous désire faire, vous me trouverez tousjours aussi prest et affectionné que de bien bon cœur pré-

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLV. (Original.)

sente mes très-humbles recommandations à vos bonnes graces, et supplie nostre Sauveur vous donner,

Madame, en parfaicte santé très-heureuse et longue vie.

De Xainctes, le vij^e jour d'avril 1569.

Votre très humble et obeissant cousin,

HENRY[1].

L'historien de la maison de Condé a publié à l'appendice plusieurs lettres de la veuve de Condé, Françoise d'Orléans; celle que nous donnons ici est inédite et datée de la Rochelle le 12 avril :

Madame, esperant et desirant que mon arrivée en vostre royaulme ne soit mal agreable à vostre Majesté, comme j'entends que aulcuns se efforcent de la faire trouver estrange, oultre ce que je crois que monsieur de Pardaillan vous en peust avoir dit des premieres occasions de ma deliberation, j'en escrips à monsieur le comte de Lecestre, de la courtoisie du quel je prens confiance qu'il prendra la peine, pour l'amour de moy, d'en informer vostre Majesté, et m'asseure sur la clarté de vostre jugement que je cognois de tout temps que vous apercevrez bien que la résolution de mon partement est prinse longtemps devant le triste evenement de la perte que nous avons faict en la mort de monsieur le prince de Condé, et lors que l'armée estoit plus fleurissante et plaine d'assurance de recevoir renfort de toutes parts, nous envoiant lors les fleurs nous ne pouvions, sans meriter d'estre taxés de peu de foi, esperer moins que en cueillir les fruits, et affin que je ne parle point devant vostre Majesté sans tesmoignage de ma conception et esperance, la lettre que j'escrivis à monsieur le secretaire Cecile, par le seigneur Winter de Unguibus Anglici Leonis, en fait bien apparoistre, à ceste heure que il a pleu à Dieu nous donner ung avertissement qui dit en lettres hiergliphicques : *Qui stat videat ne cadat.* Neantmoins je crois que vostre Majesté est bien avertie que, hors la reputation de la mort du prince de Condé, les ennemis n'ont point eu d'avantaige à conquerir pays ou villes, pourquoi ay-je esté contraint de chercher les pays estrangers, et s'appercevra bien V. M. que, ceste mienne pérégrination aiant esté premierement entreprinse avec mes superieurs, despuis interrompue par eulx pour aulcunes considerations, il n'est de merveilles si je n'ay voulu laisser de la poursuivre pour mon plaisir particulier et pour jouir des arrerages de mariage trop longuement procrastiné à mon domage à ceste heure pour faire justice de moi mesmes precipitée, lorsque après avoir perdu beaucoup d'occasions, en atendant l'oportunité et reiglement de mes affaires domestiques, j'ay veu que la confusion des affaires publiques prolongeeit necessairement le

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLV. (Original.)

desordre des miennes, si est ce que ceste esperance d'ung plaisir assaisonné d'une petite pointe de despit non moins juste que le plaisir est legitime, m'a fait prendre une resolution, et devise conforme : *Posui finem curis, spes et fortuna valete.* Vostre Majesté en scaura bien juger si c'est justement, ou contre raison et en jugera (je m'assure) par equanimité en contrepesant la supersticieuse severité de aulcungs critiques et rigorens envers aultres et par aventure trop indulgens envers soy mesmes.

Madame, faisant fin, je supplieray votre Majesté me pardonner si je l'ay ennuy de ce longée propos de mes affaires, c'est pour ne demeurer en aulcune mauvaise opinion en vostre endroit, et prie Dieu qu'il me face la grace de arriver à la bonne heure en lieu que j'aye cest heur de baiser les mains de vostre Majesté [1].

Les protestants avaient dans le cardinal de Châtillon un agent bien actif; le *Record office* a conservé toutes ses lettres; chaque jour il renouvelle ses demandes; c'est lui qui est le grand pourvoyeur de la Rochelle; il y envoie des vivres, de la poudre, des cuirs pour les chaussures des hommes d'armes. Obtenir de l'argent était plus difficile, Élisabeth tenant à de bonnes garanties; Coligny écrit à Cécil qu'ils ont envoyé à Londres par M. de Douet le plus de bijoux et de joyaux qu'ils ont pu rassembler, et il prie Cécil de leur faire prêter par la reine sur ces gages 20,000 livres. Henri de Navarre écrit également à Cécil :

Monsieur Cecille, encores que vous vous soyez desià par ci devant employé pour les affaires de ceste cause envers la royne, si que il se présente aujourd'huy une nouvelle occasion, à la quelle tous fideles chrestiens se doibvent employer, qui est, qu'estant en necessité de recouvrer incontinant une grosse somme de deniers, la royne, ma mere, et moy en supplions très-humblement la royne, à ce qu'il luy plaise nous continuer son assistance d'une bonne somme de deniers, à ceste fin que ce nous soit ung moien et à toute la chrestieneté de parvenir à ung repos perpetuel, lequel ne nous peult manquer, selon l'apparance humaine, pourveu que chascun s'efforce d'ayder ung peu de ses moyens. A ceste fin, je vous supplie, qu'en nous continuant tousjours vostre bonne volonté, faire tant envers la royne, qu'elle nous puisse secourir ou faire secourir d'une bonne somme de deniers, qu'il nous fault promptement recouvrer pour bailler en une armée grande et merveilleuse qui nous est venue d'Allemagne, ainsi que plus au long vous fera entendre le s^r de Douet, qui porte quant et soy plusieurs bagues pretieuses et de grande valeur, pour les bailler à la royne, ou à ceulx qui

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLVI.

voudront prester denier, pour la securité d'iceulx, que je vous supplye de croire comme moy mesme. En me remettant sur sa suffisance, je finiray ma lettre en me recommandant bien affectueusement à vos bonnes graces et supplieray le Créateur, Monsieur de Cecille, qu'il vous ayt en sa garde.

A Archiac, le 6e jour de juin 1569.

Vostre bien bon amy,

HENRY[1].

A côté de cette lettre plaçons le reçu d'Élisabeth :

Comme nous avons ce jourd'huy commandé à Mr Thomas de Gressen, chevallier, bailler et deslivrer au seigneur cardinal de Chastillon la somme de vingt mille livres, monnoie de notre royaulme, pour l'amiable prest que nous faisons de ceste somme à notre seur et cousine la royne de Navarre et aux sieurs princes de Navarre et Condé, ensemble au dict sieur cardinal et au sieur admiral de France, son frere, et aultres només au pouvoir que, sur ce, a esté envoié au dict sieur cardinal par la reine, princes et sieurs susdicts, et que, pour la seureté du paiement et satisfaction d'icelle somme de vingt mil livres, nous aient esté baillés et delivrés par le dict sieur cardinal les gaiges qui s'ensuivent, scavoir est : ung grand collier où y a douze grands diamans, celluy du milieu en poincte, les onze en table, dont l'ung pend, au bout du dict collier, avec trois grosses perles en poire et douze couplets de cordelliere d'or, garnie chascune cordelliere de huit perles, dont y a default de trois perles sur le tout; plus une bague à pendre d'ung gros ruby Ballai et une grosse perle en poire qui pend au bout. A ceste cause et pour la descharge du dict sieur cardinal, nous luy avons faict expedier les présentes, signées de nostre main et scellées de nostre scel, par les quelles certifions avoir receu du dict sieur cardinal, en gaige et pour la seureté de la dicte somme de vingt mil livres, les bagues cy dessus specifiées, avec condition et promesse que nous faisons par ces présentes des icelles bagues rendre et restituer au dict sieur cardinal, ou à ceulx qui auront semblable pouvoir de la susdicte reine, princes et sieurs ou leurs heritiers et successeurs, et nous paiant la dicte somme de vingt mil livres, monnoie susdicte. En foi de quoi avons commandé les présentes estre expediées à icelluy sieur cardinal, et icelles avons signé de nostre main et faict sceller de nostre scel.

A Otlands, ce troisiesme jour du mois d'avril mil cinq cens soixante neuf.

ELIZABETH, R[2].

[1] British Mus. Bibl. Cotton, *Transacta inter Angliam et Franciam.* (1567-76.)

[2] *Record office, State papers, France,* vol. XLVI. (Copie du temps.)

La Mothe-Fénelon (sa correspondance, à chaque page, en témoigne[1]) n'épargnait ni les avertissements, ni les plaintes contre les infractions perpétuelles aux traités; il nous suffira de citer une de ces remontrances.

Que sur l'advis qu'on a donné au Roy, comme au nom et par les ambassadeur ou agens de la Majesté de la dicte Dame en Allemagne, il s'y faict levée de gens de guerre, de pied et de cheval, et grande fourniture de deniers aux princes protestans, et qu'à son instance, ils sont sollicités et instigués de descendre en France, il luy plaise, d'aultant que ce seroit une manifeste infraction de paix de son costé, faire cesser ces mauvays depportemens, et donner quelque satisfaction là dessus au roy, son bon frere, qui ne peult ny veult estimer que telle chose procede aucunement de l'intention de la dicte Dame.

Qu'il luy plaise aussi faire cesser le commerce de ses subjects à la Rochelle, et accepter celuy que le roy luy offre pour eulx, en tels aultres endroits de son dict royaulme, qui présentement luy obeissent, qu'ils vouldront choisir, avecq toute faveur et bon traictement, car estime pour ceste heure incompatibles tous les aultres trafficqs de son royaulme, avecq celuy du dict lieu de la Rochelle.

Et soit aussi son bon plaisir de faire, que la pratique et intelligence que ceulx du dict lieu de la Rochelle menent ouvertement en ce royaulme, pour se fournir d'armes, de munitions de guerre, de vivres, d'argent en grande quantité, et encores tirer des gens de pied et de cheval naturels et estrangiers, et grande faveur des navires sur mer, contre le roy et ses bons subjects, au grand prejudice de la paix d'entre ces deux royaulmes, ayent à cesser, car leurs Majestés se sont mutuellement obligées, pour elles et leurs subjects, à l'entrétenement des traictés.

Que pour mettre fin à la restitution et délivrance des biens des Françoys par de çà, sa dicte Majesté veuille expedier une lettre signée de sa main, conforme à celle que le roy a desjà signée et expediée pour la deslivrance et restitution des biens des Angloys en son royaulme, de la quelle le dict ambassadeur a mis une copie collationnée à l'original, soubz son seing, es mains de Mr Cecille, et accorder, le jour qu'elle vouldra, que la deslivrance en soyt mutuellement faicte, lequel jour monsieur le mareschal de Cossé estime qui sera bon au xx ou xxvme du moys d'aoust prochain.

Et par ce que les pirates, nonobstant les bonnes ordonnances de la dicte Dame, ne laissoient estre reçus et favorisés es ports et rades de ce royaulme, et que les officiers les supportent et vont si bien dissimulant avec eulx, que les pauvres subjects du roy ne peuvent avoir justice de

[1] Voy. *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. I et II.

leurs dépradations, il plaise à sa Majesté trouver bon, que de la part du Roy et sienne soit equippé du premier jour ung nombre de navires de guerre pour les aller apprehender et en nettoyer la mer, et asseurer la navigation à leurs communs subjects, mesmement que le dict ambassadeur a advis qu'il est sorty, puis peu de jours, des ports d'Angleterre plus de vingt-cinq vaisseaux armés pour aller nommement rencontrer une flotte des François qui revient des terres neuves, et piller, comme ils disent, tous les papistes qu'ils trouveront en mer.

Et commander qu'il soyt pourveu aux pauvres marchands et mariniers françoys, qui sont icy à la poursuite de leurs biens, selon les requestes et pitoyables demandes qu'ils ont baillées au dict ambassadeur pour les présenter à sa Majesté[1].

Durant tout le mois d'août et de septembre, mêmes intrigues du cardinal de Châtillon; nous ne mentionnerons que deux de ses lettres :

12 août, à Cécil : « L'armée des princes a besoin d'être secourue de poudres, et d'autant plus à présent que les ennemis ont mis le siége devant Poitiers; il demande un passe-port et une lettre de Cécil pour laisser passer six letz de poudre; il les enverra par le navire qui porte M. de Cavaignes qui va à la Rochelle pour l'effet que le dit sieur Cécil sait[2]. »

21 août, à Cécil : « Ceux de la Rochelle ont besoin d'être secourus de marchandises; il demande licence de le faire par l'intermédiaire d'un marchand anglois dont il donnera le nom[3]. »

De son côté La Mothe-Fénelon était infatigable pour dénoncer toutes ces menées; en envoyant à Cécil (septembre) la lettre du roi et de la reine annonçant la prise de Poitiers, il demande de nouveau qu'il soit interdit aux Anglais d'aller à la Rochelle.

Nous voilà arrivé à la bataille de Moncontour : ce n'est que le 16 octobre que la nouvelle officielle en parvint en Angleterre; une lettre de Cavaignes à Cécil est la première qui donne quelques détails, mais c'est dans le but d'atténuer le mauvais effet de leur défaite : « La bataille dernierement donnée, écrit-il, les a peu affoiblis; leur cavalerie tant françoise qu'allemande est aussi grande que devant; ils font une partie du payement des reystres qui donnent quelques termes pour le reste; il le prie de s'entendre

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLVI. (Lettre inédite.)
[2] *Record office, State papers, France*, vol. XLVI. (Original.)
[3] *Ibid.*

avec le cardinal pour voir à les aider et secourir, en attendant le secours qui leur vient d'Allemagne[1]. »

Maintenant voyons en quels termes Henri de Navarre et le fils aîné de Condé, Henri de Bourbon, annoncent à Cécil la perte de la bataille de Montcontour :

Monsieur Cecill, nous envoyons à monsieur le cardinal, notre cousin et oncle, le discours de la bataille dernierement donnée le tr^me^ de ce mois et l'avons prié de vous en faire part, comme celluy que nous scavons estre si zelé en la cause que nous soutenons, que vous serez grandement en suspens jusqu'à ce que vous en scaurez la verité, et par ce que vous ne désirerez pas moins scavoir l'estat au quel depuis la bataille nous sommes, nous l'avons pareillement representé par le dict discours, et depuis, par ce qu'en avons escript à nostre cousin et oncle, et scaichant que le tout vous sera par luy faict entendre, nous en remettrons à ce qu'il vous en dira ; et par ce que nous avons entendu par le s' de Cavaignes les bons offices que vous faictes pour nous en affaires qui nous concernent et la peine que vous y prenez tous les jours, combien que la seule rétribution qui vous attend du Ciel, comme à tous ceulx qui s'employent vertueusement à l'honneur du Seigneur, à la deffense et amplification de son regne, soit le but principal de vos actions en cest endroict, nous ne laissons de vous en estre bien fort obligés à recognoistre par tous les moyens que Dieu nous donnera les biens que nous ressantons de vostre part, lesquels nous sommes contraincts, à ceste heure, plus que jamais, vous prier vouloir continuer et accroistre, puis qu'il plaist à Dieu que le danger et besoing soit accreu et multiplié sur nous, et par consequant, d'autant plus à proche de tous ceulx qui font profession d'estre delivrés du joug de l'Antechrist. Nous vous ferions plus ample remonstrance, si nous n'estions asseurés que votre bon zelle n'a besoing d'excitation, et que vous considerez, avec la prudence que Dieu vous a donnée, ce qui est necessaire et expediant, tant pour le service de Dieu, que pour la seureté de ceulx qui font profession d'estre de son party, et singulierement de la Majesté de la royne, la quelle comme tenant le premier lieu entre les princes de la religion, et pour autres particulieres occasions que vous scavez, est la premiere en la hayne et envye de nos communs ennemis. Et pour ce que toutes ces choses vous en confererez avec notre dict cousin et oncle plus amplement que ne pourrions par lettre, nous ferons fin, vous asseurant que nous avons si agréable la bonne et inthyme amytié qui est entre vous, que nous estimons tout ce que vous faictes en son endroit estre faict à nous mesmes,

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLVI. (Original.)

et le recognoistrons par ung accroissement d'obligations envers vous; sur ce vous ayant sallué de nos affectionnées recommandations à vostre bonne grace, prions le Seigneur vous donner,

Monsieur Cecill, en tout hœur et santé multiplication de ses sainctes graces.

De Xainctes, ce xvj' octobre 1569.

Vos bien bons et affectionnés amys,

HENRY. HENRY DE BOURBON[1].

Elisabeth, lorsqu'elle reçut la lettre du roi qui lui annonçait cette victoire, se vit de nouveau contrainte, ainsi qu'elle l'avait fait pour Jarnac, de le féliciter. Les deux lettres qu'elle écrivit se ressentent de la mauvaise impression sous laquelle elle était; dans celle à la reine mère elle a bien soin de dire que c'est sur les sujets du roi que cette regrettable victoire a été remportée.

Très-hault Sire, tant par vos lettres du viij' d'octobre que nous a presentées le sieur de la Mothe, votre ambassadeur résidant auprès de nous, comme par son rapport par crédit d'icelles, avons entendu le discours en general de la victoire qu'il a pleu à Dieu vous octroyer en la bataille, dont escripvez, recepvant tous jours très-grand contentement du bon événement en toutes vos choses qui touchent et concernent vostre honneur et l'advancement de la gloire de Dieu, selon la bonne affection que indubitablement vous portons, nous persuadant que Dieu faict eschoir les victoires selon sa saincte volunté, et parmission, pour inciter les ungs et les aultres de tant mieulx le cognoistre; et comme avons participé à l'aise et plaisir que recepvrez d'un si heureux succès, ainsi serons très-aise et preste de nous efforcer de faire chose qui puisse servir pour mettre fin à tant de maulx et afflictions, dont telles guerres civiles sont accompaignées, estimant estre acte très-sainct et très-scéant à notre profession, et à notre amityé commune, d'y employer le moyen que Dieu nous a donné, comme avons tous jours desyre, et nous y presentons encores, quand vouldrez l'adviser; et sur ce, nous remettant pour le reste à vostre dict ambassadeur, pryerons le Créateur vous tenir en sa saincte et digne garde et vous multiplier ses graces.

ELISABETH[2].

Très-haulte et excellente princesse, etc. Par les lettres de nostre bon frere le roy vostre fils et par les vostres que nous a baillées le s' de la

[1] *Record office, State papers, France,* vol. XLVI. (Original.)

[2] *Record office, State papers, France,* vol. XLVI. (Copie du temps.)

Mothe, son ambassadeur résidant près de nous, et par le rapport du dict ambassadeur, avons esté advertye de l'heureux succès qu'a eu nostre cousin le duc d'Anjou, vostre fils, sur les subjects du roy, et pour la sincere affection que portons à nostre dict bon frere, à qui comme prince souverain toute obeissance est due en son royaulme, nous souhaitons, du meilleur endroit de notre cueur, qu'il eust mis fin à tant de miseres et calamités que, de jour à autre, entendons eschoir sur son peuple et pays par ces guerres civiles, de telle façon allumées en son royaume, et que Dieu y fust servy et honoré comme appartient, luy obey, et ses bons et fideles subjects asseurés et soulagés, vous pryant de croire que serons très-aise de nous y employer, comme chose plaisante à Dieu et séant à tout bon prince amy et allyé, et pour ce pouvez asseurement faire estat de nous, comme avons plus amplement dict au dict s^r de la Mothe auquel nous nous remettons.

ELISABETH[1].

Il fallait à tout prix atténuer en Angleterre la portée de cette nouvelle défaite; les lettres des princes n'y suffisant pas, c'est au cardinal de Châtillon que fut dévolue cette tâche; dans une note il résume en ces termes toutes les lettres qu'il a reçues dernièrement :

Monsieur le cardinal de Chastillon a reçeu lettres de monsieur l'admiral son frere datées de Montauban du xxij^e de novembre, par les quelles il escript que messieurs les princes se portent très-bien, et que leur armée s'enfle, de jour à autre, des troupes qui leur surviennent et se renforce de l'artillerie qu'ils ont trouvée par de là; que leurs reistres sont fort contens, et ont receu deniers, et en somme que leur armée est si rafraischie et restaurée de la perte qu'elle avoit faicte, qu'il n'y paroist plus ou bien peu. — Ilz ne trouvent point de difficulté à faire joindre avec eux monsieur le conte de Montgomery et les Vicontes, quand ils vouldront. Leur armée sera de six mil v^e chevaux et de xijvi^e harqbouziers. Monsieur le comte de la Rochefoucauld et monsieur de Coras, chancelier de la royne de Navarre escrivent au s^r cardinal que tout se porte bien à la Rochelle, et qu'ils n'y ont pour le présent faulte d'aucune chose; que Saint Jehan d'Angely, qui est une très-mauvaise place, après avoir tenu une armée royalle et victorieuse sept sepmaines durant, a esté rendue avec composition fort honorable par le capitaine Pilles, lequel y a faict actes de prouesse fort mémorables et signalés, ayant faict plusieurs braves saillies, tué grand nombre d'ennemys, entre les quels est monsieur de Martigues, encloué deux ou trois canons, mis le feu dedans

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLVI. (Copie du temps.)

partie de leurs pouldres et n'a rendu la dicte place, quelle que mauvaise qu'elle soit, jusques à ce que la faulte de pouldres et munitions l'a contraint de ce faire; il est sorty avec ses troupes, leurs armes et bagages. On escript que le Roy l'a voulu veoir au sortir, et que de là avec bonne troupe il s'est allé mettre dedans Angoulesme.

Le dit s^r de Coras escript pareillement que le s^r de Romegoux, gouverneur de Taillebourg, a surpris de nuict l'ennemy dedans la ville de Xainctes et couppé la gorge aux soldats qui estoient dedans et emmené trois ou quatre chevaliers de l'ordre prisonniers.

Quant à la paix, on en est en termes bien avant, et le s^r de Renty a esté despeché avec sauf conduit du roy devers messieurs les princes et M. l'admiral, d'où il estoit de retour à la Rochelle le nj^e de ce moys de decembre. Par le discours de leurs lettres, le dict s^r cardinal cognoist qu'ils ne veulent point user de précipitation, et qu'ils en veulent avoir l'advis de ceux à qui il touche, et mesmes qui cognoissent bien qu'ils ont affaire à gens qui ont cy devant violé la foy et seureté publique.

Le dict s^r cardinal n'a point receu les lettres et discours que la royne de Navarre luy envoyoit, d'aultant que celuy qu'il les portoit s'est trouvé si mal sur la mer qu'il a esté contraint de relascher. Aussy tost qu'il les aura receus, il ne fauldra d'advertir sa Majesté et messieurs de son Conseil du contenu en icelles[1].

En dépit de ces assurances les protestants désiraient la paix, et une première tentative fut faite par M. de la Personne. Le [illegible] en a été conservé.

Aujourd'huy, xxnj^e jour de novembre mil cinq cens [illegible] roy estant en son conseil, au quel assistoient la royne, sa mere, [illegible] gneur le duc d'Anjou, frere de sa Majeste, et son lieutenant [illegible] representant sa personne par tout son royaulme et pays de sa [illegible] sance, messeigneurs le cardinal de Bourbon, duc de [illegible] prince Daulphin, princes de sang, monseigneur le [illegible] messieurs le duc de Montmorency et de Villeroy [illegible] France, les ducs de Bouillon et D'uzes, s^r de Mareuil [illegible] Lymosges, s^r de Chaulne, de Carnavallet et de [illegible] au conseil privé de sa dicte Majesté, le s^r de [illegible] à sa dicte Majesté de bouche de la part des [illegible] sieur l'admiral, et de toute la noblesse qui [illegible] suit :

Le s^r de la Personne a dict au roy de sa part [illegible] de monsieur l'admiral et de toute la [illegible]

[1] *Record office, State papers, France* [illegible] XIX

que, tous ensemble le supplient très-humblement, comme ses subjects très-humbles et affectionnés, de considerer ce qui est pour le bien de son service, et comme il n'appartient en aucune maniere à ung subject de capituler avec son prince, qui est cause qu'ils ne se sont osés hazarder, sans l'exprès commandement de sa Majesté, de requerir d'aucune chose sa dicte Majesté; mais disent que, comme roy, il luy plaise mettre en avant son edict, son intention et sa loy, et leur faire cest honneur que de la leur faire entendre, usant envers eulx, comme roy, et eulx feront veoir à sa Majesté, de quelle volunté ils cheminent pour le regard de son service et de l'obeissance qui luy est deue, et quel zele ils ont au bien et repos de ce royaulme, et s'il luy plaist leur comander ou trouver bon qu'ils luy demandent la paix, ils la luy demandent, le genoux en terre, avecq toute humilité qu'un subject doibt à son prince, et si sa Majesté trouve bon d'envoyer devers eulx pour leur faire entendre son intention, ou que eulx envoyent, ainsy que dict est, qu'il luy plaise faire bailler toutes les sécurités requises et nécessaires à cest effect.

Sur quoy le dict seigneur roy lui a faict de bouche la response qui s'en suit :

La Personne, à mon grand regret, j'employe mes forces à requérir ce qui est de tout temps mien, et aymerois mieulx veoir mes subjects réunis avec les bons qui me servent pour m'ayder à agrandir ce royaume, que de le veoir ruiné, chose que, s'ils ont la volonté telle que vous me dictes, je veulx oublyer vers eulx, et se recongnoissans en mon endroict comme m'asseurez, je leur feray cognoistre qu'ils ne scauroient avoir jamais ung meilleur roy qui les veuille mieulx traicter. Baillez moy par escript ce que m'avez dict, je leur feray telle response que, s'ils ont la volonté comme les parolles, ils auront occasion de se contenter.

Le s' de la Personne a incontinent mis par escript ce qu'il avoyt dict à sa Majesté, et en la mesme forme qu'il l'avoit desduit, ainsy que dessus, et l'ayant rapporté à sa dicte Majesté, a esté leu au dict Conseil en sa présence, et puys il la signa de sa propre main et baillé à sa dicte Majesté, moy son secretaire d'Estat présent.

Le roy a esté très-ayse d'entendre ce que le s' de la Personne luy a dict de la part des princes, de l'admiral et de toute la noblesse qui les accompagne, de la bonne volunté qu'ils ont de luy rendre l'obeissance qu'ils luy doibvent, pour venir à l'effect de la quelle, sa Majesté sera très-contente et prendra de bonne part, qu'ils deputent tels ou tels qu'ils adviseront pour venir vers Elle, et à ceste fin ont esté baillés à Chemerault les passeports nécessaires pour la seureté de ceulx qui viendront.

Faict par le commandement de sa Majesté, estant en son Conseil, au quel assistoient la royne, sa mere, monseigneur le duc Daulphin, frere de sa Majesté et son lieutenant general par tout son royaulme et pays

de son obeissance, messeigneurs le cardinal de Bourbon, duc de Montpensier et prince Daulphin, princes de sang, monseigneur le cardinal de Lorrayne, messieurs de Montmorency et de Vieilleville, mareschaulx de France, les ducs de Bouillon et D'uzes, s^r de Morvilliers et evesque de Limoges, s^rs de Chaulne, Carnavallet et de Losses, tous conseillers au Conseil privé de sa dicte Majesté.

Le xxiij^e jour de novembre 1569[1].

Ces tentatives de rapprochement ayant échoué, les hostilités continuèrent. Une lettre datée de la Rochelle (janvier 1570) résume ainsi la situation des deux partis : « L'amiral écrit du commencement du mois que l'armée des princes se trouve fort gaillarde et plus saine qu'elle n'a été depuis un an; la dite armée est au port Sainte-Marie, à trois lieues d'Agen, et tient le bord de la rivière de la Garonne, depuis les portes d'Agen jusque par delà Marmande; le comte de Montgommery est de l'autre bord de la Garonne, tenant tout le pays; de là jusqu'en Béarn, la campagne est libre, les ennemis clos dans les villes; M. de Damville est à Toulouse, Monluc à Agen; leurs forces sont séparées et mal unies de volontés; la Valette, venu pour accommoder Monluc et Damville, n'y a pu réussir; M. de Piles et ceux qui étaient dedans Saint-Jehan sont revenus au camp; les ponts sont rompus sur la Garonne; on annonce la venue de quatre mille Espagnols à la frontière d'Espagne; les reîtres ont reçu un terme et se montrent dociles; le roi a envoyé vers la reine de Navarre pour hâter la venue des députés pour traiter de la paix; le Croq, maître d'hôtel de sa Majesté, est venu avec des passe-ports chercher les députés nommés par le conseil de la Rochelle : ce sont MM. de Beaumont, la Nocle, Cargeoy, gentilhomme breton, Compain, de la Chassetière, Brodeau, secrétaire de la reine de Navarre, enfin M. de Téligny, avec un sauf-conduit pour aller et venir, comme il le voudra; les pouvoirs des députés sont limités et fixés à trois points : exercice de la religion, sûreté des vies, restitution des biens[2]. »

Durant les deux mois de janvier et de février, le cardinal de Châtillon et le vidame de Chartres ne cessent d'agir en Angleterre dans l'intérêt de leur cause[3].

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLVI. (Copie du temps.)
[2] *Record office, State papers, France*, vol. XLVII.
[3] *Ibid.*

Le 6 janvier, le cardinal recommande à Cécil MM. de Villars et de Lizy qui arrivent d'Allemagne; le 31 janvier, le vidame envoie à Cécil le paquet qu'il a permis de faire tenir au régent d'Écosse; il y joint un récit du siége de Saint-Jean-d'Angély qu'il l'engage à lire [1].

Les pourparlers de paix se poursuivaient : le 8 mars, le roi répond au mémoire de la reine de Navarre [2].

La mésintelligence de Damville et de Monluc, tout en favorisant les progrès des protestants en Languedoc, n'était pas étrangère au désir que Catherine avait de traiter. Dans une lettre du 22 février au roi, Damville se justifie de ce dont on l'accuse : « que, par son moyen, les ennemis ont noué des intelligences dans les deux villes de Narbonne et de Toulouse [3]. » Monluc n'échappait pas non plus aux calomnies; on l'accusait d'avoir des intelligences avec le roi d'Espagne pour mettre en ses mains le pays de Guyenne : c'est un nommé de Perès (*sic*), gentilhomme de Quercy, et son fils, beau-frère du sieur de Crussol, qui avaient envoyé tout exprès un gentilhomme en cour. La reine en instruisit Monluc, qui se mit à louer haut ses services et la méconnaissance qu'on en avait, se plaignant amèrement d'un pareil soupçon; il fit plus, il envoya un cartel à tous ses adversaires et à tous ceux qui voudraient maintenir qu'il avait eu des intelligences avec le roi d'Espagne [4].

La nécessité de la paix s'imposait à tous; l'heure de la conclusion s'approchait; le cardinal de Châtillon entre à ce sujet dans de longues explications avec Cécil; c'est l'exposé fidèle des conditions exigées pour déposer les armes :

Monsieur, je vous ay cy devant amplement escript l'ouverture qui a esté faicte par les papistes de France d'ung pourparlé et abouchement de paix et le but à quoy ils tendoient; et que, sur ce, la royne de Navarre, voulant bien faire cognoistre qu'elle ne fuyoit point les occasions et moyens de parvenir à un si necessaire et desiré bien, avoit envoyé ses députés vers le roy, qui avoient proposé leurs demandes, aux quelles on avoit respondu.

Je vous ay par mesme moyen faict entendre les artifices des dicts papistes, se voulant prévaloir de la dicte négociation de paix et la faire

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLVII.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

servir à l'empeschement et desfaveur de nos affaires, les bruits qu'ils ont faicts à ceste fin courir de toutes parts, les languages recherchés et visitations apostées tant à l'endroit de l'Empereur que du duc Auguste à diverses fins et pour divers effects, ce qui me gardera de vous en faire aucun discours ou redité par la présente, qui sera seulement pour vous prier, Monsieur, de vouloir mettre peine d'esclaircir tous ceulx que verrez estre à propos de telles impostures de nos adversaires, à ce qu'on n'en puisse estre abusé, et sur tout de n'adiouster foy aux bruits d'une faulse paix qu'ils ont semés et qu'ils pourroient encores cy après renouveler.

Vous asseurant que la résolution de la royne de Navarre, de messieurs les princes et de monsieur l'amiral, mon frere, est de jamais ne la faire, ne arrester que, devant toutes choses, Dieu par icelle ne soit cogneu et servy, et l'exercise de sa doctrine et religion estably, et que, à la conclusion d'icelle, la royne d'Angleterre et les très-illustres princes du saint Empire n'interviennent pour en estre non seulement arbitres, mais aussy gardiens des seuretés d'icelle, tant pour le regard des grandes obligations que nous leur avons, que aussy à ce que la cause est commune, la seureté y soit commune, qui est une occasion et commodité qu'il semble que Dieu présente à tous les dicts princes chrestiens pour s'en servir et la quelle tous les gens de bien, s'asseurant de leur pieté et magnanimité, ne doubtent point qu'ils n'embrassent, pour leur estre autant advantageuse et convenable, soit durant nostre guerre, soit advenant une paix, qu'ils eussent sceu desirer, attendu que, par là ils seroient hors du doubte et dangier, auquel ils peuvent estre, que tant de puissants princes papistes conjurés contre la verité evangelique, laquelle ne leur est pas odieuse en la France seulement, mais aussy par tous les pays où elle est plantée, n'entreprennent à l'encontre d'eulx, suyvant les desseigns de leur ligue, car, en premier lieu, ils peuvent estre asseurés, pendant que nostre guerre durera, de n'estre poinct assaillis, et y a davantage, que si, pour nous ayder à la soustenir et parachever, ils nous vouloient assister de quelque peu de leurs moyens, avec une bonne union et intelligence qu'ils auroient ensemble (comme ils devroient et pourroient bien faire) veu qu'ils sont trop clervoyans pour ne cognoistre de quelle importance est la bonne ou mauvaise yssue de ceste dicte guerre, tant pour le géneral, que pour leur particulier, on n'en pourroit attendre, sinon ung bon et heureux succès qui tourneroit au bien commun.

Pour le moins sommes nous résolus de la poursuivre et y mourir plus tost que de nous en despartir, jusques à ce que nous ayons obtenu une bonne et seure paix, laquelle ne se pouvant conclure que tous les dicts princes chrestiens n'en soient arbitres et dépositaires des seuretés d'icelle, ils sont pour cela bien certains qu'elle ne pourra estre que à leur advantage et avec la conservation de la religion, la seureté de leurs Estats n'y soit par eux mesmes comprise.

Ce qui me faict vous prier affectueusement, Monsieur, de vouloir faire bien peser ce faict aux dicts très-illustres princes, et combien qu'il n'y ayt pour le présent esperance de paix de nostre part, à cause des conditions non recevables qui ont esté offertes par les dicts papistes, si est ce que, d'autant que la fin et yssue de la guerre c'est la paix, et que ne pouvant tousjours durer, il faudra que finalment ils y soient reduits, soit par nécessité, ou par autre occasion, et mesmes, si nous sommes tant soit peu secourus, que vous moyennez selon votre prudence et dexterité assez cogneues vers les dicts très-illustres princes, que ce pendant ils veuillent bien adviser aux seuretés qui nous seroient en ce cas nécessaires pour en estre tous prests et bien d'accord ensemble, et pour y demeurer fermes et résolus, lors qu'ils en seroient par nous requis, conjoingnans en cela leurs conseils et moyens, et ayans tous, avec ceste occasion et pour une si bonne fin, une vraye union et correspondence ensemble, qui les rendra tous jours d'autant plus forts et redoubtés, qu'on les verra plus estroictement lyés, tant du lyen de religion, que d'une ferme et saincte alliance, à laquelle toutes aultres doivent estre postponées.

Et pour le regard de la Majesté de la royne d'Angleterre, j'ay telle cognoissance de son asseuré vouloir et saincte resolution, la quelle elle a faicte paroistre, autant que princesse dont nous avons memoire, par plusieurs actes mémorables à la posterité pour la conservation, tant des eglises de son royaume, que de celles des royaumes voisins, sans y rien espargner et sans esperance d'aucun proffit, ou récompense en ce monde, se preparant au ciel un tresor plus precieux et durable; et d'autre part, de voyr qu'elle a si cler entendement et solide jugement à preveoir et entendre la consequence des affaires et occurences qui se présentent, et ce qui peut importer et au général et à son particulier, que je vous puis asseurer qu'elle y entrera voluntiers, si elle en est requise; en quoy il me semble qu'il fault moins regarder aux points d'honneur et d'Estat, et de respect qu'on a de commencer à recercher ou estre recerché, qu'il est bien certain (puis qu'il s'agit en cest faict principalement de la cause de Dieu) que ceulx qui y seront les premiers et plus avant entrés et qui auront prévenu et passé les autres à l'advancement de son oeuvre, demeureront en plus d'avantage et d'honneur.

Au reste, Monsieur, par ce que par le gentilhomme que le dict s' amiral, mon frere, m'a mandé vous avoir nagueres dépesché exprès, vous aurez entendu bien particulierement les desseigns des messieurs les princes pour la continuation de ceste guerre et le chemin qu'ils prennent, esperant vous approcher et estre secourus ce coup à besoing par les dicts très-illustres princes, je ne m'estendray par la présente plus en avant en ce propos, mais bien vous prieray me vouloir faire response sur ce que dessus, et me tenir, le plus souvent que pourrez, adverty de vos nouvelles, ensemble vouloir faire entier estat de moy, qui sur ce me

recommanderay humblement à vostre bonne grace, après avoir supplié nostre Seigneur vous vouloir,

Monsieur, multiplier les siennes, et tenir en sa très-saincte protection.

De Schin [1], ce IXe mars 1570.

Pour éviter toute confusion, nous avons laissé de côté les documents relatifs à Marie Stuart; c'est le moment d'y revenir, tout en observant que la tâche est à peu près faite, grâce à la correspondance imprimée de Lamothe-Fénélon [2] et à la publication de M. Teulet sur les relations de la France avec l'Écosse. Le langage de la cour de France, il faut bien le dire, variait suivant le plus ou moins de contentement qu'elle avait d'Élisabeth; ainsi, en novembre 1569, Charles IX ayant à se plaindre et de la reine et des gens de son conseil qui, ne tenant compte d'aucune remontrance, laissaient impunément voler les dépêches de son ambassadeur, demande qu'Élisabeth fasse à la reine, sa belle-sœur, « tel et si bon traitement que sa situation mérite, car la tenant si de court et si resserrée et la traitant si mal, l'outrage qui lui est fait, va jusqu'à le toucher lui-même; en la remettant en liberté, elle montrera qu'elle a été, ce qu'il croit pour certain, menée et induite par autre esprit que le sien à lui faire si mauvais traitement [3]. » Plus tard, lorsque Lamothe-Fénelon, ce gardien fidèle des intérêts français, signalera les préparatifs faits en Angleterre pour envahir l'Écosse et conseillera de conclure la paix avec les protestants, car durant ces longs pourparlers Élisabeth en arrivera à ses fins en Écosse, Charles IX, sous l'impression de ces avis de chaque jour, lui adressera des instructions (XII avril 1570), où le nom de Marie Stuart est de nouveau mis en avant et sa cause défendue avec plus de chaleur et de fermeté :

Et affin qu'il n'advienne point d'altercation entre nous, vous luy remonstrerez, Monsieur de la Mothe, que consideré les offres très-grandes que vous et l'evesque de Rosse luy avez faictes, pour le faict de la royne d'Escosse et de son royaulme, veoyant que, nonobstant icelles, elle faict marcher vers le dict pays d'Escosse de grandes forces, et donne encore ordre de les augmenter, et les fournir de provisions et munitions de guerre, je ne puys bonnement penser que ce soyt seulement pour chas-

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLVII.

[2] British Museum, coll. Egerton, f° 120. (Original signé.)

[3] *Record office, State papers, France*, vol. XLVII. (Copie du temps.)

tier (comme elle vous dit) ses rebelles, qui se sont retirés par dellà, car aussi ce n'est la façon d'y proceder selon les traictés, mais bien estimer que c'est à quelque aultre chose que va son intention, encores que la royne d'Escosse soit sa prochaine parente, et qu'elle congnoist bien qu'il ne peult estre, ny de mon honneur, ny de mon debvoir de le comporter, ny souffrir, et que, si j'ay le coeur comme je le doibs avoir, je ne puys dégénerer de la vertu et magnanimité de mes predecesseurs, qui ont tousjours eu ceste ferme resolution, d'employer non seulement leurs forces et moyens, mais leurs propres personnes pour assister et soulager les princes, parens et amys opprimés; par quoy ne trouvera estrange la dicte royne, ma bonne soeur, si pour l'ancienne et estroicte amityé, alliance et confédération, qui a esté de tous temps observée, et de regne en regne continuée et corroborée entre mes dicts prédécesseurs roys et ceulx d'Escosse, aussi pour m'estre la royne du dict pays proche parente et belle soeur, j'embrasse et veulx embrasser le faict de sa cause, comme la mienne propre, en quoy de tant que l'entreprinse est juste et saincte pour une chrestienne princesse, royne legitime et héréditaire, laquelle ne m'est loisible, sans honte et sans faire tort à ma réputation d'aucunement habandonner, j'espere que je seray assisté de Dieu, et que le roy d'Espagne, ny les aultres princes chrestiens n'habandonneront aussi la dicte dame en ceste sienne necessité; mais pour n'en venir là, et devant que les choses passent plus oultre, vous prierez, Monsieur de la Mothe, très-affectueusement de ma part, la dicte royne d'Angleterre, ma bonne soeur, qu'elle ne veulle faire entrer ses dictes forces au dict pays d'Escosse, ou, si elles y sont desià entrées, de les retirer, sans y en envoyer davantage, et qu'elle veulle prendre aucun bon et présent expedient, sur la liberté et restitution de la dicte royne d'Escosse, affin qu'elle puisse aller regir et gouverner son dict royaulme, ainsi qu'elle doibt et luy appartient, estant née royne du dict pays, et ce pendant en laisser faire à ceulx qui, de par elle et soubs son auctorité, seront commis et deputés au dict gouvernement, attendu qu'on asseure qu'il n'y est donné aucun empeschement que par ceulx qui sont soustenus par la dicte royne d'Angleterre, ma bonne soeur, à laquelle direz davantage ces deux choses : l'une, que je n'ay rien en plus grand désir, que de continuer en tous bons et vrais offices d'amityé qu'il me sera possible avecq elle, sans y contrevenir pour chose que ce soyt, si l'obligation et la necessité du debvoir ne m'y contraignent; l'aultre, que je luy veulx de bon coeur respondre, que la royne d'Escosse non seulement entretiendra et gardera de bonne foy tous les précédens traictés d'entre elles et leurs royaulmes, mais encore ceulx qui, pour sa liberté et restitution, pourront estre de nouveau faicts et accordés entre elles, et qu'elle vivra avec la dicte royne d'Angleterre, en vraie et entiere observance de droits et sincere amytié, sans y contrevenir aucunement, et que de ce je luy en feray telle promesse et seureté,

qu'elle aura occasion d'en demeurer très-contente et bien asseurée, de quoy vous mettrez peine d'en scavoir promptement sa volonté et de noter bien tout ce qu'elle vous dira là dessus, pour incontinant m'en advertir[1].

Plus tard, nous aurons plus d'une fois l'occasion de revenir à Marie Stuart; mais tant d'intérêt s'attache à sa personne, à tout ce qui la concerne, que nous devons mentionner ici la lettre du peintre français Jehan de Court, attaché à sa maison, qui, dans cette même année 1570, vint en Angleterre et demanda à Cécil la permission de voir la reine, sa maîtresse : « Je voudrois faire remettre à la reine d'Écosse, écrit-il, par l'intermédiaire de son secrétaire, un portrait du roy, mon maistre, non comme il est aujourd'hui, mais comme il estoit il y a un an et demi. Le plus grand honneur que je pourrois avoir, c'est de faire une aultre fois le portrait de la reine, et par mesme moyen d'en faire quelques autres à la court, singulierement de monsieur le Comte et de vous, ensemble de madame vostre femme; » et comme il est en l'estat de la reine d'Écosse, à laquelle, de longtemps, il n'a fait service et que de crainte de ne se montrer un peu à elle, il ne soit cassé, et « *pour ce que le roy son maistre desire fort voir son por-* « *trait comme elle est maintenant,* » il prend la hardiesse de lui demander un passe-port pour aller vers la reine et recevoir ses commandements[2]. — « De Paris, ce x juillet 1570. »

La crainte de perdre toute influence en Ecosse, les revers graves infligés à l'armée royale par Lanoue en Bretagne, par Coligny en Bourgogne, la pénurie du trésor, les rivalités mal contenues de Monluc et de Damville en Languedoc, l'éventualité menaçante d'un coup de main des Anglais sur Calais, toutes ces causes réunies déterminèrent enfin Catherine de Médicis, malgré les remontrances qu'elle eut à subir, à signer la paix de Saint-Germain.

Ces instructions n'ont pas été publiées dans la correspondance de Lamothe-Fénelon. *Record office, State papers, France*, vol. XLVII. (Copie du temps.)

[2] A la date du 11 février 1571, il y a une nouvelle lettre de Jehan de Court à Cécil : « Lorsque le secrétaire de la reine d'Écosse, sir Paulet, partit d'ici, il y a quatre mois, il emporta un portrait du roy son maistre garni de sa bordure; il n'en a entendu aucunes nouvelles, et comme il y a des personnes qui retiennent les choses ou les baillent à d'autres mains qu'à ceux à qui elles sont dédiées, il le prie de savoir ce qui en a été fait. » *Record office, State papers, France*, vol. XXXXVII. Voy., pour de Court, La Borde, *La renaissance des arts à la cour de France*.

Les craintes qu'on avait pour Calais n'étaient pas exagérées; en voici la preuve :

Advis du viij° jour d'aoust 1570, envoyé au Roy touchant la ville de Calais.

Le septiesme jour du dict mois arriva à Anvers ung gentilhome anglois apartenant à ung seigneur du conseil de la royne, homme catholique, qui est sorty d'Angleterre pour venir estudier à Louvains, lequel a conté particulierement à quelques siens amys :

Qu'il se publie vulgairement qu'il se faict en Angleterre grands préparatifs de navires, munitions et gens pour faire quelque brave salve à la royne d'Espaigne de dans le canal d'Angleterre, et aussi pour estre vigillants et preparés pour la garde de la coste, craignant quelque dessente de l'armée du roy d'Espaigne au royaume d'Angleterre.

Et aussi tost qu'ils auront congneu que la flotte sera passée le cap de Cornuaille et Surlingue, que leur secrette intention et délibération du général de la dicte armée avec commission est de visiter et donner sur Calais avec impetuosité et fureur la plus grande qu'il pourra, et avec ceste délibération tenter leur fortune, et que si Dieu vouloit qu'il la prissent, qu'il auroit acquis grand honneur et prouffict, et si non qu'ils auront patience.

Et pour cest effect que la dicte royne a ordonné en tout son païs que toutes les navires de trente tonneaulx au dessus soient appareillées et armées au double, tant de munitions, gens que provisions, et que toutes aultres navires et barques petites seront retenues et se tiendront prestes.

Que leur instruction est de faire leur descente d'une partie de leur gens en ung lieu appelé Nyrland, le quel est quasi moictié chemin de Calais et Gravelines, et l'autre partie entre Calais et Bouloigne en quelque lieu propre.

Et que toutes les petites navires et barques susdictes seront prestes et appareillées pour faire voile et demeureront aux ports de Douvre, Sanviche, Rye, et aultres ports circonvoisins, toutes chargées d'hommes, chevaulx et toutes aultres provisions et munitions de guerre.

Aussi qu'il sera faict des signals de feu qu'ils ont acoustumé d'user à leur coste marine, pour faire tenir prest ung chacun, pour passer et aller de façon mettre le plus estroit siege qu'ils pourront, et adventurer et mettre au hazard trois ou quatre assaults furieux, avec intention de bien tost la prendre, ou bien tost la laisser, et se retirer du mieulx qu'il leur sera possible, chacun en leur païs.

Qu'il y a plus de sept mois que la dicte royne d'Angleterre et son conseil scavent toutes les particularités de la dicte ville de Calais, le nombre de gens, munitions, victouailles, et que les conspirateurs et es-

pions de ceste entreprinse sont, de la plus part, de la nation françoise et de la faculté du cardinal de Chastillon et aultres huguenots de ceste race et secte, et la plus part remunerés et salariés par les Anglois [1].

Il ne nous reste plus qu'à donner le récit de la dernière entrevue entre Charles IX et les députés des chefs protestants :

Aujourd'huy 5me jour d'aoust 1570, le roy estant à Sainct-Germain en Laie, a, en présence de la royne sa mere, de messeigneurs le duc d'Anjou, son lieutenant general, et duc d'Alençon, ses freres, de messieurs le cardinal de Bourbon et duc de Montpensier, princes de sang, des cardinaux de Guise et de Pelvé, des ducs de Guise, de Longueville, d'Aumale, de Montmorency, du sr de Vieilleville, tous deux mareschaux de France, des sieurs de Villiers, marquis de Villars, de Lansac, evesque de Limoges, de Birague, conte de Rez, de Sainct-Supplice, de Villequier, de Robess et de Believre, tous conseillers au conseil privé du dict seigneur, faict lire par moy son conseiller et secretaire d'Estat, les articles de paix accordés aux depputés de Messieurs les princes de Navarre et de Condé et des sieurs et autres qui sont avec eulx.

Apres la lecture d'icelle, le dict seigneur leur a, par sa propre bouche, faict entendre que, cognoissant par experience ne pouvoir par les armes mettre fin aux troubles qui sont en son royaume sans la totale ruine de ses subjets, désirant neanmoins les deslivrer des maux et calamités, dont à l'occasion des guerres ils estoient affligés, il s'estoit résolu d'accorder aux depputés des dicts princes les articles qui avoient esté leus, pour sur iceux faire un edict de pacification, par le moyen du quel estant la paix restablie en son royaume, il esperoit que l'obeissance luy seroit d'un chascun mieux rendue qu'elle n'avoit esté par cy devant, et que ses edicts et ordonnances seroient mieux gardées et observées; priant la dicte dame la royne sa mere, mes dicts seigneurs ses freres, les dicts seigneurs, princes, sieurs, et autres assistants, promettre et jurer entre ses mains garder, et observer de point en point le contenu es dicts articles et faire entretenir l'edict de pacification qui en seroit faict.

La royne, après avoir dit le contentement qu'elle recepvoit de le veoir en aage de jugement pour se faire mieux obéi qu'il n'avoit esté par cy devant, luy a promis et juré, puis qu'elle cognoissoit son intention, que les dicts articles accordés aux dicts depputés fussent gardés et observés, non seullement qu'elle l'assisteroit de son conseil, mais qu'elle l'aideroit de tout son pouvoir à les faire entretenir et observer, aiant tousjours desiré de veoir son roiaume remis en mesme estat que du temps de ses

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLVIII.

prédécesseurs. Mon dict seigneur le duc d'Anjou a supplié très-humblement le roy croire que tout ainsi qu'il n'avoit espargné sa vie durant la guerre, qu'il ne l'espargneroit non plus pour tousjours le rendre obéi, pour entretenir la paix. Mon dict seigneur le duc a faict le mesme serment, comme au semblable ont juré, chacun particulierement, les dicts seigneurs princes, sieurs, mareschaux de France et autres d'emploier leurs biens et personnes, et vies à garder, et faire garder de tout leur pouvoir les dicts articles, et ce qu'ils cognoissent estre de son intention, de quoy les aians tous le dict seigneur remercié, les a admonestés de vouloir vivre en concorde et amityé les uns avec les autres, comme estant le premier bien de l'establissement de ceste paix, ce que tous les dicts princes et seigneurs luy ont aussi promis faire.

De quoy le dict seigneur a commandé à moy son secretaire d'Estat d'en faire et dresser le présent acte, pour servir de tesmoignage, par tout où besoing sera, des promesses qui luy ont, ainsi que dessus, esté faictes par les dites princes, seigneurs et autres dessus nommés.

Ainsi signé, CHARLES.

Et plus bas

DE NEUFVILLE[1].

A côté de ce document nous placerons le mémoire qu'adressèrent à Élisabeth les chefs protestants pour lui annoncer la conclusion de la paix :

Messieurs les princes de Navarre et de Condé, monsieur l'admiral et les seigneurs, gentilzhommes et autres qui les ont accompagnez en la commune défense de la cause de la religion, se ressentant maintenant du fruit et effet de la faveur et assistance qu'ilz ont receue de très-haulte et très-puissante dame et princesse la royne d'Angleterre par une paix qu'ilz ont, avec la grace de Dieu, acquise, n'ont voulu faillir, incontinent après la publication d'icelle, lui en donner advis et lui faire entendre bien particulierement comme toutes choses se sont passées, oultre ce que desjà elle pourra en avoir appris par le rapport que lui en aura faict le cardinal de Chastillon, ayant pour cet effet estimé qu'ilz ne peuvent faire meilleure eslection que du sieur de Brean, tant pour la parfaite et entiere fiance qu'ilz ont en luy, que pour ce qu'ilz l'asseurent qu'il scaura bien et dextrement s'acquitter de ceste charge, ayant esté témoin et vu à l'œil toutes les occurences et particularités qui sont intervenues en ce fait, lequel en premier lieu fera entendre à sa Ma-

[1] *Record office*, *State papers*, *France*, vol. XLVIII.

jesté que le traité et pourparler de la paix a esté encommencé dès le mois d'octobre dernier, mais d'aultant que par les conditions de paix qui leur furent dèslors proposées, on leur offroit seulement une liberté charnelle de conscience, sans exercice de la religion, pour la défense et maintien de la quelle seulement ilz avoient esté contraincts de prendre les armes, ilz n'auroient voulu entrer plus avant dans aucune négociation, estans résolus de plus tost s'exposer, tous les ungs après les aultres, à une mort honorable que, par une lascheté et infidelité si grande, il leur fust imputé et reproché par la posterité d'avoir quitté et abandonné l'honneur et service de Dieu et leur propre conscience; que depuis sur cela la Majesté du roy auroit envoié vers eulx le sieur de Biron, chevalier de l'ordre, capitaine géneral et grand maistre de son artillerie, et le sieur de Malassisse, conseiller en son conseil privé, pour offrir et accorder l'exercice de la religion es maisons des gentilz hommes hauts justiciers, où ceulx du peuple pourroient convenir, si bon leur sembloit, la restitution des honneurs et estat pour le regard des ditz gentilz hommes seulement, et pour la seureté de la paix quatre villes qui demoureroient es mains des dicts seigneurs et princes ou de ceulx qui seroient commis par eux pour les garder; mais, pour aultant qu'en ce qui concerne le salut et rédemption acquise par Jesus Christ, il n'a acception des petits et des grands, des nobles et des roturiers, et par ce moyen qu'on ne pouvoit en la cause de la religion faire acception des personnes sans irriter et offenser Dieu grandement, les sieurs princes se confiant en sa seule bonté et misericorde voulurent, aussi peu que devant, accepter telles offres et conditions, encores que lors il y eust bien peu d'esperance de pouvoir plus longtemps maintenir l'armée en campaigne et que les affaires fussent réduites à un estat assez douteux et incertain; que après plusieurs et divers renvois d'ambassadeurs, tant de la part de la Majesté du roy vers les ditz seigneurs et princes que de la part des ditz princes vers sa Majesté, Dieu a voulu bénir l'asseurance et confiance que les ditz princes et ceulx qui les accompaignent ont en luy, ayant miraculeusement maintenu et conservé leur armée en son entier l'espace de deux ans sans solde et au milieu de tant de désastres et périls qui se sont présentés, et après ces orages tellement incliné le cœur et volonté de sa Majesté au restablissement et repos et tranquilité publique, qu'elle leur a librement et de son propre mouvement, et contre l'esperance et conseils d'aucuns ses principaux qui sont près de sa Majesté, accordé et octroié des conditions assez tolérables et dont ilz ont quelque occasion de se contenter et louer Dieu, ainsi que la dicte Dame et Royne pourra voir, s'il lui plaist, par la lecture de l'edict qui est dressé sur le fait de la pacification, que le sieur de Brean lui portera; à quoy les ditz sieurs princes ont d'autant plus esté induits d'y consentir que, par l'expresse permission de l'exercice de la dicte religion, qui a esté octroié et con-

cédé par le dict edict en une infinité de lieux et endroits de ce royaulme, la dicte religion est manifestement approuvée par sa Majesté, de la quelle il n'y a aucun en ce royaume de quelque estat, qualité et condition qu'il soit, qui ne puisse jouir avec quelque commodité tolérable, et que la seule lecture du dict edict convaincra tousjours de mensonge et calomnie ceulx qui ont voulu faire croire, contre toute apparence de verité, qu'il n'y alloit point en cela du fait de la religion, ains de simple rébellion et attentat à l'Estat, puisque on voit maintenant à l'œil, comme on a desjà vu aux précédents traités de paix, que, incontinent qu'on a accordé aux dicts seigneurs et princes le solide establissement de la religion, ils se sont contentés et soumis franchement et volontairement à tout ce qu'on a voulu[1].

L'Allemagne avait joué un grand rôle dans ces derniers troubles; Charles IX écrivit de sa main au comte Palatin et au duc Auguste de Saxe pour leur annoncer l'heureuse conclusion d'une paix si conforme à leurs désirs et à leurs conseils; il leur déclara qu'il ferait observer l'édit, se regardant, grâce à Dieu, comme hors de danger de retomber en de pareils maux[2].

[1] *Record office, State papers, France*, vol. XLVIII. (Copie du temps.)
[2] *Ibid.*

LE XVIE SIÈCLE ET LES VALOIS

D'APRÈS

LES DOCUMENTS INÉDITS DU BRITISH MUSEUM

ET DU RECORD OFFICE.

III.

Dans ce troisième chapitre il me reste à passer en revue les documents qui se rattachent aux dernières années du règne de Charles IX; plus tard j'aborderai le règne de Henri III et celui de Henri IV.

La paix signée à Saint-Germain permit à Charles IX de se laisser aller à toute la sympathie que lui inspirait Marie Stuart; une politique plus généreuse était loin d'être en désaccord avec les intérêts bien compris de la France : dès le mois d'octobre 1570, La Mothe-Fénelon écrivait : « Il me semble, Sire, que rien n'a pu venir « plus à propos pour les présentes affaires d'Écosse que d'avoir Vostre « Majesté aussi fermement et vertueusement parlé, comme avez fait « à l'ambassadeur Norris et Walsingham. »

Charles IX ne persista pas toujours dans ce ferme langage, mais s'il y eut dans sa politique certaines déviations, certaines défaillances, il faut les mettre sur le compte des exigences, des nécessités de la situation; il avait à déjouer les habiletés du gouvernement anglais, qui ne dédaignait aucun moyen et qui, pour endormir les défiances de la France, sut adroitement profiter du projet de mariage du duc d'Anjou avec Élisabeth, rêve chimérique caressé par Catherine de Médicis; la prédilection qu'elle avait pour ce fils mettait en défaut sa clairvoyance habituelle.

C'est le cardinal de Châtillon qui, au moment de rentrer en France, prit l'initiative de ce mariage. Voulait-il se ménager les

bonnes grâces de Catherine? Voyait-il là le gage d'une alliance étroite entre les deux royaumes, une barrière à opposer aux prétentions de Philippe II, une garantie pour ceux de la nouvelle religion? Quel que fût le motif de sa conduite, il agit avec cette activité, cet esprit d'intrigue qui, à un si haut degré, était en lui. Nous suivrons pas à pas cette longue négociation qui, par plus d'un côté, touche à la politique de l'époque; mais d'abord voici une première lettre du cardinal adressée à Cécil et datée du 10 novembre 1570. Si nous la reproduisons en entier c'est qu'il y parle, sans aucune réticence, de sa femme, Mlle d'Hauteville :

Monsieur, j'avoy si grand désir d'arriver bien tost à la Rochelle, saichant que la compagnie qui y est m'attendoit, et pour plusieurs aultres occasions et considérations, que pour m'estre opiniastré de ne bouger du navire et me tenir en ces rades et costes avec tant d'orages, tempestes et mauvais temps, à fin de ne perdre une seule commodité de bon vent, lors qu'elle se fust présentée, au lieu de m'estre advancé, comme je pensoy, je me suis tellement reculé, que je suis maintenant contrainct, à mon très grand regret, de rompre mon voyage et reprendre le chemin de Picardie, *après que j'auray remis ma femme en meilleur estat qu'elle n'est*, et donné ordre, avec l'aide de Dieu, de la préserver du dangier de la maladie dont elle est menassée, si elle n'a du repos. Vous voulant bien dire à ce propos que j'ay eu tant de difficultés en mon voyage, tant d'inconvéniens de maladies, la plus part de mes gens estant demeurés çà et là, et tant d'oppositions, et contrariétés, que je croys que, pour quelque occasion à moy incognue, Dieu me veult faire prendre aultre chemin, en la providence duquel je me remets entièrement et mes actions pour les conduire, s'il luy plaist, à sa gloire et pour mon bien et salut. J'espère avoir encore assez de temps, premier que de partir, pour vous visiter et saluer par mes lettres, prévoyant bien que devant le moys de janvier je n'auray moyen de partir hors de ce royaume, comme j'ay prié Mr de Sothwel, présent porteur, de vous dire de ma part. Il me reste pour ceste heure seulement à vous dire, Monsieur, que j'ay trop d'affection au bien des affaires de sa Majesté, et luy ay trop d'obligations, pour cependant que j'auray le moyen et selon les occasions qui se présenteront de luy faire, ou à ceulx dont elle a confiance, ce que je pense estre pour son service, usant de la liberté qu'il luy a pleu cy devant me permettre, et partant je m'advanceray de vous proposer pour faire entendre à sa Majesté, si vous le trouvez bon, que, ayant naguères faict beaucoup de despense pour accompaigner avec ses navires la royne d'Hespaigne le long de ses mers et costes de son royaulme, il seroit bien à propos de prendre l'occasion qui s'offre d'un acte si solemnel, comme

sont les noces du Roy, qui luy est si voisin, avec la seur de la dicte Royne, et les gratifier tous deux ensemble et leurs parens et alliés par ung mesme moyen, en envoyant quelque personnage en France, de bonne et grande qualité, qui soit agréable et digne de sa Majesté, pour se conjouyr de ce mariage et y assister, qui sont des démonstrations qu'on a acoustumé de faire entre grands princes et voysins, et qui coustent peu et servent beaucoup à entretenir la paix publique, et à confirmer et estraindre davantage les amitiés et confédérations. Et si suis certain qu'elles seront mieulx receues et plus estimées de nostre nation que des Espaignols et seront bien convenables en ce temps, au quel le Roy a démonstré avoir si bonne inclination au repos commun. De ma part je confesse que, oultre ce que je voy, que c'est ung bien commun pour deux royaulmes, qu'il y ayt entr'eux une bonne union et amitié; je désireray surtout qu'elle y peust estre perpetuelle. Si j'entreprens ou m'advance trop, sa Majesté s'en doibt prendre à elle mesmes, puis qu'il luy a plut m'honorer trop, et me donner trop de liberté, dont toutes fois je n'abuseray jamais en chose qui soit contre son service, avec l'aide de Dieu, lequel je suply vous vouloir, Monsieur, tenir en sa très saincte protection; sur ce me recommandant de très bon cueur à vostre bonne grace, et vous priant faire entier estat de moy.

CHASTILLON.

De Portsmuth, ce x^e^ novembre 1570 [1].

Au moment de quitter l'Angleterre, le cardinal vint trouver La Mothe-Fénelon et, après avoir cherché à savoir de lui où en était le projet de mariage de Monsieur, c'est ainsi qu'on appelait le duc d'Anjou, et de la princesse de Portugal, il lui insinua que c'était peut-être l'heure favorable pour penser à une autre alliance et qu'il avait quelque raison de croire que le duc d'Anjou pourrait être agréé par la reine Élisabeth. La Mothe-Fénelon répondit que la Reine avait toujours déclaré qu'elle ne voulait point se marier, à la réserve pourtant de l'archiduc, sur lequel s'étaient portées ses préférences, mais que, si elle trouvait bon d'épouser Monsieur, « il en adviendroit plus de conciliation au monde, plus de paix « en France et plus de terreur à ses ennemis que de nulle chose « qui se pust aujourd'hui mettre en avant. »

Le cardinal de Châtillon n'était pas le seul à s'entremettre dans cette étrange négociation; le vidame de Chartres y jouait aussi son rôle et l'avait même gagné de vitesse. La Mothe-Fénelon, dans une lettre à Catherine de Médicis du 7 novembre 1570, l'avait pré-

[1] *Record office, State papers*, France, vol. XLVIII. (Autographe.)

venue que d'après la confidence à lui faite par un des principaux du gouvernement, depuis trois mois le vidame menait cette intrigue avec Cécil[1]. Le renseignement donné était exact : nous en trouvons la preuve dans une longue lettre du vidame au maréchal de Montmorency, où tous les avantages de cette union pour la France sont exposés en regard des dangers qu'apporterait le mariage d'Élisabeth avec l'archiduc :

Monseigneur, j'ay receu une lettre qu'il vous a pleu m'escripre pour responce à ce que vous avois escript par monsieur de Saragosse. J'ay congneu que pensiez que je fusse encores au lieu dont vous avois escript. Si j'eusse pensé que ma présence y eust esté requise, j'eusse différé tant qu'il vous eust pleu le me faire entendre, mais il vous estoit fort aisé à penser que, si l'on procédoit par de çà à ceste négociation, elle seroit adressée à monsieur le cardinal de Chastillon, ou à l'ambassadeur du Roy, ou seroit envoyé quelqu'ung François favori. Quant à moy je n'ay prétendu en cest affaire que le service du Roy et de la couronne de France. Et si les affaires succédoient, comme je y voy une telle espoirance et asseurance ; s'il estoit poursuivy diligemment, le contentement que je désire ne me pourroit fuir. Il est vray que je serois fort marry, si jamais j'oyois dire que, par faulte de diligence, cest affaire fust demouré imparfaict, aussy seroit-ce ung domage public oultre le particulier du Prince, auquel les premiers fruicts en appartiennent. Monsieur, une lettre que j'ay receue de monsieur de Saragosse me faict entrer en soupçon et crainte, que, en attendant entre deux personnes qui ne se sont jamais veues qui estera premier le bonnet, il ne se mette quel qu'ung entre deux qui face perdre l'occasion de contracter une grande amitié et fort utile à la France, laquelle estant perdue, s'en suyvroit le domage et le regret, mais en vain. Je suis bien asseuré que l'archiduc d'Austriche ne s'endormira pas, et ne laissera perdre l'occasion qui se présente à une assemblée des Estats qui se vont tenyr, voire les préviendra s'il peult, ne perdra pas une heure, que pendant qu'il voyt que la royne est en deffiance et doubte pour les affaires de la royne d'Escosse et des différens qu'elle a avec le roy d'Espaigne, et que voyant que l'Empereur a vent en pouppe, et qu'il fait des marriages tels qu'il sçauroit souhaiter, il ne se serve de l'occasion et faveur du temps. Et pendant que les amis simulés paistront la jeunesse animeuse, et la rempliront de grande espoirance, luy prometant par adventure des plus grandes choses (combien qu'elles ne soient pas aysées à trouver, et pour moy je ne les sçay pas), ils prendront cest advantage sur la partye, et renforceront leur

[1] *Correspondance de La Mothe-Fenelon.*

grandeur de la puissance et faveur d'un royaulme qui n'est point petit. Et vous ose bien dire qu'il y a de la part de ceulx, en qui gist la résolution de cest affaire, une grande inclination et une grande considération du long service de cest ancyen serviteur et de la subjection et humiliation qu'il a monstré, de laquelle vous sçavez que le sexe se délecte. Aussy est-ce leur façon de regner, laquelle tous veulent exercer, tant plus les roynes. Il ne fault penser que les difficultés pour la religion puissent engendrer quelques difficultés aux capitulations qui facent plus de retardement, car je sçay par la bouche de la Dame, et aussy par ceulx qui ont sceu toute ceste négotiation passée, et par ung qui a esté employé, qui ne parle pour mettre le beau devers elle, n'estant de ses subjects, mais estranger, que la charte blanche luy a esté donnée, et s'est contenté l'archiduc pour le faict de la religion de si peu que cella se doibt estimer pour rien. Davantage la considération de l'age qui est plus viril, et mesme donne ung beau lustre aux persuasions et jugement de ceulx qui tendent de ce costé là, ains ses advantages du long service et age convenable. Je crains que ceux qui tiennent le party contraire ne persuadent, avec apparence, à cause du trop long silence, ou froyde poursuite, qu'il y aye du mécontentement, ou de la froideur en ceulx de la France, estant chose propre au sexe de faire plus de choses par despit que par amour. Est à craindre que la froideur de ceste part ne soit cause de l'eschauffer et faire haster plus qu'elle ne feroit, si n'estoit pour se faire regretter après à loisir par ceulx qui se seroient portés trop froidement en son endroit. L'article de la lettre du gentilhomme qui vous porta ma lettre (qui me fait craindre que, en voulant traiter, de la part de la France, avec fort grand respect, et par adventure prendre l'honneur devers nous, l'affaire n'en sera pire), et qu'il dict que si l'on estoit asseuré par de çà de la bonne volonté de ceulx de là la mer on y pouvoit entendre, ce qui m'a semblé estrange de vouloir qu'une ville se rende avant qu'elle soit sommée. Il me semble que c'est beaucoup qu'elle parlamente, sans avoir ouye parler le canon. Et n'est pas peu de chose, qu'estant sa principale deffence de la différence de l'aage et de l'inconstance de la jeunesse et la crainte d'estre, d'icy à quelques anées, peu aymée et mesprisée, et en danger de veoir de ses yeulx aymer d'autres, l'on luy a faict abandonner ceste contre-escarpe et le corridor, tellement que l'on peult veoir au pied de la muraille qui, je vous asseure, n'est point veue de flanc, des particularités et moyens que l'on a tenus en ses approches jusques là. J'en ay dit quelque chose à cest gentilhomme, qui est fort affectionné à cest affaire, en faveur du bien de la France, et abondant en hayne de la grandeur qui se voit préparer à la maison d'Autriche, si elle s'impatronize de ce royaume, tellement qu'il n'est à craindre sinon que la tardivité ne donne loisir à ceulx qui de long temps ont faict deseing de se saisir de ce païs, de venyr au bout de leurs intentions, lesquelles sont fort favorablement receues. Et croy qu'ils jouyront, si

leurs conseils ne sont troublés par une division et par object nouveau plus désirable que celluy qui se présente. Ce qui me semble estre indubitablement en la jeunesse d'un Prince qui a la réputation d'avoir le sens meur devant les ans, et ausy courageux et d'ausy grande espoirance que Prince qui soit né de l'aage des hommes. Monsieur, vous sçavez fort bien combien la maison d'Autriche seroit agrandie sur la maison de France, si elle estoit renforcée de ce royaume. Et n'y a point de doubte qu'elle ne donnast pour tousjours par cy après la loy à la France. Et est chose seure qu'elle contraindroit le Roy à rompre la paix qu'il a donnée à ses subjects. Davantage, si par ce mariage n'est donné satisfaction au grand coeur de Monseigneur frère du Roy pour l'occuper et luy donner matière de faire plus grands deseings, il ne fault point doubter que tous ceulx qui prennent la couleur et prétexte de la religion pour advancer les moiens de la division et ruyne de la France, affin d'agrandir la maison d'Autriche, ne proposent à Monsieur le duc d'Anjou quelque mariage, qui sera au despens de la couronne de la France, si la bonne nature et amitié d'entre les frères ne résiste à leur malicieux deseing; mais il ne s'en sçauroit proposer duquel se doive espoirer plus de grandeur, non seulement à luy, mais à toute la maison de France, en gaignant le dessus sur la maison d'Autriche, laquelle veult, soubs couverture et couleur du mariage du Roy, faire avaller ceste cuvée et gaigner ung royaume, sans qu'il luy soit donné empeschement. Et ne fault point doubter que, si le mariage de l'archiduc se faict, qu'il ne soit en peu de temps mieulx obéy que n'a esté le roy Philippe, et ce moiennant le danger de la religion. Et leur sera aisé de nous donner la loy, ou pour le moins de nous faire redoubter la ruyne de la France par division et guerres civiles. Au contraire si ce bien est réservé pour nos Princes, il y aura bien de quoy rendre la pareille à ceux qui ont dressé tous leurs conseils à procurer que la France se ruynast par une guerre civile, voyans que, par guerres ouvertes, jamais ils n'auroient peu parvenir à leur intention. Pour amour du mal qu'ils ont faict, Monseigneur pouroit instement avec forces du Roy, faveur d'Angleterre et moiens du prince d'Orange, avoir la confiscation de la Flandre par droict de féodalité pour félonie commise. Et ausy la maison d'Autriche, qui se bastit l'empire héréditaire et la monarchie, trouveroit en ung instant deux frères, roys ausy puissants l'ung que l'autre, pour contre poid de son ambition, liggués avec les princes protestans de l'Allemaigne, et auroient les deux frères plus de part en l'empire que ceulx qui se veulent atribuer par la ruyne des anciennes maisons de la Germanye, comme de la maison de Saxe, et des princes Palatins, qui sont amateurs de la couronne de France. Le partage de Monsieur d'Alençon seroit aisé à trouver en le duché de Milan, avec la faveur de l'Allemaigne, des Suisses ausy et des princes italiens dévotieux de la France, et si besoing estoit pour le recouvrement

du royaume de Naples, la faveur du Turc se trouveroit par après bien à propos. Monseigneur, il m'a semblé que cela est si aparent, et si facile à persuader que, puis que vous en aurez une fois ouvert la bouche, il n'y faudra plus aultre soliciteur que le Roy mesmes qui peult veoir par ce moyen son royaume luy demeurer uny, ses forces partagées, sa force telle et si grande qu'il ne poura estre offencé, ny commandé par menasses qui contraignent faire la guerre à ses subjects, pour complaire à ceulx qui sont envieux de sa grandeur, et n'ont peu trouver moyen de la diminuer que par elle mesme. Lors se pourroit faire une ligue parfaicte entre nos Princes et les protestans de la Germany et les Suisses. De ceste façon ung grand plaisir viendroit à la Royne de veoir tous ses enfans roys. Lors l'Eglise galicaine pourroit s'exempter des erreurs de l'Église romaine, comme elle a faict plusieurs fois le temps passé; lors se pouroit faire ung concille général, auquel les erreurs introduites par l'ambition et advarice de l'Eglise romaine ne seroient favorisées et confirmées par practiques et corruptions, et en la France, l'Allemaigne et l'Angleterre s'introduiroient ung ordre et police de religion et unité de doctrine que toutes les aultres provinces de la christienté seroient contrainctes d'embrasser et finiroient les différens des subjects avec leurs Princes, des quelles Sathan se sert pour la destruction de la chrétienté, et pour donner loisir au Turc d'usurper pendant que les Princes chrestiens s'amusent à défendre les superstitions du Pape, et maintenyr sa grandeur.

Monseigneur, je me recommande très humblement à votre bonne grace, et vous suplie de rechef me départir votre faveur et conseils touchant comment je me doibs gouverner à escripre à leurs Majestés, ou non.

Monseigneur, je prie Dieu vous donner très heureuse et très longue vye.

De la Ferté, ce jour d'octobre 1570 [1].

Peu de jours après son entrevue avec La Mothe-Fénelon, le cardinal s'étant adressé directement à Catherine de Médicis, dans une lettre du 20 octobre 1570, elle fait part à La Mothe-Fénelon de cette proposition : « Celui qui en a parlé, lui dit-elle, donne « telle espérance qu'il croit qu'il se fera fort aisément si nous vou- « lons; mais, pour ce que nous avons pensé que ceste ouverture se « faisoit pour l'intelligence, et peut-estre menée de la royne d'Au- « gleterre, et beaucoup plus en intention de se servir du temps et « de nous pendant que ceci se négocieroit, qu'elle feroit conduire à

[1] *Record office*, *State papers*, France, vol. XLVIII. (Copie du temps.)

« la longue, que pour volonté qu'elle eust de se marier, elle a ré-
« pondu que, si la Reine avoit quelque femme ou fille à marier
« qu'elle la pust faire et assurer héritière du royaume, qu'il seroit
« beaucoup plus convenable ainsi. » En dépit de ces précautions que la prudence commandait, l'offre lui avait été au cœur et elle s'étend complaisamment sur tous les avantages d'une telle union, invitant La Mothe-Fénelon à bien voir, à bien examiner ce qui en était en réalité, s'il y avait quelque chance, et le priant d'en parler, comme de lui-même, à Cécil, avec toutes les précautions possibles, pour que les lettres qu'il lui écrira à ce sujet n'arrivent qu'à elle seule directement et sans passer par d'autres mains[1]. La négociation ainsi engagée allait suivre son cours, quand un brusque refus de Monsieur vint déranger toutes les combinaisons de Catherine. « Mon fils, écrit-elle à La Mothe-Fénelon le 21 février, m'a fait
« dire par le Roy qu'il ne la veut jamais espouser, quand bien
« mesme elle le voudroit, d'aultant qu'il a toujours mal ouï parler
« de son honneur et en a veu des lettres escriptes de tous les am-
« bassadeurs qui y ont esté, qu'il penseroit estre deshonoré et perdre
« toute la réputation qu'il a acquise; » et elle ajoute : « Je ne le puis
« gagner en ceci, encore qu'il me soit obéissant. Or, Mr de La
« Mothe, vous estes sur le point de perdre un tel royaume et gran-
« deur pour mes enfans, dont j'ai un très grand regret. »

Le vidame de Chartres parvint sans doute à savoir que le projet rencontrait certaines difficultés dont pourtant il ignorait la cause, car voici ce qu'il écrivait à Cécil, le 24 février 1571 :

Monsieur, depuis les lettres que vous ay escriptes par le courrier des despesches de monsieur l'ambassadeur Walsingham, je n'ay appris chose qui me plaise, car, depuis la venue du secrétaire du cardinal de Chastillon, les volontés sont tellement altérées que les apparences en sont manifestes; l'on ne peut sçavoir ce que c'est qu'il a apporté, mais l'on cognoit bien que ce n'est chose qui satisfasse à l'expectation si longue, et de là procède un accroissement de deffiance, qui estoit déjà engendré par les longueurs de quatre mois entiers; vous pouvez penser que il ne manque pas de dissuademens de toutes langues et nations et estats pour empescher que le bien public ne se procure par ceste voye; d'autre part il semble que ceulx qui traitent ceste affaire preignent plaisir de lui oster beau jeu et de laisser tous les moiens qui peuvent servir à ceste affaire. Je vous en escriray plus au long par le seigneur Roger; cependant ayant

[1] Voy. *Correspondance de La Mothe Fénelon.*

entendu que je suis calomnié de par là et en voyant les apparences par deçà assez certaines à la venue du secrétaire, j'en escrips à sa Majesté, ne voulant point souffrir, qu'en une chose qui touche et appartienne à sa Majesté, il me soit presté des charités, combien que je n'aye fait tant de bruit que j'eusse peu, quand j'ay esté calomnié, estant par de là, en aultres points, où il n'estoit question du fait qui touche au Prince comme à la Royne. Je vous envoye quelques articles, par lesquels vous pourrez juger si les occasions, qui ont esté données par delà de entrer en défiance et suspicion, sont telles qu'elles ne méritassent d'estre réservées et réparées par quelque nouvelle, après une longue expectation, qui ne augmentast pas les suspicions et ne donnast point d'occasion aux envieux et aux ennemis de ce négoce d'en faire leur profit. Si l'on sçavoit précisément quel est l'occasion du refroidissement, on pourroit y appliquer quelque remède, mais la suffisance de Mr Dupin ne estime pas dignes tous ceulx qui sont icy de rien sçavoir de sa négociation, tellement que je peulx sinon m'esmerveiller de si repentine altération. Si devant ce partement de Mr Roger j'en apprends quelque chose, je le vous feray entendre; cependant, Monsieur, si vous voyez que les calomnies expliquées contre moy méritent que la Reyne voye les articles que je vous envoye, je vous prie les lui faire voir. Je feray fin me recommandant humblement à vostre bonne grace et priant Dieu vous donner longue et heureuse vie[1].

Le même jour il écrivait une plus longue lettre à l'ambassadeur Norris sur le point de quitter la France, où le remplaçait Walsingham; la voici en entier :

Monsieur, j'avois remis à vous escripre quand vostre serviteur maistre Daniel Roger iroit vous trouver, par ce que je vous ferois entendre beaucoup de choses que je ne puis escripre; cependant craignant qu'il ne tarde trop à partir et qu'il n'arrive à la cour aussitost que vous, je n'ay voulu perdre ceste occasion de vous escripre en me ramentavant en vostre amitié et bonne grace et vous avertir que j'ay escript à sa Majesté du propos qui se disoit par aulcuns en sa court, que j'avois offert sa Majesté à marier aussy hardiment, comme si j'avois eu une procuration spéciale pour ce faire. Je ne puis alléguer plus digne personnage que vous, Monsieur, pour tesmoigner à sa Majesté si j'y ay procédé avec respect, ou non, car vous sçavez que, pour sçavoir vostre opinion sur ce faict, j'envoyois vers maistre Roger, affin que, par vostre congé, il vint à la feste. Cependant je croy qu'il vous souvienne bien qu'il vous ayt dit que ung serviteur de monsieur le mareschal de Montmorency, nommé La Planche, qui est mort depuis, s'adressa à ung mien secrétaire, qui avoit

[1] *Record office, State papers*, France, vol. XLIX. (Autographe.)

esté prisonnier en ceste ville, en danger de sa vie durant les troubles, qu'il sçavoit bien que une négociation, que monsieur le cardinal de Chastillon traitoit à la cour, estoit procédée de mon invention, au commencement, et que elle eut esté mieux receue, si elle eust esté proposée par moy, s'estant rendue suspecte, pour ce qu'elle estoit traitée par ung de la maison de Chastillon et que noz princes ne prendroient point de plaisir de recevoir des bénéfices et les tenoient pour suspects, tellement qu'il donna charge à mon secrétaire de me escripre que je ferois une grande faulte et grand tort à l'affaire qui se traitoit, si je ne escripvois à la Royne que j'avois entendu le commencement de ce propos et y avois fait l'ouverture et avec le Prince et avec monseigneur le cardinal de Chastillon. Celui qui tint ces propos a esté cogneu; tout le monde sçait en France que c'estoit le principal homme du conseil que monsieur le mareschal de Montmorency eust auprès de luy et parce qu'il le conseilloit du tout en choses d'Estat; or il me fit venir cet avertissement en ung temps où il ne se sçavoit en France où pouvoit estre le cardinal de Chastillon, car longtemps auparavant estoit venue la nouvelle qu'il estoit embarqué, et néanmoins il n'estoit ni à la Rochelle, ni aultre port de France; il estoit à croire qu'il eust esté en Espagne, ou Irlande; il n'estoit raisonable que son absence amortit ceste négociation, de laquelle il ne pouvoit sçavoir guères plus que moy, et si j'avois fait eslection de son autorité pour estre du conseil du Roy, affin que ceste affaire fust faite avec plus grande faveur et réputation, ce n'estoit à dire que, en son absence inopinée, l'affaire se dust ensevelir, ni que je deusse souffrir que ceste affaire, duquel je sçavois que les premiers propos avoient esté simples et tendans au service de grands Princes, autant que de la Reyne, fust suspecte de avoir esté proposée et traitée par quelque conseil et dessein particulier de ceulx qui la traitoient. Finalement j'en escripvis ung mot à la Reyne que je lui pourrois bien tesmoigner quel avoit esté le commencement de ceste affaire. Sur quoy elle me fit sçavoir par lettre qu'elle le voudroit bien entendre, ce qui fut cause de me faire acheminer à Paris. Je me mis en voyage, lorsque je vous trouvay prest à partir à Reims et de là à Mezières, où ne pouvant suivre la cour qui s'esloignoit trop, j'envoyay mon frère qui conta à la Royne quel avoit esté le commencement. Sur cela la Royne m'escripvit que je vinsse trouver le Roy, et Monsieur aussi m'escripvit, à quoy vous pouvez juger qu'il n'y avoit point de repoussement en ce commencement. Depuis les choses ont bien changé et me suis apperceu du changement depuis la venue du secrétaire du cardinal de Chastillon. Pourtant, Monsieur, je vous prie avoir souvenance de vous enquérir soigneusement de ce que peult avoir apporté le dict secrétaire et quels sont les progrès de ceste affaire depuis le commencement, jusques à la venue du dict secrétaire, car j'ay grande envie, et aussy grand besoin de sçavoir ce qui a esté fait, de temps en temps, car il me semble que ceste affaire ait esté gastée au commencement, en

ne rien faisant à propos, comme je vous escripvis que Monsieur frère du Roy disoit que le cardinal ne leur mandoit rien qui fust à propos et que ce n'estoient que longueurs artificielles. Il semble que, à la fin, quand il devoit faire sçavoir quelque chose de bon pour récompense du temps perdu, il a, au lieu d'un coup de canon, fait une billevesée, comme nous disons, de laquelle je n'ay peu sçavoir les particularités, sinon que j'ay entendu qu'il y avoit ung propos de préoccupation, comme pour apprivoiser et apaiser nos Princes, devant que le mal, qui ne se devoit imaginer devant qu'il fust, soit annoncé. La préoccupation est telle que sa Majesté trouve bon et reçoit à honneur ce qui est proposé, mais elle prie que s'il advenoit, par quelque difficulté qui pourroit naistre, que la chose ne vint en effect, il ne le prist à mal; il y a ung mot qui dit que excusation petite manifeste accusation, et pourtant c'est bien pour augmenter la défiance, à cause que déjà en avoient plus que n'eusse voulu. Sur cela un négociateur froid qui pense eschauffer par sa froideur ceste affaire se morfond luy mesme en mettant de l'eau froide sur de l'eau déjà moins que tiède. Cependant je vous prie de prendre peine de m'escripre où en sont les choses, de temps en temps, et je vous prie de faire entendre à sa Majesté et à Mr Cecil la vérité de mon innocence. Monsieur, il est fort tard et feray fin, attendant de vous escripre par Mr Roger, si j'apprends chose qui mérite; cependant je me recommande humblement à vostre bonne grace.

Votre très dévoué et obéissant serviteur,

FERRIÈRE[1].

Catherine sut si bien ramener Monsieur à ses propres idées que, le 2 mars, elle écrivait à La Mothe-Fénelon : « Les choses sont « changées et mon fils désire infiniment épouser la reine d'Angle- « terre, et ne craint sinon qu'elle ne le veuille non plus qu'à l'ac- « coustumé et qu'elle fasse mine de se voulloir marier pour servir à « ses affaires; » et elle raconte son entrevue avec l'envoyé anglais lord Buckhurst dans le jardin des Tuileries : à ses demandes pressantes d'explication il a répondu que la Reine, sa maîtresse, « estoit ré- « solue de se marier et hors de son royaume et à un Prince de même « aisle, et que n'estant l'honneur d'une fille de rechercher les « hommes, qu'elle n'en pouvoit dire davantage, mais quand elle se- « roit requise, comme son honneur le veut, qu'elle répondroit et n'en « sortiroit nulle moquerie. » Lord Buckhurst, venant ensuite à exprimer sa propre opinion, lui a fait entendre que les sollicitations des grands contraignaient la reine à se marier, et que tous les autres

[1] *Record office, State papers*, France, vol. XLIX. (Autographe.)

prétendants étant pauvres et éloignés, le duc d'Anjou comme voisin, appuyé d'un grand roi, avait le plus de chance; que ce mariage d'ailleurs, s'il se faisait, aurait d'heureux résultats pour les deux royaumes. Avant de prendre congé, il lui a demandé ce qu'elle voulait qu'il en écrivît à sa maîtresse; elle s'est bornée à lui dire « qu'elle entrait en ce propos, mais que la reine gardât leur « honneur comme elle et son fils garderaient le sien[1]. »

Buckhurst, à son retour, ayant fait part à Élisabeth de cet entretien, dans une longue lettre à Walsingham, elle s'explique très-ouvertement sur le dessein formel qu'elle a pris de se marier; elle accepte l'offre qu'on lui fait du duc d'Anjou, mais elle ne voudrait pas « qu'on la forçât à dire qu'elle désirait que cette offre fût pous- « sée plus loin; » répugnant à une réponse trop précise, elle voudrait que la Reine mère, qui a une si grande expérience dans les affaires de ce genre, fît d'elle-même ce qui convient en pareil cas, la priant surtout de ne pas la forcer à s'expliquer jusqu'à ce qu'on ait pu traiter plus à fond; quant à la religion, elle annonce à l'avance qu'elle n'en permettra pas à Monsieur l'exercie public[2].

Le premier négociateur de ce mariage venait de mourir subitement à Cantorbéry; La Mothe-Fénelon écrivait, le 29 mars : « L'on m'est venu advertir que hier soir le cardinal avoit perdu la « parole, et un autre vient me dire qu'il est déjà trépassé[3]. »

Mlle de Loré[4], que l'on appelait à Londres Madame la Cardinale, prévint La Mothe « que, comme on avait trouvé qu'il était mort « du poison, la reine avait fait mettre en arrêt toute la famille et « fait saisir les meubles, coffres et papiers du défunt[5]. » Nous avons retrouvé une lettre d'elle à Élisabeth où elle prend le nom de Châtillon, lettre écrite au moment où elle se disposait à quitter l'Angleterre; la voici :

Madame, je penseroys estre la plus ingrate personne de ce monde de partir de vostre royaulme sans premièrement estre allée baiser les mains de vostre Majesté, prendre congé d'icelle, et recepvoir ses commande-

[1] *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. VIII, p. 190.

[2] *Letters of Negociation of sir Walsingham*, Londres, 1655, p. 62.

[3] *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. IV, p. 40.

[4] Élisabeth de Hauteville, fille de Samson de Hauteville, gentilhomme normand, et de Marguerite de Loré.

[5] *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. IV.

mens, si ma santé et mes forces le me pouvoient permettre, mais, Madame, estant en si piteulx estat que je suys, il m'est impossible aller qu'on ne me porte en une lictière, ne pouvant seulement demeurer assise, qui seroit cause, Madame, qu'estant près de vostre dicte Majesté, vous ne pourriez recepvoir de veoyr que plus tost une pityé et compassion, que aulcun plaisir ou contentement, qui est la cause, Madame, que je supplieray très humblement vostre dicte Majesté recepvoir en bonne part les excuses que j'ay donné charge à ce gentilhomme vous en présenter de ma part, tant du deffault que je fais en mon debvoir, que de la presse que les médecins de ce païs et de Paris me font de changer d'air, si je ne veulx tomber en fiebvre éthique, de laquelle j'ay desjà ung fort grand commencement; vous asseurant, Madame, que les grands biens, honneurs et continuelles faveurs que j'ay tousjours receu de vostre dicte Majesté, m'ont tellement obligée que, encores que je m'en aille avec vostre licence et permission, ce sera avecques aultant de regret que de lieu que j'aye jamais habandonnée, mais s'en allant le corps je vous puys dire, avecques vérité, Madame, que l'esprit, le coeur et la volonté vous demeureront esclaves, et que, quelque part où je me retire, ce sera pour servir à Dieu, et le prier incesâment, Madame, pour la prosperité et grandeur de vostre personne et Estat, le quel, ayant baisé très humblement les mains de vostre dicte Majesté, prieray vous vouloir tousjours tenir, Madame, en sa saincte garde et protection et maintenir vostre royaulme en paix pendant toult le cours de vostre regne très heureux.

De vostre ville de Canterbeury, ce xxviij^e jour de may 1571.

Vostre très humble et très obéissante esclave et servante,

L. Chastillon[1].

Élisabeth ayant manifesté le désir que la négociation du mariage fût traitée par un agent spécial, Catherine jeta les yeux sur Guido Cavalcanti. C'était un de ces habiles diplomates italiens du xvie siècle qui servait également les deux cours, un neutre, comme l'appelle Catherine, lié de vieille date avec tous les conseillers d'Élisabeth et que le duc d'Albe utilisa souvent. De nombreuses lettres, conservées au Record Office, témoignent des services qu'il ne cessa de rendre au gouvernement anglais dans plusieurs missions secrètes[2]; c'est lui qui avait rapporté d'Angleterre le portrait d'Élisabeth pour le duc d'Anjou, et il avait grande envie que l'honneur

[1] *Record office, State papers*, France, vol. XLIX. (Original.)
[2] *Kalendar of State papers*, 1564-1565, n° 745 et 948.

de la négociation revînt à lui seul[1]. Il est à remarquer que, tandis que Catherine poursuivait uniquement son projet favori, Charles IX maintenait toutes ses réserves en faveur de Marie Stuart. Le 10 mars, il écrivait à La Mothe-Fénelon « qu'il tient que l'on puisse toujours « cognoistre qu'il l'a assistée autant qu'il estoit possible et que se « pouvoit[2]. » Dans la correspondance de La Mothe-Fénelon se trouvent à chaque page des preuves de cette persévérante affection, et la lettre suivante qui est inédite en est une nouvelle preuve :

Monsieur de La Mothe, je renvoiay avant hier Vassal avecq la response à tout ce qui restoit de vos dernières dépesches, de sorte que par luy vous serez bien amplement satisfait et instruit de mes intentions. Vostre secretère, présent porteur, est depuis arrivé, ayant bien particulièrement veu par la dépesche que m'avez fait par luy comme, avant que passer plus oultre au traicté de la restitution de la royne d'Escosse, Madame ma bonne seur, il a esté requis et advisé de continuer et prolonger l'abstinance et suspension d'armes jusques à la fin de ce présent mois de mars, ce que je trouve très bon et me semble que l'on n'eust sceu mieulx faire que l'accorder ainsy; par quoy vous y donnerez tel consentement de ma part qui peult estre en cela requis et nécessaire, et je dépescheray, comme vous pouvez asseurer les depputés d'Escosse tous présentement, ès forts et havres de Normandye et Bretaigne selon cella, affin que les marchands et vaisseaux venant d'Escosse, de quelque party que ce soit, ne demeurent en aucun doubte ou peyne qu'ils ne traffiquent librement. Espérant que ce pendant Dieu assistera ma dicte seur la royne d'Escosse, et que entre cy et la fin de ce dict mois, il sera prins quelque bonne résolution pour sa restitution, suivant la si expresse promesse que vous en a faicte la royne d'Angleterre, ma bonne seur, envers laquelle vous continuerez toujours d'en faire toute l'honneste instance et prière de ma part qu'il vous sera possible, vous priant de dyre à monsieur l'évesque de Rosse qu'il asseure ma dicte bonne seur la royne d'Escosse que je n'ay aucun mal contentement contre elle, comme vous a dit le dict s^r évesque de Rosse, qu'elle craint que j'aye de ce qu'elle pouvoit avoir passé trop avant à accorder plusieurs choses à la royne d'Angleterre pour se restituer; mais au contraire, je sçay certainement que ce qu'elle a faict en cella a esté suivant ce que la royne, Madame et Mère, qui l'ayme, comme elle doibt, bien fort, menée du désir et d'affection de la voir hors de peyne, luy a escript, qui estoit de ne refuser aucune con-

[1] Correspondance de La Mothe-Fénelon, *lettre de Catherine de Médicis*, t. VII, p. 192.
[2] *Ibid.* p. 197.

dition à ma dicte bonne seur la royne d'Angleterre, pourveu qu'elle peut avoir la liberté et de se tirer hors de ses mains. Toutesfois j'ay espérance que, sans bailler en Angleterre le prince d'Escosse son fils, elle ne laissera pas obtenir à la fin de ce traicté sa dicte restitution et liberté, et que par icelluy traicté tant s'en fault que les alliances qui sont si long temps contractées et faictes entre ce royaulme et celluy d'Escosse seront plus tost augmentées que diminuées par ce qui se fera. En quoy je vous prie tenir la main que ce soit le plus que l'on pourra au proffit et advantage de ma dicte seur la royne d'Escosse, et vous y monstrer affectionné, comme de faict je désire et veulx que soyez le plus qu'il sera possible, tant que nous puissions avoir faict quelque chose de bon pour elle; la quelle vous consolerez tousjours et assisterez de ma part, autant qu'il vous sera possible, et baillerés les lettres que j'escripts, comme aussy faict la Royne ma dicte Dame et Mère, audict s^r évesque et celles que j'escripts pareillement à ma dicte seur la royne d'Escosse, de la joye et bonne espérance que j'ay qu'elle sera bientost en liberté, dont, oultre les bons offices que je veulx que vous faictes par dellà pour elle, je n'oublieray, comme ne fera aussy de sa part la royne ma dicte Dame et Mère, à faire toute instance et prière envers le s^r de Walsingam que nous penserons que pourront servir en cella, et ferons tousjours au demeurant tout ce qui nous sera possible pour elle, tant pour la particulière si affectionnée amityé que luy portons, nous estant si proche qu'elle est, que suivant les anciennes alliences et traictés de nos deux royaulmes, ainsy que particulièrement pourrez asseurez icelluy s^r de Rosse.

Le reste de ceste lettre sera pour vous dire que j'ay esté bien ayse de veoir le mémoire qui estoit en vostre dépesche, et de ce que particulièrement j'ay entendu à bouche de ce porteur de tout ce qui se passe par dellà, à quoy je seray bien ayse que vous continuez de m'advertir souvant; mais je vous prie, suivant ce que je vous ay escript ces jours icy, ne m'envoyez plus gens exprès, si ce n'est pour chose bien urgente et nécessaire, comme je sçay qu'estoit l'occasion du voyage de ce dict porteur que j'ay aussy advisé de vous renvoyer incontinant, affin qu'il n'y eust aucun retardement au dict traicté.

Priant Dieu, Monsieur de La Mothe, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escript aux Faulxbourgs Saint-Honoré en Paris, ce xiij^e jour de mars 1871 [1].

Le jour même de son arrivée à Londres, Cavalcanti fut conduit à la maison de Cécil où il eut un entretien avec la reine Élisabeth; puis il alla trouver La Mothe-Fénelon pour s'entendre avec lui.

[1] *Record office*, *State papers*, France, vol. XLIX. (Copie du temps.)

Dès le lendemain, après avoir pris connaissance des dépêches venues de France, La Mothe fit la demande officielle de la main d'Élisabeth, avec cette réserve toutefois que la Reine mère se tiendrait ferme sur toutes les choses « qui seroient à l'honneur et ré« putation de son fils[1]. » Voici les articles tels qu'ils furent remis aux mains des conseillers d'Élisabeth par La Mothe-Fénelon et Cavalcanti :

1. Que le mariage se solemnisera sans user des cérémonies qui ne sont conformes à la religion de Monseigneur.

2. Que pour luy et pour ses domestiques il pourra faire libre exercise de sa dicte religion, sans toutes fois altérer en aucune façon l'ordre sur icelle receu et approuvé par la loy en Angleterre.

3. Que incontinant le mariage faict, mon dict Seigneur aye le titre de Roy d'Angleterre, et gouverne et administre iceluy conjonctement avec la Royne.

4. Que le lendemain, après le mariage consommé, Monseigneur, comme mary de la Royne, sera coronné et receu des subjects comme Roy.

5. Qu'il prendra soixante mille livres sterlin par an, du revenu du royaulme d'Angleterre, affin qu'il se puisse maintenir convenablement à la dignité et grandeur de Roy.

6. Les descendans de ce mariage succéderont ès biens paternels et maternels, conformément aux lois et coustumes des royaulmes et païs où ils sont situés.

7. Et où la dicte Royne précéderoit, laissant hoirs procrés de ce mariage, mon dict Seigneur retiendra le nom et titre, gouvernement et administration du dict royaulme, pour et au proufit des dicts hoirs.

8. Et où il n'y auroit aucun descendant survivant à la dicte Dame, en ce cas mon dict Seigneur jouira sa vie durant des dicts soixante mille livres sterlin, à fin qu'il puisse continuer sa première splendeur et grandeur.

Qu'entre le Roy très chrestien et ses enfans, les Roys d'Angleterre et leurs enfans, sera perpetuelle amitié et fraternité, ligue et union[2].

La Mothe-Fénelon a donné dans sa correspondance le long récit de ses entrevues avec Élisabeth; nous contentant d'y renvoyer[3], nous n'en détacherons qu'une particularité qui peint bien le caractère de cette reine : Cavalcanti lui ayant remis une lettre du

[1] *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 60.

[2] *Record office, State papers*, France, vol. XLIX. (Copie du temps.)

[3] *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. VIII.

duc d'Anjou, et, de concert avec La Mothe, lui ayant demandé d'y répondre, elle s'en défendit, disant que « la plume lui tomberoit des « mains, et qu'elle ne sçauroit avec quel style luy parler, n'ayant « encore jamais escript à nul autre des princes qui avoient pré- « tendu de l'épouser, sinon une seule fois à l'archiduc Charles, en « termes fort éloignés du mariage. » Elle céda pourtant et écrivit la lettre sollicitée par La Mothe[1]. Il y avait en elle un singulier mélange de bon sens, de raison pratique et de légèreté; tout en discutant les côtés sérieux de son mariage, elle parlait volontiers « de la beauté du duc d'Anjou, de sa personne, de sa main, une « des plus belles de France, » allant jusqu'à dire : « que d'ici à sept « ans, lorsqu'il sera lui encore plus parfait, il la trouvera bien « vieille, car pour cette heure espérait-elle bien ne luy être trop « désagréable, et demandait : si on avait parlé au duc de son pied « et de son bras, de quoy elle s'était moquée et d'aucunes autres « choses qu'elle n'avait point crues, et qu'elle l'estimait en tout et « partout très-désirable. » La Mothe lui répondit « qu'ils etaient « tous deux véritablement très-désirables, et qu'il ne s'y voyait « nul autre défaut, sinon qu'ils ne se rendaient assez tôt posses- « seurs des perfections l'un de l'autre[2]. » Dès qu'on lui parlait de sa beauté, Élisabeth acceptait tout en fait de flatteries; il y avait une petite pointe de raillerie gauloise dans le réponse de notre ambassadeur.

Lorsque Cavalcanti rentra en France, la cour était partie pour Gaillon, où il alla la rejoindre. C'est durant son séjour dans cette ville que Charles IX, chassant dans la forêt de Lyons, fit une chute très-grave. Cavalcanti raconte cet accident à Cécil : « Le « Roi, en courant un cerf dans la forêt de Lyons, s'est heurté contre « une branche d'arbre; c'est à la tempe droite que le coup a porté; « sans son chapeau il pouvait être gravement blessé; Mr de Foix dit « que les médecins ne veulent pas qu'il se remue de six jours; il est « donc resté à Lyons, où il est assez mal logé, et retournera mer- « credi à Gaillon; on dit qu'il veut de là aller en Bretagne; la Reine, « sa femme, a été très-chagrine de cet accident[3]. »

La lenteur des négociations, la prise récente de Dumbarton,

[1] *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. VIII, p. 68.

[2] *Ibid.* t. IV.

[3] Lettre du 8 juin 1571. *Record office*, *State papers*, France, vol. XLIX. (En italien.)

avaient éveillé sérieusement les défiances de Catherine; elle écrivait à La Mothe (24 mai) : « J'ai doubte qu'elle nous laisse là quand « elle aura fait ses affaires. » C'est sans doute sous l'empire de ces craintes et par son ordre que le maréchal de Montmorency écrivait à lord Burghley (Cécil) (25 mai) :

Monsieur, j'ay esté très aise d'avoir entendu, tant par la lettre que m'avez escripte du xxij^e du passé, que par le s^r Dupin, présent porteur, le désir que vous avez de veoir bien tost effectuer ce qui a esté mis en avant pour estraindre une bonne et ferme alliance entre ces deux royaumes, ayant par vostre prudence et longue expérience de l'estat et cours des affaires passés et présents, très bien cogneu combien cella seroyt, en ce temps, non seulement convenable, mais aussy nécessaire, pour le bien, seureté et grandeur de l'un et de l'autre; à quoy, de ma part, je ne fauldray de tenir la main de tout mon pouvoir, et de m'y employer syncèrement, de cueur et d'affection, vous priant, à ceste cause, Monsieur, que désormais avecques une bonne intelligence et correspondance que, pour cest effect, nous aurons ensemble, nous mettions peine de vaincre les difficultés, et rompre les obstacles que aucuns y mettent tous les jours, artificieusement, de sorte que, au plus tost, avecques vostre bonne ayde, nous y puissyons veoir l'heureux succès que nous désirons, qui tourne, avec occasion de raisonable contantement d'une part et d'autre, au repos, unyon et grandeur de ces deux couronnes, et à la confusion de ceulx qui s'efforcent d'empescher ung si bon oeuvre, et que m'asseurant que vous vouldrez faire et cheminer en ce faict avec votre intégrité et constance, je ne m'estandray plus avant en ce propos, si ce n'est pour vous prier de croire ce dict porteur de ce qu'il vous dira de ma part, comme moy mesmes, quy, sur ce, me recommanderay très affectueusement à vos bonnes graces, priant Dieu vous donner, Monsieur, en parfaicte santé bonne et longue vie.

De Gaillon, le xxve jour de may 1571.

Vostre obéissant et parfait amy,

MONTMORENCY[1].

Élisabeth pourtant ne ménageait pas à Catherine les protestations de sincérité et d'affection :

Madame, lui écrivait-elle le 6 juin, je ne sçay quelle affection peult estre plus grande que celle qui tient pour recommandé l'aise, seureté et repos de la personne aymée, ny puis nier que, me veoyant offerte de

[1] *Record office, State papers*, France, vol. XLIX. (Original.)

vostre main propre un tel amour, que ne fusse trop ingrate, si ne m'en pensant tellement obligée, que ne suis si impudente que, de ma part, je vous demandasse chose que la conscience devant Dieu ne me poulse à demander. Et si ainsy avient que l'honneur de vostre fils ne me soit assez pesant pour contrepeser le repos de ceste isle, je me tiendray en la naissance de quelque mauvais astre qui tenoit le plus haut lieu, car la sincérité mienne en ceste affaire a esté si grande et ma conversion de mon invétérée opinion si estrange, que, si la cause ne fera bonne fin, au pis aller, pour conserver bonne amitié, je vous jure d'en faire une recantation telle que jamais ne changeray cest estat de vie qu'encores je tiens, et pour nul docteur en christienté changeray-je ma vielle intention. Je ne puis omettre à vous dire que, seulement pour complaire à la requeste du Roy, je fais livrer les articles miens, non pour me obliger de devenir d'aultry, sans que je reçoive quelque meilleure résolution de la requeste principalle, comme Dieu sçait, à qui je prie de conduire ceste affaire à telle fin qu'il cognoist la meilleure pour ces deux royaumes, à qui je vous rends avec mon souhait de tout honneur et bonne vie et longue.

En haste.

Vostre bonne seur et cousine,

ÉLISABETH[1].

Cette lettre ne calma pas les inquiétudes de Catherine; pour en finir avec les lenteurs calculées d'Élisabeth, elle se décida à faire partir pour l'Angleterre Larchant, capitaine des gardes du duc d'Anjou, lui adjoignant Cavalcanti, et comme le dit Charles IX dans une lettre à La Mothe-Fénelon : « Avant d'envoyer des gens « de plus grande qualité en Angleterre ils vouloient voir clair dans « ceste négociation. » Larchant emportait deux lettres du maréchal de Montmorency, et une du duc d'Anjou pour Burghley (Cécil). Voici d'abord la première lettre de Montmorency :

Monsieur, envoyant vers la Royne vostre maistresse le s^r de Larchant, cap^ne de la garde de Monseigneur, gentilhomme d'honneur non partial, ni factieux, mais seullement affectionné à ce qui touche le service de sa Majesté et de mondict Seigneur, je n'ay voulu faillir de vous faire entendre l'aise et contentement que j'ay receu par les lettres que m'avez escriptes par le s^r Dupin, et de l'assurance que par luy vous m'avez donné de l'affection que vous avez à l'avancement de ce qui a esté mis en avant pour establir une bonne et ferme allyance entre les deux royaumes; à quoy je vous prie, Monsieur, mais c'est le plus instament et affectueuse-

[1] *Record office, State papers*, France, vol. XLIX. (Copie du temps.)

ment que je puis, de voulloir continuer à tenir la main, à réduyre et disposer toutes choses en si bons et raisonnables termes qu'elles puissent prendre l'heureux succès que nous désirons. Et par ce que vous entendrez par le dict s^r de Larchant l'occasion de son voiage et la confiance que sa Majesté entend prandre de la sincérité de la Royne, votre maistresse, je ne vous feray la présente plus longue, si non attendant là dessus de vos nouvelles en bonne dévotion, avec espérance de vous veoir bientost, pour me recommander très affectueusement à votre bonne grace, pryant Dieu vous donner,

Monsieur, en parfaicte santé longue et très heureuse vye. De Gaillon, le xviij^e jour de juing 1571.

Votre plus affectionné et asservi amy,

MONTMORENCY[1].

Voici la seconde lettre de Montmorency :

Monsieur, oultre ce que je vous ay escript présentement par le s^r de Larchant, capitaine de la garde de Monseigneur, je n'ay voulu faillir par le s^r Guido Cavalcanti, présent porteur, personage digne, dextre, bien advisé et affectionné à l'advancement de ce qui a esté commencé pour establir une bonne et ferme alliance entre ces deux royaumes, la quelle tous les bons subjects d'une part et d'autre doibvent désirer, de vous tesmoigner de rechef et confirmer la bonne affection, dont le Roy, la Royne sa mère, et mondict Seigneur y procédent, qui est telle que ayans pris grande confiance de la syncérité de la Royne, votre maistresse, sans mettre en consydération beaucoup de difficultés et inconvéniens qui peuvent en telles choses survenir, ont résolu, pour essayer d'y mettre une plus promte fin, de la faire visiter par personages convenables à sa grandeur, et par tel moyen achever de traicter avec sa Majesté, espérans qu'elle vouldra condescendre à tout ce qui se trouvera estre raisonable. De ma part, vous pouvez vous asseurer que je n'obmettray rien de ce que je penseray pouvoir servir à bien réuscir ce faict, et à m'y déporter de la façon que on doibt pour le bien commun de ces deux couronnes; à quoy espérant que vous tiendrez la main de vostre part je remetray au dict s^r Guido à vous faire entendre le surplus, et en cest endroit je me recommandray de très bon ceur à vostre bonne grace, priant Dieu vous vouloir, Monsieur, tenir en sa très saincte protection, et vous donner en parfaicte sainté, bonne et heureuse vie. De Gaillon, ce xixe juin 1571.

Vostre plus affectionné et parfaict amy,

MONTMORENCY[2].

[1] *Record office, State papers*, France, vol. XLIX. (Original.)
[2] *Ibid.* (Autographe.)

Enfin voici la lettre du duc d'Anjou :

Monsieur Bourley, je vous escript ceste cy plus pour suyvre mon naturel, qui ne peut endurer que je reçoive plaisir d'aucun qu'à tout le moins je ne l'en mercie, que pour en estre besoin, d'aultant que je sçay que vous n'avez esté poussé ny incité à ce que vous avez faict pour acheminer l'affaire qui est entre la royne d'Angleterre et moy que du seul zele de son bien et service, ce que m'induict tant plus à vous aymer et estimer, et asseurer que je seray tousjours très ayse que je puisse reconnoistre l'intégrité et suffisance vostre, comme je feray à toutes les occasions que Dieu me présentera, ainsy que j'ay dit au porteur des présentes, auquel je vous prie adjouter foy.

Monsieur Bourley, je prie Dieu vous tenir en sa grace.

De Paris, le xxij[e] juin 1571.

Le bien vostre,

HENRY[1].

A la veille de son départ pour Londres, Cavalcanti écrivait de Paris, le 20 juin, à Cécil : « Larchant, le capitaine de la garde « de Monsieur, et moi nous sommes venus de Gaillon ici ce soir, « pensant partir demain, mais la Reine mère que j'ai revue m'a dit « que nous ne pourrons pas être expédiés avant samedi; la cause « de ce retard est bonne; j'espère que quelque chose de bien sor- « tira de cette grande ambassade. »

Et il ajoute : « La Reine me dit hier que « ni le Roi, ni Monsieur ne « voudraient se départir de la résolution de cette pratique, y met- « tant leur honneur. » Je pense apporter un portrait de Monsieur, « tel quel, si je puis l'avoir, et aussi quelque lettre particulière de « ces Princes, lesquels se montrent très-satisfaits du Cte de Leicester « et de vous[2]. »

Avant de suivre M. de Larchant en Angleterre, nous placerons ici une lettre de Charles IX datée de Monceaux le 2 juillet; il n'y est question que des affaires d'Écosse. Une lettre de Catherine, du même jour, publiée dans la correspondance de La Mothe-Fénelon, s'y rapporte; mais, dans une note, M. Teulet a eu soin d'indiquer que cette lettre du Roi manquait; cette lacune se trouve donc ainsi comblée[3] :

Monsieur de La Mothe, pendant que j'ay esté quelques jours à Paris,

[1] *Record office, State papers*, France, vol. XLIX. (Original.)

[2] *Ibid.* (Autographe.)

[3] Voir *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 131.

pour avoyr le playsir de veoir le Pandy, et le faire veoir à la Royne ma femme, vos troys dépesches de xiij^e, xxe, et xxiij^e du mois passé sont arrivées par l'ordinaire, et présentement celle que m'avez escripte du xxviij^e; ayant par icelles diligemment considéré les propos et particularités des deux dernières audiences que la Royne d'Angleterre, Madame ma bonne seur, vous a données, en quoy je demeure le plus content et satisfaict Prince du monde de l'asseurance que me faictes prendre, de jour en jour, plus grande de sa bonne et parfaicte amityé vers moy, l'ayant clèrement monstrée par les honnestes propos, et par la démonstration bien certayne qu'elle vous a faicte, qu'elle eust esté très marrye si ma blessure que j'eus dernièrement eust esté plus dangereuse, ou qu'il me fust advenu plus grand inconveniant, dont je vous prye, Monsieur de La Mothe, ne faillir de l'aller remercyer de ma part, avec toute la meilleure et plus grande affection qu'il vous sera possible d'exprimer, et l'asseurer qu'aussy n'y a t'il Prince en chrestienté, qui, de meilleur cueur, l'ayme, ny qui luy vueille plus de bien, ny qui plus ayt de bonne volonté de persévérer en son amityé que moy, laquelle amityé, j'espère que Dieu, avec le temps, la fera croystre davantaige entre nous, et la fera venir à une telle perfection, qu'on ne la jugera ainsy légère, comme celle qu'elle vous a alléguée des princes, qui ne la mesurent plus avant que de leur commodité, et que ce ne sera ung amour de demy frère, ains d'ung qui véritablement luy sera entier et parfaictement bon frère. Je n'ay point encores ouy parler du jeune Housdon, que me mandez aussy qu'elle debvoit dépescher icy, à ceste occasion, et me venir visiter de sa part, en quoy je cognois devantaige sa bonne vollonté et affection, de laquelle j'espère me revancher, non en semblable accident, car j'en serois trop marry, ne désirant moins sa santé et bonne disposition que la mienne propre, mais quand il s'en offrira quelque occasion, affin de tant plus fortiffier toujours nostre bonne amityé, et l'augmenter de mon costé autant qu'il me sera possible. Et ay au reste, Monsieur de La Mothe, receu ung très grand plaisir, que nonobstant le bruict qui a esté qu'elle envoyoit des gens et du secours aux comtes de Lennox et de Morthon en Escosse, ainsy que ceulx du party de la royne d'Escosse, ma belle soeur, l'ont toujours craint et me l'ont faict remonstrer, que vous vous soyez si bien conduict envers elle, qu'elle vous ayt asseuré de n'y en envoyer point, et qu'elle demeure toujours en bonne volonté de prandre ung si honneste expédiant avec la royne d'Escosse, que je n'en debvray demeurer sinon content; et aussy de ce que, vous ayant escript naguères par le s^r de Sabran de faire instance pour l'évesque de Ros, encor que, pour n'offencer ma dicte bonne soeur, laquelle me mandez que s'aygrist toujours quand luy parlez des choses d'Escosse, vous ayez différé de ne l'en presser, et l'ayez seulement remonstré à ses conseillers. Iceulx conseillers, de sa part, vous ont asseuré qu'elle pro-

cédera honorablement vers le dict évesque, encor qu'il soit chargé de plusieurs grandes choses. Vous ne fauldrez de dire à ma dicte bonne soeur que je l'en remercye, aultant de bon coeur qu'il m'est possible. Et tout ainsy qu'elle se veult honnestement déporter ès choses qu'elle cognoist toucher à mon honneur et ne veult violer nostre amityé, qu'ainsy useray-je de tout le respect et de la plus grande observance qu'il me sera possible en tout ce que jamais je cognoistray appartenir au sien, et à nostre mutuelle amityé. Et advisez au surplus, Monsieur de La Mothe, de luy remonstrer, en quelque bonne sorte, comme les dicts de Lennox et Morthon entreprennent de relever le fort du petit *Lith* contre les traictés d'entre ces troys royaumes, ce que, si nous le souffrons, l'on nous pourra, à quelque aultre occasion, cy après alléguer, si d'advanture nous en demandons l'entrétenement, qu'ils sont desjà enfreincts, ce que ne debvons aulcunement endurer, et pourtant que je la prye, de tant qu'elle est plus prochayne des lieux que moy, qu'elle y vueille si bien pourvoir pour tous deux, que l'attemptat ne passe plus avant, et me mandez par le premier, ce que ma dicte bonne seur et ses conseillers vous y auront respondu; et me remectant de toutes aultres choses que j'aurois présentement à vous mander à ce qu'en aurez entendu par le s^r de Larchant, et en attendant en grande dévotion de vos nouvelles et des siennes, je ne vous feray ceste cy plus longue que pour vous recommander le tout, et prier Dieu, Monsieur de La Mothe, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escript à Monteceaulx, le deux^me jour de juillet 1571 [1].

Élisabeth, dans une lettre à Walsingham, raconte longuement les divers entretiens qu'elle et ses conseillers Smith, Cécil et Leicester ont eus avec Larchant, de Foix et Cavalcanti. Larchant venait pour préparer les voies et demander un passe-port pour le maréchal de Montmorency qui devait traiter officiellement du mariage; mais la reine lui fit observer que la venue d'un ambassadeur était inutile, tant que la question religieuse ne serait pas vidée, car ce serait encore aggraver la possibilité d'un refus; sous ce rapport elle ne cédait rien, elle n'accordait pas même une tolérance tacite. Dans une conférence entre Cécil, Leicester et nos envoyés, on essaya de tourner la difficulté; on finit par convenir que, si on ne demandait rien, l'article serait laissé de côté. En réalité la mission de Larchant n'avait pas fait avancer la négociation. Leicester, dans une lettre à Walsingham, lui avoue que la

[1] *Record office, State papers*, France, vol. L. (Copie du temps.)

reine ne s'y est pas portée avec un grand empressement ; c'est par une sorte de résignation qu'elle poursuit cette affaire. Cécil fait les mêmes réflexions ; mais Élisabeth, dans une lettre au duc d'Anjou, que cette fois elle écrit spontanément, atténue dans la forme la dureté de ses exigences : « Monseigneur, lui « dit-elle, combien que ma dignité excède ma personne, et que « mon royal rang me fait doubter que mon royaulme est plus re- « cherché que moy mesme estant privée ne serois, si est-ce que la « réputation que j'entends par mon ambassadeur et aussy par vostre « gentilhomme présent porteur qu'ayez conceue de quelques autres « graces miennes, sans que l'ay mérité, me fait croire que la règle « de nostre affection se tirera par la force de choses plus exellentes « qu'ay oncques congnues en moy résider, et pourtant me fasche en « pensant que mon insuffisance ne pourroit satisfaire à une telle « opinion que monsieur Larchant m'a déclaré que déjà en avez « conceue, espérant que n'aurez oncques occasion de vous en re- « pentir de cest honneur que, de jour en aultre, me faites, ains ver- « rez que, combien que aultres vertus me manquent, si est-ce que « ne faudray-je à tenir fort chère la fraternelle amitié, sans donner, « de ma part, quelque occasion de l'infringer, et quant à ma res- « ponse je vous supplie que mauvaise interprétation ne soit ad- « joustée à un bon texte et qu'il vous plaise prester oreilles peu « partielles en vostre endroict pour un peu escouter ce que me « touchera et, pour n'amoindrir la suffisance de vostre fidèle servi- « teur, je finiray ceste lettre, priant le Seigneur Dieu vous donner « bonne vie et longue[1]. »

Elle ne s'en tint pas là, elle y joignit deux lettres, l'une pour Charles IX, l'autre pour la Reine mère; les voici toutes les deux, datées du 8 juillet 1571 :

Madame, ce m'a esté un bien grand contentement que, par vostre lettre, me faites entendre l'aise que aviez de mon affection en vostre endroict et me pense heureuse que une telle inclination réside au coeur d'une Dame que j'estime de si bon jugement, et vous promets que ne sçay meilleur moyen d'améliorer mes imperfections que de m'efforcer de continuer vostre bonne volonté par mérites dignes de telle opinion, et quand je vas rechercher la voie plus courte pour atteindre une telle fin, ce me semble que prenant le chemin de la sincérité, c'est le droit

[1] *Record office, State papers*, France, vol. L. (Copie du temps.)

et hault chemin pour y arriver et pourtant, sans m'égarer par torts sentiers, j'ay donné une fort claire response à l'ambassadeur et à Mr de Larchant touchant leur négociation, vous suppliant croire que la peur de diminuer nostre amitié tient si hault lieu en mon cueur que la gloire d'ambassade, quelque honorable que ce fust, n'y a lieu, sans m'asseurer que la fin ne contrevenast le commencement, et si en fusse persuadée, sans autre mot dire, j'en eusse remercié le Roy et vous, Madame, de vouloir tant m'honorer par l'élection de gens si saiges et personnages, desquels trois me sont si bien cognus, mais les graces que je vous en rends j'espère ne vous sembleront pas amoindries par l'adjonction que y ay mise, qui me semble plus tost sceau de nostre amour, que trait de plume pour l'effacer, et après que aurez écouté ce que mon ambassadeur vous dira de ma part, je m'asseure que, au pis aller, m'estimez jalouse de vostre amitié comme Dieu sçait, à qui je prie vous donner très heureuse et longue vie.

ELISABETH[1].

Il me plaist bien fort, très cher frère, écrit-elle à Charles IX, que le tesmoignage de vostre main m'acquitte de la charge que la malignité de siniques m'ont imposée, qui m'a faict croire que la divine inspiration réside au coeur de quelque Prince pour avoir entendu en vostre lectre la louange de ma sincérité, laquelle j'estime fort bien employée à l'endroit d'ung Roy qui en tient compte, et vous promets que la réponse donnée à vostre ambassadeur et à monsieur Larchant, si ce soit bien poisée, n'amoindrera de rien l'estime que je tiens de vostre amitié, ains vous fera entendre que l'honneur que l'ambassade vostre me pourra donner au monde, me semble en rien comparable au désir que je tiens de vous oster tout soupçon de mauvaise volonté, et me confie tant en vous que, pour l'honneur que me faites en me mandant ce gentilhomme, vous ne me pensiez si ingrate que je ne vous en mercie très cordialement, comme aussy qu'il vous a pleu faire élection des personnages si estimés et de vous et à moy bien cognus; en ceste cause ma plume ne vous faschera plus, ains vous supplie croire ce que mon ambassadeur tient en charge pour vous discourir, à qui je me remets, suppliant le Créateur vous tenir en sa saincte garde.

De Hampton, ce viij^e de juillet 1571.

ÉLISABETH[2].

C'est Guido Cavalcanti qui, dans une lettre à lord Burghley (Cécil) datée de Fontainebleau le 30 juillet, va nous faire con-

[1] *Record office*, *State papers*, France, vol. L. (Copie du temps.)
[2] *Ibid.* (Copie du temps.)

naître comment la cour de France accueillit ce demi-refus d'Elisabeth :

Il est arrivé à Paris le 16 juillet; la Reine mère et Monsieur y étaient venus le soir d'avant sous le prétexte de quelques habillements que la Reine destinait à la reine Élisabeth, mais plutôt pour avoir le moyen de s'entretenir avec Larchant et mieux se renseigner. Il a été reçu par Monsieur qui, après avoir causé quelques instants avec Larchant qui l'avait accompagné, est venu à lui et s'est montré tout d'abord satisfait de leur retour, et de ce qu'ils avaient laissé la négociation en si bon chemin, observant pourtant que la difficulté qu'on lui opposait pour la religion lui semblait dure et qu'il se refusait à croire que la reine voulût prendre un mari qui ne pratiquerait en rien sa religion; du reste il a parlé de sa Majesté dans les termes les plus affectueux et les plus sincères; en le quittant il l'a invité à se rendre chez la Reine mère qui a d'abord entretenu Larchant, puis s'adressant à lui a beaucoup appuyé sur les difficultés suscitées pour l'exercice de la religion, objectant qu'il serait impossible de passer plus avant, tant qu'on ne relâcherait rien de ces conditions; à cela il a répondu que la reine avait été forcée de faire une telle réponse. — Reprenant la parole, la Reine a paru regretter qu'on eût répété à Monsieur les paroles tenues par la reine d'Angleterre. De crainte de le mettre en défiance, elle n'avait pas voulu les lui redire. — Cavalcanti ajoute qu'après avoir passé à Paris quatre ou cinq jours, il a commencé à pressentir qu'il y avait quelque refroidissement et il l'attribue à ces mêmes paroles et aux mauvais offices des ennemis de cette alliance : Monsieur, dit-il, en avait l'esprit si troublé et si irrésolu qu'il a fallu de chauds encouragements pour le remettre au point où, Dieu merci, il semble être revenu. Il est question d'envoyer en Angleterre Mr de Foix pour préparer la forme des articles, il en espère beaucoup; la Reine mère l'a fait prier de l'accompagner. Si on n'avait pas parlé de religion, comme beaucoup le pensaient, Mr de Montmorency serait déjà par les chemins; on dit qu'on lui a remis pour lui et sa suite 150,000 écus; il est si favorable à ce projet qu'il ne doute pas qu'il ne fasse tout pour le faire réussir. Le Roi et la Reine s'y portent très-sincèrement et attribuent la résistance qui reste encore à vaincre à toute autre cause qu'à la mauvaise volonté de la reine Élisabeth[1]. »

Pour compléter le récit de Cavalcanti, voici les réponses du duc d'Anjou et de Charles IX aux lettres d'Elisabeth :

Madame, je ne vous sçaurois assez affectueusement remercier des hon-

[1] *Record office, State papers*, France, vol. L. (Autographe en italien.)

nestes propos que j'ay entendus, au retour du sieur de Larchant, qu'il vous a pleu tenyr de moy et la bonne voulonté que, de vostre grace, il vous plest me porter; dont je me sens tant obligé à vous de l'honneur qu'il vous plest me faire que je ne seray jamays à mon aise, ni contant jusques à ce que, par efect, vous ayez conneu l'affection et extresme désir que j'ay de vous fayre à jamays, de très bon coeur, service, et si tant est que les difficultez qu'avez mises en avant au dict sieur de Larchant empeschent de vostre part la résolution de ce que je désire infiniment, si ne sera-t-il jour de ma vie que je ne reconnoisse vous en debvoyr grande obligation et que je ne demeure à jamais vostre très affectionné, ainsy que connoistrez, quand il vous playra me commander, comme vous dira plus amplement et que vous croirez, s'il vous plaist sur cela, le sieur de Foix; priant Dieu, après mes humbles recommandations à vostre bonne grace, qu'il vous doynt, Madame, en parfaitte santé, très longue et heureuse vie.

Escript à Fontainebleau, le dernier de juillet 1571.

Vostre très humble cousin et affectionné à vous faire servyce,

HENRY[1].

Voici la lettre de Charles IX :

Madame ma bonne sœur, et comme par la gracieuse lettre que m'avez escripte et rapport que m'a fait le sieur de Larchant j'ay toujours, de plus en plus, cogneu vostre entière amitié envers moy et les miens et la sincérité et louable affection que vous avez monstré porter à la négociation de laquelle je désire l'événement conforme à vos bonnes intentions, lesquelles j'espère seront accompaignées de la faveur de Dieu qui la conduira à la fin plus convenable à son honneur et nostre bien commun, et, quoique ce soit, je recognoistray toute ma vie vous en estre grandement obligé, et n'espargneray ne mon estat, ne ma propre personne, où je pourray me monstrer recognoissant envers vous, ainsy que plus particulièrement vous dira le sieur de Foix, mon cousin, que j'ay envoyé de vers vous exprès pour cet effect, vous priant le croire de tout ce qu'il vous dira de ma part, comme vous feriez moy mesme, qui prie Dieu, Madame, ma bonne seur, vous avoir en sa très saincte garde.

Escript à Fontainebleau, le 1er jour d'aoust 1571.

Vostre bon frère et cousin,

CHARLES[2].

Dès son arrivée en Angleterre, M. de Foix allait se trouver en

[1] *Record office, State papers*, France, vol. L. (Autographe.)

[2] *Ibid.* (Autographe.)

présence des mêmes exigences. Élisabeth avait formellement déclaré que la moindre concession pour la religion troublerait ses Etats; « qu'elle aymeroit mieux estre morte que de le voir; » d'ailleurs les instructions de M. de Foix étaient très-limitées, il y était dit : « Advenant qu'il y ait difficulté sur le point de la religion et « libre exercice d'icelle, qui ne se puisse terminer, et que l'on dé- « sire absolument que mon dit Seigneur, le duc d'Anjou, soit « par delà pour le lui accorder, le sieur de Foix ne passera point « outre à tout le reste des autres articles, mais se retirera prudem- « ment de la négociation[1]. » Au départ, Charles IX lui remit la lettre suivante pour lord Burghley :

Monsieur de Burley, le sieur de Foix, mon cousin, vous sçaura si bien faire entendre le plaisir que je reçois d'entendre les bonnes et honorables offres que vous faictes à la négociation du mariage d'entre la royne d'Angleterre, Madame ma bonne seur, et mon frère, le duc d'Anjou, qu'il n'est besoing vous faire longue lettre, aussy n'estendrois-je celle-cy que pour vous prier de continuer et vous asseurer que, oultre le bien que ce sera à toute la chrestienté de fortifier l'amitié et bonne intelligence d'entre ma bonne sœur et moy, j'estime beaucoup l'affection que vous y avez monstrée, ainsy que plus amplement vous dira le sieur de Foix que je vous prie croire sur ce faict de la charge que je luy ay donnée, et je supplieray le Créateur qu'il vous ayt, Monsieur de Burley, en sa sainte et digne garde.

Escript de Fontainebleau, le 1er aoust 1571.

CHARLES[2].

Cavalcanti, ainsi qu'il l'avait fait pressentir, fut encore de cette seconde ambassade; le vendredi, 3 août, il écrivait à lord Burghley :

Illustrissimo Signor mio,

Hoggi sono arrivato qui con Monsr di Foix quale partirà domani per Bolognia e conta d'esservi lunedì notte e di passare subito. Ho trovato qui l'inclusa mia lettera la quale non arrivò in tempo per essere mandata con lo spaccio del S^or ambasciatore, e però la mando con questo huomo di Mons^or della Motha. Io presi hieri licentia dalla Regina, e da Monsieur, et hebbi occasione di parlare con l'uno e con l'altro per buono spatio. In la Regina vivamente si conoscie una strahordinaria volontà chè

[1] *Instruction de Paul de Foix*, correspondance de La Mothe-Fénelon, t. VII, p. 241.

[2] *Record office, State papers*. France, vol. L. (Original.)

il negotio prenda buono successo. Et Monsieur medisimamente se ne mostra desiderossissimo. Il quale mi ha dato in carica di dire alla Majestà della Regina le più dolcie parole che in simili casi si possino esprimere, e nette di ogni sospetto che in lui sia diminuita la principiata affettione. Il signor marescial di Memoranci mi ha affermato che di qua il tutto resta in così buona dispositione quanto si possa desiderare, et che Mons^er di Foyx viene con buonissimo dispaccio. Io fo gran conto della parole di questo Signore, perche prociede sincieramente, e si guarderebbe assai di dire cosa che la Regina non trovassi vera per la singolare affettione che porta à Sua Majestà. Li pare che la ciellerità in questa pratica sia neciessaria per prevenire le pratiche che si fanno per romperla. Io anticipo a toccare questi punti perchè Mons^er di Foyx trovi la materia più preparata. Quando saremo à Londra vedrò se potrò venire in corte avanti lui per dare migliore conto di quello è passato. Nostro Sign^re permetta di tutto il meglio, e la preservi in la sua santissima gratia. Di Parigi, il venerdì sera 1j d' agosto 1571.

Di V. S. aff^mo serv^r

GUIDO CAVALCANTI[1].

M. de Foix fut reçu avec de grands égards; La Mothe-Fénelon rend compte minutieusement de sa première audience : Élisabeth insista beaucoup sur la jeunesse de Monsieur, sur le triste avenir qu'elle avait devant elle. Dans six ou sept ans elle serait vieille et délaissée, ses jours se passeraient « dans un sépulchre de larmes ». De Foix avait laissé en Angleterre d'excellents souvenirs, il y était si aimé, si estimé que, tout en ne cédant rien sur l'article de la religion, dont il réclama le libre exercice, il sut néanmoins, par des paroles conciliantes et son habileté de discussion, réserver toutes les chances d'un futur arrangement. A son départ d'Angleterre, le 6 septembre, il écrivit à lord Burghley, voulant, lui disait-il, qu'il fût le dernier à qui il dît adieu; il le remercia de la sincérité avec laquelle avait été conduite la négociation; il osait compter qu'à l'avenir seraient repoussés les desseins de ceux qui voudraient altérer la bonne intelligence entre les deux royaumes; « s'il venoit en France, il seroit autant honoré et caressé que nul « autre[2]. »

Si l'on veut bien connaître l'impression que de Foix laissait derrière lui, Cavalcanti va nous le dire : « Mr de Foix, écrit-il à lord

[1] *Record office*, *State papers*, France, vol. L. (Autographe.)
[2] *Ibid.* (Original.)

« Burghley, est parti ce matin, à trois heures, très-satisfait des cour-
« toisies reçues et il ne peut, d'accord avec La Mothe-Fénelon,
« qu'interpréter le tout pour le mieux; il serait bon que la Reine
« envoyât quelqu'un par de là qui pût combattre les mauvaises
« influences; il approuverait assez le choix de Thomas Smith tenu
« par eux pour sincère; il s'adjoindra volontiers à la personne
« choisie par sa Majesté. »

Cette lettre nous prouve que M. de Foix avait suivi à la lettre les termes de ses instructions qui lui enjoignaient, s'il ne voyait pas de chance, de se retirer prudemment de la négociation. Une lettre inédite de La Mothe-Fénelon à l'évêque de Ross va nous donner plus de détails encore sur la mission de M. de Foix :

Monsieur, l'affaire pour lequel monsieur de Foix estoit venu icy a esté fort meurement traité par la royne d'Angleterre et avec longue délibération de son conseil, et n'y a eu en la réception du sieur de Foix, ni au bon et bien fort honorable traitement qu'on nous a faict à tous deux, ni en ce que avons esté caressés et accompaignez plusieurs jours par les principaux de la noblesse, et qu'enfin il a esté licencié avec honneste présent de vaiselle d'argent jusques à la valeur de douze cens escus, ni pareillement en toute la négociation qu'on a faicte avec nous, rien qui n'ait passé avec beaucoup de dignité, et sa Majesté a respondu, quant aux deux points du couronnement et de l'association au gouvernement, qu'elle accordoit très volontiers l'un et l'autre à Monsieur, comme mary, et sans préjudice de la plus prochaine personne à luy succéder, à laquelle vouloit pourvoir en toutes sortes, que son droit luy fust gardé, encores que possible elle ne luy portoit trop de bonne volonté; mais quant à ce point de la religion, sa response est demeurée en termes incertains, et encore assez douteux et pleins de conditions qui ne permettent que je vous puisse asseurer si l'affaire se conduira ou non. Tant y a, qu'aussitost que j'auray en response de la dépesche que Mr de Foix a emportée là dessus, je vous en pourray faire bonne part. Le sieur de Foix a parlé fort affectueusement des affaires d'Escosse et de vostre liberté à sa Majesté, laquelle luy a assez bien respondu, et puis tous deux en avons traité avec les sieurs de son conseil, auquels j'ay baillé ung bien ample mémoire de tout pour y mieux délibérer et ay fays voir à Mr de Burgleick les lettres que la Royne, vostre maistresse, m'avoit escriptes, et sur le tout il m'a fait response selon l'intention de la Royne, sa maistresse, à quoy il n'avoit pour le présent rien que adjouster, sinon quant à Mr Randol, qu'iceluy mesmes Randol viendroit devers moy pour advouer ou désavouer ses lettres et me faire l'interprétation d'icelles, et quant aux choses que, oultre les lettres de la royne d'Escosse, nous requé-

rions pour elle et ses affaires et pour vostre liberté, que sa dicte Majesté en escriroit au Roy pour l'en satisfaire, et que cependant l'on m'octroioit ung passeport à Robessart pour aller trouver la Royne, vostre maistresse, et pour résider icy, si elle vouloit, et encores ung autre passeport à Mabesson pour faire ung voyage en Escosse et retourner, dont il mande à sa Majesté si sera son plaisir qu'il y aille et qu'il passe devers elle; car aultrement je ne l'y voudrois dépescher, m'ayant au reste le sieur de Burgley mandé touchant les nouvelles d'Escosse qu'il entendoit que le duc de Chattellerault et le comte de Huntley avoient fait quelque convention de paix avec les comtes de Lennox et de Morton, et que le parlement se debvoit tenir à Lislebourg le xxx du passé, et que le sieur de Vérac estoit en liberté avec congé de se pouvoir retirer en France par la voye qu'il luy plairoit, ou de la mer, ou de la terre. Je n'ay obmis, en vostre absence, de bien informer Mr de Foix sur tout ce que j'ay estimé concerner des affaires de la Royne, vostre maistresse, ceulx de son royaume et la justification de voz actions, ainsy que me l'escripvites à vostre partement; dont ainsy qu'il a fort bien fait son devoir jusques icy, je m'asseure qu'il donnera bonne information du tout à leurs Majestez très chrestiennes, et que vous cognoistrez que nous concourrons tous deux d'un mesme désir au service de la dicte Dame et à vostre bien. J'entends que le Roy a esté à Blois pour y passer son hiver, et que ceux de la Rochelle y doivent venir trouver sa Majesté, et qu'il se parle du mariage de Madame avec le prince de Navarre. J'attendray par Robessart ce que sa Majesté et vous me voudrez me mander pour la conduite des affaires et pour l'ordre du reste des serviteurs qui sont encores icy, et cependant je vous prie vous consoler et ne vous ennuyer et me tenir toujours en vostre bonne grace, à laquelle humblement de bon cœur je me recommande et prie Dieu qu'il vous donne, Monsieur, en parfaite santé, une longue vie et tout ce bien et parfait contentement que vous désirez.

De Londres, ce v^e jour de septembre 1571.

Vostre très humble et affectueux amy à vous faire service,

La Mothe-Fénelon[1].

Une réponse officielle et en latin fut faite aux articles présentés par M. de Foix; nous la laisserons de côté, car elle ne reproduit que les mêmes objections au sujet de l'exercice de la religion catholique.

Coligny avait rejoint la cour à Blois au mois de septembre; la réception avait été des plus sympathiques : Catherine l'avait em-

[1] *British Museum*, *mss. Cott. Caligula*, c. III, f° 94.

brassé, Charles IX l'avait appelé son père et, outre l'abandon durant un an du revenu des bénéfices de feu le cardinal de Châtillon, il lui avait fait remettre 100,000 livres pour l'indemniser des pertes par lui subies[1]. Dans une lettre aux églises de Lyon Coligny se loue grandement de la réception qui lui a été faite par Charles IX et par Catherine de Médicis[2]; son influence croissante peu à peu se fait jour et il faut lui attribuer le désir réciproque d'arriver à une alliance intime entre la France et l'Angleterre, dont le but réel était de délivrer les Flandres de la tyrannie de Philippe II. Dans un rapport secret, daté du mois de novembre, nous voyons que les huguenots faisaient de grandes offres à Charles IX pour obtenir de lui la liberté de porter la guerre dans les Flandres, et dans une lettre écrite le 13 novembre 1571 par Lisle, agent anglais, à monsieur de Marquisat, gentilhomme périgourdin, nous lisons encore : « Quant au mariage de notre Reine avec Monsieur « il se déduit bien secrètement, car on n'en oyt point parler; il y « a grande apparence que le Roy aura bientost la guerre contre « l'Espagnol en Espagne et en Flandres[3]. »

Dans un entretien avec Walsingham, Catherine ne lui avait pas caché la détermination du duc d'Anjou d'obtenir pour lui et les siens la liberté d'exercice de la religion catholique; mais une lettre de Nicolas de Pellevé, l'un des futurs chefs de la Ligue, accentue d'une manière plus vraie et plus vive les causes de la rupture du mariage :

Quant au mariage de la Royne d'Angleterre avec Monsieur, qui est la praticque de notre apostat[4], je vous asseure qu'il n'en a nulle volonté, aiant le cueur très bon et généreux. Ce que l'on souhaite est d'avoir une espouse quy ait le cueur net et qui soit saine de conscience et d'honneur, tenez cela pour résolu. Le Roy d'Espaigne aiant toutes les qualités que l'on eust peu désirer et avecq une princesse si catholique, vous sçavez le pouvoir et crédict qu'il pouvoit avoir avec la feue roine pour le gouvernement du païs, nation par trop soupsonneuse. Monsieur n'eust poinct esté le Roy, *mais le mary de la Royne;* vous sçavez aussy combien ceste alliance eust esté pleine de soupson à l'endroict du Roy d'Espaigne, et aussy que notre Royne, qui aime si chèrement ung fils si

[1] Voir *Mémoires de la Popelinière*, t. II, f° 21.
[2] *Record office, State papers*, France, vol. L.
[3] *Ibid.* (Original.)
[4] Il fait allusion au cardinal de Châtillon.

recommandable comme il est, combien elle penseroit qu'il y auroit à redire, s'il en estoit tant esloigné. Vous pouvez penser tout le reste et de la despence que cela nous eust amené et par aventure jalousie. Quant à Monsieur, il a grande diligence et patience en ses actions; mais ce qui me plaist le plus, c'est que je le voy bien dévotement servir Dieu, et haïr de parfaicte haine les héréticques. Et quant à la royne d'Escosse elle est tousjours entre les mains de celle d'Angleterre, entretenue de vaines espérances. Toutesfois je vous diray que, si notre Roy et le roy d'Espaigne s'entendoient bien, il y auroit grande espérance à faire le mariage d'elle avecq le duc que vous sçavez qui a esté prisonnier en Angleterre. Le subject y est fort bien disposé, et par ce moien mettre les catholicques d'Angleterre en liberté, lesquels en ont ung très grand désir; mais nous avons ce malheur en chrestienté que les Princes ne songent qu'à ce qui leur touche particulièrement[1].

En Angleterre, on n'en était pas à ignorer les répugnances invincibles du duc d'Anjou; La Mothe-Fénelon écrivait, le 22 décembre, à Catherine : « Le comte de Leicester m'en a parlé en « termes qui monstrent avoir quelque opinion que Monsieur en « soit dégousté[2]; » mais la rupture formelle fut rejetée sur la déclaration remise par MM. de Morvilliers et de Foix à sir Thomas Smith lorsqu'il vint à Blois traiter de la ligue. Élisabeth s'en expliqua avec La Mothe-Fénelon dans un entretien dont elle rend compte à Walsingham (25 janvier 1572) : elle lui a mis sous les yeux cette déclaration qu'il a fait semblant de ne pas connaître; elle a témoigné néanmoins du regret que les choses en fussent venues là; mais on lui avait fait croire que, « si elle temporisoit, « Monsieur condescendroit à se passer de l'exercice de sa reli- « gion[3]. » Voici cette déclaration :

Le libre exercice de religion que Monsieur demande pour luy et tous ceulx de sa suite s'entend qu'en tout lieu, où il sera en Angleterre, luy soit loisible avoir esglise ou chapelle selon la commodité des lieux et en iceulx faire célébrer la messe, et tout autre service divin et exercice de sa religion, librement et ouvertement, à toutes heures et en la mesme manière et forme que bon lui semblera, comme il faict présentement en ce royaulme, et que les conditions susdictes luy soient accordées et passées

[1] *Record office, State papers*, France, vol. L. Extrait d'une lettre du cardinal de Pellevé. (Copie de temps.)

[2] Voir *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. IV, p. 320.

[3] *Ibid.* t. VII, p. 354.

par traité authentique, et à si bonne forme que luy, et tous ceulx qui le suivront en puissent demeurer asseurés, et qu'ilz n'en puissent en aucun temps estre rien révocqué en doubte[1].

Avant d'aborder l'année 1572 et de faire l'historique des négociations qui aboutirent au traité d'alliance entre les deux nations qui fut signé à Blois, pour ne rien laisser en arrière, nous donnerons une lettre inédite d'Hubert Languet à Walsingham, qui nous fait bien connaître l'état des choses en Allemagne :

Monseigneur, je n'eusse esté si longtemps sans vous escripre ce que je puis entendre des affaires d'Allemagne, n'eust esté que nous tenions icy quasy pour tout certain que le Roy s'en venoit à St Germain en Laye, où j'espérois vous aller incontinent faire la révérence, ou bien en ceste ville mesme. L'empereur, à ce qu'on nous a escript, est fort empesché en Bohesme, parce que la plupart des seigneurs du pays luy ont simplement dict qu'ils avoient délibéré de ne consentir à aucune contribution d'argent, si ne leur accordoit pour le moins mesme liberté en la religion qu'il a accordé à ceulx de l'Autriche, et où y a quelques uns d'entre eulx qui se sont fort picqués contre les seigneurs de Bermestein et de Rosamberg, dont l'ung est chancelier et l'autre burgrawe, parce qu'ils se formalisoient trop contre eulx et usoient de paroles hauttes, et principalement celui de Bermestein, duquel la femme est de Menrique d'Espagne et gouverne l'impératrice. L'empereur est en grande perplexité, se trouvant sans argent et sans moien d'en recouvrer présentement en l'Empire, estans les affaires de la Transilvanie en trouble, car le grand Seigneur ayant permis à ceulx du pays, à la requeste du roy de Pologne, d'eslire ung seigneur, la noblesse en a eslu ung qui s'est déclaré son vassal, mais les villes non contentes de ceste eslection en ont eslu ung autre, lequel se voyant en différent avec son compagnon, qui est supporté des Turcs, fait semblant de vouloir suivre le parti de l'empereur. Les députés de l'Empire s'assemblent à Francfort le premier jour du mois prochain pour le fait des monnoies pour auquel pourvoir les trois électeurs ecclesiastiques et le Palatin furent ensemble à Bingon le mois passé; les députés de Francfort doivent aussy adviser par quels moiens on pourra recouvrer le pays et villes que les voisins ont usurpé sur l'Empire. Je crois qu'on y besognera à la mode d'Allemagne, c'est-à-dire qu'on y arestera beaucoup de bonnes choses, mais rien n'en sera exécuté. L'on m'a escript que le roy de Pologne veult espouser une des demoiselles de sa sœur qu'il a engrossée; il semble qu'il commencera à la fin une telle tragédie que

[1] Note remise par M. de Morvilliers et de Foix à Smith (7 janvier 1572). *Record office, State papers*, France, vol. LII. (Original.)

celle que le roi Henri VIII joua en Angleterre. On m'a aussy escript que le Moscovite estoit mort et que ses filz s'entrebattoient, mais je croy qu'il n'en soit rien, d'autant que ce bruit couroit déjà quand je party d'Allemagne. L'empereur a envoyé par devers luy le Cte Joachim de Stile sous prétexte de redemander la Livonie, mais on estime qu'il recherche de faire ligue contre les Turcs; je croy que l'empereur s'accommodera volontiers avec luy, de peur qu'il ne luy trouble l'espérance qu'il a de faire ung de ses frères roy de Pologne et principalement depuis la mort du vaivode de Transilvanie; mais l'autre est si barbare qu'on ne sçauroit assurer de ses promesses, lesquelles il tiendra, ou ne tiendra pas, selon qu'il luy viendra en la fantaisie. Les théologiens de Witemberg ont mis en lumière un catholicisme que les bons Saxons ne trouvent pas à leur goust, parce qu'il leur semble qu'ilz s'approchent trop près de nos églises quant à la différence de la présence du corps de nostre Seigneur Jésus Christ en la Cène; je croy que quelques ungs d'entre eux ont escrit contre le dict catholicisme. L'on m'a escript que les trois électeurs protestans et le landgrave Guillaume s'essaient d'accommoder ceste affaire; Dieu veuille que ce soit à sa gloire. L'on dit que le duc d'Albucquerque s'en va estre vice-roi de Naples, le marquis de Pescaire gouverneur de Milan, et le filz du duc d'Albe vice-roi de Sicile et le duc de Mœdina Cœli vient aux Pays Bas dont, à mon advis, le duc d'Albe ne partira qu'il ne voie quelle issue prendra ces mouvemens qui se font aux frontières de Picardie et d'Artois, où il s'assemble force soldatz, tant d'un costé que de l'aultre, mais je croy qu'ilz ne se mordront point. Je ne me puis assez esmerveiller que les Véniciens soient à la fin entrés au labyrinthe de ceste ligue; il me semble que les Espagnols les ont là où les vouloient avoir et qu'ilz sçauront bien faire que tout le malheur de ceste guerre tombe sur eulx. Nous avons icy assez de nouvelles d'Italie, mais d'aultant que je ne doubte point que vous en aiés de plus certaines là où vous estes, je ne vous empestreray point ce papier, qui sera l'endroict, Monseigneur, où après avoir propensé mes humbles recommandations à vos bonnes graces, je prieray Dieu de vous avoir en sa sainte guarde avec toute votre famille.

De Paris, ce xxviij juin 1571.

Vostre très humble et obéissant serviteur,

HUBERT LANGUET[1].

Enfin, pour clore cette année si remplie, voici une lettre d'un marchand de tableaux et d'antiquités de Paris à lord Burghley; il lui détaille avec complaisance et l'orgueil du collectionneur tout

[1] *Record office, State papers*, France, vol. XLIX. (Autographe.)

ce qu'il a recueilli de curieux depuis vingt-cinq ans qu'il tient boutique :

Mon très honoré Seigneur, ayant entendu par la bonne renommée la perfection et vertus qui sont en la très illustre et très vertueuse princesse Elisabeth par la grace de Dieu royne d'Angleterre, ensemble la faveur qu'elle porte aux sciences et bonnes lettres, et le grant plaisir qu'elle reçoit de la peinture et portraicture, et que la plus grande de ses affections a tousjours esté de descouvrer quelque grande quantité de pièces des dictes portraictures, voires quelque bon nombre de livres pour le contentement de son divin esprit, et sçachant bien que, par le seul mérite de vos vertus, vous estes ung des premiers de son conseil, pour ces considérations, très illustre Seigneur, je me suis avancé de vous adresser ceste lettre, affin de vous supplier, plus que très humblement, qu'il vous plaise me faire cest honneur de porter parolle à sa Majesté du contenu de ma lettre, et me vouloir ayder de vostre auctorité et faveur, selon que vostre bonté et vertu vous pourroit admonester. Doncques pour vous discourir amplement le faict, c'est que, depuis vingt cinq ans en çà, j'ai esté fort diligent de recueillir les pièces de portraictures des plus excellens ouvriers du monde, tant Italiens, François, que Allemans, et en si grande quantité, que il y en a pour en faire vingt volumes des plus excellens qui se soyent encore faicts, qui sont par casses, chacun en leurs ordre, qui seroit une chose belle et excellente pour enrichir sa librairie, dont sa Majesté recepvroit honneur, plésir et grant contentement.

Premièrement, j'ai yci quatre casses pour faire quatre livres de l'Escriture saincte,

Une casse d'histoires grecques,
Une casse d'histoire romaine,
Une casse d'histoires moralles,
Une casse d'histoires de droulleries,
Une casse de compartimens,
Une casse de grostestes (grotesques),
Une casse de testes des hommes illustres,
Une casse de cartes et païs accompagnés de leurs villes,
Deux casses de païsage,
Quatre casses d'architecture,
Une casse de pièces d'Allebert Durer,
Une casse d'aultres petites pièces.

Aussi j'ay yci ung cabinet remply de plusieurs excellens tableaux, façonnés par les meilleurs maistres, tant d'Italye que de France, avec plusieurs figures, médailles, vases cristalins, et aultres singularités propres à faire cabinet. Toutes lesquelles choses sont à prix raisonnable.

Partant si plaist à sa Majesté donner charge à quelques ungs de ses gentilhommes, ou à ses ambassadeurs qui sont par deçà, pour voir ce que c'est, pour puis après luy en faire le récit, je les recepvray, en sa faveur, le plus humainement qui sera possible. Cependant je prie le Créateur vous maintenir perpétuellement en sa grace, comme je désire vivre et mourir en la vostre.

Le tout vostre affectionné et obeissant serviteur,

NICOLAS HOUEL, Parisien,

demeurant à Paris près la place de Grève, devant la rue de Poterie, contre deux notaires, à l'enseigne de l'Escu de France[1].

Le projet de mariage du duc d'Anjou avec Élisabeth ayant été définitivement abandonné, les négociations pour arriver à une ligue, à une alliance étroite, furent des deux côtés conduites avec un égal désir de les mener à bonne fin; on peut en suivre les diverses phases dans la correspondance imprimée de La Mothe-Fénelon; mais, dans le manuscrit des Archives d'où elle a été tirée, les lettres de Charles IX et de la Reine mère manquent entièrement durant une période de six mois; la correspondance ne reprend qu'au 22 juin 1572[2]. Les lettres et les indications que nous allons donner serviront donc en partie à combler cette regrettable lacune.

C'est sir Thomas Smith, nous l'avons déjà dit, l'habile négociateur de la paix de 1564, qui fut adjoint à Walsingham pour débattre le traité d'alliance entre les deux nations. Durant les quatre mois de janvier, de février, de mars et d'avril, de fréquents pourparlers eurent lieu, de longues dépêches furent échangées. La grosse difficulté c'était de savoir si la ligue en projet s'étendrait à la religion : les Anglais, d'abord, semblaient y tenir, et, dans une dépêche du 24 février 1572, La Mothe-Fénelon explique qu'ils se contenteraient d'une déclaration particulière du Roi; mais les rôles furent intervertis, c'est Charles IX qui en vint à exiger cette clause, ainsi qu'il résulte d'une lettre de lui en date du 29 avril : « Il entend que la cause de la religion y soit comprise, « mais, comme les ambassadeurs ont déclaré que la reine d'Angle- « terre en faisait exception, il entend que l'obligation de défense « soit contre tous, pour quelque cause que ce soit, sans en excep-

[1] *Record office, State papers*, France, vol. L. (Autographe.)

[2] Voir, *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 288, l'explication qui en est donnée par l'éditeur.

« ter aucune, aussi bien que si la cause de la religion était com-
« prise audit traité[1]. » Élisabeth accepta en ces termes la condition réservée :

Monsieur mon frère, comme ainsy soit que au traité de ligue offensive arresté entre voz députés et noz ambassadeurs à Blois, il est expressément porté que serons tenus à mutuelle deffense envers tous et contre tous pour quelque cause et occasion que ce soit, sans aucune excepter, et que quelques propos vous auroient esté tenus sur ce par mes dicts ambassadeurs aux vostres; pour mieulx en esclaircir l'intention, affin d'éviter tous doutes et à ceste fin vous, comme Prince qui entend procéder avec moy en toute sincérité, ayez déjà expliqué vostre droicte intention et pour oster tout doute et difficulté, avez par vostre lettre escripte et signée de vostre main et donnée le xxixe jour d'avril tesmoigné que, sous la généralité des paroles au dict traité de mutuelle deffense, avez entendu et entendez estre comprise la cause de la religion, ainsy que par mesme moyen pour vous satisfaire et déclarer nostre intention estre en toutes parts semblable à la vostre, avons pareillement escript la présente en mesmes paroles, comme avons coneu des vostres, en ceste forme que avons entendu et entendons que l'obligation à nostre mutuelle deffense soit contre tous et pour quelque cause que ce soit, sans aulcune exception, et mesmes quand l'un de nous, nos royaumes, terres ou subjectz seroient assaillis ou injuriés pour cause de religion, ou sous couleur, ou prétexte d'icelle, et entendant en ce cas par les générales paroles comprises au dict traité estre effectuellement obligez à la deffense portée par iceluy et selon sa forme et teneur, tout ainsy que si ès conventions de nostre dict traité la cause de la religion y estoit speciallement comprise[2].

Parallèlement au traité, deux autres négociations se poursuivaient; l'une avait trait au mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth, Catherine ayant adroitement substitué son troisième fils au duc d'Anjou, l'autre relative aux affaires d'Écosse et à leur pacification; mais Élisabeth ne trouvait pas dans le duc d'Alençon ces avantages physiques qui l'avaient un instant si bien disposée pour le duc d'Anjou; elle se plaignait de ce qu'il n'était guère plus haut de taille qu'elle, que son visage conservait les traces de la petite vérole, dont il avait été tout récemment atteint; aussi, à la suite d'une grave maladie, venait-elle de donner de nouvelles espérances à Leicester; mais la persévérance de Catherine passant par-dessus

[1] *British Museum*, *mss. Cot. Vespas.* t. VI, f° 23.
[2] *Record office*, *State papers*, France, vol. LIII. (Copie du temps.)

tous les obstacles, un semblant de négociation sérieuse s'était engagé, et le duc d'Alençon dans une lettre à Elisabeth se pose comme un prétendant, mais bien timidement :

Madame, par la résolution du traité d'entre le Roy Monseigneur et frère et vous si bien faicte, je n'ay voullu faillir, à ceste bonne occasion de m'en resjouir avec vous pour le bien que j'espère ce sera à toute la chrestienté, principallement à ces deux royaumes et pour mesme moyen vous dire, Madame, que j'estimerois bien grand heur de vous pouvoir faire service et qu'il vous pleust me commander, sçachant bien que mon dict seigneur et frère aura toujours fort agréable que je m'y employe selon la bonne et parfaicte amitié qui est entre vous deux, vous baisant pour la fin de ceste lettre humblement les mains et suppliant le Créateur vous donner, Madame, en parfaite santé longue vie.

A Blois, le xxe jour d'avril 1572.

Vostre obéissant frère à vous faire service,

FRANÇOYS [1].

Nous reviendrons à cet étrange projet, car cette lettre n'est que le point de départ de longues négociations; portons auparavant nos regards du côté de l'Écosse : Charles IX y avait de nouveau envoyé du Croc, mais Élisabeth se refusait à lui laisser franchir la frontière; la conspiration de Norfolk, les intrigues de l'Espagne l'avaient profondément irritée et Burghley disait à La Mothe-Fénelon que la reine, sa maîtresse, préférerait avoir la guerre avec la France que de rendre jamais la liberté à Marie Stuart. Le nouveau traité allait détendre la situation, et d'ailleurs la lettre suivante de Charles IX était bien faite pour calmer les défiances et les colères d'Élisabeth :

Et au reste, Monsieur de La Mothe, je désire bien qu'ayez faict votre debvoir de donner à ma dicte bonne seur l'advis, que je vous ay naguères mandé, car j'ay eu encores advis certain que le duc d'Albe faict advancer tant qu'il peult les cinq ou six cens Anglois fugitifs qui sont en Flandre pour aller en Angleterre exécuter l'entreprinse dont je vous ay escript, à laquelle doibt, à ce que je viens encores de veoir par un aultre advis, intervenir milord de Séthon, avec deux mil Escossois et davantage, si tant il en peult mettre ensemble, pour favoriser et assister

[1] *British Museum*, *mss. Cot. Vespas.* vol. VI, f° 49. (Autographe.)

l'entreprinse des dicts bannis et du dict duc d'Albe, ayant résolu d'enlever par mesme moyen, s'ils peuvent, à ce que l'on me mande, le prince d'Escosse, et le mener en Espaigne, selon la délibération et intelligence de beaucoup d'Escossois qui sont de ceste menée; à quoy il fault que vous et le dict s^r du Croc ayez l'oeil si ouvert et donnez tel ordre que cela n'advienne; estant très nécessaire, pour cette occasion, que iceluy du Croc s'achemine en Escosse, s'il n'y est desjà, affin qu'il regarde de faire en sorte que le dict jeune prince et les Escossois, en ce qu'ils sont tenus premièrement de leur debvoir vers l'ancienne alliance qu'ils ont avec moy, et puis en ce qu'ils entendront de ma dicte bonne seur et moy avons accordé en nostre traicté pour leur repos et pour la défence de leur pays, sans qu'ils prennent aultre intelligence, ny party que ces deux; car il importe à ma réputation que cela soit ainsy et que les choses s'effectuent selon que je l'ay convenu avec ma dicte bonne seur, dont ferez tenir le plus tost que pourrez la dépesche que je luy en fais avec la vostre. J'ay veu aussy par vos lettres que ma dicte bonne seur n'envoyera icy le conte de Leicester comme je désirois, ny pareillement milord Burgley, et que ce sera milord admiral d'Angleterre[1]. Si ses affaires et commodité l'eussent peu porter que ce feust esté l'ung d'eux, elle m'eust faict beaucoup espérer de toutes les choses que je désire s'establir entre nous. Toutesfois je crois que le dict s^r admiral, estant tel que me mandez, y sera fort propre, et que pendant que mon beau-frère le duc de Montmorency[2] et mes aultres députés seront par de là, les deux sus-dicts y estant aussy, qu'ils feront et vous avec eulx, par le moyen du dict conte de Leicester et du dict milord de Burgley, beaucoup plus tost quelque bonne résolution de ce qui se proposera pour nostre plus estroicte amitié, bonne confédération et alliance, que l'on ne pourroit pas faire, si l'ung d'eux estoit absent[3].

Dans une nouvelle lettre du 21 juin 1572 à Élisabeth, Charles IX lui dit qu'il a eu pour fort agréable que M. de Lincoln ait été choisi pour assister, avec MM. Smith et Walsingham, au serment de ratification du traité; il la remercie de la réception faite à M. de Montmorency. Celle qu'il fit à lord Lincoln ne lui céda en rien; Thomas Smith, dans une lettre à lord Burghley, lui fait le récit des fêtes qui la suivirent :

Lord Lincoln arriva à Paris le 9 juin 1572; le 11 Mr Pinard, le

[1] L'amiral Lincoln.

[2] François de Montmorency, marié à Diane de France.

[3] *Record office, State papers,* France, vol. LII. (Copie du temps.)

m^el de Cossé et Mr de la Forest, ambassadeur en Angleterre, vinrent le trouver au Louvre, où un logement lui avait été assigné et ils lui firent connaître que le désir du Roi était qu'il sejournât à Paris ce jour-là qui était un mercredi, et le lendemain, mais que le vendredi il serait conduit au château de Madrid avec les deux autres ambassadeurs Walsingham et Smith, une indisposition de la Reine mère étant l'unique cause de ce retard, et qu'au jour fixé pour leur audience le Roi voulait les avoir tous trois à sa table. Le vendredi matin, des coches vinrent les prendre dans la cour du Louvre, le prince Dauphin et le duc de Montpensier montèrent dans celui réservé pour le lord amiral. A dix heures du matin ils arrivèrent à Madrid, le Roi était à son lever; dès qu'il fut debout, il reçut l'amiral qui lui présenta les lettres de la reine Élisabeth; elles furent accueillies avec beaucoup de faveur; puis les ambassadeurs furent conduits par Monsieur (le duc d'Anjou) à la chambre des Reines, mais la Reine mère ne put encore les recevoir et s'excusant sur sa maladie les remit au lendemain, espérant être mieux. Ce jour-là ils prirent place à la table royale, où ne furent admis que Monsieur et le duc d'Alençon, la suite de l'ambassade dîna à d'autres tables; le samedi dans l'après-midi l'amiral fut conduit par le Roi dans la chambre de la Reine mère; elle les reçut dans son lit, entourée de toutes ses dames; Madame Marguerite et la vieille duchesse de Ferrare s'entretinrent avec le lord amiral et les ambassadeurs avec de douces et gracieuses paroles, leur demandant des nouvelles de la santé de la Reine et se montrant très-satisfaites de la ligue qui venait d'être conclue. Le lendemain dimanche, grande cohue à Madrid; à la sortie de la messe, le Roi monta dans un coche avec l'ambassadeur; ses deux frères, Walsingham et Smith montèrent dans un autre, et la cour prit la route de Madrid au Louvre. Le Roi voulut montrer lui-même à l'amiral et sa suite les magnificences de chaque salle, de chaque cabinet; puis, le banquet étant dressé dans la grande salle du palais, les trois ambassadeurs et les deux frères du Roi reprirent leur place à la table royale magnifiquement servie. L'assistance était si nombreuse que le service s'en ressentit et devint très-difficile; c'est leur usage, ajoute Thomas Smith, c'est leur manière de vivre familièrement. Peu d'instants après le dîner toute la cour se dirigea par le Louvre à l'église St-Germain-des-Prés; une chapelle richement tendue de tapisseries avait été réservée pour les ambassadeurs, et deux autres pour leur suite. Pendant que l'assistance prenait place, une belle musique se fit entendre. Le duc de Bouillon, de la religion réformée, s'était placé à côté des ambassadeurs; le serment du Roi fut reçu par l'évêque d'Auxerre; puis, se tournant vers lord Lincoln, il lui adressa quelques mots gracieux; la cérémonie se termina par un *Te Deum*. Dans la cour du Louvre, au retour de l'église, un coche attendait le Roi; il y monta avec lord Lincoln et se rendit aux Tuileries.

Dans le jardin, tout à côté d'une splendide fontaine, devait avoir lieu le souper; mais auparavant le Roi promena lord Lincoln dans toutes les parties du jardin spacieux et vraiment remarquable; il se plut à lui indiquer tous les projets de la Reine sa mère. Le souper avait été dressé dans un petit pavillon recouvert d'ardoises, le Roi fit asseoir à sa table ses deux frères et les trois ambassadeurs; à d'autres tables étaient l'amiral de Coligny, les trois frères du maréchal de Montmorency, les ducs de Guise et d'Aumale, le Cte de Retz. Avant de se séparer l'amiral Coligny invita les ambassadeurs à souper pour le lendemain qui était un lundi; le repas fut somptueux et servi avec un ordre admirable. Monsieur avait invité l'amiral et les ambassadeurs à dîner, pour le mardi 17 juin, à son logis, tout près du Louvre; MM. de Thoré, de Lansac et de Mauvissière les y menèrent. Monsieur et son frère les attendaient dans le vestibule et les conduisirent dans une grande salle où le repas était servi; là s'étaient déjà rendus les ducs d'Aumale, de Montpensier, de Nevers et un grand nombre de gentilshommes; Monsieur s'assit, ayant à sa droite l'amiral Lincoln, Thomas Smith, Walsingham, le duc de Guise, lord Talbot et le duc d'Aumale; à sa gauche, son frère, le duc d'Alençon, le duc de Montpensier, le duc de Nevers et le maréchal de Cossé. Le repas fut splendide; après dîner il y eut concert; d'abord des chœurs avec accompagnement de virginal[1]; puis avec accompagnement de violes et de luths; à la musique succéda une comédie italienne, *les travaux d'Hercule*, qui plut fort aux ambassadeurs. Au départ le duc d'Alençon les invita à dîner pour le lendemain à son logis, mais il était si petit et la journée était si chaude qu'il les reçut dans l'hôtel du Cte de Retz. La fête ne le céda en rien aux deux autres. Après diner le duc et Monsieur firent passer les ambassadeurs dans une chambre plus fraîche, où ils entendirent une excellente musique comme le jour précédent, puis il y eut comédie et divertissement; mais la foule était si grande, la chaleur si forte, que le plaisir fut acheté par trop de fatigue. Le lendemain eut lieu un dernier souper chez le duc de Nevers[2].

La ratification du dernier traité n'était pas le seul but de la mission du duc de Montmorency en Angleterre; il devait obtenir en outre que du Croc pût passer en Écosse, ce qui fut concédé, mais avec de certaines restrictions; puis il devait renouveler l'offre de la main du duc d'Alençon, c'était le point qui tenait le plus au cœur de Catherine. Il manœuvra si bien qu'il fut admis que le duc

[1] Épinette du XVIe siècle.

[2] *British Museum, mss. Cott. Vespas.* t. VI, f° 93. (Traduction d'après l'original.)

d'Alençon pourrait envoyer à Londres M. de La Mole, son favori. Charles IX crut devoir en remercier Élisabeth :

Madame ma bonne sœur, encores que je vous aye dernièrement escript le plaisir que ce m'a esté des honorables propos que vous avez tenus à mon beau frère le duc de Montmorency et au sieur de Foix, mon cousin, de la vraye et entière amitié que me portez et à tous ceulx qui me touchent, et aussy de l'affection grande que vous avez de l'augmenter et rendre parfaicte, touttefois ayant veu par une dépesche que j'ay receue avant hier du sieur de La Mothe-Fénelon, mon ambassadeur, la continuation et persévérance où vous en estes, comme vous luy avez amplement discouru en l'audience qu'il a eue de vous sur la dernière dépesche que je fis à mon dict beau frère le duc de Montmorency, au dict de Foix et à luy, et m'ayant mon frère le duc d'Alençon requis luy permettre de vous envoyer ung des siens pour vous baiser les mains de sa part et faire pareils remerciemens des honnestes propos qu'avez aussy tenus de luy, je pense que je ne pourrois, sinon avec grande occasion, vous en remercier de rechef comme je fais, et vous prier croire que les lettres si fréquentes que je vous escripts ne partent que de la singulière volonté que j'ay de voir ce qui peult conjoindre et rendre indissoluble nostre dicte amitié prendre l'heureux succès que je désire pour nostre commun contentement et de tous nos subjectz communs et amis, vous asseurant que je fais aujourd'hui tant d'estat de vous et de l'amitié que vous démonstrez de plus en plus en mon endroict et encores envers les miens que je vous tiens comme ma vraie et propre sœur, à qui je désire aussy faire touts correspondans offices, et telz que vous les pouvez et devez attendre de celuy qui est et veut demeurer à jamais

Vostre très asseuré fidèle frère et cousin,

CHARLES[1].

Paris, ce xx juillet 1572.

Le duc d'Alençon se recommandait lui-même à Smith :

Monsieur de Smith, encores que j'aye tousjours congneu la bonne volonté que vous avez portée à l'effet de mon mariage avec la Royne, vostre souveraine, j'en ay encores ung plus asseuré tesmoignage par les honnestes propos que la dicte Dame Royne a naguères tenus au sieur de La Mothe-Fénelon, en une audience qu'elle luy a donnée, fondés, ainsy qu'il nous a escript, sur le bon et sincère rapport que le baron de Lincoln, grand admyral d'Angleterre, et vous, luy avez fait des bonnes et perfectes

[1] *British Museum, mss. Cott. Vespas.* t. VI, f° 123. (Autographe.)

volontés que nous avons de deçà en son endroict, comme vous avez congneu, dont j'ay bien voulu vous remertier avec l'occasion du voyage de ce gentilhomme qui est à moy, lequel, avec permission du Roy mon dict seigneur et frère, j'envoye vers vostre dicte souveraine pour luy baiser les mains de ma part et faire bien humble remerciement de l'honneur qu'elle me faict, vous priant, Monsieur de Smith, continuer en ceste bonne dévotion sans oublier aucune chose que vous pensiez y pouvoir apporter advancement, vous asseurant que le Roy, mon dict seigneur et frère, et moy en serons bien recognoissans et de la peine que prendrez en cest affaire que vous aurez occasion d'en estre content; cependant je prie Dieu, Monsieur de Smith, qu'il vous ait en sa garde.

Vostre très bon amy,

FRANÇOYS[1].

Le mariage du duc d'Alençon était sincèrement désiré par tous les partis en France; on en jugera par la lettre que le maréchal de Montmorency, le chef des modérés, des politiques, et tout puissant alors, adressait à la reine Élisabeth pour lui recommander La Mole :

Madame, envoyant monseigneur le Duc le s^r de la Mole, gentilhomme de sa chambre et de ses plus favoris, devers vostre Majesté, estant de mes inthimes amys, je ne l'ay voullu laisser partir sans vous faire la présente, seulement pour vous asseurer, Madame, qu'il n'y a rien que le dict seigneur désire tant que gagner vostre bonne grace, pour vous dédyer et faire toute sa vye de cueur et d'affection avec grand heur service, dont je suys aussy aise, que de chose qui sçauroit advenir au monde, saichant que c'est la principalle partye, et pour laquelle vostre Majesté aura plus d'occasion de prendre une bonne et entyere résolution envers le dict seigneur, qui est accompagné et accomply de toutes les bonnes, rares et louables vertus, que vous sçaurez désirer à ung Prince généreux et extraict du grand et hault lieu dont il est, et que tout le monde sçayt. Tellement, Madame, que vostre Majesté ne pourra faillir à tirer de la consommation du propos que je vous ay mis à l'avant de la part du Roy vostre bon frère, une grande consolation, heur et contentement, oultre le repos, bien commun, seureté et grandeur qu'il en pourra succéder à vos deux royaumes. Qui est cause que je vous supplie très humblement, Madame, prendre de bonne part ce que je vous représente en cest endroict, et croire que cela procède pour le moings du plus affectionné et très humble serviteur que vous aurez jamais en

[1] *British Museum, mss. Cott. Vespas.* t. VI. (Autographe.)

France, me sentant si tenu et obligé envers vostre Majesté, qu'elle peult faire estat que j'emploiray pour vostre service aussy franchement la vye que, de bon cueur, je baise en cest endroict les mains de vostre Majesté en me recommandant tant et si très humblement que faire puys à vostre bien bonne grace, priant Dieu vous donner, Madame, en prospérité et parfaicte santé longue et très heureuse vye.

De l'Isle Adam, le xxiij^e jour de juillet 1572.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

MONTMORENCY[1].

Une lettre de lui à Burghley n'était pas moins pressante :

Monsieur, envoyant monseigneur le Duc le s^r de la Mole, gentilhomme de sa chambre et de ses favoris et de mes intimes amis, devers la royne d'Angleterre, je n'ay voulu faillir de vous faire la présente pour vous rafreschir et rementavoir nostre cognoissance et amitié et aussy vous prier de vouloir, mais c'est le plus instamment et affectueusement que faire puis, de vouloir continuer, tenant estroictement la main à ce que sa Majesté preigne d'aussy bonne part le désir que Monsieur le Duc a de luy faire service que bientost nous puissions avoir ce bien que de veoir réussir, à leur grand heur et contentement, le propos de mariage que j'ay mis dernièrement par delà en avant, à la confusion de ceulx qui le vouldroient empescher, vous asseurant, Monsieur, que sa Majesté ne sauroit faire jamais cest honneur à prince du monde qui plus désire et estime sa bonne grace que monseigneur le Duc, ainsi que plus particulièrement vous pourra faire entendre le sieur de la Mole, auquel me remettant, ne sera que pour vous offrir tout ce que j'ay de moyen en ce qu'il vous plaira m'emploier, comme le meilleur et le plus affectionné amy que vous ayez jamais en ce royaume, mais ce sera d'aussy bon cœur que très affectueusement à vostre bonne grace je me recommande, priant Dieu vous donner en bonne santé longue et très heureuse vie.

De l'Isle-Adam, ce xxiij^e jour de juillet 1572.

Vostre affectionné et parfait amy,

MONTMORENCY[2].

Le mariage de Marguerite de Valois et du prince de Navarre avait toujours été dans la pensée de Catherine; il entrait dans sa

[1] *Record office, State papers*, France, vol. LIII. (Original.)

[2] *British Mus. mss. Cott. Vespas.* t. VI, f° 129. (Original signé.)

politique d'alors; la crainte que les réformés ne pensassent à lui pour Élisabeth l'y aurait seule décidée. Dès le 25 août 1571, Charles IX écrivait à La Mothe-Fénelon : « Si la royne d'Angleterre « ou ses ministres vous en mettent en propos, vous en parlerez, « *comme si le dict mariage estoit du tout résollu, comme aussy sera-il* « *toujours quand il me plerra*[1]. »

Biron, envoyé auprès de Jeanne d'Albret pour la décider à venir à la cour, a rendu compte jour par jour de cette délicate mission[2]; il ne sera pas sans intérêt de s'y arrêter. Le 12 novembre 1571 il écrivait à Catherine de Médicis : « C'est à Navarrin qu'est « la Reine de Navarre, elle dit qu'elle ne pourra partir que le 25 de « ce mois, elle veut laisser son fils en Béarn, et n'en bougera que « l'accord de mariage ne soit fait; elle se plaint de ce que la place « de Lectoure n'est pas encore rendue. » — Racontant un nouvel entretien, « elle exige, écrit-il, que la croix de Gastines soit « abattue à Paris, déclarant fermement qu'elle ne partira pas qu'elle « ne soit satisfaite sur les deux points de Lectoure et de la croix « de Gastines, car elle ne veut pas être trompée, comme les autres « qui ont été à la cour devant elle et quand ils y ont été ils n'ont « rien obtenu. » — Biron ajoute que « ses reponses pouvant « plus alterer que r'habiller, » il a remis à « avoir patience « jusqu'au lendemain, jour de l'arrivée de la Reine en ce lieu de « Senneterre, où il n'a été question que de rires. » — Le 20 novembre, il écrit que, le 18, la reine a pris des pilules « pour un « rhume qui lui descendoit sur les dents et sur tout le costé droit « de la teste, lesquelles pilules lui firent peu jusqu'au lendemain « qui fut hier qu'elle se trouva comme à un commencement de dys- « senterie avec fièvre forte. Ce soir elle s'est trouvée un peu mieux « avec assez grand ennui du retardement de son partement, crai- « gnant qu'on le prenne autrement. » — Dans une nouvelle lettre du 23 novembre à Catherine . « Vostre Majesté, lui dit-il, aura « tout contentement à sa venue, l'on ne parle que de mariage et « de nopces plus que l'on n'en a encore fait. » — Le 12 décembre, il écrit de Nérac au Roi : « Il y a deux jours que j'ai averti votre « Majesté de l'arrivée de la Reine à Nérac et que ce qui la retardait,

[1] *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 243.

[2] Cette correspondance de Biron est en Russie; elle est renfermée dans le n° 78 des documents français et vient d'être imprimée par E. de Barthélemy (Bordeaux, 1874).

« c'était pour voir lever la garnison de Lectoure; elle a reçu ré-
« ponse de celui qui était chef à Lectoure; il lui a fait entendre que
« La Valette était venu et avait refusé de rendre la place, trouvant
« que « les lettres patentes n'estoient assés amples; » puis rendant
compte du mécontentement de la reine décidée à ne partir « qu'elle
« ne voye l'autorité du Roy mieux obéie, » il engage le Roi à
« étouffer tous ces bruits par un exemple. » Enfin complète satisfaction donnée, Jeanne d'Albret passa à Lectoure le mois de janvier.

Dans les dépêches des ambassadeurs étrangers, on trouve certains détails qui tantôt s'accordent, tantôt se contredisent: ce sont les nouvelles à la main du moment, et si nous nous en servons, c'est qu'avec ces lambeaux épars se refait la vraie trame de l'histoire. L'ambassadeur du duc de Mantoue écrivait à son maître, le 15 février : « Le Roi et la Reine mère sont allés hier, 14 février, à Che-
« nonceaux où la Reine de Navarre est arrivée aujourd'hui. — Le 17
« il regarde le mariage comme conclu — le 23 il mentionne la ré-
« ponse du Roi et de la Reine aux représentations du légat : la France
« ne peut entrer dans la ligue proposée par le St Père, les finances ne
« le permettent pas; leurs Majestés feront connaître au monde leurs
« bonnes résolutions envers la chrétienté; on ne peut rompre sans
« danger le mariage avec le Roi de Navarre; quant à la ligue projetée
« avec la Reine d'Angleterre, le légat peut affirmer au St Père que
« ce n'est pas pour attaquer, mais uniquement pour assurer la
« paix. — Le 1er mars l'ambassadeur annonce que la Reine de
« Navarre sera à Blois dans deux jours, mais qu'elle est malade. »

L'ambassadeur de Savoie revient sur les mêmes détails et les complète : « La Reine Catherine est revenue hier (16 février) de
« Chenonceaux, où elle a parlé et traité avec la Reine de Navarre;
« touttefois l'on m'a assuré, ajoute-t-il, que quoiqu'elles se fissent
« mauvaise mine devant les gens, après que chascun s'est retiré,
« elles se sont enfermées seules en une chambre, où elles ont passé
« la pluspart de la nuit; le lendemain la Reine mère ne pouvoit
« dissimuler son contentement. » — Le 27 février il écrit : « Les
« huguenots sont mécontens des retards du mariage de Henri de
« Navarre, ils disent qu'on les veut paistre de fumée. »

Voyons maintenant ce que pensait Henri de Navarre de son propre mariage; cette lettre, dont M. Berger de Xivrey n'a pas eu connaissance, est touchante; à côté de l'obéissance respectueuse qu'il témoigne à sa mère, ses soupçons se font jour sur les em-

barras qui l'attendent; son attachement à la religion protestante s'y manifeste d'une façon énergique :

Ma Mère, j'é receu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire, et ay veu le discours qu'il vous a pleu m'envoyer. Je me remettray à monsieur de Beauvoir et monsieur le chancellier à vous donner advis là dessus. Quant à moy, je vous supplieray seulement vouloir avoir souvenance de ce que je vous dis à vostre partement, et principalement de sçavoir la volonté de Madame sur le faict de la religion. J'ay bien veu par vostre discours qu'ils ne tendent à rien, sinon qu'à me faire aller à la court, pensant me séparer de la religion et de vous, mais je vous suppliray de croire que, quelque embuche qu'ils me puissent dresser pour ce faict, qu'ils ne gaigneront, car il n'y aura jamais plus obéissant fils à mère que je vous seray, et auroys grand tort si j'estois aultre, veu la grande obligation que je vous dois, non seulement pour m'avoir mis au monde, mais aussy pour la peine que vous avez prins et prenez encores pour mon bien et advancement. Je vous supplieray doncques encores de rechef, ma Mère, croire qu'il n'y aura jamais fils qui rende plus d'obéissance à mère que je vous rendray. Nous attendons icy mon cousin tous les jours. Je suis fort marry de la maladye qui est advenue à ma soeur, craignant qu'elle luy dure aussy long temps que les aultres ont faict. Je vous supplie de m'envoyer la peinture de Madame. Je prie tous les jours Dieu pour vous, et qu'il bénisse vostre voiage. En général j'obéiray à tous les commandemens que me faictes par vostre lettre. Je feray doncques fin à la mienne, en vous présentant mes très humbles recommandations, priant Dieu, ma Mère, vous donner ses sainctes graces et accomplissement de vos désirs.

Du Mont-de-Marsan, le premier de mars 1572.

Vostre très humble et très obéissant fils,

HENRY[1].

Revenons aux bruits de cour; l'ambassadeur du duc de Mantoue écrivait le 2 mars : « Les huguenots ont toujours tenté d'em-« pêcher l'intervention de la reine Catherine dans leurs affaires, « espérant plus facilement obtenir du Roi ce qu'ils veulent, par ce « que le conseil en grande partie est en leur faveur, ce qui se peut « conclure de la réponse de la reine de Navarre à la Reine mère : « qu'elle ne voulait répondre à aucune chose qu'elle ne fût en la « présence du Roi, lequel allant ces jours-ci à la chasse s'est abou-

[1] *Record office, State papers*, France, vol. LII. (Copie du temps.)

« ché avec elle, et on estime que ce qui doit être fait à l'occasion « du mariage est en grande partie réglé; du reste aujourd'hui ou « demain elle vient à la cour et on saura ce qui en est. » — Il écrit de nouveau, le 20 : « Les uns prétendent que la reine de Navarre « a dit que c'est Marguerite qui se fera protestante et non son fils « papiste; d'autres disent qu'elle voulait que le Roi donnât le Berry « en souveraineté et un des frères du Roi à la sœur de Henri de « Navarre[1]. »

A côté de ces bruits de chaque jour, dont l'ambassadeur se fait l'écho, nous placerons une lettre de Jeanne d'Albret à Élisabeth où elle lui révèle toutes les difficultés par lesquelles elle a passé :

Madame, le commun ordre des affaires des grands est si ordinairement accompaigné de difficultés que l'asseurance ne s'en peult prendre qu'à la conclusion, qui a esté cause, Madame, que je ne vous ay plus tost faict sçavoir ce que j'estois venue négocier en ceste court, pour en estre l'incertitude si grande, non par défaut de bonne vollonté des principaulx, mais par les praticques et menées des esprits turbulens, ennemis du repos public et du leur mesme, s'ilz le pouvoient. Bien considéré néanmoins tous ces facheux obstacles, Dieu, par sa bonté, qui a toujours ung soin particulier de ceulx qui s'appuient sur sa sage providence, m'a reguardé de son œil paternel et a séparé ce brouail de difficultés et enfin, Madame, a disposé les cueurs d'un costé et d'aultre pour prendre une résolution indisoluble du mariage de Madame avecq mon filz, ce qui fust fait hier, où comme le diable mort avoit suscité plusieurs esprits de division pour l'empescher, depuis que j'ay esté arrivée, Dieu, opposant sa bonté à leur malice, s'est servy de ceulx de douceur et amoitement d'union et de repos pour l'accomplir. Je n'ay voulu faillir, Madame, vous en advertir et m'en resjouir avec vous comme à celle qui sçait et a sagement préveu combien ceste alliance peult servir, non simplement au bien et repos de ce royaume, auquel vous estes si affectionnée, mais que cest heur estendra ses branches jusques aux voisines. Parmi tant de grandes raisons, Madame, qui vous peuvent contenter, l'amitié qu'il vous a toujours pleu me porter m'y fera mectre mon heur particulier que je ne vous pourrois assez expriuer, sçachant, Madame, que vous me ferez cest honneur de le ressentir. Je ne veulx icy estre accusée d'ingratitude en vostre endroict et faillir à vous remercier très humblement des bons offices que messieurs vos ambassadeurs y ont faictz et comme ils m'ont dict par vostre commandement, qui me redouble ceste obligation de longtemps commencée. Je vous supplie très humblement, Madame, me

[1] *Archives de Mantoue.*

pardonner la hardiesse à laquelle vostre bonté me convie et si je vous dis que je désirerois infiniment me pouvoir resjouir avecq vous de semblable occasion en vostre endroict, car je ne vous celleray point, Madame, que, comme désireuse de vostre heur et contentement, je ne fasse tous les jours prière à Dieu de vous donner ung mary duquel vous puissiez, pour vostre particulier et le public de ce royaume, recepvoir toutes les bénédictions que Dieu promet aux siens, et luy continuant ceste supplication, je adjousteray qu'il vous donne cependant heureuse et longue vie et regne paisible, comme vostre vertu le mérite, me recommandant très humblement à vostre bonne grace.

De Blois, ce v^e jour d'avril.

Vostre très humble et obéissante soeur,

JEHANNE[1].

Suivons encore les pas de la reine de Navarre en prenant de nouveau pour guide l'ambassadeur du duc de Mantoue: « Elle est à « Vincennes, écrit-il, où elle a célébré la cène avec une infinité « de huguenots et de là elle doit aller à Paris; sa fille Catherine « est avec elle (3 juin). La reine de Navarre et le duc de Guise se « sont rencontrés en bateau; il lui a fait la révérence; elle l'a baisé « à la mode du pays; ils ont causé des affaires de Flandre, et elle « lui a dit que dans quinze jours il viendrait des nouvelles plus « grandes (9 juin). La reine est venue à Paris; elle avait mal au « côté et aujourd'hui elle est morte; elle a fait son testament hier « et écrit à son fils. » — En finissant sa lettre il dit que la cour est à Madrid et que les familiers de la maison de Navarre ont écrit au prince de ne pas venir[2].

Nous avons un peu perdu de vue Coligny; à la fin de mai nous le retrouvons à Châtillon, c'est de là qu'il écrivait à Burghley :

Monsieur, il y a quelque temps que j'ay receu la lettre que vous m'avez escripte du 11 du mois passé, qui m'a apporté d'aultant plus grand contentement que j'ay veu par icelle le désir et affection que vous avez à l'entretenement de ceste mutuelle amytié qui est entre ces deux couronnes, et à l'advancement de la gloire de Dieu, ayant de ma part bien bonne volunté de m'employer à l'un et à l'aultre, et estant bien de cest advis, ainsy que vous, Monsieur, que comme ces supposts de Sathan

[1] *British Mus. mss. Cott. Vespas.* vol. VI, f° 16. (Autographe.)

[2] Voir, pour les derniers moments de Jeanne d'Albret, une lettre de Françoise d'Orléans, *Cabinet historique*, t. II, p. 229.

font tout ce qu'ils peuvent pour empescher des œuvres si saincts que ceulx là, nous autres, qui avons l'honneur et le service de Dieu et de nos princes en recommandation, ne soyons pas moins diligens à les procurer et advancer que les aultres sont à les retarder et amoindrir. En quoy je vous assysteray et ayderay de mon costé de tout ce qu'il me sera possible, vous priant de vous continuer en vostre saincte intention, et me mander par Dupin mon secrétaire présent porteur, que vous cognoissez, de vos nouvelles, le croyant de celles qu'il vous dira de ma part comme moy mesmes qui, sur ce, après me très humblement recommander à vos bonnes graces, supplieray Dieu vous donner, Monsieur, en parfaicte santé heureuse et longue vie.

Vostre entièrement bon et bien parfaict amy,

CHASTILLON.

De Chastillon, ce xxvij^e jour de may 1572[1].

De retour à Paris, l'amiral suivit avec sa ténacité habituelle l'idée d'une guerre dans les Pays-Bas; Middlemore, le 17 juin, dans une longue lettre, fait part à Burghley d'une conversation qu'il venait d'avoir avec lui au sujet de cette expédition. En voici l'analyse : Il a été invité à souper chez l'amiral avec sir Arthur Champernon, le 10 juin (1572); à la fin du repas, l'amiral l'a pris à part et l'entretien s'est engagé. Après les habituelles protestations de reconnaissance et de dévouement envers la reine Élisabeth, l'amiral a abordé la question du moment, la guerre des Flandres; il a insisté sur la puissance, sur la richesse du roi d'Espagne, sur l'inimitié qu'il n'avait cessé de porter à l'Angleterre; il a représenté le danger qu'il y aurait et pour la France et pour l'Angleterre s'il venait à l'emporter dans les Flandres, son dessein n'étant rien moins que de devenir le monarque suprême de la chrétienté. De toute nécessité il faut brider cette ambition et profiter des troubles des Flandres; il n'y aura jamais meilleure occasion; il a tout préparé pour une action commune et le succès est certain; sans cette mutuelle union, si l'un attaquait sans l'autre, aucune chance de réussir. Après cet exposé, l'amiral l'ayant prié de lui faire connaître son opinion, il lui a fait observer qu'il n'avait pas qualité pour traiter de pareilles matières; qu'il ignorait d'ailleurs les intentions de la reine sa maîtresse. L'amiral lui ayant demandé de s'expliquer du moins confidentiellement, car c'était un

[1] *Record office*, *State papers*, France. Cette lettre a été imprimée dans les bulletins de *l'Histoire du protestantisme français*, t. IV, p. 199.

entretien tout intime, il ne lui a pas caché qu'en Angleterre, et c'était l'opinion dominante, on désirait que la France et l'Espagne gardassent ce qui leur appartenait; que leur situation restât ce qu'elle était avant la guerre, car l'agrandissement de l'un ou de l'autre État pouvait devenir un réel danger pour l'Angleterre; ce que l'on craignait surtout, c'est que la France ne s'emparât des Flandres, ce qu'à aucun prix ne pouvait souffrir l'Angleterre. L'amiral, tout en approuvant ce langage, fit observer que la Reine, s'unissant au Roi, aurait sa part des avantages à recueillir; que, du reste, il n'avait en vue que son contentement, son honneur, mais que le véritable danger, c'était de laisser passer l'heure et de perdre une si belle occasion; il s'était réjoui de la nouvelle ligue qui venait d'unir les deux nations, il ne pensait qu'à l'affermir et n'en voyait pas de plus sûr moyen que le mariage du duc d'Alençon et de la Reine d'Angleterre, mariage désiré si vivement par le Roi et la Reine sa mère; puis, s'étendant sur les qualités du duc, il finit par dire qu'il le tenait pour un des princes les plus accomplis de la chrétienté. Middlemore répliqua qu'il ignorait dans quelles dispositions était la Reine sa maitresse; mais qu'en tout cas deux points principaux étaient à considérer : la différence d'âge et la diversité de religion. Coligny répondit que, quand il avait été question de Monsieur, la différence d'âge n'avait jamais été mise en avant, et qu'entre les deux frères il n'y avait pas grande distance, et quant à la religion, il avait le plus grand espoir dans ce jeune prince; il ne doutait pas qu'il ne se conformât à tout ce que voudrait Élisabeth se sentant déjà porté par une naturelle inclination dans cette voie. Il s'arrêta là, se bornant à prier Middlemore de transmettre à la Reine sa maîtresse les nouvelles protestations de son attachement. Middlemore, en rapportant cette conversation à Burghley, ajoute : « L'amiral est journellement bien reçu à la cour et bien traité par le « jeune Roi ; mais le duc de Guise et lui ne s'adressent pas la parole[1]. »

Le mariage du duc d'Alençon, nous venons de le voir, était entièrement dans les vues de l'amiral, dans les visées de sa politique; lui aussi il recommande La Mole à Burghley et cela bien peu de semaines avant la Saint-Barthélemy, le 12 juillet 1572 :

Monsieur, désirant vous testiffier aultant que je puis l'envie que j'ay de me conserver l'amitié et bonne volunté de laquelle vous m'avez

[1] *British Museum, mss. Cott. Vespas.* t. VI.

voulu asseurer tant par vostre lettre du xxviij^e du passé, que par Dupin mon secretaire, je ne veulx pas laisser perdre une occasion sans vous faire sçavoir de mes nouvelles, comme j'ay cy devant faict par le moien de monsieur de Valsinghan et par mons^r de Mildemore aussy; ce que je m'asseure qu'ils n'auront pas oublié de faire pour l'amitié qu'ils me portent. Estant donc ce gentilhomme dépesché par Monseigneur le Duc, frère du Roy mon maistre, pour visiter de sa part la Royne vostre maistresse, et qui est l'ung d'entre tous les siens en qui il a aultant de confiance, et qui luy est des plus agréables, je n'ay pas voulu faillir de vous faire ceste lettre pour vous remercier humblement de ceste bonne volunté envers moy et pour vous prier de la continuer, et de croire que je n'oublieray rien de ma part à vous monstrer par tous les moiens que j'en auray les effects de la mienne envers vous. Et combien que je sçache assez en quelle recommandation vous avez l'entretenement et continuation de l'amitié naguères contractée entre ces deux royaulmes, toutesfois, pour le bien que je prévoy en debvoir réussir, je ne puis que je ne vous supplie encores très instamment (estant meu d'une mesme affection que vous), d'y vouloir tousjours tenir la main, et vous y employer selon les moiens et la volunté que je sçay que vous en avez. Et vous diray qu'il me semble qu'elle pourroit estre plus estroictement confirmée et fortifiée avec une bonne alliance par mariage. De ma part je m'estimeray tousjours heureux de pouvoir servir à chose si saincte et désirable, et d'aultant que je sçay bien que vous cognoissez bien le fruict qui proviendroit d'une telle alliance, je ne vous en diray autre chose, sçachant bien aussy l'affection que vous avez à tout ce qui peult fortifier ceste amitié. J'adjousteray seulement une prière que je vous fais bien affectionnée, de me vouloir faire part de vos bonnes nouvelles, quand la commodité s'offrira, vous asseurant que vous n'en départirez jamais à personne qui les ayt plus agréables que moy, qui, à cest endroict, me recommanderay très affectueusement à vostre bonne grace et prieray Dieu,

Monsieur, vous donner en bonne santé heureuse et longue vie.

De Paris, le xij^e jour de juillet 1572.

Vostre entièrement bon et affectionné amy,

CHASTILLON[1].

Avant de mettre sous les yeux du lecteur les documents qui se rattachent à la Saint-Barthélemy, et qui peuvent servir à l'expliquer, interrogeons les ambassadeurs étrangers, ces témoins désintéressés de nos discordes civiles; demandons-leur quel était l'état des esprits, ce qu'étaient les passions, à cette cour de

[1] *Record office, State papers*, France, vol. LIII. (Original.)

Charles IX, dans les mois qui précédèrent la sanglante nuit. Voici ce qu'écrivait l'ambassadeur de Savoie, parlant de la mort de Lignerolles, le favori du duc d'Anjou, tué en plein jour par Villequier : « On l'attribue à la Reine mère et pour avoir découvert au roi d'Es- « pagne les affaires qu'il avoit trop connues par le menu[1]. » Nous rappellerons ici que Catherine, ayant à se plaindre quelques mois auparavant de Lignerolles, de Villequier et de Saret qui, selon elle, détournaient tous trois le duc d'Anjou d'aller en Angleterre, écrivait à La Mothe-Fénelon : « Je vous assure que si nous pouvons « en avoir quelque assurance, ils s'en repentiront[2]. »

Voici maintenant ce que nous dit le même ambassadeur de la situation des partis et de leurs menées : « Toutes manières de pra- « tiques se cherchent maintenant et tout le monde s'en veult mesler, « et le plus que l'on travaille, c'est de persuader au Roi d'y entrer; « depuis qu'il est parti à Blois se sont faits quatorze meurtres à « la cour, tous impunis; l'on dit au Roi que cette nation est tel- « lement adonnée à telles choses que, qui ne l'emploierait ailleurs, « elle en ferait bien d'autres[3]. »

Dans une nouvelle lettre, l'ambassadeur parle du refus du duc de Guise d'appointer avec l'amiral : « On sait comment « son père a été occis; il demande que l'amiral et luy soient mis en « chemise, l'épée au poing; ils s'appointeront sans travailler sa « Majesté; les huguenots en sont esmus et dit-on que l'amiral as- « semble des forces; et de fait il ne vint icy que Mr de Teligny. « Les choses sont embrouillées qu'il est difficile de les démesler; « les huguenots ont mis discussion entre le Roy et Monsieur son « frère, disant que Mr son frère a intelligence avec le duc de Guise « et qu'ils veulent troubler le monde, voir passer plus avant. Il « ne se parle en ceste cour que d'assassinats; la grace du meurtre « de Lignerolles demandée par le maréchal de Tavannes a été ac- « cordée sur l'heure[4]. »

Le 21 juin 1572 il écrit : « L'amiral et le duc de Guise se voient, « mais ne se parlent pas; l'amiral se trouble de ce qu'il lui semble « que Monsieur, frère du Roy, porte le duc de Guise; tout n'est « pas encore bien rapaisé et se plaignent les huguenots qu'on leur

[1] *Archives de Turin.*
[2] *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 234.
[3] *Archives de Turin.*
[4] *Ibidem.*

« manque de promesse, les ayant fait aller en Flandres, sous pro-
« messe d'estre appuyés, et ils sont délaissés aujourd'hui; ils es-
« pèrent encore dans l'amiral d'Angleterre[1]; l'amiral, Teligny, Bri-
« quemault sollicitent fort ceux qu'ils espèrent y pouvoir servir,
« ayant perdu ce bon appui de la royne de Navarre qui leur a aug-
« menté le soupçon, et que l'on tient le prince de Bearn pour bien
« malade, et qu'il se dit hautement que s'il venoit à mourir, Mon-
« sieur frère du Roy épouseroit Catherine[2]. »

Enfin, dans une dernière lettre du 29 juin, il annonce que Briquemault et Genlis ont obtenu permission de faire quelques levées d'hommes, mais secrètement[3].

Nous ne parlerons ni des noces du roi de Navarre, ni des fêtes qui les suivirent, nous ne ferions que répéter ce que les documents contemporains ont tant de fois dit et redit; nous ne reprendrons notre récit qu'à partir de la journée du 22 août, dans la matinée de laquelle Coligny fut blessé; ce jour-là même Burghley lui adressait par La Mole[4] une lettre qu'il ne reçut pas et dont la copie a été conservée; on y verra qu'à la veille de la Saint-Barthélemy l'amiral et Burghley étaient restés tous deux favorables au mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth :

L'amour et honneur que je vous porte ne me permettent point de laisser aller ce gentilhomme, monsieur de la Mole, sans mes lettres, lequel a fort sagement et advisément manié l'affaire qu'il avoit en charge, et véritablement la valeur du gentilhomme a grandement augmenté l'opinion de son seigneur et maistre. Je ne sçais pas ce qui plaira à Dieu de faire en la cause, mais je vois que le mariage de la reyne, ma maistresse, a plus de conséquence au bien de tout le royaume particulièrement, que en général de la chrestienté et l'advancement de la religion, que je crains que nos péchés ne nous souffriront point recevoir, mais comme jusques icy nostre bon Dieu a, d'une forte main, préservé ce nostre Estat, ainsy j'espère que le mesme Dieu ne laissera aller en avant son œuvre si merveilleux, ains la conduira à quelque perfection; en quoy je m'asseure que vous vous employerez là, comme moy icy, de ma part, feray mon debvoir le mieulx qui me sera possible[5].

[1] Lord Lincoln venu en ambassade extraordinaire.
[2] Catherine de Navarre. (*Archives de Turin.*)
[3] *Ibid.*
[4] La Mole quitta l'Angleterre le 23 août.
[5] *Record office*, *State papers*, France, vol. LIII. (Minute du temps.)

Le même jour, Burghley écrivait au duc d'Alençon par La Mole :

Combien que je ne sois pas accoustumé d'escrire à mes supérieurs, si est-ce que la louange de la courtoisie de vostre Excellence est telle et si générale, laquele s'est aussy manifestement montrée par les fréquentes lettres qu'il a pleu à vostre Excellence de m'escripre, bien qu'indigne de tel esgard, que j'ay peur de tomber en aussy grand crime de négligence et de contemne, si je ne recognoissois par ce petit mot mon dessein à vostre Excellence et pour vous asseurer qu'en chose en quoy puisse vous complaire par mon service n'y failleray point, comme je me persuade que ce porteur, Mr de la Mole, a peu par bons moyens entendre, les déportemens duquel ont esté tels en ceste cour que sa valeur, estant vostre serviteur, a confirmé la bonne intention que l'on a de vostre Excellence, estant son seigneur et maistre, laquelle je désire qu'elle s'accroisse de jour en jour du comfort de tous ceulx qui vous honorent pour vos vertus. (De Kenilvorth.)[1].

Parlons maintenant de la blessure de l'amiral : voici d'abord la version de l'ambassadeur du duc de Mantoue :

L'assassin est entré le soir dans la chambre d'une pauvre femme, disant qu'elle lui avait été donnée pour logement et qu'il était de la garde du Roi; au matin il fit collation et, l'arquebuse chargée, la maison bien fermée, il attendit. L'amiral revenait du Louvre lisant un papier, lorsqu'il fut frappé à la fois à l'index de la main droite et à l'épaule gauche; le malheur voulut que l'assassin se sauvât par une porte de derrière et sur un bon courtaut. La chose a été extrêmement déplaisante au Roi et il fait toutes les recherches pour savoir de qui le coup procède[2].

Laissons parler les ambassadeurs vénitiens Michieli et Cavalli[3] :

Le jeune prince de Condé n'a pas eu respect de parler au Roi avec de hautes paroles, demandant vengeance du coup d'arquebuse tiré contre l'amiral, et en parla également à la Reine mère. Le Ce de la Rochefoucault et le capitaine Piles ont dit qu'en cas de mort de l'amiral, et qu'il ne pût poursuivre sa vengeance, il ne manquait pas de gentilshommes qui la suivraient à sa place; les huguenots hautement bravachent et me-

[1] *Record office, State papers*, France, vol. LIII. (Minute du temps.)

[2] *Archives de Mantoue.* (Original en italien.)

[3] *Archives de Vienne.* On y conserve une analyse détaillée de la correspondance des ambassadeurs vénitiens. (Voir Armand Baschet, *Diplomatie vénitienne.*)

nacent la maison de Guise. Le duc de Guise, Mr d'Aumale se sont unis avec beaucoup de gentilshommes leurs parents.

Arrivons au récit de la Saint-Barthélemy, tel qu'il a été donné par les deux ambassadeurs vénitiens :

Le Roi, la nuit du sabbat, a fait secrètement donner ordre de maison en maison par tous les quartiers de la ville que chacun dans son logis restât armé sans dire pourquoi. MM. de Guise, d'Aumale, le maréchal de Tavannes, Mr de Nemours, accompagnés de bon nombre de gentilshommes, se sont portés furieusement au logis de l'amiral, en ont forcé les portes, et l'ont fait jeter par une fenêtre dans la cour, où il fut immédiatement achevé avec tous ceux qui étaient dans la maison et Mr de Teligny, puis ils allèrent au logis de Mr de la Rochefoucault et le tuèrent avec son fils et tous les principaux gentilshommes à l'entour, Briquemault[1], Pardaillan, d'Amboise, le capitaine Piles. Au même temps le Roi fit dire au Roi de Navarre et au prince de Condé de sortir du lit; ce qu'ils firent et, venus près de lui, il leur dit : « Mon frère et mon cousin, « ne craignez rien ; je ne vous ai fait venir que pour votre sûreté, » et se tournant vers le capitaine de ses gardes : « Faites sortir d'ici tous les « hommes d'armes. » Montgommery s'est enfui avec 80 chevaux. L'amiral mort, ont été par la ville MM. de Guise et d'Aumale disant à tous les hommes armés que, les principaux huguenots ennemis du roi ayant été tués, ils fassent de même des autres; ils se mirent immédiatement à la besogne, les cloches sonnant le tocsin, et allèrent dans les divers logis et tuèrent ce qu'ils rencontrèrent[2].

Dans une seconde dépêche du 27 août, Michieli et Cavalli complètent leur récit :

L'ordre donné par le Roi de tuer les huguenots dans toutes les villes du royaume est vrai et a été exécuté à Rouen, Meaux, Chartres et Orléans; le Roi a fait pendre et mourir certains présidents et conseillers de parlement, des ministres et autres serviteurs du roi de Navarre, et le peuple a continué à massacrer. Le Roi, accompagné de ses frères, des princes du sang, a été au grand palais, où a été célébrée la messe, et en présence de tous les membres du parlement il a exposé longuement comment le fait de l'amiral avait eu lieu et qu'il déclarait que tout ce que Mrs de Guise et autres avaient fait, l'avait été par son ordre, et qu'il révoquait tous les édits comme choses arrachées par la violence et qu'il

[1] C'est une erreur, il ne fut que plus tard décapité en place de Grève.

[2] *Archives de Vienne*, analyse des dépêches des ambassadeurs vénitiens.

ne pouvait faire au préjudice de la couronne; le procureur fiscal a répondu pour demander au Roi de faire cesser les massacres, et le Roi l'a ordonné.

Le cadavre de l'amiral a été remis au peuple qui l'a promené dans toute la ville et a fini par le mettre là où on met les voleurs et les assassins.

Nouvelle dépêche du 28 :

L'ambassadeur Michieli est venu seul trouver le Roi, le signor Cavalli étant pris de fièvre; il a fait office très-efficace de congratulation des choses faites contre les rebelles et demandé son congé; le Roi a répondu convenablement et prudemment; l'ambassadeur a fait le même office auprès de la Reine mère.

Enfin, dans une dernière dépêche du 5 septembre, nous lisons encore :

Le Roi s'occupe à donner ordre aux choses du royaume pour le maintenir en repos; il renvoie tous les gouverneurs des provinces à leurs gouvernements, à l'exception de Mr de Guise, du duc de Nevers, du maréchal de Cossé et de Tavannes qu'il garde auprès de lui; par le royaume se continue le massacre des huguenots. On a pris le principal secrétaire de l'amiral et tous ses papiers et, dans le logis de l'ambassadeur d'Angleterre, on a pris un capitaine et un confident de l'amiral appelé Briquemault et un nommé Cavaignes, son principal conseiller. Montgommery s'est sauvé en Angleterre, ainsi que le petit-fils de l'amiral. Une solennelle procession a eu lieu pour le fait de l'amiral; on a donné deux gouverneurs catholiques au Roi de Navarre. L'ambassadeur d'Angleterre est allé à la cour pour se plaindre d'injures qu'on lui aurait dites à travers les rues [1].

Le 8 septembre, M. d'Elbène, envoyé du duc de Savoie, vit la Reine mère; elle lui demanda ce que le duc pensait du fait de la Saint-Barthélemy. L'ambassadeur lui répondit « qu'il n'avait encore reçu aucune dépêche de son maître, mais qu'il ne pouvait « qu'en ressentir une grande joie. » Sur ce la Reine lui dit : « que « la délibération prise était plus que nécessaire (deliberazione « presa più che necessaria), que son altesse le duc n'avait aucune occasion d'aimer l'amiral qui ne l'aimait guères. » D'Elbène ajoute : « La Reine paraît rajeunie de vingt ans, et comme « sortie d'une grande maladie et débarrassée de tout danger; la

[1] *Archives de Vienne.*

« femme de Mr l'amiral m'a écrit et demande à se retirer en Sa-
« voie[1]. »

M. de Saint-Paul, dans une lettre au duc de Savoie, en date du 13 septembre, entre dans de nouveaux détails :

Le Cte de Coconas m'a dit que Monsieur, frère du Roi, lui a dit : « L'on pense maintenant que nous avons ainsi traité l'amiral et les siens « que nous serons bien et en paix avec le Roi d'Espagne, mais il se verra « bien autrement; » puis rendant compte de ce qui se passe Mr de St Paul ajoute : « L'on tue et puis on jette dans la Seine tous les soirs beaucoup « de huguenots qui étaient partie cachés dans les maisons et partie dans « les prisons; toutefois Cavaignes est encore vivant; il a reçu, dit-on, sa « grâce et confesse la conspiration et embrouille quelque peu le duc d'A- « lençon; le maréchal de Cossé et de Montmorency y sont fort mêlés. »

Le 20 septembre il écrit de nouveau au duc de Savoie :

Le prince de Condé et sa femme vont tous les jours à la messe; un courrier est arrivé de Rome, de la part du Pape, pour se congratuler de la belle exécution faite tant de l'amiral, que de ses semblables. L'on fait toujours mourir des huguenots tant en cette ville, que ailleurs; ils en ont fait passer par le fil de l'épée des infinités à Poitiers et depuis à Tours, et l'on estime que partout se fera ainsi à petit bruit. En Normandie les huguenots sont en campagne, mais plus pour se sauver, que pour résister; le prince de Navarre est allé à la messe avec grande démonstration de dévotion.

Enfin, dans une lettre du 26 septembre, il ajoute :

L'exécution contre les huguenots continue secrètement, de nuit et sur aucuns des plus signalés; la nouvelle épouse du prince de Condé a fait une abjuration publique[2].

Il nous reste à donner la version anglaise; le Record office ne renferme que cette seule note secrète que nous traduisons textuellement[3] :

Si le maréchal de Montmorency n'avait été absent, il lui serait arrivé comme aux autres, parce qu'il est, comme on le sait, détesté par

[1] *Archives de Turin*, lettre de d'Elbène au duc de Savoie.

[2] *Archives de Turin*, lettres de Saint-Paul au duc de Savoie.

[3] Voir une lettre de sir Thomas Smith à Francis Walsingham sur le massacre de la Saint-Barthélemy, *Collect. Ellis, original letters*, vol. III, p. 376.

tous les Parisiens et les Guise, et les frères du maréchal qui se trouvaient à Paris durant le massacre étaient en prison et gardés uniquement parce que leur frère n'était pas à Paris. Mr de Nançay avait en sa possession les coffres de l'amiral, et on lui a commandé de voir s'il n'y avait pas de lettres écrites par l'amiral au maréchal ou du maréchal à lui, faisant mention d'aucune conspiration, mais on n'en a pas trouvé une qui n'exprimât leurs bonnes intentions de part et d'autre. Mr Téligny entendant que les portes de l'appartement de son père étaient forcées, vis-à-vis duquel il demeurait, lui, avec vingt autres, a pris une échelle pour monter sur les murs de la maison et voyant que son père était mort s'est sauvé de maison en maison avec les autres, et ont pénétré dans un galetas tout près des appartements du maréchal de Savoie qui est à présent l'amiral Villars, et étant découverts ils ont tous été tués à coups de poignard et à moitié morts jetés des fenêtres dans la rue. Le massacre a duré à Paris plus de huit jours, durant lesquels on n'a pas cessé de tuer des hommes et des enfants, et l'opinion est qu'ils ont tué plus de 3,000 personnes, outre 400 gentilshommes, braves, vaillants et de grande naissance. Le mardi suivant qui était le 26 d'aoust ils ont tué à Orléans plus de 1,200 personnes, outre les femmes; à Lyon on a fait de même, la plupart étant emprisonnés; à Meaux on a aussi commis un horrible massacre; on parle d'une pareille exécution à Bordeaux et Toulouse. A Rouen ils ont emprisonné soixante-deux de la religion; le reste était resté dans leurs maisons, et mercredi, 18 septembre, environ 4 heures du matin, les meurtriers allèrent à la prison et par force et violence ont ordonné au geôlier de leur remettre les prisonniers; il y a résisté autant qu'il a pu, mais à la fin il les a rendus. Alors les appelant par leurs noms, les uns après les autres, ils les ont tués; le geôlier en voulait sauver un, mais regardant leur liste et trouvant qu'il manquait à l'appel, ils l'ont forcé de le livrer. Le chef des meurtriers était un nommé le capitaine Maronne (*sic*); les autres principaux chefs étaient le capitaine Caumont, hôtelier, et un curé de Saint-Pierre. Le capitaine Caumont est arrivé à Dieppe, le 30 septembre, avec des bandes, espérant faire la même chose, mais le sieur de Sigognes ne le permit pas; il a fait mettre en prison vingt-cinq ou trente de ceux de la religion qui craignaient pour leur vie Il faut aussi noter que la princesse de Condé demandant permission au Roi, quatre jours après le massacre, d'aller à Condé voir ses enfants qui étaient malades, la permission a été accordée, sous la condition qu'elle ne sauvera dans son voyage un seul huguenot, le Roi jurant que si elle en sauvait un seul, cela lui serait très-déplaisant[1].

[1] Voici les noms des ceux qui ont été tués :

My Lord the Admiral,
The Earl of Rochefoucauld,
The Marquis of Resnell,
Monsieur de Soubize,

Les archives de Turin renferment une lettre de Charles IX au duc de Savoie, où il parle indirectement de la Saint-Barthélemy; il prie le duc d'engager le cardinal Ursin, parti de Rome, avec mission de l'inviter à entrer dans la ligue contre le Turc, à ne pas venir en France; sa venue serait mal à propos; les protestants en prendraient jalousie et soupçon, estimant que cela les touche. Ses affaires ne lui permettent pas d'y entendre à cette heure; il est d'ailleurs inutile que le cardinal vienne pour cimenter l'amitié entre le roi catholique et lui, *ses déportements font assez connaître qu'il n'en est besoin*[1]. Voici ce qu'écrivait Charles IX au Pape le jour même de la Saint-Barthélemy :

Très Sainct Père, nous envoyons présentement devers vostre Sainteté le sieur de Beauville, l'un de noz gentilzhommes ordinaires servant, pour dire et faire cognoistre à vostre Sainteté aucunes choses de nostre part, sur lesquelles nous prions et requerons vostre Sainteté tant et si affectueusement, que faire pouvons, lui accorder benigne et favorable audience

Monsieur de Thelligny,
Monsieur de Pontivy,
Monsieur de Pilles,
Monsieur de Beauvoyr, gouverneur to the King of Navarre,
Three of L. Mons. de Briquemault children,
Captain Mounnins,
Monsieur de Lavardin,
Monsieur de La Motte,
The bailif of Orléans,
Captain Boursey,
The L. of Soubis,
The L. of Saint-Martin,
The Baron of Soulais,
Brother to M^r d'Acier,
Monsieur de Gaillardin,
Three of the Pardeillhans (Pardaillan).

JUSTICERS.

The President la Place,
Monsieur de Chappes advocat,
Monsieur de L'Omeny...
Monsieur Raumer the King's professor (Ramus),
Monsieur de Francourt, chancelier of Navarre.

CATHOLIQUES.

Monsieur Rouillard.
Monsieur de Villemont M^r of requestes.

ESCAPED.

Vidame de Chartres,
Comte of Montgomery,
Gamaches,
Grammont,
Bouchavannes,
Beauvoyr la Nocle,
Dacier (Crussol),
Collombières,
Languillier,
Bourcy,
The son of the L. Rochefoucauld,
The son of M. Lavardin.

(*Record office*, *State papers*, France, vol. LIII. Supplém.)

[1] *Archives de Turin.*

et adjouster la mesme foy à ce qu'il vous dira, comme vous vouldriez faire nostre propre personne, et à tant, très Sainct Père, nous prions Dieu qu'il veuille vostre Sainteté longuement maintenir et garder un bon régime et gouvernement de sa sainte Eglise.

Escript de Paris, ce xxiiij^e jour d'aoust 1572.

Vostre très dévot fils,

CHARLES[1].

Cette lettre ne dit rien de la sanglante exécution; mais M. de Beauville emportait une lettre du duc de Montpensier que voici :

Très Saint Père, ayant la bonté de nostre Roy usé de la clémence et douceur que chascun a bien sçeu à l'endroict de ses subjets rebelles et mesmes de l'admiral Chastillon, auteur principal de tous les maulx et injures que les pauvres catholicques de ce royaume ont soufferts et endurés en ces guerres passées, espérant par là amollir la dureté de leurs cueurs et les ramener à l'obéissance qui lui est due, le dict amiral s'est montré si meschant que d'avoir conspiré de faire tuer le dict seigneur Roy, la Royne sa mère, messieurs ses frères, et tous les princes et seigneurs catholicques estans à leur suite, et pour, cela faict, se bastir ung roy à sa dévotion et abolir toute aultre religion que la sienne en ce royaume; mais Dieu qui a toujours eu soing des siens, et fait paroistre au besoing de toutes les occasions qui se sont présentées combien est sainte et juste la querelle que nous avons soustenue pour son honneur, a voulu et permis que ceste conspiration a esté descouverte et, ce faisant, si bien *illuminer* l'esprit de sa Majesté que, au mesme jour que ce malheureux faict compte de faire commencer sa damnable entreprise, elle en a faict tomber l'exécution sur luy et ses complices, tellement qu'ils ont esté tués avec tous les principaulx chefs de sa secte, le nombre desquels et des autres de leur party qui ont couru pareille fortune est si grand en ceste ville que je ne sçaurois vous le déclarer, et ce que j'en loue le plus, c'est la résolution que sa dicte Majesté a prise d'anéantir du tout ceste vermine et de remectre du tout l'Église catholicque entre ses bons subjects, au repos et splendeur qu'ils la désirent, ce qu'il m'a semblé ne devoir faillir de faire entendre à vostre Sainteté pour le plaisir que, je m'asseure, elle en recepvra de ses nouvelles, et qu'il lui plaise faire présente requeste de prières à nostre Seigneur aux fins d'assister et favoriser de sa puissance et toute la poursuite et parachèvement d'une si sainte entreprise; de quoy de ma part je le supplie de tout mon cœur et qu'il veuille, très

[1] *Archives du Vatican*, France, 34, 7425. (Original.)

Saint Père, vous maintenir et conserver aussy longuement au gouvernement de son Eglise comme le désire

Vostre très humble et obéissant filz,

LOYS DE BOURBON[1].

Quelle fut l'impression de l'Europe en apprenant la Saint-Barthélemy? — La Mothe-Fénelon nous dira avec quelle stupeur, quelle indignation la nouvelle en fut reçue en Angleterre, et nous y reviendrons; mais une lettre plus énergique encore et qui ne ménage pas de dures vérités à Catherine de Médicis c'est celle de du Ferrier, notre ambassadeur à Venise; déjà nous en avons donné une très-courte analyse dans le rapport de notre mission en Russie, mais sa vraie place est ici et nous la reproduisons cette fois tout entière :

Madame, le commandement qu'il vous pleust me faire en prenant congé de vostre Majesté venant par deçà et la bonté que j'ay cogneu en icelle m'ont faict jusques icy escrire librement et à la vérité tout ce qui est venu à ma cognoissance concernant vostre service, grandeur et réputation du Roy et de Monseigneur, et me suis résolu de continuer toute ma vie et en quelque lieu que je soys jusques à ce que m'ayez commandé de me taire. Or, Madame, la vérité est certaine et indubitable que les massacres advenuz par tout le royaume de France, non seullement contre le feu amiral et autres principaulx chefs de la religion, mais aussy contre tant de pauvre peuple innocent, ont si fort esmeu et altéré l'humeur de ceulx qui sont par deçà affectionnés à vostre couronne, encores qu'ilz soyent du tout catholicques, qu'ilz ne se peuvent contenter d'excuse aucune, imputant tout ce qui a esté faict à vous tant seullement, et à monseigneur d'Anjou; par le moyen susdict il s'est osté la couronne impérialle, n'ayant auparavant rien tant désiré les Allemans, mesmes les protestans, que de le faire Empereur et de remettre l'Empire en la maison de France, et disoient estre bien informés que le dict amiral et aultres ne conspiroient jamais contre vos Majestés, ou aucun des vostres, et ne se peuvent assez émerveiller que, par tels moyens, on ait voulu faire si grand et évident tort à Monseigneur et si fort agrandir le roy d'Espaigne qui se peult dire aujourd'hui le seul Prince de la chrestienté qui commande à tous aultres; et disent encores que, pour venir à bout des dicts chefs, il y avoit d'aultres moyens aussy certains et qui n'eussent pas tant offensé les estrangers et donné à parler à la postérité. Et combien, Madame,

[1] *Archives du Vatican*, France. (Original.)

que je ne croye à rien de tout ce que dessus et que je soys certain et asseuré de vostre bonne et chrestienne intention, toutefois craignant que cela ne soit pour apporter dommaige à vostre personne et que quelque meschant et malheureux osast tenter contre icelle, dont s'en ensuivroit l'entière ruyne du royaume et de moy particulièrement, qui ne despends que de vostre seule grace et bénignité, je vous ay bien voulu escrire ce dessus et vous supplier très humblement de vous contregarder plus que n'avez encores faict, estant fort marry que je ne puis vifvement vous représenter le malcontentement d'aulcuns désespérez qui passent par icy, lesquels sont si bien folz et téméraires de dire que vous avez mieulx aimé ruyner le royaume de France en vous vengeant de l'amiral que l'augmenter et que *vous ressentir du mal de celluy qui a faict mourir vostre fille*[1]; mais tels et autres détestables propoz qui se disent et escrivent ne sont que parolles, lesquelles passent comme le vent, pourveu que le principal qui est vostre personne soit conservé, comme sera, s'il plaist à Dieu, envers lequel les oraisons ne furent jamais si nécessaires qu'elles sont à présent et mesmes à l'endroict de ceulx qui sçavent combien vostre Majesté est affligée d'avoir veu le Roy réduict en telle nécessité qu'il ayt esté contrainct de mectre si avant la main au sang de ses subjects, ce qu'il n'adviendra jamais plus, s'il plaist à Dieu. Depuis ma dernière despeche j'ai sceu que, au traicté de l'élection du Roy de Poloigne, Monseigneur a esté bien avant nommé, d'où l'Empereur qui poursuit que son fils aisné soit éleu, vu que son frère l'archiduc n'est pas content, et que son ambassadeur résident en ceste ville, sitost que les susdictes nouvelles de France vindrent par deçà, despecha deux courriers en diligence, l'un à son maistre et l'aultre en Poloigne, les advertissant que le Roy par leur conseil et de Monseigneur vouloit extirper toutes sectes de religions contraires à la Romaine, et il m'a aussy esté dict que quelque Allemand a esté envoyé par delà, non pour aultres choses que pour défavoriser Monseigneur, estans les électeurs et le peuple de Poloigne divisez en plusieurs détestables sectes de religion, comme je suis adverty de longtemps y a, et sur ce propos je ne veulx oublier que le dict archiduc, adverty de ce qui a esté faict en France et pour se plus avant insinuer envers les dicts électeurs, a faict republier par tous les pays l'édit par luy auparavant faict, par lequel il permet à ses subjects de vivre selon leur religion et de faire public exercice. Je fus d'assez bonne heure adverty de la mort du Roy de Pologne, ayant quelque praticque avec ceulx du dict pays depuis mon aultre ambassade; mais cognoissant combien le dict pays est éloigné de la France en religion et comme il est exposé à la mercy du Turcq et du Moscovite, je ne pensoy jamais que tel royaume fut digne de Monseigneur. Et quand, Madame, vous seriez de contraire opinion, meilleur et plus asseuré se-

[1] Allusion à Philippe II.

cours que vous y pourriez avoir seroit du costé du Grand Seigneur et du Pappe, et ne fauldroit en cela se servir de l'évesque de Valence, lequel, encore que je cognoisse depuis plus de quarante ans comme très saige et vertueulx ministre et autant affectionné à vostre service que nul aultre gentilhomme de France, si est-ce que l'on luy a donné contre vérité le bruict de favoriser les huguenots qui ne sont guère aimés au dict pays, auquel le Pape retient encores grande autorité, et m'a dict son légat que si sa Sainteté cuydoit que Monseigneur voulust entendre à ceste élection, il seroit plus pour luy que pour nul aultre. Et sur ce propos aussy, Madame, je ne veulx oblier que le légat m'a dict en grand secret que sa dicte Sainteté est après le roy d'Espagne pour luy faire quicter la précédence sur le Roy et qu'il en viendra bientost à bout. J'ay prié le dict légat de croire que, en ce faisant, le Pape fera plus de catholicques en France que par les pardons et jubilés qu'il est délibéré y envoyer. Et pour ce que le dict légat a bonne part envers sa Saincteté pour avoir esté son compaignon d'escolle et de mesme ville, je me doubte fort que le susdict propos regarde le grand désir que tous deux ont que l'évesque d'Acqs soit révocqué de sa charge et que le Roy entre en ligue contre le Grand Seigneur; et combien que cela fust, il y a ung an, sans raison et apparence, touteffois estant advenu du despuis tant de choses contraires aux discours des hommes, plusieurs estiment que cela se pourra faire; à quoy je m'asseure qu'avant de ce faire vostre Majesté y pensera bien et longuement et ne s'arrestera tant à la vaine et inutile investiture du royaume d'Angleterre que le Pape entend faire au Roy soubs couleur de religion, qu'à conserver la protection que les Roys de France ont eue, depuis longtemps y a, du royaume d'Escosse pour tenir en bride l'Anglois, lesquel est une mauvaise beste et est fort à craindre qu'il ne soit irrité de ces désastres et que l'Allemand et luy ne soit pour vous donner de la fascherie, ce qu'à Dieu ne plaise, ains, Madame, vous donner en bonne prospérité et santé longue et heureuse vie.

De Venise, le xvj^e jour de septembre 1572.

Vostre très humble et très obéissant serviteur et subject,

DU FERRIER[1].

Tandis que se passaient en France ces sanglantes scènes, notre ambassadeur en Angleterre en était encore à batailler sur le mariage du duc d'Alençon : la reine était partie pour un voyage d'agrément à Warwick et Kénilworth où elle devait passer les derniers jours d'août; La Mole et La Mothe-Fénelon la rejoignirent

[1] *Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg*, Docum. franç. vol. XCVIII, pièce n° 35, pages 41, 42, 43. (Lettre chiffrée.)

à Warwick le 17 août, et elle les y garda. Le temps s'y passait joyeusement : le jour, la reine chassait, tirant de l'arbalète comme un homme, et le soir, tout en jouant de l'épinette pour faire honneur à La Mole, dont elle prisait l'élégance et la séduction, elle discutait gravement sur les difficultés de son mariage avec le duc d'Alençon, ne dissimulant pas les répugnances que lui inspirait son très-jeune prétendant; c'était moins de l'âge qu'elle s'inquiétait que de ces vilaines marques que la petite vérole lui avait laissées; c'était la grosse difficulté du moment et elle conseillait les soins d'un docteur habile.

Trois courriers arrivèrent de Paris, le 20 août, à Kénilworth apportant une lettre de Charles IX à son ambassadeur et deux lettres de Coligny et de Montmorency à Leicester et Burghley. Les trois lettres étaient pressantes; on invitait la reine à prendre une résolution immédiate pour le mariage et à se prononcer contre le roi d'Espagne. Si Élisabeth se décidait à la guerre, Charles IX promettait d'y contribuer pour 200,000 ducats. — La reine répondit que, si le roi de France voulait lui écrire de sa propre main et prendre ce formel engagement, elle examinerait sa proposition; pour le moment elle voulait bien aider le prince d'Orange d'armes et d'argent, mais non s'aventurer dans une telle guerre. La Mole emporta cette réponse et retourna à Londres avec La Mothe-Fénelon. Il avait si habilement négocié et si bien mis les dames de la cour d'Angleterre dans les intérêts de son maître, que tous ceux qui s'occupaient de ce projet d'union répétaient chaque jour à La Mothe-Fénelon : « Que monseigneur le duc vienne! » Les choses en étaient là, lorsque le premier courrier, parti de France, débarqua à la Rye; des pêcheurs prirent ses dépêches et les remirent à la reine; mais déjà des protestants échappés de Dieppe avaient apporté la fatale nouvelle; elle se répandit rapidement dans toute l'Angleterre et donna lieu aux interprétations les plus fâcheuses : au premier moment et par un de ces courants irrésistibles d'opinion, le peuple anglais se persuada que les poursuites du duc d'Alençon, le mariage de Marguerite de Valois et le fiévreux désir de Charles IX d'intervenir en Flandre n'avaient qu'un but, c'était d'endormir les défiances des huguenots pour mieux les exterminer. La Mothe supporta le premier choc des invectives; pour se couvrir, il se servit, d'abord, de la première lettre de Charles IX, rejetant tout sur la maison de Guise; mais le changement de langage du

lendemain ne fit que confirmer les premiers soupçons de trahison, et la nouvelle du massacre des huguenots dans les provinces mit le comble à l'indignation. Dans cet état des esprits, La Mothe-Fénelon crut qu'il était prudent de laisser passer l'orage et d'attendre de nouveaux détails; ce n'est que le 3 septembre qu'arrivèrent des dépêches de France. La reine était alors à Woodstock, elle laissa trois jours sans audience La Mothe-Fénelon à Oxford, voulant que tous les membres du conseil fussent présents. Le jour où elle le reçut enfin, elle avait autour d'elle les principaux seigneurs de sa cour et ses dames d'honneur : à l'entrée de l'ambassadeur, il se fit un profond silence; dans les graves circonstances toute la légèreté du caractère d'Élisabeth disparaissait pour faire place à un grand air de majesté; c'était alors une vraie reine; elle s'avança de quelques pas vers La Mothe-Fénelon; son visage était triste et sévère, d'une voix brève elle lui demanda s'il était possible que les étranges nouvelles qu'elle avait reçues fussent vraies. La Mothe-Fénelon avait de longue main préparé sa réponse : « La soudaineté du danger n'avait pas laissé « au Roi une heure de réflexion, une nécessité extrême l'avait forcé « de sacrifier la vie de l'amiral pour sauver la sienne. » Élisabeth répliqua qu'elle souhaitait que l'amiral et les siens fussent encore plus coupables que l'ambassadeur voulait bien le dire, afin de justifier un pareil massacre, car ce qui lui tenait le plus au cœur, c'était la réputation du Roi qu'elle voulait aimer et honorer, comme si elle était son épouse, jalouse de son honneur plus encore que du sien propre; mais, depuis qu'elle avait appris que le Roi avait fait tout approuver par le parlement, elle ne savait plus que penser, sinon qu'elle entrevoyait les graves inconvénients qui en seraient la suite. La Mothe plaida la cause du Roi son maître, il nia la préméditation, il nia que la religion y fût mêlée, il affirma que l'édit serait maintenu et finit par demander que « ce qui étoit advenu n'altérât pas l'amitié entre les deux couronnes ». Élisabeth répondit qu'elle craignait bien que ceux qui l'avaient fait abandonner au Roi les protestants lui fissent également abandonner son amitié; elle ajouta qu'il y avait en Angleterre nombre de gens qui disaient hautement que le mariage proposé n'avait pour but que de dresser un semblable piége en Angleterre; enfin elle insista pour que le Roi pût donner au monde les preuves de la conspiration et qu'il maintînt l'édit. La Mothe-Fénelon, lui

rappelant la promesse qu'elle avait faite d'envoyer une ambassade extraordinaire en France pour les couches de la Reine : « Dieu m'en « garde, reprit-elle, d'y envoyer le Cte de Leicester et le grand tré- « sorier, car leur vie seroit en danger. » Au sortir de l'audience, La Mothe vit les ministres : l'entretien fut violent du côté des Anglais et les reproches les plus amers ne furent pas épargnés pour « un « acte trop plein du sang », suivant l'énergique expression dont il se sert. Le langage de l'ambassadeur Walsingham envers Catherine de Médicis ne fut pas moins sévère; il lui dit qu'il avait ordre de lui représenter, au nom de sa maîtresse, qu'elle était plus qu'étonnée qu'une princesse aussi sage, aussi habile dans l'art de gouverner et connaissant les passions et les factions qui règnent en ce royaume, ait pu se résoudre à une exécution qui n'avait pas d'excuse; on aurait pu aussi facilement arrêter qu'égorger. Catherine répondit que l'exécution s'était faite avec plus de cruauté que le Roi n'aurait voulu; les maux présents voulaient des remèdes prompts.

Ces tristes événements avaient fâcheusement réagi sur la situation de Marie Stuart, dont la vie était en danger. Edwin Sandys, évêque de Londres, demandait sa tête[1], et sir Henri Killigrew avait été envoyé en toute hâte pour signifier au comte de Mar que la présence de la reine d'Écosse devenait trop dangereuse pour être soufferte plus longtemps en Angleterre, et que cela devait finir. Dans les instructions verbales qu'il avait données à Killigrew, Burghley avait bien spécifié qu'il ne s'agissait pas d'échanger une prison contre une prison, que garder Marie Stuart prisonnière en Écosse, c'était encore plus dangereux; que la reine était disposée à la rendre aux Écossais, mais sur l'assurance et avec la certitude que l'on procèderait contre elle par les voies judiciaires et pour son adultère et le meurtre du roi, son époux, afin que désormais l'Angleterre et l'Écosse n'eussent plus rien à craindre d'elle. On jugera de la violence de l'opinion en Angleterre par ces quelques lignes d'un factum publié à Londres à l'occasion de la conspiration de Norfolk :

Nostre âge a produit en la pluspart des estats de la chrestienté des accidens et désastres plus estranges, mais on n'a point vu de nostre temps, ni lu es histoires des anciens plus d'accidens advenus en une

[1] Voir *Collect. Ellis, Original letters*, second series, vol. III, p. 22 et suiv.

mesme personne que nous voyons aujourd'hui en la reine d'Escosse. La violence de cet esprit ne peut estre reserrée par la prison, ni retenue qu'elle n'entraine avec son désastre la ruine de tous ceux qui s'en accostent, comme d'une Médée; fatale ruine de ceulx qui la désiroient en mariage, elle a fait la plus hasardeuse entreprise qui se peult faire, qui est d'attenter sur la vie de celle qui a la sienne en sa puissance, et de contraindre ceux qui ont sa vie en leurs mains de n'estimer point leur vie estre asseurée, s'ilz ne lui ostent la sienne[1].

La Saint-Barthélemy avait modifié, déplacé la politique de toute l'Europe. Schomberg, qui travaillait activement pour la candidature du duc d'Anjou au trône de Pologne, écrivait : « Toute « ma négociation s'en est allée en fumée. » En Hollande, les Nassau, déçus dans leur espoir, se disposaient à traiter; en Angleterre, c'était une vraie panique : on avait armé précipitamment 8,000 hommes; une flotte quittait Portsmouth pour entrer dans le canal; une autre allait attendre le retour des galions du Mexique; des armes étaient données aux corsaires de Barbarie, en haine de l'Espagne. C'était tout à la fois une réponse à la Saint-Barthélemy et une menace préventive contre la ligue catholique qu'on voyait déjà se reconstituer; mais le duc d'Albe ne se méprit pas sur la portée des événements, il vit plus loin et plus juste que Philippe II, et, tandis que son royal maître se réjouissait du massacre des protestants, lui, le politique expérimenté, n'eut plus qu'une pensée, profiter de l'irritation de l'Angleterre contre la France pour se la rendre favorable, et, par des offres conciliantes, détacher Élisabeth de la cause du prince d'Orange, enfin rétablir l'ancienne alliance de l'Espagne et de l'Angleterre. Au lendemain de la Saint-Barthélemy, le duc d'Albe en était encore à craindre une attaque des Français en Flandre et le mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth; il connaissait Catherine de Médicis de longue date, il se doutait bien qu'elle mettrait tout en œuvre pour se rapprocher de l'Angleterre; et son calcul était juste : loin de songer à une ligue catholique, ce rêve de Philippe II, Catherine, débarrassée de Coligny et des chefs protestants qui la gênaient, dès le 6 septembre demandait à Élisabeth une entrevue pour elle et son fils le duc d'Alençon. A cette inopportune proposition, Élisabeth répondit « qu'elle « ne pouvait plus ouïr sans larmes les énormes excès du royaume

[1] *British Mus. Cot. Caligula*, t. III, f° 364. (Minute originale.)

« de France, que ses conseillers se bouchaient les oreilles à toutes « les nouvelles qui en venaient; qu'elle ne voyait pas d'ail- « leurs comment une telle chose se pourrait accepter, qu'il ne « serait pas décent d'aller chercher ainsi un mari, que ses sujets « ne le lui permettraient jamais, et qu'il y avait même de ses con- « seillers qui estimaient qu'on se moquait d'elle. » Peu de jours après cette réponse, elle fut à son tour attaquée de la petite vérole. Toute communication directe se trouvant impossible, La Mothe-Fénelon continua la négociation du mariage avec ses conseillers. Ce n'est qu'en novembre qu'il put avoir un nouvel entretien avec Élisabeth; en habile courtisan, il lui parla de sa beauté, il loua son teint, sur lequel la petite vérole n'avait pas eu de prise, il lui fit entendre qu'elle n'avait jamais été en meilleure disposition pour le mariage; mais, tout en acceptant ces flatteries, elle écarta toute réponse directe et pour l'entrevue et pour le mariage, jusqu'au moment où elle recevrait de nouvelles dépêches de Walsingham. Elle voulait évidemment gagner du temps. Pour contre-balancer les instances de chaque jour de notre ambassadeur, l'Espagne laissait entrevoir son désir de reprendre le commerce avec les Flandres, et des réfugiés français insistaient auprès d'Élisabeth pour en obtenir des secours. A vrai dire, les propositions qui lui venaient de la Rochelle étaient tentantes; le 11 novembre, le ministre Languillier lui écrivait :

Madame, n'estoit que ce grand Dieu, le quel comme sur ses enffans et domestiques a desployé ses verges, voires pesant fardeau de chastiment sur nous pouvres membres de son Eglise françoise, nous affligeant d'une main, nous redresse au plus proffont comble de nos adversités, d'une très-grande asseurance d'alegement, dont l'humain secours gist en la faveur de vos bénignités, enclins à l'ayde de tous les affligés. Nous estions certes pour succomber soubs cest insuportable fardeau, ayant jà unze ans durant porté une guerre, durant la quelle nostre Dieu couroucé nous a plusieurs foys réduits à grandes extrémités, et comme nous laissant respirer par quelques intervalles de paix, et faintes et simulées cessations d'armes pendant lesquelles avons ressenti plus de dommages et pertes plus notables par l'infidélité de nos adversaires que en guerre ouverte les armes en la main. Toutesfois le bas aage de nostre Roy nous tenoit en quelque espérance que, venu en plus grande mureté et d'ans et de jugement, lui venant à cognoistre la malice de nos ennemis, nostre grande fidélité, intégrité et rondeur de nos actions, nous le rendroient plus favorable; en laquelle après avoir esté nourris jusques à

présent et plus confirmés par les singulières démonstrations que durant la dernière paix nous en fit, voyant la triste et tragique yssue de sa déloyalle et tyrannique dissimulation, l'avons expérimenté préparant les traictres machinations et cruelles exécutions, dont jamais l'ancienneté ayt faict mémoyre. Si que le massacre et tuerye de ceulx qui ont professé la très crestienne confession évangélique en ce royaulme s'exerçant en tous les endroicts d'icelluy, Dieu a cependant réservé quelques villes de retraicte à ceulx des siens qui luy a pleu de garantir de la barbare cruaulté du tyran, desquelles celle-cy de la Rochelle estant une des meilleures et principalles, et en laquelle s'est reduict ung bon nombre de gentilshommes qui unanimement joincts et aliés avec les bourgeois d'icelle, resantant combien la pesanteur d'une longue guerre nous tombant toute sur les bras estoit inégalle à nos foybles forces, ont tous dressé les yeux vers la bénignité de vostre Majesté pour la supplier très humblement regarder d'un oeil de clémence à l'affliction de ceulx qui professent mesme religion et qui vous vouent très humble service, s'asseurant que Dieu ne l'a point benist de tant d'excellance, oultre sa grandeur naturelle, que pour le service, ayde, support et protection des siens, et en ceste intention dépeschèrent vers vous, Madame, le sieur de Pardaillan, hoñorable gentilhomme, se reposant sur sa suffisance, fidélité et intelligence, à vous faire entendre le portement de leurs calamiteuses affaires, dont aussy deslors me chargeant vous escripre, et en leur nom m'ont pryé vous faire cette recharge, suppliant très humblement vostre Majesté, mue d'une compassion crestienne regardant à leur affliction, leur estre aydante de secours suffisant pour résister à l'oppression qui nous accable; en quoy usant de vos naturelles bontés acquérez à votre service les plus dévotieuses voluntés qui vivent en vostre obéissance, ès quelles de pareilles intentions prieray Dieu, Madame, donner à vostre Majesté en accroissement de ses grandeurs très longue et très heureuse vie.

A la Rochelle, ce xij^e novembre 1572.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

LANGUILLIER[1].

D'autre part, voici ce que lui écrivaient les habitants de la Rochelle :

Madame, les très humbles et très obéissants fidelles subjects et serviteurs, les manans et habitans de la Rochelle parlans par leurs députés, supplient très humblement vostre Majesté considérer et suivre l'exemple

[1] *Record office, State papers*, France, vol. LIII.

de Constantin, lequel aiant pour compaignon Licinius, auquel il avoit donné sa soeur en mariage, rompit toute ceste alliance et amitié pour deffendre les chrestiens que Licinius tiranisoit en Orient: et il n'y a doubte que toutes promesses et alliances, qu'on void par la ruse des meschants, tendre au deshonneur de Dieu, à la ruyne de la religion, et au dommaige du salut de son prochain, et lesquelles ne se peuvent garder sans méchamment persévérer, en mal faisant et adjoustant péché sur péché (comme fait Herodes en accomplissant ce qu'il debvoit rompre) ne doibvent estre rompues et l'honneur de Dieu prefféré à toutes choses. Donc, Madame, quant il n'y auroit que ce seul point, qui doibt suffire, cela vous y doibt assez induire, mais il y en a un autre; c'est que vostre Majesté ne peult, ny ne doibt tenir la ligue à ceux qui veullent *exterminer vostre peuple de la Guienne, qui de toute éternité vous appartient et vous est subject,* de quoy vostre dicte Majesté luy faict encore cest honneur d'en porter les armes. Ce considéré, Madame, il vous plaise leur aider de vos forces et moiens, et ils consacreront et exposeront librement leurs vies et biens pour vous recognoistre leur Royne souveraine et Princesse naturelle.

Enfin, voici la lettre du maire et des échevins de la Rochelle:

Si la souveraine bonté de vostre Majesté ne nous estoyt comme elle est en toute l'Europe assez congneue, très haulte, très excellente et très vertueuse Royne, et l'indigne affliction de laquelle on nous veult oppresser estoyt à nous particulière, nous aurions juste crainte de vous sembler maintenant importuner, ayans naguères envoyé vers vostre Majesté nos députés; mais, nous confians en ceste vostre royale bonté, et sçachant que, trop mieulx que nous mesmes, vous voyez notre calamité estre commune à toute l'Eglise du Seigneur nostre Dieu, de laquelle il vous a establye l'une des principales colonnes; et d'autant que les tyrans persécuteurs (comme il n'est nul si méchant qui veuille estre estimé tel) inventent chascun jour nouveaux prétextes et couvertures à leurs cruautés et inhumanités, chargeant d'infidélité, conjurations et conspirations contre leurs personnes, et estant tant de grands et vertueux seigneurs, gentilhommes et saincts personnages sur lesquels ils ont exercé leur plus que barbare rage par les horribles massacres faicts en la ville de Paris, il nous a semblé nécessaire esclaircir vostre Majesté de la vérité, et vous asseurer que telle barbarie se continue encore sur tous les enfans et serviteurs de Dieu en ce misérable royaume de France, affin qu'il n'en demeure un seul qui n'idolastre en la Papauté. Encore n'est la tyrannie contente de cela, mays par après on fait mourir ceulx qu'on a contraincts idolastrer et sont leurs biens confisqués; à quoy, pour maintenir le plus service de Dieu et son Eglise, nous estant virilement opposés,

comme ont faict aussy plusieurs de nos frères en quelques villes de la Guyenne, Languedoc, Daulphiné, Provence et aultres, qui jettent tous les yeux sur ceste pauvre ville, de laquelle ces inhumains et meurtriers sanguinaires disent despendre (comme y a apparence) la seureté de toutes les aultres, on nous cerne et commence à fayre une mortelle guerre pour exterminer ce qui reste des serviteurs du Seigneur. Sentans doncques cet orage prest à tumber sur nos testes, pour après s'estendre plus loing et ruiner la saincte Eglise du Seigneur, et eslever en plus grand triumphe celle de l'Antéchrist, nous recourons plus hardiment à vostre Majesté, vous suppliant très humblement nous fayre tant de faveur et de grace que de nous supporter, secourir et ayder des grandes forces et infinis moyens que ce Dieu tout-puissant a mis en vos mains à ce grand et extresme besoing, duquel, oultre ce que nos précédents députés vous auront suffisamment informée, le seigneur de la Place, l'un de nous, porteur de la présente, et notre procureur fera à vostre Majesté ample et fidèle déclaration, et de nostre désir et singulière dévotion que nous portons au bien de vostre service, auquel, s'il vous plaist, nous fayre tant de bien, nous dédierons et consacrerons nos volontés et affections, et ferons à vostre Majesté perpetuel service et obéissance de cueur aussy entier, Madame, que nous prions le Seigneur conserver et agrandir le sceptre et domination de vostre Majesté en toute prosperité.

De la Rochelle, ce xnj^e jour de novembre 1572.

Vos très humbles et très obéissants serviteurs, les maire, eschevins, conseillers, pairs, bourgeois et habitans de la dicte ville[1].

Dans cette cour des Valois, à côté d'une négociation apparente il y a toujours une intrigue cachée qui se traite mystérieusement, l'astuce italienne recouvre toujours quelque nouvelle trame : ainsi, à la fin de l'année 1572, arriva à Londres un personnage équivoque, nommé Maisonfleur[2]; il s'annonçait comme l'envoyé du duc d'Alençon et disait bien haut que son maître détestait les cruautés commises par sa mère et son frère et qu'il avait envie de se réfugier en Angleterre, voulant, avec l'aide de la reine, se mettre à la tête des huguenots. L'historien Froude, en fouillant dans les papiers de Cécil à Hatfield, a mis la main sur une lettre de cet agent du duc d'Alençon où les noms sont déguisés : le duc d'Alençon est don Lucidor, Élisabeth, Madame de Lisle, Catherine de Médicis,

[1] *Record office, State papers*, France, vol. LIII. (Copie du temps.)

[2] Il était protestant et Brantôme lui a consacré quelques lignes.

Madame Serpente. Froude n'a eu connaissance que de cette seule lettre; mais il avait bien jugé qu'elle était détachée de toute une correspondance; en effet, au Record office nous avons retrouvé toutes les lettres de Maisonfleur, curieuses à plus d'un titre. Cette velléité de se retirer en Angleterre du duc d'Alençon ne nous paraît pas du tout invraisemblable; elle s'explique par tout le reste de sa vie. N'a-t-il pas agi de même après la mort de Charles IX? Cette hardie résolution allait bien à son esprit aventureux.

Commençons par une première lettre de Maisonfleur à Élisabeth qui lui explique le but de sa mission secrète; elle est de la fin de décembre :

Madame, combien que les inhumanitez horribles exercées en France sur les gens de bien vous ayent peu, de prime face, faire mettre en doubte la fidélité des François, et que le service que l'on vous a dict que j'ay autrefois faict à la maison de Guise me puisse rendre suspect auprez de vostre Majesté, si est-ce qu'estant très assuré en ma bonne consience, et mené du debvoir qui m'oblige à celuy qui m'envoye vers vous, je n'ay point fait de difficulté de vous venir trouver, partie pour me voir en lieu de plus assurée retraicte, partie aussy et principalement pour vous faire entendre ce qui m'a esté commandé de la part d'ung personaige qui vous estyme et honore beaucoup. Ayant apporté quant et moy ma teste pour respondre et servire d'ostage à la parolle que j'ay à vous porter, au cas que l'on y trouve tant soit peu de faulte; mais, Madame, il m'est bien advenu tout au contraire de ce que j'avois espéré, quand, au lieu de me voir favorablement recueilly, comme pour beaucoup de respetz je le debvois estre, je me trouve si indignement traité, que je ne puis seulement avoir le bien de voir vostre Majesté pour luy fayre entendre ma charge, et pourvoir par son moien au danger apparent qui en pourroit arriver à l'ung de voz plus affectionnez serviteurs, si elle venoit à estre descouverte; et combien que les remises dont on a usé jusques icy soient palliées souz couleur du peu de loysir que peult avoir vostre Majesté, si ne suis-je pas de si peu de jugement que je ne cognoisse bien que ce doibt estre toute aultre occasion, combien que mal fondée, comme je m'assure de le fayre paroistre à vostre Majesté, si je puis avoir cest honneur de parler à elle, dont je la supply très humblement me vouloir gratifier, ou ne le voulant fayre, me donner congié de me retyrer à Londres, pour pouvoir tromper les espies, et ne donner occasion par ma trop longue demeure en ce lieu, de descouvrir ce que je désire estre caché à tous, fors à vostre Majesté seule, et ceulx auquelz il plaira à vostre Majesté communiquer. Cependant, Madame, je me tiendray coy au lieu où l'on m'a confyné par commandement de

vostre Majesté, encore que je sçache que toute aultre chose seroyt plus expédiente, que ma demeure à la court.

Madame, je supply très humblement vostre Majesté, de la part du personnaige qui m'envoye, se resouvenyr des dernières parolles qu'elle dist à la Molle quand il prit congié de vostre Majesté partant de ce païs, et sur ce je supply le Créateur, Madame, vous donner en très perfaite santé et prospérité très heureuse et très longue vye.

De Vostre Majesté le très humble et très obéissant serviteur,

MAISONFLEUR.

Maintenant, voici celle où il parle du projet de départ du duc d'Alençon; quoique sans adresse, nous avons quelque raison de croire qu'elle était destinée à Burghley :

Monsieur, j'arrivay encores avant hier de Douvre, là où j'ay séjourné quatre jours entiers attendant nouvelle du seigneur que sçavez; mais après avoir considéré que du vent qui regnoit pour lors, le vaisseau qu'avez envoyé debvoit à son retour de deçà plus tost prendre la routte de la Rye que de Douvres, il m'a semblé que pour l'incertitude du lieu où il arrivera, il estoit meilleur de m'en revenir en ceste ville pour y attendre les nouvelles, ce que j'ay faict, et n'ay plus tost esté arryvé que l'on m'a adverty qu'ung François nommé Poullié, qui est venu ces jours passés quant et l'homme de monsieur de Walsingan, avoit dit à quelques uns de nostre Eglise qu'il estoyt bruit que deux jeunes hommes courant la poste s'estoient noyés auprès d'Amiens, qui me fait croyre que ce bruit a par aventure esté faict à poste pour excuser le détroussement que l'on pourroyt avoir fait sur *Ouatter huillems* (sic) et mon homme, et ce qui m'augmente plus le soupeçon que j'en ay, est que je mandois expressément que l'on me redépeschast mon dict homme tout aussy tost, ce que toutes fois l'on n'a point faict, et y a desjà quinze jours passés qu'il est party. Or, quand Dieu auroyt permis que telle chose feust advenue, combien que j'eusse occasion d'y avoyr ung extresme regret, regardant à la conséquence, si est-ce que, après celuy que j'auroys de l'extresme danger où se debvra trouver mon maistre, rien ne me pourroyt tant apporter de desplaisir que, si de là il arryvoyt chose qui portast le moindre préjudice du monde à l'estat de ce royaulme. Ainsy posant le cas que nos gens ayant esté détroussés, indubitablement les paquets auront esté veus et *Lucidor*[1] et *Clevis* arrestés. Ce pendant les aultres se pourront servyr du contresignal que donnastes de vostre main, lequel est enclos dans la lettre de *Lucidor*, et s'adviseront par aventure d'envoyer au port, où

[1] Le duc d'Alençon.

vostre vaisseau armé attend, quelques cappitaines et soldats, lesquels entrant en icelluy feront aisément acroire, monstrant vostre contresignal, qu'ils seront ceulx qui doibvent estre receus dans le dict vaisseau, et oultre cela pourroient avoir donné ordre que quelques aultres vaisseaux armés et remplis des soldats françoys se joindroient avec eulx, et viendroient droit en ce païs, où ils trouveroient entrée libre en vertu de vostre dict contresignal. Ainsy il y auroyt danger de surprise, ou de quelque port, ou de quelque ville de ce royaulme, qui est cause que je n'ay voullu faillir à vous en advertyr à cette fin qu'advisiez à y donner ordre de bonne heure, et envoyer par tous les havres, si vous estes de cest advis, à ce que l'on n'y laisse entrer aucung vaisseau sans premyèrement sçavoyr quels gens ils seront, car je craindroys, si l'on n'y rémédyoyt à temps, qu'il en arrivast inconvényent dont *Lucidor,* ny moy ne pourrons mais.

Monsieur, comme dès le commencement de ceste négotiation j'ay toujours cheminé jusques à présent en toute rondeur et intégrité, ainsy que l'yssue le fera cognoistre, aussy auroys-je l'occasion de m'estimer le plus disgratié gentilhomme de la terre, si pour avoyr voulu bien faire il en arryvoyt du mal, et si pour m'estre proposé en tout le cours de cest affaire l'honneur de Dieu, tant seulement et l'advancement du regne de son fils, je voyois qu'il en arrivast perte, détryment, ou dommage à ce royaulme que Dieu a, de tout temps, préparé pour seure retraicte à ses eslus. Je l'appelle à tesmoignage de toutes mes actions, et le supplie, Monsieur, vous donner avecq sa grace l'entyer accomplissement de vos désyrs.

C'est de Londres, le sabmedy au soir xxviij^e^ décembre 1572[1].

Maisonfleur fut reçu par Élisabeth; nous ne pouvons en douter, car dans une lettre au duc d'Alençon, sous le nom de Lucidor, il lui parle de l'audience qu'elle lui a donnée et lui fait entendre qu'elle n'est pas éloignée de l'épouser, mais qu'elle ne veut pas passer par les mains de Madame la Serpente (c'est ainsi qu'il appelle Catherine), et il peut deviner pourquoi : tout ce qui vient de ce côté est suspect; on y voit toujours une amorce pour de secondes noces parisiennes[2]. Cette lettre est du mois de décembre et concorde avec l'arrivée à Londres de Castelnau de Mauvissière venu pour demander à Élisabeth de tenir la fille du Roi sur les fonts du baptême. Maisonfleur se cachait soigneusement de lui et craignait surtout qu'à son retour en France il n'avertît la Reine mère de toutes

[1] *Record office, State papers,* France, vol. LIII. (Autographe.)
[2] Cette lettre est celle retrouvée par Froude.

ses menées en Angleterre. Cette crainte paraît dans une lettre à Burghley du 22 janvier :

Monsieur, vous avez pu cognoistre jusques icy de quel pied j'ay marché avec vous, tant pour la gloire de Dieu, que pour le service de sa Majesté; voilà pourquoy je ne veulx faillir de continuer en ceste mesme voulonté tant qu'il me sera possible en ce qui regardera l'un et l'aultre de ces deux points. Sachez donc, Monsieur, que, lorsque je fus adverty que l'on avoit découvert le fonds de ma négociation à Mauvissière, la crainte que j'ay que, luy estant de retour à la court de France, il n'en advertist la Royne mère et le Roy et que par ce moyen il n'en arrivast inconvénient à la personne de monseigneur le Duc, je lui escripvis une bien fort longue lettre, par laquelle je l'advertissois de la susdicte descouverte et de ce qu'il luy en pourroit arriver, s'il ne donnoit bon ordre à ses affaires, et par ainsy qu'il advisast à se depescher de venir en ce pays avant l'arrivée de Mauvissière à la court; qu'il n'oubliast aussy d'amener quant et luy son beau frère et son cousin germain et, quoi qu'il en fust, qu'il se hastast de s'en venir au Havre, où le vaisseau armé l'attendoit; je ne veux point vous nier que je ne l'exhortasse et sollicitasse de venir avec espérance que, quand il seroit par deçà, il ne pourroit faillir, avec le temps, de parvenir au but où il prétendoit, à sçavoir d'espouser sa maistresse, quand elle verroit qu'il se seroit mis en debvoir de la venir trouver pour se ranger auprès d'elle et luy faire service, luy remonstrant qu'encores qu'elle ne m'eust jamais voulu encore accorder de dire oui et me donner la parole de l'espouser, si est-ce touttefois que je m'osois à quasy asseurer qu'estant par deçà il y recevroit un accueil si favorable et ung traitement si bon, qu'il ne debvoit point faire de doubte qu'en fin de compte il ne vint à bout de son entreprise, mais qu'avant de luy faire une entière démonstration de sa bonne voulonté et luy accorder son désir, il falloit, à mon advis, qu'il se séparast du conseil et de la présence de ses plus proches, aultrement il m'estoit advis que l'on ne se pouvoit fier en luy, car sa maistresse avoit esté par tant de fois trompée de ce costé là, qu'elle n'estoit pas délibérée de s'y fier jamais que sur bons gages; et pour ce, tant pour la crainte que j'avois que le rapport de Mauvissière ne luy fisse tort, comme par l'extresme désir de le voir icy auprès de sa maistresse, afin aussy qu'il pust servir en quelque chose en la gloire de Dieu, je le priois, je lui conseillois, je l'exhortois, je le sollicitois, je l'adjurois par tout ce qu'il avoit de plus cher au monde qu'après ma lettre reçue, il ne faillist à monter à cheval et s'en venir au Havre, où on l'attendoit avec le vaisseau, lui donnant toute l'asseurance que je pouvois qu'à son arrivée par deçà je ne faisois pas de doubte que, avec le temps, il ne deust espouser sa maistresse. J'en escripvis autant à la Mole. Voilà devant Dieu la substance de mes lettres,

sur lesquelles, à ce que m'a dict le gentilhomme arrivé, il se trouva prest à partir, mais il fut conseillé d'envoier premièrement ce gentilhomme, afin d'en sçavoir une résolution certaine de la bouche de sa maistresse. Or, Monsieur, je suis si affectionné serviteur de sa Majesté pour la voir tant affectionnée au service de Dieu que je ne penseray point faire de tort au service de mon maistre, ni à la charge qu'il m'a donnée par deçà, quand je vous advertiray que ce gentilhomme n'est ici venu que pour prendre une dernière résolution de sa Majesté, comme je vous l'ai dit, et tirer d'elle une lettre écrite de sa main, par laquelle elle lui promette de l'espouser, quand il sera venu par deçà; je vous le mande aussi librement à ceste fin que sa Majesté soit préparée de la response qu'il luy plaist de faire sur cela, à ceste fin qu'il en soit résolu à la première audience et que par ce moyen il retourne soudainement vers son maistre, de peur que, s'il demeure davantage en ce pays, il ne soit descouvert de l'ambassadeur, ou aultres, d'autant qu'il est homme connu en beaucoup de lieux, et n'est pas de la religion, qui seroit cause qu'on entreroit fort aisément en soupçon de luy, qui ne pourroit estre sans porter beaucoup de préjudice à monseigneur le Duc, à qui on sçait qu'il est, et rompre de tout point l'espérance que ces choses se puissent parachever. Cependant, s'il demeure quelque chose à négocier touchant le faict, je suis tousjours icy et vostre ambassadeur par delà. Monsieur, je vous en parle de ceste façon, parce que, sous un meilleur avis, il me semble que le moins qu'il pourra estre en ce pays sera le meilleur. Vous estes plus sage que moy pour voir et cognoistre combien il importe qu'il ne soit descouvert. Monsieur, je vous supplie, quand il parlera à vous, ne luy dire point que vous m'avez escript, car je ne veux pas qu'il sache que j'ai écrit à sa Majesté touchant la Rochelle; je croy qu'elle n'aura failly à vous monstrer la lettre que j'envoyai au comte de Montgommery, pour luy faire tenir, d'autant que c'est chose de grande importance et qui touche le sieur comte. Sans cela je n'eusse failli à la vous adresser et vous supplier très humblement qu'il vous eust plu me faire cet honneur de la luy présenter vous-mesme. Monsieur, vous croirez, s'il vous plaist, que vous n'aurez jamais un plus humble, ni plus affectionné serviteur que moy, ni qui estime plus vostre vertu. En cet endroict, après vous avoir fait offre de mes très humbles recommandations à vostre bonne grace, je supplieray le Créateur, Monsieur, vous donner la sienne avec ce que plus désirez.

De Londres, ce xxij janvier 1573.

Monsieur, je vous supplie excuser la mauvaise grace de cette lettre, laquelle a esté escrite tant à la haste que je n'ay eu le loisir de la relire.

Vostre très humble et affectionné serviteur à vous faire service,

MAISONFLEUR[1].

[1] *Record office, State papers*, France, vol. LIV. (Autographe.)

Les occultes menées de Maisonfleur continuent toujours; nous venons de le voir en correspondance avec Burghley, le voilà maintenant écrivant directement à la reine; elle lui avait refusé une audience, il s'en explique avec elle. Le point important qui ressort de cette lettre, c'est que Maisonfleur était d'accord avec La Mole qui déjà conspirait avec le duc d'Alençon, triste métier qu'il payera de sa tête :

Madame, puisque vostre Majesté n'a pas trouvé bon que j'allasse à la cour lorsque je priay le mylord Burley de me faire donner audience, c'est bien raison qu'en cela et toute autre chose je me conforme aux volontés de vostre Majesté, et veulx croire pour mon repos que vostre Majesté n'a rien faict en cela qu'avec bien grande et juste occasion, combien que le désir que j'avois de parler à elle ne fust que pour son service et celuy du Seigneur de *Lucidor;* or, pour que je ne puis penser que le reffus qui m'a esté faict de l'audience que je demandois puisse estre fondé sur aultre chose que sur l'opinion qui doit estre demeurée à vostre Majesté de la fausse accusation dont l'on m'avoit chargé auprès d'elle, il m'a semblé, encore que les lettres que je vous ay dernièrement envoyées fussent pour me justifier de toute imposture, qu'il ne seroit point hors de propos de faire tenir à vostre Majesté le double de deux ou trois principales de celles que j'ay escriptes à *Don Lucidor* depuis mon arrivée en ce pays, affin de vous donner encore plus grande preuve de mon innocence et me rendre absous, de tout point, de toutes les calomnies qu'on m'a voulu mettre, et combien que, par la lecture de ces lettres, vostre Majesté verra quelques points touchés, dont il n'estoit pas très grand besoin qu'elle eust cognoissance pour ce que, par les remonstrances que je fais à *Don Lucidor,* je parle à luy privément comme ung serviteur très fidèle et qui brusle d'un ardent désir de tirer son maistre hors du lieu là où il est, de peur qu'il ne reçoipve parmi les coupables le chastiment qui leur est préparé par un juste jugement de Dieu, si est-ce que, de propos délibéré, je n'en ay rien voulu oster ou soustraire, affin que vostre Majesté cognoisse et considère de plus en plus de quel pied j'ay marché en ceste négociation et que toutes mes actions et procédures luy soient découvertes à nud, pour puis y asseoir son jugement, et voir si, ayant procédé avec tant d'intégrité, il estoit vraisemblable que mon intention fust de tromper et circumvenir vostre Majesté. Or je supplieray aussy vostre Majesté de croire que n'eust esté que je me suis senti piqué en l'honneur et en chose qui regarde le particulier de mon maistre et de sa maistresse, il m'eust suffi qu'en ma conscience je me fusse contenté de sçavoir qu'il n'estoit rien de ce qu'on m'a imputé, sans m'assujetir à rescripre toutes ces lettres de ma propre main pour m'en justifier davantage, m'asseurant bien qu'avec le temps vostre

Majesté ne pourroit faillir d'en sçavoir un jour la vérité qui seroit ma vraie justification; mais j'ay tant estimé qu'une si rare princesse ne conceust point à ce présent d'aultre opinion de moy que très bonne, que je n'ay voulu espargner à peine du monde; puisque, par le moyen de ces lettres susdictes, j'estois asseuré que vostre Majesté seroit encore davantage confirmée en la preuve de mon innocence. Je n'ignore point, Madame, que vostre Majesté ne trouve aucunement estrange que par le discours de ces deux lettres que j'envoyay à *Don Lucidor* et par d'aultres aussy qui eussent esté trop longues et trop ennuyeuses à rescrire, je luy escripvois que l'Allemagne se ligue avec ceste nation; mais je supplie vostre Majesté considérer que je le fais, tant pour ce que la portée de mon discours s'entende bien, jusqu'à m'asseurer que telle chose ne peut faillir à estre vraie, principalement pour ce qu'à mon partement d'avec luy il me chargea de dire à vostre Majesté qui se délibéroit d'espouser toutes vos fortunes et se constituer chef *pour les protestans envers tous et contre tous*, ce que La Mole me réitéra deux ou trois foys, de peur de l'oublier. *Don Lucidor* me dit jusques là qu'il sçavoit bien que l'intention de Mr de Guise estoit de se faire roy, mais qu'il espéroit bien l'en engarder, si pouvoit jamais estre par deçà. Aussy vostre Majesté pourra s'amerveiller que, par les dictes lettres, je donne certaines asseurances à *Don Lucidor* qu'estant par deçà toutes choses pourront réussir à son souhait; mais je supplie vostre Majesté ne pas le trouver mauvais, ains vouloir toujours regarder ma fin et mon intention qui est, comme j'ay déjà dit, de persuader à mon maistre à se tirer et soustraire du milieu des tyrans, pour éviter jugement de Dieu et se venir ranger au service de sa maistresse, estant bien asseuré que, sitost que vostre Majesté l'aura veu et cogneu, son bon naturel et le brave courage dont il a pleu à Dieu le pourvoir, le cœur de vostre Majesté sera touché, en sorte qu'il trouvera grace devant vos yeux et que vous luy ferez cet honneur de l'espouser avec le temps; sur quoy je prendray occasion de dire à vostre Majesté, comme à ma future maistresse, que comme *Don Lucidor* ait un grand nombre de bonnes et louables parties en luy, il ne me semble pas possible qu'en tout l'univers vostre Majesté pust choisir un Prince plus à propos pour son contentement que luy; entre aultres choses Dieu l'a pourveu d'une bonté de naturel si grande et d'une générosité de courage si extresme que je ne sçache Prince au monde qui le passe en ces deux parties; au surplus vray homme de bien, craignant Dieu en sa religion et son honneur sur toute chose, haïssant infiniment le vice et l'hypocrisie, qui est libéral, advisé, qui dit en peu de paroles beaucoup, qui, après avoir donné ordre à ses affaires plus sérieuses, selon que son aage requiert, aime bien à passer son temps à la chasse et à la volerie, d'une nature fort au travail, qui ne se courrouce qu'avec une extresme raison, qui ayme extresmement ce qu'il ayme, et pour con-

clusion, la plus douce et plus aimable conversation de Prince qui se puisse trouver. Quant au corps il doit estre maintenant comme de ma hauteur, la taille fort belle, une vraie teste de soldat, qui en son regard a je ne sais quoy d'auguste, le visage gasté aucunement de la petite vérole, mais qui avec le temps se pourra racoustrer et reprendre sa première forme. Or, Madame, nous tenons en France pour une règle générale, mesmes à l'endroit des dames qui espluchent telles choses plus près, et qui sont en cela d'un jugement plus malaisé à contenter, que tout homme qui n'est point bossu, ni boiteux est beau. Si ceste raison peult trouver lieu auprès de vostre Majesté, je vous asseure que vous l'aymerez et que l'aymant vous l'espouserez; car quant aux taches de son visage, encores qu'il y ayt très grande apparence que le temps les pourra guérir, si est-ce, Madame, que la beauté du visage ne se regarde pas de si près dans un homme. Nous aultres de la cour de France tenons qu'un beau visage est bien séant aux femmes pour complaire à leurs maris, mais la force et la valeur est requise aux hommes, qui sont deux parties qui excellent infiniment en luy; il a davantage la grande et illustre maison dont il est issu, il a la jeunesse et la disposition jointes avec les aultres bonnes parts ci-dessus déclarées, et, à dyre le vray, le pauvre jeune Prince a de grandes considérations qui le retiennent et empeschent de s'embarquer à venir par deçà, que premièrement vostre Majesté ne luy ait donné l'asseurance désirée, car il se trouve en lieu là où il est infiniment honoré, et au cas que vostre Majesté ne le voulusse espouser estant par deçà, oultre la honte qu'il penseroit recevoir d'avoir failli à son entreprise, il craindroit de se voir toute sa vie un petit cadet de France fort mal appointé. Ce sont les considérations qu'il se met devant les yeux, auxquelles touttefois je pense avoir assez suffisamment respondu par la lettre que je luy escripvis du 3 de décembre, dont j'envoie le double à vostre Majesté. Or si Dieu vous a donné cet avantage sur luy que vous avez la beauté du visage et de l'esprit parfaite et accomplie, vous luy en devez rendre graces plus grandes et pour cela ne pas mespriser ceux à qui la nature a moins départi de perfections corporelles, puisque au reste Dieu les a fait naistre tels que, quant à la maison, ils sont capables de vous espouser. Il seroit expédient, Madame (vostre Majesté me pardonne si je parle trop librement), que vous n'eussiez point tant d'esgard à ceste beauté corporelle, pourvu que cependant le service de Dieu se fist; Dieu veut vous faire reine de France et impératrice, et au lieu du sceptre et une couronne que vous possédez, vous en faire posséder trois et donc pour cet effect, affin qu'à l'advenir vous ayez plus de moyen de servir à sa gloire, il veut que vous épousiez *Don Lucidor*. Vouldriez-vous bien vous élever et prendre les armes contre une affection si douce et une volonté si urgente et nécessaire? Mettez en considération, Madame, que Dieu vous a fait cet honneur de mettre aujourd'hui

entre vos mains l'espérance du repos de sa pauvre Eglise affligée, d'un costé en prenant *Don Lucidor* à mary, affin qu'avec le titre de Roy, il soit constitué chef en Israël contre les Philistins, et d'aultre part donnant secours à la Rochelle, selon les moyens que vostre Majesté peut avoir; que si vostre Majesté monstre de s'y emploier plus lentement que l'importance de la chose ne le requiert, il y a danger, au cas qu'il en advienne inconvénient à tant de pauvres fidèles qui soupirent après vostre secours, que le Dieu vivant ne redemande un jour des mains de vostre Majesté la perte qui en pourroit arriver à toute l'Eglise, et puisque les actions et déportemens de vostre Majesté ont fait paroistre jusqu'icy qu'elle craint et aime Dieu, de toute sa puissance, et que d'ailleurs je sçais qu'elle est plus sage en un quart d'heure que je ne suis en dix ans, je ne m'arresteray davantage à luy remonstrer ce qu'elle sçait tant mieux que moy, mais la supplieray très humblement ne vouloir point imputer à présomption que j'aye pris la hardiesse lui rafraischir la mémoire de ces choses et croire que rien ne m'y a convié que le zèle que j'ay à ma religion et un désir extresme de voir vostre Majesté la plus grande et la plus auguste princesse qui ayt esté depuis la création du monde, comme je m'asseure qu'elle sera et que je luy ramenteveray un jour à propos ce que je lui escris présentement. Cependant, Madame, je supplie vostre Majesté vouloir croire qu'en toute ceste négociation j'ay procédé avec une telle candeur et intégrité que je ne craindray jamais que mes procédures et déportemens soient examinés à la splendeur de la lumière et repassés septante fois par la fournaise de la vérité; et touttefois, durant que j'ay travaillé à m'employer pour la gloire de Dieu par l'advancement du règne de son filz et pour le bien et contentement de vostre Majesté et de *Don Lucidor,* j'ay esté misérablement calomnié auprès de vostre Majesté, j'ay esté un pauvre Joseph indignement vendu par mes frères, mais qui sçait si, au temps de la famine, ils m'apporteront un jour leur sac pour avoir du froment. Mon espérance me fait bien encore passer plus oultre; cependant je supplieray le Créateur, Madame, donner à vostre Majesté en très parfaite santé et prospérité très heureuse et longue vie.

C'est de Londres, le xv février 1573.

De vostre Majesté

Le très humble et très obéissant serviteur,

MAISONFLEUR[1].

Si l'on veut une preuve plus convaincante de l'entente de Mai-

[1] *Record office, State papers,* France, vol. LIV. (Autographe.)

sonfleur et de La Mole, voici une lettre de ce dernier à Walsingham, où il se met de moitié dans l'intrigue et prévient l'ambassadeur qu'il envoie un homme sûr à Maisonfleur.

Monsieur, je suis infiniment marry de ne pouvoir prendre congé de vous avant que de partir de Paris, l'occasion je ne la vous puis escripre, mais j'espère vous la dire de bouche l'un de ces jours, s'il plest à Dieu. L'asseurance que j'ay de vous m'a fait dépescher ce gentilhomme vers vous et saichant l'arrivée de monsieur le Cte de Volsestre[1], par le moyen duquel je pourray vous atermoier et croyez, s'il vous plaist, que je désire vous voir. Sans une bien grande occasion, je ne puis partir d'icy si vous ne faites que le dict sieur comte de Volsestre ne vienne, ou vous faciez, en quelque façon, que la Reyne vostre maistresse envoiast quérir Monseigneur le Duc sous ombre que le dict sieur comte désire le voir, ou quelque aultre moyen pour le faire envoyer quérir par la Reyne sa mère, et s'il est possible trouvez le moyen, car c'est chose qui importe. J'envoye un homme à Mr de Maisonfleur, s'il a besoin de passeport je vous prie de luy en faire donner un; je ne vous escripts point de nouvelles, espérant de vous voir; en cet endroit je prieray Dieu vous donner l'accomplissement de vos désirs et après m'estre très humblement recommandé à vostre bonne grace.

De Niort, ce mj^e février 1573.

Vostre très affectionné à vous faire service,

LAMOLE[2].

Faites tant que vous proposiez quelque chose à la Reyne pour faire venir M^r le Duc.

Reprenons la négociation officielle, nous reviendrons aux lettres de Maisonfleur. Dans les premiers jours de mars 1573, nous l'avons déjà vu, le duc d'Alençon avait envoyé M. de Castelnau de Mauvissière en Angleterre; La Mothe-Fénelon n'était pas d'avis de ce voyage; s'en expliquant dans une lettre à la reine Catherine de Médicis, il le trouva peu honorable et le tourna en une simple et honnête visite au nom du duc d'Alençon. Élisabeth ne voulut pas traiter directement avec Mauvissière, elle fit remettre sa réponse par Burghley à La Mothe-Fénelon.

[1] Guillaume Somerset, comte de Worcester.

[2] *Record office*, *State papers*, France, vol. LIV. (Autographe.)

Response de la Royne d'Angleterre au S^r de La Mothe-Fenelon, Embassadeur du Roy Très chrestien, faicte par M^r le Grand Tresorier.

Le xviij^me mars 1573.

Que sa Majesté voiant que le Roy très chrestien son bon frère, et la Roine sa mère persévèrent en leur honeste désir de demander son alliance, encor que, despuis le mois d'aoust dernier, plusieurs choses soient intervenues de leur costé, par lequelles elle a eu grande occasion de ne suivre le propos;

Neantmoins, à leurs pourchas, elle retourne maintenant aux mesmes termes où les choses en estoient demeurées, le xxme du dict mois d'aoust, lors qu'elle, séant en son Conseil à Kiningworth, présent le s^r de la Mole, fit une forme de response au dict s^r embassadeur, qui a deu contenter leurs très chrestiennes Majestés, suivant laquelle elle dit de nouveau :

Que pour le bien de ses subjects, lesquels monstrent de prévoir beaucoup de grands dangiers en ce royaume, si elle les délaisse sans quelque lignée provenant d'elle, et sans successeur, à fin de leur satisfaire, qu'elle est fermément résolue de se marier de quelque bon et grand lieu, selon elle, si elle peut trouver quelqu'un qui à elle et à son Estat soit convenable;

Et que sur l'offre que leurs Majestés très chrestiennes luy font de Monsieur le Duc d'Alençon, leur frère et fils, elle trouve que le party est très honorable, si toutes autres choses y peuvent convenir, dont estime qu'il en consiste une bonne partie en l'entrevue d'eulx deux, tant à cause de l'inegualité de l'age, que pour le raport que ceulx qui ont veu Monsr le Duc ont faict de son visage, afin de veoir s'il y aura mutuel contentement entre eulx, car ainsy elle a tousjours respondu à tous autres Princes qui l'ont recerchée, ce que chascun sçait bien que beaucoup ont faict, qu'elle n'accepteroit jamais aucun pour mary, si elle ne l'eust premièrement veu;

Que neantmoins pour le mescontentement et autres desplaisirs qui pourroient succéder de la dicte entrevue, si d'aventure les choses ne sortoient à effet, et craignant pour cela quelque diminution d'amitié, en lieu qu'elle la veult de plus en plus augmenter, elle ne sçait que désirer là dessus : ains remet à leurs Majestés très chrestiennes le dict point de l'entrevue, sçachant très bien qu'elles ne conseilleront rien à leur frère et fils qui ne soit selon son honneur, espérant qu'il ne s'en fera aucune mauvaise interprétation, tant elle y procède simplement et sincèrement, qu'encores des choses ne sortent effect désiré; car en cas de mariage, encor qu'il y puisse avoir cause suffisante de se contenter, et louer des personnes, voir à les honorer et aymer, si fault-il que les af-

fections de deux costés soient absolues, en quoy le gré de nul autre ne peult servir, sinon celuy des parties;

Qu'elle entend, cependant, que touts les articles qui ont esté consentis par cy devant, et trouvés bons par sa Majesté au propos de Monsieur, demeurent entiers pour Monsieur le Duc, muant seulement les noms, réservé l'interprétation ou esclarcissement des doubtes sur l'article de la religion, ce qui sera remis à estre déterminé par elle et Monsieur le Duc à leur entrevue;

Qu'elle voyt bien qu'au dict article y aura maintenant plus de difficulté qu'il n'y eust eu auparavant les événemens de France, considérant le cours qu'il semble que le Roy tient contre ses subjects pour leur religion agréant a celle d'Angleterre, mesmement à luy accorder ceste partie de sa religion qui consiste principalement en la messe, attendu le scandale que tous ses conseillers disent qu'il pourroit en ce temps advenir de le luy permettre, pour estre chose trop contraire à *la sainte parole de Dieu*, et aux lois establies pour la religion receue en Angleterre, de sorte que, oultre le scrupule de sa propre conscience, elle estime que bien peu des siens le luy vouldront conseiller, ayant cause à présent d'y estre plus soigneux qu'ils n'ont esté par cy devant;

Que neantmoins, sur ce que le dict s^r grand trésorier dict qu'il luy a remonstré, qu'encor qu'elle ne deubt trouver en Monsieur le Duc toutes les perfections qu'elle désireroit, de tant qu'il y en a plusieurs grandes, et louables, et qu'il est de très illustre et royalle extraction, et que c'est à présent qu'un party tant honorable luy est offert avec tant sérieux moyens, tant par le Roy et sa Mère, comme par la continuelle poursuite par messagiers et lettres du Duc mesmes, comme tousjours appert, et qu'estant le temps à elle de se maryer, par ainsy qu'il ne fault qu'elle s'arreste à petites difficultés, qu'elle dist qu'elle se veult incliner pour l'amour de ses subjects, nonobstant qu'elle y vit aucunes choses non du tout à sa satisfaction, d'endurer aulcuns defaults, ce qu'elle ne vouldroit faire, si n'estoit pour la nécessité de son mariage à contenter son royaume;

Qu'elle ne nye point ce que le dict grand trésorier luy a pareillement remonstré touchant le point de la religion, que plusieurs choses, *moiennant qu'elles ne soient directement contre la parole de Dieu, comme il dict estre quelque part de la messe*, se peuvent laisser aller par connivence, qu'autrement l'on ne les octroyeroit pas, et qu'il y a moins de scrupule et moins de scandale de ne les contredire, que si par expresse déclaration l'on les authoriseroit, par où le dict s^r trésorier pense qu'en telles et semblables moindres choses sa conscience se pourroit acquiescer, en espérance que Monsr le Duc s'estant accoustumé avec l'exercise de la religion d'Angleterre trouveroit avec le temps plus de raison de s'en louer, que peultestre de la religion de France, *car il est manifeste qu'en*

la plus part des choses celle d'Angleterre ne varie de la Romaine fors qu'au language. Qui est ce qu'à présent elle peult respondre au désir du Roy et de la Royne très chrestiens, et ainsy le leur fera dire par son embassadeur par de là.

Et le dict s^r grand trésorier a adjousté :

Que suivant ce que dessus, estant fort pressé par le dict s^r embassadeur à dire quelque chose de ce qu'il pensoit, il dict qu'il ne pouvoit aucunement penser, sinon que Monsr le Duc trouve bon de prendre la poste avec une modérée compaignie pour venir par de çà en ce printemps, comme en may, ou semblable temps, pour veoir la Royne, ce qu'il pouroit faire sans le préjudice de luy, considérant la grandeur de sa Majesté, et qu'il n'a aucun estat souverain, ains l'honneur d'estre duc et frère de Roy, et comme un jeune Prince désirant aussy de travailler et veoir les païs, il pourra en ceste sorte venir à Grenwich, ou en quelque autre lieu icy près de Londres en Kent, ou bien la part où la Royne lors se trouvera, qu'il auroit bonne espérance que l'affaire se conduiroit à une bonne et bien heureuse conclusion; car accordant qu'il se peult trouver aultant agréable, comme plusieurs en ont faict rapport puis naguères, en ce que la picotte de la petite vérolle *s'est toute effacée,* n'y voyoit difficulté importante que celle de la religion. Et quant le mutuel contentement se trouvera aulx personnes, il espéroit que la religion ne l'emportera, et qu'il y aura encores des conseillers qui vouldront ainsy adviser que Monsr le Duc se puisse contenter avec une telle tolération pour l'exercise d'aucuns points de sa religion qui n'offenseroit l'estat de ce royaume.

Des autres propos dudict s^r grand trésorier s'est comprins :

Que la dicte Dame a le cueur et l'affection entiers vers le Roy et la Royne sa mère à vouloir demeurer à jamais leur bonne confédérée, ainsy qu'elle pense bien aussy que eulx, de leur costé, luy correspondent, mais qu'il ne voyt pas que cela puisse guères longuement durer, nonobstant sa présente véhémente intention à persévérer et garder le traicté de sa part, attendu les déportemens de la France, lesquels luy semblent que tendent fort à déprimer les protestans là où ce royaume ne peult faire qu'il ne leur porte faveur, ce que sera occasion, si le mariage ne succède, que peu à peu toute la seureté de la ligue s'ira perdre, et n'y aura ny traicté, ny serment, ny commerce, ny lettres, ny bonnes parolles qui les puissent en garder, car vouloit dire librement que, comme il pensoit, par les opinions des plus sages, que la Royne sa maistresse ne pourroit faire qu'enfin elle et son Estat ne fussent contraints de suivre les délibérations et les générales résolutions qui se prendront par les Princes protestans pour la deffense de leur religion, et pour résister aux attemptats de ceulx qui vouldront invahir ce royaume, dont pour boucher le pas à tous inconvéniens qui pourront survenir en l'amitié et

bonne ligue qui est de présent entre leurs Majestés et entre leur deux royaumes, il jugeoit n'y avoir rien de plus expédient que de la confirmer et entretenir d'avantage par ce mariage[1].

Burghley accompagna cette note d'une lettre qui mérite aussi d'être reproduite :

Monsieur l'Ambassadeur, en suivant vostre ouverture, j'ay conféré avec sa Majesté sur le changement, ou qualification d'aulcuns points de l'escript que m'avez envoyé touchant le faict de la religion d'estre tolérée pour Monsr le Duc, et après longs propos sur ce, sa Majesté recueilla en peu de parolles ce qu'elle m'a commandé vous impartir, désirant abréger la longueur du présent pour ne occasioner mayntes doubtes : c'est que le Roy a cogneu sa disposition quant à mariage, et sur quelles causes, depuis la premiere ouverture pour son frère Monsieur le Duc d'Anjou, et comment elle s'estoit tousjours résolue de ne se marier sans mutuelle et agréable entreveue, ny aussy que le faict de la religion ne donnast cause de troubles à son Estat. Or d'icelle mesme opinion elle a esté et est encore pour Monsr le Duc d'Alençon, et par ce remet au Roy et à luy ce qui en est de faire en oultre par le dict Sr Duc, adjoustant que si ainsy il propose que se trouvant icy, au cas que tout le contentement ne s'en ensuivist, que lors il en concepvroit telle offense que sa bonne volunté se tourneroit en hayne, ou mespris; en tel cas sa Majesté ne le trouve bon que du tout il deust venir, mais si seullement le faict de la religion causera telle difficulté entre eulx que, quelque agréables qu'ils soyent l'ung à l'autre, le mariage ne sortiroit effect pour faulte de satisfaire sur ce point, il leur seroit à tous deux assez honorable que sur l'entreveue de mariage ne succedast que, ce nonobstant, nulle offense, ny altération de bonne volunté s'en deust ensuyvre, quoy qu'il advienne de ceste affaire de mariage.

C'est la somme de ce que sa Majesté, après bien plus long discours qu'elle m'en a tenu, a voullu que je vous mande en ceste sorte, et vous prye, selon la cognoissance qu'elle s'asseure assez de sa sincère intention, que le veuillez aussy livrer au Roy, son bon frère[2].

Le duc d'Alençon ne se sentit pas refroidi dans sa poursuite par cette réponse, il plaida lui-même sa cause dans deux nouvelles lettres écrites l'une le 26 mars, l'autre en avril :

Madame, j'ay toujours attendu en très grande dévotion jusques après

[1] *Record office*, *State papers*, France, vol. LIV. (Copie du temps.)
[2] *Ibid.* (Minute originale.)

la feste des Roys dernière le venue de M^r le comte de Wolcestre, vostre député, pour avoir ce bien d'entendre de bouche de luy l'estat de vostre bonne disposition et luy déclarer aussy combien je vous suis affectionné et désire avoir tant d'heur que de gaigner place en vos bonnes graces; mais voyant qu'il n'y avoit aucunes certaines nouvelles qu'il deust bientost arriver et d'aultre part que mon frère le duc d'Anjou s'acheminoit en ce camp, ne voulant laisser passer ceste belle occasion sans l'accompagner et faire paroistre l'envye que j'ay de me trouver aux lieux où s'acquiert l'honneur et la vertu, je fus contrainct partir sans voir vostre dict député et communiquer avec luy de l'affaire qui me touche de si près au cueur et auquel je me suis assez ouvert à vous, Madame, par les lettres que je vous ay cy devant escriptes; c'est pourquoy j'ay bien voulu vous faire encores ceste cy pour vous supplier, Madame, me vouloir tant favoriser que d'avoir agréables les offres que je vous ay cy devant faictes et fais de grande affection de mon service; en quoy faisant vous me rendrez le plus heureux et content prince de la chrestienté, ainsy que j'escripts à monsieur de La Mothe-Fénelon vous dire plus particulièrement, sur lequel m'en remettant, et après vous avoir baisé bien humblement les mains, je prieray Dieu, Madame, qu'il vous ayt en sa très saincte et digne garde.

Du camp devant la Rochelle, le xxvj^e jour de mars 1573.

Vostre très humble et affectionné frère à vous faire service,

FRANÇOYS[1].

Madame, le Roy monseigneur et frère envoyant ce gentilhomme présent porteur par deçà, pour aucuns siens affayres, je n'ay voullu laisser passer ceste occasion sans vous faire ceste lettre pour tousjours me ramentavoir en vos bonnes graces et vous supplier me vouloir faire tant de faveur que de me tenir pour le plus asseuré et affectionné serviteur dont vous puissiez faire estat, qui suis bien marry que je n'ay esté présent quant monsieur le comte de Worcestre est arrivé à Paris, pour luy tesmoigner moy mesmes de bouche avec quelle affection je désire l'effect de la négociation qui est, il y a si longtemps, encommencée à mon occasion, ce que je m'asseure la Royne, madame ma mère, aura faict pour moy, suivant la supplication que je luy en fis auparavant que partir d'avec elle; elle aura présenté mes très humbles recommandations à vos bonnes graces, desquelles je désirerois qu'il vous pleust m'estimer digne et moy joyr de cet heur, comme le plus grant qui me peusse advenir aujourd'huy, ainsy que vous pourra dire plus amplement ce dict porteur, sur lequel m'en remettant, après vous avoir baisé très humblement les

[1] *Record office, State papers*, France, vol. LIV. (Autographe.)

mains, je prieray Dieu, Madame, vous donner autant de prospérité et contentement que vous en désire

Vostre très humble et affectionné frère à vous faire service,

FRANÇOYS[1].

Peu de jours après cet échange de notes et d'explications, Maisonfleur reparaît sur la scène; cette fois c'est La Mothe-Fénelon qui nous en parle, et voici à quel propos : Montgommery était de passage à Londres, où il s'occupait de rassembler une flotte pour secourir la Rochelle; à l'en croire, un complot aurait été tramé contre sa vie et il avait sollicité l'ordre d'en faire arrêter les auteurs. D'après les bruits qui couraient alors, Maisonfleur n'y aurait pas été étranger; du moins cette accusation lui servit de prétexte pour écrire de nouveau à la reine Élisabeth et pour se plaindre en termes assez durs du vidame de Chartres réfugié à Londres après la Saint-Barthélemy :

Madame, je m'estois bien promys, à mon partement de Londres, de ne laisser passer occasion quelconque, sans vous fayre entendre des nouvelles de nostre voyage, puisque j'avoys asseurence que mes lettres ne pourroient estre que très agréables à vostre Majesté; mais, à ce que je voy, mon malheur a bien tourné la chance, puis qu'au lieu des affaires qui regardent le publicq, je suis contraint de vous escryre de celles qui regardent mon particulier, et importuner de rechef vostre Majesté de nouvelles justifications, combien que j'oseroys asseurer devant Dieu que ceste dernière calomnye, dont je suis chargé, procède de la mesme boutique que la premyère qui m'a esté imputée à Londres. Et pour le monstrer à l'oeil et fayre toucher au doigt à vostre Majesté, elle se souviendra, s'il luy plaist, qu'alors que j'arryvay premièrement à Londres et me fus communiquer au vidasme, il commença, de ceste heure là, à tascher de me rendre suspect auprès de vostre Majesté, et mit les mylords Burgley et de Lestre[2] en telle deffiance de moy, qu'ils estoient desjà quasy come persuadés que je ne fusse venu en Angleterre qu'en intention d'entreprendre contre la personne de vostre Majesté; mais après que j'eus eu cest honneur de parler à elle, et qu'il feust pour certain que vostre Majesté n'avoyt rien apperceu en moy, fust aux actions ou aux parolles, qui tesmoignast une volunté si pernicieuse, il n'insista plus sur la persuasion qu'il avoit voulu donner à vostre Majesté que je voulusse entre-

[1] *Record office, State papers*, France, vol. LIV. (Autographe.)

[2] Leicester.

prendre contre vostre personne, mais bien de vous fayre croyre que je n'estois venu en Angleterre que pour vous tromper, et de plus en plus a tasché de vous confyrmer en ceste oppynion, espérant qu'à son simple rapport et tesmoignage vostre Majesté seroyt conseillée de me fayre punir comme trompeur. Et vous sçavez, Madame, et je le sçay aussy que bien peu s'en est fallu que, pour ceste occasion, l'on ne m'ayt fayt ung mauvais tour. Et comme depuis il a veu et cogneu que vostre Majesté n'a rien voulu croyre, ny de la premyère, ny de la dernyère calomnye dont il m'avoyt chargé, et aussy que mes actions et déportemens avoient faict paroistre que je n'estoys ny meurtrier, ny trompeur, fasché de ce qu'il a veu que vostre Majesté avoit faict si peu de cas de ses faulses accusations contre moy, de peur aussy qu'il ne demeurast auprès de vostre Majesté pour imposteur misérable et faulx accusateur, puisque l'yssue avoit fait cognoistre qu'il avoit usé de mensonge en tout ce qu'il avoyt dict à mon préjudice, il a converty ses pensemens à me charger de la plus horrible imposture, de la plus faulse, et de la plus desloyale accusation qui ayt jamais esté imputée à pauvre gentilhomme, affin d'entretenir tousjours vostre Majesté et toute l'Angleterre en l'oppynion que, du commencement, il avoit publié pour faire croyre que je n'estoys venu en ce païs que pour quelque meschant effect. Et comme il n'a que trop d'entendement pour sçavoyr controuver le mal et user des fynes inventions pour déterrer son prochain, il a subtilement suscyté sous main troys ou quatre personages de quelque authorité en nostre Eglise de Londres, lesquels ont premyèrement fait courre le bruist que je ne m'estoys achemyné avec monsieur le *Conte*[1] qu'en intention de luy donner ung coup de pistolle ou de l'empoisonner; puis, comme il a veu que ce bruit commençoyt desjà à prendre pied dans le cueur de plusieurs, et mesmes desjà qu'il estoyt parvenu jusques aux oreilles de ceulx qui approchent plus près de vostre Majesté, alors il a faict escryre par les dessus dicts ses confédérés, ou pour le moins amys et complices de ses confédérés, à monsieur le Conte, sans que luy mesmes luy en ayt rien voulu escryre, de peur qu'on ne pensast qu'il en escrivist par passion. Monsieur le Conte a donq receu advertissemens de troys ou quatre endroits en ung mesme jour, que Maisonfleur n'estoyt icy que pour cest effect, mesmes il en a receu ung de France conforme aux aultres qui viennent de Londres, chose qui eust peu aulcunement estonner mon innocence, n'eust esté que mons^r le Conte mesme sçait assez les segrétes pratiques et intelligences, que le vidasme et l'ambassadeur ont ensemble et que manifestement il se peult voyr, que pour rendre ceste calomnye plus vraysemblable, ils s'estoient accordés auparavant d'en fayre courre le bruit en France par leurs amys, affin que

[1] Montgommery.

de France on escrivist ce bel advertissement en Angleterre, et que par ce moyen la chose feust rendue plus croyable. Voilà, Madame, les ruses qui sont coustumyères de sortir de la cabale des alchimistes au préjudice de l'innocence des justes, mais moy qui suis assis sur le rocher de l'espérance que j'ay en mon Dieu, je ne laisse pour cela de porter la teste haulte comme de coustume, pour l'asseurance que j'ay qu'il ne lairra le faist impuny, mais comme il délivra Susanne de la faulse accusation des vieillards, aussy me sceaura-t-il bien délivrer de la meschanceté que mes ennemys m'ont mise sus, quand il verra qu'il en sera temps. Vous semble-t-il, Madame, que la lettre qu'on laissa choyr en vostre chambre ces jours passés au préjudice de mons^r^ le Conte soit une imposture sortye de la mesme boutique que celle dont on me charge, de ces deux testes en ung chaperon comme dit le proverbe? A quoy tendoyt la lettre que le vidasme monstra à monsieur le Conte en présence du mylord de Lestre, laquelle il disoyt avoir esté escrite par *Franciot* au Roy de France, synon pour rendre suspectes à vostre Majesté les actions du dict seigneur Conte, combien qu'il feust innocent, tout ainsy comme je le suis du faict dont je suis injustement calomnié. Or, Madame, ce qui vous doit encores plus fayre croyre que ce n'est aultre que le vidasme qui m'a brassé ceste meschanceté si exécrable, c'est que toutes les mesmes raisons desquelles il se servit, du commencement que je vins à Londres, pour vous persuader que j'estoys venu pour entreprendre contre vostre personne, il s'en sert encores en ceste occasion par la bouche de ceulx qu'il a atiltrés pour me calomnyer; car en toutes les lettres qu'on escrit à mons^r^ le Conte, hormis celle qui est escrite de France, il ne m'accuse que par conjectures, lesquelles ils veulent fayre recepvoir comme pour fondemens très certains et très véritables : premyèrement que j'avoys aultres fois suyvy feu mons^r^ de Guise pendant qu'il estoyt en Italye, et après, que la Royne mère m'avoyt tousjours tant aymé que merveilles, oultre cela qu'encores que je feisse profession de la religion, neantmoins estant à la court je ne vivoys point comme réformé, d'aultant que je faisoys l'amour partout; pour conclusion que, puisque je n'avoys point encores porté les armes pour l'Evangile jusques à présent, lors mesmement que messieurs le Prince et l'admiral vivoient et qu'ils commandoient à de belles et florissantes armées, il n'estoyt pas croyable que maintenant que les choses sont plus désesperées que jamais, je me hazardasse à m'en aller à la Rochelle, si ce n'estoyt pour quelque malheureuse intention et volunté. Voylà, Madame, les beaux et les bien fondés argumens dont ils usent pour me convaincre de meschanceté, qui estoyent ceulx là mesmes dont il se servoyt au commencement que je vins à Londres pour vous mettre en deffiance de moy, à tous lesquels je respondray en peu de parolles, de peur d'importuner vostre Majesté de trop long discours.

Quant au premyer : j'advoue et confesse qu'à mon retour de Constantinople passant en Italye j'alloys trouver feu mons' de Guise à Cyvitelle; que depuis, estant de retour en France, je commenday à des gens de pied sous sa charge aux premiers troubles et combattis pour le Roy en ce temps là; mais il fault considérer que je n'avoys alors non plus de cognoissance de l'Evangile que *S' Pol* avant sa vocation, quand il massacroit les chrestiens et tenoyt les abillemens de S' Estienne ainsy qu'on le lapidoyt; mais depuis que Dieu m'eust fait la grace de m'appeller à sa cognoissance, il ne se trouvera point que j'aye porté les armes contre ceulx de ma religion, combien que le Roy et la Royne sa mère m'y ayent assez de foys voulu convyer par prières et remonstrances, voyre contraindre par menaces. De là est advenu que le cardinal de Lorrayne et toute la maison de Guise m'ont tellement hay, que durant les troubles derniers, ils envoyèrent ung provost des mareschaulx chez moy accompagné de 30 archers arquebusiers qui me prirent et me menèrent prisonnier pour la religion, tout malade que j'estoys d'une fièvre contynue, et fus l'espace de huit jours durant prest d'avoyr la teste tranchée pour une preuve qu'ils avoient contre moy de ce que j'avoys faict prescher en ma maison contre les edicts du Roy. En quoy Dieu m'assista de façon qu'il me garda de rien fayre contre ma conscience et me delyvra miraculeusement de leurs mains. Au reste à ce massacre dernier ma maison a esté pillée, comme tout le monde le sçayt, et tous mes biens saccagés. Depuis je m'en suis venu en Angleterre, là où vostre Majesté peult avoyr ouy parler de toutes mes actions et déportemens. Que si, depuis les premiers troubles, je n'ay point porté les armes pour la religion, aussy ne peult-on dyre avecq vérité que je les aye porté pour le Roy contre la religion, ny que la faveur des grands ayt eu tant de puissance sur moy que de pouvoyr faire armer mes bras contre ma conscience. Quant à moy je confesseray librement à vostre Majesté que je n'ay jamais creu qu'il feust bien licite de porter les armes contre le Roy, synon depuis le massacre et principalement depuis deux moys et demy ou troys moys en çà que j'assemblay en mon logys de Londres monsieur Cousin, M' de Saulsoy et monsieur Le Gras, mynistres, aux quels ayant proposé ceste question ils la sceurent débattre avecq tant de vives raisons et d'argumens valables, qu'avecq la bonne volunté que j'avoys depuis le massacre dernyer je me résolus de tout point de me venyr rendre à la Rochelle, si dans le temps du partement je ne recepvoys commandement exprès de *Don Lucidor* de ne bouger de Londres pour son service, ainsy comme je le feis entendre au mylord de Lestre devisant avecq luy en sa gallerye. et ne se fault point estonner si, maintenant que le hazard y est plus grand que jamais, je me suis résolu d'aller à la Rochelle, veu que quand il plaist à Dieu nous toucher le cueur, les plus difficiles entreprises du monde nous semblent aysées;

et puis j'ay toute ma vye porté pour devise : « Al mayor temor osar. » J'entends aux choses honorables et en exécution desquelles nous pouvons acquérir de la réputation.

Quant au peu de réformation qu'il se descouvroyt en moy durant le séjour que j'ay faict à la court, certaynement je ne veulx nyer que j'y aye tousjours vescu si chastement, ny avecq tant de crainte de Dieu que la raison vouloyt, d'aultant que c'est ung pas si glissant que la court, que pour peu qu'ung homme ayt le naturel gaillard, et se voyt esloigné de la prédication de l'Evangile, il est mal aisé qu'il puisse tousjours chemyner droict; mais aussy je puis dyre avecq vérité que ma vye n'y a esté si desbauchée que de là il faille ou se puisse tyrer une conséquence que, pour avoyr faict l'amour, je doibve estre si meschant que je voulusse fayre ung acte indigne d'ung gentilhomme et homme de bien. Il me semble que ce seroyt très mal argumenté.

Quant à tant de faveurs que la Royne mère m'a monstrés, je confesse qu'elles sont telles, non pas seulement d'elle, mais de toute la court de France en général, que si mes accusateurs les eussent reçues pareilles, je ne sçay s'ils les eussent voulu si librement quitter, pour venyr espouser l'opprobre de Christ comme j'ay faict. La chose dont je debvroys estre le plus loué, c'est celle dont ils me veulent le plus blasmer, qui vous doibt de plus en plus fayre croyre, Madame, que non pas la raison, mais la passion a conduict mes ennemys à deschyrer ma réputation si oultrageusement. Or, combien que je me sente si pur et si net de toutes leurs calomnies, qu'il m'est impossible de plus, si est-ce que je me suis librement offert à monsieur le Conte de me rendre prisonnyer en tel lieu qu'il adviseroyt, voyre en la grosse tour de Londres, s'il le trouvoyt bon, affin que, si par tesmoignage de quelqu'ung, par escript, par parolles, ou aulcung aultre indice il se trouve que j'aye seulement jamais pensé à une telle meschanceté, je soys à l'heure mesme mis en quatre quartiers, et que si se trouve homme qui me voulust maintenir telle chose avecq les armes, je le puisse combattre, à la veue de toute l'Angleterre, m'asseurant bien qu'avecq une si juste querelle, je combattroys Jules César s'il estoit en vye, et luy feroys perdre infammement la vye et l'honneur.

Or, affin que vostre Majesté soyt encore plus esclarcye de mon innocence, je supplye le grand Dieu vivant, de tout mon cueur, que si j'ay jamais eu poil qui ayt tyré, veyne qui ayt tendu, pensée qui ayt aspyré à fayre la chose qui m'est si injustement imputée, toutes les prières, toutes les cènes que j'ay jamais faictes me soient autant de malédictions et condampnations éternelles pour mon ame, que toutes les parolles que j'ay dictes depuis ma naissance jusques à aujourd'huy me soient autant de diables pour me porter au plus profond abisme d'enfer, et que le sang de Jésus Christ n'ayt point esté respandu pour moy, si jamais

une telle meschanceté m'est tombée en l'esprit; mais aussy, s'il est vray, comme il est très vray, que j'en soys innocent, que sa Majesté Dyvyne face bien tost paroistre ma preudhomye aux yeulx de tout le monde; qu'elle me face prospèrer à la veue de mes ennemys pour tesmoignage de mon intégrité, ce que je m'asseure qu'elle fera. Cependant je supplye très humblement vostre Majesté me vouloyr tant fayre d'honneur que de prendre de gaieté de cueur mon party en cest endroit, et me servyr de targe d'Ajax contre les impostures de mes adversaires, en me faisant justice du tort qui m'est faict en vostre royaulme par ceulx qui n'ayment ny vostre Majesté, ny son service, comme j'avoys bien délibéré de vous fayre entendre de bouche, si j'eusse eu cest honneur de parler à vous avant que partyr de Londres. Madame, je vous proteste que Maisonfleur est tant humble et tant affectionné serviteur de vostre Majesté, que l'obéissance qu'il vous a dédyée mérite bien que faciez cest honneur de prendre sa protection en ce fayt ycy, et commander particulyèrement ou au mylord de *Lestre*, ou au mylord de *Burley*, de faire informer sous main par quelles personnes ces propos ont esté mis en avant. La contesse de Montgommery en pourra bien dyre des nouvelles, car il n'est pas que l'on ne se soit addressée à elle premyèrement pour luy en parler, affin qu'elle en escryvist à son mary. Et vostre Majesté, s'en faisant enquerir plus avant, trouvera que tous ceulx qui luy en ont parlé ou faict parler sont amys du vidasme, qui n'a pas voulu choysyr ung plus beau moyen que celluy là pour se venger de la honte et oultrage qu'il pense avoyr receu de moy en la querelle que nous eusmes dernièrement à Londres. Il y a eu en ceste compagnye ung petit segretayre nommé Duval, qui a aultres foys esté à luy et maintenant sert monsieur le Conte, qui nous a dict que le vidasme parlant dernyèrement à monsieur Cousin le mynistre luy dit ces mots : « On verra si avecq le temps je me sçauray bien venger de Maisonfleur. » Madame, je vous supplye, au nom de Dieu, par la passion de Jésus Christ, et par toutes les choses que vous avez en ce monde les plus chères, vouloyr fayre pour moy que madame la contesse de Montgomerry vous nomme ceulx qui luy ont faict ce rapport de moy, puis les vous ayant nommés, les fayre contraindre par justice de nommer aussy ceulx de qui ils le tiennent, affin que, montant ainsy de degré en degré, l'on vienne par ce moyen jusques à la source de là où est dérivée ceste calomnye si détestable. Si vous me faictes cest honneur, vostre Majesté m'obligera de plus en plus à sacrifyer ma vye pour son service, quand il en sera besoing, et oultre cela, la premyère victoyre qu'elle gagnera sur ses ennemys je luy promets ung hymne triomphal le plus beau qui ait jamais esté faict pour Princesse victorieuse, la suppliant très humblement pour fin et conclusion de ceste lettre ne vouloyr imputer à présomption ou témérité la pryère que je luy fais si privément, mais au desyr singulier que j'ay

de voyr mon innocence justifiée et mon honneur repurgé du blasme dont mes ennemys l'ont voulu charger. Et si par les moyens susdicts, ou par quelque aultre inspiration et tesmoignage que Dieu vous pourra envoyer de mon droict et du tort de mes ennemys, vous venez à cognoistre mon innocence, la plus ardente et plus affectionnée recommendation que je vous puisse fayre sera celle-cy : qu'il plaist à vostre Majesté mander ou fayre mander à mons^r le conte de Mongomerry, de vostre part, l'oppynion et créance que vous avez que je ne suis aulcunement coulpable d'une telle lascheté, affin que s'il en estoit demeuré quelque scintelle d'impression dans l'estomac de toute ceste compagnye, elle soyt par ce moyen du tout effacée, et moy remys au repos de mon esprit, et premyer degré de mon honneur. Cependant je m'en vais quant et la trouppe droict à la Rochelle, là, où j'espère, aydant Dieu, me justifyer tellement par mes actions qu'elles me servyront à l'advenyr d'une preuve très suffisante pour fayre croyre à tout le monde le contrayre de ce qui m'a esté très faulsement imputé. Cependant je supplye le Créateur,

Madame, vous donner en très parfaicte santé et prospérité très heureuse et très longue vye.

C'est de , ce IXme apvril 1573.

De Vostre Majesté,

le très humble et très obéissant serviteur,

MAISONFLEUR[1].

Madame, je vous supply très humblement excuser la mauvaise grace de ceste lettre pour avoyr esté escrite à la haste, et avecq ung grand trouble d'esprit, comme vostre Majesté en peult aysément appercevoyr en la lisant.

Le mariage du duc d'Alençon était arrivé à ces termes qu'Élisabeth exigeait pour première condition qu'il vînt en Angleterre; c'était aussi le désir du duc[2]; Catherine fit connaître à Élisabeth que le Roi, son fils, et elle donnaient leur consentement à ce départ :

Madame ma bonne seur, je pensoy que le sieur de Walsingham dust estre porteur de cete lectre et que, en la baillant, vous tesmoignast l'a-

[1] *Record office, State papers*, France, vol. LIV. (Autographe.)

[2] Voir *Mémoires de Castelnau*, addit. de Le Laboureur, t. III, p. 330.

mytié et afection que je vous ay tousjours portée et veulx continuer, mais puisqu'il est desjeà party je me veulx asseurer qu'il luy en dira ce que je luy en ay prié et qu'il en a cognu, qui sera cause que je ne luy en feray rediste par la présente, mais luy diray ce que est surveneu depuis son partement, qui a esté cause que le Roy, mon filz, et moy l'avons renvoyé quérir : si que mon filz le Duc, qui continue de plus en plus en l'affection qu'il a de vous servir et désirer vostre bonne grace, et que par là il peult estre si heureux que l'eussiez si agréable que l'estimiez assez honneste Prince pour avoir l'honneur de vous espouser, il nous a envoyé un gentilhomme pour nous prier le Roy, son frère, et moy de luy donner congé après la prise de la Rochelle de vous aler béser les mains et se faire cognoistre tel qu'il vous est; ce que ne luy avons voleu refuser, veu l'envie que avons tousjours cognue que aviez de le voyr et la résolution que avez prise de ne vous marier à Prince que n'avez premièrement veu, nous asseurant que aurez esgard à sa qualité et baillerez la seureté nécessaire au tel cas et aurez considération à son affection qui luy faist oublier l'honte qu'il pourroit avoyr; et ayant le Roy, mon filz, mandé à son ambassadeur bien au long ce qu'il désire en ce faict pour le vous faire entendre, ne m'estendray davantage et finiray la présente vous priant nous faire cognoistre, de vostre costé, aultant d'affection et désir de continuer en la paix et amitié qui est entre vous et le Roy, mon filz, comme nous faisons du nostre.

De Fontainebleau, ce xxvj^e d'avril 1573.

Vostre bonne seur et cousine,

CATERINE[1].

Mais Élisabeth, lorsqu'on cédait sur un point mis en avant par elle, se réservait toujours le moyen d'éluder ce qu'elle avait fait semblant d'accepter; elle répondit elle-même à Catherine :

Madame ma bonne soeur, par vostre lettre du xxvj^me d'apvril, et aussy par le s^r de Walsingham, naguaires nostre ambassadeur par dellà, avons entendu en quelle sorte Monsieur le Duc d'Alençon vostre filz par lettres et messagiers exprès auroit requis au Roy nostre bon frère et de vous congé de faire ung voïage par de çà, après la prinse de la Rochelle, pour nous veoir, et par mesme moyen poursuivre l'affaire du mariage en son endroict. A quoy il appert par vos lettres et par les propos de vostre ambassadeur, monsieur de La Mothe, auriez consenty, ce qu'avons pareillement entendu par les lettres mesmes de Monsr le Duc, remonstrant par icelles sa grande envye et désir de passer jusques icy, ayant à ceste

[1] *Record office*, *State papers*, France, vol. LIV. (Original.)

fin obtenu vos congés, après toutes fois la réduction d'icelle ville en l'obéyssance du Roy. Sur quoy vostre ambassadeur nous a requis que voullions déclarer nostre bonne volunté et consentement et accorder seureté nécessaire au dict Sr Duc pour son voiage. Sur ce avons bien voulu et trouvons expédient vous impartir ce que nous trouvons nécessaire d'estre par vous rementeu et considéré, premier que d'accorder à sa venue : c'est que sur des propos par cy devant tenus, à mesme fin, d'une entrevue, avez tousjours trouvé fort difficile qu'il deeust venir sans que quelque asseurance premièrement donnée que l'aurions si agréable que de le prendre à mary à sa venue, car aultrement estiez d'opinion que, s'il venoit et que le mariage ne succédast, qu'il s'en ensuiveroit plus de mescontentement que n'en seroit requis, veu l'estroicte amitié entre le Roy et nous. Et partant considérant que ne sommes certaines, ne que pouvons vous asseurer de ce que pourra ensuivre au faict de ce mariage s'il venoit, ains nous fault suspendre nostre intention, attendant qu'à sa venue Dieu nous pourra mouvoir le cueur à y résouldre, n'avons sceu, sans premièrement vous en remettre et recomander la considération, accorder résoluement à vostre ambassadeur le sauf-conduict qu'à ceste heure il requiert. Ains désirons premier estre esclaircie de ces doubtes, si vous persistez en vostre première opinion, que si le mariage ne sortiroit effect à sa venue, ce seroit cause d'offence au Roy et à vous, et deshonneur au dict Sr Duc; or, si ainsy adviendroit, nous le trouvons hors de raison en ung affaire tant incertaine de résouldre sur sa venue. Davantage paravant le voiage du dict Sr Duc à la Rochelle vous mandiez qu'il luy toucheroit en honneur si, à sa venue icy, l'affaire ne prendroit le succès désiré, et que maintenant par ces dernières lettres escrivez directement qu'après la prinse de la Rochelle le Roy et vous luy avez donné congé de faire ce voyage pour contynuer son affection à désirer nostre bonne grace, et sur ce désirez seureté nécessaire. Nous désirons bien, et vous en prions bien fort, estre résolue de la cause qui vous mouvoit lors de dire que, venant icy le dict S^r et faillant le succès, il luy toucheroit en honneur, et que maintenant n'en faictes ce doubte. En ces choses, si nous voullez resouldre et satisfaire à plain, ensemble nous asseurer directement de vos parts que, quoy qu'il plaira à Dieu d'en ordonner, qu'il n'en sourdira nullement aulcune offence, alors ne ferons difficulté d'accorder seureté nécessaire pour le voiage du dict Sr Duc, asseurant qu'en cest affaire avons l'intention sincère d'y procéder plainement, n'ayant aultre résolution que de prendre à mary ung tel Prince comme luy de sang et de qualité.

Et sur ce, Madame ma bonne sœur, nous pryerons Dieu, etc.

A Grenwich, le xxj^me jour de may 1573[1].

[1] *Record office*, *State papers*, France, vol. LIV. (Autographe.)

Voici sa réponse au duc d'Alençon :

Monsieur le Duc, tant par les lettres de nostre bonne sœur la Royne vostre mère, comme par les vostres avons entendu de l'instance qu'avez faict puis naguères au Roy vostre frère et à elle, qu'avec leur faveur puissiez faire ung voyage jusques en ce royaulme, pour nous veoir et faire plus ample démonstration de la grande volonté que, de longue main, nous avez portée, ce qu'ils ont accordé après la réduction de la Rochelle en l'obéissance du Roy. A quoy aussy son ambassadeur nous a instamment pressée et nous a sur ce requis vous accorder et envoyer seureté nécessaire. Or en cest affaire nous trouvons cause de temporiser, sans toutes fois le refuser, ny aussy d'accorder présentement, dont avons maintenant escript à la Royne vostre mère, ayant par autres propos par cy devant procédans d'elle recueilly la cause qui nous induict à ce faire, en ce qu'elle a dict que : si ne voullions premièrement promettre, avant vostre venue en ce royaulme, de vous prendre à mary à vostre arrivée, qu'il s'en ensuivroit de l'offence, si le marriage ne sortiroit effect. Or, considérant que ne pouvons jamais consentir, jamais accepter aulcun personage pour estre nostre mary, si premier ne l'avions veu, comme sommes encores de cest avis, nous désirons estre résolue par la dicte Dame vostre mère, si elle persévère tousjours en ceste opinion, ou non; ce que si elle faict, nous ne pouvons donc en raison accorder que deviez venir par de çà avec tel doubte. Recognoissans néantmoins que vostre façon de procéder envers nous est telle, que véritablement avons très bonne occasion de nous louer grandement de vous, ne voulans nommément oblier à vous remercier, tant qu'il m'est possible, de ce que n'avez espargné peyne, ne moyen à m'escrire et faire visiter, sçachant très bien qu'il n'a tenu à vous que n'ayez faict ce voyage de longtemps, et quoy qu'il en succédera de ceste affaire, nous espérons que n'aurez juste cause de penser que vostre bonne volonté soit mal employée sur nous, ains qu'avec gratuité l'acquiterons par quelque moyen. Et si la Royne vostre mère nous vouldra résouldre sur ce que luy en avons escript, nous ne différerons nostre response au dict ambassadeur sur la seureté de vostre voyage. Priant Dieu, Monsr, etc. etc.

Le xxj may 1573[1].

Au mois de juin la négociation du mariage passe par une nouvelle phase, par une nouvelle exigence : Élisabeth fait signifier à La Mothe-Fénelon par Burghley « que si la paix ne se fait pas entre Charles IX et ceux de la Rochelle, elle ne donnera plus suite à ce projet et se verra obligée de prendre fait et cause pour ceux

[1] *Record office, State papers*, France, vol. LIV. (Copie du temps.)

« qui ne sont persécutés et ne tiennent leurs portes fermées que « parce qu'on veut les forcer d'abjurer leur religion. » Nous sommes donc amené ici à parler du siége de la Rochelle que nous avons laissé de côté pour suivre jusqu'au bout les intrigues de Maisonfleur. C'est au mois de janvier que le duc d'Anjou parut devant cette place ayant avec lui le duc d'Alençon et le roi de Navarre; mais le véritable vainqueur de Jarnac et de Montcontour, Tavannes, n'était plus là pour diriger l'armée; il luttait contre la dernière maladie qui devait l'emporter.

La Russie possède une grande partie des lettres écrites par Charles IX au duc d'Anjou durant ce siége [1]; nous nous en servirons.

Le 16 janvier 1573, première lettre datée de Paris : « Charles IX « a reçu de Mr de Bellièvre la nouvelle de la levée des 6,000 Suisses « obtenue non sans difficultés, et comme il attend une prompte « réponse pour savoir si l'on s'en servira ou non, il engage le duc « d'Anjou, vu l'état des finances, de ne le constituer en cette dé- « pense sans besoin extrême. La prise de la Rochelle amènerait la « soumission des autres villes, il faut la presser. »

21 janvier : « Il espère que l'arrivée du duc d'Anjou devant la Ro- « chelle les rendra plus traitables, il lui enverra vendredi prochain « 115,000 livres; c'est tout ce qu'il a pu obtenir par emprunt; il « a dépêché un courrier pour faire hâter les Suisses; il y irait de « sa réputation s'il s'était engagé en ce siége sans avoir moyen d'y « faire ce qu'il y appartient, il enverra tout ce qu'il pourra d'argent, « car sans argent il n'y a pas moyen d'être servi. »

23 janvier : « Il renvoie au duc les syndics des quatre prévôtés du « haut pays d'Auvergne. »

3 février : « Il a fait suspendre la levée des Suisses, puisqu'on « peut s'en passer pour la réduction de la Rochelle, il se conten- « tera d'envoyer les cinq cents Suisses de sa garde. Il fait droit « aux réclamations du maréchal Damville pour le payement des « troupes du Languedoc. »

7 février : « Il a vu la réponse faite par le duc d'Anjou à ce « qu'il lui avait mandé par le sieur de Beaumont touchant ce qui « s'était passé entre Biron et La Noue depuis l'arrivée au camp « de l'abbé de Gadagne, et pareillement il a vu la lettre écrite

[1] Lettres de Charles IX, n° 34 de la collection des *Documents français*.

« par le duc d'Anjou à La Noue. Si la voie de la guerre est suivie, « celle de la négociation est suivie également, et l'on verra en défi- « nitive ce qu'on peut et doit attendre de La Noue, qui peut beau- « coup puisqu'il a à la Rochelle huit cents hommes à sa dévotion. « Le comte de Montgommery, d'après des rapports d'Angleterre, « est sorti avec trente-cinq vaisseaux et douze mille hommes de « guerre pour secourir la Rochelle. »

13 février : « Il engage le duc à tenter jusqu'à la dernière extré- « mité de traiter amiablement avec la Rochelle, lui rappelant qu'il « y a bien des fois à cette intention dépêché l'abbé de Gadagne. La « voie de la force est douteuse et sujette à bien des hasards; la fin, « quelque heureuse qu'elle puisse être, sera toujours dommageable, « et de la ruine de la Rochelle et de ses sujets il ne peut lui revenir « que perte. »

25 février : « Il s'est rendu compte de toutes les opérations, grâce « à Mr de Bourricq (*sic*), maître d'hôtel du duc d'Anjou, envoyé par « lui; il a vu le plan des lieux, la place des forts construits, et « a pu avoir idée du plan adopté pour combler le port. »

4 mars : « Il fait connaître au duc en quels termes il est avec la « reine d'Angleterre à l'occasion de ses sujets qui se sont retirés en « ses États, et les conditions raisonnables qu'il leur a offertes; il a « fait fortifier les forts de Normandie et de Bretagne pour éviter « toute surprise. »

5 mars : « Il voit avec plaisir que, tout en cherchant à amener « à une composition amiable ceux de la Rochelle, on ne néglige rien « des préparatifs du siége; plus ils seront étroitement et vivement « assaillis, plus ils seront traitables; les instructions que le sieur de « Gadagne leur communiquera témoignent de son désir de les trai- « ter favorablement; il se promet que le comte de Retz et le sieur « de Biron sauront les manier si dextrement qu'ils les attireront « à quelque honnête parti. Lui personnellement désire la soumis- « sion de la Rochelle par la conciliation, mais il ne peut supporter « ces associations de ses sujets entre eux, ni souffrir l'exercice de « deux religions dans le royaume. »

8 mars : « La reine d'Angleterre ne sait point encore quel parti « elle prendra; dans ses propos il y a toujours de belles paroles, « mais peu d'effets. Elle attend ce que deviendra le siége de la Ro- « chelle; il faut toujours veiller sur la flotte et se tenir sur ses « gardes. »

10 mars : « Il a su par La Mothe-Fénelon que Montgommery « doit s'embarquer le 12 de ce mois pour se rendre à un rendez- « vous qu'on ne désigne point, et où il trouvera quatre-vingts vais- « seaux et cinq mille mariniers; il prévient Matignon pour em- « pêcher qu'il ne descende en Normandie. »

20 mars : « Il promet un régiment de 3,000 Suisses. Dieu « veuille qu'il reçoive de bonnes nouvelles de la Rochelle; quand « les bruits des secours d'Allemagne s'évanouiront, tous les des- « seins de ceux qui veulent troubler la paix du royaume seront « rompus. Le maréchal Damville tient toujours étroitement assiégée « la ville de Sommières où se sont enfermés les capitaines des « Cévennes; le maréchal a donné trois assauts où les Corses se sont « bien comportés, les Français assez mal. Le sieur de Candale y a « été tué; il y a quinze cents hommes d'armes à Nîmes commandés « par le fils d'un maréchal et un autre vilain qui a toujours fait « profession de voleur. Ceux de Nîmes seront aisés à réduire; ils « peuvent être secourus seulement du côté de Sommières que Dam- « ville tient bloquée, il envoie les portraits que ce maréchal lui « a adressés. »

23 mars : « Il envoie copie des dépêches de La Mothe-Féne- « lon; il ne doute pas qu'on ne puisse empêcher l'arrivée du se- « cours que Montgommery médite de porter à la Rochelle; il com- « mence à se guérir de sa petite blessure; il garde le lit de peur « de la défluxion; sa plaie n'est que de la moitié de celle qu'il « avait au bras. »

27 mars : « Il envoie le double de la dépêche de La Mothe-Fé- « nelon. Le comte de Montgommery passant par l'île de Jersey, il « faut que la flotte soit sur ses gardes et ne pas perdre au siége « une minute de temps. »

1er avril : « Par les dépêches de La Mothe-Fénelon il sait à quoi « s'en tenir sur le mariage du duc d'Alençon et sur ce qui concerne « ses sujets rebelles qui résident en Angleterre. »

3 avril : « Il n'entend entrer en aucune dépense pour les Pays- « Bas, ne voulant porter ombrage au roi d'Espagne; ce serait « s'attirer une guerre qu'il n'est pas en état de pouvoir suppor- « ter, même quand Dieu lui aurait fait la grâce d'avoir mis une « bonne fin aux troubles de son royaume; mais il veut se les « ménager, les avoir pour amis, afin d'être assuré de ne rece- « voir dommage de ce côté. Un ministre est sorti de la Rochelle,

« a traversé le camp et est allé donner des nouvelles au comte « Ludovic. »

4 avril : « Il espère bonne issue du siége de la Rochelle, il at- « tend le résultat de l'assaut du bastion de l'Évangile, il recom- « mande d'éviter les cruautés, de faire respecter les femmes et les « enfants. Le commerce devra être transporté à Brouage, après que « l'on aura terminé le port commencé. Il entend que la Rochelle « soit démantelée; de la prise de cette ville dépend tout le reste et « le rétablissement de son autorité; c'est le seul moyen de déjouer « les pratiques de la maison d'Autriche, lesquelles tendent tou- « jours au préjudice de cette couronne; il a accordé à Monluc la « confiscation de Maillac. »

7 avril : « Il a accordé une pension de douze cents livres au ca- « pitaine Montigny. »

29 avril : « Il a été prévenu par le cardinal de Lorraine que « quelques réfugiés français méditaient une entreprise sur les fron- « tières de la Champagne; il en avertit son frère et lui demande « de quel nombre d'hommes on pourra disposer pour renforcer « cette frontière. »

3 mai : « Les affaires de Guienne vont fort mal, les rebelles « tiennent la campagne entre Moissac et Cahors et attendent le « vicomte de Paulmi avec les forces de l'Albigeois et du Lauraguais « pour s'étendre plus avant. L'amiral de Villars demande des secours « et surtout de la cavalerie, écrivant que Montgommery veut des- « cendre à Saint-Jean-de-Luz, ou au cap Breton. Il ne sait com- « ment secourir l'amiral, il n'a pas d'argent, et engage son frère « à le faire assister comme il le pourra. Mr de Villars n'a ni l'ar- « tillerie ni les boulets qu'il attendait et qui ont été gardés « pour le siége de la Rochelle, il ne peut donc que se rendre « maitre de la campagne et empêcher de faire la récolte; il in- « vite le duc d'Anjou à le renforcer d'un peu de cavalerie. La « descente de Montgommery est bien à craindre de ce côté-là, où « avec les Béarnais il formerait un corps d'armée. Il sait que Mr de « Villars se plaint de la lettre que Monluc a écrite à la noblesse qui « est dans Montauban. »

4 mai : « Il prend en miséricorde le sieur de Laval qui promet « de vivre dorénavant catholiquement; il prie le duc de le lui en- « voyer et de le faire accompagner par son tuteur Mr d'Asterac. »

13 mai : « La reine d'Angleterre n'a pas encore pris de déci-

« sion pour le voyage et entrevue de son frère le duc d'Alençon; « elle a demandé l'avis de tous ses conseillers, et d'ici à un ou « deux jours il attend la nouvelle de sa résolution par un courrier « que lui enverra Mr de La Mothe-Fénelon. Il s'agit d'avancer les « affaires de la Rochelle, d'y bien veiller, car là est le nœud de la « situation. »

22 mai : « Il s'occupe activement des moyens de trouver de « l'argent, mais les ressources vont en diminuant. Le sieur Loys « de la Mirande ne veut à aucun prix que le capitaine Nicolo « Losco commande à la Mirande pendant son absence, ainsi « que ses sœurs en avoient ordonné; il invite le duc d'Anjou « à faire accepter ce premier choix, seule manière de tout con- « cilier. »

13 juin : « A l'occasion de l'achat des grains pour l'armée, il « fera verser 25,000 livres par le général des finances de Bretagne, « il a fait acheter 400 chevaux pour les voitures des vivres; il « engage son frère à presser le siége. »

28 juin : « Il envoie de l'argent au duc et en enverra encore. »

Les lettres de Charles IX au duc d'Anjou nous ont conduit jusqu'à la fin de juin. Le Record office et le British Museum ne renferment aucun document inédit sur le siége de la Rochelle et nous n'avons relevé que cette seule note qui se rapporte à l'assaut livré au mois de juin :

Monsieur, hier fort tard icy j'ay sceu que Mr de Villeroy n'est encore arrivé, on l'attend aujourd'hui ou demain au plus tard; il n'y a aucunes nouvelles de la paix, ains on attend des nouvelles certaines par Mr de Villeroy. L'on m'asseure que les choses s'apprestent pour un assaut général, au cas que la paix ne réussit, de laquelle on a néanmoins bonne espérance; quant à l'escalade l'on m'asseure que, pendant que les nostres faisoient semblant de l'apprester et donner un assaut contre la bastille de l'Evangile et la tour et par ce moyen amusoient de ce costé là ceulx de la ville, que cependant du costé de Salines le capitaine Guasq avec plusieurs autres ont dressé onze eschelles par le moyen desquelles plus de 60 des nostres montèrent sur leur rempart, d'où estant apperçus par ceulx de la ville et les premiers n'estant suivis, ils furent repoussés avec perte de la plupart de ceulx qui estoient montés, entre lesquels furent tués le dict capitaine Guasq, Mr de Malicorne, Mr de Orne, et Monsieur mesmes (le duc d'Anjou), qui les voyoit escalader des tranchées et qui se rioit pensant avoir gagné la ville, y fut blessé d'une harquebusade au col, et Mr de Vins sur lequel il étoit appuyé, aussy tué, et Mr de Tra-

vagnes blessé[1]. Voilà, Monsieur, comme je l'ay vu d'une lettre du xvj et depuis ouï asseurer chez Mme de Nemours[2].

Le 20 juin, La Mothe-Fénelon écrit à Charles IX : « Le capitaine Orsay partira dans peu d'heures; il emporte l'offre de médiation de la reine Élisabeth, devenue au reste inutile, car la paix, vivement désirée par Catherine de Médicis depuis l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne, avait été conclue le 24 juin, et le 12 juillet, La Mothe-Fénelon put annoncer cette heureuse nouvelle à Élisabeth. Aucun obstacle ne semblait plus s'opposer à l'entrevue sollicitée par le duc d'Alençon, et La Mothe-Fénelon demanda officiellement à la reine si elle y consentait et si elle voulait donner des sûretés pour le passage du duc. Élisabeth trouva la demande raisonnable et promit de rassembler son conseil et de répondre avant le 15 juillet. C'est pour rappeler cette promesse que La Mothe-Fénelon écrit à Burghley la lettre suivante :

J'ay requis de sa Majesté, de la part du Roy, que, tant que les obstacles qu'elle et messieurs de son conseil avoient mis au propos de l'entrevue sont ostés par le mesme moyen qu'elle et eulx désiroient et que Monsieur, frère du Roy, car ainsy l'appelons depuis que son frère est roy de Pologne, ne retournera plus ni sanglant, ni meurtrier de ceulx de vostre religion de devant la Rochelle, ains possible autant leur amy et bienveillant que prince de la chrestienté, qu'il plaise à sa Majesté rendre maintenant à leurs Majestés très chrestiennes une response entière et non conditionelle sur leur honorable offre et me déclarer qu'elle accepte l'entrevue, et qu'elle me face délivrer les honnestes seuretés qui luy sont requises pour cela. Sur quoy sa Majesté m'a respondu que ma demande estoit raisonnable et qu'elle ne la vouloit differer et que dès aujourd'huy vous seriez de retour à la cour, et qu'elle en confèreroit avec vous[3].

La reine devant partir le samedi suivant, La Mothe-Fénelon prie Burghley d'obtenir auparavant une réponse et un mot de sa main pour Monseigneur, frère du Roi, ainsi qu'elle l'a promis[4].

Le 15 juillet La Mothe-Fénelon écrit de nouveau à Burghley :

Monsieur, d'autant que des lettres que sa Majesté répondra maintenant

[1] Une lettre de Catherine de Médicis à Matignon, du 18 juin, parle de cette blessure reçue le 13 juin. Voir Bibl. de l'Arsenal, *ms. de Conrart*.

[2] *Record office, State papers*, France, vol. LIV.

[3] *Voyage de ville en ville*. Expression anglaise.

[4] *Record office, State papers*, France, vol. LV. (Original.)

au Roy et à la Reine mère, et à Monseigneur le Duc dépend la conclusion ou la rupture d'une des plus honorables et nécessaires alliances de la chrestienté et des effets grands et utiles qui s'en espéroient entre ces deux royaumes, je vous supplie tenir la main qu'elles soient écrites en la bonne et chère façon qu'il convient pour rendre témoignage à leurs Majestez que je ne les ay trompées de les asseurer qu'il y a eu toujours sincérité de ce costé[1].

Ce jour-là même il eut son audience et il mit Elisabeth en demeure de se prononcer; mais elle se contenta de dire que, bien qu'elle vît par les lettres du Roi et de la Reine que « le duc prendrait tout le hasard de l'entrevue sur lui, il n'en resterait pas moins « pour elle le hasard de perdre l'amitié de tous trois, et qu'elle « s'en expliquerait franchement par une lettre particulière; puis le « Roi et la Reine mère en useraient après comme bon leur semblerait, car le sauf-conduit serait immédiatement prêt. » C'était un prétexte poli pour gagner encore du temps.

Voilà où en était la négociation officielle; mais qu'était devenu Maisonfleur? qu'était devenu ce projet de départ du duc d'Alençon? A la Rochelle il s'était posé comme chef du parti protestant, groupant autour de lui les nouveaux convertis, et lorsque parut la flotte de Montgommery, il avait eu la pensée de se saisir de quelques vaisseaux et de la rejoindre; ce fut La Noue qui l'en empêcha[2]. Une lettre de Maisonfleur à Burghley, écrite à la fin de juin ou au commencement de juillet, va nous révéler les intrigues qui se tramaient dans l'ombre, et dans lesquelles Thoré, l'un des fils du feu connétable de Montmorency, se trouvait impliqué :

Monsieur, j'ay tousjours attendu jusques à présent d'escryre à sa Majesté le désir que j'avoys de recepvoir des nouvelles de *Don Lucidor*, avant que passer oultre, à cest fin que, par ung mesme moyen s'informast sa Majesté de tout ce qu'il me feroyt entendre en ses lettres. Maintenant que j'ay veu que monsieur d'Ourset[3] ne m'a point apporté de response du paquet qui luy fut envoyé à Gravesend pour fayre tenyr à monsieur *Toré*[4], dans lequel j'avoys mys les lettres que j'escrivoys à *Don Lucidor*, je n'ay plus voulu différer d'envoyer les présentes à sa Majesté, lesquelles je vous supplye bien humblement, Monsieur, luy vou-

[1] *Record office*, *State papers*, France, vol. LV. (Original.)
[2] Voir Martin, *Histoire de France*, t. IX, p. 359.
[3] Orsay envoyé par Élisabeth.
[4] Charles de Montmorency.

loir présenter, suyvant la faveur qu'il vous a tousjours pleu me fayre jusques icy. Ne voulant cependant oublyer à vous advertyr q'hier, environ les quatre heures après mydy, arrivèrent céans où je suis logé (qui est la vieille poste d'Anvers) cinq gentilshommes allemans accompagnés de chasqu'ung deux valets, qui se disent avoyr esté cinq sepmaynes au service du prince d'Orange, et maintenant estre venus en ceste ville pour s'esbattre et raffraichyr. Cependant il y a quelques-ungs céans qui disent les avoyr veus depuis ung an en ça avec le duc de Hollestain, qui s'en alloit trouver le duc d'Albe, chose dont j'ay bien voulu vous advertyr, affin que vous y pensiez. Au surplus, Monsieur, je croys que vous avez entendu d'ailleurs comme, pour contynuer ce que j'ay commencé, ma délibération estoyt, dès que nous estions encores à Belle Isle, de fayre deux compagnies de gens de pied pour mener en Hollande, au cas que *Don Lucidor* ne me feist express commandement de ne bouger de ce royaulme pour son service.

Maintenant que je voy que monsieur d'Ourset ne m'a point apporté de responce, soyt que *Don Lucidor* n'ayt pas receu mes lettres si tost qu'il m'eust peu fayre response à cause qu'il estoyt à la Rochelle, soyt que quelque aultre occasion l'en aye empesché, je suis résolu de partyr dans cinq ou six jours que mes armes pourront estre achevées, et avecq les soldats que j'ay en ceste ville qui peuvent estre 60 ou 80 m'en aller à la *Brille* trouver ung aultre quasy pareil nombre que j'ay envoyé devant quant et le capp^ne^ Poyel; j'attends une fort bonne trouppe de *Hantonne* et La Rye, là où j'ay envoyé ung de mes lieutenans pour cest effet. Je le vous dis, Monsieur, à ceste fin que si, devant que je parte, vous avez quelque chose à me commander pour le service de sa Majesté, ou le vostre, je m'en aille prendre congié de vous au lieu où vous serez, pour là recepvoir les commandemens de sa Majesté, lesquels ne me sembleront jamais trop difficiles, quelque condition qu'ils puissent porter, pour l'asseurance qu'elle doibt avoyr qu'oncques elle n'aura ung plus affectionné, plus humble et plus fidelle serviteur que moy, qui ne désyre pas mieux que de me voyr quelque belle occasion entre les mains, par laquelle je la puisse rendre si certayne de la servitude et obéissance que je luy ay vouée, qu'après la preuve qu'elle en aura faicte, elle face estat de moy comme de chose qui luy est acquise en propriété.

Monsieur, après vous avoir fait offre de mes bien humbles recommandations à vostre bonne grace, je supplyray le Créateur vous donner avec la sienne l'entier accomplissement de vos désirs.

C'est de Londres, ce XIIJ^me^. . . . . .

Monsieur, vous me ferez beaucoup d'honneur et de faveur, si me vouliez fayre part des nouvelles du seigneur *Lucidor*, et de ce que monsieur d'Ourset en peult avoyr appris en France; si vous trouvez bon, je

vous yray trouver pour cest effect et vous porteray le double de la lettre que j'ay dernyèrement escript à *Don Lucidor,* pour le divertyr de demeurer chef devant la Rochelle. J'addressoys mon paquet à monsieur de Toré, lequel il a receu, ainsy que monsieur d'Ourset m'a présentement mandé, mais de response il ne m'en a point apporté. Je croy toutes foys qu'on l'aura envoyée à monsieur de Walsingham, ou que bientost l'on luy envoyra, car je mandoys à *Don Lucidor* qu'il n'envoyast désormais mes lettres à d'aultres qu'à luy seul.

Vostre très humble, et plus obéissant et affectionné à vous fayre service,

MAISONFLEUR.

Monsieur, ainsy que j'estoys prest à fermer ceste lettre j'ay esté adverty que des petites navires françoys que la Primerose a pris ces jours passés, ils sont sortis deux ou trois cens soldats françoys, qui ont tous esté desvalisés tant de leurs armes que de leurs acoustremens, dont je ne suis pas marry, pour une aultres foys leur apprendre à croyre les advertissemens que je leur avoys donnés.

Mais cependant, d'autant que les dicts soldats me seront très nécessaires pour remplyr les trouppes que je suis délibéré de mener en Hollande, et qu'il me conviendroyt fayre de nouveaux frais à leur donner nouvelles armes, à ceste cause je vous supplye bien humblement obtenyr en ma faveur lettres de sa Majesté par lesquelles il sera faict commandement au capp^ne^ de la Primerose, ou aultres qu'il appartiendra, qu'ils ayent à me fayre restituer les armes et acoustremens des dicts soldats, vous asseurant, Monsieur, que je mectray ceste obligation au rang d'une infinité d'aultres que je vous ay, pour ung jour mettre peyne de les recognoistre et desservyr par quelque humble et agréable service que je vous pourray fayre, quand vous me ferez ce bien que de m'employer et commander, qui ne sera jamais si tost que je le désyre.

Et il ajoutait, tout en s'excusant de l'importuner d'une autre requête :

« Monsieur le conte d'Oxfort, votre beau-fils, a retenu chez ung marchant de ceste ville trante morrions dorés, lesquels me seroient bien délivrés pour argent, moyennant que le marchand eust licence de ce faire par mon dict s^r^ le conte, et, pour ce que je n'ay point encores cest honneur de le conoistre, je vous supply bien humblement, au cas qu'il ne voulust présentement se servyr des dicts morrions dorés, me fayre ceste faveur que de le prier de permettre que je les puisse fayre achepter du dict marchant, et n'imputer point à présomption ou importunité, que j'aye pris la hardiesse de vous donner ceste peyne pour

moy, qui ne vous ay jamais fait service, mais au désyr que j'ay de ne rien espargner pour rendre mes compagnies bien armées, et puis m'en aller aveq elles vivre ou mourir en Hollande pour le service de Dieu[1].

Au mois d'août le duc d'Alençon tomba très-gravement malade; cette maladie arrivait juste au moment où l'ambassadeur d'Angleterre prévenait officiellement Charles IX et Catherine que la reine, sa maîtresse, devait se rendre à Douvres, le 1er septembre, et y séjourner sept jours, ce qui permettrait au duc d'aller la voir, si cela lui plaisait. Le 18 août, le Roi écrivait que son frère n'était pas encore en état de sortir hors de son logis de quinze jours. La reine n'ayant rien changé à son projet de séjour à Douvres, Catherine et Charles IX jugèrent à propos d'envoyer M. de Retz en Angleterre. On comptait sur son habileté pour dissiper toutes les défiances soulevées par la Saint-Barthélemy et pour démêler les véritables intentions d'Élisabeth sur le fait de l'entrevue.

De Retz emportait une lettre du duc d'Alençon pour la reine Élisabeth, que voici :

Madame, ne pouvant la grande maladie qui m'est survenue permettre à ceste heure de vous escripre une lettre de ma main et encores moins d'accomplir de mon costé nostre entrevue que j'ay tousjours tant désirée, comme je fais encore maintenant, j'ay prié mon cousin le comte de Retz, mareschal de France, qui s'en va par deçà vers vous vous rendre tesmoignage du desplaisir que j'en ay et vous dire là-dessus et sur la sincérité de mon amitié et affection en vostre endroict plusieurs choses, desquelles je vous prie le croire et luy adjouster foy comme à moy mesmes qui supplie le Créateur, après vous avoir bien affectueusement baisé les mains, qu'il vous ayt, Madame, en sa très saincte et digne garde.

Escript à Paris, le xxiiij^e jour d'aoust 1573.

Vostre bien affectionné frère et cousin,

FRANÇOYS[2].

Pour se ménager les bonnes grâces d'Élisabeth, le duc ne craignait pas d'attirer de nouveaux dangers sur la tête de Marie Stuart; la lettre suivante, écrite, en son nom, par Du Plessis à

[1] *Record office*, *State papers*, France, vol. LV. (Original.)
[2] *Ibid.*

Burghley, lui fait peu d'honneur et nous donne une triste idée de son caractère :

Monseigneur, je reçus hier une lettre de mon frère qui est un peu vieille de date, mais comme il a pleu à Dieu assez nouvelle encore; il me mande que Mr le duc d'Alençon luy a commandé de me mander que j'advertisse sa Majesté, de sa part, que la reyne d'Escosse fait de grandes pratiques pour exécuter de telles matines que celles de Paris et qu'elle a donné avertissement en France que ce doit estre bientost, que les plus grands de là s'en meslent sans doute. Je vous envoie la lettre mesme de mon frère et n'eusse failly en estre porteur moy mesme, n'eust esté que l'ambassadeur de France est en cour. Les paroles de la lettre sont (car j'ay peur qu'elle vous donne de la peine à lire) : « La demoiselle « m'a prié de vous mander que vous ayez à advertir sa bonne amie de sa « part que la prisonnière fait de grandes pratiques pour exécuter de telles « matines que celles de Paris, elle a adverty de deçà que ce sera bien- « tost; il sera bon de regarder d'y donner ordre de bonne heure, car les « plus grands s'en meslent et qu'elle n'en doubte point. » Au reste je supplie vostre Excellence de m'excuser si je ne vous suis allé trouver et estimer que je n'estime moins point le bien et prospérité de ce royaume que le nostre propre, comme y estant du tout conjoint; sur ce baisant très humblement vos mains, je supplie le Créateur qu'il vous donne longue et bonne vie.

De Londres, dernier jour d'aoust 1573.

Vostre très humble et obéissant serviteur,

Du Plessis [1].

De Retz était en outre chargé d'annoncer officiellement la nomination du duc d'Anjou au trône de Pologne; en réponse à cette communication, Élisabeth écrivit de sa main au nouveau roi :

Très cher frère, l'avancement de vostre estat n'a peu empecher vos honestes offres de continuer les vieulx coustumes que vos précédens roys de Poloigne ont usé en l'endroit de l'Angleterre, comme j'entends et par mon ambassadeur et aussy par le mareschal mons' de Retz, lequel m'en a fait une déclaration fort longue, de l'affection que tenez à la bonne amitié de nous deux; vous asseurant que ne peult estre que quelque honneur qui se pourra conjoindre au dignité que tel frère de roy peult avoir, ne me semblera oncques que très agréable à mes désirs, à la race de qui je me tiens si obligée pour les singuliers indices d'intrinsèque affection receus de la part du Roy mon très bon frère, que

[1] *Record office, State papers*, France, vol. LV. (Autographe.)

pour l'amour de luy, s'il n'y eust autre cause, je m'en congratulerois avec vous come à iceluy à qui j'adjousteray ce mot de bon souhait : « Que le regner vous soit aussy heureux, que l'eslection vous est honorable, et que l'augmentation de vos tiltres ne facent diminution de vos amis; mais que le tout tourne en bien à vos bons desseigns! » Et de mon costé je n'auray garde de ne mériter la grace de bons Princes, et justement n'en recevray tort, ou injure, comme plus au long j'ay prié mons^r de Retz de ma part vous dire.

Vostre bonne sœur et cousine,

ELISABETH[1].

C'est dans ces termes qu'elle répondit à la lettre du duc d'Alençon :

Monsieur, ayant receu vos lettres, je m'estonnois bien fort pour voir la main de secrétaire, n'ayant esté cause ceste grande débilité en qui vous vous teniez, estant très aise d'avoir entendu la guérison premier que le dangier. Et comme je doibs, aussy vous doibs-je une infinité de graces pour le voiage que pensastes faire pour me visiter, et n'auray garde de ne le mettre au reng de mes meilleures fortunes que la mer n'a peu restraindre vos désirs de me voir, estant chose qui m'obligera à jamais pour ne me monstrer ingrate en vostre endroit. Et pour avoir receu une déclaration bien longue de vos internelles pensées en ceste négociation je y entends une sincérité singulière, et affection bien grande, pour tous lesquels honorables déportemens en ceste cause je me recognois bien fort tenue à vous, Monsieur, comme je m'asseure mons^r de Retz au long vous dira; vous promettant qu'en toutes mes responses je respecte autant votre honneur et repos que le mien, et ne souhaitte vivre jusques là que ne tienne tousjours en très grand regard le bien ou mal qui vous pourront advenir, comme à qui je ne feray si grand tort, que de luy procurer quelque peu d'incommodité, comme Dieu sçait, à qui je prie vous conserver en bonne santé et longue vie.

Votre bonne cousine preste à vous faire honneur,

ELISABETH[2].

Elle accompagna cette lettre de deux autres, l'une pour Charles IX, l'autre pour Catherine; les voici toutes deux :

Mon très cher frère, quelcun qui de vostre part me fust venu visiter m'eust esté mieulx venu que d'aultre part, mais ayant receu l'honneur que me faictes de la bouche de tel qui vous est si obséquant

[1] *Record office, State papers*, France, vol. LV. (Copie.)
[2] *Ibid.* (Copie du temps.)

serviteur, et si sçavant ès affaires de princes, estant nourry en si bonne escole que la vostre, me semble redoubler mon obligation, m'estimant avoir receu une arre suffisante pour respondre aux divers soupçons qui de ceste négociation en fust conceu, et vous supplie croire que, de ma part, je me rends satisfaicte que vos désirs ne tendent à aultre but, sinon à la conservation de nos mutuelles intelligences, conjoinct avec une envie la plus grande de perpétuer nos affectionnées amitiés, à laquelle je vous promets que mon cueur ne peult contredire à mes parolles, si avant qui ne vous en responde jusques à la dernière pensée. Et suis fort aise qu'avez en grande estime ce gentilhomme présent messagier qui a esté vif tesmoing de mes intentions, lequel j'espère nous servira de fidel ministre entre nous deux, à qui il n'appartient suivre aultre fortune que telle qui nous adviendra, n'ayant deux cordes à son arc, lesquels qui en usent pourront bien tirer plus fort, mais jamais droict. Je ne jugeray cest conte si insuffisant que ma lettre diminue quelque peu de sa gloire, pourtant je me remets à sa déclaration pour vous en faire compte au large, et pour ne vous fascher de trop longue lettre, me recommandant cent mille fois à vous, mon très cher frère, je prieray le Créateur vous tenir longues années en bonne vie et longue. De Canterbery, ce dimanche.

ELISABETH[1].

A la reine Catherine de Médicis :

Entre toutes les bonnes occasions, Madame, qui souvent m'ont esté données de vostre part pour signifier le désir qu'avez tousjours eu de continuer nostre amitié, il me semble que ceste dernière n'a cédé aux précédentes en me mandant ung gentilhomme de si bonne qualité, doué de tant de fidélité vers son maistre, accomply de tant de prudence meslée avec la sincérité, nourry au cognoissance des affaires des princes, et si bien informé de nos négociations, qu'il me semble par luy avoir receu ung ample régistre des choses appartenantes à nostre cause; auquel ayant souvent donné audience, j'en ay receu déclarations de plusieurs natures, desquelles quelcunes m'ont contenté seule d'entendre et retenir, les aultres je prie mons^r le mareschal à les participer à aultres, pour n'estre si seiche que de les garder seule. A toutes lesquelles je ne puis plus dire, sinon que me trouve pleine de contentation et bien fort persuadée que nulle astuce, ne finesse ait tenu lieu en cest négoce, ains qu'il a pleu au Roy, mon très cher frère, et à vous, Madame, de vous oublier de mon sexe et me commettre le crédit d'une qui se peult taire, de laquelle hardiment vous en pourrez asseurer, comme de quelque autre le plus proche, et vous prie croire que autre querelle ne résouldra

[1] *Record office*, *State papers*, France, vol. LV. (Copie.)

entre nous, sinon la revanche de quelques bons offices de mon costé pour faire quelque peu de récompense pour tant de courtoisies, estimant que ce me feust ung creve-cueur d'avoir veu naguères les limites de la France, n'ayant eu l'heur d'en veoir le maistre, et souvent en la regardant je mauldisois la mer pour avoir séparé par passage ce qui est conjoinct d'affection, sy est-ce que recevant cest honneur d'estre saluée d'un tel messagier, cela releva ung peu pour imaginer que le Roy ne fust loing quant celuy-là me fust présent, auquel je rends et à vous, Madame, une infinité de graces, comme d'icelle qui ne fauldra à rendre un réciprocque bonne volunté et sincère amour, comme Dieu sçait, à qui je prie vous donner bonne vie et longue; pensant de commettre un grand crime en l'endroict de monsieur de Retz, si ne me remettasse du tout à sa suffisance, comme qui a entendu et mes intentions et mes folies, avec lesquelles j'espère que comporterez sçachant le cueur dont elles sortent.

ELISABETH[1].

Durant le séjour de M. de Retz à la cour d'Angleterre, plusieurs réfugiés français vinrent faire leur soumission entre ses mains, et du nombre Languillier, ce même ministre dont nous avons reproduit une lettre si violente à la reine Élisabeth. Déjà il avait écrit à La Mothe-Fénelon :

Monsieur, sans toutes les considérations que je vous dis l'aultre jour et ma grande incommodité, je fusse bien volontiers allé faire la révérance à monsieur le conte de *Res*, car oultre ce que je ne veux laisser en arrière de toute la submission et debvoir d'un vrayment loyal et très humble subject et serviteur en la personne des principaulx et plus grands officiers de la couronne de mon Roy, je serois d'ailleurs infiniment aise de voir tant de seigneurs et gallans gentilhommes françoys qui accompagnent monsieur le conte de *Res*, dont je m'asseure que quelques me diront des nouvelles de vostre cousin le baron de Belleville, de qui je n'en ay receu mot il y a plus de dix moys, ce que je commence à trouver un peu estrange pour le moins depuis la paix; mays pour revenir à mon propos et intention, m'asseurant bien de vostre bonne volonté en mon endroict, j'ay bien voulu dépescher ce gentilhomme qui est à moy vers mondict s^r le conte et le vous addresser, en vous suppliant me faire tant de bien de luy commander ce qui faudra qui face, et bien que vous soyez occupé à de trop plus grandes choses, je désire pourtant que vous prenez la peine de lire ce que j'escris à monsieur le mareschal, à quoy j'espère par vostre bon moyen qu'il me fera responce et vous aussy, s'il vous plaist. Voilà tout, pour ne plus vous ennuyer, ce que vous aurez de moy pour

[1] *Record office, State papers*, France, vol. LV. (Copie du temps.)

ceste fois avec mes bien humbles reccommandations à vos bonnes graces, priant Dieu qu'il vous donne, Monsieur, très heureuse et longue vye.

De Londres, ce septiesme de septembre 1573.

LANGUILLIER[1].

Maintenant voici sa lettre au comte de Retz :

Monsieur, encores que, sur le point du partement que monsieur de La Mothe, ambassadeur pour sa Majesté, fit de ceste ville quant il fut adverty de vostre prochaine venue par deçà, je le fus trouver, comme il montoit à cheval et luy reiterré un propos plus amplement encores que je ne luy avois premièrement tenu, comme il me promist le vous fayre entendre, suyvant très affectionnée supplication que je luy en feis, je ne lairray pourtant de vous dépescher oultre cela ce gentilhomme présent porteur qui est à moy, voullant, pour la dignité de mon Roy, honorer vostre grandeur de tout mon pouvoir, et d'aultant plus en vostre endroict qu'il vous a pleu quelque foys de me promettre bonne part en vostre faveur et amytié, y estant comme je croy plus convié par la proximité d'entre madame vostre femme et moy que par mérite qui y soit, et sans plusieurs considérations que j'ay eues pour ne me sembler pas raisonnables de vous importuner maintenant par ma présance, je n'eusse failly de vous aller trouver, bien que je soye fort incommodé de tout ce qui me feroit grand besoing, commençant à estre vieulx et absent de mon pays, auquel très fort je me désire, puis qu'il a pleu à Dieu, comme m'a dict monsieur l'ambassadeur, de rendre la clémence et la bénignité du Roy telle que de donner seur accès, liberté et jouissance à la conscience, à la vye et aux biens de ses pouvres subjects professant la mesme religion que je tiens, de sorte, Monsieur, qu'estant si naturellement bon François, comme je suis, je ne desire rien tant dans ce monde que d'estre, avant mourir, employé en l'exécution de quelque glorieux et bel acte pour le service de sa Majesté, en quoy je ne faudray jamais, Dieu aydant, pour lascheté, ny infidellité, ny trop par ignorance. Il vous plaira donc, Monsieur, de me faire response et me commander en particulier pour vostre service chose qui soit en ma puissance, car j'y obéyray promptement et de bon cueur; sur quoy je feray fin, après avoir très humblement présenté mes recommandations à vos bonnes graces, priant Dieu qu'il vous donne, Monsieur, très heureuse et très longue vye.

De Londres, ce septiesme de septembre 1573.

LANGUILLIER[2].

Nous approchons de la fin de l'année 1573, et cette éternelle

[1] *Record office, State papers*, France, vol. LV.

[2] *Ibid.* (Copie du temps.)

question du mariage du duc d'Alençon, qui a rempli nos pages et dont le gouvernement anglais se servait pour masquer toutes ses pratiques, loin d'avancer, avait fait un pas en arrière. Burghley ne cachait pas à La Mothe-Fénelon qu'on lui écrivait de France « que les marques de la petite vérole n'avoient pas disparu avec « le temps et qu'il restoit au visage du duc des enflures; qu'il « croyoit donc que la reine ne s'en pourroit jamais contenter. » Randolph fut envoyé au mois d'octobre pour savoir *de visu* ce qui en était; il emportait un portrait pour bien constater la différence du réel à l'idéal. Élisabeth, comme toujours, alléguait son grand âge, en disproportion avec celui du duc, le danger auquel elle s'exposait en ayant des enfants, la crainte du mépris si elle n'en avait pas. Leicester, dans une entretien avec notre ambassadeur, revient sur ces éternelles redites. On ne peut refuser aux Anglais, et à toutes les époques, d'avoir été éminemment pratiques: Randolph, maître des postes d'Angleterre, avait à traiter des rapports commerciaux des deux nations. Le projet de mariage n'était peut-être encore que le moyen d'obtenir de meilleures conditions. En tous cas, la mission réussit, car Charles IX, dans une lettre du 2 décembre 1573, remercie Élisabeth de ce qu'elle lui a fait entendre par le sieur Randolph, maître de ses postes, et de sa bonne volonté pour faciliter le commerce entre les deux pays[1].

Une longue lettre de Maisonfleur va clore cette année 1573; elle nous explique, non moins bien que les lettres de La Mothe-Fénelon, les défiances d'Élisabeth à l'endroit de Catherine, et de plus elle nous révèle son idée bien arrêtée de faire venir secrètement en Angleterre le duc d'Alençon, de l'avoir sous sa main, comme un réfugié et au besoin comme un chef tout prêt pour les révoltés de France et les huguenots. Cette entrevue tant de fois annoncée et tant de fois remise, ces lettres affectueuses, ces protestations d'amitié et de dévouement, c'étaient ses armes ordinaires. L'Écosse l'inquiétait, l'Irlande était en pleine révolte, elle venait d'y envoyer Essex; il fallait bien donner le change et ménager la France, jusqu'au moment où elle favoriserait de nouveaux troubles et la prise d'armes de Montgommery.

Seigneur Lucidor[2], j'avois délibéré de vous envoyer ce porteur dès

[1] *Record office, State papers*, France, vol. LV. (Original.)
[2] Le duc d'Alençon.

la fin de novembre, mais j'ay esté contraint d'attendre de jours en aultres le partement de l'homme de mons' de Cheuzian (*sic*), affin de le fayre passer quant et luy pour plus grande seureté, qui n'a pas esté cependant sans me désespérer plus d'une bonne demye douzaine de foys par jour, comme vous pouvez penser, pour l'extresme ennuye que j'avoys de vous fayre tenyr ceste lettre aveq une aultre que je tiens en réserve il y a quinze jours. Or, ainsy que j'attendoys le jour de son partement, qui estoit tousjours de demain en demain, il est arryvé ung courrier de France qui a apporté lettres par lesquelles *Mad^me de Lisle*[1] a esté asseurée par son ambassadeur de l'asseurance qu'elle debvoit prendre des propos que je luy ay tenus de vostre part, dont j'ay esté d'ung costé infynyment satisfaict, et de l'aultre extresmement aibahy de ce que il n'y avoyt point de lettres pour moy, ny de vous, ny de Clevis (*sic*), m'estant advis qu'il estoyt bien nécessayre que tous deux m'escrivissiez. Or, tant y a que, pour le vous fayre court, il est hors de ma puissance de vous dyre les deffiances extresmes que *Madame de Lisle* a prises de ceste négociation. On l'a tellement persuadée que l'affaire dont je luy ay parlé de vostre part est une menée de Mad^lle *de la Serpente*[2], qu'il est quasy impossible, à ce qu'on m'a dit de bon lieu, de luy fayre perdre ceste appréhension, car elle se dit avoir par tant de foys esté trompée de toute sa race, qu'elle ne peult plus adjouster foy à ce qui vient de ce costé-là. Toutesfois, comme elle est naturellement bonne, après une infinité de remonstrances, protestations que j'ay faicts du contrayre à ceulx qui m'en ont parlé, auxquels, me fiant de vostre parole, je n'ay rien moins obligé que ma teste, se résolvant en elle-mesmes, elle a dict au conte de Montgommery pour me dyre que, si vous ne vous hastez de venyr à ceste foys, au lieu que jusques ycy elle a voulu croyre que vostre intention et voulonté ont esté bonnes et que véritablement vous luy avez demandé secours pour le danger où vous vous trouviez, elle se dispensera de croire tout le contraire, et que toutes les longueurs dont vous avez usé jusques à présent, tout le beau langaige que luy avez tenu par vos lettres, tout ce que m'avez chargé de luy dyre de votre part, n'ont esté qu'autant de ruses et tromperies pour la surprendre, que tout ce faict est manyé par le conseil de Mad^lle *de la Serpente*, affin de prolonger les choses, et les tenyr en aleyne pour quelque sien dessein que personne n'entend. Que direz-vous à cela, seigneur Lucidor? N'est-ce pas là ce que vous demandez? Voilà-t-il pas ma légation accomplye! On vous appelle, au lieu de vous donner congié! On vous semond à vous haster, au lieu de vous esconduyre! O Lucidor! Le plus fortuné Prince de la terre, s'il sçait bien user de sa fortune! C'est donq à vous à y penser, seigneur

[1] Élisabeth.
[2] Catherine.

Lucidor! C'est à vous à embrasser une si belle occasion, car vous ne pouvez oster de l'esprit de Madame de Lisle l'impression qu'on luy a mise de ceste négociation, synon en la venant justifyer vous-mesmes, vous achemynant par de çà pour cest effet. Enfin c'est vous qui la recherchez, c'est vous qui avez affaire d'elle; vous voulez avoir d'elle une parolle par la bouche d'aultruy, elle veult que vous-mesmes la veniez demander en personne, et est si bonne que, pour cest effect, et pour vous tyrer du danger où vous luy mandez que vous estes, elle vous offre tous les moyens qui sont en sa puissance. Maintenant, qui est le plus tenu d'obeyr de vous deux? Ou vous qui estes en peyne et qui la recherchez, ou elle, qui se peult passer de vous et ne vous recherche que pour vostre bien et pour vous tyrer du péril où vous vous trouvez? C'est chose toute asseurée que, si vous continuez à ne vouloir point venir, pour ce que n'aurez pas eu la parolle, il semblera à vostre maistresse que vouliez capituler avec elle; comme si vous disiez : « Qu'elle me promette de me fayre Roy d'Angleterre, ou aultrement je n'yray point. » Cela s'appelle proprement vouloir avoir une maistresse de haulte lutte. Pensez qu'elle y est bien tenue, s'il ne luy plaist. Davantage, cela ne se rapporte pas aveq ce que m'avez chargé de luy dyre de vostre part, car, vous vous pouvez souvenyr, seigneur Lucidor, que partant d'aveq vous, vous me chargeastes expressément de luy dyre que ce n'estoyt point pour la grandeur, ou pour le royaulme que vous la recherchiez, mais seulement pour l'affection extresme que vous portiez à tant de rares perfections que le ciel luy avoyt départies, et que si vous m'envoyez vers elle, c'estoyt aussy pour la supplyer de vous secouryr en vostre besoing. Et maintenant si vous ne venez point, vous ferez paroistre qu'en la recherchant vous n'avez point esté mené des deux considérations susdictes, car si aultre chose ne vous meine que sa perfection, et le danger où vous estes, il en est en vostre puissance de vous satisfayre en l'ung et en l'aultre de ces deux points; d'autant que venant par de çà, vous vous rendrez satisfaict par la présence de la personne du monde que vous dites aymer et estymer le plus, et par ce mesme moyen vous tyrer du danger où vous estes, par le secours qu'elle vous offre si libéralement. Puis, vous trouvant satisfaict en ces deux articles, tout à temps commencerez-vous à parler du mariage. Vous pouvez penser qu'elle n'a pas de coeur de marbre, mais qu'elle est composée de chair, de sang, de veynes et d'artères; et s'il advient que, parmy tant de perfections dont elle est douée, il se trouve quelque apparance de rigueur, ce sera lors, seigneur Lucidor, qu'il la vous fauldra assiéger par tant de sortes de services, qu'à la fin elle soit contrainte de rendre la place; en quoy il vous fault tant promettre de vostre vertueuse poursuite, de vostre persévérance et de vostre fidélité, que vous croyez asseurément qu'aultre que vous ne mérite de l'emporter et en avoyr pleine jouyssance.

Ce sont là les vrays moyens par lesquels se doibvent veincre et gaigner les cueurs des honestes dames, et non pas (pardonnez-moy si je parle trop librement) par composition faicte avant la main. Il y a dames et dames : les unes, seigneur Lucidor, comme vous sçavez trop mieux, se traictent d'une façon que les aultres abhorrent en tout et par tout. Vous sçavez que je m'entends ung peu en telles affaires, et que mon advis y a tousjours esté receu pour bon et valable. Les honestes dames (laissons à part le sceptre et la couronne, car sans cela celle-cy a bien de quoy estre recherchée) veulent estre servies, honorées, respectées, obéyes, et rien ne leur amollist tant le cœur, rien ne dispose tant leurs affections à nous vouloir aymer, seigneur Lucidor, qu'alors que par effect nous monstrons de vouloir garder et observer en leur endroict tout le respect qui se peult, nous despouiller de l'affection que nous debvons à nous-mesmes pour nous donner du tout à elles, procedder avecques elles en déportemens non dissimulés, les aymer, les chéryr, espouser leurs voulontés, trouver bon tout ce qu'il leur plaist, fuyr et rejetter ce qu'il ne leur plaist point, en somme nous résigner du tout entre leurs mains, et mesmes deppendre de leur plaisir, jusques à nous vouloyr mal à nous-mesmes, s'il leur prend envye de nous hayr. L'honnesteté, la courtoysye, la soumission, la persévérance, la belle créance, l'amour extresme et la fidélité, sont les vrayes pièces de canon qui font brèche au coeur des honestes dames; ce sont les enchantemens par lesquels tant et tant d'honnestes hommes ont charmé, vaincu, dompté les courages de tant de princesses illustres, lesquelles aultrement demeuroyent invincibles et affranchies contre toutes sortes d'assault. Et comment donq pensez-vous vous pouvoyr acquitter de tous ces debvoyrs, si vous-mesmes ne trouvez moyen de passer par de çà, par les moyens que vostre maistresse vous présente? Or, comme je sçay que toutes ces bonnes et louables parties ne vous manquent, non plus que la lumyere au soleil, aussy debvez-vous, à mon advis, tascher en toutes façons de les fayre paroistre en apparance, comme il est certain que vous les possédez en effet. Certes, certes je ne ments point, estant Madame de Lisle ceste grande et accomplye princesse qu'elle est, je trouve que la faveur qu'elle vous faict, au temps là où nous sommes, est si grande et si remarquable que mille vies se debvroient hazarder à travers de mille flammes pour avoir moyen de l'en venyr remercyer en personne, et tascher à se rendre possesseur du surplus, qui, à mon advis, ne peult estre destyné qu'à ung seul Lucidor.

Advisez donq, s'il vous plaist, à vous résouldre; aultrement je vous promets que moy-mesmes ne sçauray plus ce que j'en debvray croire, et me donnerez occasion de penser, ou que vostre voulonté n'estoyt pas telle que me l'avez dite, ou que vos desseins regardent une aultre fin, et ne fault plus, s'il vous plaist, que vous vous arrestiez sur ce qu'elle n'a

pas dit Ouy quant au point principal, car, encores que je croye qu'elle le die en son coeur plus d'une douzaine de foys par jour, si ne fault-il pas attendre qu'elle le die jamais de bouche jusques à ce qu'elle vous voye par de çà. Et à la vérité, si elle faisoyt aultrement, elle ne feroyt pas tour d'habile femme, tant pour l'oppynion en quoy on l'a mise que tout cecy n'est qu'une menée de Mad^lle^ de la Serpente, comme aussy pour ce que ce seroyt trop mettre sa réputation sur le tablyer, si elle vouloyt ainsy inconsydérément engaiger ce qu'elle doibt avoyr de plus cher en ce monde sous une simple lettre de créance envoyée par l'ung de vos gentilhommes. Je vous en fais juge vous-mesmes; et s'il luy estoyt advenu de s'oublyer jusques-là, si vous ne l'en auriez pas en moindre estyme. Je vous prye, quand les nations estrangères viendroient à sçavoyr qu'elle eust clandestinement promys et juré sa foy à ung jeune Prince qui est, par manyère de dyre, encores sous l'aisle de sa mère, à vostre advis, en quelle réputation ils la tiendroient? Aussy, si la parolle que vous demandez est tout ce qu'elle peult vous donner (car de la parolle dépend le reste), que pourroyt-elle fayre davantage au plus grand Roy du monde qui la rechercheroyt pour mesmes regard que vous faictes? Que cela donq ne retarde point vostre délibération, seigneur Lucidor, mais au contraire venez et vous hastez, de peur que les remises et longueurs dont vous pouriez user ne gastent et altèrent ce qui est fort heureusement commencé. Ne négligez point ceste belle occasion qui vous attend avecq les bras ouvers pour vous recepvoyr, comme le plus accomply en bonheur qui ayt esté depuis cinq cens ans.

Ains sur tant que vous aymez la seureté de vostre personne, et que vous avez recommandé vostre liberté, votre réputation et votre grandeur pour l'advenyr, prenez le frein aux dents, et mettant tout aultre pensement en arryère, arrestez-vous à cestuy-cy seul pour l'exécuter vivement, donnant ordre incontynent, après avoir receu la présente, à tout vostre faict si dextrément que l'air mesmes ne sçache pas vostre entreprise de peur de l'esventer. Trouvez moyen de recouvrer quelque bonne somme d'argent, s'il est possible, affin de n'estre point à importuner si tost ceulx de deçà pour vous en prester; car enfin vous sçavez comme cela déserve; si toutes foys vous cognoissiez que telle chose reculast vostre partement, ne vous y amusez point, s'il vous plaist, car au fort chose du monde ne vous manquera par deçà; vous ne debvez rien avoyr si cher que le temps, et croyez que je ne vous tiens pas ce langaige sans bien grande raison, car vous et moy ne debvons fayre de doubte que Madame de Lisle ne soit recherchée de beaucoup d'endroits, pour promettre et donner sa parolle, tant pour la guerre, que pour aultre chose, et vous apprens que estant une foys donnée elle est irrévocable. Il est à présupposer qu'elle tient tout le monde en suspens pour l'amour de vous. Elle a dit aussy au conte de Montgommery pour me dyre que, si

vous ne venez à ceste foys, elle se délibère de n'oüyr plus personne de vostre part, ainsy faillant à frapper ce coup, vous serez tout esbahy qu'on vous couppera l'herbe sous les pieds, et perdrez toute l'espérance d'estre jamais plus secouru du costé de deçà; aussy n'aurez-vous point occasion de vous pleindre de moy, puis que j'auray faict mon debvoir de vous en advertyr. Je suis ycy pour vostre service et ne vous doibs, ny ne vous puis rien desguiser. Or, quand vous viendrez, je ne suis pas d'advis que vostre trouppe soyt de plus de six ou sept chevaux, et tous bons hommes, comme Batteresse, le capp^ne Grille, le capp^e Lisle et aultres tels gens qui marchent plus de la teste que des pieds. Je ne vous parle point de La Mole, car je m'assure bien que cestuy-là sera le premyer dans la roolle et que mons^r de Toré sera vostre principal gouverneur; Lavergne vous est aussy extresmement fidelle et a du coeur et de l'entendement avec ung désyr extresme de se signaler auprès de vous; celuy-là pourra bien estre aussy de vostre trouppe. Vous estes plus saige que moy pour donner ordre à ce qui reste. Je supplye le Créateur, seigneur Lucidor, qu'il vous conduise et vous dirige par son esprit si heureusement, que nous puissions avoyr ce bien de vous voyr bien tost par de çà.

C'est le xiij^e decembre[1].

Copie de cette lettre fut remise à la reine pour la rendre plus favorable.

Nous n'avons retrouvé aucune des réponses du duc d'Alençon à Maisonfleur, mais seulement ces quelques lignes de lui à Walsingham :

Monsieur de Walsingan, j'ay esté bien ayse d'avoir ceste occasion de fere entendre de mes nouvelles à la Royne d'Angleterre pour l'asseurer tousjours de ma parfecte affectyon à son service et par mesme moyen j'ay bien voulu vous escripre et pryer me tenir tousjours autant en ses bonnes graces que j'ay affectyon d'y demeurer, et croyre que vous ne vous employrez jamais pour Prinse duquel vous receviez plus de faveur et avansement que de moy, comme à l'effect vous le congnoistrez; sur se je prye Dieu, Monsieur de Valsingan, vous avoir en sa sainte garde.

De.....; ce xxj^e décembre.

Vostre bien bon amy,

FRANÇOYS[2].

Dès le mois de janvier 1574, La Mothe-Fénelon signalait en

[1] *Record office, State papers*, France, vol. LV.

[2] *Record office, State papers*, France, vol. LV. (Original.)

Angleterre de nouvelles menées évidemment dirigées contre la France; sir Arthur Chambernon, le beau-frère de Montgommery, allait souvent en cour; il craignait qu'il ne sollicitât des commissions pour armer des vaisseaux. Nonobstant ces craintes, que les événements justifièrent trop tôt, notre ambassadeur discutait toujours avec Élisabeth les conditions de l'entrevue; elle semblait décidée à l'accepter, sous la réserve qu'elle serait secrète; c'est ce qui faisait dire à La Mothe-Fénelon : « On subtilise par trop « artificieusement les points de cette affaire, on espère par là « l'amener à rupture. » En effet, dès que Charles IX consentit à cette nouvelle exigence, Élisabeth allégua qu'elle venait d'être avertie d'une prise d'armes des protestants en France. Les principaux chefs protestants étaient encore à Londres; sans perdre une minute, La Mothe-Fénelon les vit les uns après les autres : le vidame et Languillier protestèrent de leur ferme volonté de profiter de l'édit et de rester soumis; Languillier offrit même d'aller en Poitou, se faisant fort de persuader à la noblesse de cette province de s'abstenir de toute hostilité. La comtesse de Montgommery vint la première trouver La Mothe-Fénelon avec Mlle de Beaufort, sa fille, et promit également qu'elle ferait part au comte des bonnes intentions du Roi à son égard et lui persuaderait d'y obéir.

Une sourde agitation se manifestait contre la France; grand nombre d'Anglais demandaient la permission d'armer des vaisseaux, d'aller secourir leurs coreligionnaires. Notre ambassadeur suivait des yeux toutes ces menées, il savait que Montgommery avait fait acheter secrètement à Jersey des pistolets et des arquebuses; il représenta énergiquement que Jersey, étant une île anglaise, Montgommery avait, en réalité, tiré de l'Angleterre armes, munitions et vaisseaux, et que cette tolérance était une sorte de complicité.

Suivant leur coutume, les conseillers d'Élisabeth désavouèrent Montgommery et toute participation à son entreprise; mais La Mothe-Fénelon connaissait bien Élisabeth : « Quoiqu'en toutes ses « paroles, écrivait-il à Charles IX, si elle n'est la plus fausse, la « plus dissimulée des femmes, elle fasse tout semblant d'avoir « bonne intention envers votre Majesté, s'il advenoit que les An- « glois fissent quelque exploit en France qui réussist avantageu- « sement pour les prétentions de ce royaume, indubitablement

« elle l'avoueroit, et quand bien mesme elle n'auroit la volonté « de le faire, ses sujets l'y contraindroient. » C'était sainement juger; et la correspondance de Montgommery en est le meilleur témoignage.

Voici ce qu'il écrivait à Burghley :

Monsieur, estant arrivé en ce lieu, je n'ay voulu faillir vous envoyer les incluses qui m'ont esté données à mon partement de la Rochelle; depuis estant à la rade de St Martin de la Vé, près la Rochelle, j'en ay receu une par laquelle j'ay veu que M^r de La Noue est accompagné de 600 à 800 gentilzhommes et quelques 3,000 fantassins qui sont dedans le Poitou. Le jour de mardi gras, 23 février dernier, furent pris pour la religion Lusignan (je dis le chasteau), St Maixent, Fontenai-le-Comte, Pons, Tallemont-sur-Gironde et toutes les isles du Brouage et Oleron pour l'asseuré; le bruit estoit, lorsque nous sommes bougés, qui fut le 2 de ce mois de mars, que Blaye (je dis le chasteau et le bourg) estoient pris et les galères prises en partie et l'autre partie bruslée à Nantes, mais je ne vous asseure pas ces deux places là. M^r de St Estienne est dans Lusignan, le capitaine Normand dedans Fontenai, Mr de Saugeon (autrement dit Campet) aux isles, Mr de Rohan et de Ponting-Surgére sont en campagne avec le dict de La Noue et toute la noblesse du Poitou. Le cas pareil, et au dict jour du mardy gras, 23 février, est advenu en Béarn, Languedoc et Dauphiné, tellement qu'on ne faict que recommencer; les huguenots et papistes sont tous ensemble et dit-on que c'est pour tirer les estrangers hors de la court. Dieu veuille y mettre la main.

Escrit en mer au travers de la Rye, le vnj mars 1574.

En s'aidant de l'étranger pour rallumer la guerre civile en France, Montgommery se montrait bien ingrat envers Charles IX, qui, le 9 février précédent, lui avait écrit :

Monsieur le Comte, j'ay esté bien ayse d'entendre par le sieur de St Jehan vostre frère la bonne volonté en laquelle il vous trouva de vous contenir doulcement par delà et sans entreprendre ou favoriser aulcune chose qui soit contre le bien de mon service, qui est ce que je désire de vous, et me semble que vous ne sçauriez mieulx faire pour vostre honneur et advantaige, ayant pour ceste cause advisé envoyer le s^r de Chasteauneuf présent porteur pour vous dire et asseurer que, vous comportant de mesmes, je vous feray conserver en tout ce qui vous touchera et vous maintiendray ainsy que mes aultres loyaux subjects, comme vous entendrez plus particulièrement du dict sieur de Chasteauneuf, sur lequel me

remettant du surplus, dont je vous prie le croire, prieray Dieu, Monsieur le Comte, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le IXe jour de février 1573.

CHARLES.

Monsieur le Comte, j'ay fait desgaiger vostre vaiselle de trois cens escus, et ay commandé au trésorier de mon Espargne la garder pour la vous faire rendre comme je luy ay ordonné[1].

Si l'on veut une preuve de plus de la participation des Anglais à l'entreprise de Montgommery, voici une nouvelle lettre de lui à Burghley :

Monsieur, il y a environ douze jours que j'ay mis pied à terre en Normandie, près Coutances, là où bonne troupe de gentilzhommes et aultres gens de guerre me firent cet honneur de me venir recepvoir, et le lendemain que j'ay esté arrivé, je m'en suis venu en ce lieu de Carentan, là où le sieur de Matignon, lieutenant du Roy en ce pays, avoit mis forces, se doutant bien qu'elle estoit de conséquence, encores qu'elle ne fust pas forte, mais que dans peu de temps on la peut accommoder de telle façon qu'on la rendroit imprenable, et n'avons esté que deux jours devant qu'ils ne se soient rendus par composition, et depuis avons pris un chasteau auprès environné de trois ou quatre rivières, nommé le Pont-Douai, de façon que nous tenons des passages pour tenir tout le pays de Costentin en subjection et la plus grande part de toute la coste, et oultre avons gagné sur le bord de la mer, dans des forts qui estoient là pour garder la descente, des pièces d'artillerie, de quoy il y a quatre canons. Nous avons prins aussy la tour et fort de Tatihou. J'espère, moyennant la grace de Dieu, devant qu'il soit huit jours d'aujourd'hui nous acheminer plus avant dans le pays; aussy je ne veux faillir de vous dire que les sieurs vicomte de Touraine (Turenne), nepveu de monsieur le mareschal de Montmorency, de Torcy[2], capitaine de cinquante hommes d'armes et chevalier de l'ordre, sont venus me trouver de la part du Roy, et vous envoye par escript la créance qu'ilz avoient charge de me dire et de me faire entendre et à la noblesse qui est icy, mais la mémoire est si fraische encore du jour de la St Barthélemy que nous ne sommes pas délibérés de nous laisser tromper et abuser, comme nous avons faict par le passé. La dernière nouvelle que nous avons eue là où estoient nos reistres conduits par M^r le conte Ludovicq, estoit qu'ilz estoient à Sédan, il y a déjà près de huit jours,

[1] *Record office, State papers*, France, vol. LIV.

[2] Blosset de Torcy.

lequel lieu appartient à Mr le duc de Bouillon. Il y a plusieurs seigneurs et gentilzhommes, encores qu'ilz ne soient point de nostre religion, qui se sont joints avec nous, cognoissant nostre querelle et le bien et repos du publicq. Il n'est pas que vous n'en sçachiez bien amplement de toutes nouvelles, et si j'avois le moyen de vous en despartir aussy souvent que je le désirerois bien, je vous en manderois tous les jours et aussy pour me ramentavoir en vos bonnes graces, auquelles je désire faire perpétuelle demeure, comme celuy qui se sent vostre obligé pour tant de faveurs et courtoisies que j'ay reçues de vous, que je n'oublieray jamais, et ne tiendra qu'à faute de moyen que ne fasse paroistre l'envie que j'ay de vous faire quelque bon service, saluant en cet endroit vos bonnes graces de mes humbles recommandations, et prie Dieu, Monsieur, vous donner en très bonne santé heureuse et longue vie.

De Carentan, ce xxmj de mai 1574.

Monsieur, je vous supplie humblement que, par vostre moyen, il y ayt marchans qui apportent aux isles jusqu'à dix milliers de poudre, six milliers pour harquebouziers et quatre milliers pour artillerye, que nous ferons acheter là, et aussy, s'il est possible, que nous y puissions faire acheter jusqu'à huit ou dix pièces de campaigne que l'on paiera ce qu'ils vaudront[1].

Une lettre plus significative encore est celle qui fut écrite de Carentan à Burghley par tous les chefs protestants :

Monseigneur, jusqu'à ceste heure nous estions persuadés que Mr de Montgommery, pour avoir eu cet honneur d'estre par plusieurs fois bien venu en la court de sa Majesté, estoit suffisant pour remonstrer à sa Majesté et à Messeigneurs de son Conseil le mérite de la cause de nostre prinse d'armes et le besoing que les gentilzhommes, qui sont assemblés en ce pays de Normandie, ont d'estre conservés sous la protection et faveur de sa Majesté, ce que nous avions toujours espéré de sa clémence, sçachant que, pour la faveur de la religion, et nos princes et chefs et aultres nations ont toujours eu recours à sa Majesté et ont trouvé secours. A ceste heure, oultre la faveur de ceste cause, nous espérons que la nécessité publique de toute la France, qui est cognue à tout le monde, et l'intérest et péril des princes du sang et grans officiers de la couronne rendra ceulx qui ont prins les armes tant plus recommandables, ce que nous espérons de vous, Monseigneur, plus que d'aultres du conseil de sa Majesté, tant pour sçavoir de quel poids est vostre conseil envers sa Majesté, que pour sçavoir que les faveurs par cy-

[1] *Record office, State papers*, France, vol. LVII. (Original.)

devant reçues de vous par nos chefs, quelle est vostre affection envers ceulx qui maintiennent la quérelle de la religion.

Monseigneur, nous vous supplions très humblement nous avoir pour recommandés en la protection de la Royne et vostre bonne grace, à laquelle nous nous recommandons et prions Dieu vous donner en parfaicte santé heureuse et longue vie.

De Carentan, ce 24 mai 1574.

MONTGOMERY, DE REFUGE[1], MONTMARTIN, VALLAINVILLE, GUITRY, J. DE BERRE (*sic*)[2].

L'activité de Matignon, la concentration rapide de ses forces ont déjoué tous les projets de Montgommery; il n'a pu tenir dans Carentan et s'est réfugié à Domfront. Charles IX mourant retrouve un reste de force pour écrire à Matignon :

Je me porte fort bien, graces à Dieu; je seray encores plus content et me trouveray beaucoup mieux quand je sçauray la prinse de Domfront et de Montgommery et des aultres places que tenez assiégées; à quoy je m'asseure que vous et les gens de bien qui sont par delà pour mon service ne perdez point de temps et ferez en sorte que Montgommery et Colombières ne s'eschapperont pas et prenez y bien garde, je vous prie, et sur tous les services que désirez me faire.

CHARLES[3].

La Noue, en reprenant les armes et en acceptant le commandement général des provinces poitevines, avait mystérieusement annoncé qu'il attendait qu'un plus grand chef se déclarât; c'était sans aucun doute le duc d'Alençon; les lettres de Maisonfleur, son entente avec La Mole, avec Thoré, nous l'ont fait entrevoir; la maladie de Charles IX, qui avait fait de si rapides progrès, semblait favoriser cette nouvelle conspiration, qui s'appuyait à la fois sur Montgommery déjà maître de Carentan, sur Nassau prêt à entrer en France, sur le duc de Bouillon disposé à ouvrir les portes de Sedan, enfin sur Damville maître du Languedoc. L'évasion du roi de Navarre et du duc d'Alençon avait été fixée au 8 avril. Ce plan, qui embrassait toute la France, avait des chances de succès; mais lorsque, devançant l'heure par trop de précipitation, Guitry

[1] De Refuge-Gaillardon, gendre de Montgommery.
[2] *Record office, State papers*, France, vol. LVII. (Original.)
[3] *British Museum, Collect. Egerton*, vol. V, f° 39.

se présenta devant Saint-Germain, le cœur manqua au duc d'Alençon, et La Mole, pour sauver sa vie, révéla tout à Catherine. A ce moment critique, elle déploya la plus virile énergie : Charles IX mourant fut ramené à Vincennes, La Mole et le comte de Coconas arrêtés le 8 avril et les maréchaux de Cossé et de Montmorency mis à la Bastille. Charles de Montmorency (Thoré) avait pris la fuite; une lettre de lui à Burghley ne laisse pas de doute sur sa complicité : « Il a vu par une lettre écrite de Cologne par « l'un des siens *que l'homme que sait Cécil* est passé là cinq jours « auparavant avec toutes ses dépesches; les choses de la religion « prennent un bon chemin en Allemagne[1]. »

Dans une note secrète, il est question du procès de La Mole et de Coconas; nous la reproduisons en entier :

Le Roy par l'indisposition de sa personne et longueur de maladie est réduit en telle maigreur et foiblesse qu'il n'a plus que la peau et les os, et les jambes et cuisses si amoindries et atténuées qu'il ne se peust soustenir; mercredy dernier se trouva tant failly de haleine et paroles à l'occasion du flux du sang par la bouche qu'on en attendoit plus la mort que la vie, mais depuis sa saignée s'est mieux trouvé. Vray est que hier la nuit il fut plus esmu que de coustume et n'entroit-on point dans sa chambre, mais, le soleil se haussant, la Royne y vint et y entrèrent assez de gens, mesmement les prestres qui y firent le service où se trouva la Royne sa mère. Depuis qu'il a entendu l'exécution de Coconas il a meilleur visage que devant, disant qu'il espéroit tant vivre qu'il verroit la fin de ses conspirateurs contre les quels il se montra fort ennemy en demandant fort la vengeance. Mr le Duc[2], entendant l'estat du procès de La Mole et du conte de Coconas, supplia le Roy de leur pardonner, ou à tous moyens leur remettre la mort publique et ignominieuse; il en a esté refusé, puis se retira à la Reine sa mère et à genoux la supplia, puisqu'il a receu tant d'honneur que d'estre son filz, qu'elle luy fasse ceste faveur et prière envers le Roy que ses gens ne meurent pas par supplice publique et que, s'il est possible, elle obtienne du Roy leur rémission. En parlant cette dame obtint du Roy le supplice secret, comme aucuns disent, et que l'on escriproit au parlement pour surseoir l'exécution; mais le porteur des lettres arrivant à Paris trouva la porte St Antoine fermée, et cependant l'exécution du supplice fut tellement avancée qu'en un moment ils furent tous deux exécutés, ce que l'on dit avoir esté faict par l'avertissement d'un parfumeur milanois nommé

[1] *Record office, State papers*, France, vol. LIX. (Autographe.)
[2] Le duc d'Alençon.

René qui vint raconter le cas au premier Président, comme il estoit passé en Court, disant davantage que la Reyne mère avoit obtenu leur rémission, qui fut cause de les faire sortir plus tost de la Conciergerie et de faire cheminer hastivement la charette et incontinent qu'arrivèrent en Grève de les faire exécuter sans faire les proclamations accoustumées. La mesme après disner furent constitués prisonniers deux astrologiens faisant profession de la judiciaire, l'ung Italien nommé messire Novio, pensionnaire de la Reyne mère, et l'aultre François, nommé La Brosse, demeurant ès faubourg St Germain des Prés, et ont esté confrontés à un Italien nommé Cosme, natif de Florence, aussy pensionnaire de la Reyne mère, auquel a esté rasé tout le poil. Le Cte Charles de Mansfeld, qui naguères avoit espousé la fille aisnée du mareschal de Brissac, s'est trouvé coupable de ceste entreprise et s'est retiré doucement en Luxembourg et a esté poursuivi jusqu'en Lorraine. Depuis que M^r le Duc entendit l'exécution de La Mole, il en prist tel deuil qu'il en est tombé malade, gardant le lit et la chambre où peu de gens ont entré, ne cessant de soupirer et de pleurer, regrettant sa condition et sa fortune[1].

L'ambassadeur anglais Valentin Dale, dans une lettre du 27 avril, fait allusion à ces arrestations d'astrologues et aux bruits qui couraient alors : il parle d'une image de cire et d'une étrange médaille trouvée au logis de La Mole; il parle également de l'exécution du secrétaire Grandchamp, compromis dans cette conspiration. Ayant obtenu de la Reine mère la permission de voir le duc d'Alençon, gardé à Vincennes, il se borne à dire « qu'il fait « meilleure contenance[2] ».

Dans un factum du temps[3], on a publié les dernières paroles de Charles IX. Le récit conservé au Record office n'y ajoute rien, et je ne lui ferai qu'un seul emprunt : lorsque Catherine lui annonça la prise de Montgommery, il ne manifesta aucune joie, et se contenta de répondre que « toutes choses humaines ne lui « estoient plus de rien ».

[1] *Record office, State papers*, France, vol. LVII.

[2] *Ibid.* vol. LXIII.

[3] *Le vray Discours des derniers propos mémorables et trespas du feu Roy de très bonne mémoire Charles neufiesme*. Rouen, Martin Le Mesgissier et Thomas Mallard, 1574.

TABLE.

A

ABBEVILLE, 126.

ALBE (Le duc D'), 277, 294. — Entreprise qu'il médite sur l'Angleterre, 303, 304. — Ne se trompe pas sur la politique suivie par Catherine de Médicis après la Saint-Barthélemy.

ALBRET (La dame D'), voyez MARGUERITE D'ANGOULÊME.

——— (Jeanne D'), amène ses enfants au prince de Condé, 214. — Lettres d'elle à Cécil (10 janvier 1569); au marquis de Brandebourg (31 janvier, 1569), 230. — Annonce à la reine d'Angleterre la bataille de Jarnac, 240. — Mémoire envoyé par elle, 254. — Mission de Biron auprès d'elle, 310. — Passe le mois de janvier 1571 à Lectoure. — Arrive à Chénonceaux, 311. — Attendue à Blois, 311. — Lettre que lui écrit son fils, 312. — Lettres d'elle à Catherine de Médicis, 312; — à la reine d'Angleterre, pour lui dévoiler toutes les difficultés de sa situation, 313, 314. — Ce qu'en dit l'envoyé du duc de Mantoue, 314. — Sa mort, 314. — Les huguenots perdent en elle leur meilleur appui, 309.

ALBY (L'évêque d'), 6.

ALENÇON (Le duc D'). On pense pour lui au duché de Milan, 270. — Son projet de mariage avec la reine Élisabeth, 302. — Se pose en prétendant à sa main, 303. — Fête qu'il donne aux ambassadeurs d'Angleterre, 306. — Obtient d'envoyer La Mole en Angleterre, 305. — Sa lettre à l'ambassadeur Smith, 307, 308. — Son mariage avec Élisabeth, désiré en France par tous les partis, 307.—Appuyé par Coligny, 316.—Lettre que lui écrit Cécil, 320. — Maisonfleur s'annonce à Londres comme son envoyé, 335. — Son mariage avec la reine d'Angleterre redouté par le duc d'Albe, 333. — Son entrevue avec Élisabeth sollicitée par Catherine de Médicis, 333. — Désigné dans la correspondance de Maisonfleur sous le nom de *Don Lucidor*, 335. — Médite de se réfugier en Angleterre, 338. — Ce qu'en dit Maisonfleur dans ses lettres à Burghley, 339, 341, 342, 350. — Sa première tentative de conspiration, 343, 344. — Son portrait par Maisonfleur, 344, 345. — Castelnau de Mauvissière envoyé à Londres pour continuer les négociations de son mariage, 345. — Plaide sa propre cause, 351, 352, 353. — Sa venue en Angleterre exigée par Élisabeth, 359, 361, 362. — La Mothe-Fénelon sollicite officiellement cette entrevue, 368, 369. — Dissuadé par La Noue de rejoindre la flotte de Montgommery, 369. — Sollicité par Maisonfleur de se retirer du siége de la Rochelle, 391. — Sa maladie, 352. — Avertit la reine Élisabeth des menées de Marie Stuart, 353. — Lettre

qu'il reçoit d'Élisabeth, 354. — Attiré par elle en Angleterre, 358. — En est sollicité par Maisonfleur, 359. — Conseils qu'il en reçoit pour captiver Élisabeth, 380, 381, 382. — Sa lettre à Walsingham, 383. — Son projet d'évasion, 388. — Son manque d'énergie dans la conspiration de La Mole, 389. — Sollicite la grâce de Coconas et de La Mole, 389.

ALLEMAGNE (L'), 49, 89, 270, 271, 298, 299.

ALLEMANDS (Les), 85.

AMBOISE (Bussy D'), tué à la Saint-Barthélemy, 321.

——— (Charles D'). Lettres que lui écrit Louis XII, 6.

——— 33, 74, 118.

——— (La conspiration d'), 29, 32, 45.

——— (La paix d'), 109, 113, 123.

——— (L'édit d'), 110.

AMIENS, 339.

ANDELOT (D'), amène les reîtres, 85, 94, 102, 103, 107. — Conseille la paix d'Amboise, 110, 129. — Assiste à l'entrevue de Condé avec Smith, 130. — Reprend sa charge de colonel de l'infanterie, 142.

ANET (Le château d'). Diane de Poitiers y reçoit l'ambassadeur d'Angleterre, sir William Pickering, 13. — Quitte cette résidence le 11 février 1563, 17.

ANGERS, 74.

ANJOU (L'), 34.

ANJOU (Le duc D') séjourne à Amboise, 74. — L'initiative de son mariage avec la reine d'Angleterre prise par le cardinal de Châtillon, 266, 267. — Avantages de cette union exposés par le vidame de Chartres, 268, 269, 270. — Ce qu'en pense Catherine de Médicis, 271, 272. — Il refuse la main d'Élisabeth, 272. — Ce qu'en écrit le vidame de Chartres, 272, 273. — Catherine le ramène à l'idée de ce mariage, 275. — Exigences d'Élisabeth pour la religion, 256. — Guido Cavalcanti chargé de cette négociation, 277. — La Mothe-Fénelon demande officiellement pour lui la main d'Élisabeth, 280. — Articles proposés pour ce mariage, 280. — Entretien d'Élisabeth et de Cavalcanti à ce sujet, 281. — Lettre d'Élisabeth à Catherine où elle revient sur la question de la religion, 283. — Mission de Larchant en Angleterre, 283, 285. — Lettre d'Élisabeth pour atténuer ses exigences, 288. — Comment est apprécié à la cour de France le demi-refus d'Élisabeth, 290. — La réponse aux lettres d'Élisabeth, 290, 291. — Paul de Foix envoyé pour continuer les négociations, 292, 293. — Opinion de Cavalcanti sur la mission de M. de Foix, 294. — Ce qu'en pense La Mothe-Fénelon, 294, 295. — Causes de la rupture du mariage expliquées par Nicolas de Pellevé, 296. — Prétexte officiel donné à cette rupture, 297. — Ce projet définitivement abandonné, 301. — Le duc d'Alençon lui est substitué comme prétendant, 302. — Réception qu'il fait à lord Lincoln, 305, 306. — Ses prétentions au trône de Pologne compromises par la Saint-Barthélemy, 333. — Lettres que lui écrit Charles IX durant le siége de la Rochelle, 363, 364, 365, 366, 367.

ANGLETERRE (L'), 129, 271, 291, 296, 315, 329, 332, 333.

——— (La cour d'), 51.

——— (L'ambassadeur d'), 222.

——— (La reine d'), voyez ÉLISABETH.

Angoulême (Marguerite d'). Lettres d'elle au cardinal Wolsey, 9; — à mademoiselle de Caumont, 10, 11.
Aragon (Ferdinand d'). Lettres que lui écrit Louis XII, 4, 5, 6.
Argenteuil, 60.
Artenay, 71.
Artois (L'), 299.
Aubervilliers (Le sieur d'), 93.
Aubespine (L'), 19. — Sa lettre à l'ambassadeur Throckmorton, 42, 43.
Augsbourg (La confession d'), 48.
Aumale (Le duc d'), 76, 93, 108, 110, 306, 321.
Auneau (Le camp d') 93.
Avaret (Le camp d'), 94.
Avaugour (Le sieur d') recommandé par Anne de Beaujeu au roi d'Aragon, 5.
Auxerre (L'évêque d'), 60.

B

Barbarie (Les corsaires de), 333.
Bartlow, serviteur de l'ambassadeur Smith, 126.
Beaudoin (Le ministre), 59.
Beaugency, 70, 71, 100.
Beaujeu (Anne de). Lettre d'elle à la reine de Castille, 7. — Donation qu'elle fait à l'hôpital Saint-Gilles de Moulins, 7.
Beauville (De) envoyé à Rome après la Saint-Barthélemy, 325, 326.
Beauvoir-La-Nocle laissé par le vidame de Chartres à la garde du Havre, 72. — Écrit à Catherine de Médicis pour se justifier de la remise du Havre aux Anglais, 79, 80. — Coligny le retient au Havre, 112. — Lui écrit après la paix d'Amboise, 117.
Bedford (Le comte de) envoyé en mission en France en 1561, 46, 47, 49.
Benot de Sainte-Maure (La chronique de).
Berger de Xivrey, 311.
Bermestein (Le seigneur de), 298.
Berry (Le), 313.
Bertrand (Le trésorier), 106.
Berwick (Le traité de), 25, 38.
Bèze (Théodore de), 56. — Sa harangue au colloque de Poissy, 57, 58. — Son opinion sur le livre de Gabriel de Saconay contre Henri VIII, 63. — Accusé de complicité avec Poltrot, 103, 111.
Biron envoyé en 1571 auprès de Jeanne d'Albret pour la décider à venir à la cour, 310. — Sa lettre à ce sujet à Catherine de Médicis, 310.
Blois, 7, 12, 59, 110, 118, 119, 295, 298, 302, 311, 313, 315.
Boissière (Le ministre Claude), 57.
Boleyn (Anne de), 61.
Boquin (Le ministre François), 57.
Bordeaux, 324.
Bourdillon (Le maréchal de), 118.
Bothwell, 20.

Brandebourg (Le marquis de), 235.
Brésil (Le), 123.
Brest, 34.
Bretagne (La), 28.
——— (Les havres de), 278.
Brie-Comte-Robert, 57.
Bouillon (M. de), gouverneur de Normandie, 34. — Assiste à la cérémonie de la prestation de serment pour le traité de 1572 avec l'Angleterre, 305.
Bourbon (Le cardinal de), adjoint à Catherine de Médicis durant sa régence de 1552, 19. — Admoneste Charles IX au colloque de Poissy, 57. — Assiste au Conseil, 110. — Entre avec la reine à Orléans, 117.
——— (Catherine de), 114, 313, 319.
Bourges, 140.
Bourquelot (M.), 57.
Bréquigny. Sa mission à Londres en 1764. — Résumé de ses recherches, 2. — A beaucoup recueilli sur le règne de François Ier, 7, 12.
Briquemault presse le départ de la flotte anglaise pour lui remettre le Havre, 58. — Sollicite d'Élisabeth un secours pour Rouen, 80, 81. — Envoyé à Londres, 92. — Cité par Coligny, 101, 102. — Revient en Normandie, 107. — Retourne en Angleterre, 117, 122, 123. — Élisabeth refuse d'abord de le voir, 124. — Audience qu'elle lui donne, 125. — Cité par Smith, 126. — Quitte Londres, 127. — Catherine de Médicis précise le but de sa mission en Angleterre, 128. — Audience qu'elle lui donne au retour, 128. — Bruits qu'il répand à la cour, 129. — Démarches qu'il fait pour l'expédition dans les Pays-Bas en 1572, 319. — Pris à la Saint-Barthélemy dans l'hôtel de l'ambassadeur d'Angleterre, 322. — Cité dans la liste des morts du premier jour de la Saint-Barthélemy, 325.
Brissac (M. de), 34. — Sa maladie, 60. — Assiste au conseil où se débat la paix d'Amboise, 119. — Envoyé en Normandie en 1563, 125.
Brou, 110.
Burghley, voyez Cécil.
Bussy (Le comte de), 67.

C

Caen, 106, 107, 108, 111, 112, 115, 116.
——— (Le château de), 108, 110.
——— (Le siége de), 105.
Calais, 8, 21, 34, 35, 38, 39, 40, 74, 88, 89, 109, 118, 121, 122, 124, 127, 128, 130.
Calvin, 59. — Dénonce le livre du chanoine Gabriel de Saconay contre Henri VIII 61, 62. — Lettre que lui écrit la reine d'Angleterre, 161.
Canople (Le comte de), 5.
Cantorbery, 25, 277.
——— (Le doyenné de), 37.
Carpy (Le seigneur de), sa lettre à François Ier, 8.
Caraffa (La famille), 5.

CASTELNAU DE MAUVISSIÈRE. Sa mission à Londres en 1572, 340, 341, 347.
CASTILLE (Isabelle de). Lettres que lui écrit Louis XII, 4.
CÂTEAU-CAMBRÉSIS (Le traité de), 88, 124, 125.
CAUMONT (Le capitaine), 324.
CAVAIGNES, pris après la Saint-Barthélemy, 322, 323.
CAVALCANTI (Guido), envoyé en Angleterre pour négocier le mariage de la reine Élisabeth et du duc d'Anjou, 277, 279, 280, 281, 284, 287. — Fait part à Cécil de l'effet produit à la cour de France par le demi-refus de la reine Élisabeth de la main du duc d'Anjou, 290. — Lettre de lui à Cécil, 292, 293. — Rend compte de l'impression qu'a laissée Paul de Foix à Londres, 293, 294.
CAVALLI (L'ambassadeur vénitien) annonce la blessure de Coligny, 320, 321. — Tombe malade, 322.
CÉCIL envoyé en Écosse, 35. — Étendue de ses pouvoirs, 35. — Favorable à la paix avec la France, 38. — Son message à M. de Randan, 39. — Lettre que lui écrit le chevalier de Seurre, 40. — Note de lui, 45. — Lettres que lui écrivent M. de Seurre, 52; — le vidame de Chartres sur la situation de la Normandie, 78. — Briquemault lui demande de secourir Rouen, 80. — Lettre qu'il reçoit de Paul de Foix, 81. — Coligny lui écrit de Caen, 111, 112, 113; — lui recommande Briquemault envoyé à Londres, 123. — Lettre que lui écrivent Middlemore, 125; — Smith, 126, 127; — Masone, 169. — Appui qu'il donne aux protestants, 204. — Lettres que lui adressent Coligny, 211; — le cardinal de Châtillon, 219; — Jeanne d'Albret, 230. — Coligny lui recommande M. de Saint-Simon, 241. — Lettre que lui écrivent Henri de Navarre, 244; — le cardinal de Châtillon, 247; — le vidame de Chartres, 272. — Cavalcanti (Guido) a eu une entrevue dans sa maison avec la reine Élisabeth, 279. — Offres que lui fait un marchand d'antiquités de Paris, 299, 300. — Ce qu'il dit de Marie Stuart, 303. — Sollicité de venir en France par Charles IX, 304. — Le maréchal de Montmorency lui recommande La Mole, 309. — Lettre qu'il reçoit de Coligny le 27 mai 1572, 314, 315. — Lettre de lui à Coligny, arrivée après la Saint-Barthélemy, 319. — Lettre de lui au duc d'Alençon, 320. — Lettre que lui écrivait Coligny avant la Saint-Barthélemy, 330. — Envoie Killegren en Écosse pour proposer de livrer Marie Stuart, 332. — Ses papiers à Hatfield, 337. — Une lettre de Maisonfleur lui semble destinée, 339. — Lettre que lui écrit Maisonfleur, 341, 343. — Lettre de lui à La Mothe-Fénelon, 351. — Nouvelle lettre qu'il reçoit de Maisonfleur, 369. — Lettre que les chefs protestants lui adressent de Carentan en 1574, 387.
CHAMPERNON (Arthur), 315.
CHAMPOLLION (Figeac), sa publication, 1.
CHANTONNAY (L'ambassadeur). Ses représentations violentes, 55. — Promesses qu'il fait au roi de Navarre, 66.
CHARLES (L'archiduc). Danger de son mariage avec la reine d'Angleterre, 268, 270.
CHARLES VIII, 4.
CHARLES IX, 3, 13, 51. — Argent qu'il remet à Pierre Martyr, 61-67, 74. — Sa réponse à Beauvoir-La-Nocle, 80. — Sa lettre à Élisabeth pour demander la restitution du Havre, 120, 121. — Ne va pas à l'office de Notre-Dame, 163.

— Throckmorton prend congé de lui, 174. — Lord Hunsdon lui apporte l'ordre de la Jarretière, 180. — Proposé par Catherine de Médicis à Smith comme prétendant à la main d'Élisabeth, 183. — Mignet est le premier qui parle de ce projet de mariage, 184. — Entretien avec Smith à ce sujet, 184, 185. — Nouveaux propos pour ce projet, 188. — Sa requête à Élisabeth en faveur de Marie Stuart, 194. — Mesures qu'il prescrit dans les villes à son passage, 192. — Fait venir à Meaux mademoiselle de Guise, 194. — Écrit à Paul de Foix au sujet du sieur de Savigny, 195. — Lettre de créance qu'il donne à du Croc, 195, 196. — Ses lettres à Élisabeth pour lui annoncer l'envoi de Ligneroles, 200; — pour la remercier de ses bonnes dispositions en faveur de Marie Stuart, 201. — Annonce à Elisabeth la paix de Longjumeau, 207. — Sa lettre à Élisabeth, en apprenant que Marie Stuart s'est réfugiée en Angleterre, 208, 209. — Réponse que lui fait Élisabeth, 210. — Lettre que lui écrit le cardinal de Châtillon au moment de son départ pour l'Angleterre, 216. — Le cardinal lui écrit de Londres, 217. — Prend en main la cause de Marie Stuart, 257, 258. — Son entrevue avec les chefs protestants en 1570, 263. — Sa lettre au comte Palatin, 264. — Ses nouveaux efforts en faveur de Marie Stuart, 265. — Sa lettre à La Mothe-Fénelon emportée par Larchant, 285. — Lettre que lui écrit Élisabeth, 289. — Répond aux lettres d'Élisabeth, 290, 291. — Sa lettre à Cécil, 292. — Offres que lui font les protestants, 296. — Lacune dans sa correspondance imprimée avec les dépêches de La Mothe-Fenelon, 301. — Clause qu'il exige dans le projet de traité de 1572, 301. — Ses lettres à Élisabeth pour calmer ses défiances, 303; — pour la remercier de l'envoi de lord Lincoln, 304. — Réception qu'il fait à lord Lincoln, 305. — Remercie Élisabeth de l'accueil fait au maréchal de Montmorency, 308. — Annonce à La Mothe-Fénelon le mariage de sa sœur Marguerite de Valois, 310. — Ses démêlés avec son frère, favorisés par les protestants, 310. — Ordres qu'il donne à la Saint-Barthélemy, 321. — L'ambassadeur Michieli vient le trouver, 322. — Sa lettre au pape après la Saint-Barthélemy, 325. — La Mothe-Fenelon prend sa défense auprès d'Élisabeth, 331. — Il consent au mariage du duc d'Alençon et d'Élisabeth, 360. — Ses lettres de l'année 1573 au duc d'Anjou, emportées en Russie, 363. — Analyse de ces lettres, 363, 364, 365, 366, 367. — Lettres de lui à Montgommery, du 9 février 1574, 386; — à Matignon, 388. — Sa maladie, 388, 389. — Ses derniers propos, 390.

CHARLES-QUINT, 8. — Sa lettre à François Ier, 9. — S'enfuit d'Inspruck, 19.

CHARNY (Le comte DE), blessé à Dreux, 91.

CHARTRES, 98, 321.

——— (Jean de Ferrières, vidame de) s'empare du Havre, 72. — Négocie en Angleterre pour livrer le Havre, 74, 75. — Renseigne Cécil sur la situation de la Normandie, 78. — Avoue qu'il a trahi son pays, 79. — Charles IX essaye de le ramener, 80. — Cité par Coligny, 101. — Le premier s'occupe du mariage du duc d'Anjou et de la reine Élisabeth, 267. — Démontre au maréchal de Montmorency les avantages de cette union, 268, 269, 270, 271. — Écrit à Cécil pour se justifier, 272, 273. — Hostile au cardinal de Châtillon, 274. — Demande et obtient une audience de Catherine de Médicis, 274. — Maisonfleur se plaint de lui, 353.

CHASTELIER (DU), 112, 115.

Chastillon, voyez Coligny.
Châtelleault (Le duc de), 29.
Châtillon (Le cardinal de), 54. — Ce qu'en dit Coligny, 103. — Sa lettre à Charles IX pour motiver sa fuite en Angleterre, 216. — Sa lettre à Charles IX en arrivant à Londres, 217. — Ses lettres à Catherine de Médicis, 218; — à Cécil, 219. — Ses démarches à Londres en faveur des protestants, 244. — Sa lettre à Cécil, 287. — Chargé d'atténuer la portée de la bataille de Jarnac, 250. — Explique à Cécil la nécessité de la paix, 254. — Prend l'initiative du mariage du duc d'Anjou avec Élisabeth, 265. — Lettre où il parle de sa femme, mademoiselle d'Hauteville, 266, 267. — Son entretien avec la Mothe-Fénelon, 267. — Cité par le vidame de Chartres à l'occasion du mariage du duc d'Anjou, 268. — Arrivée à Londres de son secrétaire, 272. — Sa mort, 276.
——— (La ville de), 314, 315.
Chaumont. Ses lettres à Louis XII, 6, 7.
Chenonceaux, 14, 16, 119, 176, 311.
Chinon, 35.
Clayon (M. de), envoyé par Philippe II en Angleterre, 29.
Clinton (L'amiral).
Coconas (Le comte de), 323.
Coligny. Le comte de Bedford chargé de nouer des pratiques avec lui, 47. — Son entrevue avec l'ambassadeur Throckmorton, 52. — Réclame sa discrétion, 53. — Lettre qu'il lui écrit d'Orléans, 66. — Sa présence exigée par Condé dans l'entrevue de Beaugency, 70. — Appelle à Orléans le vidame de Chartres, 73. — Se disculpe de l'entrée des Anglais en France, 79. — Condé se soumet à ses conseils, 87. — Récit qu'il fait de la bataille de Dreux, 89, 90, 91. — Nouvelle lettre à Élisabeth sur la bataille de Dreux, 92. — Sa lettre après Dreux à Montgommery, 93. — Sa retraite après Dreux, 94. — Lettre de lui à Élisabeth, 95. — Réponse d'Élisabeth, 97. — Conditions échangées entre Élisabeth et lui, 99, 100, 101. — Prévient Élisabeth de son départ d'Orléans, 102, 103. — Lettres de lui au comte de Warwick, remises par Téligny, 104; — à Throckmorton, 105, 106. — Fait part à Élisabeth de la mort du duc de Guise, 107. — Son absence facilite la paix, 108. — S'empare du château de Caen, 110. — Accusé de complicité avec Poltrot, 111. — Les conditions de la paix d'Amboise lui sont communiquées, 111. — Sa lettre à Élisabeth au moment où se négocie la paix d'Amboise, 112. — Sa lettre à Cécil sur le même sujet, 112. — Annonce à Élisabeth la paix d'Amboise, 113. — Lettre qu'il en reçoit après la paix d'Amboise, 115. — Ne se sépare pas de Condé dans les négociations de la paix, 117. — Middlemore chargé d'agir sur lui, 119. — Lettre que lui écrit Elisabeth après la paix, 115. — Envoie Briquemault en Angleterre, 123. — Écrit à Warwick, 123. Instructions qu'il donne à Briquemault, 124, 125. — Son influence annulée, 123. — Vient trouver Catherine de Médicis à Essone, 133. — Son entretien avec Middlemore, 134. — Inutilité des démarches de Middlemore auprès de lui, 142. — Élisabeth n'a plus rien à attendre de lui, 147. — Demande au duc de Savoie de se retirer à Coligny, 163. — Revient à la cour, 168. — Requête des Guise contre lui, 177. — Lettre interceptée où se révèle leur mauvais vouloir, 185. — La querelle entre lui et eux re-

prend, 194. — Se retire à Châtillon, 207. — Écrit de Noyers à Cécil, 211. — Quitte Noyers, 211. — Lettre qu'il remet à Vezins pour Élisabeth, 235. — Ecrit au prince d'Orange, 235. — Récit qu'il fait de la bataille de Jarnac, 239. — Recommande à Cécil M. de Saint-Simon, 241. — Détails qu'il donne sur l'armée des Princes, 353. — Mémoire envoyé par lui et les chefs protestants à la reine Élisabeth, 262. — Rejoint la cour à Blois en 1571, 295. — Son influence sur Charles IX, 296. — Invite les ambassadeurs anglais à souper, 306. — Sa lettre à Burghley, 314, 315. — Poursuit l'idée d'une guerre dans les Pays-Bas, 315. — Recommande à Burghley le mariage du duc d'Alençon, 316, 317. — Sa situation vis-à-vis des Guise, 318. — Lettre qu'il reçoit de Burghley, 319. — Sa blessure, 320. — Sa mort, 321. — Ce que dit de lui le duc de Montpensier, 326.

Condé (Éléonore de Roye, princesse de). Son entrevue avec Catherine, 70. — Négocie avec Catherine la paix d'Amboise, 108. — Sa mort, 181.

——— (Louis de Bourbon, prince de). Le comte de Bedford chargé de le pratiquer, 47. — Va à la rencontre de Marie Stuart, 50. — Conseils qu'il donne à Catherine de Médicis, 54. — Fait prêcher en son logis, 60. — Opposé au départ de Throckmorton pour Orléans, 66. — Ses dissentiments avec les Guise, 67. — Proteste de son désir de traiter, 70. — Part qu'il prend aux négociations de la paix, 71. — Cité par Throckmorton, 72. — Élisabeth tente de le réconcilier avec les Guise, 73. — Engagements proposés en son nom par le vidame de Chartres, 74. — Envoie Briquemault en Angleterre, 78. Se disculpe d'avoir livré le Havre aux Anglais, 79. — Cité par Briquemault, 81. — Par la mort du roi de Navarre, devenu premier prince du sang, 83. — Sa lettre à Leicester, 85. — Fait part à Élisabeth des tentatives avortées de paix, 86, 87. — Conditions de paix que l'ambassadeur d'Angleterre met en avant pour lui, 88. — Part qu'il prend à la bataille de Dreux, 89, 92, 93, 95, 96. — Élisabeth exige de lui un nouveau contrat, 96. — Cité par Coligny, 99, 101 102. — Sa constance en prison, 103. — Informe Élisabeth des négociations entamées pour la paix, 109. — Mémoire envoyé par lui à Élisabeth, 111. — Sa lettre à Élisabeth, 112. — Réponse d'Élisabeth, 115, 116. — Traité de misérable par Calvin, 116. — Récriminations d'Élisabeth contre lui, 116, 117. — Sa lettre à Beauvoir, 117. — Middlemore chargé d'agir sur lui, 119. — Il recommande Briquemault à Cécil, 123. — Termes de son message à Élisabeth, 124. — Paroles de lui répétées par Middlemore, 125. — Très-maltraité dans une lettre de Smith, 126. — Menacé par Middlemore de la publication de ses engagements avec Élisabeth, 125. — La mission de Briquemault à Londres lui est imputée par Catherine de Médicis, 128. — Devient hostile à Élisabeth, 129. — Son entrevue avec Smith, 130. — Ses perplexités signalées par Smith, 136. — Guet-apens tramé contre lui, 138. — Démarche qu'il tente auprès d'Élisabeth pour éviter la guerre, 141. — Catherine reprend son influence sur lui, 142. — Réconcilié avec le duc de Nemours, 143. — Cité dans un mémoire de Smith, 144. — Lettre que lui écrit Smith, 145, 146. — Appuie les demandes de Smith, 145. — Fait enlever sa maîtresse, mademoiselle de Limeuil, 182. — Soupçonné de conspirer, 183. — Accusé de vouloir se faire roi, 201. — Situation et marche de son armée, 202, 203. — Quitte le château de Noyers avec Coligny, 211. — Sa lettre en partant à Charles IX, 212.

213, 214. — Se met à la tête de la noblesse poitevine, 214. — Ses lettres à Cécil, 230; — à Élisabeth, 235. — Cité par Jeanne d'Albret, 236. — Sa lettre au prince d'Orange, 237. — Sa mort à Jarnac, 228.
Condé (Le jeune prince de), demande justice de la blessure de Coligny, 320. — Rassuré sur son sort par Charles IX dans la nuit de la Saint-Barthélemy, 132. — Va à la messe avec la princesse sa femme, 323.
Constantin (L'empereur), 336.
Corbeil, 47.
Corogne (La), 7.
Corse (Jean-Baptiste), assassiné par l'ordre de Léon Strozzi, 18.
Cossé (Le maréchal Artus de), 322, 323,
Coutances, 34.
Croc (Du). Paroles qu'il cite à son retour d'Écosse, 139. — Sa seconde mission en Écosse, 303, 304, 306.
Crussol (De), 103.

D

Dale (L'ambassadeur anglais Valentin) parle d'une image de cire, 390.
Dampierre, 119, 121.
Damville. Lettre de lui à Throckmorton, 24. — Cité, 52.
Dauphiné (Le), 337.
Delpit. Sa mission à Londres, 41.
Dieppe, 78, 83, 329, 330.
——— (Les habitants de), 77.
Dives, 104, 105.
Doria (La flotte de), 18.
Douvres, 339.
Dreux (La bataille de), 86.
Dumbarton, 26, 27, 28.
Dupin, secrétaire de Coligny, 315.
Durer (Albert), 300.

E

Écossais (Les), 42, 303, 304.
Écosse (L'), 3, 20, 21, 31, 37, 41, 43, 295, 304, 306, 332.
——— (La guerre d'), 3, 44, 67.
——— (La reine d'), voyez Marie Stuart.
——— (Le prince d'), Jacques Stuart, 279, 304.
——— (Les affaires d'), 294, 302, 304.
Egerton (La collection), 20.
Elbene (L'ambassadeur d'). Son entretien avec Catherine de Médicis au sujet de la Saint-Barthélemy, 322.
Elbeuf (Le marquis d'), 25, 26, 110.
Éléonore, reine de France. Sa lettre à François Ier, 6.

ÉDIMBOURG, 27.
ÉLISABETH (La reine), crée la collection des *State Papers*, 3. — Ses lettres à François II, 21; — à Catherine de Médicis, 24. — Rapport que lui adresse son Conseil sur les affaires de France, 25. — Ce qu'en dit le cardinal de Lorraine, 28, 29. — Ses accusations contre les Guise, 30. — Sa réplique à l'ambassadeur de Seurre, 31. — Envoie Cécil en Écosse, 36. — Ses instructions à Cécil, 37. — Dures conditions qu'elle propose à la France, 38. — Difficultés du traité, 42. — Sa réponse à Marie Stuart, 43. — Sa politique extérieure, 46. — Ses instructions au comte de Bedford, envoyé en France, 48. — Se plaint de ce que de Seurre n'a pas eu de nouveaux pouvoirs, 51. — Ses lettres à Catherine de Médicis, 53; — au roi de Navarre, 53. — Ses conseils à Catherine de Médicis, 54. — Satisfaite des poursuites faites contre Gabriel de Saconay, 65. — Cherche à retirer Catherine de Médicis des mains des chefs catholiques, 66, 67. — Négocie avec le vidame de Chartres pour la remise du Havre, 72. — S'entretient avec Vieilleville, 73, 74. — Poursuit sa négociation avec le vidame, 74. — Sa proclamation contre les Guise, 76. — Lettre que lui écrit Briquemault, 78. — Lettre que lui écrit Throckmorton, 79. — Écrit au prince de Condé à l'occasion de la mort du roi de Navarre, 83. — Les négociations entamées pour la paix l'inquiètent, 86. — Récit de la bataille de Dreux, que lui envoie Coligny, 89. — Lettre que lui écrit Coligny sur la bataille de Dreux, 92. — Lettre d'Éléonore de Roye après Dreux, 94. — Répond à cette lettre, 96. — Répond à Coligny, 97. — Nouvelle lettre que lui écrit Coligny, 99, 100, 101. — Il lui annonce ses projets, 102. — Il lui fait part de la mort du duc de Guise, 107. — La restitution de Calais est la condition des secours donnés par elle aux protestants, 109. — Coligny lui annonce la paix d'Amboise, 113. — Condé lui notifie la paix, 113, 114. — Répond à Coligny, 115. — Répond à Condé, 115, 116. — Son but en occupant le Havre, 118. — Charles IX lui fait part de la paix, 119. — Répond à Charles IX, 121, 122. — Refuse d'abord de recevoir Briquemault, envoyé par Condé et Coligny, 124. — Le reçoit, 125. — Sa lettre à Warwick, 125. — Conseils qui lui sont donnés, 125. — Lettre que lui écrit Coligny, 133, 135. — Son entretien avec d'Alluye, 137. — Lettre de Condé, où il se plaint d'elle, 140. — Lettre que lui écrit Condé, 141. — Son opiniâtreté, 142. — Smith lui soumet les conditions de la paix, 143. — Instructions limitées données à Smith, 146. — La responsabilité de la prise du Havre lui doit être imputée, 149. — Tremaine, son favori, 149. — Ce que dit d'elle Chantonnay, 156. — Instructions qu'elle donne à Smith et à Throckmorton, 167. — Invite Throckmorton à voir Catherine de Médicis, 169. — Argent qu'elle exige pour la liberté des otages gardés à Londres, 172. — Jugement porté par l'historien Froude sur sa politique, 174. — Catherine de Médicis consulte Throckmorton sur l'envoi de Leicester en France, 174. — Réclamations faites par Élisabeth à Condé, 175. — D'accord avec Catherine de Médicis pour s'opposer au mariage de don Carlos et de Marie Stuart, 176. — Note secrète qui lui est envoyée de France, 177. — Catherine de Médicis s'ouvre à Smith du projet de mariage d'Élisabeth et de Charles IX, 183, 184. — Ce qu'en dit Charles IX, 185. — La fête de saint Georges célébrée à Bordeaux en l'honneur d'Élisabeth, 188. — Négociation de son mariage avec Charles IX continuée par Somers, 188. — Réclame Calais, 196, 197.

198, 199. — Charles IX la remercie de ses bonnes dispositions envers Marie Stuart, 201. — Lettre que lui écrit un des chefs protestants, 205. — Charles IX lui annonce la paix de Longjumeau, 207. — Charles IX lui recommande Marie Stuart réfugiée en Angleterre, 208. — Lettre qu'elle écrit au sujet de Marie Stuart, 209, 210. — Message qu'elle fait remettre à Catherine de Médicis par l'ambassadeur Norris, 222, 224, 225, 226. — Sa réponse à Catherine de Médicis offensée des termes de ce message, 227. — Note que lui remet Paul de Foix, 228, 229. — Lettre que le prince de Condé lui envoie par Vezins, 234. — Lettre qu'elle reçoit de Coligny, 235. — Jeanne d'Albret lui écrit après la bataille de Jarnac, 240. — Sa réponse au duc d'Anjou qui lui avait annoncé sa victoire de Jarnac, 241. — Henri de Navarre lui recommande M. de Saint-Simon, 242. — Reçu qu'elle donne pour les joyaux que les protestants lui avaient remis en gage, 245. — Plaintes de La Mothe-Fénelon pour ses menées en Allemagne, 246. — Écrit à Charles IX après la bataille de Moncontour, 249; — à Catherine de Médicis, 249. — Remontrances que lui adresse Charles IX, 257. — Mémoire des chefs protestants lui annonçant la paix de Saint-Germain, 262, 263, 264. — Projet de son mariage avec le duc d'Anjou mis en avant par le cardinal de Châtillon, 267. — Avantages de cette union signalés par le vidame de Chartres, 268, 269, 270, 271. — Catherine s'en explique avec La Mothe-Fénelon, 271. — Difficultés de ce mariage, 272, 273. — Ses intentions expliquées, 275, 276. — Son portrait rapporté par Guido Cavalcanti, 277. — Son entretien avec Cavalcanti, 279. — Demande officielle de sa main, 280. — Se défend d'abord de répondre au duc d'Anjou, 281. — Sa réponse, 281. — Ses protestations d'amitié à Catherine de Médicis, 282, 283. — Fait part à Walsingham des entretiens de ses conseillers avec Paul de Foix et Larchant, 287. — Sa lettre au duc d'Anjou, 288. — Ses lettres à Catherine et à Charles IX, 288, 289. — Réponse du duc d'Anjou, 290. — Réponse de Charles IX, 291. — Insiste sur la jeunesse du duc d'Anjou, 293. — Nicolas de Pellevé révèle les vrais motifs de l'éloignement du duc d'Anjou pour Élisabeth, 296, 297. — Elle s'explique avec La Mothe-Fénelon sur la rupture, 297. — Entame des négociations pour une alliance, 301, 302. — Accepte les réserves pour le fait de la religion, 302. — Le duc d'Alençon substitué au duc d'Anjou comme prétendant à sa main, 302. — Lettre qu'il lui écrit, 303. — Refuse de rendre la liberté à Marie Stuart, 303. — Charles IX la remercie au sujet de La Mole envoyé par le duc d'Alençon, 307. — Montmorency (François de), lui recommande La Mole, 308. — Jeanne d'Albret lui révèle les difficultés de sa situation, 313. — Coligny favorable à son mariage avec le duc d'Alençon, 317, 319. — Elle part pour Kenilworth, 329. — Vie qu'elle y mène, 330. — Audience qu'elle donne à La Mothe-Fénelon après la Saint-Barthélemy, 332. — Au lendemain de la Saint-Barthélemy le duc d'Albe redoute le mariage d'Élisabeth et du duc d'Alençon, 333. — Réponse qu'elle fait à Catherine de Médicis renouvelant la demande de sa main, 333. — Offres que lui fait le ministre Languillier, 334, 335. — Lettre que lui écrivent les habitants de la Rochelle, 335, 336, 337. — Lettre que lui adresse Maisonfleur, agent secret du duc d'Alençon, 338. — Audience qu'elle lui donne, 340. — Ce qu'en dit Maisonfleur, 342. — Lettre qu'il lui écrit, 343, 344, 345, 346. — Lettre de La Mole où il parle du projet du duc d'Alençon

de venir en Angleterre, 347. — Elle ne veut pas traiter avec Mauvissière, 347. — Sa réponse à La Mothe-Fénelon transmise par Bughley, 348, 349, 350. — Note de Bughley jointe à cette réponse, 351. — Lettres que lui écrit le duc d'Alençon de la Rochelle, 352, 353. — Nouvelle lettre de Maisonfleur pour se plaindre du vidame de Chartres, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359. — Catherine de Medicis consent à son mariage avec le duc d'Alençon, 359, 360. — Répond à Catherine de Médicis, 360, 361. — Répond au duc d'Alençon, 362. — Ses nouvelles exigences, 362. — La Mothe-Fénelon réclame des sûretés pour le passage du duc d'Alençon en Angleterre, 368. — Entretien qu'elle a avec La Mothe-Fénelon, 369. — Séjourne à Douvres, 372. — Félicite le nouveau roi de Pologne, 373, 374. — Lettre qu'elle écrit à Catherine de Médicis et à Charles IX à l'occasion de l'élection du duc d'Anjou, 375, 376. — Elle veut attirer le duc d'Alençon en Angleterre, 378. — Lettre à ce sujet de Maisonfleur, 379, 380. — Portrait que fait d'elle Maisonfleur, 380. — Conseils qu'il donne au duc d'Alençon pour se la rendre favorable, 381, 382. — Le duc d'Alençon donne de ses nouvelles à Élisabeth, 383.

F

Falcone (La princesse), 6.

Flandres (Les), 3. — Le mariage du duc d'Anjou avec Élisabeth pourrait les donner à la France, 250. — Les protestants demandent à Charles IX la liberté d'y porter la guerre, 296. — Projets de Coligny sur les Flandres, 296, 315. — Les protestants français n'y sont pas secourus, 319. — Le duc d'Albe au lendemain de la Saint-Barthélemy y redoute une invasion des Français, 333. — L'Espagne désire y reprendre son commerce, 334.

Foix (L'ambassadeur Paul de) surveille les menées des protestants en Angleterre, 72. — Sa lettre à ce sujet à Cécil, 81. — Annonce la paix d'Amboise à Élisabeth, 120. — Élisabeth désire qu'il lui présente Briquemault, envoyé par Condé et Coligny, 122. — Les propositions de Briquemault refusées par Élisabeth, 125. — Lettre que lui écrit Catherine pour lui raconter son entrevue avec Throckmorton, 169. — Ce qu'il dit d'un accident de chasse de Charles IX, 281. — Son entretien avec Walsingham, 287. — Il est question de le renvoyer en Angleterre, 290. — Ses instructions pour sa nouvelle mission, 292. — Sa réception, 293. — Ce qu'en dit et ce qu'en pense Cavalcanti, 293, 294. — Réponse à ses propositions, 295. — Déclarations qu'il remet à Blois à Smith, 297.

Follion (Le ministre Nicolas), 57.

Ferrare (La duchesse Renée de) s'entretient avec lord Lincoln, 305.

——— (Le cardinal de) assiste au conseil, 110. — Poltrot accusé d'avoir voulu le tuer, 111.

——— (Le duc de). Lettre que lui écrit Diane de Poitiers, 14.

Ferrier (Du). Lettre où il reproche à Catherine de Médicis la Saint-Barthélemy, 327, 328.

Ferrières (Jean de), vidame de Chartres, s'empare du Havre, 72. — Négocie avec Élisabeth pour lui livrer le Havre, 74. — Traité qu'il passe, 75. —

Avoue qu'il a failli à l'honneur, 79. — Négocie le mariage du duc d'Anjou avec Élisabeth, 267. — Fait valoir les avantages de cette union dans une lettre au maréchal de Montmorency, 268, 269, 270, 271. — Lettres de lui à Cécil, à ce sujet, 272; — à Walsingham, 273, 274, 275. — Échappe à la Saint-Barthélemy, 325. — Ses démêlés avec Maisonfleur, 353.

Fleming (Lady). Ses couches, 12.

Fontainebleau, 41, 49, 52, 118, 119, 127, 291, 292.

France (La), 296, 325, 328, 329, 333.

——— (La cour de), 51.

François Ier. Lettre qu'il reçoit du comte d'Aspanos, 7. — Lettre qu'il écrit à M. de Matignon, 8. — Cité, 65, 74.

François II, 3. — Commission qu'il donne à Bothwell, 20. — Qualifications qu'il prend en signant le traité avec Élisabeth, 21. — Lettre qu'il reçoit d'Élisabeth, 21, 22. — Envoie M. de Randan en Écosse, 36. — Négociations sous son règne, 39. — Audience qu'il donne à Throckmorton, 41. — Sa lettre à Élisabeth, 43. — Sa réponse à don Antonio de Tolède, 45. — Détails sur ses derniers moments relatés par Chantonnay, 46.

Frédéric II, 24.

Fresnes (De), 110.

G

Gadagne (Guillaume de), sénéchal de Lyon, 64.

Gaillon, 281, 282, 285.

Gallarde (Le ministre protestant Des). Ses lettres à Throckmorton, 56, 57, 58; — à l'évêque de Londres, 61.

Gastines (La croix de), 310.

Genlis (Le sieur de), 319.

Grammont (Le sieur de), 130.

Genin (M.), 9.

Germanie (Les protestants de la), 271.

Glayon (M. de), 31.

Grenwich, 8, 72.

Grand Seigneur (Le), 329.

Guiche (Le comte de la), 4.

Guise (La maison de), 76, 77, 124, 338.

—— (Le cardinal de), 125.

—— (Le duc François de) cité dans une lettre de Diane de Poitiers, 15. — Sa lettre à la reine d'Angleterre, 23. — Sa lettre à sa sœur, la reine d'Écosse, 29. — Réponse que lui adresse Throckmorton, 35. — Assiste à une audience donnée à Throckmorton, 41. — Ses démêlés avec Condé, 67. — Se rend à Montlhéry, 70. — Annonce la paix au cardinal de Lorraine, 71. — N'est point blessé à la bataille de Dreux, 90. — Lettre qu'il fait écrire aux princes allemands, 103. — Blessé le 18 février, 107. — Smith fait son éloge, 107. — Coligny annonce sa mort à la reine Élisabeth, 107. — Influence de sa mort sur les affaires de Marie Stuart, 126.

—— (Henri Ier, duc de). Sa rencontre avec Jeanne d'Albret, 314. — Refuse

de s'appointer avec Coligny, 318. — Son association avec un grand nombre de catholiques, 321. — Se porte à la maison de Coligny dans la nuit de la Saint-Barthélemy, 321. — Charles IX avoue qu'il lui a donné des ordres, 321.
Guise (Les), 25, 28, 41, 44, 45, 46, 55, 66, 67, 329, 337.
—— (Marie de), reine d'Écosse. Son entrée à Rouen, 12. — Lettre que lui adresse son frère le cardinal de Lorraine, 25. — Sa lettre à ses frères, 28. — Réponse que lui fait François de Guise, 29. — Sa mort à Édimbourg, 37.
Guyenne (La), 336, 337.

H

Haptoncourt (Le traité de), 77.
Hamilton, 4.
Haton (Le journal de Claude), 57.
Hautemont, homme d'affaires de Diane de Poitiers, 13.
Havre (Le), 52, 78, 76, 78, 79, 81, 69, 100, 104, 105, 106, 108, 112, 116, 118, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 128, 130, 340.
——— (Les habitants du), 75.
Hauteville (Mademoiselle d') mariée au cardinal de Châtillon, 276. — Sa lettre à la reine Élisabeth, signée Châtillon, 277.
Hatfield, résidence de Cécil, 337.
Haye (La) traite, de concert avec le vidame de Chartres, de la remise du Havre aux Anglais, 72, 74. — Sa lettre au prince de Condé, 86. — Cité dans une lettre de la reine Élisabeth, 97. — Mission que lui confie Coligny, 101.
Henri II. Volumes consacrés à son règne dans la collection Bréquigny, 2; — au Record Office, 3. — La vie de sa cour, 13. — Reçoit à Anet l'ambassadeur anglais Pickering, 13. — Sa colère contre le prieur de Capoue, 19. — Sa mort remet en question les démêlés avec l'Angleterre, 21, 67. — Mission de Vieilleville sous son règne, 74.
Henri III. Pièces historiques sous son règne, 3.
Henri IV. Pièces historiques sous son règne, 3.
Henri VIII, roi d'Angleterre, attaqué par le chanoine Saconay dans la préface d'une nouvelle édition de son livre contre Luther, 63. — La préface de ce livre est corrigée, 64. — Amateur de médailles, 65. — Son amitié avec François Ier, 74. — Ce qu'en dit Hubert Languet, 299.
Hospital (Le chancelier de l'), 129.
Houel (Nicolas), marchand de curiosités du XVIe siècle, 301.
Hundson (Lord), 286.
Huguenots (Les), 34. — Offrent à Charles IX de porter la guerre dans les Flandres, 296. — Mécontents du retard du mariage de Henri de Navarre, 311. — Menacent les Guise après la blessure de Coligny, 320. — Veulent éviter l'intervention de Catherine de Médicis, 312. — Les exécutions contre eux continuées après la Saint-Barthélemy, 323. — L'évêque de Valence passe pour leur être favorable, 329.

I

Italie, 177.
Inspruck, 19.

J

James (Lord), 50.
Janvier (L'édit de), 70.
Jarnac (Bataille de), 10, 11.
Joinville, 50.

K

Knox, 7.

L

La Brosse (Le capitaine), 91.
——— (Le seigneur de), 26, 27.
La Forest (Bochetel de), ambassadeur de France en Angleterre, 305.
La Mole, favori du duc d'Alençon, envoyé en Angleterre, 307. — Recommandé à la reine Élisabeth par le connétable, 308; — à Cécil, 309; — par Coligny à Cécil, 316. — Lettre que Cécil lui remet pour Coligny, 319. — Ce qu'en dit Cécil au duc d'Alençon, 320. — Rejoint la reine Élisabeth à Kenilworth, 329. — Cas qu'on fait de lui, 330. — Cité par Maisonfleur, 339, 341. — Conspire avec le duc d'Alençon, 343. — De moitié dans les projets de Maisonfleur, 343. — Sa lettre à Walsingham, 345. — Son procès, 389. — Médaille trouvée à son logis, 390.
La Mothe-Fénelon, ouvertures que lui fait le cardinal de Châtillon du projet de mariage du duc d'Anjou avec la reine Élisabeth, 267. — Prévient Catherine de Médicis que le vidame de Chartres s'entremêle de ce mariage, 367, 368. — Ce que lui écrit Catherine de Médicis des propositions du cardinal de Châtillon, 271, 275. — Annonce à Catherine de Médicis la mort du cardinal de Châtillon, 276. — Lettre que lui écrit Charles IX en faveur de Marie Stuart, 278. — Guido Cavalcanti vient le trouver à Londres, 279. — Demande la main d'Élisabeth pour le duc d'Anjou, 280. — Sa correspondance publiée par M. Teulet, 285. — Raconte l'audience donnée par Élisabeth à Paul de Foix, 293. — Lettre inédite de lui à l'évêque de Ross sur la mission de M. de Foix, 294, 295. — Lacune de sa correspondance durant six mois, 301. — Formule les conditions exigées par Charles IX pour une alliance avec l'Angleterre, 302. — Propos que lui tient Cécil sur Marie Stuart, 303. — Ce que lui en dit Charles IX, 307. — Ce que lui écrit Catherine de Médicis au sujet de Ligneroles, 318. — Rend compte de l'impression produite en Angleterre par la Saint-Barthélemy, 327. — Propos qu'on lui tenait en Angleterre au moment de la Saint-Barthélemy, 330. — Audience que lui donne Élisabeth, 331. — Opposé au voyage du duc d'Alençon en Angleterre, 347. — Répond aux pro-

positions de mariage que lui remet Élisabeth, 348. — Parle d'un projet d'assassinat de Montgommery, 353. — Dépêche de lui à Charles IX, 365. — Lettre de lui à Burghley, 368. — Lettre que lui écrit Languillier, 376. — Signale les menées de Montgommery en Angleterre, 383, 384.
LANGUEDOC (Le), 103.
LANGUET (Hubert), lettre qu'il écrit à Walsingham pour lui faire connaître la situation de l'Allemagne, 298.
LANSAC, 306.
LAPLANCHE, serviteur du maréchal de Montmorency, 273.
LARCHANT envoyé en Angleterre, 283, 284, 288, 290, 291.
LAROCHEFOUCAULT. Sa mort, 321.
LA ROCHE-SUR-YON (Le prince DE), 70.
LECTOURE (La ville de), 310, 311.
LÉGAT (Le), 329.
LEICESTER, 52, 85, 283. — Fait part à Cécil des répugnances d'Élisabeth à son mariage avec le duc d'Anjou, 289. — Nouvelles espérances données par Élisabeth à Leicester, 302. — Cité dans une lettre de Charles IX, 304. — Lettre que lui adresse Coligny, 330. — Élisabeth refuse de l'envoyer en France, 332.
LEITH, 28, 36, 37, 38.
——— (Le siége de), 43.
LENNOX (Le comte DE), 286, 287, 295.
LETHINGTON (Maitland, sieur DE), 126.
LICINIUS, 336.
LIGNEROLES tué par Villequier, 318. — Ce qu'en dit Catherine de Médicis à La Mothe-Fénelon, 318.
LINCOLN raconte à Cécil sa réception à la cour de France, 304, 305, 306. — Favorable à l'expédition dans les Pays-Bas, 319.
LISLE (Rapport de l'agent anglais), 296.
LISLEBOURG (Le château de), 26.
——————— (Le traité de), 39, 43, 50, 51, 52.
LONDRES, 41, 73, 127, 279, 320, 330, 332, 337, 340, 342, 345.
LONGJUMEAU, 70.
LOIRE (La), 71.
LORÉ (Mademoiselle DE), épouse du cardinal de Châtillon, prévient La Mothe-Fénelon que la reine Élisabeth a fait mettre arrêt sur ses papiers, 40. — Sa lettre à la reine Élisabeth, 276, 277.
LORRAINE (Le cardinal DE). Diane de Poitiers en parle au duc de Ferrare, 14. — Ses lettres à sa sœur la reine d'Écosse, 25, 28, 29. — Transmet à Throckmorton deux lettres du roi de Navarre, 32. — Ses lettres à Throckmorton, 35, 36. — Lettre que lui écrit Throckmorton, 40, 50. — François de Guise lui annonce la paix avec les protestants, 71.
LOUIS XII. Pièces historiques sur son règne, 2. — Ses lettres à la reine de Castille et à Ferdinand d'Aragon, 4, 5, 6. — Ses lettres à Charles d'Amboise, 6, 7.
LUTHER, 63.
LYON, 103, 108, 324.
——— (Les églises protestantes de), 296.
LYONNAIS (Le), 103.

M

MADRID (Le château de), 305, 314.
MAISONFLEUR s'annonce à Londres comme l'envoyé du duc d'Alençon, 337. — Lettre de lui retrouvée par l'historien anglais Froude, 337. — Sa première lettre à la reine Élisabeth, 338. — Lettre de lui à Cécil, 339. — Reçu par Élisabeth, 340. — Lettre de lui à Cécil, le 12 janvier 1573, 341. — Lettre de lui à Élisabeth pour se justifier, 343. — D'accord avec La Mole, 343. — Nouvelle lettre de lui à la reine Élisabeth, 343. — Portrait qu'il fait du duc d'Alençon, 344, 345. — Réclame le secours d'Élisabeth pour la Rochelle, 345. — Preuve de ses relations avec La Mole, 347. — Se plaint à Élisabeth du vidame de Chartres, 353. — Raconte sa vie, 356. — Se justifie d'un projet d'assassinat de Montgommery, 357.
MAISES (M. DE), 22.
MANTOUE (L'ambassadeur du duc de) annonce à son maître l'arrivée de Jeanne d'Albret à Chénonceaux, 312. — Parle du désir qu'elle a de ne traiter qu'avec Charles IX, 312. — Rend compte de divers déplacements de Jeanne d'Albret, 314. — Annonce la blessure de Coligny, 320.
——— (Le prince DE), 34.
——— (Le comte DE), 332.
MARGUERITE D'ANGOULÊME. Ses lettres au cardinal Wolsey, 9; — à M. de Matignon, 10; — à mademoiselle de Caumont, 10, 11.
MARGUERITE DE VALOIS, 303.
MARLORAT (Le ministre protestant), 57.
MARMOUTIERS, 29.
MARONNE (Le capitaine), un des exécuteurs de la Saint-Barthélemy à Rouen, 324.
MARQUISAT (M. DE), 296.
MARTIGUES (M. DE), 25.
MARTYR (Pierre), 57, 61.
MASON (L'ambassadeur anglais sir John). Détails qu'il donne sur Henri II, 12.
MATIGNON, 8. — Sa lettre à Marguerite d'Angoulême, 10. — Lettre que lui adresse Diane de Poitiers, 17. — Déjoue les projets de Montgommery, 388. — Lettre que Charles IX mourant lui écrit, 308.
MAUVISSIÈRE (Castelnau DE), 306.
MAXIMILIEN (L'empereur), 268, 298.
MEAUX, 320, 324.
MÉDICIS (Catherine DE). Sa lettre à Henri II à l'occasion de la fuite du prieur de Capoue, 19. — Lettre qu'elle reçoit de la reine Élisabeth, 23. — Voie où elle s'était engagée, 41. — Reprend son ascendant après la conjuration d'Amboise, 45. — Refuse de traiter avec le duc de Bedford, 47, 48. — Réception qu'elle fait à Marie Stuart revenant à la cour, 51. — Appuie Marie Stuart dans sa résistance à la ratification du traité de Lislebourg, 52. — Opposée au mariage de Marie Stuart et de don Carlos, 52. — Moyens qu'elle emploie pour pacifier les troubles civils, 54, 55. — Note qu'elle remet aux théologiens venus à Saint-Germain, 55. — Throckmorton lui demande la suppression du livre de Saconay contre Henri VIII, 63. — Lettre qu'elle lui répond à ce

sujet, 63. — Se montre favorable aux réformés, 65. — Tentatives faites par la reine Élisabeth pour l'amener à ses propres idées, 67. — Mission de Sidney auprès d'elle, 69. — Disposée à une transaction, 69. — Vient à Thoury 69. — Accepte une nouvelle entrevue avec les chefs protestants, 70. — Déclaration qu'elle leur fait, 72. — Envoie Vieilleville en Angleterre, 72, 73. — Lettre que lui écrit Beauvoir-La-Nocle, 79. — Pourparlers qu'elle entame avant la bataille de Dreux, 85. — Entre à Orléans, 117. — Motifs qui l'ont amenée à la paix d'Amboise, 118. — Se débat avec les ambassadeurs anglais, 119. — Maitland parle à Élisabeth de son désir de faire la paix avec l'Angleterre, 121. — Son entretien avec Briquemault, 128. — Son entretien avec Smith, 128. — Lettre que lui écrit Condé, 129. — Audience qu'elle donne à Briquemault revenant d'Angleterre, 135. — Situation qu'elle prend vis-à-vis de Condé, 136. — Lettre qu'elle écrit à la duchesse de Savoie au sujet d'une tentative d'assassinat de Condé, 139. — D'Alluie lui vient en aide, 139. — Réconcilie le duc de Nemours et Condé, 143. — Propositions de paix que lui remet Smith, 143. — Lettre qui les accompagne, 145. — Lettre qu'elle écrit à Smith au sujet de l'arrivée en France de Throckmorton, 147. — Réponse qu'elle adresse à Smith demandant une audience pour Throckmorton, 148. — Invite l'amiral Clinton, 155. — Entre au Havre après le départ des Anglais, 156. — Lettres qu'elle écrit à Smith, 157, 158. — Refuse de mettre en liberté Throckmorton, 160. — Son entretien avec Smith, 161. — Nouvelle audience qu'elle lui donne, 165. — Consent à admettre Throckmorton comme ambassadeur sous certaines conditions, 166. — Refuse de nouveau de l'admettre, 167. — Reçoit Somers au Louvre, 167. — Conversation qu'elle a avec Smith, 168. — Rend compte à Paul de Foix de son entretien avec Throckmorton, 169, 170, 171. — Repousse les conditions pécuniaires exigées par Élisabeth, 173. — Fait assister les ambassadeurs anglais au *Te Deum* dans la cathédrale de Troyes, 174. — Parle à Throckmorton du mariage de Charles IX et d'Élisabeth, 174. — Écrit à la duchesse de Savoie au sujet de la requête portée par les Guise contre Coligny, 178. — Ce qu'on dit d'elle au synode de Ferté-sous-Jouarre, 179. — Reçoit lord Hundson à Lyon, 181, 182. — S'ouvre officiellement à Smith du projet de mariage de Charles IX avec la reine Élisabeth, 183, 184, 185. — N'admet pas la prétention de Smith de précéder l'ambassadeur d'Espagne, 186. — Donne audience à Smith à Bayonne à l'occasion du projet de mariage de Charles IX et d'Élisabeth, 188, 189. — Motifs de l'entrevue de Bayonne d'après Philippe II, 189. — Entre à Cognac avec une forte escorte, 191. — Autorise les prêches dans le logis de Condé et de Jeanne d'Albret, 193. — Intervient à Moulins dans le conflit entre le cardinal de Lorraine et Coligny, 194. — Assiste au conseil où Coligny est déchargé de l'accusation du meurtre du duc de Guise, 195. — Se défie des menées des protestants, 195. — Annonce au connétable la mort de Darnley, 195. — Inquiète des mouvements des protestants, 200. — Son attention se porte du côté de l'Écosse, 200. — Lettre que lui écrit Vieilleville d'Allemagne, 204. — Plan qu'elle adopte dans la seconde guerre civile, 204. — Lettre que lui écrit Bochetel au sujet des joyaux de Marie Stuart, 208. — Ce que lui écrit Élisabeth de Marie Stuart, 209, 210. — Lettre qu'elle reçoit du cardinal de Châtillon, 218. — L'évêque de Valence lui écrit au moment de la seconde

prise d'armes, 220. — S'offense du langage de l'ambassadeur Norris, 227. — Lettre que lui répond à ce sujet Élisabeth, 227. — Élisabeth lui écrit après la bataille de Jarnac, 249. — Motifs qui la déterminent à la paix de Saint-Germain, 259, 260. — Paroles qu'elle adresse à Charles IX, 261. — Fait part à La Mothe-Fénelon du projet du mariage du duc d'Anjou avec Élisabeth, négocié par le cardinal de Châtillon, 271. — Annonce à La Mothe-Fénelon le refus du duc d'Anjou, 272. — Ramène à ce projet le duc d'Anjou, 275. — Son entrevue avec lord Buckhurst, 275. — Choisit pour la négociation du mariage du duc d'Anjou Guido Cavalcanti, 277. — Ses défiances à l'égard d'Élisabeth, 282. — Protestations d'amitié que lui adresse Élisabeth, 282, 283. — Envoie Larchant en Angleterre, 283. — Lettre que lui adresse Élisabeth, 288. — Son entretien avec Cavalcanti, 290. — Substitue le duc d'Alençon au duc d'Anjou comme prétendant à la main d'Élisabeth, 302. — Avait toujours désiré le mariage d'Élisabeth de Valois et de Henri de Navarre, 309. — Lettre que lui écrit Biron à ce sujet, 310, 311. — Son entretien avec Jeanne d'Albret raconté par l'ambassadeur de Savoie, 311. — Les huguenots redoutent et entravent son intervention, 312. — Son entrevue avec d'Elbene après la Saint-Barthélemy, 322. — Lettre que lui écrit Du Ferrier après la Saint-Barthélemy, 325, 328. — Cherche à se rapprocher de l'Angleterre, 333. — Désignée sous le nom de *la Serpente* dans les lettres de Maisonfleur, 340. — La Mothe-Fénelon lui écrit au sujet de l'envoi de Mauvissière à Londres, 347. — Faveur qu'elle accorde à Maisonfleur, 357. — Écrit à Élisabeth pour lui annoncer qu'elle consent au départ du duc d'Alençon pour l'Angleterre, 359. — Réponse que lui fait Élisabeth, 300, 301. — Lettre que lui écrit Élisabeth à l'occasion de l'arrivée du duc de Retz, 375. — Élisabeth se défie d'elle, 378. — Énergie qu'elle déploie lors de la conspiration de La Mole et Coconas, 389. — Assiste à la messe dite dans la chambre de Charles IX mourant, 389. — Permet à l'ambassadeur anglais Valentin Dale de voir le duc d'Alençon, 390.

Montmorency (Le connétable de) s'unit à Guise et à Saint-André, 166. — Fait prisonnier à la bataille de Dreux, 90. — Son entrevue avec Condé, 109. — Mis en liberté, 109. — Maison qu'il occupe durant le siége du Havre, 156. — Lettre que lui adresse l'ambassadeur Smith, 158. — Son entretien avec lord Hunsdon, 180.

——— (François de). Son conflit dans les rues de Paris avec le cardinal de Lorraine, 182. — Réception qu'on lui fait à Londres, 304. — Charles IX en parle à la reine Élisabeth, 307. — Lettre qu'il écrit à Élisabeth en faveur du duc d'Alençon, 308. — Lettre qu'il écrit à Burghley, 309. — Absent lors de la Saint-Barthélemy, 323. — Lettre de lui à Leicester, 330.

N

Nançay (M. de), 324.
Naples, 5, 7.
——— (Le royaume de), 271.
——— (Vice-royauté de), 299.
Nassau (Les), 333.

NAVARRE (Henri DE) présenté à lord Hunsdon par le cardinal de Bourbon, 180. — On parle de son mariage avec Marguerite de Valois, 295. — Ce mariage avait toujours été dans la pensée de Catherine de Médicis, 309. — Charles IX en parle dès le mois d'août 1571 comme d'une chose conclue, 310. — Laissé par sa mère en Béarn, 310. — Ce qu'il pense de son propre mariage, 311, 312. — On lui écrit de ne pas venir à la cour, 314. — Plusieurs de ses serviteurs tués à la Saint-Barthélemy, 321. — On lui donne un gouverneur catholique, 322. — Va à la messe, 323.

——— (Henri d'Albret, roi de), 11.

——— (La maison de), 314.

——— (Le roi de) Antoine de Bourbon. Lettre qu'il reçoit de la reine d'Angleterre, 23. — Throckmorton lui remet une proclamation d'Élisabeth, 32. — Ménage les Guise, 32. — Sa réponse à Throckmorton, 33. — Lettre que lui écrit Élisabeth, 50. — Va à la rencontre de Marie Stuart, 50. — Lettre que lui écrit Élisabeth, 53. — Reçoit les ministres protestants, 58. — Se rapproche des Guise, 65. — Ce qu'en dit Élisabeth dans une note, 67. — Son entrevue avec le prince de Condé annoncée par Catherine de Médicis, 69. — Propose neuf articles pour la paix, 70. — Son entrevue avec Condé, 71. — Arrive à la cour, 74. — Sa mort déplace les situations, 83.

NEMOURS (Le duc DE), neveu de Louis XII, 4.

——— (Le duc DE), pratique le baron des Adrets, 103. — Prend part à la Saint-Barthélemy, 321.

NÉRAC, 310.

NEVERS (Louis de Gonzague, duc DE) soupe chez Coligny, 307. — Donne à souper aux ambassadeurs d'Angleterre, 307. — Le roi le garde auprès de lui, 322.

NEWCASTLE, 37.

NOAILLES (Antoine DE), évêque de Dax, ambassadeur à Constantinople, 324.

——— (Gilles DE). Ses dépêches publiées par M. Teulet, 20. — Dépêche de lui, 25. — Remplacé en Écosse par M. de Seurre, 25.

NORFOLK, 39. — Sa conspiration, 303, 332.

NORMANDIE (La), 45, 78, 101, 104, 107, 110, 116, 125, 323.

——— (Le duché de), 76.

——— (Les havres de), 278.

——— (Le peuple de), 77.

NORRIS (L'ambassadeur anglais). Lettre que lui écrit Charles IX, 96. — Son entretien avec Charles IX, 196, 197, 198, 199. — Lettre que lui écrit le vidame de Chartres, 273.

NORTHAMPTON envoyé par Édouard VI en France, 12.

NOSTRADAMUS, 126.

O

ORLÉANS, 60, 72, 81, 103, 107, 108, 109, 114, 117, 118, 128.

——— (Charles D'), recommande à Montmorency Tabourin, son maître de danse, 8.

Orléans (La Saint-Barthélemy à), 324.
——— (Le duc d'), fils de François Ier, 9.
——— (Le portereau d'), 100.
Orange (Le prince d'), 270, 330, 333.
Orme (Philibert de l'), 13.
Oxford, 331.
Oisel (Henri Clutin, sieur d'), 28, 36.

P

Palatin (Le comte), 298.
Palatins (Les princes), amis de la France, 270.
Pamiers (L'évêque de), 4.
Pape (Le), 48. — Envoie un courrier après la Saint-Barthélemy, 223. — Lettre que lui écrit M. de Montpensier après la Saint-Barthélemy, 326. — Favorable au duc d'Anjou, 329.
Pardaillan, envoyé par ceux de la Rochelle auprès de la reine Élisabeth, 335.
Paris, 17, 50, 61, 65, 85, 108, 129, 274, 304, 305, 314, 317, 324.
—— (Le Parlement de), 98.
—— (M. Louis), 39, 42, 43, 45.
Parisiens (Les), 324.
Parme (La duchesse Marguerite de), 46, 60.
Pau, 33.
Pavie (La bataille de), 8.
Pays-Bas (Les), 299.
Pedro (Don), fils de la comtesse de Saluces, 6.
Pelham, 106.
Pellevé (Nicolas de). Sa lettre au cardinal de Lorraine sur la situation de l'Écosse, 26, 27. — Explique les causes du refus de la main d'Élisabeth par le duc d'Anjou, 296, 297.
Périgueux (Le juge-maire de), 11.
Perpignan, 7.
Pescaire (Le marquis de), 299.
Petit (Estienne), trésorier de l'Épargne de Louis XII, 6.
Philippe II envoie en France don Antonio de Tolède, 45. — Ses exigences, 54. — Troupes qu'il promet, 85. — Favorable à une attaque contre Metz, 108. — Barrière à opposer à ses prétentions, 266. — Son influence en Angleterre, 270. — Ce qu'en dit Coligny, 315. — Secrets que lui révèle Ligneroles, 318. — Ses prétentions à la préséance, 329. — Juge mal les conséquences de la Saint-Barthélemy, 333.
Picardie (La), 299.
——— (Le gouvernement de), 60.
Pickering (L'ambassadeur anglais) reçu à Anet, 13.
Piennes (Le sieur de), 91.
Pierre le Grand, 24.
Piles (Le capitaine), 320.
Pinard (Le secrétaire d'État), 304.

Plessis (Le camp du) 85.
Poinings. Ses instructions en entrant au Havre, 75.
Poissy, 57, 60.
——— (Le colloque de), 61.
Poitiers, 323.
——— (Diane de), 12. — Reçoit l'ambassadeur anglais Pickering, 13. — Lettre d'elle, 13. — Lettres d'elle au duc de Ferrare, 14, 15, 16; — à Matignon, 17.
Pologne (La), 328.
——— (Le roi de), 298, 299.
Pompée, 70.
Portugal (Le), 3.
——— (La princesse de), 267.
Portsmouth, 75, 333.
——— (Le capitaine de), 339.
Protestants (Les) échappés de Dieppe, 330.
Provence (La), 337.
Prusse (La), 3.

R

Randan (M. de) envoyé en Écosse, 37. — Sa lettre aux Français assiégés dans Leith, 37. — Négocie avec Élisabeth, 38. — Refuse les conditions de la paix, 39. — Signe la paix, 39. — Historique de sa négociation, 43, 44.
Randol (M.), 299.
Reims, 49, 50, 274.
Rennes (L'évêque de), 54.
Retz (L'hôtel du comte de), 306.
Rhingrave (Le), surveille le Havre, 123. — Reprend le commandement de l'armée d'investissement, 151. — Lettre que lui adresse Warwick, 153.
Ribier (Le recueil de), 20.
Robessart, 295.
Rochefoucault (Le comte de) demande vengeance de la blessure de Coligny, 320. — Son fils tué à la Saint-Barthélemy, 325.
Rochelle (La), 34, 266, 334, 335, 342.
——— (Les habitants de La). Leur lettre à la reine Élisabeth, 335.
Roger porte des dépêches, 275.
Romans (La ville de), 103.
Rome, 8, 60, 325.
Rosamberg (Le sieur de), 298.
Ross (Leslie, évêque de), 278, 286. — Sa lettre à La Mothe-Fénelon sur la mission de M. de Foix à Londres, 294, 295.
Roville (Le libraire Guillaume), 64, 65.
Rouen, 75, 80, 81, 110, 126, 321. — La Saint-Barthélemy à Rouen, 324.
——— (Le siége de), 82.
Russel (Lord), 4.
Rye (La), 331, 339.

S

Sabran (M. de), 286.
Sacoway (Gabriel de) réimprime le livre de Henri VIII contre Luther, 61. — Lettre écrite à ce sujet par Throckmorton à Calvin, 62. — Le ministre protestant Des Gallards blâme les poursuites dirigées contre lui, 62. — Son livre réformé, 65.
Saint-André (Le maréchal Jacques d'Albon, sieur de) s'unit à Guise et au connétable, 66. — Prend Blois, 72. — Sa mort à Dreux, 90.
Saint-Barthélemy (La), 316, 317. — Récit qu'en font les ambassadeurs vénitiens, 321. — Récit secret conservé au Record Office, 323, 324. — Liste des morts, 324, 325. — Liste de ceux qui ont échappé au massacre, 325. — Impression qu'elle produit en Europe, 327. — Déplace la politique de l'Europe, 333.
Saint-Brieuc, 34.
Saint-Germain-en-Laye, 43, 58, 59, 60, 129, 298.
Saint-Germain-des-Prés (L'église), 305.
Saint-Germain (La paix de), 265.
Saint-Giles (L'hôpital) fondé à Moulins par Anne de Beaujeu, 7.
Saint-Malo, 34.
Saint-Maur-des-Fossés, 36.
Saint-Paul (Le ministre protestant), 57.
——— (L'ambassadeur). Ses lettres au duc de Savoie sur la Saint-Barthélemy, 323.
Saint-Simon (L'abbaye de), 71.
Saint-Victor (Le boulevard), 88.
Salamanque, 6.
Sandys (Edwin), évêque de Londres, demande la tête de Marie Stuart, 332.
Saret menacé par Catherine de Médicis, 318.
Sault (De), ministre protestant, 58.
Savoie (L'ambassadeur de) raconte l'entrevue de Catherine de Médicis et de Jeanne d'Albret à Chénonceaux, 311. — Ce qu'il dit de la situation de la cour en 1572, 318. — Explique les causes de l'assassinat de Ligneroles, 318.
——— (Le bâtard de), 4.
——— (Le duc de), 323.
——— (Louise de). Sa lettre à Charles-Quint après la bataille de Pavie, 8.
Saxe (La maison de), 70.
Saxons (Les), 299.
Sechelles (Le sieur de), 60.
Senneterre (M. de), 310.
Sethon (Lord), 303.
Seurre (M. de) envoyé en mission en Angleterre, 25. — Proteste contre l'invasion de l'Écosse par Élisabeth, 31. — Lettre de lui à Cécil, 40. — Son entretien avec Cécil, 43. — A la mort de François II, ne reçoit pas de nouveaux pouvoirs, 51. — Lettre de lui à Cécil, 52.
Sicile (La vice-royauté de), 299.
Sidney (L'ambassadeur), 73.

Sigognes (De) empêche la Saint-Barthélemy à Dieppe, 324.
Sippierre (De Marcilly, sieur de), 118.
Smith (L'ambassadeur). Ses réclamations pour les marchands anglais en France, 81. — Fait part à Élisabeth des bruits qui courent, 107. — Sa lettre à Warwick 108. — Sa lettre à d'Andelot pour blâmer les pourparlers de paix, 110. — Lettre que lui adresse Élisabeth, 116. — Sa lutte avec Catherine de Médicis, 119. — Élisabeth le prend pour intermédiaire des conditions de la paix, 125. — Lettre de lui à Cécil sur l'état des esprits en France, 126. — Son entretien avec Catherine de Médicis, 128. — Son entretien avec Condé, 129. — Sa lettre à Catherine de Médicis, 129. — Son entrevue avec Condé, 130, 131. — Lettre que lui écrit Charles IX pour l'inviter à venir à Gaillon, 143. — Propositions qu'il soumet à Catherine, 143, 144, 145. — Sa lettre à ce sujet, 145. — Sa lettre à Condé, 145, 146. — Informe Catherine de Médicis de l'arrivée en France de Throckmorton, 147. — Nouvelle lettre de lui à Catherine, 147, 148. — Rejoint à Valmont par Middlemore, 148. — Apprend à Valmont la reddition du Havre, 157. — Non reçu à Estelan, 157. — Lettre que lui écrit Catherine d'Yvetot, 157. — Se plaint au connétable, 158, 159. — Son audience à Rouen, 106. — Annonce à Throckmorton son emprisonnement, 164. — Audience qu'il a à Paris, 165. — Sa rivalité avec Throckmorton, 166. — Conditions exigées par Catherine de Médicis pour traiter, 166. — Conduit au Louvre avec Throckmorton, 167. — Confère avec Villeroy, 168. — Écrit que la France est disposée à la paix, 169. — Son entretien avec Catherine de Médicis à Troyes, 173. — Son altercation avec Throckmorton, 173. — Assiste à Troyes au *Te Deum*, 174. — Attend lord Hundson à l'Arbresle, 179. — Remet les insignes de l'ordre de la Jarretière à Charles IX, 180. — Écrit à Élisabeth que tout se pacifie en France, 181. — Reçu par Catherine, 181. — Rend compte à Cécil de l'état des provinces, 181. — Son audience à Marseille, 182. — Catherine s'ouvre à lui du projet de mariage de Charles IX et d'Élisabeth, 183. — Son entretien avec Catherine à ce sujet, 184, 185. — Nouvelles qu'il donne de France, 185. — Dispute la préséance à l'ambassadeur d'Espagne, 186. — Son journal durant le voyage de la cour, 186, 187. — Conférence qu'il a avec Catherine au sujet du mariage de Charles IX et d'Élisabeth, 188, 189. — Raconte l'entrevue de Bayonne, 190. — Lettre que lui écrit Élisabeth au sujet de Marie Stuart, 191. — Triste récit qu'il fait de l'état du Languedoc, 191. — Nouvelle lettre de lui sur les incidents du voyage de la cour, 192, 193. — Envoyé de nouveau en France en 1567, 196. — Son audience, 196, 197, 198, 199. — Élisabeth le désigne pour conférer avec les envoyés français, 287. — Chargé, en 1572, de négocier le traité entre la France et l'Angleterre, 301. — Raconte à Cécil les fêtes données à la cour de France, 304, 305, 306. — Lettre que lui écrit le duc d'Alençon, 307.
Soubise envoie Poltrot à Coligny, 105.
Suède (La), 3.
Suisses (Les), 125, 270, 281.
Strozzi (Léon), le prieur de Capoue, fait tuer Jean-Baptiste Corse, 18. — Sa fuite, 19. — Lettre écrite à cette occasion par Catherine de Médicis à Henri II 19.
——— (Le maréchal Pierre), 18.
——— (Philippe), fils de Pierre Strozzi, 70.

Stile (Le comte de), 294.

Stuart (Marie). Pièces de son mariage avec François II conservées au British Museum, 20. — Prend les armes d'Angleterre, 21. — Dénoncée par le Conseil privé d'Angleterre, 25. — Présente à l'audience donnée par François II à Throckmorton, 41. — Malade à Joinville, 50. — Rentre à Paris après la mort de François II, 50. — Son entretien avec Throckmorton, 51. — Coligny opposé à son mariage avec don Carlos, 52. — Lethington envoyé par elle en France, 126, 127. — Son mariage avec Darnley, 189. — Ce que Catherine de Médicis dit de Darnley, 195. — Instructions données à lord Fleming, 207. — Lettre de Charles IX à Élisabeth en sa faveur, 208. — Lettre d'Élisabeth à Catherine où elle lui en parle longuement, 209.

T

Talbot (Lord), 306.

Tavannes (Le maréchal de), sollicite la grâce du meurtrier de Ligneroles, 318. — Prend part à la Saint-Barthélemy, 321. — Le Roi le retient auprès de lui après la Saint-Barthélemy, 322.

Téligny envoyé en Angleterre par Coligny, 105. — Cécil parle de lui dans une lettre à Coligny, 112. — Vient à Paris, 318. — S'entremêle de la guerre dans les Flandres. — Sa mort à la Saint-Barthélemy, 321, 324.

Terre-Neuve, 34.

Teulet (M.) a publié les dépêches de Giles de Noailles, 20, 30. — Lacune qu'il signale dans la correspondance de La Mothe-Fénelon, 285.

Théophile (Le comte), 16.

Throckmorton (Sir) envoyé par Élisabeth en qualité d'ambassadeur en France, 23. — Lettre que lui écrit Damville à son retour de Londres, 24. — Agite la France par ses menées, 31. — Lettre de lui au roi de Navarre, 32. — Lettres de lui au cardinal de Lorraine, 34, 41. — Sa réponse à une lettre de l'Aubespine, 43. — Ses qualités comme diplomate, 47. — Ses négociations avec Marie Stuart, 47. — Reprend la négociation entamée par Bedford, 49. — Nouvelle lettre de lui au cardinal de Lorraine, 50. — Reçu par Marie Stuart, 51. — Lettre de lui sur la situation de la France, 54. — Lettre que lui écrit Tremelius, 54. — Lettres que lui écrit le ministre Des Gallards, 56, 57, 58. — Lettre qu'il écrit au ministre protestant de Sault, 59. — Avis non signé qu'il reçoit, 60. — Lettre qu'il écrit à l'occasion du livre de Saconay contre Henri VIII, 62. — Lettres qu'il reçoit à ce sujet de Catherine de Médicis et de Des Gallards désavouant les poursuites, 63. — Reçu qu'il donne pour des médailles à un marchand de Paris, 65. — Trompé par le langage que lui tient Catherine de Médicis, 67. — Lettre de lui à Élisabeth, 70. — Avis qu'il reçoit d'Orléans, 71. — Lettre de lui à Cécil, 72. — Élisabeth parle de lui à Vieilleville, 73. — Pris par les protestants, 81. — Réponse qu'il fait d'Orléans à Smith sur les dispositions des chefs protestants, 84. — Condé parle de lui à Élisabeth, 85. — Ce qu'en dit Coligny dans une lettre à Élisabeth, 101. — Lettre que Coligny lui adresse de Caen, 105, 106. — Cité par Coligny, 107. — Dépêche que lui communique Coligny, 112. — Cité dans une nouvelle lettre de Coligny à Élisabeth, 124. — Envoyé en France par Élisabeth, 147. — Arrive à Val-

mont le 27 juillet 1563, 148. — Catherine de Médicis ajourne une entrevue avec lui, 157. — Emprisonné par ordre de Catherine, 158. — Smith réclame en vain sa liberté, 160, 161. — Smith lui annonce qu'il est également prisonnier, 163. — Smith intercède pour lui, 165. — Ses démêlés avec ses gardes, 165. — Conduit à Meaux, 166. — Ramené à Saint-Germain, 167. — Va au Louvre, 167. — Élisabeth lui donne des pouvoirs particuliers, 169. — Audience que lui donne Catherine dans le jardin du couvent des Bons-Hommes, 169, 170, 171. — Sa lettre au sortir de cette audience, 171, 172. — Fait part à Élisabeth des offres de Catherine, 172. — Vient à Troyes avec Smith et Somers, 173. — Son altercation avec Smith, 173. — Prend congé de Catherine de Médicis, 174. — Gonnor lui remet une chaîne de la part de la reine, 175.

Thoré (Guillaume de Montmorency, sieur de), conduit les ambassadeurs d'Angleterre au logis de Coligny, 306. — Prend part à la conspiration de La Mole, 383.

Tolède (Antonio de) envoyé en France par Philippe II, 48.

Toul, 108.

Toulon, 18.

Toulouse, 54, 275, 324.

Touraine (Remontrances de la noblesse de), 48.

Tournon (Le cardinal de), 57.

Tours, 45, 110, 323.

Tuileries (Le jardin des) montré par Charles IX à lord Lincoln, 306. — Souper donné par Charles IX dans un pavillon du jardin, 306.

Turc (Le), 325, 328.

Turin (Les archives de), 325.

Transilvanie (Troubles de la), 298, 299.

——— (Le vaivode de la), 299.

Tremelius, 48. — Sa mission en Allemagne, 47. — Reçu par François II, 49. — Sa lettre à Throckmorton, 54.

Trente (Le concile de), 177.

Troyes, 110.

V

Valence, 103.

——— (Jean de Montluc, évêque de), envoyé en Écosse, 30. — Lettre de lui à Catherine, 220. — Augure mal de la seconde guerre civile, 221.

Valeran (Le médecin), 60.

Valois (La cour des), 337.

——— (Madeleine de), fille de François Ier, recommande au grand maître Tabourin, son maître de danse, 8.

——— (Marguerite de). Son mariage décidé avec Henri de Navarre, 309. — Ce que dit d'elle Jeanne d'Albret, 313.

Vassal envoyé par Charles IX en Écosse, 278.

Venise, 3, 327.

Vénitiens (Les), 5, 7, 297.

Vérac (M. de), 295.

Vergerius (Paul), 59, 65.

Vérone (Le château de), 6.
Vertot, 20.
Vieilleville envoyé en Angleterre, 72. — Promesses non tenues que lui avait faites Élisabeth, 81.
Villars (L'amiral de), 324.
Villequier menace par Catherine de Médicis, 328.
Villers-Cotterets, 14, 23, 49, 50.
Vincennes, 70.
Volcester (Le comte de), 347.

W

Walsingham (L'ambassadeur), 265. — Remplace Norris, 273. — Charles IX lui recommande Marie Stuart, 279. — Catherine lui fait connaître la détermination du duc d'Anjou de réclamer la liberté d'exercice de la religion catholique, 296. — Smith lui est adjoint en 1572, 301. — Conduit au château de Madrid, 305. — Présent au serment prêté par Charles IX dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, 305. — Fêtes où il assiste, 306. — Cité par Coligny, 317. — Langage qu'il tient à Catherine de Médicis après la Saint-Barthélemy, 332. — Élisabeth attend ses dépêches, 334. — Cité, 339.
Warvick (Le comte de) attendu au Havre, 81. — Lettre qu'il reçoit de Coligny, 104. — Lettre que lui écrit Smith, 108. — Nouvelle lettre que lui adresse Coligny, 123. — Sa défense du Havre, 149. — Sa lettre aux lords du Conseil privé, 150. — Attaques qu'il soutient au Havre, 151. — Pertes de son armée par suite de la peste, 151, 152. — Ses lettres aux lords du Conseil, 152, 153. — Envoie des parlementaires, 153. — S'embarque, 155. — Sa blessure, 157.
Woton (L'ambassadeur), 36.

Y

Yerre (Le château d'), 8.

Z

Zurich, 6.

ERRATA.

P. 32 *et passim*, au lieu de *Kalendar*, lisez *Calendar*.

P. 23 *et passim*, au lieu de *Trockmorton*, lisez *Throckmorton*.

DC 111 .A2 L16 C.1
Le XVI siecle et les Valois,
Stanford University Libraries
3 6105 040 232 188

DATE DUE			

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004